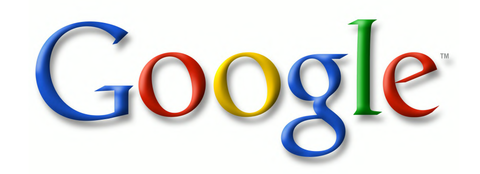
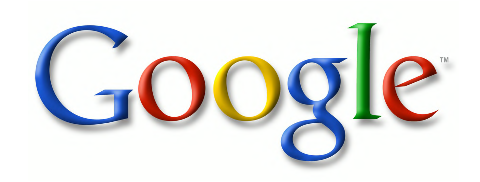
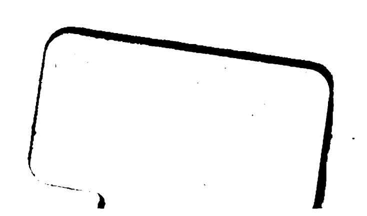








HISTOIRE

DE FRANCE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE SAPIA,
RUE DU DOYENNÉ, 12.

HISTOIRE
DE FRANCE

PAR

M. DE GENOUDE.

L'histoire d'un peuple c'est sa constitution en action.

2e série.

—

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

TOME CINQUIÈME.

PARIS

CHEZ L'AUTEUR, RUE DU DOYENNÉ, 12.

—

1847.

PRÉFACE.

M. de Lamartine est venu, dans un livre sur les Girondins, jeter de nouveaux nuages sur le mot de *révolution*. La révolution, selon lui, n'était pas une conspiration, mais *une philosophie*. *Une philosophie* : l'insurrection, la prise de la Bastille, les 2 et 3 septembre, le 10 août, le 21 janvier ! En vérité cela est trop fort !

Ainsi M. de Lamartine appelle *révolution* le bouleversement qui a eu lieu en 89, et ce mot *révolution*, qui pour lui ne veut pas dire retour aux principes constitutifs de la France, mais *malheur*, *crime*, *extravagance*, *atrocité*, *anarchie*, *tyrannie*, devient dans son livre quelque chose d'indéfini dans lequel on peut comprendre les mots *philosophie*, *égalité*, *liberté* !

Jamais à aucune époque on n'avait préconisé le crime comme un principe de liberté, et c'est ce qu'ont fait depuis quelque temps certains hommes en parlant de la révolution française.

On sait quels principes de fatalisme MM. Thiers et Mignet

ont professé à propos de la révolution (1). M. Michelet a dépassé M. Mignet et M. Thiers. En parlant de son *Histoire de la Révolution*, il dit :

« Je donne aujourd'hui l'époque unanime, l'époque sainte : « ce sont les jours sacrés du monde... Jamais je n'avais eu un « tel rayon d'en haut, une telle échappée du ciel. »

M. Michelet est ennemi du catholicisme, il est républicain et fataliste : « Quoi ! s'écrie-t-il, tous les hommes illustres de la révolution n'étaient que des marionnettes ! Ils ont remué la tête et les bras à la tribune, ils ont ouvert la bouche et prononcé de beaux discours, mais le peuple donnait le mouvement à ces machines inertes, mais le peuple dictait tous les mots sublimes, le peuple seul vivait et agissait. »

Quelle confusion de toutes les idées !

M. de Lamartine ne va pas aussi loin, mais au lieu d'attribuer à la nation tout ce qu'il y a de bon aujourd'hui dans le mouvement des idées, il maintient la révolution comme une espèce de déesse Raison. Il confond le mouvement national, la force des principes de la France, avec les passions révolutionnaires; il appelle la révolution la liberté. Autant vaudrait dire que la Ligue a été la religion.

(1) M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, dont le premier volume vient de paraître, conteste que le catholicisme ait apporté sur la terre le principe de la fraternité humaine. Rien de plus opposé que cette assertion à la vérité historique; c'est le catholicisme qui a détruit l'esclavage en fondant la fraternité des hommes tous nés d'Adam et tous régénérés en Jésus-Christ.

M. de Lamartine n'a nullement cherché à se rendre compte de la différence qui existe entre la révolution et la constitution de la France, entre les principes proclamés par la nation convoquée en 89, et les faits produits par la haine de l'invasion étrangère et par la passion de l'égalité en 93 et jusqu'à nos jours.

Pour lui tout se confond dans une hymne de gloire à cet ouragan d'un demi-siècle, parce qu'une pensée de progrès s'est retrouvée dans la nation après la tempête comme avant. Pour lui les victimes ont contribué comme les bourreaux au mouvement qu'il glorifie. Son livre est un vaste panthéisme historique où le juge, le supplicié et l'échafaud sont une seule et même chose.

Voici un de ses jugements qui consternent la raison, il parle ainsi de Robespierre :

« Il y a un dessein dans la vie de Robespierre, et ce dessein est grand ; il y a un mobile, et ce mobile est divin : c'est la soif de la vérité et de la justice dans les lois. Il y a une action, et cette action est méritoire : c'est le combat à mort contre le vice, le mensonge et le despotisme. Il y a un dévouement, et ce dévouement est constant, absolu comme une immolation antique : c'est le sacrifice de soi-même, de sa jeunesse, de son repos, de son ambition, de sa vie, de sa mémoire, à son œuvre. »

Mobile divin, *action méritoire*, *dévouement*, *sacrifice de soi-même*, quels mots appliqués au monstre dont M. de Lamar-

tine dit que pendant dix-huit mois il a permis que son nom servît *d'enseigne à l'échafaud et de justification à la mort !* Et cependant M. de Lamartine écrivait en 1831 dans sa *Politique rationnelle* :

« Le crime a aussi son parti en France, l'échafaud a aussi ses apôtres, mais le crime ne peut jamais être un élément politique ; — le crime est la plus anti-sociale des choses humaines, puisque la société n'est et ne peut-être que de la morale et de la vertu ; ce parti est hors la loi du pays et de la civilisation ; il est à la politique ce que les brigands sont à la société ; ils tuent, mais ils ne comptent pas. La société n'a ni besoin ni appétit de sang ; elle n'a pas même à combattre, tout est nivelé sous ses pas ; *cette admiration imitatrice pour les hommes et les œuvres de la terreur n'est que du sophisme*, qui accompagne quelquefois le bourreau comme il le précède toujours ; c'est un arrière-goût du sang versé et bu dans notre époque de honte, que quelques insensés prennent encore pour de la soif, et qui n'est que le rêve du tigre (1). »

(1) Lorsque Carnot vint rendre compte à la Convention des faits rélatifs à la reprise des quatre places fortes, Landrecies, du Quesnoy, Valenciennes et Condé, il prononça les paroles suivantes, le 1er vendémiaire, an III de la république : « ..... Il n'appartenait qu'à Robespierre de murmurer lorsque nous avions le bonheur d'enlever quelque place à l'ennemi sans le carnage de nos frères d'armes : une conquête ne pouvait lui plaire si elle n'était ensanglantée. Lorsque nous reçûmes le courrier qui nous apportait la nouvelle de la prise de Niewport : — A-t-on, dit Robespierre, massacré la garnison ? — On a tué, répondit-on, tous les émigrés ; le reste est prisonnier. On ne pouvait passer la garnison au fil de l'épée sans emporter la place d'assaut, ce qui nous aurait coûté six mille hommes. — Eh ! qu'importent six mille hommes,

Le mot de *révolution* est pour les panthéistes de l'histoire ce que le mot *nature* est pour les panthéistes de la religion : c'est une divinité aveugle qu'il faut adorer jusque dans ses

dit Robespierre, lorsqu'il s'agit d'un principe! Je regarde, moi, la prise de Niewport comme un grand malheur.

« Or, qu'était cet homme à principes? *Celui qui n'en connaissait aucun*, celui qui entrait en fureur lorsqu'on opposait les lois à ses volontés, celui pour qui la prospérité de nos armes était une torture continuelle, chaque succès un coup de poignard. Robespierre ne voulait point signer les ordres du comité relatifs aux opérations militaires; il se ménageait ainsi la faculté de dire, en cas de revers, qu'il s'était opposé aux mesures prises. Il est constant que, depuis trois mois, il attendait une défaite avec la même soif que ses collègues avaient pour la victoire, afin de pouvoir les attaquer dans la Convention; que l'aveu lui en est échappé plusieurs fois au comité, et qu'il n'a éclaté enfin dans son discours du 8 thermidor que parce qu'il désespéra d'en trouver l'occasion, et qu'il voyait tomber sur lui-même la foudre qu'il voulait attirer sur ceux dont la droiture et le zèle assidu étaient sa condamnation.

« Mais laissons ce *monstre*, etc...... »

M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution française*, appelle Robespierre : *Egoïste, lâche, perfide, hypocrite, vaniteux, haineux, âme jalouse, raison étroite et commune*. Il l'appelle encore *fausse intelligence, être froid et pesant, pontife sanglant et orgueilleux, misérable dévoré de fiel, Robespierre ne fut pas assez grand pour être ambitieux*; et, à propos de la retraite de Robespierre à Maison-Alfort : *Un ambitieux n'a jamais d'humeur. Il s'irrite par les obstacles, s'empare du pouvoir et en écrase ceux qui l'ont outragé*. Ailleurs, l'écrivain revient encore sur ce défaut : *Robespierre, capable tout au plus de haïr le mérite, n'avait ni la force, ni le génie de l'ambition, et ses partisans avaient pour lui des prétentions qu'il n'aurait jamais osé concevoir lui-même.*

« Robespierre, *médiocre* avocat d'Arras, avait été député par cette ville aux Etats-Généraux. Là, il s'était lié avec Péthion et Buzot, et soutenait avec *âpreté* les opinions que ceux-ci défendaient avec une conviction profonde et calme. Il parut d'abord *ridicule* par la *pesanteur* de son débit et la *médiocrité* de son éloquence; mais son *opiniâtreté* lui attira *quelque* attention, surtout à l'époque de la révision. Lorsque, après la scène du Champ-de-Mars, on répandit que le procès allait être fait aux si-

écarts. Vergniaud avait dit : « La révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants. » Il faut adorer Saturne. Cependant, conserver et maintenir tout le bien sorti de la révolu-

gnataires de la pétition des jacobins, sa *terreur* et sa jeunesse inspirèrent de l'intérêt à Buzot et à Roland. On lui offrit un asile, mais il se rassura bientôt, et l'assemblée s'étant séparée, il se retrancha chez les jacobins, où il continua ses *harangues dogmatiques et ampoulées*. Élu accusateur public, il refusa ces nouvelles fonctions, et il ne songea qu'à se *donner* la double réputation de patriote incorruptible et d'orateur éloquent.

« Ses premiers amis, Péthion, Buzot, Brissot, Roland, le recevaient chez eux, et voyaient *avec peine* son *orgueil souffrant* qui se révélait dans ses *regards* et dans ses *mouvements*. On *s'intéressait* à lui, et on regrettait que, songeant si fort à la chose publique, il songeât aussi tant à *lui-même*. Cependant, il était *trop peu important* pour qu'on lui en voulût de son *orgueil*, et on lui *pardonnait* en faveur de sa *médiocrité* et de son zèle. On remarquait surtout que, silencieux dans toutes les réunions et donnant rarement son avis, il était le premier, le lendemain, à produire à la tribune les idées qu'il avait recueillies *chez les autres*. On lui en fit l'observation sans lui adresser de reproches, et bientôt il *détesta* cette réunion d'hommes supérieurs, comme il avait *détesté* celle des constituants.

« Alors il se retira tout-à-fait aux jacobins, où, comme on l'a vu, il différa d'avis avec Brissot et Louvet sur la question de la guerre, et les appela, peut-être même les crut mauvais citoyens, parce qu'ils pensaient *autrement* que lui et soutenaient leur avis *avec éloquence*. Était-il de *bonne foi* lorsqu'il soupçonnait sur-le-champ ceux qui l'avaient blessé, ou bien les calomniait-il *sciemment?* Ce sont là des mystères des âmes. Mais avec une *raison étroite et commune*, avec une *extrême susceptibilité*, il était *facile* à mal disposer et difficile à *éclairer ;* et il n'est pas impossible qu'une *haine d'orgueil* ne se changea chez lui en une *haine de principes*, et qu'il crût bientôt méchants ceux qui l'avaient offensé.

« Quoi qu'il en soit, dans le cercle *inférieur* où il s'était placé, il excita l'enthousiasme par son *dogmatisme* et par sa réputation d'incorruptibilité. Il fondait ainsi sa popularité sur les *passions aveugles* et les *intelligences médiocres*. L'austérité, le dogmatisme froid captivent les caractères ardents, souvent même les intelligences supérieures. Il était, en effet, des hommes qui étaient disposés à *prêter* à Robespierre

tion est autre chose que ratifier la révolution, comme le fait maintenant M. de Lamartine. « Une tempête, dit un grand poëte de l'Angleterre, peut jeter de riches trésors sur le rivage,

une véritable énergie et des talents *supérieurs aux siens*. Camille Desmoulins l'appelait son Aristide et le trouvait éloquent.

« D'autres, *sans talents*, mais subjugués par son *pédantisme*, allaient répétant que c'était l'homme qu'il fallait mettre à la tête de la révolution, etc., etc.....

« ...,. Il (Robespierre) fut de la *pire espèce* des hommes. Un *dévot* sans passions, sans les vices auxquels elles exposent, mais sans le *courage*, la *grandeur*, et la *sensibilité* qui les accompagnent ordinairement; un dévot ne *vivant* que de son orgueil et de sa *croyance*, se *cachant* au jour du danger, revenant se *faire* adorer après la victoire remportée par d'*autres*, est un des êtres les plus *odieux* qui aient dominé les hommes, et l'on dirait les plus *vils*, s'il n'avait eu une conviction forte et une intégrité reconnue. »

La *Biographie* Arnault, Jay, Jouy, Norvins, inflige à Robespierre la qualification d'*hypocrite*, d'*odieux sycophante*, d'*homme infernal*.

Voici ce qu'en dit M. Soumet :

Robespierre à son tour gravissant le rivage
De la mare de sang qu'il traverse à la nage.
Vient arrêter devant l'étonnant envoyé
Son profil convulsif de chat-tigre effrayé;
Robespierre !... tribun que la terreur évoque
Entre les fronts chargés des forfaits d'une époque,
Propageant une idée à l'aide du bourreau,
Changeant le char des rois en rouge tombereau !
Robespierre !... artisan des publiques tempêtes,
Nain devenu colosse en abattant des têtes,
Et qui, pontife étrange, au céleste séjour
Osa décréter Dieu mis à l'ordre du jour !
« C'est Louis, a-t-il dit... Sous nos sombres coupoles
« Laissez-moi recoller sa tête à ses épaules,
« Sa tête qu'il n'a plus et que le fer coupa;

un ouragan peut purifier l'air; mais quoique l'on se félicite et que l'on jouisse de ces avantages, personne assurément n'exigera que, comme l'Indien ignorant, nous adorions la vague furieuse ou que nous élevions des autels aux dieux déchaînés. »

Le genre humain et la raison veulent un progrès qui respecte la justice, qui honore l'humanité, qui ne dévore personne et qui éclaire le monde sans le brûler. C'est ce qu'oublie M. de Lamartine à chaque instant. Il se condamne lui-même. Il n'est pas une de ses phrases qui ne soit détruite par une autre.

Que faut-il en France aujourd'hui? Rentrer dans un état normal; et pour cela, je ne crains pas de le dire, il suffit de bien définir tout ce qui se rattache au mot *révolution*.

Il y a vraiment quelque chose de curieux en ce moment, c'est la manière si diverse dont le mot de *révolution* est entendu par les publicistes et par les historiens de ce temps.

« Je la porte en mes mains depuis qu'elle tomba.
« La nuit, sur mon chevet de pierre je la place,
« Et ma lèvre frissonne à son baiser de glace;
« A son baiser d'amour, à ce signe clément
« Dont le roi des enfers a fait mon châtiment.
« Car j'ai versé jadis sous la hideuse lame
« Plus de sang qu'il n'en faut pour submerger une âme.
« Escorté par la mort, des cités aux hameaux,
« J'ai trop de l'arbre humain émondé les rameaux.
« C'est Louis, qui d'en haut vient, ayant Dieu pour guide,
« M'absoudre de mon nom et de mon régicide.
« C'est Louis!... » Et ce cri court d'échos en échos,
Voix, dans la nuit, pleurant de l'abîme au chaos.

Selon M. Guizot, c'est la domination des classes moyennes ; selon M. Thiers, ce n'est pas la république, ce n'est pas la liberté, ce n'est pas l'égalité, c'est évidemment la lésion portée à la loi salique.

Selon M. de Lamartine, la *révolution* fut l'avénement d'une idée ou d'un groupe d'idées nouvelles dans le monde ; c'est la rénovation de toutes choses.

Qu'entend M. Barrot par le mot *révolution?* Rien n'est plus vague que sa théorie à ce sujet.

Si par *révolution* il veut exprimer le cours des événements depuis 89 et le mouvement pour l'égalité, s'il veut dire que la société française partie de l'égalité et de la liberté revient à ses principes comme un astre à sa place, après un grand circuit, on peut adopter ce mot dans ce sens; mais s'il entend par *révolution* ses actes de l'Hôtel-de-Ville et son voyage à Cherbourg, il permettra sans doute à tout le monde de regarder de pareils faits comme violents, et entraînant à leur suite des événements dont les hommes ne sont plus les maîtres.

Quand on veut se rendre compte d'une maladie politique, et arriver à la guérir, il faut étudier ses causes, ses symptômes, et, par des observations faites avec le plus grand soin, on peut trouver le remède, sans quoi on est obligé d'embrasser le dogme de la fatalité, c'est-à-dire d'abdiquer l'intelligence humaine.

L'ancien régime était une révolution contre les principes de la France, je l'ai, je crois, suffisamment prouvé, et 89 était

le rétablissement des principes constitutifs de la France.

Le grand mouvement de 89, comme retour aux principes, a échoué, parce qu'il y avait en France des hommes qui étaient restés attachés à l'ancien régime, c'est-à-dire à l'absolutisme royal ; et la nation, qui en était sortie, ne voulait à aucun prix y rentrer.

Contre ces idées de retour à l'ancien régime, la France a supporté toutes les phases d'anarchie et même de despotisme ; et si les maximes de liberté ont été constamment suspendues dans toutes nos phases de révolution, c'est qu'on a craint de voir, à la faveur de cette liberté, l'égalité des droits de tous confisquée au profit de quelques-uns.

Qu'on ne s'y méprenne donc pas, la conquête de la liberté de la presse, de la liberté de l'enseignement, de la liberté religieuse et de tous nos droits, a été retardée en France par la crainte de voir ces libertés servir au parti qu'on appelait le parti de l'ancien régime.

Cette crainte est la véritable *passion* à laquelle la France a été livrée depuis soixante ans, et par là seulement s'expliquent tous les événements de notre révolution, même les plus tragiques.

La France n'a pas cessé d'abhorrer le crime ; et les hommes qui s'y sont livrés ont pu prendre un moment le pouvoir parce qu'ils se déclaraient les ennemis implacables de l'absolutisme, de la superstition et du privilége. Il faut bien le reconnaître, le mal de notre France est en voie de guérison

depuis que les royalistes se sont prononcés pour l'égalité politique, pour une représentation véritable de la nation sur la base du droit commun; depuis qu'on est convaincu qu'ils ne demandent pas la liberté pour fausser l'égalité, mais pour l'établir.

Dès ce moment, le progrès a été certain, et l'on a entrevu la possibilité de la destruction des partis, véritable plaie de ce pays; car c'est un grand malheur dans une société qui a besoin de la royauté, de la liberté et de l'égalité, qu'il y ait un parti pour chacune de ces choses, tous ces biens ne pouvant exister que par leur point d'accord, et ce point d'accord étant brisé quand les partis qui les défendent sont ennemis les uns des autres.

Depuis que ceux qu'on appelait les partisans de l'ancien régime, les royalistes, se sont prononcés pour la liberté et l'égalité, il n'y a plus de prétexte pour des prises de la Bastille, des massacres de septembre, des 10 août, des 18 fructidor, des 18 brumaire, des 20 mars, et des journées de juillet 1830.

Mme de Staël a dit avec raison que l'égalité des droits a été la passion de la France depuis 89. Il faut que cette passion soit calmée pour que notre guérison soit complète.

Quand, sur la demande de lord Clarendon, la noblesse anglaise adhéra solennellement à tous les principes de liberté et de droit représentatif, elle rendit la monarchie possible; et si Charles II avait à Douvres proclamé le bill des droits, l'Angleterre n'aurait pas eu une seconde révolution.

Il faut encore remarquer que la royauté anglaise, qui n'avait pas voulu s'engager, partit pour l'exil, et que la noblesse anglaise, qui s'était engagée envers la nation, s'empara de toutes les positions politiques.

Mais il ne suffit pas à la France d'avoir vu disparaître une cause d'inquiétude et d'irritation qui faussait toutes ses destinées, il faut encore qu'elle se mette en possession de son avenir en obligeant le pouvoir à rentrer dans la voie de l'égalité des droits et à renverser les barrières du privilége.

En 1830, un parti s'est porté fort pour tous et a dépassé le but que tous voulaient atteindre.

Dans l'adresse des 221, M. Royer-Collard avait exprimé l'attachement de la France pour la loi d'hérédité, En 1830, on a détruit cette loi parce que M. de Lafayette, à l'Hôtel-de-Ville, avait créé, disait-on, une nécessité nouvelle.

Ce sont ces événements qui constituèrent, dès-lors, un parti républicain, un parti conservateur, et un parti royaliste. On a ainsi établi la division dans la division, et le droit de tous à la base des élections peut seul faire disparaître ce fractionnement créé par l'Hôtel-de-Ville, en nous rendant une assemblée nationale où tous les partis puissent transiger définitivement (1).

Tout le travail de nos dix-sept années vient de cette cause,

(1) Il faut, pour qu'une révolution finisse, que le nom de ce qu'on appelle un prétendant, représente plutôt, selon l'expression de Mme de Staël, un traité qu'un parti.

et du côté de la France, ce travail n'a pas cessé d'être un travail de réparation.

Il n'y a rien de plus beau à étudier que ces grands efforts d'un peuple pour revenir à l'ordre; mais il ne faut pas, comme l'ont fait, à toutes les époques de la révolution, les hommes de l'anarchie, confondre le progrès des idées et la force des choses avec l'action des royalistes.

On lit dans Thibaudeau :

« Drouet, fait prisonnier à l'armée du Nord quelques années auparavant, n'ayant plus retrouvé, en rentrant de sa captivité, les choses dans l'état où il les avait laissées en 93, ne doutait pas que tout ce qui s'était fait pendant son absence ne fût la *contre-révolution*. » C'était tout simplement la contre-anarchie, parce que la France aspire à l'ordre et qu'elle y retourne incessamment, quand ce mouvement n'est pas contrarié par la force, l'intimidation, les passions et les intrigues.

Opposons au sens donné par M. de Lamartine au mot révolution, qu'il n'a pas compris, le jugement de M. Canning et celui de La Harpe : nous pourrions en citer mille autres.

« Autant qu'il m'a été possible, dit M. Canning, j'ai bien réfléchi sur la nature de la révolution française et sur ses horribles conséquences; j'ai reconnu que nous n'avons jamais gagné quelque chose par les souffrances que les autres pays ont pu éprouver; c'est l'influence de cette révolution qui agit et qui reste; et l'Europe dût-elle un jour reprendre son ancienne position exacte, le principe de convulsions à venir n'en exis-

terait pas moins. Et quel peut-être le pays, grand Dieu! disposé, par l'état de sa société, à recevoir et aimer les principes de cette révolution, principes qui tendent à soulever le peuple contre la classe instruite et capable de gouverner, à armer la misère contre la propriété, le travail contre la fortune, et chaque classe inférieure contre celle qui est au-dessus? »

« *Révolution*, au figuré, dit La Harpe, signifie *changement d'état*. L'histoire et la politique appellent *révolutions* les changements remarquables qui arrivent dans le gouvernement des nations. On l'applique aussi, par extension, à des déplacements dans l'administration. Il ne s'agit ici que du premier sens. Il y eut une *révolution* à Rome quand, après la chute des Tarquins, elle se constitua en république. Il y en eut une en France en 1789, lorsqu'après la prise de la Bastille l'Assemblée nationale donna au peuple cette souveraineté que les rois exerçaient depuis tant de siècles, et fit une constitution qui rendait le pouvoir royal subalterne. C'était en quelques parties une imitation du gouvernement d'Angleterre. Il y eut une autre *révolution* en 1792, quand le trône fut renversé et la république proclamée.

« Quand on passe d'une république vieille et corrompue au pouvoir absolu, c'est que la morale publique est trop altérée pour servir de mobile au gouvernement et pour donner de la force aux lois. Alors ceux qui ont des vices et des talents montent naturellement au-dessus de ceux qui n'on que des vices, ou qui n'ont ni vices ni vertus. Le grand

nombre sent le besoin d'être gouverné, parce que la volonté générale ne mérite plus d'être appelée loi, et que le despotisme d'un seul vaut cent fois mieux que l'anarchie, qui est le despotisme de tous contre tous. C'est ce qui arriva aux Romains, depuis les deux triumvirats jusqu'au règne d'Auguste. Ils furent successivement asservis par des scélérats qui avaient du courage et du génie, un Marius, un Sylla, un Carbon, un Cinna. Une poignée de républicains poignarda César, qu'ils auraient laissé vivre s'il n'eût pas eu la fantaisie de s'appeler roi, et tous se soumirent volontiers à Octave, qui, n'ayant rien d'assez grand dans le caractère pour imposer aux hommes, eut éminemment l'art de les ménager. L'histoire nous apprend quelle était alors, depuis cent ans, la dépravation des mœurs romaines, et combien elle augmenta encore sous les successeurs d'Auguste.

« En 89, le peuple était grévé d'impôts, mais beaucoup moins (proportion gardée) qu'il ne l'avait été sous Louis XIV. Le désordre des finances était grand, mais il était seulement plus avoué et plus connu que dans les temps précédents, et le fameux *déficit* était beaucoup plus aisé à remplir que le bouleversement causé par le système de Law n'avait été facile à réparer, quand il fallut liquider la dette publique avec quinze fois moins de numéraire qu'il n'y avait de papier monnaie. » La Harpe a raison : la France avait besoin en 89 d'une réforme, et non d'une révolution; mais continuons à le citer :

« Les lettres de cachet furent confiées à la police, et les mai-

sons de détention secrète qu'elle avait multipliées étaient de grands abus sans doute, mais, étant de nature à ne menacer qu'un très-petit nombre de personnes, ne pouvaient être un mobile d'insurrection. Le régime des prisons avait été d'ailleurs extrêmement adouci; c'était un des bienfaits de Louis XVI. L'histoire les retracera tous : ils sont nombreux; ils prouveront que ce prince était bon, mais sa conduite prouvera aussi qu'il était faible; il n'eut d'autre courage que celui de souffrir et de mourir, courage très-estimable, mais beaucoup moins rare que le courage d'action, qu'on appelle énergie (1). Quand la Bastille fut ouverte, il n'y avait que sept prisonniers.

« Mais, d'un autre côté, si l'autorité n'était pas oppressive, la cour était très-corrompue, très-dégradée, et généralement sans mœurs, sans lumières et sans talents. L'insouciance immorale des ministres faisait peut-être autant de mal qu'en aurait pu faire la méchanceté. La cupidité était effrénée, et le brigandage sans bornes. Des provinces entières avaient manqué de pain, et le contraste d'une misère toujours désolante avec un luxe toujours plus fastueux semblait une double insulte aux peuples accablés. Cependant ils ne remuaient pas; et si la révolution les trouva disposés pour elle, il est sûr qu'ils

(1) Je crois que c'est la vue de la situation qui manqua à Louis XVI; elle manqua aussi aux révolutionnaires. C'est une énergie brutale, que celle qui s'exerce sans la connaissance des résultats qu'elle peut avoir. Mettez un homme dans une forêt pleine de précipices, sans lumière pous l'éclairer, il tombera à chaque instant, et finira par rouler dans l'abîme.

ne la firent pas naître. La Bastille, attaquée avec intrépidité, mais plutôt rendue que prise; la consternation de la cour, la retraite des régiments qui entouraient Paris, l'émigration des princes et des généraux, l'arrivée du roi à l'Hôtel-de-Ville, où il prit la cocarde nationale; la formation de la garde parisienne, qui fut imitée dans toute la France; le serment prêté à la nation par toutes les troupes, tous ces changements si considérables qui, en d'autres temps, auraient pu coûter des flots de sang, exécutés ici aussitôt que conçus, et sans aucune résistance, laissaient l'Assemblée, qui s'était déclarée *constituante*, absolument maîtresse des destinées de l'empire français. La sanction royale, qui n'était, à proprement parler, qu'un droit de représentation tout au plus, dans la situation où était Louis XVI aux Tuileries, ne pouvait pas être regardée comme un moyen d'opposition réelle. Jamais il n'y eut de plus grande révolution, jamais il n'y en eut de plus rapide, de plus complète, ni qui eût moins coûté. Il avait fallu, pour toutes les autres, rendre de longs combats; il avait fallu des siéges et des batailles : la nôtre n'avait pas coûté la vie à dix hommes. La puissance renversée restait sans aucun défenseur; celle qui en avait pris la place avait entre les mains tous les moyens, ceux de la loi, ceux de la force, ceux de l'opinion du plus grand nombre, qui s'accordait à vouloir une monarchie légale, un gouvernement représentatif. Où était donc ce qu'on eût pu appeler le parti opposé? On n'appelle ainsi, dans une grande révolution, que celui qui peut la combattre par les

armes, ou la balancer par une résistance effective quelconque. Qu'y avait-il de semblable? Les émigrés? Des fugitifs ne pouvaient pas être à craindre pour la France, et il était insensé d'imaginer qu'aucune puissance de l'Europe s'armât pour eux. Les aristocrates? Ceux qu'on désignait par ce nom, dans le temps où il avait un sens, s'obstinaient plus ou moins dans l'Assemblée, dans les écrits, dans les sociétés, en faveur de la prérogative royale, dont l'extension intéressait leur existence civile et politique. C'était une guerre d'intérêt et d'opinion absolument réduite aux luttes délibératives, et nécessairement terminée par des décrets, comme les procès des particuliers par des arrêts; et jamais encore on ne s'était avisé de créer un état de guerre, et de *guerre à mort*, entre une grande nation tout entière armée, et les opinions, les vœux, les espérances, les regrets, les plaintes d'une classe d'hommes très-peu nombreuse, et qui le serait tous les jours devenue davantage, si l'on eût voulu n'y pas penser plus qu'aux autres, et être juste envers elle comme envers tout le monde. Ce mot seul de *révolution* effraie toujours celui-là même qui a le courage de la vouloir, si elle est nécessaire, mais qui a en même temps assez de lumières pour en juger les suites naturelles, et assez d'honnêteté pour en déplorer les malheurs inévitables. C'est un état violent, et par cela même il doit être passager; c'est une secousse qui ébranle tout le corps politique, dont elle détend ou brise tous les ressorts; et le vœu de la raison est de le raffermir le plus tôt possible sur de nouvelles bases, et de lui assu-

rer, en attendant, les étais dont il a besoin. En un mot, il n'y a point de peuple qui ne soit naturellement pressé de sortir de l'état de révolution dès qu'il le peut. Mais que penser, que dire de celui qui se proclame en *révolution* quand il n'y est pas; qui s'établit comme à plaisir dans la privation absolue de tout ordre légal, et travaille de toutes ses forces à s'y perpétuer autant qu'il le pourra, comme dans son état naturel? Tel est pourtant le phénomène, unique dans les annales des nations, que la nôtre a présenté pendant des années.

« Le 10 août ne peut être regardé que comme la victoire d'une faction qui renversa la royauté pour y substituer la tyrannie; et quelle tyrannie! Et en admettant même que la proclamation d'une république fût la même chose que son établissement; que l'anarchie qui régna jusqu'au 31 mai fût la liberté, et que la monstrueuse production du comité de Robespierre fût une *constitution*, après cette prétendue *constitution* et cette prétendue *acceptation* de 1793 nous n'étions plus et ne devions plus être, de notre aveu, *en révolution*. Ce fut pourtant cette même époque que l'on choisit pour proclamer légalement ce qu'on n'avait cessé de répéter de toutes parts, que nous étions *en révolution*, et que le gouvernement était révolutionnaire; et c'est un second phénomène aussi extraordinaire que le premier, qu'une assemblée législative osât dire à tout un peuple : « Voilà une constitution que vous nous avez chargés de faire : vous l'avez unanimement acceptée; mais vous n'en ferez usage qu'à l'époque très-incertaine et très-

éloignée qu'il nous plaît de vous marquer ; et jusque-là vous serez *en révolution*, et nous vous *gouvernerons révolutionnairement*. »

« Passons sur l'espèce de contradiction dans les termes de *révolution* et de *gouvernement*, qui s'excluent en rigueur, mais qui peuvent s'entendre d'un mode provisoire de gouvernement, en attendant un gouvernement constitutionnel. Si les détracteurs de la royauté avaient été, en effet, des républicains, leur premier objet, leur premier vœu eût été de consacrer d'abord les premiers fondements de tout ordre légal, et de garantir à tous les citoyens cette jouissance des droits naturels qui constitue la liberté, qui en donne la véritable idée, et qui en inspire l'amour. Que doivent faire les fondateurs d'une nouvelle constitution? A quoi doivent-ils tendre avant tout? A faire sentir généralement qu'elle vaut mieux que celle qui a été renversée; car apparemment on ne change d'état que pour être mieux. Ce principe est essentiellement l'esprit et la politique d'une révolution. Ce bien-être général est la meilleure réponse au petit nombre qui peut regretter l'ancien état de choses, et est en même temps l'arme la plus sûre contre les ennemis du nouveau. Or, rien n'empêchait, par exemple, de rendre d'abord des lois de garantie en faveur de la liberté individuelle, en faveur de la sûreté personnelle, en faveur de la propriété, puisque ce sont les trois éléments les plus précieux de l'existence sociale. Ce premier pas eût fait cent fois plus pour l'établissement d'une république que toutes les vic-

toires remportées au-dehors; car d'abord la fortune des armes est passagère; ensuite il est très-possible, et même très-commun, qu'on soit vainqueur des ennemis étrangers, et opprimé par des tyrans domestiques; au lieu que l'existence civile, bien affermie dans tous ses droits, vous attache invinciblement à ses fondateurs, et vous assure à la fois et de leurs intentions et de votre félicité.

« On doit bien sentir que ces vérités sont générales, et que je ne les adresse pas à des fondateurs *jacobins*. Il serait convenable avec des hommes trompés et qui auraient failli; mais pour les ennemis de l'espèce humaine il n'y a que ces deux mots, OPPROBRE et EXÉCRATION.. Je ne veux pas trop anticiper sur la justice de l'histoire; c'est à elle qu'est réservé ce tableau précieux, par son horreur instructive, ce tableau de MONSTRES nouveaux dans l'espèce des MONSTRES; c'est à elle à peindre les *Jacobins*.

« C'est une vérité fondée sur la nature des choses et sur les faits historiques, et c'est une preuve morale (qui suffirait seule aux yeux de la raison) que les dominateurs, dont le règne date du 10 août, étaient bien loin de travailler pour la liberté. Je l'ai déjà dit, et je le répète comme un axiome éternel, tout peuple qui veut devenir libre doit nécessairement devenir meilleur, parce que le sentiment de la liberté est éminemment celui de la justice. Si ce peuple ne se montre pas, au moment où il s'affranchit, plus juste, plus vertueux, plus grand qu'il ne l'avait encore été, sa révolution n'est

qu'un bouleversement, n'est qu'anarchie ou tyrannie; ce n'est pas une de ces grandes secousses de la nature qui enfante, une de ces fécondes éruptions volcaniques qui, en ébranlant la terre et les mers, élèvent tout-à-coup du sein des flots une île vaste et fertile qui bientôt commande à l'océan dont elle est sortie; ce n'est qu'une de ces tempêtes ordinaires où les vents déchaînés luttent pour détruire, où les navires se heurtent et se brisent dans une affreuse obscurité, où l'on n'est plus éclairé que par les lueurs de la foudre, où l'on jette ses richesses dans le gouffre avant d'y tomber, où le plus impur limon s'élève à la surface des eaux, et qui finissent par ne montrer sur la mer que des débris, sur les rochers que de l'écume, et sur les rivages que des cadavres. »

La Harpe ajoute : « Jamais on n'avait préconisé le crime comme un principe de révolution, ni l'oppression comme un principe de liberté, et c'est ce qu'ont fait les *Jacobins*. C'est de ce repaire infâme des Jacobins, composé de ce que la nature a jamais produit de plus vil et de plus détestable sous tous les rapports, que sont sortis, pendant six années, tous les fléaux inouïs qui ont désolé l'une des plus belles parties du monde civilisé. Aujourd'hui la plupart des scélérats qui le gouvernaient ne sont plus : Danton, qui en était l'âme, et qui seul n'était pas sans talent et sans caractère; Hébert, Chaumette, Vincent, Momoro, Boulanger, Clootz, Dessieux, Proly, Pereyra, Dubuisson, Fabre (surnommé d'Eglantine), presque tous les membres de cette abominable commune du

2 septembre, qui n'est tombée qu'après un règne de deux ans ; tous ces monstres ont fini, les uns après les autres, sur le même échafaud où ils avaient traîné tant d'innocentes victimes. Marat seul échappa aux droits qu'avait sur lui le bourreau, et fut redevable d'une mort beaucoup trop honorable et trop douce à l'héroïque erreur d'une jeune infortunée dont il faut excuser la faute et admirer le courage. »

Voilà des idées vraies sur les révolutions en général et sur la révolution française en particulier. Au reste, Voltaire a eu raison de le dire : « Il faut une exposition, un nœud et un dénoûment dans une histoire comme dans une tragédie. » La révolution a eu son exposition et son nœud ; nous touchons au dénoûment. M. de Lamartine en sera bien surpris, ainsi que beaucoup d'autres qui, comme lui, ne croient pas à l'expérience et à cette belle parole de Cicéron : « Le temps, en effaçant les méprises de l'opinion, confirme toujours les décisions de la nature (1). »

« La politique, dit Rivarol, est comme le sphinx de la fable, elle dévore tous ceux qui n'expliquent pas ses énigmes. »

M. de Lamartine veut nous faire admirer les hommes qui ont fait la révolution. Ils ne savaient pas plus où ils allaient que les révolutionnaires de l'Angleterre. « Messieurs, disait Cromwell, alors membre obscur du parlement, à ses collègues, je puis bien vous dire ce que je ne veux pas, mais non pas ce que je veux. Je le saurai quand il faudra. » « Aussi,

(1) *Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.*

dit un historien de cette révolution, en renversant d'abord l'ancien gouvernement, ces hommes projetaient d'élever à leur profit une nouvelle tour de Babel, avant même de savoir comment ils allaient s'y prendre. Il en était de même de ces paysans anglais qui redemandaient au roi Richard II l'état de choses où jadis Adam labourait et Ève filait sa quenouille, et les communistes ou anabaptistes du roi Jean de Leyde. »

Grâce au ciel, nous voyons aujourd'hui où nous allons et où nous mène le cours des événements; nous savons que le problème social qu'il faut résoudre, c'est de mettre le gouvernement de France en rapport non-seulement avec la liberté, mais avec l'égalité. Ce point de vue est nécessaire pour bien comprendre la révolution française et la distinguer de la révolution d'Angleterre.

Le principal mobile de la révolution française a été l'amour de l'égalité : l'égalité des droits politiques et l'égalité devant la loi fait partie de la justice, et par conséquent de la liberté.

On ne pourrait pas nous donner le gouvernement d'Athènes et de Rome où il y avait des esclaves avec des hommes libres, ni le gouvernement de la Pologne où il y avait un million de nobles avec des serfs. Le gouvernement anglais, où il y a une aristocratie qui *en vertu de son droit* règne et gouverne une population privée des droits politiques (1), ne nous convient pas davantage.

(1) Voici ce que Voltaire disait du gouvernement anglais dans ses questions sur l'*Encyclopédie:*

« L'amour de la liberté est devenu leur caractère dominant, à mesure que les

L'esclavage était une des conditions de la liberté des anciens.

Les Romains, comme les Turcs, réduisaient souvent les vaincus en esclavage. « S'il fallait, écrivait M. de Châteaubriand, dire tout ce que je pense de cette question, je crois que

Anglais ont été plus éclairés et plus riches. *Tous les citoyens ne peuvent être également puissants*, mais ils peuvent être également libres. Et c'est ce que les Anglais ont obtenu enfin par leur constance. Etre libre, c'est ne dépendre que des lois. Les Anglais ont donc aimé les lois comme des pères ont aimé leurs enfants, parce qu'ils les ont faits.

« Un tel gouvernement n'a pu être établi que très-tard, parce qu'il a fallu longtemps combattre des puissances respectées, puissance du pape, puissance des rois, puissance des évêques, puissance du baronage. Peu à peu, la chambre des communes est devenue la digue qui arrête tous ces torrents.

« La chambre des communes est véritablement la nation : puisque le roi, qui est le chef, n'agit que pour lui et pour ce qu'on appelle sa prérogative, puisque les pairs ne sont en parlement que pour eux, puisque les évêques n'y sont de même que pour eux. Mais la chambre des communes y est pour le peuple, puisque chaque membre est député du peuple. Or, ce peuple est au roi comme environ-huit millions sont à l'unité. Il est aux pairs et aux évêques comme huit millions sont à deux cents, tout au plus, et les huit millions d'hommes libres sont représentés par la chambre basse.

« De cet établissement, qui semblerait inventé par Locke ou par Newton, il est né des abus affreux : les frottements inévitables de cette vaste machine l'ont presque détruite du temps de Fairfax et de Cromwell. Le fanatisme s'était introduit dans ce grand édifice comme un feu dévorant qui consume un beau bâtiment qui n'est que de bois.

« Il a été rebâti de pierres du temps de Guillaume d'Orange. La philosophie a détruit le fanatisme qui ébranle les états les plus fermes. Il est à croire qu'une constitution qui a réglé les droits du roi, des nobles et du peuple, et dans laquelle chacun trouve sa sûreté, durera autant que les choses humaines peuvent durer.

« Il est à croire aussi que les états qui ne sont pas fondés sur de tels principes éprouveront des révolutions.

« Voici à quoi la législation anglaise est enfin parvenue : à remettre chaque homme dans tous les droits de la nature dont ils sont dépouillés dans presque toutes les mo-

ce système est une des causes de la supériorité que les grands hommes d'Athènes et de Rome ont sur les grands hommes des temps modernes. Il est certain qu'on ne peut jouir de toutes les facultés de son esprit que lorsque l'on est débarrassé des soins matériels de la vie, et l'on n'est totalement debarrassé de ces soins que dans les pays où les arts, les métiers et les occupations domestiques sont abandonnées à des esclaves. Le service de l'homme payé qui vous quitte quand il lui plaît, et dont vous êtes obligé de supporter les négligences et les vices ne peut être comparé au service de l'homme dont la vie et la mort sont dans vos mains. Il est encore certain que l'habitude du commandement donne à l'esprit une élévation et aux manières une noblesse que l'on ne prend jamais dans l'égalité bour-

narchies. Ces droits sont : liberté entière de sa personne, de ses biens, de parler à la nation par l'organe de sa plume, de ne pouvoir être jugé que par les pairs en matière criminelle, de ne pouvoir être jugé en aucun cas que suivant les termes précis de la loi, *de professer en paix quelque religion qu'on veuille, en renonçant aux emplois dont les anglicans seuls peuvent être pourvus*. Cela s'appelle des prérogatives. Et en effet c'est une très-grande et très-heureuse prérogative par-dessus tant de nations, d'être sûr en vous couchant que vous vous réveillerez le lendemain avec la même fortune que vous possédiez la veille ; que vous ne serez pas enlevé des bras de votre femme, de vos enfants, au milieu de la nuit, pour être conduit dans un donjon ou dans un désert ; que vous aurez, en sortant du sommeil, le pouvoir de publier tout ce que vous pensez ; que, si vous êtes accusé, soit pour avoir mal agi ou mal parlé ou mal écrit, vous ne serez jugé que suivant la loi. Cette prérogative s'étend sur tout ce qui aborde en Angleterre. Un étranger y jouit de la même liberté de ses biens ou de sa personne ; et, s'il est accusé, il peut demander que la moitié des jurés soit composée d'étrangers.

« J'ose dire que, si on assemblait le genre humain pour faire des lois, c'est ainsi qu'on les ferait pour sa sûreté. »

geoise de nos villes. Mais ne regrettons point cette supériorité des Anciens, puisqu'il fallait l'acheter aux dépens de la liberté humaine, et bénissons à jamais le christianisme qui a brisé les fers de l'esclave. »

Le christianisme, en effet, a créé l'égalité sur la terre, en y apportant le dogme de la fraternité humaine, et en faisant dire à tous les hommes cette prière : *Notre Père qui êtes dans les cieux*. Un décret de Constantin déclarait libre tout esclave qui embrassait le christianisme.

L'Eglise ne reconnaissait point d'esclaves parmi ses enfants même au temps de l'éclavage. La France est une terre digne de son beau nom : un esclave était libre en y mettant le pied.

La grande erreur des partisans de l'Angleterre et de M. de Necker, en 89, vient de ce qu'ils n'ont pas compris la grande différence de la constitution anglaise et de la constitution française; le pouvoir exécutif, en France, ne devait pas seulement être en rapport avec la liberté, comme en Angleterre, mais avec l'égalité. L'Angleterre est une aristocratie représentative, et la France une monarchie nationale et populaire.

Il y a plus de rapport entre l'Amérique et la France qu'entre la France et l'Angleterre, parce que les Francs et les Américains se sont établis par les idées d'égalité; mais les Francs, adoptant le catholicisme, ont détruit peu à peu l'esclavage que les Américains maintiennent. L'Angleterre est un pays de liberté, et non d'égalité; la liberté, par conséquent, n'y est pas entière.

M. de Lamartine méconnait les conditions de la société en général et de la nôtre en particulier, et c'est ce qui l'a entraîné dans toutes ses erreurs.

Il y a deux conditions essentielles pour l'existence de toutes les sociétés : la liberté et le pouvoir, *principatus et libertas.* La liberté, c'est le développement des facultés de l'homme, de ses progrès, et la jouissance de tout son être.

Le gouvernement est absolument nécessaire pour régler la propriété des biens et le rang que chacun doit tenir dans la société, afin que tout ne soit pas en proie à tous et que chacun ne soit pas l'esclave de tous ceux qui sont plus forts que lui..

Le pouvoir n'est pas la même chose que le gouvernement. Le pouvoir est l'action, la force motrice ; un gouvernement, est la force organisée, l'union de l'organe avec la force.

« L'univers, dit Rivarol, est plein de forces qui ne cherchent qu'un organe pour devenir puissances. Les vents, les eaux sont des forces ; appliquées à un moulin ou à une pompe, qui sont leurs organes, elles deviennent puissance. »

Cette distinction de la force et de la puissance donne la solution du problème de la souveraineté dans le corps politique. Le peuple est force, le gouvernement est organe, et leur réunion constitue la puissance politique. Sitôt que les forces se séparent de leur organe, la puissance n'est plus. Quand l'organe est détruit et que les forces restent, il n'y a plus que convulsion, délire ou fureur.

Le pouvoir réunit donc l'action à la volonté; mais sa volonté ne doit être que la volonté de la société qu'il régit, sous peine de n'en être plus l'action conservatrice (1).

Dans les sociétés humaines, la raison est la digue et les passions le torrent. Tout au rebours des sociétés de commerce, où les hommes mettent en commun leurs intérêts pécuniaires pour les satisfaire, dans les sociétés politiques les hommes, selon la belle expression d'un philosophe, mettent chacun leur cupidité, leur orgueil, leur ambition, leurs passions enfin, pour qu'il en résulte un désintéressement général, une obéissance générale, une modération générale, une raison générale, qui comprime toutes les passions et les passions de tous.

Si les hommes n'avaient pas des passions désordonnés, ils n'auraient besoin d'aucun gouvernement, d'aucun état public de société. La société publique est donc le moyen de la conservation du genre humain, puisqu'elle est le pouvoir qui réprime les passions destructives des hommes.

Maintenant, quelle est la meilleure constitution du pouvoir? C'est évidemment celle qui donne au gouvernement la plus grande force pour assurer la liberté et l'égalité, et empêcher les passions d'ébranler l'ordre social.

(1) La société est donc réglée et ordonnée par la raison universelle qui est dans la société ou plutôt en qui est la société, et bien loin que les hommes livrés à eux-mêmes eussent consenti à se placer dans un état qui exige le sacrifice de leurs passions personnelles, ils se refusent à ce sacrifice et retiennent autant qu'ils peuvent cette mise commune.

La solution du problème social est donc d'unir la volonté de tous à l'action unique du pouvoir, et d'empêcher les désordres qui naissent des passions des hommes en laissant l'accès du pouvoir ouvert à tous, car où chacun peut à son tour être pouvoir, il est impossible que plusieurs à la fois ne veuillent être pouvoir.

Le pouvoir, c'est donc la volonté qui fait vouloir le bien et la force qui le fait accomplir. Sans pouvoir, il n'y a pas de société; sans gouvernement, il n'y a pas de peuple, il n'y a qu'une multitude. Il ne dépend pas de la société d'admettre ou de rejeter le pouvoir, puisqu'une société ne peut exister sans pouvoir. Voilà des principes universellement avoués, et qu'aucun fait n'a contredits.

L'humanité rend l'homme sociable, et la société, étant une société de raison, protége les droits et la liberté de chaque homme; mais les passions, l'avarice, l'ambition, la cruauté, rendent le gouvernement et la subordination nécessaires.

Quelle forme de gouvernement garantit le mieux les conditions sociales, l'ordre et la liberté? Sont-ce les gouvernements monarchiques, républicains ou mixtes? C'est là une question grave; mais ce qui n'est pas une question, c'est que dans chaque état il doit y avoir des formes fixes qui arrêtent l'inconstance de la multitude, l'ambition des esprits turbulents, les caprices de chaque particulier.

La même raison qui rend le gouvernement nécessaire demande aussi que la forme en soit sacrée et inviolable. Il n'est

permis à personne de l'altérer et de la détruire sans le concours de la puissance souveraine. C'est une conséquence du principe de la nécessité du gouvernement, afin d'empêcher l'anarchie, que la fixité des formes même des états. Le peuple même, dit Fénelon, ne peut pas changer une monarchie en république, ni une république en monarchie, ni rendre électif un royaume héréditaire, indépendamment du pouvoir légitime et suprême, qui est une partie de la nation. Le sénat et le peuple romain ont pu donner la dictature perpétuelle à un seul homme et le faire empereur; mais Sylla, Catilina et César, étaient usurpateurs parce qu'ils voulaient s'emparer de l'autorité souveraine malgré le sénat, en qui résidait la puissance suprême de la république romaine.

Comme l'ordre de la nature suppose visiblement un dessein et découvre dans son auteur un être intelligent, de même les plaisirs et les peines attachés à certaines actions des créatures ne permettent pas de douter qu'elles ne soient sous le gouvernement de cet être intelligent, gouvernement naturel qu'il exerce sur des créatures douées de sentiment et d'intelligence.

Il faut donc admettre que le monde moral a des lois, que la Providence gouverne les sociétés en laissant à chacun sa volonté et son action, et qu'elle a dit aux passions des hommes, comme aux flots de la mer : *Vous irez jusque-là, et vous n'irez pas plus loin.* On est étonné, en lisant l'histoire des hommes de la révolution, Constituants, Girondins, Montagnards,

de voir à quel point les idées religieuses sont effacées de leurs âmes. Ils ne comprennent ni les rapports de l'homme avec Dieu, ni les rapports de Dieu avec la société, ni les rapports de la religion et des gouvernements. La société a des lois nécessaires, et la volonté des hommes peut les violer, mais non pas les détruire.

Que font à ces principes les désordres, les passions, tout ce qui résulte de la cupidité, de l'ambition, de l'avarice? Parce que des wagons se sont déraillés, parce qu'un autre train, parti malencontreusement, a jeté les voyageurs dans des marais, parce qu'un pont s'est affaissé, cela change-t-il quelque chose aux lois de la vapeur et à l'utilité des voies de fer? En quoi de pareils faits changent-ils les principes? Les lois qui régissent la nature sont telles qu'un corps lancé conserve la tendance à aller en ligne droite, même sous l'obstacle qui le détourne, et reprend sa direction lorsque l'obstacle vient à cesser.

La liberté étant de droit divin doit être donnée à tous, et le pouvoir n'existe que pour la garantir.

C'est sur la justice, sur le droit et la vérité, sur la satisfaction des principes que tout l'ordre social doit résider, et dans ce pays de logique et de désintéressement, on prépare une révolution certaine quand on y laisse subsister une seule maxime fausse.

Voici de belles paroles de Mme de Staël, dans lesquelles il y a beaucoup plus de raison que dans les pages que j'ai citées de M. de Lamartine :

« Terminer la révolution par la liberté est le seul dénoûment possible à cette grande tragédie. Tous les efforts pour remonter le torrent feront chavirer la barque ; mais faites entrer ce torrent dans des canaux, et toute la contrée qu'il ravageait sera fertilisée.

« Une assemblée de députés vraiment élus par la nation exercerait une puissance majestueuse, et les ministres du monarque, dans lesquels on sentira l'amour de la patrie et de la liberté, trouveront partout des Français qui les aideront même à leur insu, parce qu'alors les opinions, et non les intérêts, formeront le lien entre le gouvernement et les gouvernés.

« Lorsque les partisans du despotisme se servent des baïonnettes, ils font leur devoir; mais, lorsqu'ils emploient des formes philosophiques pour établir leur doctrine, ils se flattent en vain de tromper. On a beau priver les peuples de la lumière et de la publicité, ils n'en sont que plus défiants; et toutes les profondeurs du machiavélisme ne sont que de mauvais jeux d'enfants à côté de la force magique et naturelle tout ensemble de la sincérité. Il n'y a point de secrets entre les gouvernements et les peuples, ils se comprennent, ils se connaissent. On peut prendre sa force dans tel ou tel parti ; mais se flatter d'amener à pas de loup les institutions contre lesquelles l'opinion est en garde, c'est n'avoir aucune idée de ce qu'est devenu le public de notre temps. »

LE DIRECTOIRE.

SUITE DE LA CONVENTION.

CHAPITRE XXXVI.

Règne de Robespierre.

Après la chute de Danton et des députés de son parti, qui périrent sur l'échafaud, la tyrannie de Robespierre et de ses complices ne rencontra plus d'obstacles. « La philosophie de Robespierre devenait un meurtre en permanence, a dit un historien, l'abîme l'entraînait. »

Le 7 avril, sur la proposition de Cambacérès, une loi est rendue; tous les soi-disant conspirateurs seront amenés de tous les départements à Paris pour y être jugés par le tribunal révolutionnaire; tous les ex-nobles ne pourront habiter ni Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes; et, par un raffinement de cruauté, ce décret assimilait aux nobles ceux qui, sans être nobles, suivaient les idées et les règles de l'ancien régime. Le comité de salut public recevait toutes les dénonciations et renvoyait les accusés au tribunal révolutionnaire. Les accusés étaient jetés dans les dix-huit prisons de Paris. Le mécanisme du meurtre marchait tout seul; les charrettes, proportionnées au nombre présumé des condamnés, stationnaient à heure fixe dans les cours du Palais-de-Justice. Les *insulteuses* publiques entouraient les roues. Les exécuteurs buvaient dans les guichets; le peuple se pressait dans les rues à l'heure des convois; la guillotine attendait. La

mort avait sa routine tracée comme l'habitude; elle était devenue une fonction de la journée (1).

M. de Malesherbes avait soixante-douze ans et quatre mois, il périt avec sa sœur, sa fille, son gendre, sa petite-fille et l'époux de cette jeune personne. L'échafaud révolutionnaire dévora dans la même heure trois générations!

Les Jacobins tuèrent, dans M. de Malesherbes, le magistrat le plus intègre, l'homme le plus vertueux et l'un des plus éclairés de France; il avait le caractère de L'Hôpital, la fidélité de Sully, la piété douce de Fénelon et la probité d'un Catinat. Prêt à monter au tribunal, il fit un faux pas sur le seuil de sa prison: « Mauvais augure, dit-il, un Romain rentrerait à la maison. »

A la date du 1er mai, les prisons de la capitale étaient encombrées de détenus, et tous les jours le tribunal révolutionnaire en envoyait un grand nombre à l'échafaud. Le fils de Custine fut guillotiné; Condorcet, arrêté, s'empoisonna; le vieux Lukner, Duval-Dépréménil, un des premiers tribuns du parlement, les jeunes filles de Verdun, les religieuses de Montmartre, suivirent de près M. de Malesherbes. Plus de huit mille suspects encombraient les prisons de Paris un mois avant la mort de Danton. En une seule nuit, on y jeta trois cents familles du faubourg Saint-Germain.

Un soir, Fouquier-Tinville fut appelé au comité de salut public. « Le peuple, lui dit Collot, commence à se blaser. Il faut réveiller ses sensations par de plus imposants spectacles. Arrange-toi pour qu'il tombe maintenant cent cinquante têtes par jour. » « En revenant de là, a dit Fouquier-Tinville dans son interrogatoire, mon esprit était tellement troublé d'hor-

(1) M. de Lamartine.

reur que la rivière, comme à Danton, me parut rouler du sang.» Dans le cimetière de Mousseaux, une vaste fosse toujours ouverte, et dont les bords étaient encombrés de tonneaux de chaux, recevait pêle-mêle, chaque jour, les têtes et les troncs des décapités. Véritable égout de sang, à l'entrée duquel on avait gravé l'inscription du néant : *Dormir*, comme si les bourreaux eussent voulu se rassurer eux-mêmes en affirmant que les victimes ne se réveilleraient jamais.

La France présentait le spectacle d'un peuple décimé par lui-même (1).

Le 7 mai, Robespierre fit décréter l'existence de l'Être-Suprême.

La révolution se divisait en partisans de l'athéisme et du déisme, en disciples de Diderot et de Rousseau. Robespierre, qui avait subi les extravagances d'Hébert et de Chaumette, alla, au commencement d'avril, passer quelques jours dans la forêt de Montmorency. Il visitait souvent la chaumière que J.-J. Rousseau avait habitée. C'est là qu'il écrivit son rapport sur l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. Ce rapport à la Convention fut accueilli d'unanimes applaudissements. Le lendemain, on transporta au Panthéon les restes de J.-J. Rousseau. C'est à cette époque qu'on arrêta Cécile Renauld, fille d'un papetier de la Cité, comme ayant voulu assassiner Robespierre.

Le 20 prairial fut le jour choisi pour *une fête à l'Etre-Suprême*.

« Au lever du soleil, dit un conventionnel, une musique militaire, les détonations de l'artillerie, annoncèrent la solennité; des drapeaux tricolores, des guirlandes de fleurs ou de

(1) M. de Lamartine.

verdure ornaient les façades de toutes les maisons. Les groupes se forment, tous les assistants tiennent en main, les hommes des branches de chênes, les femmes des bouquets de fleurs.

Les membres de la Convention, sortis du palais des séances par le pavillon du centre, prennent place sur un vaste amphithéâtre adossé à ce pavillon.

Alors Robespierre monte sur une tribune élevée et prononce un discours; il exhorte son auditoire à rendre hommage à l'auteur de la nature. Armé d'une torche ardente, il descend ensuite de l'amphithéâtre, et vient mettre le feu à un groupe de figures allégoriques représentant l'athéisme, l'ambition, la discorde. Tous ces emblêmes disparaissant, du centre d'une épaisse fumée on vit sortir la statue de la sagesse.

Le cortége se rendit ensuite au Champ-de-Mars, et là furent chantées des hymnes. Voici quelques strophes composées par Chénier :

Source de vérité, qu'outrage l'imposture,
De tout ce qui respire éternel protecteur,
Dieu de la liberté, père de la nature,
Créateur et conservateur !

O toi! seul incréé, seul grand, seul nécessaire,
Auteur de la vertu, principe de la loi,
Du pouvoir despotique, immuable adversaire,
La France est debout devant toi.

Tu poses sur les mers les fondements du monde,
Ta main lance la foudre et déchaine les vents,
Tu luis dans le soleil, dont la flamme féconde
Nourrit tous les êtres vivants.

La courrière des nuits, perçant de sombres voiles,
Traine à pas inégaux son cours silencieux.
Tu lui marques sa route et d'un peuple d'étoiles,
Tu sèmes la plaine des cieux.

Robespierre, marchant à la tête de la Convention, vêtu d'un habit couleur bleu de roi, ceint de l'écharpe tricolore et coiffé d'un chapeau ombragé d'un panache flottant, marchait en avant des députés. On criait *vive Robespierre!* mais sa joie était tempérée par les sarcasmes de ses collègues : « Voyez-vous, disaient-ils, comme on l'applaudit ; ne veut-il pas faire le Dieu? N'est-il pas le grand-prêtre de l'Etre-Suprême? » Ce jour perdit Robespierre dans la Convention. »

Dès cette époque apparaissait à l'horizon politique la tempête qui devait renverser Robespierre ; et, dans les pressentiments qui l'agitaient, il songeait aux moyens de se débarrasser de tous ceux qui, dans la Convention, étaient ses adversaires et autant d'obstacles à ses projets.

CHAPITRE XXXVII.

Succès des armées françaises.

La France voyait partout la fortune se déclarer en sa faveur, tandis que dans son intérieur elle subissait la plus honteuse tyrannie.

La cause la plus puissante de ces succès était l'énergie extraordinaire du gouvernement républicain qui, dès le principe, mit de côté toutes les considérations secondaires et consacra toutes les ressources du pays à sa défense. On imagina des levées en masse sous le nom de Réquisition. Au mois de mars 1793, une levée de deux cent mille hommes fut décrétée et réalisée ; mais un décret du mois d'août suivant organisa sur des proportions plus vastes un autre mode de recrutement.

Tous les Français, capables de porter les armes, furent mis

à la disposition du gouvernement. Ils furent divisés en classes, et les plus jeunes, au nombre de cinq cent mille hommes et plus tard d'un million, reçurent ordre de marcher. On disposa des autres de manière à seconder efficacement les efforts des premiers. Les hommes mariés étaient chargés de préparer des armes et de faire parvenir les convois, les femmes de faire des uniformes, les enfants de faire de la charpie, et les vieillards de prêcher le républicanisme. Toutes les propriétés étaient consacrées à l'entretien de la guerre, tous les édifices à des usages militaires, toutes les armes au service public, et tous les chevaux, excepté ceux qui étaient indispensables à l'agriculture, furent pris pour la cavalerie ou les autres services des armées. Les représentants du peuple furent chargés de faire partir les différentes levées. Ces commissaires ne connaissaient point de peine plus légère que la mort. On n'admettait aucune excuse pour dispenser du service personnel, aucun délai, aucun remplacement; on exigeait de chacun, à quelque classe qu'il appartînt, prompte et entière obéissance. Les conscrits qui manquaient à l'appel, qui résistaient ou se cachaient, étaient soumis aux lois de l'émigration.

Mais ces levées en masse n'auraient pas été d'un grand secours devant des armées régulières et bien disciplinées, si les Français n'étaient pas naturellement soldats, et si le service militaire n'était pas populaire en France.

« A cette disposition naturelle, dit un historien étranger, le jeune Français joint une autre qualité la plus désirable de toutes dans un soldat. Accoutumé à une vie dure, à l'exercice, aux expédients de tous les genres, il est capable de supporter toutes les privations. Sa gaîté naturelle lui inspire de l'indifférence pour le danger; sa bonne humeur, de la patience dans

les fatigues ; la vivacité de son esprit et de son imagination le distrait et l'aide à supporter les vicissitudes d'une vie errante. Il est au besoin cuisinier, ouvrier. Ses talents pour une guerre active ne sont pas moins prononcés. Courageux dans l'attaque réglé dans la retraite, *le Français est un des meilleurs soldats du monde*, et dans l'occasion il montre un degré d'intelligence et une connaissance de son métier qui feraient honneur à des militaires d'un rang supérieur dans d'autres armées. S'il n'est point précisément buveur d'eau, il n'est point sujet à l'ivresse comme le soldat anglais; et celui-ci n'a peut-être à opposer aux nombreux avantages de son rival, que cette résolution et cette obstination de boule-dogue dans le combat, qui lui fait réitérer, soutenir et prolonger ses efforts, quelquefois son désavantage sous le rapport du nombre et des autres circonstances (1). »

Le Français, tel que nous venons de le peindre, ne souffrait pas beaucoup de la violence qui l'attachait à ses foyers. On comprend aisément que dans l'état de malaise où était la France, lorsque tant de tristes spectacles s'offraient sans cesse aux regards; que toutes les ressources de la carrière civile étaient interdites et ne pouvaient plus avoir d'attrait pour une nation dont le territoire était un vaste camp, on comprend qu'un jeune homme devait saisir avec joie l'occasion de se soustraire au spectacle de désolation qu'il avait sous les yeux pour courir la chance de la mort ou de l'avancement dans la seule carrière qui fût, en comparaison des autres, et qui était certainement honorable. De pareilles recrues étaient une pépinière admirable d'officiers. L'abolition de l'ancienne distinction des rangs avait ouvert la même carrière à tous. Or, dans la mêlée,

(1). Walter-Scott.

c'est le plus digne qui se fait remarquer qui parvient aux grades. Le suffrage des soldats n'était pas sans influence sur ce point, et il ne le donne guère qu'à celui qu'il a vu agir. Cruels dans leurs vengeances, les chefs révolutionnaires récompensaient avec générosité, presqu'avec extravagance, et n'épargnaient ni fer, ni or, ni honneurs, ni dénonciations, pour exciter les généraux à la victoire, ou faire peur des conséquences d'une défaite.

Cette loi inexorable qui n'excusait jamais les revers, cette foule d'occasions qui offraient toutes les ressources possibles à une ambition honorable, firent naître une race de généraux tels que le monde n'en vît jamais d'aussi illustres ni en aussi grand nombre. Tel fut Bonaparte lui-même. Tels furent Pichegru et Moreau destinés à être sacrifiés à sa fortune. Tels étaient les maréchaux et les généraux appelés à partager ses succès et à se ranger plus tard autour de son trône. Ce fut dans les premières armées recrutées par l'impitoyable conscription que se formèrent Murat, Ney, le brave des braves ; le calme et le pénétrant Macdonald ; Joubert, qui fut sur le point de jouer le rôle de Bonaparte ; Masséna, l'enfant gâté de la victoire, Augereau, Berthier, Lannes et plusieurs autres dont les noms électrisèrent les soldats français.

Ainsi recrutées et commandées, les armées françaises étaient soumises à une discipline analogue à leur composition. Ni le temps ni les circonstances ne permettaient d'assujettir les nouveaux soldats à toutes les minuties de l'ancienne école. Dumouriez donna l'exemple, en montrant que le principe de la révolution pouvait être appliqué avec avantage à l'art de la guerre lui-même, et que, pour balancer le désavantage entre les nouvelles levées et les vétérans qu'elles avaient à com-

battre, il fallait employer des règles plus simples de stratégie. Les esprits médiocres ne manquent jamais de donner à la routine autant d'importance qu'aux choses essentielles, et de juger une négligence dans la tenue aussi sévèrement qu'une mauvaise manœuvre. Les généraux français se montrèrent hommes de génie en triomphant, au moment du danger, de tous les préjugés, et en modifiant la discipline selon le caractère de leurs recrues et l'urgence des circonstances.

Ils réformèrent ce qu'il y avait de suranné dans le maniement des armes, ne conservant que le petit nombre de mouvements nécessaires pour l'usage du fusil et de la baïonnette. Des manœuvres simples remplacèrent celles qui étaient compliquées et d'une exécution difficile; se relâchant sur la précision, ils se contentèrent de former promptement les lignes et les colonnes, et de maintenir l'ordre dans la marche. Les troupes légères furent aussi portées à un nombre plus considérable. Les Autrichiens, qui tiraient du Tyrol et de la Croatie les meilleures troupes légères du monde, avaient organisé plusieurs de ces corps en régiments de lignes, affaiblissant ainsi leur supériorité dans un genre qui acquérait chaque jour plus d'importance. Les Français, au contraire, exercèrent un grand nombre de leurs conscrits à former des corps irréguliers et des tirailleurs dont l'ardeur et l'activité empêchèrent souvent leurs adversaires de pousser des reconnaissances pour recueillir des renseignements précis sur les forces et la position des ennemis; tandis que les troupes de ligne françaises, protégées par ces essaims d'agiles soldats, avaient le choix du temps et du lieu, de l'attaque et de la retraite, selon que les circonstances l'exigeaient.

Ces mêmes motifs firent introduire dans la tactique une in-

novation qui contribua beaucoup à multiplier les pertes. Les armées ennemies, privées de renseignements par l'infatigable activité des troupes légères de ces derniers, se décidèrent souvent pour la défensive; prenant une position avantageuse et fortifiée, elles attendaient que cette fougueuse jeunesse française vînt se jeter par milliers sous leurs batteries. C'était alors que les généraux français attaquaient en colonnes successives, faisant marcher les brigades les unes après les autres, sans égard pour le nombre d'hommes tués. Les assiégés, se voyant forcés sur un point quelconque, regardaient la bataille comme perdue, et finissaient par céder un terrain dont les assaillants achetaient la possession par d'immenses sacrifices.

Outre les récompenses que le service de la République assurait aux soldats, il y avait pour eux un charme irrésistible, celui de la victoire. Leurs succès les fixaient sous les étendards et grossissaient sans cesse leurs rangs. Vive la République! devint un cri de guerre aussi cher aux armées que l'était jadis celui *de Montjoie saint Denis*, et le drapeau tricolore remplaça l'oriflamme. Le désordre, l'oppression, les massacres de la révolution touchaient peu les soldats. Ils entendaient dire que leurs parents étaient guillotinés et emprisonnés; mais le soldat renonce aux intérêts du monde, et pendant qu'il joue avec un ennemi au jeu terrible de la vie ou de la mort, il n'a guère le temps de penser à ce qui a lieu en son absence dans le pays natal. Tout ce que les armées savaient des affaires de l'intérieur, elles l'apprenaient par les discours pompeux de la Convention, toujours remplis de l'éloge des troupes, et par ceux des représentants près des armées, qui employaient toutes les ressources de la flatterie et des largesses pour se conserver

l'affection des soldats, si nécessaire à leur salut. Ils y réussissaient si bien que, sous la République, l'attachement des soldats pour cet ordre de choses les porta souvent à abandonner leurs généraux favoris lorsqu'ils devinrent suspects à de farouches démocrates.

Les généraux éprouvèrent fréquemment, aussi bien que les citoyens, les rigueurs de la République, qui, de la manière la plus irrégulière et sans aucune espèce de motifs ou de prétextes, les faisaient arrêter et exécuter. Cependant l'ardeur des autres n'en était pas abattue. Si le gouvernement révolutionnaire guillotinait, il payait, promettait et récompensait, et, au milieu des hasards de la vie militaire, la crainte de la guillotine ajoutait peu de chose au danger du glaive et des balles. Le courage et l'ambition considérèrent peu ces chances qui furent d'ailleurs balancées par la confiance de chaque individu en son heureuse étoile. Les généraux condamnés se soumettaient à leur sort comme à un des accidents de la guerre, et la République n'en était pas plus mal servie.

Avec ces talents, ces opinions et cette conduite, il ne fallait aux armées républicaines, ou plutôt révolutionnaires, pour en tirer parti, que le talent supérieur du célèbre Carnot, officier du génie, et probablement l'un des premiers tacticiens du monde. On a prétendu, pour sa justification, qu'il ne participait point aux crimes du comité de salut public; se renfermant dans le département de la guerre, que ses collègues lui abandonnaient entièrement, il composait seul, dans le comité, le bureau militaire, correspondait avec les généraux, et dirigeait les mouvements des armées comme s'il eût été inspiré par la victoire elle-même. Il osa d'abord revendiquer les frontières naturelles de la France, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées,

établit en principe que tout ce qui en dedans de ces limites appartenait à d'autres puissances devait être rendu à la France comme ayant été usurpé sur elle. Son génie exécuta ce que son ambition avait conçu : la Belgique fit partie de la République française, la Hollande forma un petit état démocratique dans la dépendance de la grande nation dont elle était pour ainsi dire un ouvrage très-avancé.

Le comité ne contrariait jamais les plans de Carnot, et Carnot évitait tout ce qui pouvait avoir l'air de désapprouver la direction des affaires intérieures; toutefois, son habileté et sa prudence n'empêchèrent pas Robespierre de le surveiller comme le serpent suit de l'œil sa victime. Il ne pouvait se passer de Carnot, qui fixait la victoire sous le drapeau tricolore; mais on sait qu'un grand revers eût gravement compromis sa tête.

Il faut également reconnaître que, quoique les armées françaises fussent dévouées à la République et toujonrs dociles à la direction d'un membre du comité de salut public, jamais elles n'exécutèrent dans toute leur étendue les ordres atroces relatifs à la guerre d'extermination. Un décret de la Convention défendit de faire des prisonniers anglais ; mais jamais on ne put obtenir des soldats français qu'ils se prêtassent à une mesure aussi révoltante. En effet, quand on songe à la manière dont la France était administrée alors, il semble que l'humanité avait fui les villes pour aller se réfugier dans les camps au milieu des combats. Il est une partie de notre sujet que nous ne pouvons ici qu'effleurer, c'est la faveur avec laquelle les peuples attaqués par les Français accueillaient les doctrines politiques de ces derniers. Les Français étaient souvent reçus à la fois comme conquérants et libérateurs, et presque toujours les

rois ennemis, privés de l'avantage inappréciable d'être appuyés par le dévoûment de leurs sujets, se virent réduits à leurs troupes régulières.

CHAPITRE XXXVIII.

Mort de madame Elisabeth. — Orange.

Le 3 mai, Paris eut le spectacle d'un hécatombe d'hommes: vingt-sept fermiers-généraux et le célèbre chimiste Lavoisier périrent sur le même échafaud. Lavoisier avait demandé un délai de quelques jours pour terminer une expérience importante; « La République n'a pas besoin de chimiste, lui répondit le président. »

Le 10, Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, comparut devant l'infâme tribunal; elle fut condamnée à mort; et ce jour même, cette princesse, ornée de toutes les vertus, fut conduite au supplice dans un vil tombereau, avec vingt-quatre autres victimes; elle montra jusqu'au dernier moment cette sérénité d'âme qui ne l'avait jamais abandonnée. « Vous appelez mon frère un tyran, avait dit Mme Elisabeth à l'accusateur et aux juges; s'il eût été ce que vous prétendez, vous ne seriez pas où vous êtes, ni moi devant vous. »

« Elle entendit son arrêt, dit un historien, sans étonnement et sans douleur. Elle demanda, pour toute grâce, un prêtre fidèle à sa foi, pour sceller sa mort du pardon divin. Cette consolation lui fut refusée. Elle y suppléa par la prière et par le sacrifice de sa vie. Longtemps avant l'heure du supplice, elle entra dans le cachot commun pour encourager ses compagnes. Elle présida, avec une sollicitude touchante, à la toilette funèbre des femmes qui allaient mourir avec elle. Sa

dernière pensée fut un scrupule de pudeur. Elle donna la moitié de son fichu à une jeune condamnée, et le noua de ses propres mains, pour que la chasteté ne fût pas profanée même dans la mort.

« On coupa ensuite ses longs cheveux blonds, qui tombèrent à ses pieds comme la couronne de sa jeunesse. Les femmes de sa suite funèbre, et les exécuteurs eux-mêmes, se les partagèrent. On lui lia les mains. On la fit monter la dernière sur le dernier banc de la charrette qui fermait le cortége. Le peuple, rassemblé pour insulter, resta muet sur son passage. La beauté de la princesse, transfigurée par la paix intérieure ; son innocence de tous les désordres qui avaient dépopularisé la cour, sa jeunesse sacrifiée à l'amitié qu'elle portait à son frère, son dévoûment volontaire au cachot et à l'échafaud de sa famille, en faisaient la plus pure victime de la royauté. Il était glorieux à la famille royale d'offrir cette victime sans tache, impie au peuple de la demander. Ses compagnes la vénéraient déjà avant le Ciel ; sûres de mourir avec l'innocence, elles s'approchèrent toutes humblement de la princesse avant de monter une à une sur l'échafaud, et lui demandèrent la consolation de l'embrasser. Les exécuteurs n'osèrent refuser à des femmes ce qu'ils avaient refusé à Danton et à Hérault-Séchelles. La princesse embrassa toutes les condamnées à mesure qu'elles montaient à l'échelle. Après ce baise-main funèbre, elle livra sa tête au couteau. Chaste au milieu des séductions de la beauté et de la jeunesse, pieuse et pure dans une cour légère, patiente dans les cachots, humble dans les grandeurs, fière devant le supplice, madame Elisabeth laissa par sa vie et par sa mort un modèle d'innocence sur les marches du trône, un exemple à l'amitié, une admi-

ration au monde, un reproche éternel à la République. »

Un des grands crimes de ce régime affreux fut le sac de la ville de Bédouin et les exécutions d'Orange.

Maiguet, commissaire de la Convention, après avoir renfermé les autorités, les nobles, les prêtres, les parents d'émigrés et tous les gens qui lui étaient suspects, mit le feu à la ville, et toutes ces malheureuses victimes furent dévorées par les flammes.

A Orange, le crime des habitants avait été d'abattre un arbre de la liberté : la population fut décimée; et, au rapport du député Goupilleau, il avait fait déjà creuser six fosses profondes pour recevoir tous les cadavres, et préparé quatre milliers de chaux pour les consumer.

Il y avait au 1er juin six milliards d'assignats en circulation.

Le 14 juin, toute la chambre des vacations du parlement de Toulouse, vingt-deux membres, périrent le même jour sur l'échafaud.

CHAPITRE XXXIX.

Le 8 et le 9 thermidor.

Il était temps que la France, qui se débattait dans une sanglante agonie, vît un terme à toutes ces horreurs; ce fut alors qu'arriva le 9 thermidor (28 juillet 1794).

Depuis quelque temps, la majorité des membres du comité de salut public ne s'entendait plus avec Robespierre (1), qui

(1) Des altercations violentes éclataient fréquemment dans le comité de salut public entre Robespierre et ses collègues. « Tu veux donc guillotiner toute la Convention, dit un jour Billaud-Varennes à Robespierre. » Carnot, Collot-d'Herbois reprochaient

avait fini par ne plus assister aux réunions; cependant, à cette époque, sa puissance était à son apogée : il avait à sa solde onze mille espions; les députés jacobins exécutaient à la lettre le mot d'ordre qu'ils recevaient de lui dans toutes les discussions; les membres du club des Jacobins étaient ses partisans les plus fanatiques, et la Commune de Paris ne connaissait que ses volontés. La terreur et la mort étaient le résultat des théories de Robespierre; et une vieille femme, Catherine Théos, espèce de pythonisse, qui s'était liée avec dom Gerle, proclamait Robespierre l'élu du peuple.

Un incident vint hâter la chute du dictateur : un juré du tribunal révolutionnaire avait été arrêté par ordre du comité de salut public; on trouva dans ses papiers une liste de proscription dressée par Robespierre, à la tête de laquelle étaient les membres du comité du salut public qui lui étaient opposés. C'est alors que leurs yeux s'ouvrirent tout-à-fait, et qu'ils reconnurent la nécessité de prévenir Robespierre.

Barras, Bourdon, Fréron, Tallien, étaient remplis de haine contre Robespierre. Cette haine était entretenue dans Tallien par son amour pour Thérésa Cabarus, Mme de Fontenay, qu'il avait amenée de Bordeaux, où il avait été proconsul. Un soir, en rentrant chez lui, un inconnu lui glissa dans la main, au coin de la rue de la Perle, un billet de Thérésa Cabarus, enfermée aux Carmes avec Mme d'Aiguillon et Mme de Beauharnais. Ce billet était écrit avec du sang. Le voici : « L'administrateur de police sort d'ici; il est venu m'annoncer que demain je monterai au tribunal, c'est-à-dire à l'échafaud. Cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit. Robespierre n'existait plus,

en termes injurieux à Robespierre l'oppression qu'il faisait peser sur le gouvernement.

et les prisons étaient ouvertes... Mais, grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera bientôt plus personne en France pour le réaliser. » Tallien répondit : « Soyez aussi prudente que je serai courageux, et calmez votre tête. »

On délibérait le jour, on conspirait la nuit. On tramait la perte de Robespierre à quelques pas de sa maison, chez Courtois, assez courageux pour prêter sa chambre aux conjurés, qui se flattaient de vouloir supprimer la Terreur.

Rien n'annonçait autour de Robespierre un grand dessein. A l'exception de quatre ou cinq hommes du peuple armés sous leurs habits, que les Jacobins avaient chargés, à son insu, de le suivre et de veiller sur sa vie, son entourage était celui du plus humble citoyen. Il n'avait jamais affecté plus de simplicité et de modestie dans ses habitudes. Il s'isolait de jour en jour davantage; il n'allait plus aux comités, rarement à la Convention, inexactement aux Jacobins. Sa porte ne s'ouvrait qu'à un petit nombre d'amis. Il n'écrivait plus, il lisait beaucoup. Une expression de découragement émoussait ses regards ordinairement trop acérés et ses traits trop aigus; le son de sa voix même était adouci par un accent de tristesse. Il évitait de rencontrer dans la maison les filles de Duplay, celle surtout à laquelle il devait s'unir après les orages. Il ne s'entretenait plus des perspectives de vie obscure dans une union heureuse à la campagne : on voyait que son horizon s'était assombri en se rapprochant. Il y avait trop de sang versé entre le bonheur et lui. Une dictature terrible ou un échafaud solennel étaient les seules images sur lesquelles il pût désormais s'arrêter. Il cherchait à y échapper, pendant ces premiers jours de thermidor, par de longues excursions aux environs de Paris. Accompagné de quelque confident, ou seul, il errait des jour-

nées entières sous les arbres de Meudon, de Saint-Cloud ou de Viroflay. Il portait ordinairement un livre sous son habit; c'était Rousseau ou Young. Il avait les rêveries d'un théosophe au milieu des proscriptions de Marius (1).

L'aveu fait par Saint-Just, membre du comité, qu'il fallait un dictateur hâta le dénoûment.

La lutte s'engagea définitivement le 8 thermidor (27 juillet 1794).

Robespierre prononça un discours dans lequel il rejeta sur les députés qui avaient été ses victimes au 31 mai et au 2 juin, tous les crimes dont la voix publique l'accusait.

Un membre demande l'impression de ce discours; Bourdon (de l'Oise) s'y oppose; Barrère, quoique du complot, est pour l'impression; Couthon ajoute qu'il faut en décréter l'envoi à tous les départements.

La majorité adopte d'abord cette proposition; c'était donner gain de cause à Robespierre.

Mais après le vote la discussion revient sur le même objet. Vadier recommence l'attaque; Robespierre réplique.

Vadier reprend la parole pour justifier les faits que Robespierre nie; enfin Cambon prend la parole pour attaquer plus directement Robespierre; il déclare qu'un seul homme paralyse la volonté de la Convention nationale, et que cet homme est Robespierre.

La majorité couvre de ses acclamations ces dernières paroles de Cambon.

Robespierre essaie de répondre à Cambon, qui maintient la vérité des faits par lui avancés.

(1) M. de Lamartine.

Billaud-Varennes attaque à son tour Robespierre; la voie étant ouverte, d'autres députés imitent son exemple.

Enfin Bentabole demande que le discours de Robespierre soit renvoyé à l'examen des comités.

« Quoi! s'écrie alors Robespierre, en entendant cette proposition, on renverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse! »

Des murmures éclatent dans l'assemblée.

Nommez ceux que vous accusez, réplique Charlier; quand on a, comme vous le dites, le courage de la vertu, il faut avoir celui de la vérité!

Oui! oui! s'écrie-t-on de tous les côtés de l'assemblée. Robespierre garde le silence.

Thirion achève de décider la majorité, en disant que les deux comités sont, jusqu'à preuves contraires, plus croyables que Robespierre, et que décréter l'envoi de son discours serait préjuger en faveur de son accusation.

L'assemblée applaudit; elle revient sur son décret; et elle ordonne que le discours de Robespierre sera envoyé à l'examen des comités.

Le soir du même jour, Robespierre lut son discours à la tribune des Jacobins; il fut couvert d'applaudissements; néanmoins Robespierre parut désespérer de l'emporter: « Nous ne verrons plus arriver, disait-il avec douleur, de nouveaux 31 mai et 2 juin; mon discours est *mon testament de mort*. Je succombe sans regret; je vous laisse ma mémoire, *elle vous sera chère*, et vous la défendrez. »

Puis se ravisant tout à coup, en voyant les marques d'intérêt que ses paroles viennent de faire éclater, Robespierre s'écrie: « *Marchez, sauvez encore la liberté!* Si malgré tous vos

efforts, il faut succomber, eh bien! *Vous me verrez boire la ciguë avec calme.* »

« Je la boirai avec toi, s'écria le peintre David! »

Ces paroles de Robespierre étaient une provocation directe à un mouvement insurrectionnel contre la Convention. Les meneurs du club le comprirent ainsi; et leur première mesure fut d'expulser à cette même séance et de chasser deux membres de la Convention avec injures et force menaces; l'un d'eux était Billaud-Varennes.

Tallien, Fréron, Barras, Fouché, Dubois, Crancé, Bourdon et leurs amis n'avaient pas dormi. Des émissaires habiles furent employés toute la nuit à arracher à la Plaine les espérances qu'elle avait dans les desseins de Robespierre. La Plaine ne se décida qu'au jour. Robespierre ignorait cette défection. Le jour le surprit dans ses illusions. Les Jacobins lui promettaient la victoire : Coffinhal de l'Auvergne, véritable colosse, parcourait les faubourgs; Fleuriot haranguait à la Commune; Paysan convoquait les membres de la municipalité à une réunion permanente; Henriot, suivi de ses aides-de-camp, et déjà vacillant sur son cheval de l'ivresse de la nuit, parcourait les rues voisines de l'Hôtel-de-Ville, et plaçait des batteries de canon sur les ponts et sur la place du Carrousel.

Le 9 thermidor, Saint-Just occupe la tribune; il avait à peine prononcé quelques phrases, qu'il est interrompu par Tallien, qui s'écrie : « On vient encore aggraver les maux de la patrie, la précipiter dans l'abîme; je demande que le rideau soit déchiré. »

Après Tallien, Billaud-Varennes prend la parole pour apprendre la scène dont il avait été victime la veille aux Jaco-

bins; il ajoute que le club était rempli d'hommes apostés qui veulent égorger la Convention nationale, et je vois en ce moment sur la Montagne un homme qui menaçait hier les représentants du peuple : le voilà, s'écrie Billaud-Varennes en le désignant du doigt.

Arrêtez! arrêtez! s'écrie-t-on de toutes parts.

L'individu est saisi et entraîné hors de la salle au milieu des plus vifs applaudissements.

Billaud-Varennes continue : « Vous frémirez, quand vous saurez qu'il est ici un homme (il lance un regard sur Robespierre) qui, lorsqu'il fut question d'envoyer des représentants dans les départements, ne trouva pas vingt membres de la Convention dignes de cette mission. » A tout moment il est interrompu par les cris : à bas le tyran!

Robespierre s'élance à la tribune; il y est accueilli par les mêmes cris : à bas le tyran !

Sur la proposition de Tallien, la commission décrète d'accusation Henriot, commandant de la garde nationale, Boulanger, Dufraisse, et Dumas, président du tribunal révolutionnaire; puis elle se déclare en permanence et reprend la discussion.

Robespierre veut encore parler, les mêmes cris couvrent toujours sa voix : *à bas le tyran!* enfin il profite d'un moment de silence pour jeter les yeux sur les plus ardents Montagnards.

Les uns détournent les regards, les autres restent immobiles; s'adressant alors à tous les côtés de l'assemblée : « C'est à vous, hommes purs, dit Robespierre, et non à ces brigands que je m'adresse. »

La plus violente interruption suit ces paroles.

« Pour la dernière fois, président des assassins, s'écrie Robespierre, je te demande la parole. »

« Tu ne l'auras qu'à ton tour, répond Collot-d'Herbois ; » et il cède le fauteuil à Thuriot.

« Non, non, » s'écrie-t-on de tous côtés.

Robespierre s'épuise en vains efforts, sa voix s'éteint.

« Le sang de Danton l'étouffe, » s'écrie le boucher Legendre.

« C'est donc le sang de Danton que vous voulez venger ? » répond Robespierre. Les bancs de la Montagne se ferment; Robespierre redescend au centre, et s'adressant aux débris de la Gironde : « Eh bien ! leur dit-il, c'est à vous, hommes purs, que je viens demander asile, et non à ces brigands (montrant les Fouché, les Bourdon, les Legendre). » En disant ces mots, il s'assied à une place vide, sur un banc du centre. « Misérable ! lui crient les Girondins, c'était la place de Vergniaud. » Robespierre s'éloigne avec effroi.

Enfin Conchet demande que Robespierre soit mis en accusation; Robespierre jeune dit qu'il est aussi coupable que son frère, et qu'il mérite le même sort.

Robespierre reprend la parole pour apostropher le président et l'assemblée avec la dernière violence. Charles Duval s'écrie alors : « Président, est-ce qu'un homme sera le maître de la Convention ? »

« Ah ! qu'un tyran est dur à abattre, » crie un autre membre.

Aux voix ! aux voix ! l'accusation des deux frères, répète-t-on de tous côtés.

La Convention décrète l'accusation à l'unanimité ; tous les députés se lèvent, et font retentir la salle des cris : vive la liberté ! vive la République !

« La République est perdue, reprend Robespierre, puisque les brigands triomphent. »

La Convention décrète également l'accusation de Saint-Just, de Couthon et de Lebas; les accusés sont saisis par les huissiers et amenés à la barre; mais ils parvinrent à s'échapper dans l'après-midi, et ils allèrent se réfugier à l'Hôtel-de-Ville, qui devint presqu'aussitôt le foyer d'une insurrection.

Au moment où les gendarmes conduisaient les accusés à travers la place du Carrousel, à l'hôtel de Brionne, où siégeait le comité de sûreté générale, un cortége de charrettes contenant quarante-cinq condamnés sortait de la cour du palais. Les cris de *grâce!* retentissaient. Henriot dispersa à coups de sabre les citoyens compatissants, et fit achever le supplice. La veille, soixante-deux têtes étaient tombées; Roucher et André Chénier se trouvaient dans ce nombre, assis à côté l'un de l'autre sur la même banquette, les mains attachées derrière le dos.

Le maire Lescot, Fleuriot et l'agent national Payan, envoient des tambours pour convoquer, vers les cinq heures du soir, les membres de la Commune.

La Commune assemblée, on rédigea un acte intitulé : *Appel au peuple*, dans lequel il était appelé à prendre les armes, et où on élevait jusqu'aux nues Robespierre et l'on traînait ses ennemis dans la boue.

Les officiers municipaux invitaient, en conséquence, les citoyens à se réunir à l'Hôtel-de-Ville *contre les oppresseurs du peuple;* même appel était fait aux autorités constituées, à la force armée et aux sections.

Henriot rangea la gendarmerie en bataille sur la place de Grève; on battit la générale dans les rues, et une partie de la garde nationale prit les armes.

Lebas écrivit au commandant du camp des Sablons de marcher sur l'assemblée ; il ignorait que ce commandant était arrêté.

Enfin des adresses incendiaires tendant à une levée en masse pour venir au secours de la Commune furent expédiées aux différentes municipalités de la banlieue.

Toutes ces mesures devaient être inutiles ; la dernière heure allait sonner pour Robespierre et la Commune de Paris.

La presque totalité des sections vint, en effet, reconnaître l'autorité de la Convention nationale ; et le 9 thermidor, à minuit, une force armée considérable protégeait ses délibérations, et était prête à appuyer ses décrets.

CHAPITRE XL.

Mort de Robespierre.

A deux heures du matin, le 10 thermidor, les troupes de la Convention, commandées par Barras et ses commissaires en tête, marchèrent sur l'Hôtel-de-Ville.

En arrivant à la place de Grève, ils la trouvèrent couverte d'hommes armés de fusils, de baïonnettes et de canons ; les troupes de la Convention l'investirent de toutes parts.

Les commissaires s'avancèrent ensuite et lurent à la multitude le décret qui mettait les rebelles hors la loi.

A cette lecture, un changement extraordinaire s'opéra dans les idées de la multitude ; elle se mit à crier : *Périssent les traîtres et les tyrans.*

Tandis que ces choses se passaient au-dehors, les membres de la Commune, revêtus de leurs écharpes, délibéraient dans la grande salle : ils eurent bientôt connaissance de ce qui se

passait au-dehors ; la terreur se répandit sur tous les visages. Le président laissa tomber sa sonnette.

Au moment où la force armée entrait dans la salle, Robespierre jeune se jeta par une fenêtre et fut relevé demi-mort. Lebas se tua d'un coup de pistolet. Coffinhal saisit Henriot, le porte vers une fenêtre ouverte, et le lance du deuxième étage sur un tas d'immondices. « Va, misérable ivrogne, lui dit-il, tu n'es pas digne de l'échafaud. » Cependant Dulac, agent du comité de sûreté générale, rassuré sur la situation de la Maison Commune, avait envoyé un de ses grenadiers avertir Léonard Bourdon et sa troupe du libre accès de l'Hôtel-de-Ville. Bourdon monte avec un gendarme et un détachement. Il entre dans la salle de l'*Egalité* : « Mort aux tyrans ! — Lequel est le tyran ? » crient les soldats. Bourdon saisit de sa main droite le bras du gendarme Méda, et il dirige le canon du pistolet du gendarme : le coup part, la balle perce la lèvre gauche, et fracasse les dents.

Quatre-vingts membres de la Commune sont arrêtés.

Le 10 thermidor, entre 2 et 3 heures du matin, Robespierre est transporté sur une planche au comité de salut public, et déposé sur la table de la salle d'audience ; on lui donne pour oreiller une boîte de sapin qui avait servi à renfermer un échantillon de pain de munitions.

Il resta immobile dans cet état pendant plus d'une heure ; enfin il ouvrit les yeux : le sang coulait avec abondance de sa blessure ; il était sans chapeau et sans cravate ; ses vêtements consistaient en un habit bleu-ciel qu'il portait le jour de la fête de l'Être-Suprême, une culotte de nankin et des bas de coton rabattus jusque sur les talons.

A six heures, un chirurgien le pansa ; il eut alors la force

de se lever et de se placer dans un fauteuil; il reprit bientôt toute sa connaissance; son teint habituellement bilieux, avait la lividité de la mort. Quoique immobile, il voyait et il entendait tout. Le sang qui sortait de sa blessure se formait en caillots dans sa bouche. Il se ranima, il étancha ce sang avec le fourreau de peau d'un des pistolets. Son regard éteint, mais observateur, se promenait sur la foule pour y chercher de la compassion et de la justice. Il n'y voyait que l'horreur, et il refermait les yeux. La chaleur de la salle était étouffante; Une fièvre ardente colorait les joues de Robespierre; la sueur inondait son front. On avait placé à côté de lui, sur la table, une coupe de vinaigre et une éponge: de temps en temps il imbibait l'éponge et en humectait ses lèvres.

Un ordre arriva bientôt du comité de salut public de transporter Robespierre à la Conciergerie.

Le même jour, 10 thermidor, Robespierre et ses complices furent traduits au tribunal révolutionnaire. « Les juges et les jurés étaient les mêmes qui s'apprêtaient la veille à envoyer à la mort les ennemis de ceux qu'ils immolaient aujourd'hui. » Le décret de la Convention les ayant mis hors la loi, Fouquier-Tinville se borna à requérir leur identité et leur exécution immédiate.

L'échafaud était dressé sur la place de la Révolution; Robespierre y fut conduit au milieu d'une foule immense, qui l'accablait d'imprécations.

Dans la charrette de Robespierre se trouvaient son frère, Couthon, Saint-Just et Henriot.

Le cortége étant arrivé dans la rue Saint-Honoré, devant la maison de Robespierre, le peuple fit arrêter la voiture et se mit à danser des rondes. Les portes, les fenêtres, les balcons,

les toits étaient encombrés de spectateurs, et surtout de femmes en habits de fête. Elles battaient des mains au supplice. La tête de Robespierre était entourée d'un linge taché de sang qui soutenait son menton et se nouait sur ses cheveux. Les gendarmes de l'escorte le montraient au peuple avec la pointe de leurs sabres.

Parvenu à la rue Royale, non loin de l'échafaud, une autre scène attendait Robespierre. On vit tout à coup sortir de la foule une femme bien vêtue et de moyen âge qui saisissant les barreaux de la charrette : « Scélérat, crie-t-elle à Robespierre, ton supplice m'enivre de joie, descends au tombeau avec les malédictions de toutes les mères et de toutes les épouses. »

Robespierre montra, dans ses derniers moments, une insensibilité des plus grandes; il jeta un cri douloureux quand l'exécuteur arracha l'appareil qui couvrait sa blessure. En lui périt le régime de la Terreur.

On peut dire que Robespierre organisa le crime au nom de la liberté, et qu'il a été le plus grand ennemi du peuple, en parlant sans cesse de son amour pour le peuple. Le pain était alors de mauvaise qualité et d'un prix excessif; les ateliers étaient déserts, les champs en friche, l'herbe croissait dans les rues.

C'est lui qui fit décréter l'envoi d'exterminateurs sous le nom de commissaires dans toutes les provinces. Sous sa domination, le sang ruisselait à flots; les exécutions se faisaient, dans le principe, sur la place Louis XV: cet affreux spectacle révoltant ceux qui allaient se promener dans les Tuileries, Robespierre fut contraint de reculer l'échafaud jusqu'à la place de la Bastille; mais le faubourg Saint-Antoine lui-même se

souleva contre un pareil voisinage, l'échafaud fut donc reculé jusqu'à la barrière du Trône.

On montra longtemps, dans les différentes villes d'Europe, un plâtre moulé sur la tête de Robespierre, qui faisait frissonner par sa laideur et par le caractère de cette figure infernale exprimant les horreurs de l'agonie.

Ainsi périt Maximilien Robespierre, après avoir été pendant près de deux ans le premier personnage de la République française, qu'il gouverna selon les principes de Néron et de Caligula. Son élévation est l'événement de ce genre le plus inexplicable qu'on trouve dans l'histoire. On vit un tyran d'une basse extraction, de l'âme la plus vile, gouverner, avec la verge du plus affreux despotisme, un peuple à qui son ardeur pour la liberté avait rendu insupportable l'autorité d'un souverain légitime et plein de douceur ; on vit un homme pusillanime et lâche régner sur une des nations les plus braves du monde; enfin ce fut sous les auspices d'un homme qui à peine osait tirer un pistolet que les plus grands généraux français commencèrent leur carrière de gloire. Il n'avait ni éloquence ni imagination; mais il y suppléait par un style affecté, boursoufflé, qui le rendit ridicule jusqu'à ce que des circonstances d'une autre nature lui donnassent de l'importance; et cependant ce misérable orateur triompha de toute l'éloquence des Girondins et des talents redoutables qui donnaient à son complice Danton une si grande influence dans une assemblée populaire. Il n'est pas indifférent de remarquer que l'homme qui posséda une si grande autorité non-seulement était laid, mais encore avait l'air singulièrement commun, une tournure gauche et gênée; qu'il était entièrement étranger à tout art de plaire, même quand il en avait le plus grand plai-

sir; enfin qu'il eût inspiré l'ennui, s'il n'avait soulévé la haine par sa froide insensibilité. Mais Robespierre, pour contrebalancer de tels défauts, avait une ambition insatiable fondée sur une vanité qui le rendait, à ses propres yeux, capable de parvenir aux plus hautes destinées, et qui lui donna l'audace dans un temps où l'audace était souvent le succès. Il mêlait au mauvais goût, à l'emphase et à l'exagération facile de ses harangues les plus grossières flatteries pour la multitude, qui, de son côté, approuvait naturellement comme également justes les éloges qu'il ne cessait de se prodiguer à lui-même. Sa résolution de se contenter de la puissance sans paraître en désirer le titre et les signes extérieurs, était un autre moyen de flatter la multitude. Son envie toujours éveillée, l'instinct de sa vengeance quelquefois différée, mais toujours sûre; cette adresse qui, aux yeux du vulgaire, passe pour de la sagesse, telles étaient les armes avec lesquelles il combattait des rivaux supérieurs en talent. On dirait que la longue puissance d'un scélérat aussi méprisable devait être la suite naturelle de l'anarchie et la juste punition des extravagances et des excès de la révolution française. Le sang était son élément, et aucune victime ne lui plaisait autant qu'un ancien complice; en un mot, son existence semblait incompatible avec celle du genre humain. C'est ce qui est exprimé dans ces vers :

Passant, ne pleure point sur son sort,
Car, s'il vivait, tu serais mort.

Le tableau des crimes de Robespierre présenté à la Convention, et dans lequel il était accusé d'avoir eu l'intention de s'emparer du gouvernement, contenait aussi l'imputation d'avoir conspiré pour rétablir les Bourbons; et, pour le prou-

ver, on disait avoir trouvé à l'hôtel-de-ville un cachet portant une fleur de lys. Ainsi les crimes de Robespierre n'étaient pas assez atroces pour le temps, on y ajoutait celui de la tendance au royalisme.

Je crois devoir donner ici les pages que M. Thibaudeau a écrites sur le 9 thermidor :

« Depuis quelque temps, on voyait des nuages qui annonçaient une tempête; nous éprouvions ce malaise et cet accablement que l'on sent à l'approche d'un orage. Mais, le 9 thermidor, la grande majorité de la Convention ne s'attendait point à ce qui arriva. Ce fut comme un coup de tonnerre. Il n'y avait pas plus de raison ce jour-là qu'un autre pour attaquer Robespierre, ni par conséquent pour espérer la fin de sa tyrannie. Depuis quelque temps, il menaçait Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Tallien, ses émules et ses complices. La Convention était aussi indifférente à leurs dangers qu'elle l'avait été à la mort de Danton; et il est probable qu'ils eussent succombé si Robespierre eût proposé leur proscription. Mais le sentiment de leur propre péril leur donna l'audace de le prévenir, et, comme je l'ai déjà dit, la victoire était toujours du côté de l'attaque. Tallien se lança le premier, les autres le suivirent, et la Convention se souleva tout entière. Ce fut une commotion électrique. Robespierre pâle, défait, veut parler; il menace, il conjure, il supplie. Son frère et Saint-Just essaient en vain de le défendre et de se justifier eux-mêmes. Un cri unanime, un seul cri à bas le tyran, se fait entendre et couvre leurs voix. Et le tyran qui, la veille encore, répandait l'effroi et l'épouvante, est enfermé et conduit dans une de ces prisons remplies de ses propres victimes. O quelles douces émotions, quelles sensations déli-

cieuses éprouvèrent alors nos âmes si longtemps oppressées?

Dans l'ivresse de la victoire, la Convention leva sa séance pour la reprendre le soir. Mais l'ennemi battu dans son sein ne l'était pas au-dehors. Tandis que les représentants du peuple se livraient à la joie, Robespierre était arraché de sa prison, conduit en triomphe à l'Hôtel-de-Ville, où il préparait sa vengeance. La Convention avait fait une grande faute; il ne sut pas en profiter. Un homme de résolution se fût emparé du lieu des séances, eût fait tomber une douzaine de têtes, et eût de nouveau régné plus puissant que jamais. Robespierre n'avait pas cette audace qui suppose une sorte de grandeur dans le crime; il délibéra au lieu d'agir. Lorsque la Convention se rassembla, le soir, la plupart de ses membres ignoraient ce qui s'était passé. En l'apprenant, la stupeur et la consternation succédèrent à l'ivresse. Ce qu'un homme seul n'osait entreprendre, une assemblée en était moins capable encore; on y parlait, il y régnait la plus grande indécision, et l'on ne parvenait à aucun résultat. Ainsi les deux armées en présence, au lieu de s'attaquer, perdaient leur temps en vains discours. La partie ne paraissait pas égale. Les autorités et les chefs de la garde nationale étaient pour Robespierre: ils avaient entraîné une partie du peuple sous son drapeau; il pouvait disposer d'une force considérable. La Convention était isolée, réduite à quelques bons citoyens auxquels le succès du matin avait rendu le courage; d'autres attendaient en silence le dénouement de cette tragédie, et le plus grand nombre ignorait les événements. Les ténèbres de la nuit ajoutaient à l'horreur de la situation. On entendait le tocsin et la générale, on appelait les uns à la Convention, les autres à l'Hôtel-de-Ville; le citoyen ne savait à qui répondre, à qui

obéir, redoutant de marcher dans l'obscurité contre un parent, un ami. Quelques membres de la Convention s'étaient réunis en comité pour prendre les mesures qu'exigeaient les circonstances; les représentants attendaient dans la plus vive agitation; les rapports, qui se succédaient, n'étaient pas propres à la calmer. Il était minuit; on ne prévoyait pas l'issue de cette lutte, lorsque Collot-d'Herbois, qui présidait, dit, de sa voix sépulcrale: « Citoyens représentants, le moment est venu de mourir à votre poste; j'apprends que Henriot investit la Convention nationale. » A cette apostrophe effrayante, tout ce qu'il y avait de curieux dans les tribunes se précipita par les portes; il n'y resta qu'un gros nuage de poussière et la plus morne solitude. Tous les membres de la Convention, répandus dans la salle, reprirent leur place avec calme et dignité pour attendre la mort sur leurs siéges. Ce mouvement fut imposant et sublime; car, pour mon compte, je ne doutais pas que notre dernier moment ne fût arrivé.

En effet, Henriot, avec une troupe de sicaires, qui formait son état-major, s'était avancé jusque dans la cour des Tuileries; mais il s'était retiré presque aussitôt, après avoir débusqué des canonniers et enlevé quelques canons. Cependant le premier mouvement de cet effroi passé, les membres de la Convention reprirent courage, et soit que la crise fût parvenue au point où elle pouvait éclater, ou que le défaut de forces réelles inspirât l'audace et le désespoir, on proposa enfin de terminer cette lutte en mettant hors la loi Robespierre et ses complices. Le décret fut rendu aux cris de vive la République! et des commissaires de la Convention allèrent le proclamer aux flambeaux. A mesure qu'ils s'avançaient et que la nouvelle du décret se répandait de proche en proche,

ceux qui étaient incertains se prononçaient pour la Convention, et ceux qui ne s'étaient réunis que par peur au parti de Robespierre s'en détachaient. Lorsque le décret fut connu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les bataillons de garde nationale qui s'y trouvaient se débandèrent, les citoyens se retirèrent chez eux ou allèrent au-devant des commissaires de la Convention, et, dans l'Hôtel-de-Ville même, ses complices l'abandonnèrent.

Les commissaires de la Convention y entrèrent avec une force armée, dispersèrent et firent prisonnier ce qui y était resté. Robespierre, qui s'était tiré un coup de pistolet, fut trouvé baigné dans son sang. Le matin, il fut apporté au comité de salut public, étendu sur une grande table et exposé aux regards et aux insultes d'une foule de curieux. Il avait toute sa présence d'esprit; le coup de pistolet lui avait seulement fracassé la mâchoire, sa joue gauche était très-enflée; du reste il n'était pas trop défiguré. Il restait immobile. Cependant on voyait dans ses yeux plus de dépit que d'insensibilité et de honte. Il refusa d'abord de se laisser panser, et lorsque le chirurgien voulut lui desserrer les dents avec un morceau de fer, il se releva, descendit seul de la table sur laquelle il était couché et alla se placer sur un siége. On lui mit un appareil, et il fut conduit à l'échafaud. Ce même peuple, qui l'avait pour ainsi dire divinisé, l'y accompagna de ses imprécations.

Le 9 thermidor fut donc l'effet du hasard, comme la plupart des grands événements dans l'histoire. Sont-ils funestes? l'homme ne manque pas d'en accuser le sort. Sont-ils heureux? il les attribue à sa prévoyance et à sa sagesse. Après la victoire, chacun se disputait l'honneur d'y avoir plus ou moins

concouru. On s'était bien aperçu d'une division entre les membres du comité de sûreté générale et ceux du comité de salut public, même entre les membres de ce dernier comité. Il circulait dans la Convention que Robespierre avait proscrit *in petto* des députés qui, marchant en arrière de lui, lui prodiguaient toute sorte de sarcasmes. Lecointre de Versailles l'apostropha vivement en face. Dans le discours que Robespierre prononça le 8 thermidor, on vit clairement qu'il ne se dissimulait pas le danger qui le menaçait. La majorité de la Convention, étrangère à ces dissensions, ne faisait que les observer; et, quoiqu'elle considérât Robespierre comme le plus puissant dans le gouvernement, les autres membres ne lui étaient pas moins odieux. Y eut-il une conspiration réelle de ses ennemis contre lui? Quels furent les conjurés? C'est ce qu'on n'a jamais bien su. Comment, au premier soupçon, ne prévint-il pas les conjurés? On ne peut expliquer cette imprévoyance que par l'aveuglement qui accompagne ordinairement l'ivresse du pouvoir. Mais l'issue d'une attaque contre lui parut, à certaines gens, tellement douteuse, que, dans le moment même où elle commença, Barrère se tenait près de la tribune ayant, dit-on, dans sa poche, deux discours préparés, l'un pour, l'autre contre Robespierre.

La joie publique éclata dans tous les départements comme à Paris. Cependant son explosion fut contenue par la plupart des autorités qui étaient dévouées à Robespierre, et qui ne pouvaient croire à sa chute.

Le 10 thermidor, je fis imprimer une relation de ce grand événement, et je l'envoyai dans mon département. Les autorités terroristes en arrêtèrent la circulation.

Il y eut à Paris des exécutions révolutionnaires, même

après la mort de Robespierre, comme si ses maux eussent conservé encore du pouvoir et exigé ces atroces sacrifices.

Le chef des terroristes avait disparu, mais le parti existait encore. Le comité de salut public s'était délivré de Robespierre, mais la Convention n'était pas délivrée du comité de salut public. Si on l'avait laissé faire, il n'aurait pas changé de système, et le résultat du 9 thermidor n'eût été que quelques hommes de moins. Les Collot-d'Herbois et les Billaud-Varennes s'étaient emparés du sceptre sanglant de Robespierre. Ils le regardaient comme leur légitime héritage. Ils n'avaient renversé le tyran que pour se sauver et régner à sa place. Ils n'avaient pas pensé un seul instant à détruire la tyrannie; car, avant le 9 thermidor, les factions de Danton et de Robespierre s'accusaient réciproquement de vouloir détruire le gouvernement révolutionnaire et établir l'indulgence; et Barrère, dans son rapport au nom des deux comités de sûreté générale et de salut public, au moment même où Robespierre venait d'être vaincu, ne lui imputait pas d'autre crime. Billaud-Varennes se rendait justice en se croyant très-propre à le remplacer. Interrompu un jour par quelques murmures, il jeta un coup d'œil menaçant sur la Convention, et dit: « Je crois qu'on murmure. » Ce trait d'éloquence a manqué à Néron. Ces menaces n'imposaient plus à la Convention. Le 9 thermidor lui avait rendu toute sa force. Le souvenir de son oppression était trop récent pour qu'elle ne fût pas extrêmement jalouse de l'indépendance qu'elle venait de recouvrer. D'un autre côté, les complices de Robespierre, dès qu'il fut mort, sentirent l'embarras dans lequel ils s'étaient jetés. En le laissant vivre, ils se seraient perdus, et en le frappant ils avaient prononcé leur condamnation; ils auraient bien voulu

en faire leur bouc émissaire, et pouvoir rejeter tout le passé sur lui. Mais il ne s'agissait pas d'actes secrets dont on pût impunément charger sa mémoire sans craindre d'être démenti. Les faits étaient publics et patents : c'étaient des proclamations, des discours et des arrêtés plus ou moins furibonds, des listes de proscription signées en commun avec lui, des mitraillades et des noyades dont on s'était vanté et honoré. Les auteurs de ces forfaits voulaient en vain, comme le personnage tragique, effacer la trace du sang dont leurs mains étaient couvertes ; elle y demeurait toujours. Ils s'étaient trop avancés pour pouvoir reculer : les crimes qu'ils avaient commis leur imposaient l'horrible nécessité d'en commettre de nouveaux. Ils n'avaient pas d'autre espoir de salut.

Des républicains très-purs, étrangers aux crimes de la Terreur, auraient bien voulu, qu'après la mort de Robespierre, la Convention eût jeté un voile épais sur le passé, interdit même d'en parler, et accordé une amnistie tacite.

Quand Robespierre eût été seul coupable de la tyrannie qui avait pesé sur la France, comment aurait-on pu étouffer les plaintes des victimes qui lui avaient survécu, imposer silence aux parents et aux amis de celles qui avaient péri, et faire taire la conscience publique ? La Convention, lorsqu'elle venait de recouvrer la liberté et la parole, pouvait-elle bâillonner une nation tout entière ? Pouvait-elle, sans en assumer sur elle l'odieuse responsabilité, refuser de réparer, autant qu'il dépendait d'elle, des maux qu'elle n'avait pas été en état d'empêcher ? Et s'il y avait pour elle de l'inconvénient à ce qu'elle avouât son oppression, n'y en avait-il pas encore plus à ce qu'elle parût vouloir approuver les horreurs qui en avaient été la suite ?

Dans cette alternative, son choix pouvait-il être douteux? Mais Robespierre, comme je l'ai déjà dit, avait eu des complices. Même, plusieurs semaines avant sa mort, il n'allait que très-rarement au comité de salut public; les listes de proscription n'en continuaient pas moins, et la Terreur ne souffrait point de son absence. Après sa mort, ses complices n'étaient point rentrés dans le néant, ils étaient loin d'être convertis ou de vouloir se faire oublier. Ils avaient le pouvoir, ils le conservaient, ils parlaient en maîtres, fiers d'un triomphe auquel ils ne voulaient faire participer ni la République ni ses représentants.

La Convention devait donc briser ce joug. De là vinrent sans doute les combats violents qui ensanglantèrent encore la République; car la Convention se trouva encore placée entre les royalistes qui, voulant faire la contre-révolution, trouvaient que la réaction n'allait jamais assez vite, et les terroristes qui, lorsqu'on les attaquait, criaient qu'on persécutait les patriotes, et des républicains très-probes qui craignaient qu'un retour à ce système modéré de gouvernement ne devînt funeste à la liberté. Il fallait donc marcher entre plusieurs écueils. Cette situation était difficile, mais on ne pouvait l'éviter.

Après m'être livré tout entier à la joie et à l'enthousiasme qu'inspirait le 9 thermidor, j'obtins la liberté de mes parents et de mes amis. Ma femme fut l'ange libérateur qui se rendit à Poitiers pour briser mes fers. Le sort nous avait favorisés. Le 9 thermidor trouva encore nos parents dans les prisons, mais sept de mes amis, parmi lesquels étaient deux jeunes gens de la plus belle espérance, avaient payé de leur tête leur amour pur et désintéressé de la liberté et de la patrie.

Dès ce moment, il s'opéra en moi une révolution subite. On pouvait avec honneur paraître dans la carrière, je m'y élançai avec ardeur, et je commençai réellement à y jouer un rôle actif. Mais, fidèle à mes principes et au plan de conduite que je m'étais tracé, je me tins constamment éloigné des réunions où, quelqu'inflexible que l'on soit, on sacrifie toujours à l'opinion des autres quelque chose de la sienne. On ne se fait pas une juste idée de la force et de l'influence que donne une telle situation. On croit généralement acquérir de l'importance, en s'associant à un club ou à une coterie; la médiocrité s'y enhardit, et le talent se persuade qu'il y trouvera de l'appui. C'est une erreur, on n'y gagne jamais autant qu'on y perd.

Rien ne peut remplacer l'ascendant de l'indépendance. Dès que l'orateur, qu'on soupçonne de n'avoir pas conservé la sienne se présente à la tribune, tout le monde est en garde contre lui. On se dit : ce n'est pas lui qui va parler, c'est son parti. Au contraire, quand l'orateur reconnu pour indépendant ouvre la bouche, on l'écoute sans défiance. Il ne suffit pas, pour faire effet dans une chambre, d'être éloquent et de dire de bonnes choses, il faut encore qu'elle soit disposée à les entendre.

Après le 9 thermidor, je restai dans le comité d'instruction publique, mais peu à peu je n'en pris pas moins part aux autres travaux de l'assemblée. »

Un auteur contemporain a tracé de Robespierre le portrait suivant :

« La chute de Robespierre étonna, par sa rapidité, ceux-là mêmes qui étudiaient attentivement sa politique, et qui étaient placés le plus près de ses artifices. On ne saura jamais

qu'imparfaitement les mystères de son ambition, on doute qu'il y ait jamais eu de confident admis à connaître ses arrière-pensées. Son âme vivait solitaire. On n'explique d'aucune manière satisfaisante le parti qu'il prit, six semaines avant sa catastrophe, de s'éloigner des séances du comité de salut public, de ce comité dominateur, armé de tous les pouvoirs. Il y restait présent, à la vérité, par l'assistance habituelle de deux conjurés, entièrement à lui; et, dans le même temps, il dirigeait seul la police intérieure, cette administration avec laquelle son bras vengeur atteignait encore à tout. On ne peut douter cependant que son absence affectée d'un comité où se traitaient les plus grandes affaires de l'état ne tînt à quelque combinaison secrète. Prévoyait-il le moment où le peuple, ne supportant plus les abominables exécutions, dont on lui donnait chaque jour le spectacle, le moment où, réuni avec les nombreux citoyens dont l'indignation était jusque-là comprimée par la terreur, il y aurait une explosion générale, il y aurait du moins une insurrection contre les inventeurs et les artisans d'un système, que les suppôts de Béelzébuth et la milice infernale auraient eu peine à soutenir? Robespierre aurait-il conçu l'audacieuse espérance de se mettre un jour lui-même à la tête de ce parti; se ménageait-il aussi le moyen de renverser un comité qui, l'égalant en fureur, ne lui laissait plus de place distincte? Il est remarquable sous ce point de vue que, pendant les six semaines où il se tint en retraite, les exécutions doublèrent dans Paris. Enfin, un des caractères les plus marquants de la politique tortueuse du député d'Arras, c'est la promptitude avec laquelle il abandonnait ses amis, aussitôt que les circonstances faisaient un appel à son ambition ou simplement à son orgueil et à sa vanité.

Il s'était allié au parti qui, dans l'assemblée législative, avait provoqué la journée du 10 août et la déchéance du roi; mais, dès que ce même parti voulut jouir du triomphe, Robespierre devint son plus cruel ennemi. Il s'était fait le patron de la municipalité de Paris; et, par son intime liaison avec elle, il avait dominé la Convention nationale et ruiné les chefs d'une majorité qui s'opposait à son despotisme; mais, lorsque cette municipalité voulut se fier à ses propres forces, lorsqu'elle eut des officiers envieux d'une popularité qui leur fût personnelle, Robespierre oublia les services qu'il en avait reçus, et leur sacrifice fut résolu. Il avait eu pour collègue de révolution un homme d'un caractère prononcé, d'une éloquence impétueuse, et qui s'était mis en avant des premiers dans toutes les occasions où il fallait entraîner à des mesures décisives les Jacobins, les sections de Paris et la Convention nationale. Il allait à l'assaut mieux que Robespierre, mais il était dominé par plusieurs passions, et Robespierre n'obéissait qu'à une seule; ainsi, l'activité politique de l'un était susceptible de distraction, tandis que l'ambition de l'autre ne dominait jamais. On les vit rarement en opposition dans la Convention nationale; mais une simple rivalité de réputation était, auprès de Robespierre, un tort irrémissible. Danton, l'homme dont je parle, ne l'ignorait pas, car on cite de lui ce mot : Tout ira bien encore, tant qu'on dira Robespierre et Danton. Malheur à moi, si l'on disait jamais : Danton et Robespierre. Son jour arriva; il fut livré au tribunal, et mis à mort. Camille Desmoulins périt en même temps victime du délaissement perfide de Robespierre. Il avait voulu, dans une feuille hebdomadaire, disposer insensiblement le peuple jacobin au ralentissement des jugements sanguinaires. Il s'était

assuré de l'approbation du tyran; mais le moment de cette doctrine n'étant pas encore arrivé, on s'éleva contre l'idée, dans les comités populaires, et Robespierre, pour se mettre à part, voua, sans hésiter, l'écrivain au supplice.

Combien de trahisons de ce genre ne pourraient pas être citées? On conçoit aisément comment un homme, dévoré d'ambition et de jalousie, ne pouvait vivre longtemps en harmonie avec des co-associés de puissance, avec les membres des deux comités suprêmes; mais on a peine à comprendre comment il montra si peu de prudence dans son plan d'attaque, comment il se laissa pénétrer avant d'avoir assuré sa marche par aucun préparatif, par aucune disposition habilement concertée. L'instant marqué pour son étourdissement semblait arrivé; et c'est une particularité singulière qu'un homme, dont la politique avait été jusque-là si lente et si profonde, se conduisit tout à coup, et dans un moment difficile, avec la célérité d'un jeune homme et l'imprudence d'un novice. Cette vérité aurait ressorti davantage, s'il n'avait pas convenu à l'amour-propre des comités vainqueurs d'accroître, en leur faveur, l'apparat du triomphe, en prêtant à leur adversaire un projet aussi vaste qu'habilement préparé. Mais il n'a paru rien de semblable. Robespierre fut renversé dans un moment où il se croyait à peine au commencement d'un combat. Il devait bien savoir que plusieurs hommes, principaux dans les comités et dans la Convention, étaient devenus certains de son inimitié, et qu'ils en surveillaient les effets; mais, rempli de confiance dans son ascendant, aveuglé de ses longs succès, il se crut toujours le maître ou de déterminer les mouvements de l'assemblée ou de calculer à temps la force des oppositions, pour y proportionner ses combinaisons nou-

velles. Il fut déjoué par la rapidité de l'attaque, et cette rapidité fut elle-même déterminée par le mouvement. Il eut la maladresse, le 26 juillet 1794 (la veille du 9 thermidor), de dénoncer à l'opinion publique la conduite de plusieurs comités qui étaient encore dans leur force, et d'indiquer vaguement à plusieurs députés la proscription dont ils étaient menacés. Il ne s'est jamais exprimé plus faiblement que cé jour-là : tout était vague dans son dernier discours. C'était une complainte pour ses familiers plutôt qu'un langage imposant, et tel qu'il le fallait pour tenir ses rivaux dans la crainte. Il parlait, comme un homme effrayé du nombre de ses ennemis, à des gens impatients de soulever contre lui la France entière. Il se montrait, comme un homme embarrassé, à des concurrents jaloux qui auraient voulu multiplier ses angoisses. Il annonçait la défection de ses alliés à des esclaves impatients et qui attendaient le moment de son isolement pour le frapper; et c'était en laissant paraître toute son inquiétude, c'était en faisant des signaux de détresse, qu'il indiquait les personnes dont il désirait se venger; et ces personnes étaient dans l'assemblée, apprenant ainsi de lui-même qu'elles n'avaient plus de ménagements à garder. L'un des principaux désignés était à la tête des finances. Comme il n'avait plus rien à craindre, il fut un des premiers à l'attaquer. L'on refusa, à la pluralité des voix, d'ordonner l'impression du discours insultant prononcé par Robespierre; et cette résolution, si naturelle, fut regardée, par le tyran, comme une insurrection punissable. On ne lui laissa pas le temps de méditer sa vengeance. Les députés les plus exposés à ses fureurs se virent dans la nuit, et convinrent aisément du péril de leur situation et du sort qui les attendait, s'ils ne perdaient pas

leur ennemi dès le lendemain. Le lendemain était le 9 thermidor, 27 juillet 1794, jour fameux, à juste titre, dans la révolution française. Tallien attaqua Robespierre avec violence, et fut soutenu par un chef du comité de salut public, tombé dans la disgrâce du tyran, après avoir été si longtemps un de ses fougueux acolytes. Le signal d'opposition une fois donné, plusieurs députés se rangèrent sous l'étendard levé par Tallien; et, quand un rang d'agresseurs eut formé comme une sorte de parapet, derrière lequel les moins hardis se crurent en sûreté, l'agression devint générale, et il fut aisé de voir que chacun était las de l'oppression du tyran, et que la terreur seule l'avait maintenu. Il voulut parler, mais de tous côtés on criait: A bas le tyran! et il ne put se faire entendre.

Paris eut peine à revenir de son étonnement, en apprenant la défaite si prompte d'un homme qui, la veille encore, paraissait le maître absolu de la France. Cette opinion générale de son pouvoir était bien propre à entretenir l'inaction et la réserve de ses ennemis, et l'on ne peut douter qu'il ne se soit perdu par une aveugle inconsidération.

Le lendemain du 9 thermidor, on cherchait cette puissance colossale qui avait fait trembler toute la France, et l'on n'en apercevait que les débris. La chute de Robespierre devint aussi le signal de la ruine des Jacobins. Immédiatement après le 9 thermidor, un membre de la Convention, accompagné d'une légère escorte, était allé fermer leur salle d'assemblée, et en avait remis les clés sur le bureau de la Convention. Ainsi finit, sans aucun bruit, une société qui, par ses affiliations, avait gouverné la France, et avait tenu sous le joug, pendant plusieurs années, non-seulement les particuliers, mais encore les députés de la nation et tous les dépo-

sitaires des autorités constituées. Les législateurs français reçurent des compliments de toutes parts sur la justice qu'ils avaient faite d'un homme devenu, par ses forfaits, le dominateur d'un pays; et ces mêmes législateurs, si longtemps à ses genoux, si tremblants devant lui, s'adjugèrent, pour une révolte tardive, l'esprit, l'âme et le cœur, du dernier des Brutus; mais Robespierre n'avait été César que par leur faiblesse; et ce n'était pas l'esclavage de Rome, mais un danger imminent, qui leur avait rendu le courage.»

CHAPITRE XLI.

Jugement de Mme de Staël sur Robespierre.

J'ai causé une fois avec Robespierre chez mon père, en 1789, lorsqu'on ne le connaissait que comme un avocat de l'Artois, très-exagéré dans ses principes démocratiques. Ses traits étaient ignobles, son teint pâle, ses veines d'une couleur verte; il soutenait les thèses les plus absurdes avec un sang-froid qui avait l'air de la conviction; et je croirais assez que, dans les commencements de la révolution, il avait adopté de bonne foi, sur l'égalité des fortunes aussi bien que sur celle des rangs, de certaines idées attrapées dans ses lectures, et dont son caractère envieux et méchant s'armait avec plaisir. Mais il devint ambitieux lorsqu'il eut triomphé de son rival en démagogie, Danton, le Mirabeau de la populace. Ce dernier était plus spirituel que Robespierre, plus accessible à la pitié; mais on le soupçonnait avec raison de pouvoir être corrompu par l'argent, et cette faiblesse finit toujours par perdre les démagogues; car le peuple ne peut souffrir ceux qui s'enri-

chissent, c'est un genre d'austérité dont rien ne saurait l'engager à se départir. Danton était un factieux, Robespierre un hypocrite; Danton voulait du plaisir, Robespierre seulement du pouvoir; il envoyait à l'échafaud les uns comme contre-révolutionnaires, les autres comme ultra-révolutionnaires. Il y avait quelque chose de mystérieux dans sa façon d'être qui faisait planer une terreur inconnue au milieu de la terreur ostensible que le gouvernement proclamait. Jamais il n'adopta les moyens de popularité généralement reçus alors. Il n'était point mal vêtu; au contraire, il portait seul de la poudre sur ses cheveux, ses habits étaient soignés, et sa contenance n'avait rien de familier. Le désir de dominer le portait sans doute à se distinguer des autres dans le moment même où l'on voulait en tout l'égalité. L'on aperçoit aussi les traces d'un dessein secret, dans les discours embrouillés qu'il tenait à la Convention, et qui rappellent à quelques égards ceux de Cromwell. Il n'y a guère cependant qu'un chef militaire qui puisse devenir dictateur. Mais alors le pouvoir civil était bien plus influent que le pouvoir militaire; l'esprit républicain portait à la défiance contre tous les généraux victorieux; les soldats eux-mêmes livraient leurs chefs aussitôt qu'il s'élevait la moindre inquiétude sur leur bonne foi. Les dogmes politiques, si le nom peut convenir à de tels égarements, régnaient alors et non les hommes. On voulait quelque chose d'abstrait dans l'autorité, pour que tout le monde fût censé y avoir part. Robespierre avait acquis la réputation d'une haute vertu démocratique, on le croyait incapable d'une vue personnelle; dès qu'on l'en soupçonna, sa puissance fut ébranlée.

L'irréligion la plus indécente servait de levier au bouleversement de l'ordre social. Il y avait une sorte de conséquence à

fonder le crime sur l'impiété; c'est un hommage rendu à l'union intime des opinions religieuses avec la morale. Robespierre imagina de faire célébrer la fête de l'Être-Suprême, se flattant sans doute de pouvoir appuyer son ascendant politique sur une religion arrangée à sa manière; ainsi que l'ont fait souvent ceux qui ont voulu s'emparer de l'autorité. Mais à la procession de cette fête impie, il s'avisa de passer le premier pour s'arroger la prééminence sur ses collègues, et dès-lors il fut perdu. L'esprit du moment et les moyens personnels de l'homme ne se prêtaient point à cette entreprise. D'ailleurs on savait qu'il ne connaissait d'autre manière d'écarter ses concurrents que de les faire périr. Les collègues de Robespierre, non moins abominables que lui, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, l'attaquèrent pour se sauver eux-mêmes: l'horreur du crime ne leur inspira point cette résolution; ils pensaient à tuer un homme, mais non à changer de gouvernement. Il n'en était pas ainsi de Tallien, l'homme du 9 thermidor, ni de Barras, chef de la force armée ce jour-là, ni de plusieurs autres conventionnels, qui se réunirent à eux contre Robespierre; ils voulurent, en le renversant, briser du même coup le sceptre de la terreur. On vit donc cet homme qui avait signé pendant plus d'une année un nombre inouï d'arrêts de mort, couché tout sanglant sur la table même où il apposait son nom à ces sentences funestes. Sa mâchoire était brisée d'un coup de pistolet, il ne pouvait pas même parler pour se défendre, lui qui avait tant parlé pour proscrire! Ne dirait-on pas que la justice divine ne dédaigne pas, à la fin, de frapper l'imagination des hommes par toutes les circonstances qui peuvent le plus agir sur elle!

Le règne de la terreur doit être uniquement attribué aux

principes de la tyrannie ; on les y retrouve tout entiers. Les formes populaires adoptées par ce gouvernement n'étaient qu'une sorte de cérémonial qui convenait à ces despotes farouches ; mais les membres du comité de salut public professaient à la tribune même le code du machiavélisme, c'est-à-dire le pouvoir fondé sur l'avilissement des hommes ; ils avaient seulement soin de traduire en termes nouveaux ces vieilles maximes. La liberté de la presse leur était odieuse ; ils n'accordaient aucune garantie aux accusés, ni par les lois, ni par les juges. L'arbitraire sans bornes était leur doctrine ; il leur suffisait de donner pour prétexte, à toutes les violences, le nom propre de leur gouvernement, le *salut public :* funeste expression, qui renferme le sacrifice de la morale à ce qu'on est convenu d'appeler l'intérêt de l'État, c'est-à-dire aux passions de ceux qui gouvernent ! »

CHAPITRE XLII.

La Terreur.

Voici comment M. de Châteaubriand a peint cette époque :

« Le premier numéro du *Bulletin des Lois* contient le décret qui institue le tribunal révolutionnaire. Le républicain Prudhomme, qui ne haïssait pas la révolution et qui a écrit lorsque le sang était tout chaud, nous a laissé six volumes de détails. Deux de ces six volumes sont consacrés à un dictionnaire où chaque criminel se trouve inscrit à sa lettre alphabétique, avec ses noms, prénoms, âge, lieu de naissance, qualité, date et motif de la condamnation, jour et lieu de l'exécution. On y

trouve, parmi les guillotinés, 18,613 victimes ainsi réparties :

Ci-devant nobles,	1,278
Femmes,	750
Femmes de laboureurs et d'artisans,	1,467
Religieuses,	350
Prêtres,	1,135
Hommes non nobles de divers états,	13,633
Femmes mortes par suites de couches prématurées, femmes enceintes et en couches,	3,400
Femmes tuées dans la Vendée,	15,000
Enfants idem,	22,000
Morts dans la Vendée,	900,000
Victimes sous le proconsulat de Carrier, à Nantes,	32,000
Enfants fusillés,	500
Id. noyés,	1,500
Femmes fusillées,	264
Id. noyées,	500
Prêtres fusillés,	300
Id. noyés,	460
Nobles noyés,	1,400
Artisans idem,	5,300
Victimes à Lyon,	31,000

Dans ces membres, ne sont pas compris les massacrés à Versailles, aux Carmes, à l'Abbaye, à la glacière d'Avignon, les fusillés de Toulon et de Marseille après les siéges de ces deux villes, et les égorgés de la petite ville provençale de Bédoin, dont la population périt tout entière.

Pour l'exécution de la loi des suspects, au 21 septembre

1793, plus de cinquante mille comités révolutionnaires furent installés sur la surface de la France. D'après le calcul du conventionnel Cambon, ils coûtaient annuellement cinq cent quatre vingt-onze millions. Chaque membre de ces comités recevait trois francs par jour, et ils étaient cinq cent quarante mille; c'étaient cinq cent quarante mille accusateurs ayant droit de désigner à la mort. A Paris seulement, on comptait soixante comités révolutionnaires; chacun d'eux avait sa prison pour la détention des suspects.

Le girondin Riouffe, prisonnier avec Vergniaud, Mme Roland et leurs amis à la Conciergerie, rapporte ce qui suit dans ses *Mémoires d'un détenu* : « Les femmes les plus belles, les plus jeunes, tombaient dans le gouffre, dont elles sortaient pour aller par douzaine inonder l'échafaud de leur sang.

On eût dit que le gouvernement était dans les mains de ces hommes qui, non contents d'insulter au sexe par des goûts monstrueux, lui vouent encore une haine implacable. De jeunes femmes enceintes, d'autres qui venaient d'accoucher, d'autres dont le lait s'était arrêté tout à coup, ou par la frayeur, ou parce qu'on avait arraché les enfants à leur sein, étaient précipitées dans ce noir cachot. Elles entraient les unes évanouies et portées dans les bras des guichetiers, qui riaient, d'autres en état de stupéfaction, qui les rendait comme imbéciles, vers les derniers mois surtout. C'était l'activité des enfers; jour et nuit, les verrous s'agitaient : soixante personnes arrivaient le soir pour aller à l'échafaud; le lendemain, elles étaient remplacées par cent autres, que le même sort attendait le jour suivant.

Quatorze jeunes filles de Verdun, d'une candeur sans exemple et qui avaient l'air de jeunes vierges parées pour une

fête publique, furent menées à l'échafaud. Elles furent moissonnées dans leur printemps. La cour des femmes avait l'air d'un parterre dégarni de ses fleurs par un orage. Je n'ai jamais vu parmi nous de désespoir pareil à celui qu'excita cette barbarie.

Vingt femmes du Poitou, pauvres paysannes pour la plupart, furent également assassinées ensemble. Je les vois encore, les malheureuses victimes, étendues dans la cour de la Conciergerie, accablées de la fatigue d'une longue route, et dormant sur le pavé. Au moment d'aller au supplice, on arracha à une de ces infortunées un enfant qu'elle nourrissait, et qui, au moment même, s'abreuvait d'un lait dont le bourreau allait tarir la source : O cris de la douleur maternelle, que vous fûtes aigus, mais sans effet! Quelques femmes sont mortes dans la charrette, et on a guillotiné leurs cadavres. N'ai-je pas vu, peu de jours avant le 9 thermidor, d'autres femmes traînées à la mort? Elles s'étaient déclarées enceintes... Et ce sont des hommes, des Français, à qui leurs philosophes prêchent, depuis soixante années, l'humanité et la tolérance!

... Déjà un aqueduc immense, qui devait voiturer du sang, avait été creusé à la place Saint-Antoine. Disons-le, quelque horrible qu'il soit de le dire, tous les quatre jours du sang humain se puisait par seaux, et quatre hommes, au moment de l'exécution, étaient occupés à les vider dans cet aqueduc.

C'était vers trois heures après midi que les longues processions de victimes descendaient au tribunal, et traversaient lentement de longues voûtes au milieu des prisonniers, qui se rangeaient en haie pour les voir passer. J'ai vu quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, trente-trois du par-

lement de Toulouse, allant à la mort du même air qu'ils allaient autrefois aux cérémonies publiques ; j'ai vu trente fermiers généraux passer d'un pas calme et ferme ; les vingt-cinq premiers négociants de Sédan plaignant, en allant à la mort, dix mille ouvriers qu'ils laissaient sans pain. J'ai vu Warteman, le plus homme de guerre qu'eut la France ; j'ai vu tous ces généraux que la victoire venait de couvrir de lauriers qu'on changeait soudain en cyprès ; enfin tous les jeunes militaires si forts, si vigoureux. Ils marchaient silencieusement ; ils ne savaient que mourir. »

Prudhomme va compléter ce tableau :

« La mission de Le Bon dans les départements, frontières du nord, peut être comparée à l'apparition de ces noires furies si redoutées du temps du paganisme.

Des enfants, que Le Bon avait corrompus, lui formaient une garde et étaient les espions de leurs parents. Quelques-uns avaient de petites guillotines et s'amusaient à donner la mort à des souris. On sait que Le Bon, après avoir abusé d'une femme, qui s'était livrée à lui pour sauver son mari, fit mourir cet homme sous les yeux de cette femme, à laquelle il ne resta que l'horreur de son sacrifice ; genre d'atrocités répétées si souvent, que Prudhomme dit qu'on ne saurait les compter.

Carrier se distingua à Nantes : « Environ quatre-vingt femmes extraites de l'entrepôt, traduites à ce champ de carnage, y furent fusillées ; ensuite on les dépouilla, et leurs corps restèrent ainsi épars pendant trois jours. »

Noyades à Nantes.

« Une quantité de femmes, la plupart enceintes et d'autres

pressant leurs nourrissons sur leur sein sont menées à bord des gabares.

Les innocentes caresses, le sourire de ces tendres victimes achèvent de verser dans l'âme de ces mères éplorées un sentiment qui déchire leurs entrailles; elles répondent avec vivacité à leurs tendres caresses, en songeant que c'est pour la dernière fois! Une d'elles venait d'accoucher sur la Grève, les bourreaux lui donnent à peine le temps de terminer ce grand travail; ils avancent, toutes sont amoncelées dans la gabare, et, après les avoir dépouillées à nu, on leur attache les mains derrière le dos. Les cris les plus aigus, les reproches les plus amers de ces malheureuses mères se font entendre de toutes parts contre les bourreaux: Fouquet, Robin et Lambert y répondaient à coup de sabre, et la timide beauté, déjà assez occupée à se cacher aux monstres qui l'outragent, détourne en frémissant ses regards d'une compagne défigurée par le sang, et qui vient rendre le dernier soupir à ses pieds. Mais le signal est donné: les charpentiers, d'un coup de hache, lèvent les sabords, et l'onde les engloutit pour jamais.

Et voilà l'objet de vos hymnes! Des milliers d'exécutions, en moins de trois années, en vertu d'une loi qui privait les accusés de témoins, de défenseurs et d'appel. Songez-vous que le souvenir d'une seule condamnation inique, celle de Socrate, a traversé vingt siècles pour flétrir les juges et les bourreaux? Pour entonner le chant de triomphe, il faudrait au moins attendre que les pères et les mères, les femmes et les enfants, fussent morts, et ils couvrent encore la France.

On dit: Une révolution est une bataille, comparaison défectueuse. Sur un champ de bataille, si l'on reçoit la mort, on la donne; les deux partis ont les armes à la main. L'exé-

cuteur des hautes-œuvres combat sans péril, lui seul tient la corde et le glaive, on lui amène l'ennemi garrotté. Je ne sache pas qu'on ait jamais appelé duel ce qui se passait entre Louis XVI, la jeune fille de Verdun, Bailly, André Chénier, le vieillard Malesherbes, et le bourreau.

Le système de la Terreur, poussé à l'extrême, n'est autre que la conquête accomplie par l'extermination; or, on ne peut jamais consommer assez vite tous les holocaustes pour que l'horreur qu'ils inspirent ne soulève pas jusqu'aux allumeurs des bûchers.

Ceux qui ont vu de près les terroristes savent que la plupart d'entre eux n'étaient que des misérables dont la capacité ne s'élevait pas au-delà de l'esprit le plus vulgaire; héros de la peur, ils tuaient dans la crainte d'être tués. Loin d'avoir ces desseins profonds qu'on leur suppose aujourd'hui, ils marchaient sans savoir où ils allaient, jouets de leur ivresse et des événements. On a prêté de l'intelligence à des instincts matériels; on a forgé la théorie d'après la pratique; on a tiré la poétique du poème. Si même quelques-uns de ces stupides démons ont par hasard mêlé quelque qualité à leurs vices, ces dons stériles ressemblaient aux fruits qui se détachent de la branche, et pourrissent au pied de l'arbre qui les a portés. Un vrai terroriste n'est qu'un homme mutilé, privé, comme l'eunuque, de la faculté d'aimer et de renaître : c'est son impuissance dont on a voulu faire du génie.

Que dans la fièvre révolutionnaire il se soit trouvé d'atroces sycophantes engraissés de sang comme ces vermines immondes qui pullulent dans les voiries, que des sorcières plus sales que celles de Macbeth aient dansé en rond autour du chaudron où l'on faisait bouillir les membres déchirés de la France, soit;

mais que l'on rencontre aujourd'hui des hommes qui, dans une société paisible et bien ordonnée, se constituent les mielleux apologistes de ces brutales orgies ; des hommes qui parfument et couronnent de fleurs le baquet où tombaient les têtes à couronne ou à bonnet rouge ; des hommes qui enseignent la logique du meurtre, qui se font maîtres ès-arts de massacres, comme il y a des professeurs d'escrime, voilà ce qui ne se comprend pas.

Placer la fatalité dans l'histoire, c'est se débarrasser de la peine de penser, s'épargner l'embarras de rechercher la cause des événements. Il y a bien autrement de puissance à montrer comment la déviation des principes de la morale et de la justice a produit des malheurs, comment ces malheurs ont enfanté des libertés par le retour à la morale et à la justice : il y a certes, en cela, bien plus de puissance qu'à mettre la société sous de gros pilons qui réduisent en pâte ou en poudre les choses et les hommes ; il ne faut que lâcher l'écluse des passions, et les pilons vont se levant et retombant. Quant à moi, je ne me sens aucun enthousiasme pour une hache. J'ai vu porter des têtes au bout d'une pique, et j'affirme que c'était fort laid. J'ai rencontré quelques-unes de ces vastes capacités qui faisaient promener ces têtes ; je déclare qu'il n'y avait rien de moins vaste ; le monde les menait, et elles croyaient mener le monde. Un des plus fameux révolutionnaires, à moi connu, était un homme léger, bavard, d'un esprit étroit, et qui, privé de cœur de toute façon, en manquait dans le péril. Les équarisseurs de chair humaine ne m'imposent pas ! en vain ils me diront que dans leurs fabriques de pourriture et de sang, ils tirent d'excellents ingrédients des carcasses industriellement pilées : manufacturiers de cadavres, vous auriez beau broyer la mort, vous n'en

ferez jamais sortir un germe de liberté, un grain de vertu, une étincelle de génie.

Que les théoriciens de la terreur gardent donc, s'ils veulent, leur fanatisme à la glace, lequel leur fournit deux ou trois phrases inexplicables de nécessité, de mouvement, de force progressive, sous lesquelles ils cachent le vide de leurs pensées, je ne les lirai plus; mais je relirai les deux historiens qu'ils ont pris si mal à propos pour guides, et dont le talent me fera oublier leurs infimes et sauvages imitateurs.

Au surplus, un auteur à qui la liberté doit beaucoup, le dernier orateur de ces générations constitutionnelles qui finissent, un homme dont la tombe récente doit augmenter l'autorité, M. Benjamin Constant, a combattu avec moi ces dogmatiques de terreur. Il faut le lire tout entier dans ces *Mélanges de littérature et de politique;* l'article dont je ne citerai que ce passage : « La terreur n'a produit aucun bien. A côté d'elle a existé ce qui était indispensable à tout gouvernement, mais ce qui aurait existé sans elle, et ce qu'elle a corrompu et empoisonné en s'y mêlant.» . . . .

Ceux qui prétendent fonder la liberté par le despotisme, que peuvent-ils dire? Aucun privilége ne pèsera sur les citoyens ; mais tous les jours, les hommes suspects seront frappés sans être entendus ; la vertu sera la première ou la seule distinction, mais les plus persécuteurs et les plus violents se créeront un patriciat de tyrannie maintenu par la terreur ; les lois protégeront les propriétés, mais l'expropriation sera le partage des individus ou des classes soupçonnées ; le peuple élira ses magistrats, mais s'il ne les élit dans le sens prescrit d'avance, ses choix seront déclarés nuls ; les opinions seront libres, mais toute opinion contraire, non-seulement au système

général, mais aux moindres mesures de circonstance, sera punie comme un attentat. Tel fut le langage, telle fut la pratique des réformateurs de la France durant de longues années. Ils remportèrent des victoires apparentes, mais ces victoires étaient contraires à l'esprit de l'institution qu'ils voulaient établir; et, comme elles ne persuadaient pas les vaincus, elles ne rassuraient point les vainqueurs.

Pour former les hommes à la liberté, on les entourait de l'effroi des supplices; on rappelait avec exagération les tentatives qu'une autorité détruite s'était permise contre la pensée, et l'asservissement de la pensée était le caractère distinctif de la nouvelle autorité; on déclamait contre les gouvernements tyranniques, et l'on organisait le plus tyrannique des gouvernements. On ajournait la liberté, disait-on, jusqu'à ce que les factions se fussent calmées; mais les factions ne se calment que lorsque la liberté n'est plus ajournée. Les mesures violentes, adoptées comme dictature en attendant l'esprit public, l'empêchent de naître; on s'agite dans un cercle vicieux. On marque une époque qu'on est certain de ne pas atteindre; car la force rend de plus en plus la force nécessaire; la colère s'accroît par la colère; les lois se forgent comme des armes; les codes deviennent des déclarations de guerre; et les amis aveugles de la liberté, qui ont cru l'imposer par le despotisme, soulèvent contre eux toutes les âmes libres, et n'ont pour appuis que les plus vils flatteurs du pouvoir. Au premier rang des ennemis que nos démagogues avaient à combattre, se trouvaient les classes qui avaient profité de l'organisation sociale abattue, et dont les priviléges abusifs, peut-être, avaient été pourtant des moyens de loisir, de perfectionnement et de lumières, une grande indépendance de fortune et une garantie

contre plusieurs genres de bassesses et de vices. La certitude de se voir respecter, est un préservatif contre cette vanité inquiète et ombrageuse, qui partout aperçoit l'insulte et suppose le dédain, passion implacable qui se venge par le mal qu'elle fait de la douleur qu'elle éprouve. L'usage des formes douces et l'habitude des nuances ingénieuses donnent à l'âme une susceptibilité délicate, à l'esprit une rapide flexibilité. Il fallait profiter de ces qualités précieuses, il fallait entourer l'esprit chevaleresque de barrières qu'il ne pût franchir, mais lui laisser un noble élan dans la carrière que la nature rend commune à tous. Les Grecs épargnaient les captifs qui récitaient des vers d'Euripide.

La moindre lumière, le moindre germe de la pensée, le moindre sentiment doux, la moindre forme élégante, doivent être soigneusement protégés. Ce sont autant d'éléments indispensables au bonheur social ; il faut les sauver de l'orage, il le faut, et pour l'intérêt de la justice, et pour celui de la liberté ; car toutes ces choses aboutissent à la liberté par des routes plus ou moins directes. Nos réformateurs fanatiques confondirent les époques pour rallumer et entretenir les haines. Comme on était remonté aux Francs et aux Goths pour consacrer des distinctions oppressives, ils remontèrent aux Francs et aux Goths pour trouver des prétextes d'oppression en sens inverse. La vanité avait cherché des titres d'honneur dans les chroniques et dans les archives ; une vanité plus âpre et plus vindicative puisa dans les chroniques et dans les archives des actes d'accusation. On ne voulut ni tenir compte des temps, ni distinguer les nuances, ni rassurer les appréhensions, ni pardonner aux prétentions passagères, ni laisser de vains murmures s'éteindre, de puériles menaces s'évaporer ; on enre-

gistra les engagements de l'amour-propre; on ajouta aux distinctions qu'on voulait abolir, une distinction nouvelle, la persécution ; et, en accompagnant leur abolition de rigueurs injustes, on leur ménagea l'espoir assuré de ressusciter avec la justice. Dans toutes les luttes violentes, les intérêts accourent sur les pas des opinions exaltées, comme les oiseaux de proie suivent les armées prêtes à combattre. La haine, la vengeance, la cuupidité, l'ingratitude, parodièrent effrontément les plus nobles exemples, parce qu'on en avait recommandé maladroitement l'imitation. L'ami perfide, le débiteur infidèle, le délateur obscur, le juge prévaricateur, trouvèrent leur apologie écrite d'avance dans la langue convenue. Le patriotisme devint l'excuse banale préparée pour tous les délits. Les grands sacrifices, les actes de dévouement, les victoires remportées sur les penchants naturels par le républicanisme austère de l'antiquité, servirent de prétexte au déchaînement effréné des passions égoïstes. Parce que jadis des pères inexorables, mais justes, avaient condamné leurs fils coupables, leurs modernes copistes livrèrent aux bourreaux leurs ennemis innocents. La vie la plus obscure, l'existence la plus immobile, le nom le plus ignoré, furent d'impuissantes sauve-gardes. L'inaction parut un crime, les affections domestiques un oubli de la patrie, le bonheur un désir suspect. La foule, corrompue à la fois par le péril et par l'exemple, répétait en tremblant le symbole commandé, et s'épouvantait au bruit de sa propre voix. Chacun faisait nombre et s'effrayait du nombre qu'il contribuait à augmenter. Ainsi se répandit sur la France cet inexplicable vertige qu'on a nommé le régime de la terreur. Qui peut être surpris de ce que le peuple s'est détourné du but vers lequel on voulait le conduire par une semblable route ? Non-seulement

les extrêmes se touchent, mais ils se suivent ; une exagération produit toujours l'exagération contraire. Lorsque de certaines idées se sont associées à de certains mots, l'on a beau démontrer que cette association est abusive, ces mots reproduits rappellent longtemps les mêmes idées. C'est au nom de la liberté qu'on nous a donné des prisons, des échafauds, des vexations innombrables : ce nom, signal de mille mesures odieuses et tyranniques, a dû réveiller la haine et l'effroi. Mais a-t-on raison d'en conclure que les modernes sont disposés à se résigner au despotisme? Quelle a été la cause de leur résistance obstinée à ce qu'on leur offrait comme liberté? leur volonté ferme de ne sacrifier ni leur repos, ni leurs habitudes, ni leurs jouissances; or, si le despotisme est l'ennemi le plus irréconciliable de tout repos et de toutes jouissances, n'en résulte-t-il pas qu'en croyant abhorrer la liberté, les modernes n'ont abhorré que le despotisme? »

CHAPITRE XLIII.

Le tribunal révolutionnaire, d'après M. Necker.

Un tribunal est élevé qui doit juger à lui seul, et sans appel, tous les individus dont l'envoi lui sera fait par le comité de salut public, par le comité de surveillance et par tous les comités révolutionnaires dont la France est couverte. Enfin, lui-même a la faculté d'accuser qui bon lui semble, en se concertant avec le chef des assassins ou avec ses premiers ministres. Les jurés et le président du tribunal sont choisis parmi les hommes du civisme le plus éprouvé, et ce civisme doit être reconnu à une brutalité sans ménagement, à une férocité sans mesure. On divise ces jurés en différentes sections, afin que

les travaux meurtriers marchent plus rapidement ; et, quand on a besoin d'une dureté sans égale, on compose, pour cette circonstance, une section dont les membres sont triés un à un dans toutes les autres sections. C'était le talent particulier de Robespierre et de Fouquier-Tinville, accusateur public. Enfin, l'attirail du tribunal sanguinaire est complet. Voilà des jurés, voilà des juges disposés à condamner à la mort qui l'on voudra. Leur conscience n'est point difficile, leur conscience n'est point querelleuse, mais il faut à leur sûreté personnelle une sorte de garantie ; et Robespierre alors, Robespierre et les siens, demandaient à la Convention nationale la loi terrible du 22 prairial, cette loi digne de prendre rang parmi les actes de la plus abominable tyrannie, digne d'être accolée à la loi sur les gens suspects, et qui la dépasse en scélératesse. On y dévoue à l'échafaud, et sous le nom d'ennemis du peuple, tous les citoyens que les tyrans voudront marquer de leur croix homicide, et les législateurs eux-mêmes donnent à cette expression vague d'ennemis du peuple une application indéfinie.

Il faudrait la transcrire en entier, cette loi ; mais, à cause de sa prolixité, je vais seulement indiquer les dispositions dont on s'est servi pour atteindre aux actions les plus innocentes et pour faire périr sur l'échafaud tant de citoyens irréprochables. On y lit :

« La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire, est la mort.

« Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple.

« Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté par la force et la ruse :

« Qui auront favorisé l'impunité de l'aristocratie;

« Qui auront calomnié le patriotisme;

« Qui cherchent à avilir le tribunal révolutionnaire.

« On veut cependant donner aux juges, aux jurés, la plus parfaite aisance, et voici ce que prescrit la loi du 22 prairial, composée en floréal, cette loi de destruction si doucement réunie à des époques printanières :

« La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple et toute espèce de document, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie, leur but, le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis.

« S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera pas entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.

« Enfin, on veut que, pour remplir les vues homicides de la loi, tous les Français deviennent à l'envi des huissiers, des sergents et des accusateurs. L'article dit : « Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît. »

Que restait-il encore à faire pour compléter le système d'une tyrannie sanguinaire? enlever aux accusés leurs avocats et leurs défenseurs; les abandonner à eux-mêmes dans leur frayeur, les exposer aux hasards de leur incapacité, de leur faiblesse morale ou physique; et c'est ainsi que l'œuvre d'op-

pression fut couronnée; mais, comme si l'on eût conservé une sorte de honte de ce dernier trait de barbarie, l'article fut rédigé d'une manière contournée.

Pouvait-on comprendre d'abord que ces jurés patriotes, institués pour défenseurs, étaient les jurés de jugement eux-mêmes et les jurés du choix de Robespierre? C'était mettre la victime sous la protection du bourreau. On voulait annoncer, par cet article, que les uns étaient absous, les autres condamnés à l'avance; mais c'était précisément pour aider un accusé à se faire rayer de la liste fatale, qu'il avait besoin d'un défenseur. O perfection des perfections, en tous les genres de vexations hypocrites et meurtrières! Jamais on ne fera mieux.

Voudra-t-on croire un jour qu'un ensemble de dispositions, si perfidement, si cruellement combinées, soit sorti des mains d'une assemblée de législateurs, d'une réunion d'hommes se disant les représentants d'une nation civile? Quelle infidélité! quel acte de trahison, s'ils avaient été nommés par cette nation pour travailler à son bonheur et pour ajouter à sa gloire! C'est de leurs mains que fut brisé l'acte de sûreté personnelle, garanti par les lois sociales, et ce sont eux qui renversèrent les salutaires barrières dont Robespierre et ses complices mesuraient encore la hauteur.

On vit alors ces hommes, tenant d'une main la loi sur les gens suspects, de l'autre la loi sur les ennemis du peuple, multiplier sans obstacle leurs vengeances et leurs proscriptions. Il n'y eut plus d'asile contre l'oppression, plus de retraite ouverte à l'innocence, plus de tranquillité pour personne. L'histoire reculera d'épouvante, lorsqu'elle entreprendra de rassembler tous les forfaits dont un seul homme composa le système et dirigea l'exécution. Cent mille individus,

de tout sexe et de tout âge, furent jetés dans les prisons et livrés à l'autorité d'un geôlier jacobin qui insultait à leur malheur, et s'étudiait à l'accroître par les traitements les plus barbares. On avait institué une armée intérieure à laquelle on fit part du nom glorieux de révolutionnaire, de ce nom terrible qui imposait l'obligation de tout changer, selon son pouvoir, l'obligation première d'altérer les principes de justice et de morale. Cette armée, composée d'un ramas de brigands, devait soutenir la dictature des proconsuls de la Convention nationale; mais elle avait aussi son autorité particulière, et elle s'en servit pour exercer tous les genres de violences et de rapines. Chacun fuyait devant elle, mais en avant ou à la suite marchaient paisiblement les insolents satrapes qui, sous le nom de représentants du peuple, vinrent établir leur domination dans plusieurs départements, en y semant la terreur, et s'efforçant d'obtenir, du premier chef de la tyrannie, un regard plus ou moins propice, selon qu'ils s'éloignaient ou se rapprochaient du dernier terme de la férocité. Ils méritèrent beaucoup de lui, car ils passèrent en barbarie tous les modèles connus. Ils accueillirent les dénonciations absurdes et calomnieuses, ils les excitaient même, et souvent ils préparaient frauduleusement le prétexte d'une accusation, en faisant insulter, par leurs esclaves, quelques-uns des symboles de la liberté, et en rendant responsable une commune entière de tous les désordres dont on ignorait les auteurs. Ici, les eaux de la Loire deviennent les abîmes où l'on précipite des milliers de victimes. Les ondes du fleuve parurent des flots de sang; l'Océan les reçut avec étonnement, et les animaux immondes, qui s'en abreuvèrent, célébraient seuls Carrier, Robespierre et ses compagnons. Ailleurs, ce sont les

éclats de la foudre que l'on s'efforce d'imiter, afin de renverser à la fois des rangs entiers de proscrits attachés les uns aux autres : c'est le fils avec le père, la jeune fille avec sa mère éplorée. Une fois et après l'explosion de tant de tonnerres meurtriers, les agents d'une autorité féroce s'avancent au milieu des victimes dont la terre est jonchée, et ils crient à haute voix, mais avec un accent perfide : Si quelqu'un, parmi vous, vit encore, qu'il le fasse connaître. Un petit nombre d'infortunés entendent cet appel, et, dans la confusion de leur sens, ils croient aveuglément à un retour de pitié, et, repris un instant par l'espérance, ils font un effort pour se relever, mais aussitôt ils retombent sous les coups des bourreaux, qui épiaient leur dernier mouvement. Ainsi, mourants et près de la rive, où ils devaient appartenir à un nouveau maître, à un nouveau juge, et le plus puissant de tous, leurs assassins vont les saisir et les frapper encore. Comment ne trembleraient-ils pas ? Mais un calme inouï présidait à ces horribles massacres, et quelquefois les génies créateurs d'un nouveau moyen d'extermination, les ordonnateurs du spectacle, curieux d'en contempler les effets, paraissent à un balcon ou se placent au haut d'une estrade, et c'est là peut-être qu'imperturbable dans sa fureur, l'oppresseur de Lyon songeait à faire tomber les murailles de la ville sur les restes sanglants de ses malheureux habitants.

Il est temps de le dire, la chute de Robespierre devint le signal d'un nouveau règne. On arrêta ses regards sur l'effrayant assemblage de tant de crimes ordonnés ou commis au nom de l'autorité suprême ; on osa les réciter, on osa les décrire, et l'indignation, si longtemps comprimée, eut enfin son explosion.

Les dernières classes du peuple elles-mêmes parvinrent à s'y associer, et la condamnation d'un système de férocité, en horreur à toute l'Europe, fut aussi prompte qu'éclatante. Les prisons s'ouvrirent; on recouvra l'espérance, et plusieurs députés se signalèrent honorablement par le zèle avec lequel ils devinrent les intercesseurs de l'innocence opprimée. Le tribunal révolutionnaire survécut à ce mouvement; mais on modifia la constitution: on substitua des humains aux juges et aux jurés qui avaient perfidement négligé de se revêtir d'une peau de tigre, et les sentences du tribunal prirent un nouveau caractère. La Convention, par une louable honte, rejeta sur un seul homme, et qui n'était plus, toutes les vexations tyranniques, toutes les barbaries sanguinaires dont les différents ordres de citoyens avaient été le jouet et les misérables victimes; et si la nation, par une croyance entière, avait encouragé cette forme de repentir, si elle l'avait pu, si elle l'avait voulu, une ambition de l'estime publique aurait succédé peut-être au milieu du sénat français à toutes les passions qui l'avaient dominé jusque-là. Ce n'est pas une exagération. Cette estime publique, relevée par l'attrait de la nouveauté, serait devenue, pour les hommes les moins préparés à sa jouissance, un objet de convoitise, et tout parut d'abord annoncer une heureuse révolution; mais, dans les premiers rangs de la société, on joignit aux éloges du 9 thermidor des reproches sur les temps antérieurs, et un trop grand nombre de députés, incertains alors d'être admis pour une part durable dans les honneurs promis à une régénération éclatante, se tinrent constamment en arrière, ou, s'ils hésitèrent, ils furent bientôt repris par leurs anciennes opinions et replacés sous le joug de leur caractère. La marche de l'assemblée se

ressentit de ces impulsions différentes; et, au milieu des réparations les plus méritoires, elle est retournée souvent à un vieil esprit d'injustice ou de rigueur, et, professant encore avec appareil des maximes de tyrannie, jamais elle n'a montré cette plénitude de moralité qui attire la confiance et qui la cautionne. Elle a remonté aux confiscations prononcées par un tribunal révolutionnaire, elle a rendu les biens des condamnés à leurs familles, mais elle a voulu ravir à tous les émigrés leur patrimoine, au nom des droits à venir de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Elle a très-bien dirigé la guerre par ses comités, mais elle n'a pris aucun intérêt aux dilapidations sans mesure qui ont épuisé les ressources du trésor public.

Elle a détruit la loi du maximum; mais, lorsque cette disposition a fait baisser le prix des assignats dans une progression inouïe, elle n'a donné aucune attention à l'épouvantable détresse des rentiers et des autres créanciers de l'état. Ah! jamais de pitié, jamais du moins un mouvement soutenu. Et Quiberon! Quiberon, ce nom qui rappelle, avec la victoire, le massacre juridique de tant de prisonniers, qui rappelle, avec la victoire, cette vengeance tranquille où le nombre des victimes ne fut pas compté!

On ne peut l'oublier, c'est quatre mois après la chute de Robespierre, quatre mois après le 9 thermidor, qu'un orateur du comité de sûreté générale fut entendu paisiblement, au milieu de la Convention, le jour où, impatient de repousser une injure terrible faite à ce comité par des écrivains périodiques, il s'exprima dans les termes suivants: « Je viens, dit-il, au nom du comité de sûreté générale, donner le démenti le plus formel au récit calomnieux et royaliste inséré

depuis plusieurs jours dans des feuilles publiques et répété avec une sorte d'affectation au moins répréhensible. Le comité y est présenté comme ayant donné des instituteurs aux enfants de Capet renfermés au Temple et porté des soins presque paternels, pour assurer leur existence et leur éducation. »

L'orateur entre ensuite dans le sujet, et finit ainsi : « Par cet exposé, l'on voit que le comité de sûreté générale n'a en vue que le matériel d'un service confié à sa surveillance, qu'il a été étranger à toute idée d'améliorer la captivité des enfants de Capet, ou de leur donner des instituteurs. Les comités et la Convention savent comment on fait tomber la tête des rois, mais ils ignorent comment on élève leurs enfants. »

Voici ce qu'on a dit à l'assemblée nationale, le 13 frimaire, et qu'on écouta tranquillement :

« Il est mort cet enfant, l'objet principal sans doute de la disculpation singulière du comité de sûreté générale. Il n'a eu le temps d'apercevoir les premières lueurs de sa haute fortune que pour sentir plus cruellement sa disgrâce, que pour souffrir avec étonnement les avilissements, les rigueurs et les traitements inhumains auxquels on a soumis son innocente vie. Il n'a eu pour adoucir ses peines, ni les consolations d'un père affectueux, ni les tendres caresses d'une mère idolâtre. Il s'est trouvé seul au milieu de ses larmes; et les regards de la pitié, cette dernière attente du plus obscur des mortels, du plus délaissé des misérables, lui ont été ravis. »

M. Necker, dans son livre sur la Révolution, parle de l'usurpation du pouvoir par la Convention, et de la corruption qui régnait alors; c'est un chapitre curieux de cet ouvrage que je place ici :

« Qui peut évaluer toutes les profusions auxquelles une

autorité usurpatrice est obligée de recourir pour s'affermir elle-même et pour se passer d'estime et de confiance? Comment assigner des limites aux sacrifices qu'exigent impérieusement le besoin d'affaiblir les résistances par la corruption, et la nécessité de contenir, par une surveillance toujours active, une multitude incertaine dans ses opinions et mobile dans ses sentiments?

« Il fallut soudoyer une multitude innombrable de clients et de satellites; il fallut acheter des uns l'assistance nécessaire pour opprimer les autres.

« *On ne sait véritablement à quelles dépenses on s'engage le jour où l'on prend la résolution d'enlever du milieu du peuple les principes qui servent de régulateur à ses aveugles passions*. Et la morale, si bonne à tant de choses, est encore, de toutes les assistances qu'exige l'autorité, la plus économe pour le trésor public, puisque, soutenant sans effort l'ordre social, elle fournit au meilleur marché l'obéissance et la subordination.

« Peut-on calculer l'étendue des dilapidations qu'il faut tolérer, sous un régime politique où le maintien d'une injuste domination devient la pensée unique des gouverneurs de l'état? Les finances disparaissent devant l'objet de leur ardente passion, et, considérant la sagesse comme une qualité de détail, ils l'ajournent au temps où ils seront devenus maîtres et souverains paisibles. En attendant, rien ne doit être refusé aux hommes qui peuvent servir leur ambition, et l'on n'aura jamais le compte des dissipations qu'ont entraînées les diverses prétentions des suppôts de la tyrannie. Les directions ou les intérêts dans les vivres, dans les charrois, dans les étapes, dans les fourrages, dans les fournitures et les marchés

de tout genre, formaient des suppléments de récompense, et l'on perdait ainsi le moyen de connaître et de réprimer les abus.

« Tout est mis en combustion sous l'empire de l'immoralité ; mais l'intérêt personnel y reste debout, et ses développements sont si divers que tôt ou tard on parvient à composer avec le Protée, et la chose publique seule demeure sans aucun ami.

« Ce sont les soldats de la République et leur incomparable vaillance, ce sont les généraux et leurs grands talents, ce sont les hommes qui ont tracé avec tant de sagesse et d'habileté tous les plans de campagne ; enfin, ce sont les succès continus de plusieurs années qui ont donné de l'éclat au gouvernement de la Convention nationale. On ne peut se faire l'idée de l'abjection dans laquelle on l'aurait vue tomber, si elle n'avait eu, pour se relever, que ses principes de législation et son administration intérieure. Les actions militaires ont dissimulé la honte des actions civiles, et le bonnet de grenadier la turpitude du bonnet rouge.

« Je ne crois pas que l'histoire s'abaisse à présenter un à un les décrets de la Convention nationale ; car, si vous en exceptez les lois rendues contre les émigrés, contre leurs pères, contre leurs enfants, contre la religion et contre les prêtres, vous aurez l'équivalent de huit à dix milliards.

« Maintenant, qui ne reculerait d'épouvante en voyant ce prodigieux capital entièrement consommé, et en voyant de plus le trésor public dans un état de banqueroute, pour avoir délivré une somme numérique d'assignats infiniment supérieure à la valeur réelle de leur hypothèque?

« Et ne s'étonnerait-on pas aussi que la France, un pays

si riche, si favorisé par la nature, ne jouisse d'aucune confiance dans ses transactions? C'est le premier des résultats d'une administration imprudente ou mésestimée.

« Ainsi, ruine épouvantable, discrédit honteux, voilà les traits marquants et distinctifs du gouvernement économique de la Convention nationale.

« Quel délabrement! quelle destruction! Nous devons en considérer l'origine, en étudier les causes principales, et nous atteindrons à un but utile, à une fin consolante, si nous montrons que l'abandon de la morale a fait notre plus grand mal; car ce guide est encore là, et cet ami nous restera, quand le crédit de ses hardis détracteurs n'existera plus, et quand les usurpateurs de l'opinion, ces novateurs tyranniques, auront eux-mêmes passé.

« Oui, je jette un regard sur le bouleversement de la fortune du plus splendide état de l'Europe; et, en voyant tant de confiscations, tant de milliards accumulés sur des milliards, je m'effraie d'un anéantissement, d'une disparition de ressources dont l'histoire ne fournit pas d'exemple; mais, à l'honneur et au triomphe des vérités éternelles, des vérités essentielles à l'ordre social, ce grand spectacle apprend à l'univers que l'injustice et l'immoralité dispersent les trésors, abîment les richesses, et rendent vaines en peu de temps les spéculations contre les gens suspects, contre les ennemis du peuple, contre les marchands, contre les fermiers, contre les rentiers, contre les propriétaires, enfin, toujours contre et jamais pour; on ne pourra sauver de l'oubli aucune des dispositions législatives de cette célèbre assemblée, on ne le pourra, malgré le petit intérêt qu'elle y a jeté par une versatilité ridicule.

« Qu'on juge du désordre de ses pensées, du chaos de ses

principes et des nombreuses dilapidations de ses agents, en voyant les résultats de son gouvernement. Ses prédécesseurs avaient saisi pour la nation la fortune du clergé. Elle dégage cette conquête de toute espèce de charges, en ne payant ni les frais du culte, ni les pensions promises aux ecclésiastiques. Elle réunit, par un coup de main, à cette première fortune, les terres et les propriétés mobilières des émigrés ; et, en interprétant encore ce mot d'émigré, elle étend ses confiscations d'une manière indéfinie. Enfin, elle se vante elle-même d'avoir à sa disposition huit ou dix milliards de biens d'autrui, et continuant ses invasions, elle diminue les dépenses publiques en retranchant, de force, un cinquième des intérêts dus à tous les créanciers de l'état.

« Observez que les huit à dix milliards dont je viens de parler ne sont pas en monnaie nouvelle, mais de l'ancienne évaluation du vieux et bon temps des louis et des écus. Jamais, depuis la création du monde, jamais cette fortune, réunie aux contributions annuelles, ne fut entre les mains d'aucune autorité. Les richesses de Salomon, les trésors du Mogol, les pillages de Tamerlan et de Gengiskan, n'étaient rien auprès d'une pareille conquête, auprès d'une si large rapine. Amoncelez en imagination tout l'argent monnayé de la France en ses plus beaux jours, et tout l'argent monnayé de l'Europe ; doublez ensuite le tout, et vous aurez l'idée de ce qui a été consommé par la Convention.

CHAPITRE XLIV.

Jugement de Grégoire sur la Convention.

La Convention nationale ayant décrété la réunion du comté

de Nice et de la principauté de Monaco, sous le nom de département des Alpes-Maritimes, je fus chargé de m'y rendre pour l'organiser; je supprimai la petite convention de Monaco, composée de treize membres, dont les procès-verbaux imprimés seront un jour recherchés; elle a, entre autres, rendu un décret portant suppression du duel, attendu que dans ce petit pays, il avait un caractère féodal et variable suivant la qualité des individus.

J'avais paru un moment à l'armée des Alpes, que commandait Kellermann; étant à Nice, j'allai visiter celle d'Italie. Je suis tenté de rire en me rappelant qu'au camp de Brau, au-dessus de Sorpello, j'ai, sous le canon piémontais, parcouru à cheval et en habit violet les rangs des divers bataillons, et que je les ai tous harangués. Cette armée avait été commandée par deux généraux massacrés judiciairement, Biron et Brunet. De sa prison, le premier m'a écrit une longue ettre, par laquelle il m'annonçait que ses Mémoires manuscrits, déposés en main sûre, paraîtraient après sa mort, et cependant je n'ai rien vu.

Rentré dans la Convention nationale, je publiai le rapport de ma mission, que j'aurais pu intituler : *Voyage dans les Alpes maritimes*, car il contient des détails très-curieux sur cette contrée. Il y a dans l'imprimé une phrase que je désavoue, de même que dans le discours que j'adressai aux administrations du département des Alpes maritimes. A mon retour, je ne reconnaissais plus cette assemblée majestueuse, orsque, pour ainsi dire sous le feu des batteries prussiennes qui étaient en Champagne, nous fondâmes la République. Divisée en factions qui tour à tour s'envoyaient à l'échafaud, et qui, suivant l'expression de Danton, avaient mis l'assemblée

en coupe réglée, la Convention n'avait plus de régulateur, témoin le 31 mai 1793 et les jours suivants. Un brigand de mon pays était président; soit affaires, soit maladie, dans plusieurs séances il se fit suppléer par des ex-présidents, entre autres Héraut de Sechelles. On a prétendu qu'à la procession ridicule que Barrère proposa pour fraterniser avec le peuple, Héraut était complice des factieux. C'est un mensonge, car il n'occupait le fauteuil que sur mon refus, motivé par des douleurs de poitrine et une extinction de voix. Cependant je me repentis de n'avoir pas fait un effort pour cette séance; quand je sus qu'Henriot, en voyant les députés, avait dit : *Canonniers, à vos pièces!*

Héraut toléra cet attentat. A sa place, emporté par le sentiment d'un juste courroux, j'aurais peut-être fait saisir Henriot, ou j'aurais été massacré plutôt que de laisser ainsi outrager la Convention; et toutefois je n'ose assurer que dans l'état où étaient les choses, il n'ait été plus prudent de dissimuler; c'est le parti que prit Héraut.

La postérité, arrivée pour l'assemblée constituante, lui a décerné une place honorable dans les annales des nations; il y avait des brigands que j'ai trop maltraités dans mon discours sur le jugement du roi. Après dix-neuf ans d'orages, les membres survivants de cette assemblée se considèrent comme une famille; leurs liens se resserrent à mesure qu'ils voient la mort moissonner au milieu d'eux, et quelle qu'ait été la disparité de leurs opinions, les sentiments d'estime et d'affection les identifiaient.

L'assemblée conventionnelle, à plusieurs égards, pressentait l'inverse de la constituante; elle existait encore lorsque moi-même j'imprimai qu'elle contenait deux ou trois

cents individus qu'il fallait bien n'appeler que scélérats, puisque la langue n'offrait pas d'épithète plus énergique. Les impiétés, les injustices, les assassinats dérisoirement juridiques commis sous son règne, sont la source de tous nos maux ; je ne connais rien de plus fou, de plus impolitique que d'avoir voulu greffer le républicanisme sur l'impiété, c'est-à-dire sur ce qui lui est le plus opposé, au lieu de montrer partout la sainte-alliance du christianisme et de la démocratie, comme l'a très-bien fait le pape Pie VII, dans une homélie imprimée qu'il prononça le jour de Noël 1799, dans sa cathédrale d'Imola. Trop peu éclairé pour sentir cette heureuse liaison, la majorité des Français se croyait placée entre sa conscience et sa liberté ; en pareil cas, elle ne dut pas balancer sur le choix.

Et de quoi se composait donc cette majorité de la Convention nationale qui décrétait? d'hommes féroces et surtout d'hommes lâches. Et que faisait donc la minorité pour s'y opposer?.... Cette question ne peut s'adresser à l'auteur de ces Mémoires; ses preuves sont faites, il avait exposé sa tête. Mais avec le vertueux Baudin, sur la tombe duquel sont épars les regrets de la vertu et de l'amitié, je pourrais vous dire, à mon tour : « Et vous, censeurs si courageux quand il n'y a pas de dangers, où étiez-vous et que faisiez-vous? Combien d'entre vous qui alors, dans les clubs, hurlaient contre la religion et ses ministres? Que faisiez-vous surtout, habitants de Paris, qui, à des époques différentes, fûtes complices de conspirations dont le but était d'égorger et de piller? »

CHAPITRE XLV.

Les Jacobins.

On peut regarder la mort de Robespierre comme marquant la fin du règne de la Terreur, quoique ses vainqueurs fussent terroristes comme lui, étant comme lui membres des deux fameux comités, et ayant été par conséquent les collègues de sa souveraineté révolutionnaire. Il y avait, parmi les thermidoriens, des noms aussi terribles que celui du dictateur, pour qui le 9 thermidor devint les ides de mars. Que pouvait-on attendre de Collot-d'Herbois, le boucher de Lyon, de Billaud-Varennes, de Barras, qui avait dirigé les exécutions de Marseille après la courte révolte de cette ville; de Tallien, dont les mains étaient encore teintes du sang des malheureux émigrés pris à Quiberon? C'étaient donc évidemment des septembriseurs succédant à d'autres, et l'on devait s'attendre à voir les mêmes principes suivis par ces nouveaux chefs, qui n'étaient guère moins familiarisés avec le sang que le tyran qu'ils venaient de renverser.

On trouvait peu de motifs d'espoir dans cette Convention qui pendant longtemps n'avait été que le fantôme d'une assemblée législative. Que pouvait-on encore attendre d'un Barrère, constant apologiste de Robespierre, toujours prêt à indiquer aux faibles et aux timides le moment précis où leur sûreté exigeait qu'ils se joignissent aux vainqueurs? Toutefois, en dépit de ces probabilités décourageantes, il commençait à se manifester, au milieu de la Convention, des sentiments d'humanité et un besoin de défense personnelle, qui créèrent une résistance positive au renouvellement des

atrocités par lesquelles on avait si longtemps épouvanté la France. La chute de Robespierre donna le courage de dénoncer ses agents. Les plaintes s'élevèrent contre eux de toutes parts. Lebas fut amené devant la Convention par une députation de Cambrai, et quand il parut à la tribune pour se justifier, il fut traité de bourreau de Robespierre. L'impudence de ce monstre lui suggéra quelques moyens de défense; et quand on lui reprocha d'avoir eu le bourreau à dîner chez lui, il répondit : « Que des gens délicats pouvaient blâmer cela, mais que Lequinio (autre proconsul jacobin, d'horrible mémoire) avait fait de cet utile citoyen le compagnon de ses loisirs et de ses divertissements. » Il avoua avec le même calme qu'il avait fait rester pendant quelque temps un aristocrate sur le dos, dans la position ordinaire, les yeux tournés vers la hache suspendue au-dessus de sa tête, en proie à l'horrible agonie qui peut accabler un homme quand il se voit si près du passage du temps à l'éternité, jusqu'à ce qu'il eût achevé la lecture de la gazette qui venait d'arriver, et qui contenait le récit d'une victoire remportée par les armées républicaines. Ce monstre fut arrêté et bientôt après exécuté, ainsi que Fréron, Rossignol et autres agents plus directement liés avec Robespierre. Tallien et Barras auraient voulu s'arrêter là, mais des accusations du même genre étaient adressées à la Convention de toutes parts, et, rendues publiques, elles commandaient l'attention. Ceux qui demandaient vengeance se prêtaient un mutuel secours, et ils avaient pour eux la voix de l'humanité.

Les thermidoriens, qui avaient trempé dans tous les crimes de la Terreur, se virent bientôt menacés eux-mêmes d'être entraînés dans la ruine du despote qu'ils avaient abattu.

Tallien, que l'on suppose s'être chargé du timon de l'état

dans ces circonstances critiques, manifestait alors un changement total dans ses sentiments, du moins dans ses principes d'action, et se montrait plus favorable à la cause de l'humanité. On assure qu'il y avait été porté par la femme qu'il venait d'épouser, Mme de Fontenay, qui, née dans des idées de royalisme, avait été elle-même victime de la loi des suspects, et qui sortit de prison pour recevoir la main et influencer la conduite de l'homme d'état républicain. Barras, qui, en qualité de commandant de la force armée, pouvait être regardé comme le héros du 9 thermidor, passait aussi, disait-on, pour incliner vers la modération.

Ainsi disposés à anéantir le système monstrueux établi en France, mais que, vu les progrès journaliers de l'impatience de la nation, ils eussent été hors d'état de maintenir, Tallien et Barras avaient eu à lutter contre le cri général de la vengeance, sentant bien que, si les excès devaient être recherchés et punis, la sentence comprendrait, comme le dit Carrier, la Convention tout entière. La répugnance des thermidoriens à revenir sur le passé était telle, qu'ils refusèrent d'appuyer l'accusation générale présentée par Lecointe contre les comités de salut public, et de sûreté générale dans laquelle, au reste, tout en faisant ressortir leur attaque contre Robespierre, Lecointe les représentait comme entièrement liés avec lui, et comme complices de tous ses crimes. Mais le moment de lancer une pareille accusation n'était pas encore venu, et elle fut rejetée par la Convention avec les marques d'un mécontentement très-prononcé. Toutefois, dans cette rédaction, l'humanité exigeait une plus grande expiation pour deux années d'outrages. Les thermidoriens résolurent donc de signaler des victimes parmi les individus qui avaient eu des relations plus intimes avec

Robespierre ; mais en même temps, ils travaillaient à former peu à peu un parti qui, en proclamant le principe d'amnistie et d'oubli, respecterait la vie et la fortune des administrés, ce qui dans tous les systèmes, excepté celui qui venait d'être renversé, est regardé comme le but principal du gouvernement civil.

Dans la vue de consolider ce parti, les restrictions de la presse furent abolies, et les littérateurs distingués, condamnés au silence sous le règne de Robespierre, recouvrèrent la faculté d'exercer leur influence naturelle en faveur de l'ordre civil et de la religion. Marmontel, La Harpe, et autres, qui dans leur jeunesse avaient figuré sur la liste des disciples de Voltaire et des philosophes de l'Encyclopédie, firent amende honorable de leurs anciennes erreurs, en plaidant la cause des bonnes mœurs et d'un gouvernement régulier.

Enfin eut lieu la mesure générale, si longtemps attendue, qui rendait la liberté à tant de milliers d'individus, en rapportant la loi des suspects, en évacuant les prisons, qui jusqu'alors n'avaient été qu'un passage pour monter à la guillotine. Les récits qu'avaient à faire, de l'intérieur des prisons, les victimes du jacobinisme, l'influence morale produite par cette justice distributive à l'égard des prisonniers, et la réunion de parents et d'amis si longtemps séparés, contribuaient beaucoup à fortifier les thermidoriens qui se faisaient toujours honneur de ce nom.

Un parti raisonnable et modéré s'organisa à Paris et dans les provinces. Toutefois, il n'est pas étonnant que les prisonniers montrassent le désir d'exercer une justice à laquelle les libérateurs tremblaient de céder, dans la crainte qu'elle ne retombât sur eux-mêmes. Cependant les deux partis étaient d'accord pour poursuivre les restes des Jacobins.

Une force d'un genre singulier et triste vint seconder ce retour vers l'ordre et la civilisation. Elle se composait d'orphelins et de jeunes amis des victimes de la Terreur, au nombre de deux ou trois mille, agissant de concert, qui se distinguaient par un collet noir et par des cheveux plats et disposés comme pour monter à l'échafaud. Ces volontaires n'étaient point armés ou enrégimentés, mais ils formaient une espèce de corps-franc toujours prêt à combattre les Jacobins, dès qu'ils essayaient, à l'aide de leur ancienne tactique révolutionnaire, d'exciter des insurrections partielles et d'intimider par la violence les citoyens paisibles. Il y eut des voies de fait avec des succès divers.

Les Jacobins n'osaient plus se montrer, c'est-à-dire avouer leurs principes, soit dans les lieux publics de divertissements, soit au Palais-Royal, soit aux Tuileries, lieux naguère témoins de leurs triomphes. Ils se réunissaient en secret dans les rues écartées; leur audace n'était plus la même, et tout annonçait l'abaissement de ce parti.

Cependant il avait encore des chefs redoutables dans Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois qui plusieurs fois essayèrent de ranimer sa terrible énergie. Les vétérans de la Terreur doivent être regardés comme séparés des thermidoriens, quoiqu'ils eussent pris part à la révolution du 9 thermidor. Ils considéraient comme des déserteurs et des apostats Tallien et Barras qui, à l'apogée de leur carrière, s'étaient arrêtés pour respirer, et prenaient une direction si différente de celle qu'ils avaient suivie jusqu'alors.

Ces vrais sans-culottes cherchaient à rétablir leur puissance et leur popularité sur leur ancienne base. Ils rouvrirent le club des Jacobins, fermé le 9 thermidor. Les voûtes

de cette caverne révolutionnaire retentirent de dénonciations par lesquelles Vadier, Billaud-Varennes et autres vouaient aux divinités infernales Lecointe et tous ceux qui voulaient envelopper les républicains honnêtes dans les accusations portées contre Robespierre et ses amis. Les menaces toutefois n'étaient pas suivies de ces foudres qui accompagnaient autrefois leurs déclamations. Les citoyens étaient à peu près en sûreté dans leurs maisons, on pouvait être traité d'aristocrate ou de modéré dans un club des Jacobins, et conserver sa tête. Au fait, les démagogues cherchaient plutôt à s'assurer l'impunité de leurs crimes passés qu'à en commettre de nouveaux. Le torrent de l'opinion était contre eux, et un incident remarquable contribua beaucoup à le rendre irrésistible.

Les Parisiens croyaient que les provinces ne pourraient offrir des exemples de cruautés plus terribles que les nombreuses cxécutions dont la capitale avait été témoin chaque jour. Ils furent détrompés par l'arrivée de quatre-vingts Nantais, accusés de crimes qu'on imputait aux suspects, et envoyés à à Paris pour y être jugés par le tribunal révolutionnaire. Heureusement ils n'arrivèrent qu'après la chute de Robespierre, et furent, par conséquent, regardés plutôt comme des opprimés et même comme des accusateurs que comme des criminels.

Ce fut alors seulement que Paris entendit parler des atrocités que nous avons signalées plus haut, de cette foule de victimes dont un grand nombre, favorables au républicanisme, avaient contribué à défendre la ville de Nantes contre les Vendéens, de ces baptêmes et de ces mariages républicains, de ces hommes et de ces femmes accouplés ensemble, comme les plus vils animaux, et noyés par un jeu barbare dans les eaux

de la Loire, trop peu profondes alors pour les engloutir sur-le-champ. Ce fut alors qu'on révélât les angoisses de ceux qui demandaient qu'on les jetât dans des endroits plus profonds afin que leurs souffrances fussent plus tôt terminées; en un mot, mille autres abominations dont les détails répugnent à l'humanité, et en comparaison desquelles le coup sûr de la guillotine était un acte de clémence. Il était impossible de comprimer l'indignation produite par le récit de pareilles horreurs.

Les Thermidoriens, entraînés plus loin qu'ils n'eussent voulu par cette réaction, se trouvèrent en butte avec le reste des Jacobins, à l'occasion de l'accusation intentée contre Carrier, coupable des atrocités inouïes exercées à Nantes. Pendant le procès, les Thermidoriens se trouvèrent sur le terrain le plus glissant. En effet, quelques horribles que fussent ses excès, Carrier pouvait se justifier par ses instructions. Ainsi l'on produisit une lettre au général Haxo, contenant les passages suivants :

« Mon plan est d'enlever à ce maudit pays tous les moyens de subsistance pour les hommes et les animaux; de brûler toutes les maisons et de tuer tous les habitants. Empêche qu'il ne leur arrive un seul grain de blé, je t'en donne l'ordre le plus absolu. De ce moment, tu réponds de l'exécution; en un mot, ne laisse rien dans ce pays proscrit. Fais enlever de Nantes toutes les subsistances, les fourrages, tout, absolument tout. »

Les membres de la Convention frissonnèrent à la lecture de ces instructions infernales. On comprend qu'un insensé qui, dans un intervalle lucide, entend le récit des crimes qu'il a commis dans son paroxysme, peut partager l'indi-

gnation qu'il mérite ; mais quel profond sentiment de honte et d'humiliation dut exciter, dans l'esprit des conventionnels, la défense de Carrier, lorsque celui-ci leur prouva qu'il n'avait fait qu'exécuter à la lettre les décrets de cette Convention qui maintenant examinait sa conduite !

Les conventionnels n'en furent pas moins obligés de continuer l'enquête, quoiqu'elle rappelât des circonstances si honteuses pour eux ; et la condamnation de Carrier vint faire éclater la discorde entre les Thermidoriens et ceux qui continuaient d'alimenter la violence des opinions révolutionnaires.

L'atroce Carrier fut mis sous la protection ouverte du club des Jacobins devant lequel il prit pour sa défense une tournure qui lui valut des applaudissements. Il avoua ses crimes, mais il mit en avant l'ardeur de son patriotisme ; et tourna en dérision la délicatesse de ces hommes qui examinaient si un aristocrate devait mourir d'un seul coup ou d'une mort prolongée. Il fut couvert d'applaudissements, et cette société, jadis si redoutable, lui donna l'assurance de sa protection. Mais son influence magique était détruite.

Les orateurs les plus puissants étaient tombés successivement sous les coups les uns des autres et sous ceux de leurs sicaires : quelques-uns avaient été tués ou guillotinés, d'autres étaient cachés, d'autres en prison, le reste n'osait se montrer. Cependant ceux des membres des comités révolutionnaires qui venaient de prêter leur secours pour renverser Robespierre, la dernière idole de la société, osèrent implorer sa protection et celle de ses derniers agents. Billaud-Varennes leur parla des conventionnels, comme d'individus que leur clémence avait épargnés, sous le règne de Robespierre,

et qui maintenant récompensaient les députés de la Montagne en les appelant des hommes de sang, et en demandant la mort de ces dignes patriotes, Joseph Lebon et Carrier, qui allaient périr victimes de la violence contre-révolutionnaire. Ces excellents citoyens, disait-il, étaient persécutés uniquement parce que leur zèle pour la République était un peu rude et sévère. Il inaugura le réveil du lion, une nouvelle insurrection du peuple, pour déchirer les membres et boire le sang (ce furent ses expressions) de ceux qui avaient osé le braver.

Mais le parti opposé avait trop bien appris qu'à de pareilles menaces, il fallait répondre autrement que par l'attente passive de leur résultat, pour essayer les remontrances à l'égard de ces hommes aux yeux de qui la force était le seul bon argument irrésistible.

Des troupes considérables d'anti-jacobins, s'il nous est permis d'appeler ainsi les volontaires dont nous avons parlé plus haut, bien organisées, et dont plusieurs étaient commandées par des militaires, se montrèrent à l'entrée des faubourgs pour tenir en échec ceux dont la société mère attendait son plus ferme appui; tandis que le corps principal de ces jeunes vengeurs se portait contre la citadelle de l'ennemi et le cernait pendant sa séance. Les démagogues firent une pitoyable défense contre cette violence populaire, qu'ils avaient toujours regardée comme une arme dont ils avaient seuls le privilége; et la facilité avec laquelle ils furent dispersés, au milieu des huées et de l'ignominie, fit voir combien à d'autres époques, avec de l'accord et de la résolution, il eût été aisé de triompher du crime. Si La Fayette eût attaqué franchement le club des Jacobins, il n'eût pas éprouvé plus de résistance que ces jeunes gens exal-

tés, et il eût épargné au monde une longue suite d'horreurs. Il est presque indigne de l'histoire de raconter que les femmes vinrent au secours des Jacobins, et que plusieurs ayant été saisies subirent la flagellation. Les Jacobins, ayant ainsi succombé dans la lutte populaire, ne pouvaient compter sur des succès à la Convention, d'autant moins que cette assemblée paraissait au moment de voir rentrer dans son sein les restes des malheureux Girondins qui désormais cessaient d'être hors la loi, avec les autres victimes du 31 mai. L'exécution de cette mesure fut différée, parce qu'elle tendait à changer la composition de l'assemblée, ce qui ne pouvait convenir au parti dominant. Mais enfin, plus de soixante députés furent déchargés de l'acte d'accusation, et admis de nouveau dans la Convention, où ils revinrent après des épreuves qui avaient considérablement affaibli dans leurs têtes l'amour de leurs théories politiques.

Cependant le tribunal révolutionnaire, placé près du gouvernement, mais procédant plus légalement et avec plus de prudence que celui de Robespierre, fit un sacrifice à la vengeance publique. Lebon, Carrier, que nous avons déjà cités, Fouquier-Tinville, accusateur public sous Robespierre, et un ou deux autres de la même classe, particulièrement signalés pour leurs infamies et leurs cruautés, furent condamnés et exécutés comme un holocauste offert à l'humanité outragée.

Les Thermidoriens auraient sans doute désiré arrêter là cette réaction; mais cela était impossible. Barras et Tallien voyaient clairement qu'il ne pouvait y avoir d'espoir de réconciliation entre leurs anciens alliés de la Montagne, et que leur plus sûre politique était de s'en débarrasser. La Montagne continuait d'agiter la capitale par ses intrigues dont la rigueur de

l'hiver, la cherté du pain et le mécontentement du peuple, rendaient le succès plus facile. La disette est le mal le plus sensible aux basses classes, et quand on se rappelle que Robespierre, au grand détriment du reste de la France, eut soin de maintenir le prix du pain à Paris au-dessous d'un certain maximum, on ne sera pas étonné que le peuple fût bien disposé pour ses partisans. Beaucoup de désordres éclatèrent alors. Ces dispositions, jointes aux machinations des Jacobins, se manifestèrent par beaucoup de troubles.

Enfin la Convention, placée entre la honte et la crainte, sentit la nécessité de prendre cette mesure énergique, et nomma un comité chargé d'examiner la conduite des quatre principaux chefs des Jacobins, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Vadier et Barrère. Le rapport du comité fut défavorable comme on devait s'y attendre; toutefois la Convention se contenta de condamner ces quatre individus à être déportés à Cayenne. Cette sentence éprouva beaucoup de résistance, quelque douce qu'elle fût en comparaison de celle qu'avaient si longtemps infligée les coupables. Elle fut néanmoins prononcée et mise à exécution. Collot-d'Herbois, destructeur de Lyon et bourreau de ses habitants, mourut, dit-on, dans un hôpital pour avoir avalé d'un trait un verre d'eau-de-vie. Billaud-Varennes passait son temps à apprendre aux perroquets de la Guyane le terrible langage du comité révolutionnaire, et il mourut dans la misère.

Ces hommes étaient de ces athées qui défiaient la Divinité de prouver son existence en lançant ses foudres. Un effort désespéré pour insurger le peuple termina en grande partie l'histoire du jacobinisme et de la Montagne, ou, si l'on voulait, de ces hommes qui professèrent les doctrines les plus extravagantes

qui aient jamais été mises en avant par un corps politique. La disette toujours croissante était une de leurs ressources, et la rareté, non-seulement des objets de luxe, mais encore des denrées de première nécessité, leur fournissait des moyens faciles d'agiter la portion mécontente de la population. Le mot d'ordre de la multitude fut du pain et la constitution (démocratique) de 1793! constitution projetée par les Jacobins, mais qu'ils n'avaient jamais essayé sérieusement de mettre en pratique. Jamais insurrection n'avait paru si formidable par le nombre des assaillants et par celui des piques, des fusils et des canons. Les rebelles investirent la Convention sans éprouver une résistance efficace, se précipitèrent dans la salle, assassinèrent le député Ferraud d'un coup de pistolet, et promenèrent sa tête au bout d'une pique parmi ses collègues glacés d'épouvante, et dans les rues voisines de la salle. Ils présentèrent au président Boissy-d'Anglas les motions qu'ils voulaient faire passer; mais ils furent déconcertés par le courage calme qui lui fit préférer son devoir à sa vie.

La fermeté de la Convention rendit enfin quelque confiance aux amis du bon ordre. La garde nationale vit grossir ses rangs. Les insurgés commencèrent à se décourager, et, malgré leur contenance formidable, ils furent dispersés sans beaucoup d'efforts. Le tumulte se renouvela les deux jours suivants; enfin tout le monde sentit le besoin de prendre des mesures efficaces pour terminer à jamais ces désordres.

Le conquérant de la Hollande, Pichegru, qui se trouvait par hasard à Paris, fut mis à la tête de la garde nationale et des volontaires, dont nous avons signalé ailleurs les dispositions. Avec cette troupe, il marcha contre le faubourg Saint-Antoine. Après avoir fait mine de se défendre, les hommes

armés furent obligés de rendre leurs armes. Des chariots emportèrent les piques qui avaient si souvent gouverné les destinées de la France. Encouragé par le succès de cette mesure, le gouvernement, afin d'effrayer le parti des terroristes, fit arrêter et livrer à une commission militaire six Jacobins prévenus d'avoir encouragé la dernière insurrection. Sûrs de leur sort, ils prirent une détermination désespérée. Ils n'avaient entre eux tous qu'un couteau; mais ils résolurent de s'en servir pour se donner la mort. Au moment où la sentence fut prononcée, l'un d'eux s'en frappa; un second l'arracha de la main mourante de son compagnon, le plongea dans son sein, et le passa à un troisième, qui imita ce terrible exemple; la consternation des assistants était telle, qu'aucun ne songea à arrêter l'arme fatale. Tous trois tombèrent sans vie, ou blessés à mort; les autres périrent sur la guillotine.

Depuis cette victoire décisive et la catastrophe dont nous venons de parler, le jacobinisme, considéré comme un parti, n'a pas, à proprement parler, relevé la tête en France, quoique ses principes aient encore servi à caractériser en quelque sorte quelques-uns des partis qui lui succédèrent. Comme secte politique, les Jacobins ne peuvent être comparés à celles qui ont existé. En effet, aucune autre n'a organisé d'une manière régulière et suivie un système d'assassinat et de pillage contre les riches, afin de séduire les pauvres en leur distribuant les dépouilles des victimes. Ils ont néanmoins quelque ressemblance avec les spectateurs frénétiques de Jean-de-Leyde et de Knippervoling, qui s'emparèrent de Munster dans le dix-septième siècle, et commirent au nom de la religion les mêmes horreurs que les Jacobins au nom de la liberté. La conduite de ces deux partis fut également étrangère et opposée au

principes qu'ils mettaient en avant. Les anabaptistes s'abandonnaient à tous les vices et à toutes les cruautés par inspiration divine, disaient-ils. Les Jacobins emprisonnèrent trois cent mille Français au nom de la liberté, et en firent périr plus du double au nom de la fraternité. Mais enfin la société commençait à reprendre son caractère accoutumé; et les plaisirs eux-mêmes s'associaient d'une manière étrange avec les souvenirs de cette vallée de l'ombre de la mort que la France semblait avoir traversée. Les jeunes gens des deux sexes formèrent des réunions de danse qui devinrent fort à la mode, et qu'on appelait *bals des victimes*. La condition obligée pour y assister était d'avoir perdu un parent pendant la Terreur. Les cheveux étaient arrangés comme ceux des malheureux qui montaient à la guillotine, et le mot d'ordre était : *Nous dansons au milieu des tombeaux*.

CHAPITRE XLVI.

Situation de nos armées et des affaires extérieures.

L'histoire militaire offre peu d'exemples d'une contenance et d'une ténacité comparables à celle des Français républicains. L'opinion fit ce que la discipline n'avait pu faire. Les premiers combats que livra Dampierre ne manquèrent de succès qu'à cause de la grande supériorité des ennemis. Tous les mouvements pour débloquer Maubeuge, dont Carnot donna le plan et suivit l'exécution, prouvèrent que l'armée était encore susceptible de grands efforts; et la bataille de Watigny recommença un nouveau plan de campagne qui prépara les succès qui la terminèrent et que la bataille de Horndschoff donna le moyen d'effectuer.

Dès que Pichegru eut pris le commandement en chef, les plans arrêtés dans le conseil du comité de salut public furent exécutés, et ce fut une pensée grande et militaire que d'entreprendre cette diversion dans la Flandre maritime.

Ce plan devint le centre des opérations et le but où tendit le nouveau système de guerre; on y rallia tous les moyens des autres armées : celles de la Moselle y coopéra par ses mouvements en avant qui continrent l'ennemi dans cette partie; l'armée de Sambre-et-Meuse donna le signal par la bataille de Fleurus. Alors Pichegru lança ses bataillons dans tout le pays compris entre l'Escaut et la mer. La prise de Furnes découvrit la droite des alliés; en quatre marches, leur armée fut tournée et toutes leurs positions prises à revers. Clairfayt ne fut plus en état de défendre même le pays entre la Lys et l'Escaut, et l'armée des alliés fut obligée de se séparer pour couvrir à la fois le Rhin et la Hollande.

L'armée anglaise ne soutint plus que des attaques, et ne fit que des mouvements rétrogrades. L'armée autrichienne, après avoir défendu quelque temps le pont de Liége et la rive droite de la Meuse, se vit contrainte de céder tout le pays sur la rive gauche de ce fleuve et de repasser le Rhin. La Belgique fut conquise; la Hollande, menacée, fut bientôt envahie; et la pensée de faire une diversion dans la Flandre maritime opéra ces prodiges. La campagne de la Belgique commença sur les frontières de la République et finit sur l'extrême frontière des alliés.

Toutes leurs armées étant retirées sur la rive droite du Rhin, il était évident que la paix particulière de la Prusse, négociée depuis à Bale, allait se conclure; l'armée prussienne se sépara; une partie couvrit les pays de Westphalie, l'autre, rap-

pelée dans le nord, allait finir en Pologne une autre guerre de la liberté moins heureusement terminée. Cette courte digression n'est pas étrangère à l'histoire de la liberté des peuples, parce que c'est de cette époque qu'on peut dater le système des cabinets politiques pour effacer du code de ces nations les mots gouvernement légal et libre, et y substituer ceux de *gouvernement arbitraire et absolu*.

Les principes de cette dernière révolution de la Pologne s'étaient beaucoup rapprochés des principes de la révolution française.

La noblesse polonaise, qui seule jusqu'alors était censée former la nation, se départit de cette prétention injuste et exagérée.

Comme autrefois en France, les habitants des villes et les propriétaires étaient devenus citoyens, et les hommes cultivateurs des champs devaient bientôt cesser d'être serfs.

La Pologne combattait pour sa liberté personnelle et pour son existence politique. Le succès de cette entreprise était fait pour alarmer les maîtres du monde; et c'était donner un grand et effrayant exemple aux nations, que d'effacer de leur liste celle qui osait prétendre à sa liberté intérieure, et s'était donné une constitution qui semblait devoir la lui assurer. Vainement cette constitution avait été consentie par les puissances voisines; d'autres temps demandaient d'autres soins. L'exemple de la France avertissait, et la contagion était à craindre.

Il fut donc résolu que le reste de la Pologne, qui formait le nouveau royaume après le premier partage de 1791, serait encore partagé, et que le nom polonais serait rayé de la liste des peuples de l'Europe. La Russie et la Prusse se chargèrent

d'abord seules de cette grande exécution. Les vingt mille Prussiens qui furent retirés de l'armée du Rhin devaient aller porter un renfort nécessaire à l'armée qui venait de lever le siége de Varsovie. Les Polonais, ayant à leur tête Kosciusko, avaient remporté les premiers avantages et forcé les Prussiens à la retraite. Kosciusko, nommé généralissime, commandait la force armée, tandis que le roi, conservant seulement l'appareil de la grandeur et de l'autorité, attendait que l'issue des événements fixât son état devenu précaire.

Un conseil suprême avait succédé au conseil provisoire; il dirigeait les opérations civiles et correspondait avec les chefs militaires. Les Polonais purent d'abord armer près de quatre-vingt mille hommes, réunis en différents corps d'armée : le plus fort, sous les murs de Varsovie, commandé par Kosciusko, était de plus de cinquante mille hommes. Après divers combats avantageux, il fit lever le siége de cette ville à Frédéric Guillaume, que rappelait aussi dans ses états l'insurrection de la grande Pologne où des rassemblements nombreux avaient déjà menacé ses frontières.

Cependant les Russes, s'étant emparés des villes de Cracovie et de Grodno, s'avançaient sur Varsovie. Kosciusko en partit avec vingt-cinq mille hommes et se hâta de marcher à leur rencontre. La colonne qu'il commandait, forte de dix mille hommes, attaqua le corps aux ordres du général russe Fersen. Après trois charges, où les Polonais furent repoussés, Kosciusko, voulant tenter un dernier effort, fut blessé, renversé et fait prisonnier. Il était l'âme de la confédération insurgée, et les affaires des Polonais ne furent plus dès-lors qu'une suite de désastres.

Le général russe Suwarow fut bientôt aux portes de Varso-

vie; le faubourg de Prague, que la Vistule sépare de la ville, avait été fortifié; vingt-six mille hommes avec cent pièces de canon le défendaient; Suwarow fit monter les Russes à l'assaut dans le même ordre qu'il avait employé à la prise de la forteresse Turke d'Ismaïl. Trois colonnes par des efforts continus et successifs attaquèrent et emportèrent les retranchements du faubourg de Prague. Dix mille soldats polonais y périrent par le feu, et se noyèrent dans la Vistule dont le pont se trouvait rompu; dix mille furent faits prisonniers, et dix mille habitants de tout âge, de tout sexe furent passés au fil de l'épée. Après cette terrible exécution, le peu de troupes qui restait dans Varsovie voulut capituler; mais Suwarow refusa de traiter avec des délégués autres que ceux qui lui seraient envoyés par le roi. Les magistrats, chargés de ses pouvoirs, se rendirent près du général russe, et lui remirent la ville à peu près à discrétion. Après que les citoyens eurent livré leurs armes, on leur accorda seulement sûreté pour leur vie et leurs biens, avec le pardon du passé. Quelque temps encore, le roi conserva les attributs de la souveraineté; on annonça même l'arrivée d'un ambassadeur russe auprès de sa personne; mais bientôt, fatigué lui-même d'une dignité sans pouvoir, et sur l'ordre formel de Catherine, il abdiqua.

Les armées russes atteignirent quelques corps de troupes épars et sans point central de réunion; le reste du pays, qui avait gardé le titre de monarchie et de république polonaise, fut partagé entre les puissances voisines; et les Polonais cessèrent d'être une nation. Telle fut la fin de cette dernière lutte de la Pologne contre le pouvoir absolu de ses avides et ambitieux voisins. Sans en rechercher les causes dans son gouvernement mixte, ni même dans son organisation politique, qui

avait réservé exclusivement le droit de patrie à un petit nombre d'individus, deux causes, dès le début, présagèrent une issue funeste.

Des crimes publics souillèrent les premiers jours de l'insurrection : on vit dans la capitale la multitude, emportée ou séduite, s'ériger en tribunal criminel, et, malgré les efforts de ses magistrats, sacrifier tumultueusement à ses soupçons, à ses inquiétudes, ou à d'injustes ressentiments, huit citoyens innocents, et ces meurtres populaires, qui enhardissent les méchants, intimident les bons et paralysent les lois, ont une influence inévitable sur la suite des événements.

Les Polonais patriotes firent aussi une grande faute en politique révolutionnaire, celle de placer la fortune de l'état et de remettre la chose publique entre les mains d'un seul homme, quoique cet homme fût Kosciusko, en lui décernant à la fois le pouvoir civil et le pouvoir militaire ; car il arriva que sa chute fut celle du parti. Ce qui n'eût été qu'un échec, un fait de guerre désavantageux, devint par sa perte un désastre irréparable ; la confiance publique, réunie sur sa seule tête, se trouva sans point d'appui ; son nom ne fut pas remplacé, et l'opinion, si dominante dans les révolutions, ne sut plus faire un choix qu'aucun chef n'eut le temps de mériter.

Tout finit avec Kosciusko lui-même. Après des fortunes variées, mis aux fers, quoique prisonnier de guerre, par l'impérieuse Catherine, puis rendu à la liberté par la justice de son successeur, il alla d'abord chercher une terre libre en Amérique et revint enfin trouver un asile en France, laissant son nom inscrit à côté de ceux qui se sont dévoués pour la liberté de leur pays.

Cette révolution de la Pologne eut une grande influence sur

les affaires de la France. Ses premiers succès, la levée du siége de Varsovie, déterminèrent la Prusse à la paix, et furent un motif plausible pour qu'elle retirât son armée du Rhin. Mais la catastrophe, qui termina cette révolution, releva les prétentions des puissances coalisées; on pensa que Suwarow et les Russes, précédés du renom qu'ils venaient d'acquérir à Varsovie, porteraient partout les mêmes moyens pour décider la cause des peuples en faveur des rois; les espérances de la paix, qu'avaient pu donner les succès des armées républicaines, s'évanouirent; on résolut de continuer la guerre.

C'était bien aussi le vœu du gouvernement républicain. Déjà, à la tribune de la Convention, on avait lancé des anathèmes contre ceux qui avaient laissé échapper le mot de paix: « La guerre est finie, s'écriait l'agent national de la Commune de Paris, ne voyez-vous pas les aristocrates qui sourient à cette opinion et qui la propagent?

Oui, vous ne jouirez de la paix que lorsque vous aurez précipité dans le cercueil ces prétendus amis de la paix.... Quel est ce monstre à deux faces qui, d'un côté, sous les traits doucereux du modérantisme, essaie de séduire les hommes sensibles?

Telle était encore à cette époque, dans la Convention, la lutte des hommes modérés qui, pour échapper à cette inculpation devenue une injure, étaient obligés de la repousser hautement, afin de se ménager les moyens d'agir secrètement selon d'autres principes.

Ils étaient encore gênés dans leur conduite par le zèle ou plutôt l'imprudente précipitation de ceux-mêmes qu'ils voulaient servir.

CHAPITRE XLVII.

La Convention après Robespierre.

Sauf quelques intermittences de fièvre révolutionnaire, la réaction fut complète après la chute de Robespierre et de ses complices de la Commune de Paris.

La Convention, qui se rappelait le 31 et le 2 juin, commença par assurer l'inviolabilité de ses membres; elle rapporta, en conséquence, le décret qui conférait au comité de salut public le droit d'arrêter ses membres.

L'irritation publique était si grande contre les Jacobins et les Montagnards, que la Convention ne put se dispenser d'ordonner l'arrestation des députés Joseph Lebon, David, peintre, et de Rossignol, ex-commandant de l'armée révolutionnaire.

Des changements notables eurent également lieu dans les attributions du tribunal révolutionnaire; tous ses membres les plus sanguinaires furent changés sur le rapport de Barrère, qui eut la faiblesse de maintenir Fouquier-Tinville dans ses fonctions d'accusateur public. Mais l'opinion publique se souleva encore; et le lendemain la Convention, cédant au vœu public, décréta d'accusation le pourvoyeur de Robespierre à l'échafaud, et une heure après, le monstre était sous les verrous à la Conciergerie.

Robespierre et la Commune de Paris avaient fait allouer quarante sous par jour aux hommes de la populace des deux faubourgs, armés pour soutenir leur tyrannie; un décret rendu le 21 août anéantit cette prime offerte au crime.

Un grand désastre vint affliger Paris : le 31 août, la pou-

drière de Grenelle sauta ; il y périt plus de mille personnes. Bien des versions coururent dans le temps sur cette épouvantable catastrophe; la véritable cause est toujours restée inconnue.

La réaction allait toujours son train ; le tribunal révolutionnaire rendit à la liberté, le 14 septembre, quatre-vingt-quatorze Nantais que Carrier avait envoyés pour y être guillotinés, et., par une juste punition du Ciel, cet acquittement fut ce qui amena la perte de Carrier et de ses complices, ainsi que nous le verrons plus tard.

Les armées françaises continuèrent de remporter des avantages signalés : le général en chef Pichegru vainquit le duc d'York, le 24 septembre, à Boxtel; Bernadotte, général de brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse, enleva les positions d'un corps d'Autrichiens et les contraignit de battre en retraite jusqu'à Maëstricht; c'est de cette brillante affaire que date cette réputation militaire de Bernadotte qui l'a conduit à l'un des trônes de l'Europe.

Le général Dugommier reprit le fort de Bellegarde sur les frontières d'Espagne, et Aix-la-Chapelle tomba au pouvoir de Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Le Conservatoire des arts et métiers dut alors son origine à la Convention; un autre décret rendit à la Commune affranchie son ancien nom de cité de Lyon; enfin elle décréta que toutes les affiliations aux sociétés en nom collectif étaient proscrites. Ce décret fut rendu en haine de la société des Jacobins, devenue en horreur à la population parisienne depuis le 9 thermidor.

Dans le même mois d'octobre, l'armée du Nord s'empara de Bois-le-Duc, et celle de Sambre-et-Meuse de la ville de Co-

logne; Jourdan enleva ensuite de vive force Audernach et Coblentz, tandis que l'armée de Hollande, sous Pichegru, s'emparait de Wauloo, après plusieurs jours de tranchée ouverte.

La fondation de l'école normale date de la même époque; elle tint ses séances dans l'amphithéâtre du Jardin-des-Plantes.

Les travaux de la Convention furent assez importants dans ce mois de novembre; un décret suspendit les séances du club des Jacobins. Tout Paris applaudit à ce décret de la Convention; les débats à ce sujet furent remarquables, et l'assentiment unanime parmi les membres de l'assemblée.

« Où la tyrannie s'est-elle organisée, demandait le député Rewbel? aux Jacobins.

« Qui a couvert la France de deuil? les Jacobins.

« Qui a rendu le régime républicain si odieux, qu'un esclave courbé sous le poids de ses fers eût refusé d'y vivre? les Jacobins.

« Qui regrette le régime affreux sous lequel nous avons vécu? les Jacobins. »

En frappant les Jacobins, la Convention ne fit que céder au vœu public, puisque la jeunesse de Paris avait déjà chassé deux fois les Jacobins de leur salle des séances.

Le 20 novembre, l'armée française aux ordres du général Dugommier, et l'armée espagnole aux ordres du général Las Uniones, se rencontrèrent près d'Escola, en Catalogne. La bataille fut disputée et meurtrière : les deux généraux y perdirent la vie; mais, après cinq jours de combats acharnés, l'armée espagnole fut obligée d'opérer sa retraite.

Cette affaire entraîna la prise de Figuières, place forte qui

tomba sans coup férir et par la lâcheté de son gouverneur entre les mains des Français.

La modération étant revenue dans le gouvernement, il fut sérieusement question de pacifier la Vendée; en conséquence, le 2 septembre, la Convention nationale rendit un décret qui amnistiait tous les insurgés qui déposeraient les armes dans le mois à partir du jour de la publication du présent décret; il leur était promis qu'ils ne seraient ni inquiétés ni recherchés dans la suite pour la part qu'ils avaient pu prendre à l'insurrection.

Le 8 décembre, un événement fit la plus grande sensation dans Paris; ce fut la rentrée dans la Convention de soixante-treize députés qui avaient été proscrits au 31 mai et au 2 juin; on comptait parmi eux Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, Daunoir, Henri Larivière, etc., etc.

Carrier fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire dans ce même mois de décembre. Ses crimes étaient effrayants: il avait fait égorger des enfants au-dessous de l'âge de 11 ans comme espions; c'est lui qui fut l'inventeur des infâmes bateaux à soupapes; il faisait attacher un homme et une femme ensemble, et il appelait cela faire des mariages républicains. Les crimes qu'il commit à l'entrepôt de Nantes font horreur: un jour, il y fit fusiller quatre-vingts femmes; on les dépouilla ensuite de leurs vêtements, et les cadavres restèrent épars sur le champ du crime pendant trois jours.

Une autre fois, Carrier fit conduire dans ce même champ de l'entrepôt cinq cents enfants dont le plus âgé n'avait pas quatorze ans. Jamais spectacle ne fut plus effroyable: ces pauvres petits malheureux allaient se réfugier jusque dans les rangs de leurs bourreaux; ils embrassaient leurs jambes en

levant sur eux des regards où se peignaient l'innocence et l'effroi. Rien ne put fléchir ces scélérats, qui les égorgèrent à leurs pieds.

Le tribunal révolutionnaire n'ayant condamné que Carrier et trois de ses complices, ce jugement indisposa si fort l'opinion publique, que la Convention fut obligée de casser le tribunal et de le réorganiser d'une manière plus favorable aux intérêts de la défense. Le même mois vit l'abolition de toutes les lois portées sur le prix des marchandises, lois dites du *maximum*.

La conquête de la Hollande fut achevée par Pichegru dans ce même mois de janvier par la prise des places de Zwol et de Berg-op-Zoom.

Le 8 février, les Parisiens allèrent au Panthéon, d'où ils arrachèrent les restes de Marat, et, après les avoir traînés dans les rues, ils les jetèrent dans les immondices de l'égout Montmartre.

La réaction marchait toujours contre le jacobinisme; un décret du 21 février divise Paris en douze arrondissements ou municipalités, tels qu'ils existent encore aujourd'hui; cette mesure acheva d'anéantir la Commune, qui avait tenu sous le joug la Convention nationale et la France.

Enfin, un décret met en état d'accusation les conventionnels Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Verdier, comme complices de Robespierre.

Un traité de paix fut signé entre la Toscane et la France, dans ce même mois; Charette, général des Vendéens, fit de son côté la paix avec la République. Le traité fut signé à la Jaunais, près Nantes; mais ce n'était qu'une paix plâtrée; Charette l'écrivit positivement au frère de Louis XVI, Mon-

sieur, régent du royaume : « Cette trêve, disait-il, n'est qu'un piége tendu aux républicains, et jamais il n'existera de véritable paix entre moi et la République. »

Au commencement du mois de mars, les forces militaires de la France étaient sur le pied le plus formidable ; elle avait huit armées : celle du nord, commandée par le général Marceau ; celle de Sambre-et-Meuse, par Jourdan ; l'armée de Rhin-et-Moselle, par Pichegru ; celle des Alpes, par Kellerman ; celle des Pyrénées-Orientales, par Moncey ; l'armée des côtes de l'ouest, par Canclaux ; celle des côtes de Brest, par Hoche.

A l'occasion des débats qui eurent lieu dans la Convention relativement au décret d'accusation lancé contre Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Verdier, membres du comité de salut public et complices de Robespierre, la faction des Jacobins tenta un dernier effort : on vit en conséquence arriver à la barre une députation des deux faubourgs ; leur orateur se croyait encore au temps de la Commune révolutionnaire.

« Vous voyez, dit-il à la Convention, les hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai ; depuis le 9 thermidor vous vous vantez d'avoir mis la justice à l'ordre du jour ; ce mot est vide de sens. Vous avez dit que cette journée ramènerait l'abondance, et nous mourons de faim ; l'assignat ne vaut pas un cinquième de sa valeur ; le peuple veut du pain, la constitution de 1793 et la liberté d'un grand nombre de patriotes incarcérés. »

Pour toute réponse, la Convention réprime les pétitionnaires, déclare Paris en état de siége, charge le général Pichegru d'y tenir la main, et condamne à la déportation Bar-

rère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Fouché, Verdier et plusieurs députés de la même faction.

Un événement survenu dans le mois d'avril étonna l'Europe : Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, s'était montré le premier et le plus ardent ennemi du nouvel ordre de choses établi en France ; il avait été celui de tous les rois de l'Europe entière qui avait procédé avec le plus d'énergie contre le régicide du 21 janvier ; quelle fut donc la surprise de toutes les autres puissances, quand elles apprirent que le roi de Prusse venait de signer la paix. Ce traité fut signé le 3 avril, pour le roi de Prusse, par le baron de Hardenberg, et pour la Convention, par François Barthélemy.

La réaction contre les terroristes continua dans ce mois d'avril ; la Convention rendit un décret relatif au désarmement des hommes qui avaient figuré le plus dans les insurrections ; elle rapporta en outre un décret du 29 mars 1793, qui mettait les contre-révolutionnaires hors la loi, et celui qui punissait de la même peine, comme complices, ceux qui les avaient recélés.

Fouquier-Tinville et quinze juges ou jurés du tribunal révolutionnaire, furent mis en état d'arrestation.

Les crimes dont Fouquier-Tinville s'était souillé passent toute croyance : il fut convaincu d'avoir envoyé à l'échafaud une foule de personnes des deux sexes, de tout âge ; il avait été arrêté dix jours après le 9 thermidor ; son procès dura quarante et un jours.

Un mouvement se préparait dans la parti Jacobin pour ressaisir le pouvoir ; ils eurent encore recours à l'insurrection des deux faubourgs. Ce fut dans la journée du 1er prairial (20 mai). Le tocsin avait sonné toute la nuit ; ils envahirent

la Convention au moment même où elle discutait les mesures à prendre contre les Jacobins. Les insurgés entrèrent dans la salle en vociférant des cris de mort ; ils demandaient à grands cris du pain, la liberté des *patentes* et la constitution de 1793.

L'assemblée, dans ce moment critique, n'avait pour défenseurs que quelques gendarmes et les vétérans ; l'effroi s'empare de ceux de ses membres qui n'étaient pas dans ce complot, tandis que les débris de la Montagne demandent qu'on fasse droit aux réclamations *des pétionnaires*. Le président de l'assemblée était un faible vieillard qui ne pouvait exercer ses fonctions dans un aussi épouvantable tumulte.

Soudain Boissy-d'Anglas s'élance au fauteuil. Il était seul dans la salle, à l'exception des Montagnards ; un misérable lui présente, au bout d'une pique, la tête du député Ferraud, qu'il avait pris pour Fréron, en le menaçant du même sort, s'il ne met pas aux voix les propositions des factieux ; il s'incline devant cette tête ; et devant les fusils qui le couchent en joue, Boissy-d'Anglas proteste qu'il n'ouvrira pas la délibération aussi longtemps que les factieux souilleront par leur présence la représentation nationale. Les Montagnards s'emparent des bureaux et de la tribune, et se mettent à agiter des lois de pillage et de sang.

Mais à minuit, les gardes nationales des sections accourent au secours des députés ; elles dispersent les factieux, et délivrent la majorité de la Convention.

Le lendemain, les factieux reviennent à la charge ; ils pointent des canons contre les Tuileries ; mais ils furent repoussés, et on profita de la cisconstance pour désarmer tout le faubourg Saint-Antoine. Plusieurs de ces misérables furent exécutés.

La Convention décréta d'accusation trente de ses membres ; six d'entre eux furent traduits devant une cour militaire et condamnés à la peine de mort ; c'était Roume, Duquesnoy, Goujon, Soubrœny, Bombette et Duroy. A peine sortaient-ils du tribunal pour marcher au supplice, que l'un d'eux se frappa d'un couteau-poignard, qu'ils se passèrent l'un à l'autre, et ils respiraient encore quand leur tête tomba sur l'échafaud ; ce fut la dernière tentative des anciens complices de Robespierre.

La Convention entra alors en pleine voie de réaction ; elle rendit les églises au culte catholique, et le lendemain elle supprima le tribunal révolutionnaire.

Louis XVII, fils de l'infortuné Louis XVI, mourut le 8 juin, à l'âge de dix ans deux mois et douze jours ; il était enfermé dans la tour du Temple depuis le mois d'août 1792. le bruit courut qu'il était mort empoisonné.

La Convention décréta, le 12 juin, qu'aucune autorité constituée ne pourrait reprendre le titre de révolutionnaire ; elle réorganisa, le 16, la garde nationale, conformément au décret de la constituante de 1791 ; enfin elle conféra aux tribunaux criminels le droit d'informer sur les crimes et attentats commis depuis le premier septembre 1792.

Le même mois de juin vit des événements importants : une bataille navale eut lieu à la vue de Port-Louis, entre une escadre de douze vaisseaux français et celle des Anglais, forte de dix. Les Français, commandés par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, perdirent deux vaisseaux, le *Tigre* et l'*Alexandre*, et un vaisseau, le *Formidable*, prit feu, et sauta en l'air.

Le général royaliste Charette, qui avait fait le traité de la Jaunais, le rompit le 24 juin, et rassembla douze mille hommes à Belleville (Bas-Poitou).

Tandis que le général Charette reprenait les armes, une escadre anglaise débarquait, sur les côtes de Bretagne, près de l'île de Quiberon, un corps armé d'émigrés, qui avait pour chef M. d'Hervilly; des Vendéens, conduits par le comte de Puisaye, vint se joindre aux débarqués, et tous ensemble marchèrent sur le bourg d'Aunay, dont ils s'emparèrent. Les émigrés avaient enrôlé à Londres un grand nombre de soldats français, prisonniers en Angleterre; ceux-ci firent avertir Hoche, et lui livrèrent le fort Penthièvre. Les émigrés sont égorgés; ceux qui échappent se jettent dans des chaloupes, pour gagner les vaisseaux anglais. Jusque-là les Anglais n'avaient pris aucune part à la lutte; mais, s'ils sortent de l'inaction, c'est pour tirer sur les émigrés. Sombreuil se rendit avec douze mille émigrés: Hoche, sur l'ordre du commissaire Tallien, les fit tous fusiller. Il se trouvait parmi eux trois cents officiers de marine, qui s'étaient distingués dans la guerre d'Amérique; les Anglais réussirent à les conduire à leur perte. Quand le ministre Pitt annonça cette nouvelle à la chambre des Communes: « Du moins, dit-il, le sang anglais n'y a pas coulé. — Non, sans doute, répliqua Sheridan, mais l'honneur anglais a coulé de tous ses pores. »

CHAPITRE XLVIII.

Chute des Jacobins, d'après un conventionnel.

Dès que le parti républicain, que les Jacobins avaient persécuté, se vit délivré et soutenu, partout la vengeance remplaça la terreur, et ses effets ne furent guère moins funestes sous le nom de réactions. Partout, et principalement dans le midi, s'organisa un système de représailles; au lieu des formes

lentes et mesurées des lois judiciaires, on se plaisait à livrer au peuple les mêmes hommes qui s'étaient dits leurs amis. Les excès de la démagogie furent remplacés par d'autres excès. On vit se former des associations inquisitoriales, sous le nom de *Compagnies de Jésus*, *de Chevaliers du soleil*.

Vainement, les esprits sages, qui dirigeaient alors les comités de gouvernement, s'efforcèrent d'étouffer les premiers germes de discorde. Un décret déclara calomnieuse une dénonciation comprenant plusieurs chefs d'accusation, faite par Lecointre de Versailles, contre Collot-d'Herbois, Billaud, Barrère, Vadier, Aymar, Vouland et David.

Cette première attaque, repoussée, fut reproduite. Les Jacobins, étonnés du coup frappé le 9 thermidor, avaient d'abord feint de céder à l'orage.

Une députation, au nom de la société épurée et régénérée des amis de la constitution, s'était présentée à la barre, et, par cette soumission simulée, avait sauvé le nom et les débris de la société; mais bientôt, prenant une autre attitude, une nouvelle députation parla au nom de toutes les sociétés affiliées, « vint faire entendre un cri de douleur qui retentissait, disait-elle, de toutes les parties de la République : la voix des patriotes opprimés, plongés dans les prisons et les cachots, d'où l'aristocratie vient de sortir. »

La Convention était obligée, selon l'expression du moment, de conduire le char révolutionnaire entre le modérantisme et l'aristocratie, c'est-à-dire entre ceux qui voulaient l'arrêter et ceux qui voulaient le briser dans sa course. Tous les efforts des comités gouvernants se dirigèrent contre les sociétés des Jacobins, qui seules étaient en état d'opposer une force active.

On songea dès-lors à supprimer les foyers d'action de cette

société, dont le premier était le club central, séant dans la capitale. Quoiqu'il n'eût plus la prépondérance et la popularité que lui avaient données Robespierre, tous ceux qui le regrettaient ou qui avaient lié leur sort au sien, y dominaient; et, dans leur état d'affaiblissement, les Jacobins en imposaient encore.

L'accusation intentée par Lecointre avait été repoussée; cependant elle avait servi à signaler une partie de ceux qui régnaient aux Jacobins. D'autres, tels que Carrier, Joseph Lebon, étaient dénoncés par les départements où ils avaient, selon le langage du jour, travaillé. Les incarcérations des patriotes, vicieuses et illégales dans leurs formes, avaient néanmoins presque toujours porté sur des hommes qui s'étaient rendus odieux ou du moins redoutables.

La Convention, en attaquant les Jacobins, était sûre d'être soutenue par une grande masse d'opinions; elle l'augmenta par des décrets qui, tout en maintenant le gouvernement révolutionnaire, en annulaient les plus rigoureuses dispositions. On avait autorisé les détenus à exiger les motifs de leur détentions; on ôta les gardiens à ceux qui étaient chez eux en arrestation; on rappela dans la capitale ceux qui en avaient été éloignés, comme prêtres ou ci-devant nobles; on réduisit à douze le nombre des comités révolutionnaires de Paris.

Enfin on retira le décret qui avait accordé quarante sous aux citoyens indigents présents aux assemblées sectionnaires. On fit aussi plusieurs dispositions sur l'administration de la ville de Paris, qui tendaient à diminuer le pouvoir de cette redoutable Commune, que la malveillance tentait toujours d'opposer à l'autorité de la Convention. En même temps, pour accoutumer à un langage nouveau, on mit à l'ordre du jour

le projet, souvent repris, d'un code civil. Cambacérès fit, sur ce sujet, un rapport lumineux, qui, depuis, servit de base, lorsque lui-même, appelé aux premières fonctions de l'état, aida à poser le faîte de l'édifice dont il venait de jeter les fondements.

Les Jacobins avaient pour ennemis des hommes qui s'étaient d'abord instruits à leur école; ils avaient appris d'eux à manier l'opinion publique, à la diriger longtemps d'avance vers le but proposé, à préparer de loin les coups destinés à n'être portés qu'au moment utile, à se saisir les premiers des événements pour les faire servir à un plan médité. Les Jacobins ne pouvaient être combattus qu'avec leurs propres armes, et ils avaient enseigné l'art d'en faire usage.

Deux événements vinrent ajouter à l'animadversion publique. La manufacture de poudres et salpêtres, établie près de Paris, dans la plaine de Grenelle, prit feu : l'explosion se fit sentir loin; beaucoup d'ouvriers périrent. On accusa d'abord les Jacobins. Tallien fut assassiné; c'est lui qui, l'un des premiers, avait le plus efficacement dénoncé Robespierre, et que poursuivaient le plus activement les Jacobins; on les accusa de cet assassinat. Tallien avait été attaqué la nuit près de sa demeure. Un homme lui dit : « Depuis longtemps je t'attends, scélérat, meurs, et il le blessa d'un coup de pistolet. »

Rien, dans la suite, ne confirma ces soupçons, mais ils servirent, pour le moment, à détourner, sur les Jacobins, l'animadversion publique; ce sentiment suffisait : on prévit même qu'il serait dangereux de les convaincre. C'eût été leur supposer impolitiquement des moyens et une puissance qui suffisaient pour les faire craindre. On laissa l'opinion circuler et s'établir, et l'on se contenta de maintenir à la tribune un

système et un plan de conduite dont la conséquence était la destruction des Jacobins.

Eux-mêmes ne luttaient plus que d'adresse; chaque essai qu'ils faisaient de leurs forces en démontrait l'insuffisance. Dans leurs séances, l'agitation convulsive d'un corps expirant leur tenait lieu, par instants, d'énergie; même à la tribune, leurs chefs étaient contredits. Dans la séance où ils résolurent de faire une adresse en faveur des *patriotes incarcérés*, une faible majorité se prononça, et la réponse modérée du président de la Convention les avertit qu'ils n'étaient plus à craindre. Les honneurs de la séance leur furent accordés sans opposition, et ils purent dès-lors se convaincre que le temps n'était plus où la Convention avait besoin de toute sa fermeté pour les contenir.

Ils furent encore responsables, envers l'opinion publique, des causes et des suites d'un procès criminel qui s'instruisait alors au nouveau tribunal révolutionnaire. Parmi les nombreuses victimes que les comités révolutionnaires avaient envoyées au tribunal de Paris, un convoi, parti de Nantes au nombre de cent trente-deux personnes, était arrivé à Paris réduit à quatre-vingt-quatorze, par suite des traitements barbares qu'elles avaient essuyés pendant leur route : trente-huit avaient péri ; le reste, arrivé au moment du 9 thermidor, était demeuré dans les prisons, et leur procès avait été instruit avec une publicité affectée et nécessaire. Les procédures devaient servir à dévoiler les atrocités barbares dont ces contrées avaient été les témoins. Pour être cru dans ces horribles détails, l'historien est obligé de s'appuyer des récits officiels présentés par des contemporains, et qu'aucune contradiction alors ne tenta d'atténuer.

Un jurisconsulte célèbre, défendant la cause des infortunés Nantais, s'exprimait ainsi :

« En octobre dernier, un comité révolutionnaire fut établi à Nantes : il a trafiqué de la vie et de l'honneur des citoyens ; il était composé d'hommes vils et perdus de mœurs. Goubin même, sous l'ancien régime, était connu sous le nom de Roué. Grandmaison a reconnu lui-même qu'il avait été un assassin.

Les citoyens ont été livrés à ces hommes : pleins des maximes de Robespierre, ils ont versé des flots de sang ; à chaque instant, ils inventaient de nouvelles conspirations pour accuser des citoyens et les faire périr. Ils disaient qu'il fallait égorger en masse tous les prisonniers. Ils avaient à leurs ordres une légion nommée *compagnie de Marat*, qu'ils appelaient révolutionnaire ; les membres qui la composaient avaient droit d'incarcérer eux-mêmes. Elle arrêtait qui bon lui semblait, même sur sa mine ; pour y être admis, il fallait être un homme des plus déterminés. Elle conduisait souvent des citoyens dans des maisons d'arrêt, sans les conduire au comité révolutionnaire ; elle les incarcérait sans ordres, sans écrou ; elle a fait trois ou quatre mille incarcérations.

Les légionnaires disaient qu'ils divisaient les dépouilles des détenus entre les défenseurs de la patrie, mais ils étaient les mieux partagés ; ils avaient l'argent. Lorsqu'ils voulaient commettre de nouvelles vexations, ils répandaient l'alarme, la générale battait, et le canon était braqué. Une centaine de prêtres fanatiques, qui devaient être déportés, furent saisis ; un bateau à soupape a servi à plusieurs noyades : ce mot nouveau a consacré des forfaits nouveaux. Cette conduite de rigueur a peut-être réduit les royalistes au désespoir et pro-

longé les guerres de la Vendée. Des femmes enceintes furent aussi englouties dans la Loire. Des enfants de sept, huit et dix ans subirent le même sort. Des âmes sensibles demandèrent à se charger de ces derniers ; quelques-uns leur furent accordés ; les autres, apparemment regardés comme des louveteaux, furent refusés et noyés, malgré les réclamations des citoyens.

Ainsi périrent des générations innocentes, sans aucun acte qui puisse constater leur mort. Comment rendrez-vous à la patrie des femmes qui auraient engendré des défenseurs de la liberté, et des enfants qui, dans quelques années, auraient combattu les ennemis?

Troujoli (l'un des membres du comité révolutionnaire de Nantes) reçut, le 25 et le 29 frimaire, des ordres de Carrier pour faire guillotiner, sans jugement, une fois ving-trois, une autre fois vingt-sept brigands pris les armes à la main. Il fit des représentations, mais il reçut des ordres plus positifs. Parmi ces brigands se trouvaient des enfants de treize et quatorze ans et sept femmes; l'exécuteur des jugements est mort de chagrin deux jours après avoir guillotiné ces femmes. Cent quarante-quatre femmes, regardées comme suspectes, qui, incarcérées dans cette ville, travaillaient à faire des chemises et des guêtres aux défenseurs de la patrie, furent conduites dans le bateau et noyées.

La quantité de cadavres engloutis dans la Loire a été telle et l'eau de ce fleuve en a été infectée au point qu'une ordonnance de police en a interdit l'usage aux habitants de Nantes et même la pêche du poisson.

Les hommes sanguinaires qui veulent légitimer ces mesures disent que l'on en a agi ainsi pour sauver la patrie.

Tibère et Louis XI pensaient que l'intérêt de l'état, dans certaines circonstances, exigeait de la sévérité; mais leurs satellites ne permirent jamais aucun acte semblable sans y être autorisés par leurs maîtres. »

Les Nantais furent acquittés aux acclamations du peuple, et l'indignation publique s'accrut encore contre les sociétés de Jacobins, qu'on accusait d'avoir soutenu ou du moins accueilli les auteurs de tous les crimes. On crut l'occasion favorable pour renouveler l'accusation intentée contre Lecointre et repoussée par l'assemblée.

Legendre reproduisit les mêmes griefs et en ajouta de plus graves; mais la Convention qui, dans ce moment, n'était en garde que contre l'intention d'y susciter des affaires pour la décrier, passa encore à l'ordre du jour sur la dénonciation de Legendre; et, de part et d'autre, les projets de destruction furent encore ajournés.

Les choses en étaient déjà venues au point que les partis ne pouvaient plus trouver de sûreté que dans la perte de leurs adversaires.

Les comités gouvernants, continuellement obligés de lutter contre un parti plus révolutionnaire qu'eux, s'étudiaient à lui disputer tous les actes de popularité.

On crut en faire un en décrétant que la République ne paierait le salaire d'aucun culte. On désintéressa ainsi les ministres de la constitution civile du clergé, et ils purent croire que leur dévouement primitif à la cause des peuples, alors incertaine, ne les avait pas exemptés du sort des prêtres que l'on appelait réfractaires.

Tandis que, dans le nord, les Jacobins étaient abattus par les lois soutenues par l'opinion publique, dans le midi ils y

luttaient avec avantage contre les autorités légales. Le peuple était pour eux à Marseille, que l'on pouvait regarder comme la capitale de l'opinion dans le midi. Les agitateurs y faisaient entendre avec assurance le cri de la Montagne. Dans une émeute, les représentants commissaires de la Convention furent insultés, leur autorité fut méconnue, et leur vie en danger. Un des auteurs de ces troubles fut arrêté par leurs ordres, délivré par le peuple en armes et mis en liberté. Ces nouvelles parvinrent à la Convention au moment où elle était assemblée dans le jardin des Tuileries, pour faire cortége aux cendres de Marat, que l'on transférait au Panthéon. On prit volontiers le prétexte de l'arrivée du courrier de Marseille pour sauver à l'assemblée cette inconvenante cérémonie; car telle était encore la force de l'opinion, que, pour y satisfaire, on avait été obligé de décerner cet honneur à celui que l'on appelait encore l'ami du peuple. La Convention fut rappelée à sa séance; et, pendant l'apothéose de Marat, elle mit hors la loi le nommé Regnier, qui avait été soustrait à la justice par les Marseillais insurgés.

Ce décret y fut envoyé par un courrier extraordinaire; et, dans cette même séance, il fut déjà proposé de dissoudre toutes les sociétés des Jacobins et de fermer le local de leurs séances à Paris. Mais cette mesure n'était pas mûre encore; on se contenta d'ordonner que cette société serait soumise à une épuration.

Chaque événement la rendait plus nécessaire : on en suscita un au palais jadis royal, alors appelé le Palais Egalité, et cette espèce d'émeute servit au moins à faire reconnaître les émissaires de chaque parti agissant dans le parti contraire. Des groupes s'étaient formés, et criaient, les uns, *vive la*

Convention, les autres, *vive la Montagne*. Dubois Crancé qui, le lendemain, dénonça ce fait à la tribune, expliqua comment on avait reconnu, dans certains groupes, des hommes signalés comme royalistes, et qui criaient *vive la Montagne*, tandis que des Jacobins notés criaient *vive la Convention*. Des députés de l'un et de l'autre parti avaient été insultés. Il s'ensuivit un décret qui obligea de sortir de Paris tous ceux qui n'y résidaient que depuis trois mois; et, peu de jours après, les comités furent chargés de présenter un mode d'épuration pour la société des Jacobins.

Cette proposition fut faite par Bourdon de l'Oise, et fortement appuyée par Tallien, qui emporta la délibération. Cambacérès lut en même temps cette adresse au peuple, où la Convention l'avertissait de se défaire de ces hommes qui voulaient la conduire à la contre-révolution par l'anarchie. « Revenez à votre énergie et ne souffrez pas que des individus dominent votre raison. »

Alors les Jacobins fléchirent; ils vinrent à la barre de la Convention la remercier du décret qui ordonnait leur épuration.

« Par là, disaient-ils, vous avez bien mérité de la patrie, par là seront connus les hommes sans morale et sans talent. Votre adresse au peuple français est le chef-d'œuvre de la raison. Vous avez mis fin au règne de la Terreur et établi à sa place le règne de la justice.

Vous avez renversé la faction des hommes de sang..... Malheur à la puissance qui voudrait s'élever à côté de la représentation nationale! »

Mais lorsqu'ils virent que ce style nouveau n'arrêtait pas la marche de la Convention et les mesures des comités, ils

résolurent de nouveaux efforts. Ils avaient beaucoup ni d'habileté et d'énergie, et les moyens ne leur manquaient pas du dehors. On chercha à renouveler les inquiétudes du peuple sur les subsistances. Paris, à cette époque, fut réduit à une telle détresse, que le pain et la viande étaient mesurés et distribués nominativement chez les fournisseurs. Là, aux portes, on voyait les citoyens, gardant leur place dès le point du jour, attendre leur tour pour reporter chez eux la subsistance de la journée, fixée à trois onces de pain et un quarteron de viande.

Dans la classe indigente et même dans la classe aisée, des familles vécurent plusieurs mois de légumes, et surtout de pommes de terre, dont on avait ensemencé tous les terrains occupés par des jardins de luxe et d'agrément. Quelques mesures de grains ou de farine, envoyées des provinces, étaient un présent reçu avec reconnaissance; et, ce qui démontra que cette disette était factice et maintenue par des manœuvres secrètes, c'est que, peu de temps après, elle cessa, même avant la nouvelle récolte, lorsque la taxe du minimum fut retirée.

Cet état d'anxiété où l'on avait su réduire les Parisiens ne produisit aucun des effets que l'on en avait espérés. Le peuple semblait deviner par instinct les projets de la malveillance, et se consolait de ses privations par la satisfaction de la déjouer; d'ailleurs les esprits étaient tendus vers les objets politiques. Cette diversion puissante absorbait toutes les attentions, occupait toutes les facultés. Le souvenir du règne de la Terreur, la crainte de son retour, soutenaient tous les courages; l'attente d'une justice vengeresse était devenue une passion générale et dominante. Il entrait dans la politique du gouverne-

ment conventionnel d'entretenir cette disposition qui rattachait à lui, et en même temps de la contenir dans des limites fixes, parce que les intérêts étrangers se servaient de cette animosité politique pour fomenter la réaction et surtout pour attaquer la Convention dans la personne de ceux de ses membres qui avaient servi de régime révolutionnaire; elle était alors doublement embarrassée à parer les coups qu'on lui destinait et à porter ceux qu'elle préparait aux Jacobins. Deux circonstances étaient favorables, et l'on s'en servit avec beaucoup de sagesse et de dextérité.

Le jugement qui acquittait les quatre-vingt-quatorze accusés de Nantes avait dévoilé les atroces mesures prises par le comité révolutionnaire de cette ville, à la tête duquel Carrier avait administré le régime de la Terreur. Le cri public demandait la mise en jugement des membres de ce comité, et le vœu des gouvernants était d'accord avec cette voix générale; mais cette voix demandait aussi le jugement de Carrier. Ici la Convention était embarrassée; ce n'est pas qu'elle ne sentît la justice et la nécessité de ce sacrifice, mais elle craignait avec raison qu'elle n'en indiquât d'autres, et que, s'il fallait rechercher ceux de ses membres qui avaient pris part aux mesures révolutionnaires, elle ne se vît bientôt décimée de nouveau par un autre 31 mai. Telle était bien aussi la pensée secrète de ceux qui poursuivaient si activement ce qu'ils appelaient la *vengeance nationale*.

Pressée entre ces deux difficultés, la Convention laissa d'abord un libre cours à la justice publique contre les accusés envoyés par les membres du comité révolutionnaire de Nantes. Elle gagna du temps, en donnant à Carrier celui de se défendre, et songea à appeler à elle un renfort que ce procès lui

rendait d'autant plus nécessaire que tous ceux qui pouvaient craindre l'exemple du jugement de Carrier se rapprochaient des Jacobins, seuls secours qu'ils pussent espérer.

Depuis l'exclusion des soixante-treize membres de la Convention, leur place était restée vacante; la plupart étaient détenus ou expatriés, ou réfugiés dans des asiles secrets. Les rappeler dans le sein de la Convention, c'était rompre l'équilibre des deux partis qui s'y balançaient encore. De part et d'autre, on en sentit toute l'importance, et tous les efforts redoublèrent pour obtenir ou pour empêcher cette mesure décisive. La première motion en fut faite par un rapport de comité, et aussitôt la démarcation de deux partis opposés se manifesta dans l'assemblée sous la forme la plus tranchante.

Cette question dévoila toutes les pensées secrètes, mit au jour toutes les opinions déguisées, et développa les caractères qui jusqu'alors étaient restés douteux et se modifiaient selon les circonstances; dans cette grande lutte, qui allait décider du sort des sociétés des Jacobins (on était bien assuré des soixante-treize voix que l'on voulait réintégrer), on put signaler ceux qui, à l'époque du 9 thermidor, n'avaient voulu qu'un changement de domination et ceux qui avaient voulu le retour de l'ordre et de la liberté publique.

Aussitôt que la proposition fut faite, un membre s'éleva contre, et dit qu'on voulait faire le procès à la révolution et que, sans la journée du 31 mai, la République eût été perdue.

« Nous verrons si ceux qui ont dit et écrit qu'on avait tiré ce jour-là sur la Convention à boulet rouge avaient raison.

« Nous rangerons-nous donc du côté de ces hommes qui ont abhorré la liberté?

« Ceux qui proposent cette mesure ne sont pas ceux qui ont voté la mort du dernier roi. »

Plusieurs voix s'écrièrent : « Nous l'avons votée comme toi, » et ces mots furent le signal d'un long tumulte, qui ne cessa qu'aux cris de vive la République, répétés par les deux partis.

Alors Cambon parut à la tribune, et, dans un long discours, il fit remonter le système de la Terreur aux massacres du 2 septembre. Il accusa Tallien et rappela qu'il était venu, avec Pétion, le 31 août, à la barre de la Convention, l'avertir « qu'il y avait des prêtres rassemblés en tel lieu, et que, si la Convention n'en faisait justice, le sol de la liberté en serait purgé. » Tallien repoussa avec force cette inculpation grave. « J'invoque, dit-il, le témoignage de tous les bons citoyens. Ils m'ont vu, à cette époque, me jeter à travers les poignards pour empêcher d'aller au Temple sacrifier le dépôt qu'alors la Convention nationale avait confié à la Commune de Paris.

« Que ma conduite soit examinée avec sévérité! Je ne dois pas être confondu avec les scélérats qui ont noyé dans la Loire et égorgé dans le midi. Le sang innocent n'effraie pas mon esprit pendant la nuit, des fantômes horribles n'épouvantent pas mon imagination. Qu'on demande ce que j'ai fait à Bordeaux et ce qu'on a fait à Nantes. »

Tallien alors était en butte, et le fut longtemps, à tous ceux qui craignaient les souvenirs du règne de Robespierre et du temps de l'anarchie.

Après plusieurs discussions violentes, on finit par accorder aux soixante-treize la liberté de se rendre dans leurs communes où ils durent rester en surveillance.

Mais leur cause était plaidée journellement au tribunal révolutionnaire.

Des forfaits nouveaux et inouïs y étaient découverts chaque jour, par le procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes. Ces faits se rattachaient à l'accusation portée contre Carrier, et les efforts des Jacobins pour le défendre achevaient de les perdre dans l'opinion publique; ces affaires se menaient de front, et on se ralliait au parti des hommes modérés, obligés de capituler sans cesse avec les circonstances, et de n'avancer qu'à pas lents et avec précaution.

Quelque fortes qu'eussent paru les expressions de l'accusateur public dans l'acte contre les membres du comité révolutionnaire de Nantes, dont il citait les cruautés comme surpassant tout ce que les siècles ont vu de plus barbare, la déposition judiciaire d'un témoin, officier de santé de l'hôpital de Nantes, dispensera du détail pénible de ces atrocités, et donnera au récit un caractère plus authentique pour la postérité, condamnée à les apprendre. Après avoir accusé le comité d'avoir fait noyer quatre ou cinq enfants qui étaient à l'entrepôt, et dont le plus âgé n'avait que quatorze ans : « On me donna, dit-il, un bon pour retirer une fille de onze ans et un garçon de treize ans. Ils étaient si malpropres, que je fus obligé de les faire raser, et d'emprunter des chemises dans le voisinage. Il faisait très-froid; un de mes amis et moi les emportâmes dans nos manteaux. Le lendemain, des citoyens, dont plusieurs avaient aussi des bons, voulurent en aller chercher; il n'y en avaient plus, quoique la veille il y en eût au moins trois cents; ils avaient été noyés... Un jour, un homme entra dans cette boucherie pour voir un des enfants, il y trouva un tas de cadavres d'enfants encore palpitants.

Carrier disait en parlant de ces enfants : Ce sont des vipères qu'il faut étouffer.

« Un jour, je me transportai à l'entrepôt pour y constater la grossesse de trente ou quarante femmes enceintes de huit mois. Je trouvai, dans les salles, des cadavres d'enfants encore palpitants et tombés dans des baquets. Ces femmes étaient tellement saisies de frayeur que, lorsqu'elles voyaient un homme, elles croyaient que c'était un noyeur. » Ces horreurs étaient confirmées par le directeur de l'hôpital.

Il déposa qu'il s'était rendu plusieurs fois chez le représentant Carrier pour y porter des réclamations de plusieurs municipalités en faveur d'individus détenus dans cette maison. Carrier, au lieu de les examiner, ne répondait qu'en jurant. Il tirait son sabre et menaçait de faire guillotiner ou jeter par la fenêtre.

Le témoin confirme aussi ce que d'autres avaient déjà dit des mariages républicains. « Ils se faisaient, dit-il, en attachant un vieillard à une vieille femme, et un jeune homme à une jeune fille, on les laissait ainsi pendant une demi-heure, ensuite on les précipitait dans la Loire. »

Le défenseur des accusés, Tronçon-Ducoudray, dévoilant la cause de ces excès, disait au tribunal : « Jusque-là des scélérats avaient abusé de notre haine pour le despotisme, en s'élevant sur ses ruines. Leurs ténébreuses intrigues avaient, à des époques mémorables de la révolution, tourné à leur profit l'impulsion généreuse des Français vers la liberté. Ils nous parlaient au nom de la patrie, comme autrefois les imposteurs fameux parlaient au nom du Ciel. Apôtres hypocrites d'une religion nouvelle, ils nous voyaient prosternés aux pieds de ses autels, ils obervaient froidement nos élans et nos transports, en nous traitant comme d'aveugles idolâtres; ils se sont dit les envoyés de la Divinité que nous adorons. Bientôt ils ont,

comme ce législateur d'un peuple fanatique, fondé leur succès sur l'enthousiasme et sur la terreur; mais, n'ayant de lui ni le talent ni le courage, ils ont employé le poignard au lieu de l'épée; ils ont érigé l'assassinat en principe, et notre stupeur redoublant leur audace, ils ont couvert la France de brigandages et de crimes.

« Les excès de la barbarie dans un homme civilisé et éclairé, en qui le fanatisme ne peut pas être l'effet de l'ignorance et qui n'a pas les accès du délire des passions, ces excès n'ayant pas de causes naturelles, en supposent une étrangère et factice. Toutes ces horreurs ne furent pas sans doute commandées en détail, mais on plaça les hommes, on amena les circonstances, on voulut tout le mal possible, sans croire que tout ce qui arriva fût; les opinions du juste et de l'injuste, la morale publique, étaient tellement dénaturées, que ceux qui se dévouèrent à mettre un terme à ces maux étaient obligés de feindre et de n'en blâmer que les faits les plus révoltants; on fut même obligé de prendre des détours pour les faire désapprouver à la tribune des Jacobins; et ce moyen prouve l'excès de l'égarement. On fit intervenir une lettre écrite par un cordonnier et adressée à la société. Il la rappelait aux principes de la plus saine morale; l'état de l'écrivain n'admettant pas l'inculpation d'aristocratie, la lecture en fut entendue, et toutes les vérités qu'elle contenait ne pouvaient plus être contredites. En vain quelques-uns des meneurs voulurent dévoiler cet honorable stratagème, ce jour-là la vérité l'emporta, les hommes simples et égarés la reconnurent et se retirèrent.

Quelque temps après, une autre leçon eut encore son effet. Une rixe s'éleva au Palais-Royal entre les crieurs d'écrits ja-

cobins et des hommes du peuple qui commençaient à se lasser d'eux; les cris de vive la Convention! l'emportèrent sur les cris de vive la Montagne; et cette défaite rapportée, séance tenante, aux Jacobins, n'y produisit que l'effet de faire déserter la salle; l'orateur resta presque seul à la tribune.

On ne négligeait pas en même temps d'employer contre les Jacobins les armes qu'ils avaient inventées et employées eux-mêmes avec tant d'avantage. Les écrits satiriques circulaient dans le public; on répandait avec profusion : *Les Jacobins hors la loi*, *La grande épuration des Jacobins*, *La catastrophe du club infernal*; tous ces écrits qui, peu de mois auparavant, auraient mené leur auteur à l'échafaud, étaient publiés sans opposition, et recueillis avec avidité. La licence de la presse fut utile un moment, et cela même servit à la confondre ensuite avec la liberté légale de la presse, seule garantie suffisante de la liberté civile, parce qu'elle est l'unique organe public de l'opinion.

Cependant les Jacobins voulurent tenter un dernier effort; on essaya de porter à son comble le trouble dans les séances de la Convention.

On tenta d'abord de ranimer l'énergie chancelante des membres du club de Paris. Billaud-Varennes dit : « On accuse les patriotes de garder le silence; mais qu'on y prenne garde, le lion n'est pas mort, lorsqu'il sommeille; à son réveil il déchire tous ses ennemis. La tranchée est ouverte, les patriotes sauront reprendre leur énergie et ranimer le peuple en le tirant de sa léthargie. »

Ce discours fut relevé dès le lendemain à la séance de la Convention. Bentabole dénonça ce qui avait été dit à la tribune des Jacobins, et nominativement par Billaud-Varennes. Il le

somma de s'expliquer sur cette expression le *réveil du lion*. Billaud ne se justifia point : « Tant que je n'ai vu ici, dit-il, que des querelles personnelles, j'ai gardé le silence ; mais maintenant je vois l'aristocratie relever sa tête, je vois les patriotes plongés dans les cachots et les contre-révolutionnaires mis en liberté. » Il cita la gouvernante du jeune fils de Louis XVI que ses devoirs et son courage avaient retenue à la place qui lui avait été confiée.

Tallien prit la parole, et dit : « Puisqu'il est question des Jacobins, je vais encore déchirer le voile. » Il peignit alors l'état actuel des sociétés dans tous les départements, rappela l'origine et les suites de leur système d'affiliation, leur imputa, ou plutôt à ceux par qui elles se laissaient diriger, toutes les calamités qui depuis deux ans tourmentaient la République. Plusieurs membres parlèrent encore, mais Legendre s'éleva ce jour-là à un degré d'éloquence que son instruction ne promettait pas, mais que le sentiment dans une âme forte, animée de l'amour du bien public, suffit pour inspirer.

« Il est bien étonnant, dit-il, que l'on veuille obscurcir l'horizon politique d'un nuage qui ne peut être formé par les vapeurs du crime. Les corsaires n'avaient pas encore recueilli toute leur moisson de forfaits. Il faut aller aux Jacobins, vous connaîtrez les meneurs, et lorsque les meneurs seront connus, la révolte n'est pas à craindre ; je dis révolte, parce qu'il ne peut plus exister aujourd'hui d'insurrection. La Convention a pour elle le grand mobile de l'opinion du peuple, qui n'appartient pas à une poignée de factieux. Quels sont ceux qui se plaignent des mesures de justice qui sont vraiment à l'ordre du jour ? Ils sont faciles à reconnaître ; ils portent sur leur figure un vernis qui ne peut être composé que du fiel

d'un tyran. Ils disent qu'on demande leurs têtes ; pour moi, j'invoque le Dieu de la nature afin qu'ils soient condamnés à ne jamais mourir ; je voudrais les montrer à nos neveux, afin de leur faire connaître le signalement du crime ; je voudrais qu'ils traînassent leur existence frêle et décrépite, afin de pâlir de honte en rencontrant la vertu.

« Oui, nos mesures ont été différentes des vôtres. Nous avons déblayé les prisons, mais ce n'est pas à votre manière ; nous n'avons point envoyé à l'échafaud l'innocent et le coupable ; nous nous sommes portés dans ces lieux de misère, et nous avons rendu à la liberté et à la vie des femmes, des vieillards et des enfants ; enfin nous avons fait tout le bien qui est en notre pouvoir, tâchant de faire oublier, s'il est possible, tous les crimes qui ont été commis. »

Bentabole, Clauzel et Goupillot appuyèrent cette proposition. « Je demande, dit ce dernier, à ceux qui osent se plaindre, si ce sont les détenus mis en liberté qui vont prêcher dans les assemblées populaires la révolte contre la Convention. » Clauzel assura que les mesures de la révolte fomentée aux Jacobins avaient été arrêtées dans un comité d'émigrés, formé en Suisse, et que le comité de sûreté générale en avait été instruit.

Le jour suivant, une députation des Jacobins se présenta à la barre, apportant une pétition modeste ; mais déjà on dit que l'on ne connaissait pas de députation de Jacobins. Il fallut que le président vérifiât si les signatures étaient individuelles. La députation, comme réunion d'individus, fut admise, écoutée et éconduite. A cette époque, le peuple, déjà accoutumé au langage de la politique des assemblées délibérantes, comprit que la Convention faisait un acte de supériorité qu

annonçait la révolution et ses forces ; il se hâta de la seconder par des mouvements populaires qui, sans doute, furent inspirés comme ils le sont nécessairement, et qui ne réussissent que lorsque l'opinion faite et assurée les accueille par un assentiment d'abord tacite, mais que son unanimité rend bientôt général.

A la suite d'une rixe au Palais Egalité, la multitude se porta en foule au lieu des séances où les Jacobins étaient réunis. L'entrée de leur salle fut forcée ; les femmes qui étaient dans les tribunes furent maltraitées, plusieurs membres arrachés des bancs où ils siégeaient ; du dehors, on lança des pierres, et les fenêtres furent brisées. La force armée n'arriva que tard, et la multitude, à la voix des officiers municipaux, se retira en criant : « Nous ne voulons plus de Jacobins. »

Dès que leur séance fut dispersée, le calme se rétablit. Le lendemain, les représentants, qui avaient partagé cette disgrâce, se plaignirent en vain à la Convention de la violence exercée contre eux. Un silence ironique répondit seul à leur plainte.

Peu de jours après, la commission des vingt-et-un fit son rapport sur l'accusation intentée contre Carrier. Tout était conduit à terme avec calcul et prudence ; la punition des malfaiteurs paraissait assurée par le discrédit des Jacobins, dont la destruction était facilitée par ces grands procès qui mettaient à découvert les crimes et les menées des agitateurs qui en dévoilaient les causes et l'origine, et ces deux mesures assuraient la rentrée des soixante-et-onze, dont la présence fixait la majorité dans le parti modéré.

Le rapport de la commission produisit beaucoup de faits, tous prouvant que la vie n'était, dans les départements de

l'ouest, qu'un émissaire chargé d'y amener la subversion par le désordre et par les excès. On le voit rejetant avec menaces toutes les remontrances des autorités municipales, faisant fusiller les insurgés qui venaient déposer leurs armes : toutes les noyades exécutées par ses ordres, plusieurs centaines de prisonniers exécutés sans jugement; tous ces excès ne pouvaient être que le résultat d'un système. Carrier ne se justifiait qu'en alléguant les ordres des comités, les lois existantes; mais il excite l'indignation générale; ses amis lui ont conseillé de se détruire. Le rapport fut fait par Laignelot, et il déclara que, seul dans le comité, il n'avait pas été d'avis de conclure à l'arrestation, parce que, disait-il, l'inviolabilité des représentants ne lui paraissait pas assez assurée par les formes constitutionnelles proposées, mais non encore adoptées. Ce rapport était moins un discours qu'une série de faits et de preuves tirés, soit des lettres de l'accusé, qui rendait compte de ses mesures au comité de salut public, soit des arrêtés qu'il avait signés, soit des actes des autorités, qui se justifiaient sur ses ordres.

Pour se dispenser de comparaître, Carrier s'excusa d'abord sur son état de maladie; mais, sommé de nouveau, il se présenta, et lut une défense faite avec beaucoup d'art et de ménagements.

Il s'excusa du meurtre des femmes et des enfants sur ce qu'ils avaient été saisis armés; il crut justifier les horreurs commises, en les représentant comme des représailles nécessaires des mêmes cruautés exercées par les Vendéens sur les soldats de la République. Il en résultait seulement que les calamités générales ne laissaient aux partis opposés qu'à se disputer la triste excuse de la priorité des forfaits. Dans la

même séance, l'acte d'accusation fut décrété à l'unanimité de cinq cents votants; deux seulement émirent un vote conditionnel. Aussitôt Carrier, qui avait prononcé sa défense à la tribune, descendit à la barre.

La voix du peuple était contre les Jacobins, et l'unanimité du décret de la Convention rangea de son côté tout ce qui n'était pas personnellement lié aux Jacobins et qui pouvait espérer de se mêler sans être reconnu dans les rangs de leurs adversaires. Ceux qui composaient les comités régulateurs instruits à l'école des révolutions connaissaient le prix du temps. Le procès de Carrier allait dévoiler les crimes des Jacobins. Un de leurs défenseurs, quelques jours avant, avait voulu rappeler leurs anciens services. « Ce ne sont plus les mêmes, lui cria-t-on de toutes parts. » Les comités venaient de former une réunion appelée le *club électoral*, qu'on nommait *l'avant-garde des Jacobins*. Les papiers de ce club furent saisis, mis sous les scellés, et le président et le secrétaire envoyés en prison. Cet acte d'autorité fut approuvé par la Convention, à qui on n'en fit part qu'après qu'il fut consommé. Le rapport entendu, on avait prononcé la suspension provisoire des Jacobins. Ce n'était qu'un essai sur l'opinion publique; mais les Jacobins, soit d'eux-mêmes, soit qu'ils y fussent poussés par ceux qui les conduisaient à leur chute, donnèrent bientôt motif à des mesures complètes pour leur anéantissement. Dès le soir même du jour où la suspension de leurs séances avait été décrété, ils se réunirent en armes au local accoutumé, et là, leurs orateurs renchérirent encore sur les menaces des jours précédents. Un d'eux s'écria: « Il y a des Jacobins de tous les temps et de toutes les circonstances. Quand on les a vus opprimés, certains personnages les

ont abandonnés; aujourd'hui que la faction ennemie va être bientôt punie, vous aurez plus de Jacobins que cette salle ne peut en contenir. Quand les factieux seront abattus, leurs adhérents se diront Jacobins.

Léonard Bourdon parla ensuite, et fut remplacé par Gaston; mais, pendant la harangue de celui-ci, un grand tumulte se fit entendre à l'extérieur; les galeries en furent agitées, le président se couvrit en vain pour rétablir le calme; des pierres lancées du dehors tombaient au milieu de la salle. Les femmes qui remplissaient les galeries se précipitèrent vers les portes; elles furent traitées ignominieusement par la multitude qui remplissait les cours et ne cessait de crier: « Vive la Convention! à bas les Jacobins, les Jacoquins, les brigands! » Un orateur prit la parole, essaya de rappeler les Jacobins à leur antique énergie, et les exhorta à mourir, mais en Romains, sur leurs chaises curules. Alors on se leva en masse en criant: « Vive la République. » On tenta une sortie: les portes furent brusquement ouvertes, et la lutte s'y établit. On entraîna même dans la salle quelques prisonniers que l'on mit sous la sauvegarde de la société, en les plaçant à côté du président et leur mettant le bonnet rouge sur la tête. Cependant un grand nombre de membres s'étaient échappés pendant le tumulte; ils furent obligés de traverser la rue Saint-Honoré au milieu des insultes de quatre ou cinq cents spectateurs.

Le lendemain, les Jacobins s'étant encore rassemblés, les groupes réunis aux Tuileries délibérèrent s'ils réclameraient la force armée ou s'ils iraient eux-mêmes expulser les Jacobins. Ce dernier parti prévalut; mais tout s'étant borné à environner la salle sans voies de fait, les mesures prises par le

comité purent s'effectuer sans trouble. A trois heures du matin, les commissaires, accompagnés de la force armée, se rendirent au lieu des séances des Jacobins, congédièrent les membres qui s'y trouvaient, et mirent les scellés sur leurs papiers. L'opinion, qui avait préparé cette grande mesure, la soutint sans effort et sans contradiction; l'esprit public du moment applaudit, et la Convention ratifia le lendemain, par un décret, tout ce qu'avaient fait ses comités.

Ainsi se termina l'existence de cette société célèbre.

L'influence personnelle de plusieurs de ses membres avait acquis, par cette affinité, un plus haut degré de force et de prépondérance sans que l'association eût encore ni bureau ni salle de délibérations organisés. On y discuta déjà ce qui devait être discuté dans l'assemblée nationale.

Après le 6 octobre, elle vint s'établir à Paris, dans l'enceinte du couvent des Jacobins, la même où s'étaient tenues jadis les assemblées de la Ligue. Bientôt la nef de l'église put à peine contenir les nouveaux adeptes; et la société, en étendant sur toute la France ses affiliations, parvint à former un état dans l'état, une République dans le royaume, et devait être sous peu un empire dans la République. Pendant toute la session de l'assemblée constituante, le club des Jacobins, qui s'intitula *Société des amis de la constitution*, exerça une grande influence. Les premiers orateurs de l'assemblée représentative y allaient capter ou conquérir la popularité. Mirabeau y domina longtemps avant de s'en séparer. Dès-lors, être exclu des Jacobins était une présomption d'incivisme. A la fameuse journée du Champ-de-Mars, les insurgés furent hautement soutenus dans les séances des Jacobins; elles étaient dirigées par les nouveaux députés désignés, et le renverse-

ment de la constitution de 1791 y était le but, presque avoué, des émissaires de tous les partis. Ils ne pouvaient espérer de prévaloir que par la ruine de l'ordre établi et reçu. Chaque séance de l'assemblée législative n'offrit, pour ainsi dire, qu'une action théâtrale dont la répétition s'était faite la veille aux Jacobins. Tous les hommes probes, qui n'avaient vu dans une révolution que le moyen d'arriver à un gouvernement libre, s'en étaient retirés.

Ce fut à la tribune des Jacobins que se préparèrent hautement et sans détour les journées du 21 juin et du 10 août; mais on ne peut leur imputer celle du 2 septembre. Il a été déjà remarqué qu'il n'y fut jamais question de cette journée.

Ils avaient cependant reçu ce grand renfort d'hommes inconnus dont se plaignaient même ceux des anciens fondateurs qui y régnaient encore.

Alors les Jacobins n'eurent plus de contre-poids, et dominèrent despotiquement. Ils disposèrent des élections de Paris pour la Convention nationale, et, par leurs affiliations, de presque toutes celles des départements. Ils disposèrent enfin de la Convention, même après le 31 mai, journée qui fut le tombeau de la liberté des personnes, des propriétés et des opinions.

Robespierre régna par eux et sur eux. Tout ce qu'il disait était systématiquement applaudi aux Jacobins, et tout ce qu'il y avait dit devint loi pour la Convention. Au fond de l'antre d'où il dictait ses oracles se formait, dans les ténèbres, le génie de la Terreur. Lorsqu'il eut acquis ses forces et sa taille monstrueuse, il sortit tout à coup et parut armé du glaive de la loi et de la hache révolutionnaire. Tout trembla à son as-

pect : ceux mêmes qui l'avaient élevé et nourri devinrent sa proie; il dévora tous ses auteurs, et Robespierre le dernier. Cependant la puissance des Jacobins était trop bien établie pour que la Convention osât se flatter de l'avoir terrassée d'un seul coup. Les hommes qui avaient exercé cette terrible puissance étaient trop intéressés à la relever; ils avaient une trop longue expérience de l'art de l'exercer et d'en manier les ressorts pour qu'on pût espérer qu'ils cèderaient sans combat. Les comités furent avertis que les Jacobins, dès le lendemain de la clôture de leur salle, se réunissaient dans celle de la section des Quinze-Vingts, au faubourg Saint-Antoine. Ils avaient rallié à eux des membres de ce club électoral, également fermé. Un orateur prit la parole : « Braves citoyens, dit-il, les défenseurs des droits du peuple sont persécutés, ils viennent dans notre sein. Allons au faubourg, se sont écriés vos frères; là, nous serons accueillis; là, nous préparerons des coups plus sûrs; là, nous prendrons des mesures pour délivrer la Convention nationale de l'esclavage et frapper nos ennemis. »

Cette harangue fut rendue à la Convention. On annonça en même temps que les chefs étaient connus. Tallien, dans cette lutte encore douteuse, se prononça avec force; et, depuis le 9 thermidor, sa conduite énergique et soutenue influa beaucoup sur la prépondérance que le parti modéré acquit contre le parti des Jacobins. On fut juste alors : l'arrestation des principaux chefs n'en imposa pas encore assez pour dispenser les comités d'une surveillance active et continuelle. De nombreuses divisions de la force armée parcouraient les rues, et de fortes réserves étaient tenues réunies dans les places publiques.

Mais le succès assuré fit hâter les mesures nécessaires pour en recueillir tous les avantages.

Le procès de Carrier et la rentrée des soixante-et-onze députés bannis devaient en être le complément.

Cet acte d'une juste réhabilitation se fit avec la dignité convenable. Le rapporteur du comité, Merlin de Douai, parut à la tribune. « Vos comités de gouvernement, dit-il, conformément au décret rendu hier, se sont occupés du sort de ceux de vos collègues qui ont été mis en arrestation. Ils vous proposent qu'ils soient sur-le-champ rappelés dans le sein de la Convention. »

Le décret fut porté par acclamation. A la liste des membres rappelés, on en ajouta plusieurs qui avaient été omis, et qui furent reçus sans contradiction. C'était le jour du triomphe du parti réparateur. Thomas Payne y fut expressément compris. Dans la même séance, on révoqua le décret d'expulsion contre les nobles et les prêtres, et Cambacérès demanda l'amnistie pour les délits révolutionnaires, autres que ceux réputés crimes capitaux par le code pénal; mais la proposition fut renvoyée aux comités. Le lendemain, Tallien demanda la suppression des tribunaux révolutionnaires; on s'y opposa fortement. L'assemblée craignit même de s'être livrée à un enthousiasme dangereux, et, par un retour sur sa décision, elle décréta, comme correctif, qu'elle ne recevrait aucune demande en révision de jugements rendus par les tribunaux criminels, portant confiscation des biens au profit de la République et exécutés pendant la révolution.

CHAPITRE XLIX.

Jugement sur les Thermidoriens.

Un singulier spectacle se déploya dans la Convention, dit un auteur du temps, immédiatement après la chute éclatante de Robespierre. Ses collègues au comité suprême, ses camarades de crime et de tyrannie, essayèrent d'élever un mur de séparation entre eux et l'homme qui n'était plus, et, comme on le pense bien, entre leurs vertus et ses iniquités, entre leurs sentiments généreux et ses perfidies, entre leur amour pour la liberté et ses passions dominatrices. Et parmi ces hommes de bien étaient Collot-d'Herbois, le décimateur sanguinaire des Lyonnais et le destructeur de leur ville; Billaud-Varennes, aussi féroce que lui; Barrère, le chantre déhonté de tous les crimes. Ils avaient partagé les fureurs du despote, et ils voulaient être mis à part ou oubliés au millieu de l'indignation générale. Ce fut merveille, que leur changement subit de langage: le dialecticien Barrère se signala dans cette transition; on lui vit substituer tout à coup des sentences de morale à ses maximes impies; il traita favorablement la modération et loua sans frémir la justice et la vérité. On lui avait entendu dire, quinze jours auparavant, que le comité dont il était l'organe, ce comité sauveur de l'état battait monnaie sur la place de la Révolution; maintenant, il se ravisait, en songeant que la Convention allait mettre les vertus et la probité à l'ordre du jour. Il avait continuellement insisté sur les grands avantages que valait à la nation française la réunion de l'autorité dans un petit nombre de mains, la centralisation des pouvoirs; et maintenant il s'écriait qu'il était temps de rendre le gouvernement à

l'assemblée générale ; qu'il était temps de le replacer dans son véritable foyer ; qu'il était temps d'appeler à une action salutaire les lumières fécondes de tous les députés ; et toujours, qu'il était temps, expression favorite, pour le dire en passant, de tous les orateurs de l'assemblée, et qui ne s'est jamais usée, tant les sursis pour faire un peu de bien se sont renouvelés sans cesse ! Veut-on connaître encore plus particulièrement les hommes de Robespierre, et qui pourtant se brouillèrent avec lui dans les derniers jours de son autorité? Veut-on les connaître, sans avoir à parcourir le lugubre récit des forfaits auxquels ils ont pris une part si active, une part en commun avec les autres membres du comité suprême? qu'on lise seulement dans le *Journal des Débats* une altercation de Collot-d'Herbois et de Barrère : c'était à la séance du 17 septembre 1793, et ils s'y mirent en scène d'une manière très-piquante et très-originale en atrocité. Je vais copier leurs propres paroles.

Barrère commence par se plaindre des fausses nouvelles que répandent des gens malintentionnés. « Dites aux malveillants que, s'ils continuent, nous réservons contre eux un dernier moyen révolutionnaire, et que les déserts de la Guyane réclament depuis longtemps une population conspiratrice. En attendant que cette mesure, qui n'est pas loin, en délivre notre territoire, le comité, etc. »

Ecoutez maintenant Collot-d'Herbois : « Je n'approuve pas, dit-il, la déportation à la Guyane que le comité prépare ; cette mesure est désirée par les contre-révolutionnaires eux-mêmes. Cette punition, loin de les épouvanter, leur donne de nouvelles espérances. Il ne faut rien déporter, il faut détruire tous les conspirateurs, et les ensevelir dans la terre de la liberté :

il faut qu'ils soient arrêtés; que les lieux de leur arrestation soient minés; que la mèche, toujours allumée, soit prête à les faire sauter, s'ils osaient, eux ou leurs partisans, tenter de nouveaux efforts contre la République..... Je demande que cette mesure soit exécutée dans toute la République. »

Le langage du danger intimide Barrère; il fait sur-le-champ une distinction ingénieuse, où les honneurs de l'atrocité lui restent. Barrère pense bien, comme Collot-d'Herbois, qu'il ne faut pas épargner les conspirateurs et que le glaive des lois doit frapper leurs têtes; mais il observe qu'il est une foule de gens suspects qui n'ont point encore conspiré, mais dont les opinions aristocratiques ou monarchiques pourraient devenir très-dangereuses..... Il finit par demander la déportation de tous ceux qui, depuis le 10 août 1792, ne se sont pas montrés amis du gouvernement républicain. La discussion s'arrête là, et l'assemblée, qui ne veut pas encore décider entre la mine et les déserts de la Guyane, renvoie la question à son comité de salut public.

Le lendemain, cependant, Collot-d'Herbois crut avoir besoin de justifier un peu mieux son projet; et, pour lui assurer la priorité sur l'idée de Barrère, il fait observer que, pour transporter quarante mille citoyens dans les déserts de la Guyane, il faudrait un trop grand nombre de vaisseaux, et qu'on peut en faire un meilleur emploi pendant la guerre. Quel débat! quelle controverse! Cependant ces hommes-là et tous les associés de Robespierre à ce comité, qu'on ne peut appeler *de salut public* sans tressaillir ou de rage ou de honte, ces associés sanguinaires furent accueillis par l'assemblée dans leur insolente prétention à l'estime publique. On n'oubliera point qu'un seul député ayant élevé la voix contre eux fut dé-

claré calomniateur par un décret de l'assemblée : on lui demandait des pièces probantes à chaque chef d'accusation qu'il énonçait, et tous étaient de notoriété publique. Aussi répondait-il avec raison que les preuves existaient et dans les eaux de la Loire encore ensanglantées, et dans les décombres de Lyon, et dans les cercueils à peine refermés, où une multitude innombrable de victimes, et de victimes innocentes, étaient accumulées, et dans tous les crimes enfin qu'un comité revêtu d'une autorité suprême avait permis ou n'avait pas empêchés.

Cependant l'opinion pnblique ne tarda pas à se prononcer d'une manière éclatante ; un cri général se fit entendre, et contraignit l'assemblée à déchirer le voile qu'elle aurait voulu jeter sur des abus de pouvoir dont elle s'était montrée si longtemps spectatrice tranquille. On demandait surtout un acte d'accusation contre les trois membres du comité de salut public que j'ai déjà nommés, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère : on demandait qu'ils fussent envoyés au même tribunal dont ils s'étaient servis pour exercer leurs horribles vengeances.

Ils avaient pour défenseurs et pour amis naturels tous les députés affiliés au parti des Jacobins, parti sensiblement affaibli depuis la chute de Robespierre, mais qui n'était pas détruit.

C'était là sans doute un premier motif de circonspection pour la Convention nationale ; et un second, aussi prépondérant, mais tenu secret, se rapportait à la juste crainte d'une récrimination de la part des accusés. On ne pouvait douter que, pressés dans leur dernier retranchement, ils n'appelassent en cause l'assemblée elle-même. Ils auraient soutenu sans ménagement, et avec une logique éclatante, que leur conduite avait

été tracée par les législateurs eux-mêmes; ils auraient rappelé le décret sur les gens suspects, le décret sur les ennemis du peuple, le décret sur l'armée révolutionnaire, et ils auraient prétendu que le silence de la Convention, le silence de ses orateurs, à la vue du système exterminateur adopté et suivi par le comité de salut public, étaient devenus une approbation tacite de ce même système, et ils auraient commenté le mot du député Carrier qui, interrogé de près au milieu de la Convention, dit hardiment que, si toute l'assemblée était examinée avec le même soin, il n'y aurait que le fauteuil et la sonnette du président qui pussent se tirer d'affaire.

Les différents motifs que je viens d'indiquer, et peut-être encore plus un mouvement populaire fomenté par les Jacobins, déterminèrent l'assemblée à interrompre l'interrogatoire des trois grands coupables; et, pour s'affranchir de tout embarras, elle décréta leur déportation au-delà des mers. Une telle exception à tous les principes ne fut pas approuvée, et la plus grande partie de la nation s'éleva contre un attermoiement si honteux avec la justice, et décidé par la peur ou par des intérêts personnels. Qui peut répondre, toutefois, qu'au milieu des contrariétés du moment, au milieu de l'agitation des esprits, cette mesure ne fût encore la moins dangereuse? « Il est des positions, dit fort bien le cardinal de Retz, où l'on ne peut plus que commettre des fautes. »

Bientôt cependant un nouveau coup de vent engagea l'assemblée à revenir de son décret : elle ordonna que les trois coupables restassent en France et fussent jugés loin de Paris; mais cette seconde disposition ne put s'appliquer qu'à l'un des trois (à Barrère), les deux autres étant déjà partis pour la Guyane.

Ce fut la grande victoire remportée par la Convention les premiers jours de prairial (du 20 au 23 mai 1795), qui augmenta passagèrement la confiance et l'autorité du meilleur parti de cette assemblée. Il existait un grand mécontentement, et parmi les députés attachés d'habitude et de caractère aux systèmes violents, et parmi les Jacobins qui devaient leur crédit au règne de la Terreur, et parmi les dominateurs de la populace, à quelque titre que ce fût. Tous frémissaient déjà du retour à pas lents des idées de justice; tous se représentaient avec rage la dégradation successive de leur influence; et, résolus d'essayer de nouveau les armes du crime, ils ameutèrent la partie vagabonde de Paris et beaucoup d'artisans trop faciles à séduire, et cette multitude, animée et conduite par des chefs inconnus, vient demander à grands cris à la Convention nationale du pain et la constitution de 1793. Bientôt la foule se grossit, les clameurs augmentent, et les portes de la salle des séances ayant été forcées, la bande furieuse se précipite au milieu de l'assemblée, remplit les avenues et se place avec insolence sur les bancs des législateurs. La plupart des députés se retirèrent successivement, et, en abandonnant leur président, ils lui ménagèrent le moyen de se montrer avec plus d'éclat. Il resta presque seul, entouré d'une populace effrénée; car on ne peut compter au nombre de ses soutiens une petite portion de l'assemblée, favorable en secret à l'insurrection, et qui l'encourageait de ses regards. Bientôt ces législateurs, imprudents autant qu'infidèles, se prononcèrent davantage, et croyant follement au triomphe d'une multitude égarée, ils proclamèrent à sa demande des décrets insensés, et qui tendaient tous à la dissolution absolue du gouvernement et au rétablissemeut de la tyrannie des hommes de rage et de

sang. On présente ces décrets au président, M. Boissy-d'Anglas, député de l'Ardèche, et des furieux exigent impérieusement sa signature. Il la refuse; on insiste, on le menace : il la refuse encore ; les poignards sont fixés sur son sein, et sa fermeté n'est point ébranlée. On jette sur la table placée devant son fauteuil la tête d'un de ses collègues, qu'une horde de scélérats venait d'assassiner. On le croit ému ; les efforts redoublent, et sa résistance n'est point affaiblie. Un autre membre de la Convention (M. Vernier, député du Jura) occupe un moment la place de M. d'Anglas ; on espère que son âge le rendra plus timide; on se trompe, et les mêmes menaces sont inutilement employées.

Cependant les gardes nationales de plusieurs sections, instruites du danger auquel la Convention est exposée, se mettent en mouvement, et conduites par deux députés qui montrèrent aussi beaucoup de fermeté, elles dispersèrent en peu de moments une multitude réunie sans ordre et sans combinaison, et qui d'abord avait paru si redoutable.

La Convention crut devoir sévir rigoureusement contre la portion de ses propres députés qui s'étaient montrés favorables à la révolte et aux révoltés. Plusieurs furent envoyés prisonniers dans une forteresse, et sept autres, mis en jugement, furent condamnés à mort. On les avait fait comparaître devant un conseil de guerre, sous le frivole prétexte que leur conduite était la cause ou l'effet d'un attroupement armé. La Convention, toujours en parlant de règles et de principes, n'a cessé de recourir aux mesures despotiques. Et dans l'occasion dont je parle, pour aller plus vite à son but, elle fit juger des législateurs par des dragons et des hussards.

Le 12 germinal (1er avril 1795), il y avait eu un premier

mouvement populaire, mais qu'on avait facilement réprimé; et la Convention ayant attribué ce mouvement aux instigations de plusieurs des siens, elle ordonna subitement leur emprisonnement. On ne les entendit point, on ne les interrogea point, et ils ne furent renvoyés à aucun tribunal.

Enfin, une autre scène s'ouvre. La Convention annonce qu'elle veut achever de s'épurer; elle nomme des commissaires qui doivent examiner le sujet des clameurs élevées contre la plupart des proconsuls sortis de son sein, pour aller exercer dans les départements une autorité suprême. Ces commissaires sont entendus, et la Convention qui a rendu si souvent et très-souvent des décrets d'accusation sur de simples aperçus, se jette cette fois dans un autre extrême, et se prête à écouter paisiblement les détails les plus honteux sur la conduite de ces députés. Il faut parcourir dans le recueil des débats cette scène de scandale; il faut y lire cette succession de crimes et d'infamies que l'on étale devant une assemblée de législateurs, et dont plusieurs d'entre eux furent alors déclarés coupables.

Deux législateurs députés proconsuls dans le même département sont accusés « d'avoir disposé, dans leurs orgies, de la vie et de la fortune des citoyens, et d'avoir, en sortant de là, insulté aux mœurs. »

C'est l'un d'eux séparément à qui l'on reproche « d'avoir fait de l'échafaud une tribune aux harangues, d'avoir forcé dans une cérémonie les citoyens à y monter et à y fouler le sang de leurs parents; d'avoir brûlé la cervelle à un prisonnier dans les prisons de Fontenay. »

C'est un autre législateur proconsul accusé « d'avoir fait exposer pendant vingt-quatre heures le cadavre d'un vieillard,

père de onze enfants. Il était, ce proconsul, il était, ajoute-t-on, sans cesse dans les tavernes; il avilissait la représentation nationale par la manière dont il prostituait son caractère. Un jour, étant ivre, il ordonna la démolition d'une maison parce qu'il y voyait des créneaux. Un des ouvriers fut tué : on le lui dit. Bon, répondit-il, avec un sourire que les dénonciateurs laissent à apprécier, ce n'est rien que cela; il faut que le peuple s'assure. Enfin il a aidé lui-même à démolir un puits et une grange. »

C'est un autre proconsul législateur, « qui dit à Reims, que le fils pouvait tuer son père, et le père son fils, s'ils n'étaient à la hauteur de la révolution. Dans une course qu'il fit au Cantal, il arrachait toutes les croix; il en arracha une d'or au cou d'une femme qui allaitait; il fit guillotiner entre autres un laboureur octogénaire. A Cahors, il disait que la France serait encore assez populeuse avec douze millions d'habitants; et pour faire cesser les inquiétudes que les citoyens de Cahors concevaient sur leur subsistance, il leur dit en pleine société populaire : Rassurez-vous, la France aura assez de douze millions d'hommes, on tuera le reste, alors vous ne manquerez pas de vivres. »

C'est un autre législateur accusé « d'avoir pris cent mille francs dans un portefeuille d'un fermier-général qu'il faisait condamner à la mort. »

Un autre, « d'avoir fait incarcérer sa mère, pour se rendre maître de son mobilier. »

C'est un autre législateur accusé « d'avoir écrit la lettre suivante à une société populaire : *Vous demandiez un brave homme, un vrai Jacobin; vous avez Ingrand; avec lui vous pouvez tout faire, tout renverser, tout briser, tout dé-*

noncer, tout emprisonner, tout déporter, tout guillotiner. »

C'est un autre législateur proconsul accusé « d'avoir commis toutes sortes d'excès, et d'avoir, par ses menées atroces et sanguinaires, rallumé la guerre de la Vendée, et notamment d'avoir fait précipiter dans la Loire deux mille hommes qui s'étaient rendus sur la foi d'une amnistie. »

C'est un autre législateur, à qui l'on reproche, au milieu de diverses dispositions homicides, d'avoir signalé son caractère barbare et son indifférence, « en faisant fabriquer une petite guillotine avec laquelle il coupait les têtes de toutes les volailles servies sur sa table. »

C'est un autre à qui l'on reproche de s'être vanté de *vouloir boire du sang.*

C'est un autre, accusé « d'être l'un des auteurs des massacres des 2 et 3 septembre, et d'avoir signé la lettre circulaire par laquelle les départements étaient invités à imiter l'exemple donné en cette horrible journée. »

C'est le même qui est encore accusé « d'avoir commis plusieurs vols, entre autres d'avoir enlevé pour son compte une bague d'or et une superbe agate, pendant qu'il était à la Commune; d'avoir brisé des scellés, et d'avoir soustrait des effets précieux. »

C'est un législateur et proconsul dans un département qui se plaignait « d'avoir trouvé trop de douceur dans l'ancien comité sanguinaire de salut public, » et qui écrivait « que, sans le gouvernement révolutionnaire qui lui liait les bras, il aurait fait une jolie fricassée d'aristocrates; mais qu'ils ne perdaient rien à attendre. »

Enfin, c'est un autre député législateur, accusé « d'avoir proposé dans une société populaire et d'y avoir fait voter une

adresse à la Convention pour demander la mort de tout le côté droit de l'assemblée. »

C'est le même qui, dans une vente nationale, fit transporter chez lui tous les effets précieux à sa convenance, « déclarant qu'il ferait guillotiner ceux qui oseraient renchérir sur lui. » Et le rapporteur, en se refusant, dit-il, à raconter toutes les obscénités dont ce député s'est rendu coupable, ajoute pourtant ces paroles : « Il se servait constamment, avec les femmes, des expressions les plus sales. Un jour, après avoir apostrophé celles qui étaient au spectacle, dans les termes les plus déshonnêtes et de la plus grossière brutalité, il se montra nu devant tout le peuple ; il forçait les mères de famille à conduire leurs filles à la société populaire, où elles étaient constamment spectatrices des scènes les plus indécentes, où elles entendaient, où elles voyaient ce qu'on peut imaginer de plus vilain et de plus atroce. »

CHAPITRE L.

Les Sections et le 13 Vendémiaire.

La Convention avait entièrement perdu la confiance du peuple. Elle se disposa donc à satisfaire au vœu général, en consentant à se dissoudre. Mais avant de résigner ostensiblement son pouvoir, il était nécessaire de préparer quelques moyens pour faire marcher le gouvernement à l'avenir.

La constitution des Jacobins de 1793 existait encore sur le papier ; mais, quoiqu'elle contînt une disposition non rapportée qui prononçait la peine de mort contre quiconque proposerait une autre forme de gouvernement, personne ne parut disposé à la regarder comme ayant encore force de loi, et

nonobstant la solennité pompeuse avec laquelle elle avait été reçue et ratifiée par la sanction d'un vote national, elle fut alors oubliée et abrogée tout naturellement, d'après un consentement tacite, mais unanime. On ne fut pas plus disposé à accepter la constitution des Girondins de 1791 ni de retourner à la monarchie démocratique de 1792, le seul de ces modèles de gouvernement qu'on pourrait dire avoir eu l'existence douteuse de quelques mois. Chacune de ces formes de gouvernement avait été solennisée par un serment national et par des processions obligées en pareille circonstance. Mais l'opinion universelle était qu'aucune d'elles n'était fondée sur des principes de justice, ou ne contenait le moyen de se défendre elle-même contre une agression, non plus que celui de protéger la vie et les droits des sujets. D'un autre côté, tout homme non intéressé dans la dernière anarchie ou n'ayant pris aucune part à l'horrible système de sang et de tyrannie, qui était sa véritable essence, était effrayé de l'idée de faire renaître un gouvernement qui était une continuation avouée du despotisme. Il paraît que l'on avait généralement senti et reconnu que la réunion des pouvoirs exécutifs et législatifs dans les mêmes mains, comme ils avaient été exercés par la Convention, ouvrait les voies à la plus odieuse tyrannie, et que, pour constituer un gouvernement stable, le pouvoir d'exécuter les lois et celui de remplir les fonctions ministérielles devaient être partagés entre des corps et des individus responsables, envers la législature nationale, de l'exercice de ce pouvoir, mais sans être soumis à son contrôle direct et sans en jouir comme d'une délégation immédiate du même corps. Ces réflexions en firent naître d'autres sur l'utilité de diviser le corps législatif lui-même en deux conseils, dont l'un aurait

une espèce de censure sur l'autre, et qui tendrait, par une espèce d'autorité intermédiaire, à modifier les délibérations trop rapides d'une seule chambre et à opposer une barrière à tout individu qui pourrait, en obtenant, comme Robespierre, la dictature dans un semblable corps, devenir le maître arbitraire et tyrannique de toute l'autorité de l'état.

Un écrivain anglais, à propos de cette disposition générale, dit qu'on avait essayé alors le gouvernement anglais dans plusieurs circonstances qu'il énumère ainsi : « Le légitime roi de France existait, mais il était exilé sur une terre étrangère; et les grandes familles dans lesquelles on aurait choisi principalement la Chambre des Pairs ou un sénat héréditaire ne pouvaient plus se trouver qu'au service des étrangers et trop exaspérées par leurs souffrances pour qu'on pût espérer raisonnablement qu'elles voulussent jamais faire aucun compromis avec ceux qui les avaient forcées d'abandonner la terre natale, en confisquant leurs propriétés. Sans ces circonstances et les combinaisons qui s'y rattachaient, il paraît très-probable qu'à cette époque l'opinion qui commençait à s'élever contre les Jacobins aurait pu être ramenée en faveur des Bourbons. Mais, quoiqu'il y eût un sentiment de tristes regrets lorsqu'on comparait les jours paisibles de la monarchie, la douceur du règne de Louis XVI, avec la tyrannie sanglante et les spoliations de celui de Robespierre, il paraît néanmoins que ce n'était là qu'une prédisposition à former un parti en faveur du roi, plutôt que le principe d'un parti déjà existant. Tous les éléments étaient prêts pour recevoir la flamme du royalisme, mais personne n'avait encore rapproché l'étincelle qui devait le rallumer; et cette tendance générale était combattue par les plus formidables obstacles. En premier lieu, nous

avons déjà dit les motifs pour lesquels les armées françaises étaient plus fortement attachées à la République, au nom de qui elles avaient livré toutes leurs batailles et conquis toute leur gloire.

L'administration de la République avait tant amélioré le sort du soldat, qu'il ne voyait ni ne ressentait la misère qui affligeait le reste de la nation. Le soldat avait non-seulement combattu en faveur de la démocratie, mais encore directement contre la royauté; son cri de guerre était : *Vive la République !* Et dans la Vendée, sur le Rhin, ou partout ailleurs, il était combattu et quelquefois repoussé par ceux dont le cri opposé était : *Vive le roi!*

Telle était, à cette époque, l'antipathie qu'éprouvaient les soldats à l'idée de retomber sous l'ancien système, que, si un général eût été capable de jouer le rôle de Monk, il aurait éprouvé probablement le sort de La Fayette et de Dumouriez.

Une seconde objection, presque insurmontable contre la restauration des Bourbons, provenait des grandes mutations qui s'étaient opérées dans la propriété. Si les princes exilés eussent été rappelés, ils n'auraient pu, à une époque si récente, remonter sur le trône sans faire des stipulations en faveur de leurs serviteurs dévoués, sans insister pour que les biens saisis pour leur cause fussent rendus, ou au moins payés en indemnités équivalentes. Une telle restitution eût entraîné la ruine de tous les acquéreurs de domaines nationaux, et en conséquence eût porté une atteinte générale à la sécurité des propriétaires dans le royaume.

Le même argument s'appliquait aux biens de l'Eglise. Le roi très-chrétien n'eût pu reprendre sa couronne sans faire

restituer les propriétés ecclésiastiques, sinon en totalité, du moins en partie. Il était impossible de calculer la masse des personnes qui, comme propriétaires de domaines nationaux, c'est-à-dire des biens d'églises ou d'émigrés, auraient été forcées, par leur propre intérêt, de s'opposer à la restauration de la famille des Bourbons. Le gouvernement révolutionnaire avait suivi le principe cruel, mais profondément politique, du réformateur écossais : « Abattez le nid, et les corbeaux s'envoleront, disait Knox lorsqu'il excitait la populace à détruire les églises et les abbayes. »

Le gouvernement français, en dilapidant et en vendant les biens des émigrés et du clergé, avait établi une barrière presque insurmontable contre le retour des propriétaires primitifs. Lors de la grande guerre civile de l'Angleterre, les cavaliers furent en effet condamnés à des amendes et appauvris par des séquestres; mais leurs biens, généralement parlant, étaient toujours restés en leur possession, et ils conservaient, quoique pauvres, l'influence d'une aristocratie nationale affaiblie, mais non pas éteinte: En France, l'influence des propriétaires résidants avait été transférée dans d'autres mains qui se montraient décidées à se défendre contre ceux qui réclamaient un droit antérieur. Enfin la crainte personnelle et la conscience du compte qu'ils avaient à rendre faisaient bien sentir à ceux qui tenaient les rênes du gouvernement de la France, à cette époque, que leur sécurité serait évidemment compromise à la moindre proposition du rétablissement de la famille royale. La Convention, qui gouvernait alors, avait condamné à mort Louis XVI, comment pouvait-elle mettre son frère sur le trône avec quelque espoir de pardon? Elle avait formellement, et par délibération solennelle, renoncé à croire à l'existence

d'un Dieu, comment pouvait-elle prendre part au rétablissement d'une Eglise nationale? Quelques-uns restaient républicains par sentiment et par conviction; et un plus grand nombre de députés ne pouvaient abjurer la démocratie sans avouer en même temps que toutes les mesures acerbes qu'ils avaient fait adopter, pour soutenir leur système, étaient autant de grands crimes et de trahisons.

Ces craintes de réaction et de représailles étaient généralement senties dans la Convention. Les Thermidoriens surtout, qui, après avoir fait tomber Robespierre, régnaient alors à sa place, avaient plus de motifs de redouter tout mouvement contre-révolutionnaire que la masse des représentants, dont plusieurs étaient restés purement passifs dans les scènes où Barras et Tallien s'étaient signalés comme acteurs ardents. Le parti timoré de la Plaine aurait pu être contenu facilement par le retour du prince; et les membres de la Gironde, si on pouvait les considérer comme un parti, auraient pu être impunément méprisés; mais les Thermidoriens se voyaient dans une catégorie différente. Ils avaient assez d'importance pour s'attirer à la fois la haine et la jalousie. Ils étaient maîtres du pouvoir, ce qui devait être un objet de défiance pour le monarque rétabli; et ils marchaient sur un terrain précaire, entre les exaltés du parti modéré, qui se rappelaient que Tallien et Barras avaient été collègues de Robespierre et de Danton, et le parti des Jacobins, qui voyait en eux des déserteurs de leur cause et les destructeurs de la puissance des Sans-Culottes. Ils avaient donc raison de craindre que, dépouillés du pouvoir qu'ils tenaient alors, ils ne devinssent, comme les boucs émissaires, condamnés sans pitié à expier toutes les offenses de la révolution. Ainsi, le retour des Bour-

bons avait pour obstacles : 1° leur impopularité dans les armées ; 2° les craintes des acquéreurs de biens nationaux ; 3° la restitution de ces biens ; 4° enfin les craintes personnelles des hommes influents qui sentaient que leur sûreté dépendait du maintien de la République. Cependant l'idée d'une monarchie fut si généralement admise, comme le moyen le plus simple et le plus convenable pour rétablir enfin le bon ordre et un gouvernement fixe, que quelques hommes d'état proposèrent d'en reprendre la forme, mais de changer la dynastie. En conséquence, divers noms furent suggérés par ceux qui supposaient qu'en repoussant le légitime héritier de la couronne, on pourrait éviter les dangers inhérents à ses droits, et se mettre en garde contre les mesures de réaction et de représailles qu'ils appréhendaient. Le fils du duc d'Orléans fut nommé, mais l'infamie de son père s'attachait à lui. Dans une autre hypothèse extravagante, on désigna le duc d'York ou le duc de Brunswick comme propres à faire des rois constitutionnels de France ; l'abbé Siéyès lui-même se prononça, dit-on, en faveur de ce dernier. »

CHAPITRE LI.

La constitution nouvelle.

Onze commissaires, choisis principalement parmi les anciens Girondins, furent désignés pour composer une nouvelle constitution sur de nouveaux principes et qui devait aussi recevoir de nouveau l'adhésion universelle des Français, par acclamation et par serment, pour être bientôt après abandonnée au même mépris que les modèles précédents. Mais celle-ci, prétendait-on, serait construite de manière à réunir

la stabilité d'un gouvernement monarchique avec le nom et la forme d'une démocratie. Afin que la constitution adoptée par les commissaires français pût correspondre avec les destinées de la nation, et flatter sa vanité, elle fut calquée sur la constitution de la République romaine.

Le pouvoir exécutif devait résider dans un conseil de cinq personnes, nommées directeurs, auxquelles seraient confiés le droit de paix et de guerre, l'exécution des lois, et l'administration générale du gouvernement, mais qui ne pourraient point participer à l'autorité législative. Cet arrangement fut adopté pour complaire à la jalousie de ceux qui, dans la personne d'un seul directeur occupant une place semblable à celle d'un stathouder de Hollande ou d'un président des Etats-Unis, voyaient quelque chose qui se rapprochait trop d'un gouvernement monarchique.

Mais l'inconvénient d'une telle pentarchie ne pouvait être déguisé, et il devait en résulter, comme conséquence nécessaire d'un conseil aussi nombreux, ou un schisme avec une majorité et une minorité dans ce corps prééminent de l'état à qui la force de l'unité était absolument nécessaire; ou bien, qu'un ou deux des directeurs, les plus entreprenants et les plus adroits, établiraient une espèce de suprématie sur les autres, et les regarderaient plutôt comme des serviteurs que comme des collègues. Ces législateurs n'ignoraient pas que tout l'empire romain fut insuffisant pour satisfaire l'ambition de trois hommes; ils semblèrent espérer cependant que la concorde et l'unanimité pourraient subsister sans s'altérer parmi leurs cinq directeurs, quoiqu'ils n'eussent qu'un seul peuple à gouverner, et ils se décidèrent en conséquence.

Après avoir ainsi pourvu au pouvoir exécutif, on composa

le corps législatif de deux conseils : l'un, des Anciens, suivant le nom qui lui fut donné, l'autre des jeunes, qui, d'après le nombre dont il était composé, fut nommé les Cinq-Cents. L'un et l'autre conseil étaient électifs, et la différence d'âge établissait seulement une distinction entre eux. Les membres des Cinq-Cents devaient avoir au moins vingt-cinq ans, et à compter de la septième année de la République, être de trente années accomplis. Les lois devaient être proposées dans cette première assemblée, et après avoir été approuvées par elle, elles étaient envoyées au Conseil des Anciens. Les conditions requises pour siéger dans ce second étaient l'âge de quarante ans accomplies, et l'obligation d'être marié ou veuf. Tout célibataire au-dessus de cet âge fût regardé comme incapable d'être législateur, peut-être faute d'expérience domestique. Le Conseil des Anciens avait le pouvoir de rejeter les propositions qui lui étaient transmises par celui des Cinq-Cents, ou de les adopter et de leur donner force de loi. Par cette mesure, on gagnait certainement un grand point, en soumettant chaque projet de loi à deux corps séparés, car les projets s'y mûrissaient et étaient livrés à une discussion attentive. Il est vrai que ni l'un ni l'autre des deux Conseils n'avaient un caractère spécial ou un intérêt séparé qui permît aux Anciens, par exemple, comme corps, de suggérer aux Cinq-Cents, quand une mesure était proposée, un principe différent de celui qui devait plus naturellement les toucher dans leur délibération préalable.

Un orateur crut répondre à toutes les objections faites sur ce système des deux Conseils ainsi constitués, en disant que celui des plus jeunes était l'imagination, et celui des Anciens le jugement de la nation; l'un destiné à inventer et suggé-

rer les mesures nationales, l'autre à délibérer et à décider.

La forme de la constitution de l'an III (c'est-à-dire de 94) attestait cependant plus de science pratique, de bon sens et de fixité que toutes celles qui l'avaient précédée; et quoique l'instruction commençât par la déclaration ordinaire des droits de l'homme, ses devoirs envers la loi et le système social, ils y étaient énoncés pour la première fois dans un langage noble et énergique, expression du désir qu'avaient ses auteurs de mettre un frein à la violence révolutionnaire. Mais la constitution actuellement promulguée avait la tache commune à toutes les constitutions antérieures, elle était nouvelle et n'avait été sanctionnée ni par l'expérience de la France ni par celle des autres pays. C'était encore un essai en politique, dont le résultat ne pouvait être connu avant d'avoir été mis en pratique, et qui, pendant un certain nombre d'années, devait nécessairement être plutôt l'objet de la critique que celui du respect.

M. Necker signalait alors l'inconvénient de cette constitution et annonçait la lutte du Directoire avec le Corps-Législatif, qui eut lieu quelque temps après, et qui fut amenée, ainsi que M. Necker l'annonçait, par les prérogatives constitutionnelles qui manquaient. « La disposition essentielle de la constitution donnée à la France en 95, disait-il, la disposition capitale, et qui peut mettre en péril l'ordre ou la liberté, c'est la séparation complète et absolue des deux autorités premières; l'une qui fait les lois, l'autre qui dirige et surveille leur exécution. On avait réuni, confondu tous les pouvoirs dans l'organisation monstrueuse de la Convention nationale, et par un autre extrême, moins dangereux sans doute, on n'a voulu

conserver entre eux aucune des affinités que le bien de l'état exige. On s'est alors ressaisi tout à coup des maximes écrites; et, sur la foi d'un petit nombre d'instituteurs politiques, on a cru qu'on ne pouvait établir une trop forte barrière entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Rappelons d'abord que les instructions tirées de l'exemple nous donnent un résultat bien différent. On ne connaît aucune République où les deux pouvoirs dont je viens de parler ne soient entremêlés dans une certaine mesure; et les temps anciens, comme les temps modernes, nous offrent le même tableau. Quelquefois un sénat dépositaire de l'autorité exécutive propose les lois à un conseil plus étendu ou à la masse entière des citoyens, et quelquefois aussi ce sénat, exerçant dans un sens inverse son droit d'association au pouvoir législatif, suspend ou révise les décrets du grand nombre. Le gouvernement libre de l'Angleterre est fondé sur les mêmes principes, et le monarque y concourt aux lois par sa sanction et par l'assistance ordinaire de ses ministres aux deux chambres du parlement. Enfin l'Amérique a donné un droit de rejet mitigé au président du congrès, à ce chef de l'état qu'elle a investi de l'autorité exécutive; et dans le même temps elle a mis en part de cette autorité l'une des deux sections du Corps-Législatif.

La constitution républicaine de la France est le premier modèle ou plutôt le premier essai d'une séparation absolue entre les deux pouvoirs suprêmes.

L'autorité exécutive agira toujours seule et sans aucune inspection habituelle de la part de l'autorité législative; et en revanche, aucun assentiment de la part de l'autorité exécutive ne sera nécessaire à la plénitude des lois. Enfin les deux pouvoirs n'auront pour lien politique que des adresses exhorta-

tives, et ils ne communiqueront ensemble que par des envoyés ordinaires et extraordinaires.

Une organisation si nouvelle ne doit-elle pas entraîner des inconvénients, ne doit-elle pas, un jour à venir, exposer à de grands dangers? Supposons, en effet, que le choix des cinq directeurs tombe, en tout ou en partie, sur des hommes d'un caractère faible ou incertain, quelle considération pourront-ils conserver, en paraissant tout-à-fait séparés du Corps-Législatif, et de simples machines obéissantes? Que si au contraire les cinq directeurs élus se trouvaient des hommes vigoureux, hardis, entreprenants et parfaitement unis entre eux, le moment arriverait où l'on regretterait peut-être l'isolement de ces chefs exécutifs où l'on voudrait que la constitution les eût mis dans la nécessité d'agir en présence d'une section du Corps-Législatif, et de concert avec elle. Le moment arriverait où l'on se repentirait peut-être d'avoir laissé, par la constitution même, un champ libre aux premières suggestions de leur ambition, aux premiers essais de leur despotisme. »

Cependant la constitution de l'an III, malgré tous ses défauts, eût été acceptée volontiers par la nation en général, parce qu'elle apportait quelque sécurité contre les tourmentes révolutionnaires, si les Thermidoriens n'avaient voulu, par un artificieux égoïsme, la mutiler et la rendre illusoire dès son principe, en y glissant le moyen de se continuer dans l'exercice de leur autorité arbitraire. Il ne faut pas oublier que ces vainqueurs de Robespierre avaient participé à tous les excès de son parti avant de devenir ses ennemis personnels, et que, privés de leur influence et de leur place, ce qui paraissait devoir probablement leur arriver, en présence d'un corps lé-

gislatif librement et légalement élu, ils étaient certains de se voir exposés à de grands dangers personnels. Les Thermidoriens, déterminés en conséquence à retenir le pouvoir le plus longtemps qu'ils pourraient, permirent, avec une indifférence qui approchait du mépris, que la constitution fût admise, et qu'elle fût approuvée par la Convention. Mais, sous le prétexte qu'il serait impolitique de priver la nation des services d'hommes accoutumés aux affaires publiques; il parvinrent à faire passer deux décrets, dont le premier ordonnait que les colléges électoraux de la France choisiraient comme représentants des deux Conseils de la nouvelle constitution, au moins les deux tiers des membres qui siégeaient alors à la Convention; et le second déclarait, qu'à défaut de la nomination des deux tiers des députés actuels, la Convention pourrait en compléter le nombre par des personnes prises dans son propre sein; en un mot, qu'elle choisirait parmi ses propres membres le plus grand nombre de ses successeurs à la puissance législative.

Ces décrets furent envoyés aux assemblées primaires du peuple et on employa tous les artifices possibles pour les faire accepter.

Mais la nation, et particulièrement la ville de Paris, se révolta généralement contre cette extension d'autorité arbitraire. On rappela que tous les membres qui avaient siégé dans la première assemblée nationale, si remarquables par leurs talents, avaient été déclarés non éligibles, par cette seule circonstance, pour la seconde assemblée législative; et maintenant des hommes si inférieurs prétendaient se déclarer éligibles par réélection et ne craignaient point d'établir en principe que les deux tiers de leur nombre étaient des éléments indis-

pensables des assemblées législatives, tandis que, suivant la lettre et l'esprit de la constitution, les députés devaient être élus par la voix libre du peuple. Les électeurs, et particulièrement ceux des sections de Paris, demandèrent avec aigreur sur quels services les députés fondaient leurs titres pour exiger un privilége aussi injuste et aussi irrégulier.

Des murmures s'élevèrent de tous côtés, et les sections de Paris les plus irritées contre l'esprit d'envahissement qui signalait ces décrets usurpés étaient fortement indignées, parce qu'il leur était impossible d'oublier que c'était leur intervention et la protection accordée par la garde nationale, qui avait sauvé plusieurs fois la Convention du massacre.

CHAPITRE LII.

Les Sections se déclarent contre la Convention.

Sur ces entrefaites, on continuait à faire des rapports sur l'adhésion des assemblées primaires et la constitution. Elles étaient presque unanimes à l'adopter, mais elles différaient d'opinion sur les deux décrets qui ordonnaient la réélection des deux tiers de la Convention. La Convention, déterminée à faire passer à tout prix les mesures iniques et arbitraires qu'elle avait proposées, ne manqua pas de lire ces rapports dans le sens qu'elle le souhaitait, et elle annonça que les deux décrets avaient été acceptés par la majorité des assemblées primaires. Les citoyens de Paris prétendirent que les rapports étaient faux, réclamèrent un scrutin et bravèrent la Convention. Encouragés par leur grand nombre, ils déclarèrent que leurs séances seraient permanentes et qu'ils avaient le droit de protéger les libertés de la France. La majeure partie de la garde

nrtionale se joignit à eux; et on ne parlait rien moins que de profiter de la force du nombre, de marcher en armes aux Tuileries et de dicter des lois à la Convention. La Convention, inquiétée alors sur son sort, chercha à rassembler ses partisans.

Cinq mille hommes de ligne, réunis autour de Paris, lui étaient entièrement dévoués; ne se confiant pas encore dans ces troupes, elle rassembla un corps de volontaires d'environ quinze cents hommes, qui s'était donné le nom de Bataillon sacré ou de patriotes de 89. Il était composé de l'écume de la populace des faubourgs. Les sections choisirent, pour leur général, Danican, vieil officier qui n'avait pas une grande réputation militaire, mais d'ailleurs fort honnête homme. La Convention choisit pour défenseur le général Menou et l'envoya, avec une force considérable, dans la section Le Pelletier, pour y désarmer la garde nationale. Cette section était le centre des rebelles, et quand Menou parut, avec le représentant La Porte, à la tête de ses troupes, il trouva les citoyens sous les armes, prêts à la résistance; si bien qu'après quelques pourparlers, Menou se retira sans attaquer. L'indécision de Menou prouva à la Convention qu'il fallait choisir un homme d'une autre trempe dans une pareille circonstance. L'administration générale et la direction des forces constitutionnelles furent alors confiées à Barras; mais la difficulté était de trouver un général capable de servir de second à Barras. Ce fut alors que quelques mots de ce directeur à Carnot et à Tallien décidèrent du sort de l'Europe pour près de vingt ans. « J'ai l'homme qui vous manque, dit-il, c'est un petit officier corse qui ne fera pas de façons. » La connaissance de Barras et de Bonaparte s'était faite à Toulon, et le direc-

leur n'avait pas oublié les talents que ce jeune officier y avait déployés. On l'envoya chercher, et il fut nommé général en second. Sur-le-champ, il fit ses dispositions; il n'eut que quelques heures pour les faire, car il ne fut nommé à la place de Menou que pendant la nuit qui précéda l'affaire. Il avait deux cents pièces de canon, que ses rares connaissances militaires lui firent placer dans les endroits les plus avantageux. Plus de cinq mille hommes de ligne et quinze cents volontaires étaient sous ses ordres. Il pouvait donc défendre toute l'enceinte des Tuileries avec facilité; il s'empara des ponts de manière à séparer les sections de l'une et de l'autre rive, et enfin il fit camper une forte réserve sur la place Louis XV. Les sections avaient un immense désavantage; elles manquaient de canons. Malgré cela, exaltées, elles résolurent d'investir la Convention d'une manière hostile et de requérir de ses membres qu'ils eussent à rapporter leur décret criminel, afin qu'il fût permis à la nation de faire un choix libre.

La garde nationale se réunit au nombre de trente mille hommes, mais sans artillerie, le 13 vendémiaire au matin. Elle s'avança en colonnes serrées par plusieurs rues; mais partout elle trouva la résistance la plus vive. Une force considérable occupa les quais sur la rive gauche de la Seine, en menaçant le palais de ce côté. Une autre division porta sur les Tuileries à travers la rue Saint-Honoré, avec le projet de déboucher par la rue de l'Echelle sur le palais où siégeait la Convention.

Le combat s'engagea dans la rue Saint-Honoré. Bonaparte avait établi un poste à l'impasse Dauphin, vis-à-vis Saint-Roch, qui était fortifié par deux pièces de canon. Il laissa les Parisiens développer imprudemment leur longue colonne ser-

rée dans une rue étroite, jusqu'à ce qu'ils eussent établi un corps de grenadiers sur les marches de l'église, en face du cul-de-sac. On ignore de quel côté partit le premier coup de fusil, mais une décharge à mitraille balaya les sectionnaires, qui, après un combat sanglant, se retirèrent. En une heure, cette affaire fut terminée, et les troupes victorieuses de la Convention, en se portant dans les diverses sections, complétèrent la dispersion totale et le désarmement des opposants. La Convention se conduisit avec une grande douceur. Deux personnes furent seulement mises à mort. La Convention se montra en même temps généreuse envers ceux qui l'avaient défendue.

Le général Berruyer, qui commandait les volontaires de 89 et d'autres officiers-généraux, employés à l'affaire des sections, furent comblés de louanges, et obtinrent de l'avancement. Mais un triomphe particulier fut réservé à Bonaparte, comme le héros de cette journée. Cinq jours après la bataille, Barras appela l'attention de la Convention sur le jeune officier qui avait sauvé la Convention, et la Convention le nomma général en second de l'armée de l'intérieur, dont Barras lui-même restait toujours général en chef. Après ce triomphe décidé sur le parti de l'opposition, la Convention se démit ostensiblement de son autorité, et, en se retirant de la scène, comme corps législatif, elle y reparut comme assemblée primaire, pour y élire ceux de ses membres qui, en vertu des décrets des deux tiers, devaient figurer dans les Conseils législatifs des Anciens et des Cinq-Cents. Après ces changements de nom et d'habit, les deux tiers des anciens conventionnels, avec le tiers des membres élus, prirent sur eux de mettre en œuvre la nouvelle constitution.

CHAPITRE LIII.

Le Directoire et Bonaparte.

Les deux tiers réélus formèrent une grande majorité dans le conseil. Le Directoire était composé de Barras, de Siéyès, de Rewbell, de Letourneur et de Laréveillère-Lepeaux, à l'exclusion de Tallien, qui en fut très-offensé. Quatre de ces directeurs étaient des Jacobins réformés ou des Thermidoriens ; le cinquième, Laréveillère-Lepeaux, était regardé comme Girondin. Siéyès refusa ce poste, et il fut remplacé par Carnot. L'insurrection des sections était royaliste au fond, et, si elle avait réussi, elle aurait certainement pris cette couleur.

La fortune se montrait déjà prodigue pour Bonaparte. De général en second, il devint général en chef de l'armée de l'intérieur, Barras ayant trouvé que ses devoirs, comme directeur, étaient incompatibles avec ceux d'un commandant militaire. Bonaparte, pour prévenir le retour d'une insurrection, organisa une garde pour protéger le corps représentatif. La disette du pain occasionnait plusieurs mouvements auxquels le général était obligé d'opposer la force armée. On prétend que, dans un de ces rassemblements, tandis que Bonaparte engageait, de son côté, le peuple à se disperser, une femme monstrueusement grosse se faisait remarquer par la véhémence de ses gestes et de ses paroles, en exhortant les mutins à ne pas lâcher pied. « Tout ce tas d'épauletiers, criait-elle, se moquent de nous ; il leur est fort égal que le pauvre peuple meure de faim, pourvu qu'ils mangent et s'engraissent bien. » « Bonne femme, répondit Napoléon, regar-

dez-moi bien ; quel est le plus gras de nous deux ? » Napoléon était maigre comme un squelette. Cette question fit tourner la plaisanterie contre l'amazone, et le rassemblement se dispersa en riant. Vers ce temps, Bonaparte reçut, à son lever, la visite d'un jeune homme de dix à douze ans. Il dit se nommer Eugène Beauharnais, fils du ci-devant vicomte de Beauharnais, qui avait servi, comme général, la République ; mais, devenu suspect au comité de salut public, il avait été guillotiné quatre jours avant la chute de Robespierre. Eugène était venu pour demander à Bonaparte qu'en sa qualité de général en chef il employât son crédit à lui faire rendre l'épée de son père.

Bonaparte fit par lui la connaissance de la mère d'Eugène, qui devint ensuite l'impératrice Joséphine. Cette dame était une créole, fille d'un planteur de Saint-Domingue ; ses noms étaient Marie-Joséphine-Rose Tascher de la Pagerie. Arrêtée avec son mari, elle fut incarcérée jusqu'à la délivrance générale qui suivit le 9 thermidor. Pendant sa captivité, elle avait contracté une grande amitié avec Mme de Fontenay, devenue depuis femme de Tallien. Mme Beauharnais était faite pour être l'ornement de la société.

Barras rassembla une société aimable dans les salons du Luxembourg, qu'il occupait comme directeur. Mme Tallien et son amie furent l'âme de ces réunions. Quand Bonaparte la connut, elle était encore dans l'éclat de sa beauté ; il fut décidé, uniquement par ses charmes, à lui offrir sa main, son cœur et sa fortune, ne sachant guère alors, comme on le pense bien, à quel degré d'élévation elle devait parvenir. Mais, en épousant Mme Beauharnais, il associait sa fortune à celle de Barras et de Tallien. Le premier gouvernait la France comme l'un

de ses directeurs, et le second, par ses talents et ses relations politiques, n'avait guère moins d'influence; Bonaparte avait bien mérité d'eux, par sa conduite à la journée des sections, mais il avait encore besoin de leur appui pour s'élever plus haut; et, sans faire tort à Mme Beauharnais, on peut supposer que son crédit, dans leur société, s'accordait avec les intérêts de son nouvel époux. Il est certain néanmoins qu'il a toujours eu pour elle une affection particulière; il avait une confiance extrême dans le tact de Joséphine et dans son adresse en politique. Elle eut, dans tous les temps, l'art de tempérer le caractère de Napoléon et de le faire revenir quelquefois sur les déterminations précipitées de sa colère. On doit ajouter à son éloge qu'elle eut toujours la volonté et plusieurs fois le bonheur de plaider avec succès la cause de l'humanité.

Le mariage de Napoléon et de Joséphine eut lieu le 9 mars 1796, et la dot de la jeune épouse fut le commandement de l'armée d'Italie, théâtre qui ouvrait une vaste perspective à l'ambition du jeune général. Bonaparte ne demeura que trois jours avec sa femme après son mariage. Il s'empressa d'aller voir sa famille, qui était encore à Marseille; et, après avoir joui du plaisir de se montrer comme un favori de la fortune dans une ville qu'il avait abandonnée peu de temps auparavant, à peu près comme un aventurier indigent, il se hâta d'aller commencer la carrière à laquelle le destin l'appelait en se mettant à la tête de l'armée d'Italie.

« Dans le bulletin du 13 vendémiaire, dit Bourienne, secrétaire de Napoléon, Bonaparte rejette avec soin, sur ce qu'il appelle *rebelles*, la première effusion de sang. Il tient beaucoup à représenter ses adversaires comme agresseurs. Il est constant qu'il a toujours gémi de cette journée. Il m'a sou-

vent dit qu'il donnerait des années de sa vie pour arracher cette page de son histoire. Il ne doutait pas que les Parisiens ne fussent très-irrités contre lui. Il aurait bien désiré que Barras n'eût pas dit à la Convention ces paroles qui *dans le temps* lui firent tant de plaisir : « C'est à ses dispositions savantes et promptes qu'on doit la défense de cette enceinte, autour de laquelle il avait distribué les postes avec beaucoup d'habileté. » Cela était vrai.

« L'issue de cette petite guerre civile, dans laquelle on a porté avec une ridicule exagération le nombre des pièces de l'artillerie conventionnelle à deux cents, mit Bonaparte en évidence et le fit sortir de la foule. Ce fut ce qui le fit parvenir au commandement de l'armée qu'il a continuellement depuis conduite à la victoire. »

Un décret avait condamné Barrère à la déportation, mais il ne fut exécuté que pour la forme. Il n'alla point dans la Guyane, il ne dépassa pas même Rochefort; il s'évada, et l'on ferma les yeux sur cette scandaleuse inexécution d'un décret rendu contre l'ancien rapporteur du comité de salut public.

Voici ce que Montgaillard dit de Barrère : « Constitutionnel et conventionnel, cet homme fut de presque tous les partis.

« D'abord royaliste, constitutionnel, monarchien, ensuite feuillant, girondin, dantoniste.

« Complice de Robespierre aussi longtemps que dura sa puissance, aidant à sa chute dès qu'il le voit chanceler, affectant de concourir aux premières mesures de réparation, redevenant Jacobin atroce à cette époque où la Convention avait rappelé dans son sein ces députés confondus dans la proscrip-

tion des Girondins, Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Doulcet de Pontéceulant, Daunoir, Henri Larivière, etc.

« Cependant il n'osera reparaître au jour que sous le gouvernement consulaire... Alors il recevra de Napoléon Bonaparte, son ancienne connaissance, la mission d'abuser, d'égarer, de pervertir l'opinion nationale par des pamphlets et des articles de journaux; mais ni le consul, ni l'empereur, ne remettra sur la scène l'auteur d'un si grand nombre de crimes publics, quoiqu'il ne soit pas plus criminel que ne le sont les Cambacérès, les Fouché, faits grands seigneurs par Bonaparte. »

Ce jugement de Montgaillard sur Barrère est conforme à l'histoire, et la postérité le confirmera.

Joseph le Bon, célèbre par les crimes qu'il commit à Arras, sous le régime de la Terreur, fut condamné à mort le 13 octobre, par le tribunal criminel du département de la Somme; il fut exécuté quelques jours après.

La Convention termina sa carrière législative le 26 octobre; cette assemblée régicide naquit, vécut et finit dans le sang, dit le même historien que nous avons déjà cité.

« Elue dans le carnage, installée sur les monceaux des victimes immolées par les septembriseurs, loin de les désavouer, elle n'a cessé d'encourager, de favoriser, de reproduire elle-même les assassinats collectifs à Paris, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Marseille, Orange, Arras et Nantes; elle foule, en se retirant, les corps des citoyens de Paris, qu'elle vient de mitrailler.

« La Convention a rendu huit mille trois cent soixante-dix décrets, suivant la table de la collection de Rondonneau. Les trois quarts sont des lois de circonstance, des lois d'excep-

tion, des lois de sang, des lois révolutionnaires. Ce ramas de lois a détruit plus d'êtres humains, par le feu, par le fer, l'échafaud, l'entassement dans les prisons, par les angoisses et la misère, qu'il ne pourrait se compter de mots dans cet immense nombre de décret, qu'aucune attention ne peut embrasser, aucune mémoire recueillir, et dont la lecture complète demanderait le travail non interrompu d'un savant infatigable qui vivrait un siècle entier. »

CHAPITRE LIV.

Jugement de Napoléon sur la Convention, d'après Las Cases.

La Convention, appelée par une loi de l'assemblée législative pour donner une nouvelle constitution à la France, décréta la République; non que les meilleurs esprits ne pensassent dès-lors que le système républicain était incompatible avec les mœurs présentes de la France, mais parce qu'on ne pouvait continuer la monarchie sans prendre pour monarque le duc d'Orléans, qui eût éloigné une grande partie de la nation.

La Convention décréta, pour la marche des affaires de la République, un pouvoir exécutif composé de cinq ministres.

Deux partis se disputaient le pouvoir, dans la Convention nationale : celui des *Girondins*, composé des hommes qui avaient influencé l'assemblée législative; et celui de la *Montagne*, formé par la Commune de Paris, laquelle avait dirigé les journées du 10 août et du 2 septembre, et maîtrisait la population de la capitale.

Vergniaud, Brissot, Condorcet, Guadet et Roland étaient les chefs des Girondins; Danton, Robespierre, Marat, Collot-

d'Herbois, Billaud-Varennes, étaient les chefs de la Montagne; ces deux partis étaient également exaltés sur les principes de la révolution; leurs meneurs sortaient des sociétés populaires qu'ils avaient successivement maîtrisées.

Le parti des Girondins était le plus fort en talents : il était éminemment populaire dans les grandes villes de province, et spécialement à Bordeaux. Montpellier, Marseille, Caen, Lyon, etc.

Le parti de la Montagne avait plus d'énergie et de passion : il était éminemment populaire dans la capitale et parmi les clubs des départements.

Le parti des Girondins qui, dans l'assemblée législative, avait été le parti le plus chaud de la révolution, devint dans la Convention, le parti modéré, parce qu'il se trouvait avoir en présence le parti beaucoup plus fougueux que lui, qui, sous la Législative, se trouvait en dehors de l'assemblée.

Les Girondins appelaient leurs adversaires la faction de septembre, et leur reprochaient sans cesse les indignes massacres dont ils s'étaient rendus coupables. Ils accusaient ce parti de ne point vouloir d'assemblée nationale, et de vouloir faire gouverner la France par la Commune de Paris; mais, par là, les Girondins ne faisaient précisément qu'exciter contre eux-mêmes les Jacobins de tous les départements.

De son côté, la Commune de Paris (les Montagnards) appelait les Girondins fédéralistes, les accusant de vouloir établir en France un système fédératif, semblable à celui de la Suisse. Elle les accusait encore de chercher à exciter les provinces contre la capitale, et les signalait par là à la haine du peuple de Paris qui ne pouvait conserver sa splendeur que par l'union et l'unité de tout le territoire.

Lorsque les Girondins accusaient les Montagnards des massacres du 2 septembre, ceux-ci reprochaient aux Girondins, d'avoir, sous la Législative, imprudemment et sans raison, déclaré la guerre à toute l'Europe.

Dans la Convention, les Girondins parurent d'abord prendre le dessus. Ils firent mettre en jugement Marat, et ordonnèrent qu'il serait procédé aux jugements des journées de septembre. Mais Marat, soutenu par les Jacobins et la Commune de Paris, fut acquitté par le tribunal révolutionnaire, et rentra en triomple dans le sein de l'assemblée.

Le procès du roi avait été la pomme de discorde. Les deux partis s'assemblèrent, marchèrent d'accord et votèrent, il est vrai, pour la mort; mais la plus grande partie des Girondins vota aussi pour l'appel au peuple. Et ici, il est difficile de comprendre la raison de la conduite de ce parti dans cette circonstance. S'il voulait sauver le roi, il en était le maître, il n'avait qu'à voter pour la déportation, l'exil ou l'ajournement; mais le condamner à mort, et faire dépendre son sort d'une volonté populaire, était le comble de l'inconséquence et de l'impolitique. C'était, après avoir tué la monarchie, vouloir encore déchirer la France en lambeaux par la geurre civile.

Dès ce moment, se vérifia tout ce qu'on avait toujours pensé dès le commencement de la révolution : que le parti le plus audacieux et le plus exagéré aurait toujours le dessus. Néanmoins les Girondins luttèrent avec courage, et très-souvent obtinrent la majorité dans l'assemblée, pendant tous les mois de mars, avril et mai. Mais le parti de la Montagne usa, dans cette circonstance, du moyen qu'il avait si souvent employé.

Le 31 mai, une insurrection des sections de Paris décida du sort du parti girondin; vingt-sept furent arrêtés, traduits au tribunal révolutionnaire, condamnés à mort. Soixante-treize furent retenus dans les prisons. Dès-lors la Montagne triomphante ne connut plus d'obstacles dans la Convention; mais une partie des membres de la députation de la Gironde s'était réfugiée à Caen, et y arbora l'étendard de l'insurrection Lyon, Marseille, Bordeaux, Montpellier, plusieurs villes de la Bretagne épousèrent la cause des Girondins, et s'insurgèrent aussi contre la Convention.

Tous les efforts isolés ne purent rien contre la capitale; et la Montagne restait en possession paisible de la tribune nationale. Une circonstance particulière contribuait à assurer la prépondérance de Paris. C'étaient les assignats, alors la seule ressource qui alimentait le trésor; on ne payait plus aucune imposition.

Les provinces apprirent l'événement du 31 mai, puis la mort des hommes les plus fameux du parti girondin, et s'en émurent grandement. Les armées ne furent pas ébranlées par ces catastrophes, et ne participèrent pas à l'insurrection de quelques provinces; elles restèrent toutes attachées à la Convention, et au parti qui dominait à Paris.

Lorsque les insurrections partielles de quelques villes en faveur des Girondins furent connues, toutes les armées avaient déjà prêté leur serment et fait leurs actes d'adhésion à la Montagne. Et puis pour les Français, Paris était la France. D'ailleurs les départements de l'Alsace, de la Moselle, de la Flandre, de la Franche-Comté, du Dauphiné, où étaient les principales forces de la République, ne partageaient pas l'esprit des villes fédéralistes.

Le 31 mai priva la France d'hommes de grands talents qui étaient chaudement attachés à la liberté et aux principes de la révolution. Cette catastrophe put affliger les bons esprits, mais ne dut pas les surprendre.

Il était impossible qu'une assemblée qui avait à tirer la France de la situation critique où elle se trouvait, pût marcher avec deux partis aussi acharnés et aussi irréconciliables. Pour que la République pût être sauvée, l'un des deux partis devait nécessairement faire disparaître l'autre ; nul doute que si le parti girondin eût triomphé, il n'eût envoyé ses adversaires à l'échafaud.

La Convention a commencé en novembre 1792 et a fini en octobre 95. Son règne a duré un peu plus de trois ans. Elle montre quatre âges :

Le 1er, depuis son commencement jusqu'au 31 mai 1793, époque de la destruction des Girondins.

Le 2me, jusqu'en mars 94, destruction de la Commune de Paris.

Le 3me, jusqu'en juillet 94, chute de Robespierre.

Le 4me, jusqu'au 13 vendémiaire, installation du gouvernement du Directoire.

Son premier âge est de huit mois ; son second, de dix, son troisième, de quatre ; son quatrième, de quatorze. Total trois ans.

Dans son premier âge, la Convention fut constamment divisée entre le parti de la Montagne et celui de la Gironde.

Danton, Robespierre, Marat, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Carnot, Hérault de Séchelles étaient les chefs du parti de la Montagne.

Brissot, Condorcet, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Pétion,

Lassource, Barbaroux étaient les chefs du parti de la Gironde.

Les deux partis étaient également ennemis des Bourbons et des royalistes.

Les hommes du premier parti avaient plus d'énergie, ceux du second, plus de talents; tous les deux voulaient la République; les Montagnards, pour détruire ce qui avait existé avant la révolution, hommes et choses; les Girondins, par enivrement de jeunesse. C'étaient pour eux Athènes et Rome; elles leur retraçaient le souvenir de la belle antiquité.

Les Montagnards existaient dès l'assemblée constituante, ils étaient les énergumènes des clubs si connus sous le nom de Jacobins. Ce furent eux qui formèrent l'insurrection du Champ-de-Mars.

Pendant la Constituante et la Législative, ce parti se trouvait en dehors de ces assemblées.

Les Girondins, dans la Législative, qu'ils dominèrent, furent les ennemis de la constitution de 91 et du roi; ils ne voulurent point le défendre et le laissèrent succomber sous les efforts de la Montagne, qui pourtant était aussi leur ennemie. Ce furent les Montagnards qui firent les journées du 20 juin, du 10 août et du 2 septembre; ils n'avaient alors aucun parti dans l'assemblée; mais ils contraignirent les Girondins à se joindre à eux après leur victoire.

Le premier âge de la Convention offre la lutte des Girondins et des Montagnards. Les Girondins la dominèrent d'abord par la supériorité de leurs talents, par leur éloquence, et par leur réputation déjà acquise. Presque tous les présidents furent Girondins; ils accusaient la Montagne de vouloir détruire l'assemblée nationale et y substituer une dictature parisienne; ils l'accusaient du massacre de septembre.

La Montagne dominait les Jacobins de Paris et la plus grande partie des sociétés populaires de la République ; la Commune de Paris, les sections, le tribunal révolutionnaire, le bas peuple de la capitale lui étaient dévoués.

Les Girondins avaient un grand crédit sur la plupart des départements et sur les parties les plus instruites de la nation, ils avaient plus de partisans dans les hautes classes de la société. Les Girondins, qui avaient occupé le côté gauche de la Législative, et avaient montré tant de violence contre le roi, contre les ministres et contre le côté droit, où les modérés ne se trouvaient plus, à leur tour, ici que le côté droit et le parti modéré de la Convention opposé à la violente et fougueuse Montagne, qui formait désormais le côté gauche.

Les Montagnards, suivant le rôle qu'ils avaient adopté sous la Constituante, faisaient fermenter toutes les passions, et demandaient à grands cris la mort du roi. Les Girondins pouvaient le sauver en le défendant ouvertement ; ils adoptèrent le singulier système de le condamner, et, après avoir ainsi détruit la monarchie, de vouloir que la sentence fût confirmée par un appel au peuple, c'est-à-dire, détruire la France par une épouvantable guerre civile. Cette fausse combinaison les perdit ; Vergniaud, une des colonnes de la Gironde, proclama la sentence de mort du roi.

La force des Girondins était telle dans l'assemblée que plusieurs mois de travail et plusieurs jours d'insurrection furent nécessaires pour que la Convention les abandonnât.

Ce parti avait dominé la Convention, gouverné la France, écrasé la Montagne, il fut trop dominé par les métaphysiciens.

Le second âge de la Convention est le règne de la Montagne. Vingt-deux des principaux Girondins périrent sur l'é-

chafaud ou se suicidèrent, soixante-treize furent mis en arrestation. La Montagne régna sans contradiction; elle créa le gouvernement révolutionnaire; et la Convention en masse se mit elle-même sous le joug du comité de salut public et du tribunal révolutionnaire.

Dans le second âge, les séances de la Convention ne ressemblèrent plus à celles du premier; il n'y avait plus de discussion, plus de liberté, c'était le règne des décemvirs. Une partie des députés gouverna les comités de sûreté générale, des finances, etc. Une autre partie fut envoyée par le comité de salut public aux armées, et dans les départements, et devinrent de véritables proconsuls. Toutes les mois, toutes les semaines, tous les jours, le gouvernement devint plus farouche et plus sanglant; tout ce qui, dans les classes élevées de la société, n'a pas émigré, est entassé comme suspect dans des prisons et conduit à la mort par centaines.

Après avoir considéré comme suspect tout ce qui était noble et prêtre, négociant, grand propriétaire, l'excès du parti, se repliant sur lui-même, domina les Jacobins, la Commune de Paris, maîtrisa la Convention, et la menaça d'une destruction finale; il prêcha l'athéisme, proscrivit les arts et les sciences et tous les genres de talents; les artistes, les savants furent emprisonnés comme suspects; on vit le moment où la bibliothèque nationale, le Jardin des Plantes allaient être incendiés, détruits.

Robespierre et Danton s'en indignèrent à la fois, et travaillèrent d'accord pour arrêter cette marche effrayante du délire populaire. Alors le capucin Chabot, Barrère, Fabre d'Eglantine, Hébert, Chaumet, Vincent et tous leurs confrères périrent sur l'échafaud.

Les prisons furent remplies de sans-culottes et de tout ce que la société avait de plus impur. On a remarqué que les prêtres apostats étaient nombreux dans ce parti.

Le peuple vit sans étonnement et avec joie le supplice de ceux dont il avait suivi jusque-là la direction, et ce sentiment fut une révolution qui échappa à Robespierre et à Danton et dont ils ne surent pas profiter.

Le troisième âge présente un spectacle différent des deux premiers. Danton, Robespierre avaient sans efforts arrêté la révolution et terminé le pouvoir de la Commune de Paris ; mais ils se divisèrent après le succès.

Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Lacroix, avaient rapporté des richesses de leur mission en Belgique. Camille Desmoulins, qui dès l'origine de la révolution, s'était tiré de procureur-général de la lanterne, se trouvait séduit et adouci par une jeune femme. Ils osèrent demander que le coup qui venait d'être porté contre Hébert, ou le reste du parti de Marat, tournât tout à fait au profit de la République entière, qu'aucun innocent ne fût plus condamné, qu'on mît un terme à la Terreur, qu'on établit un comité de clémence. Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, répoussèrent ces mesures avec indignation et fureur, et Robespierre n'osa plus soutenir Danton ; il le sacrifia. Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles périrent sur l'échafaud. Le peuple fut consterné, et, pour la première fois, ne donna aucun signe d'allégresse.

Cependant, ce que Robespierre n'avait pas osé faire, et ce qui lui eût été facile s'il avait appuyé Danton, il osa tenter de l'opérer seul. Il fit proclamer l'existence de Dieu, et essaya de réhabiliter les vertus, les sciences et les arts. Alors Bil-

laud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, frémirent de voir la fin du gouvernement révolutionnaire, ils se réunirent à Tallien, Fréron, Legendre; et, lorsque Robespierre osa laisser entrevoir à son tour qu'il fallait que le régime des proconsuls se terminât, il trouva l'échafaud.

La journée du 9 thermidor fut réellement le triomphe de Collot-d'Herbois et de Billaud-Varennes, hommes plus affreux et plus avides de sang que Robespierre, mais la mort de Robespierre fut, pour la masse de la bourgeoisie et du peuple, la mort du gouvernement révolutionnaire; et, après diverses oscillations, ceux qui voulaient continuer la Terreur, et qui avaient sacrifié Robespierre, comme celui-ci avaient sacrifié Danton, parce qu'il voulait adoucir et modérer la Révolution, se trouvèrent entraînés, maîtrisés par l'opinion publique.

Dans les dix derniers mois, Robespierre se plaignait souvent qu'on le rendait odieux en mettant sous son nom tous les massacres qui se commettaient. C'étaient des hommes plus sanguinaires et plus affreux que Robespierre qui le faisaient périr; mais toute la nation, qui attribuait depuis longtemps tous les assassinats à Robespierre, cria que la journée avait été contre la tyrannie, et cette croyance la fit finir (1).

CHAPITRE LV.

Les quinze mois depuis la chute de Robespierre jusqu'au Directoire. Récit de Mme de Staël.

Depuis la chute de Robespierre jusqu'à l'établissement du

(1) La dictée s'est terminée ici, dit Las Cases dans le *Mémorial de Sainte-Hélène;* l'empereur ne fit plus que causer, et comme il n'y est plus revenu, nous demeurons privés du quatrième âge.

gouvernement républicain, sous la forme d'un Directoire, il y a eu un intervalle d'environ quinze mois, qu'on peut considérer comme la véritable époque de l'anarchie en France. Rien ne ressemble moins à la Terreur que ce temps, quoiqu'il se soit commis bien des crimes alors. On n'avait pas renoncé au funeste héritage des lois de Robespierre, mais la liberté de la presse commençait à renaître, et la vérité avec elle. Le vœu général était de fonder des institutions sages et libres, et de se débarrasser des hommes qui avaient gouverné pendant le règne du sang. Toutefois rien n'était si difficile que de satisfaire à ce double désir, car la Convention tenait encore l'autorité dans ses mains; et beaucoup d'amis de la liberté craignaient que la contre-révolution n'eût lieu, si l'on ôtait le pouvoir à ceux dont la vie était compromise par le rétablissement de l'ancien régime. C'est une pauvre garantie cependant que celle des forfaits qu'on a commis au nom de la liberté; il s'ensuit bien qu'on redoute le retour des hommes qu'on a fait souffrir; mais on est tout prêt à sacrifier ses principes à sa sûreté, si l'occasion s'en présente.

Ce fut donc un grand malheur pour la France que d'être obligée de remettre la république entre les mains des Conventionnels. Quelques-uns étaient doués d'une grande habileté; mais ceux qui avaient participé au gouvernement de la Terreur devaient nécessairement y avoir contracté des habitudes serviles et tyranniques tout ensemble. C'est dans cette école que Bonaparte a pris plusieurs des hommes qui, depuis, ont fondé sa puissance. Comme ils cherchaient avant tout un abri, ils n'étaient rassurés que par le despotisme. La majorité de la Convention voulait punir quelques-uns des députés les plus atroces qui l'avaient opprimée; mais elle traçait la liste des

coupables d'une main tremblante, craignant toujours qu'on ne pût l'accuser elle-même des lois qui avaient servi de justification on de prétexte à tous les crimes. Le parti royaliste envoyait des agents au-dehors, et trouvait des partisans dans l'intérieur par l'irritation même qu'excitait la durée du pouvoir conventionnel. Néanmoins la crainte de perdre tous les avantages de la révolution rattachait le peuple et les soldats à l'autorité existante. L'armée se battait toujours contre les étrangers avec la même énergie, et ses exploits avaient déjà obtenu une paix importante pour la France, le traité de Bâle avec la Prusse. Le peuple aussi, l'on doit le dire, supportait des maux inouïs avec une persévérance étonnante; la disette d'une part et la dépréciation du papier monnaie de l'autre, réduisaient la dernière classe de la société à l'état le plus misérable (1).

La Suède ayant reconnu la République française, M. de Staël résidait à Paris comme ministre. J'y passais quelques mois pendant l'année 1795, et c'était vraiment alors un spectacle bien bizarre que la société de Paris. Chacun de nous sollicitait le retour de quelques émigrés de ses amis. J'obtins, à cette époque, plusieurs rappels; en conséquence le député Legendre, homme presque du peuple, fit une dénonciation contre moi à la tribune de la Convention. L'influence des femmes, l'ascendant de la bonne compagnie, ce qu'on appelait vulgairement les salons dorés, semblaient très-redoutables à ceux qui n'y étaient pas admis, et dont on séduisait les collègues en les y invitant. L'on voyait les jours de décade, car

(1) Je recueille avec soin tous ces jugements portés par les défenseurs de la révolution, parce qu'il est facile d'y voir les causes de l'enchaînement des fautes du gouvernement d'alors et des malheurs de la France.

les dimanches n'existaient plus, tous les éléments de l'ancien et du nouveau régime réunis dans les soirées, mais non réconciliés. Les élégantes manières des personnes bien élevées perçaient à travers l'humble costume qu'elles gardaient encore, comme au temps de la Terreur. Les hommes convertis du parti jacobin entraient, pour la première fois, dans la société du grand monde, et leur amour-propre était plus ombrageux encore sur tout ce qui tient au bon ton qu'ils veulent imiter que sur aucun autre sujet. Les femmes de l'ancien régime les entouraient pour en obtenir la rentrée de leurs frères, de leurs fils, de leurs époux, et la flatterie gracieuse dont elles savaient se servir venait frapper ces rudes oreilles, et disposait les factieux les plus avérés à ce que nous avons vu depuis; c'est-à-dire à refaire une cour, à reprendre tous ces abus, mais en ayant soin de se les appliquer à eux-mêmes. Les apologies de ceux qui avaient pris part à la Terreur étaient vraiment la plus incroyable école de sophisme à laquelle on pût assister. Les uns disaient qu'ils avaient été contraints à tout ce qu'ils avaient fait, et l'on aurait pu leur citer mille actions spontanément serviles ou sanguinaires. Les autres prétendaient qu'ils s'étaient sacrifiés au bien public, et l'on savait qu'ils n'avaient songé qu'à se préserver du danger; tous rejetaient le mal sur quelques-uns; et, chose singulière dans un pays immortel par sa bravoure militaire, plusieurs des chefs politiques donnaient simplement la peur comme une excuse suffisante de leur conduite.

Un conventionnel très-connu me racontait, un jour entre autres, qu'au moment où le tribunal révolutionnaire avait été décrété, il avait prévu tous les malheurs qui en sont résultés; « et cependant, ajoutait-il, le décret passa dans l'as-

semblée à l'unanimité. » Or, il assistait lui-même à cette séance, votant pour ce qu'il regardait comme l'établissement de l'assassinat juridique; mais il ne lui venait pas seulement dans l'esprit, en me racontant ce fait, que l'on pût s'attendre à sa résistance. Une telle naïveté de bassesse laisse ignorer jusqu'à la possibilité de la vertu.

Les Jacobins, qui avaient trempé personnellement dans les crimes de la Terreur, tels que Lebon, Carrier, se faisaient presque tous remarquer par le même genre de physionomie. On les voyait lire leur plaidoyer avec une figure pâle et nerveuse, allant d'un côté à l'autre de la tribune de la Convention, comme un animal féroce dans sa loge; étaient-ils assis, ils se balançaient sans se lever ni changer de place, avec une sorte d'agitation stationnaire qui semblait indiquer seulement l'impossibilité du repos. Au milieu de ces éléments dépravés, il existait un parti de républicains, débris de la Gironde, persécutés avec elle, sortant des prisons ou des cavernes qui leur avaient servi d'asile contre la mort. Ce parti méritait de l'estime et beaucoup d'égards, mais il n'était pas guéri des systèmes démocratiques, et, de plus, il avait un esprit soupçonneux qui lui faisait voir partout des fauteurs de l'ancien régime. Louvet, l'un de ces Girondins échappés à la proscription, l'auteur du roman *Faublas*, que les étrangers prennent souvent pour la peinture des mœurs françaises, était républicain de bonne foi : il ne se fiait à personne; il appliquait à la politique le genre de défaut qui a fait le malheur de la vie de Jean-Jacques, et plusieurs hommes de la même opinion lui ressemblaient à cet égard. Mais les soupçons des républicains et des jacobins en France tenaient d'abord à ce qu'ils ne pouvaient faire adopter leurs principes enragés, et seconde-

ment à une certaine haine contre les nobles, dans laquelle ils mêlaient de mauvais mouvements. On avait raison de ne pas vouloir de la noblesse en France telle qu'elle existait jadis; mais l'aversion contre les gentilshommes n'est qu'un sentiment subalterne qu'il faut savoir dominer pour organiser la France d'une manière stable.

L'on vit proposer cependant, en 1795, un plan de constitution républicaine beaucoup plus raisonnable et mieux combiné que la monarchie décrétée par l'assemblée constituante en 1791. Boissy d'Anglas, Daunon et Lanjuinais, noms qu'on retrouve toujours quand un rayon de liberté luit sur la France, étaient membres du comité de la constitution.

L'essai d'une République avait de la grandeur; toutefois, pour qu'il pût réussir, il aurait fallu peut-être sacrifier Paris à la France et adopter des formes fédératives, ce qui, nous l'avons dit, ne s'accorde ni avec le caractère, ni avec les habitudes de la nation. D'un autre côté, l'unité du gouvernement républicain paraît impossible, contraire à la nature même des choses dans un grand pays. Comme il est constamment arrivé depuis vingt-cinq ans, du moment où la cause de la révolution parut compromise, ceux qui la défendaient eurent pour eux le peuple et l'armée, les faubourgs et les soldats. C'est alors que l'on vit s'établir entre la force populaire et la force militaire une alliance qui rendit bientôt celle-ci maîtresse de l'autre. Les guerriers français, si admirables dans la résistance qu'ils opposaient aux puissances coalisées, se sont faits, pour ainsi dire, les janissaires de la liberté chez eux; et s'immisçant, ils ont disposé de l'autorité civile, et se sont chargés d'opérer les diverses révolutions dont nous avons été les témoins. Les sections de Paris, de leur côté, ne furent peut-être pas

exemptes de l'esprit de faction ; car la cause de leur tumulte n'était pas d'un intérêt public urgent, quoiqu'il suffisait d'attendre dix-huit mois pour qu'il ne restât plus un constitutionnel en place. L'impatience les perdit ; elles attaquèrent l'armée de la Convention le 13 vendémiaire, et l'issue ne fut pas douteuse. Le commandant de cette armée était le général Bonaparte. Son nom parut pour la première fois dans les annales du monde le 13 vendémiaire (4 octobre 1795). Il avait déjà contribué, mais sans être cité, à la reprise de Toulon, en 1793, lorsque cette ville se révolta contre la Convention. Le parti qui renversa Robespierre l'avait destitué après le 9 thermidor, et n'ayant alors aucune ressource de fortune, il présenta un Mémoire aux comités de gouvernement, pour aller à Constantinople former les Turcs à la guerre. C'est ainsi que Cromwell voulut partir pour l'Amérique dans les premiers moments de la révolution d'Angleterre. Barras, depuis directeur, s'intéressait à Bonaparte, et le désigna dans les comités de la Convention pour la défendre. On prétend que le général Bonaparte a dit qu'il aurait pris le parti des sections, si elles lui avaient offert de commander leurs bataillons. Je doute de cette anecdote, non que le général Bonaparte ait été, dans aucune époque de la révolution, exclusivement attaché à une opinion quelconque, mais parce qu'il a eu toujours trop bien l'instinct de la force pour avoir voulu se mettre du côté nécessairement alors le plus faible.

On craignait beaucoup à Paris que, le lendemain du 13 vendémiaire, le règne de la Terreur ne fût rétabli. En effet, ces mêmes conventionnels, qui avaient cherché à plaire quand ils se croyaient réconciliés avec les honnêtes gens, pouvaient se porter à tous les excès, en voyant que leurs efforts pour faire

oublier leur conduite passée étaient sans fruit. Mais les vagues de la révolution commençaient à se retirer, et le retour durable du jacobinisme était déjà devenu impossible. Cependant, il résulta de ce combat du 13 vendémiaire, que la Convention se fit un principe de nommer cinq directeurs qui eussent voté la mort du roi; et, comme la nation n'approuvait en aucune manière cette aristocratie du régicide, elle ne s'identifia point avec ses magistrats. Un résultat non moins fâcheux de la journée du 13 vendémiaire, ce fut un décret du 2 brumaire, qui excluait de tout emploi public les parents des émigrés et tous ceux qui avaient voté pour des projets *liberticides*. Telle était l'expression du jour. En France, à chaque révolution, on rédige une phrase nouvelle qui sert à tout le monde, pour que chacun ait de l'esprit et du sentiment tout fait, si par hasard la nation lui avait refusé l'un et l'autre. Le décret d'exclusion du 2 brumaire faisait une classe de proscrits dans l'état; ce qui, certes, ne vaut pas mieux qu'une classe de privilégiés, et n'est pas moins contraire à l'égalité devant la loi. Le Directoire était le maître d'exiler, d'emprisonner, de déporter à son gré les individus désignés comme attachés à l'ancien régime, les nobles et les prêtres auxquels on refusait le bienfait de la constitution, en les plaçant sous le joug de l'arbitraire. Une amnistie accompagne d'ordinaire l'installation de tout gouvernement nouveau; ce fut au contraire une proscription en masse qui signala celle du Directoire. Quels dangers présentaient tout à la fois à ce gouvernement les prérogatives qui lui manquaient, et la puissance révolutionnaire dont on avait été prodigue envers lui!

LE DIRECTOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Organisation du Directoire. — Portraits des directeurs.

Le premier vice du gouvernement directorial, assemblée et pouvoir exécutif, était d'être composés d'éléments tout-à-fait disparates.

Il y avait dans les deux Conseils les bourreaux et les victimes, et tous les députés, au nombre de deux cent cinquante, que les assemblées électorales avaient librement élus, étaient connus par leur horreur pour les conventionnels.

Les mêmes hommes qui, à la Convention, lorsqu'on discutait la constitution, s'étaient montrés les plus disposés à restreindre les prérogatives du pouvoir exécutif, auraient volontiers, pour les étendre, rompu toutes les barrières qu'ils avaient eux-mêmes posées. Ils avaient alors plus de confiance dans le Directoire que dans les assemblées du peuple. Leurs orateurs et leurs journalistes représentaient ceux qui invoquaient le plus la constitution comme des ennemis qui voulaient la renverser. Ainsi, à les entendre, moins on l'observait plus on lui montrait d'attachement (1).

Voici comment Marmontel, nommé bientôt après membre du Conseil des Anciens, peint les attributions du Directoire:

(1) Thibaudeau.

« La gestion des plus grandes affaires de l'état, la politique, les finances, les relations au-dehors, le commerce et les alliances, la guerre et la paix, les armées, leur formation, leur conduite, le choix des généraux et leur destitution, la nomination aux emplois militaires appartenaient exclusivement à ce conseil des cinq. Au-dedans, la police, l'usage de la force armée et le droit de la faire agir, le droit d'inspection sur la trésorerie et sur les préposés à la perception des impôts, le maniement des deniers publics, leur distribution aux besoins de l'état sans en être jamais comptables; le choix et l'emploi des ministres travaillant sous leurs ordres et révocables à leur gré, la surveillance des tribunaux, la dépendance immédiate des autorités constituées et des agents qu'ils emploieraient dans toutes les parties de l'administration; enfin le droit d'avoir dans les départements, jusque dans les moindres communes, des commissaires attitrés, et le droit de casser les élections que le peuple aurait faites de ses magistrats, de ses juges: telles étaient les attributions prodiguées au Directoire par l'acte constitutionnel, sans compter ce qu'il y ajouta.

« Ainsi tous les moyens de dominer, d'intimider et de corrompre; l'usage de la force armée, la disposition du trésor de l'état, l'intérêt qu'on aurait dans les armées, dans les finances, dans tous les emplois mercenaires, de gagner la faveur de ces Pentarques tout-puissants, le dévoûment des chefs pour les auteurs de leur fortune, l'exemple qu'ils en donneraient aux soldats et aux subalternes; parmi les magistrats du peuple, la crainte d'être déposés, le désir d'y être maintenus; dans l'assemblée nationale, l'ambition d'avoir pour amis les promoteurs aux grandes places et ceux qui tenaient dans leurs mains les récompenses ou les peines, selon qu'on les aurait bien ou

mal servis; tout cela, dis-je, fit au Directoire une puissance devant laquelle les Conseils furent anéantis. Mais il fallait d'abord que la constitution fût reçue, et les peuples pouvaient s'apercevoir qu'on ne leur proposait qu'une tyrannie habilement masquée et savamment organisée ; il fallait de plus prendre garde que l'esprit n'en fût changé dans l'assemblée qu'allaient former les premières élections, et ce fut à quoi l'on pourvut de la manière la plus hardie. »

Le Conseil des Anciens se réunit aux Tuileries dans la salle occupée par la Convention; le Conseil des Cinq-Cents tint ses séances à l'ancienne salle du manége, située sur l'emplacement où sont maintenant des maisons de la rue de Rivoli.

Aussitôt après leur installation, les deux Conseils nommèrent les membres qui devaient former le Directoire.

Les premiers directeurs furent Rewbell, Laréveillère-Lepeaux, Barras, Carnot, et Letourneur (de la Manche). Ils s'établirent au palais du Luxembourg, revêtus de manteaux magnifiques, assis sur des fauteuils qui pouvaient passer pour des trônes: ils donnaient audience aux envoyés des rois, dont l'affluence augmentait avec les victoires de Moreau et surtout de Bonaparte. Et quels étaient ces hommes qui, à trois années de distance du 10 août, affectaient ces airs de prince? « Cinq orateurs des plus vulgaires, répond un historien, et tous souillés d'un crime dont la France avait horreur. »

Le premier président du Directoire était ce même Barras, célèbre par son vote dans le procès du roi et par les massacres de Toulon ; d'une ancienne famille de la Provence, il était le neveu de l'un des marins qui s'était le plus illustré dans la guerre de l'indépendance américaine. Ce sont les déréglements de sa jeunesse qui le précipitèrent dans la faction révolution-

naire; comme il avait des parents à Coblentz, il disait que la place la plus sûre pour lui était celle de la Montagne.

« Barras était ambitieux, dissolu et capable de tout pour atteindre son but; il n'avait aucune vertu; Rewbell était ombrageux, farouche, avide, poltron, poussé vers le terrorisme autant par pusillanimité que par système; Laréveillère-Lepeaux, espèce d'idéologue ténébreux, rêveur enthousiaste; Carnot, homme de talent dans la partie didactique du métier militaire, homme probe, bon citoyen, mais trop connu pour sa connivence aux actes les plus criminels de la Terreur; Letourneur, homme nul et sans consistance personnelle. »

Après s'être établi au Luxembourg, le Directoire organisa son ministère, qu'il divisa en six départements; il donna le portefeuille de la justice à Merlin (de Douai), auteur de la loi des suspects.

« Barras, dit M. Thiers, était un homme prodigue, paresseux, dissolu, cynique, débauché, violent et faux comme les méridionaux, qui savent cacher la duplicité sous la brusquerie; républicain par position et par sentiment, mais homme sans foi politique. Celui des directeurs qui nuisait véritablement à la considération du gouvernement, c'était Barras. Il étalait un luxe et une prodigalité que sa participation aux profits des agents d'affaires pouvait seule expliquer.

« Les finances étaient dirigées avec une probité sévère par le ministre; mais on ne pouvait pas empêcher Barras de recevoir des fournisseurs ou des banquiers, qu'il appuyait de son influence, des parts de bénéfices assez considérables. Il s'entourait, outre les gens d'affaires, d'intrigants de toute espèce et de fripons. Un cynisme honteux régnait dans ses salons. On allait à Grosbois se livrer à des orgies qui fournis-

saient aux ennemis de la République de puissants arguments contre le gouvernement. Barras, du reste, ne cachait en rien sa conduite, et, suivant la coutume des débauchés, aimait à publier ses désordres. Il racontait lui-même devant ses collègues, qui lui en faisaient de graves reproches, les hauts faits de Grosbois et du Luxembourg. »

A l'intérieur, la guerre civile touchait à son terme dans les départements de l'Ouest; les Anglais ayant quitté l'Ile-Dieu, emmenant avec eux le comte d'Artois, les insurgés commencèrent à perdre courage : c'était un volcan qui s'éteignait, la guerre de la Vendée touchait à ses derniers moments.

Le Directoire, comme la Convention, eut recours à des moyens qui étaient peu d'accord avec le texte de la constitution et le respect de la propriété : il fit décréter un emprunt forcé pour subvenir aux frais de la guerre et aux dépenses les plus urgentes; il devait être payé en matière d'or et d'argent, et les assignats n'étaient admis que pour un centième de leur valeur nominale. Pour juger, au reste, de la dépréciation dans laquelle étaient tombés les assignats, il suffit de dire qu'une pièce d'or de vingt-quatre livres valait trois mille cinquante francs en assignats. Il y avait à cette époque plus de dix-neuf milliards d'assignats en circulation.

CHAPITRE II.

Echange de Madame Royale. — Guere extérieure et intérieure.

Madame Royale (depuis duchesse d'Angoulême), fille de l'infortuné Louis XVI, fut échangée, le 26 décembre, à Richem, près de Bâle, contre Camus, Lamarque, Quinette, Bancal et le général Beurnonville, qui avaient été livrés aux

Autrichiens par le général Dumouriez. La jeune princesse partit pour Vienne ; elle était restée prisonnière trois ans et quatre mois dans la tour du Temple. Elle se mit en route le 28 frimaire. Le ministre de l'intérieur alla la prendre au Temple et la conduisit à son hôtel, où l'attendaient les personnes qui devaient l'accompagner. « Les prisonniers, à leur retour à Paris, dit M. Thibaudeau, se présentèrent aux Conseils. Leur pâleur déposait de leurs souffrances. Ils firent un rapport sur leur captivité et les mauvais traitements qu'on leur avait fait subir dans les forteresses autrichiennes où ils avaient été renfermés. »

Dans les deux derniers mois de 1795, nos armées éprouvèrent des succès mêlés de revers : Clairfayt, général autrichien, qui avait passé le Rhin près de Mayence, attaque les Français dans leurs lignes ; ils perdent trois mille hommes et cent canons, et l'armée de Rhin-et-Moselle est dans la nécessité de battre en retraite sur la rive gauche du Rhin. Manheim fut pris, le 21 décembre, par le général autrichien Wurmser ; la ville fut bombardée longtemps, et la garnison française, forte de huit mille hommes, devint prisonnière de guerre.

Mais, d'un autre côté, le général Masséna gagne sur les Autrichiens la bataille de Lonado, sur la rivière de Gênes ; environ huit mille hommes, tant Autrichiens que Sardes, sont tués, blessés ou pris ; les Français s'emparent de munitions en abondance ; le Milanais est ouvert à l'armée victorieuse.

Un armistice est conclu, le 31 décembre, sur le Rhin, entre les armées française et autrichienne, sur la demande formelle du général en chef Pichegru.

Le mois de janvier vit la création d'un ministère de police

générale, incompatible avec un gouvernement libre. Le Directoire arrêta que les distributions de pain et de viande, faites depuis le 10 août au peuple de Paris par les Jacobins cesseraient le 9 mars 1796. Les Jacobins faisaient payer annuellement à la France quatre-vingt-six millions de livres en argent, pour nourrir les hommes à piques et leurs familles, dans le but de maintenir leur sanglante domination. Une loi ordonne de briser tout ce qui servait à la fabrication des assignats; cette fabrication s'éleva, d'après des documents authentiques, à la fabuleuse somme de quarante-cinq milliards cinq cent quatre-vingt-un millions livres tournois.

Le Directoire crut devoir ne pas se dispenser de fêter l'anniversaire du 21 janvier. Treilhard, que nous retrouverons sous le Consulat et l'Empire, était président du conseil des Cinq-Cents; il prononça, en cette qualité, un discours qui ne le cédait en rien à ceux qu'il débita, avec les autres régicides dans la Convention : « Ce fut en ce jour, dit-il, au moment où je parle, que le tyran subit la peine due à ses forfaits. »

Le général vendéen Stofflet, qui de simple garde-chasse était devenu l'un des chefs les plus redoutés de l'insurrection royaliste, avait recommencé les hostilités; mais, trahi par le curé Bernier, dans lequel Stofflet avait toute confiance, il fut surpris par un détachement de soldats républicains à Jallais, près de Chollet, et fusillé le 24 février à Angers. La cause royaliste perdit dans Stofflet l'un de ses plus courageux défenseurs.

La cause royale, dans la Vendée, était à cette époque sur son déclin; la population, ne comptant plus sur les secours du dehors, se soumettait insensiblement au nouvel ordre de

choses ; les chefs vendéens, ne pouvant plus se recruter dans cette population, et réduits à un petit nombre de braves, étaient hors d'état de soutenir longtemps une lutte devenue trop inégale ; plusieurs d'entre eux se soumirent ; Charette seul voulut continuer la guerre, et il fut pris à Saint-Sulpice, près de Mortaigne, le 28 avril 1796, après avoir reçu plusieurs blessures. Conduit à Nantes, et aussitôt traduit devant une commission militaire, il fut condamné à mort, et exécuté sur la place Viarne. Il mourut avec le plus grand courage.

CHAPITRE III.

Bonaparte part pour l'Italie.

Dans les derniers jours du mois de mars, Bonaparte, âgé alors de vingt-six ans, après avoir obtenu de Barras la main de Joséphine de Beauharnais et le commandement en chef de l'armée d'Italie, part pour se rendre à Nice (1) ; il y trouve Masséna, Berthier, Augereau, Joubert, et une armée campée sur des hauteurs, et qui n'osait quitter sa position devant le général autrichien Beaulieu, qui la tenait comme bloquée. L'Italie était couverte, à cette époque, de deux cent quatre-vingt mille baïonnettes étrangères, et quand les généraux français virent arriver pour les commander un général de vingt-six ans, pâle, d'une constitution chétive, ils ne purent s'empêcher de sourire; mais ils reconnurent bientôt qu'ils s'étaient trompés.

(1) Le mariage de Napoléon et de Joséphine eut lieu le 9 mars 1796, et la dot de la nouvelle épouse fut le commandement de l'armée d'Italie. Bonaparte ne demeura que trois jours avec sa femme, après son mariage. Il s'empressa d'aller voir sa famille, qui était encore à Marseille.

Bonaparte adressa la proclamation suivante à l'armée d'Italie : « Soldats, vous êtes nus, mal nourris; le gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu des rochers sont admirables; mais ils ne vous procurent aucune gloire, aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir : vous y trouverez honneur, gloire et richesse. Soldats d'Italie, manquerez-vous de courage ou de constance? »

L'effet suivit de près la parole. Toute l'armée se met en mouvement : elle était forte de trente-six mille hommes ; Bonaparte avait pour lieutenant Masséna, l'*enfant chéri de la victoire*. Il attaque, à Montenotte, à trois lieues au nord de Savonne, le général Beaulieu, âgé de soixante-seize ans, et qui avait une armée forte de cinquante-six mille Autrichiens; celui-ci est obligé de battre en retraite, après avoir éprouvé des pertes considérables.

Deux jours après, les armées étaient encore aux prises : Beaulieu, battu de nouveau les 14 et 15 avril 1796 à Millésimo et à Dégo, fuit en toute hâte; il laisse sur le champ de bataille vingt pièces de canons, huit mille prisonniers avec le général Provera, et plus de deux mille morts.

Bonaparte, par une manœuvre habile, sépare l'armée sarde de l'armée autrichienne, et tandis que Beaulieu fuit dans le plus grand désordre, le général de l'armée sarde est atteint par Bonaparte à Mondorée, le 22 avril; Colli est complétement battu, et se retire à grand'peine, avec les débris de son armée, derrière la Stura.

Bonaparte, poursuivant ses succès, s'empare à Cherasco,

à quinze lieues de Turin, de l'artillerie et des approvisionnements de l'armée sarde. Cette dernière affaire décida le général Colli à demander un armistice, et l'armée française reçut en dépôt les places de Coni et de Céva. Au quartier-général de Céva, des hauteurs de Montemozoto, Bonaparte put contempler les campagnes du Piémont, arrosées par le Pô, le Tanaro et les autres rivières descendant des Alpes. Derrière lui s'élevaient les montagnes et les rochers : « Annibal, s'écria-t-il, a forcé les Alpes; nous, nous les avons tournées. » Le roi de Sardaigne Victor-Amédée (1) fit alors des propositions de paix.

Voici la proclamation adressée en ce lieu par Bonaparte à ses soldats :

« Soldats, vous avez remporté en quinze jours six victoires, pris vingt-un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon, plusieurs places fortes, et conquis la partie la plus riche du Piémont; vous avez fait quinze mille prisonniers, tué ou blessé plus de dix mille hommes. Vous vous étiez jusqu'ici battus pour des rochers stériles, illustrés par votre courage, mais inutiles à la patrie; vous égalez aujourd'hui par vos services les armées du Rhin et de la Hollande.

« Dénués de tout, vous avez suppléé à tout. Vous avez gagné des batailles sans canon, passé des rivières sans pont, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie et souvent sans pain. Les phalanges républicaines, les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir ce que vous avec souffert.

« Grâces vous en soient rendues, soldats! La patrie recon-

(1) Victor-Amédée était le beau-père de Monsieur et de M. le comte d'Artois, Louis XVIII et Charles X. Il avait reçu ses gendres à la cour de Turin.

naissante vous devra sa prospérité; et si, vainqueurs à Toulon, vous présageâtes l'immortelle campagne de 1790, vos victoires actuelles en présagent de plus belles encore. Les deux armées, qui naguère vous attaquaient avec tant d'audace, fuient épouvantées devant vous; les hommes pervers, qui riaient de votre misère et se réjouissaient dans leurs pensées des triomphes de vos ennemis, sont confondus et tremblants.

« Mais, soldats, vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste encore à faire. Ni Turin, ni Milan ne sont à vous; les cendres des vainqueurs de Tarquin sont encore foulées par les assassins de Basseville. On dit qu'il en est parmi vous, dont le courage mollit, qui préféreraient retourner sur le sommet de l'Apennin et des Alpes? Non, je ne puis le croire! Les vainqueurs de Montenotte, de Millésimo, de Dégo, de Mondovi, brûlent de porter au loin la gloire du peuple français. »

Un autre que Bonaparte se fût peut-être arrêté en Piémont; mais Bonaparte croyait que Villars n'avait été obligé de se retirer de l'Italie, après les victoires de Parme et de Guastalla du maréchal de Coigny, que parce qu'il avait hésité à de marcher en avant.

Ecoutons ce que dit Napoléon dans ses Mémoires : « C'est pour avoir méconnu ce principe que le maréchal de Villars manqua tout le but de la guerre de 1773. Il était à la tête de quinze mille hommes, réunis au camp de Vegevano en octobre. N'ayant pas d'armée devant lui, il pouvait se porter où il voulait. Il se borna à se tenir en observation sur l'Oglio, à cheval sur le Pô; ayant perdu ainsi l'occasion, il ne la retrouva plus. Si dès le mois de novembre Villars eût pris position sur l'Adige, interceptant ainsi toute l'Italie, Coigny

eût profité de ses victoires pour s'y porter à tire d'ailes. »

CHAPITRE IV.

Batailles de Lodi et de Montenotte.

De nouveaux succès attendaient l'armée française, commandée par Bonaparte, au-delà du Pô. Les Autrichiens étaient retranchés à Lodi. Lodi est une ville de douze mille habitants, traversée par l'Adda, sur laquelle est un pont en bois, long de cent toises : dix mille Autrichiens et trente pièces d'artillerie en défendaient les approches. Le général d'Allemagne, à la tête de l'avant-garde, force le premier la tête du pont; Bonaparte s'avança, sous une grêle de mitraille, afin de reconnaître la position; il fit établir une batterie pour répondre à celle des Autrichiens. Au milieu du pont, les Français montrèrent un peu d'hésitation sous la grêle de mitraille de l'ennemi; mais les généraux Masséna, Corvini, d'Allemagne, Lannes, se précipitent à la tête des troupes, et le pont est franchi. C'est à Lodi que Bonaparte fut appelé *le petit caporal*. Les Autrichiens s'enfuirent, laissant au pouvoir des vainqueurs dix-huit pièces d'artillerie et plus de deux mille morts (1).

Le plan de Bonaparte pour entrer en Italie diffère, comme on le voit, de celui des premiers conquérants qui étaient parvenus dans ces belles contrées en franchissant sur quelques points des barrières de montagnes. Son génie inventif résolut d'atteindre le même but en tournant l'extrémité méridionale

(1) Bonaparte avait calculé que, s'il pouvait exécuter ce passage, il prendrait les restes de l'armée de Beaulieu et le forcerait de se concentrer dans Milan ou de se rallier sous les murs de Mantoue.

des Alpes, en s'éloignant le moins possible des bords de la Méditerranée, et en traversant le territoire de Gênes par le passage étroit nommé la Bochetta, qui conduit autour de l'extrémité des Alpes, entre les montagnes et la mer. Ainsi il se proposait de pénétrer en Italie par la partie la plus basse que présente la surface du pays, et ce devait être naturellement l'endroit où la chaîne des Alpes s'unit à celle des Apennins. Le point de jonction de ces deux immenses chaînes de montagnes est au sommet du mont Saint-Jacques, au-dessus de Gênes, où les Alpes, en s'étendant au nord-ouest, on parvient jusqu'à leur plus haute région, la cime du Mont-Blanc, et où les Apennins, en se dirigeant au sud-est, s'élèvent graduellement jusqu'à Monte-Velino, la plus haute montagne de cette chaîne.

Pour parvenir à tourner les Alpes, comme Bonaparte en avait le projet, il était nécessaire qu'il changeât totalement la position de son armée; ceux qui occupaient la ligne défensive du nord au sud devaient prendre une position offensive de l'est à l'ouest. Parlant d'une armée comme d'un bataillon, il forma la sienne en colonne sur la droite de la ligne qu'il avait déjà occupée.

Cette manœuvre était délicate et difficile à exécuter en présence d'un ennemi actif, qui lui était supérieur par le nombre, et aussi il ne lui fut pas permis de réussir sans interruption.

Dès que Beaulieu apprit que le général français concentrait ses forces et changeait ses positions, il se hâta de couvrir la ville de Gênes, sans la possession de laquelle ou au moins du territoire environnant, le projet de Bonaparte aurait pu difficilement s'accomplir. Le général autrichien partagea son ar-

mée en trois corps; Colli, à la tête d'une division sarde, fut placé sur la droite, à Céva; la division du centre, sous d'Argenteau, dont le quartier-général était à Sarciello, avait ordre de marcher sur une montagne appelée Montenotte, et sur deux villages du même nom, avoisinant une forte position près de Montelegino, dont les Français s'étaient emparés afin de couvrir leur flanc pendant leur marche vers l'est.

Beaulieu lui-même, à la tête de son aile gauche, se porta de Novi sur Voltri, petite ville à dix milles de Gênes, pour protéger cette ancienne cité, dont l'indépendance et la neutralité semblaient devoir être peu respectées. Ainsi il paraît que, tandis que les Français essayaient de pénétrer en Italie, en s'avançant de la Savoie, par la route de Gênes, leur ligne de marche était menacée sur son flanc par trois armées austro-sardes qui descendaient du sommet des Alpes.

Mais malgré ses habiles dispositions, Beaulieu, dans un pays de montagnes, avait le grand désavantage de manquer de communications entre les trois divisions qu'il était difficile de réunir sur le même point, si cela devenait nécessaire, tandis que la ligne inférieure sur laquelle manœuvraient les Français leur permettait d'agir de concert dans leurs opérations.

Le 10 avril 1796, d'Argenteau, avec la division austro-sarde, se porta sur Montenotte, tandis que Beaulieu sur la gauche attaquait l'avant-garde française qui était venue jusqu'à Voltri. Le général Cervoni, commandant la division française qui soutint l'attaque de Beaulieu, fut forcé de se retirer sur le gros de l'armée; et si l'attaque de d'Argenteau eût été aussi vive ou couronnée du même succès, la réputation de Bonaparte aurait été étouffée dès sa naissance. Mais le colonel Rampon, officier français, qui commandait la redoute près de

Montelegino, arrêta d'Argenteau par la résistance la plus déterminée. A la tête de quinze cents hommes, auxquels il inspira son courage en leur faisant jurer de garder leur poste ou d'y mourir, il continua à défendre les redoutes pendant toute la journée du 11, jusqu'à ce que d'Argenteau, fortement blâmé depuis de n'avoir pas fait plus d'efforts pour le déloger, retira ses troupes vers le soir, ayant l'intention de renouveler l'attaque le lendemain matin.

Mais, dans la matinée du 12, le général autrichien se trouva lui-même enveloppé par les Français. Cervoni, en se retirant devant Beaulieu, s'était réuni à La Harpe; ils s'avancèrent tous deux vers le nord pendant la nuit du 11, et s'établirent en arrière des redoutes de Montelegino, que Rampon avait si vaillamment défendues. Ce n'était pas tout : les divisions d'Augereau et de Masséna avaient marché par différentes routes sur les flancs de l'arrière-garde de la colonne de d'Argenteau, de sorte que le lendemain matin le général autrichien, au lieu de renouveler son attaque sur les redoutes, fut obligé de se dégager par une retraite désastreuse, en laissant derrière lui ses drapeaux, ses canons, mille hommes tués, et deux mille prisonniers.

Telle fut la bataille de Montenotte, la première victoire de Bonaparte, dans laquelle il déploya cette certitude mathématique de combinaisons qui, dans plus d'une occasion mémorable, même quand ses forces étaient inférieures en nombre et en apparence par leurs positions respectives, le mit en état de concentrer en un moment ses troupes, et de battre son ennemi en l'accablant sur le point où il se croyait le plus fort (1).

(1) *Vie de Napoléon.*

Bonaparte avait assemblé une force supérieure contre le centre de l'armée autrichienne et l'avait détruit; tandis que Colli sur la droite et Beaulieu lui-même sur la gauche, tous deux à la tête de nombreuses troupes, n'entendirent même parler de l'affaire qu'après qu'elle fut terminée et perdue. Par suite des succès de Montenotte et de la déroute des Autrichiens, les Français s'emparèrent de Cairo; ils se trouvèrent ainsi du côté où les Alpes s'étendent vers la Lombardie, et où les torrents qui en descendent vont se joindre au Pô.

CHAPITRE V.

Prise de Milan.

Le 14 mai, Milan, la capitale de la Lombardie, fut occupé par le général Masséna. L'archiduc et l'archiduchesse avaient quitté la ville, et Bonaparte passa sous un arc de triomphe pour se rendre au palais archiépiscopal, où il devait habiter. L'arbre de la liberté fut planté sur la grande place, et les cocardes tricolores prises partout.

Le 15 mai, la France obtint le fruit des victoires de son armée d'Italie; un traité de paix fut signé entre le Directoire et le roi de Sardaigne. Ce prince cédait à la France la Savoie, Nice et Tende; ce ne fut pas le seul sacrifice qu'il fut obligé de faire, il accorda un libre passage dans ses états aux troupes françaises, il remit ses places fortes et fut obligé de démolir les fortifications d'Exiles, de la Brunette et de Suze. Enfin, il expulsa du territoire sarde les émigrés français (1).

(1) « Le roi, dit Napoléon dans ses Mémoires, était désormais au pouvoir de la République, n'ayant plus d'autres points fortifiés que Turin et le fort de Bard. » C'est dans cette campagne qu'un vieil officier hongrois, prisonnier, dit à Bonaparte,

Bonaparte a prouvé que les principes de la tactique reposent sur les sciences mathématiques, car il leur doit tous ses succès. Il a réuni toujours le plus grand nombre de troupes sur le même point et dans le même moment, malgré l'infériorité numérique de son armée. Personne, plus que Napoléon, n'a possédé le génie de calcul et de combinaison nécessaire pour diriger ses manœuvres décisives. C'est là en effet qu'était son secret, comme on l'a appelé pendant quelque temps, et ce secret consistait dans une imagination fertile en expédients dans la clarté et la précision de ses plans, dans une manière de diriger avec certitude le mouvement séparé des colonnes qui devaient les exécuter, chaque division arrivant au lieu indiqué au moment où son service devenait nécessaire; enfin ce secret consistait surtout dans la science profonde qui mettait ce génie supérieur à même de choisir les agents secondaires les plus capables, de les attacher à sa personne, et de pouvoir, en expliquant à chacun d'eux ce qu'il fallait qu'ils connussent de ses plans, être sûr qu'ils les exécuteraient avec toute l'habileté qui était en eux.

Ainsi ses manœuvres, quelque hardies qu'elles fussent, étaient réalisées, non-seulement avec une précision à laquelle les opérations militaires n'étaient point parvenues jusqu'alors, mais encore avec une célérité qui produisit presque toujours l'effet de la surprise. Napoléon se montrait comme la foudre à ses ennemis; et quand une expérience répétée les eût accoutumés à l'étonnante rapidité de ses mouvements, il en résulta

qu'il ne connaissait pas : « Les choses vont mal, et aussi mal qu'il est possible, dit le vieux tacticien, il n'y a plus moyen d'y rien comprendre : nous avons affaire à un jeune général qui ne connaît rien à son métier; il est tantôt devant nous, tantôt sur notre queue, tantôt sur nos flancs. Cette manière de faire la guerre est insupportable et viole tous les usages. »

qu'on attendait souvent ses attaques dans une attitude douteuse et indécise; tandis qu'avec moins d'appréhension, on aurait reconnu qu'il était plus prudent de le prévenir.

« De grands sacrifices, dit un historien étranger, furent nécessaires pour rendre les troupes françaises capables de se mouvoir avec le degré de célérité que les combinaisons de Bonaparte exigeaient. Il ne tenait aucun compte des embarras ni des obstacles imprévus. Le temps qu'il avait calculé pour exécuter une manœuvre prescrite, ne pouvait être dépassé sous aucun prétexte. Il fallait qu'une colonne abandonnât bagages, traînards, artillerie même, plutôt que d'arriver trop tard au point de sa destination.

De là, tout ce qui jusqu'ici avait été considéré comme essentiel non-seulement à la santé, mais même à l'existence d'une armée, était en grande partie banni des armées françaises; et pour la première fois, on vit des troupes camper sans tentes, sans équipages de campagne, sans magasins d'approvisionnements, sans hôpitaux militaires. Les soldats mangeaient et dormaient où ils pouvaient, mouraient où ils tombaient, mais toujours en avançant, toujours combattant et toujours victorieux.

Il est vrai que cette manière de renoncer à tout, excepté à la victoire, augmentait toutes les horreurs habituelles de la guerre. Le soldat, qui avait le fer en main et point de vivres, devenait maraudeur, et pourvoyait à ses besoins par la rapine; le mal qu'il faisait allait au-delà de l'avantage qu'il recueillait pour lui-même; car on peut dire des réquisitions militaires, comme des gouvernements despotiques, qu'elles imitent les sauvages qui coupent l'arbre pour en avoir le fruit.

Cependant, quoique chèrement payé, il y avait dans ce système de tactique rapide l'avantage d'obtenir sûrement ce qui eût été douteux dans une guerre plus lente, où le soldat est régulièrement entretenu sous les lois d'une sévère discipline. Ce système détruisait l'armée par les maladies, la fatigue et toutes les conséquences qui résultent des privations et des besoins; mais la victoire le suivait toujours; et cela suffisait pour faire oublier à ceux qui survivaient leurs fatigues, et pour appeler de nouvelles recrues qui remplaçaient ceux qui avaient péri.

Patients dans leurs travaux, vifs et joyeux, facilement dédommagés de leurs souffrances par le succès, les soldats français étaient les hommes qu'il fallait pour exécuter ce pénible service, sous un chef, qu'avec leur sagacité naturelle, ils reconnurent bientôt être sûr de conduire à la victoire tous ceux qui pourraient soutenir les fatigues qu'elle devait coûter. La nature des pays de montagnes dans lesquels Bonaparte fit pour la première fois l'essai de son système lui était extrêmement favorable. De nombreuses lignes de défense obligeaient les généraux autrichiens à demeurer stationnaires, et à occuper une grande étendue de terrain. Mais, quoique abondant en positions qui, au premier aspect, semblaient absolument imprenables, et trop souvent considérées comme telles, les montagnes offraient cependant, au premier coup d'œil d'un grand capitaine, des gorges, des défilés et des débouchés difficiles et inconnus par lesquels il pouvait tourner ces mêmes positions, qui de front paraissaient si formidables, et en attaquant l'ennemi par le flanc et par derrière, il le forçait à combattre dé avantageusement ou à se retirer avec perte.

Les forces que Bonaparte avait sous ses ordres s'élevaient

à cinquante ou soixante mille hommes de bonnes troupes.

Suivant le rapport de Bonaparte, il serait difficile d'imaginer la misère des armées françaises jusqu'à l'époque où les campagnes des Alpes furent victorieusement terminées par l'armistice de Cherasco. Depuis plusieurs années, les officiers n'avaient pas reçu plus de huit francs par mois pour leur traitement.

Berthier conservait, comme une curiosité, un ordre du jour, avec la date de la victoire d'Albenga, qui accordait très-généreusement une gratification de trois louis d'or à chaque général de division. Parmi les généraux, pour qui cette gratification fut une ressource dans l'excès de leurs besoins, se trouvaient Augereau, Masséna, Serrurier, Joubert, Lannes et Murat, tous hommes du premier mérite. »

Voyons ce qui se passait pendant ce temps à l'armée du Rhin :

L'armistice du 31 décembre est dénoncé par les Autrichiens, le 1er juin ; leur armée était forte de cent trente-six mille hommes d'infanterie et de quarante mille de cavalerie ; les forces françaises qui leur étaient opposées se composaient : 1° de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le général Jourdan ; elle comptait soixante-douze mille fantassins et dix mille cavaliers ; 2° de l'armée de Rhin-et-Moselle, qui présentait une force de soixante-neuf mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie. Cette armée était aux ordres de Pichegru ; mais ce général, mandé à Paris par le Directoire, fut obligé, malgré les fêtes qu'on lui donna, de se démettre. On le soupçonnait d'être d'intelligence avec l'étranger pour ramener les Bourbons en France, et il fut remplacé dans le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle par le général

Moreau ; mais Pichegru n'en continua pas moins ses intelligences avec l'étranger, et ce fut par ses conseils que l'archiduc Charles se décida à rompre l'armistice.

Bonaparte accorda un armistice au pape le 21 juin. Les conditions en étaient fort dures ; les troupes françaises devaient occuper les légations de Bologne et de Ferrare, la citadelle d'Ancône remise aux troupes françaises, le gouvernement pontifical devait payer une contribution de vingt millions de livres, monnaie de France : quinze millions et demi en espèces ou lingots d'or ; le reste en denrées, marchandises et autres approvisionnements nécessaires à l'armée.

Le général Moreau effectua le passage du Rhin, le 24 juin.

En Italie, les succès continuent ; la place de Livourne se rend au général Vaubois ; le château de Milan tombe en notre pouvoir ; on y fait dix-huit cents prisonniers et l'on s'empare de cent cinquante pièces de canon.

Moreau, après avoir passé le Rhin, gagne, le 5 juillet, sur l'archiduc Charles la célèbre bataille de Radstadt.

Bonaparte avait tracé d'avance tout ce plan de campagne dans la lettre qu'il adressa au Directoire peu de jours après son arrivée en Italie : « Je marche demain, dit-il, sur Beaulieu ; je l'oblige à repasser le Pô, je le passe immédiatement après, je m'empare de toute la Lombardie, et, avant un mois, j'espère être sur les montagnes du Tyrol, trouver l'armée du Rhin, et porter, de concert, la guerre dans la Bavière. »

CHAPITRE VI.

État de Paris sous le Directoire (1).

Quel était l'état de la société à Paris, sous le Directoire? La dépravation était à son comble; elle n'avait d'égal que l'amour effréné de l'or et l'insolence des nouveaux riches. Le divorce avait fait du mariage une échange.

D'un autre côté, un agiotage effréné sur les assignats, et les valeurs discréditées, réduisaient à la misère un nombre immense de familles; le rentier ruiné, l'ouvrier qui a perdu ses économies qu'il avait placées sur l'état, aujourd'hui, sans pain, tombait au coin d'une borne.

Le Directoire fut une époque de transition qui sépara la révolution proprement dite du Consulat. L'étude des temps du Directoire est curieuse, parce qu'elle permet de saisir sur le fait un gouvernement sans principes, qui s'efforce en vain de se maintenir en employant tous les expédients qui lui paraissent de nature à assurer son existence, et qui, après avoir tour à tour prévalu contre tous ses adversaires, meurt par impuissance de vivre.

Il faut d'abord bien se rendre compte de la position politique du Directoire, car elle est la clef de tout le reste. Il venait à la suite d'une révolution violente, désordonnée, qui avait amené une réaction dans les esprits, réaction qui avait favorisé le 9 thermidor. Mais en même temps il venait après une autre réaction qui, marchant dans le sens opposé à la première, et dirigé par ceux qui avaient été compromis dans les excès révolutionnaires, avait déterminé la journée du 13 vendémiaire.

(1) Ce chapitre est tiré des Études historiques de la *Gazette de France*.

Le Directoire était entre tous les principes, sans s'appuyer sur aucun principe. Il ne voulait pas suivre la logique du principe révolutionnaire contre laquelle il avait fait la journée du 9 thermidor ; encore moins voulait-il suivre la logique opposée contre laquelle il avait fait la journée du 13 vendémiaire. Il cherchait donc à trouver un point également éloigné des deux logiques.

Toutes les oscillations qui signalèrent son administration vinrent des efforts surhumains qu'il fit pour prendre et pour garder cette position intermédiaire. Il comprenait qu'il ne pouvait aller jusqu'aux principes révolutionnaires purs sans rendre le pouvoir aux hommes qu'il avait si mortellement offensés en thermidor, en envoyant leurs chefs à la guillotine ; et que, d'un autre côté, s'il suivait la pente du principe opposé, qui tendait à s'emparer de la société, il mettait le pouvoir aux mains des hommes nationaux et monarchiques qu'il avait mitraillés en vendémiaire. Il excluait également ces deux combinaisons, parce qu'elles l'excluaient. Le Directoire ne voulait ni la république ni la monarchie ; il voulait le Directoire, parce qu'il était le Directoire. Il ne demandait pas qu'on l'aimât, il était sûr de vivre tant que les partis se haïraient assez pour que chacun préférât la durée de la pentarchie directoriale au triomphe du parti contraire. Il tenait donc peu à tous les partis en restant séparé de tous les principes, quoique ses préférences fussent pour le parti révolutionnaire, parce que ses antécédents l'engageaient plus fortement de ce côté.

Comme il arrive presque toujours, Barras était, par sa situation personnelle, l'expression exacte de cette situation générale. C'était un juste-milieu vivant. Ces positions intermédiaires sont très-fortes, pendant un certain temps, dans les

époques où dominent les gouvernements sans principes, parce qu'elles portent à leur surface la contrefaçon des deux principes contraires.

Ces explications sommaires éclairent toute la conduite politique du Directoire, et font comprendre la tactique qu'il adopta et l'influence que sa domination exerça sur la situation générale de la société. Les noms des premiers membres appelés dans son sein représentent, avant tout, les gages que la Convention, au moment de se retirer se donna à elle-même. Nous avons parlé de Barras. Siéyès venait ensuite, il n'accepta point, parce que les circonstances ne lui semblaient pas favorables à ses idées; on le remplaça par Carnot, régicide et conventionnel comme lui, et dont le nom se liait à la dictature sanglante du comité de salut public. Après lui venait Rewbel, un des accusateurs de Louis XVI; puis Laréveillère-Lepeaux, également conventionnel et régicide, et adversaire haineux du christianisme; enfin Letourneur, obscur officier d'artillerie, dont le seul titre était régicide. Ainsi, la révolution obtenait cette garantie que le pouvoir tout entier était régicide, et le parti opposé obtenait cette garantie que la plupart d'entre les directeurs avaient été opposés à Robespierre, et que Barras était un homme d'ancienne race plus près des vices de la régence que des vertus de la République.

Toute la marche du Directoire, jusqu'au 18 fructidor, est dominée par cette double situation. Il est successivement engagé contre le parti de Robespierre, représenté par Babœuf et par les complices de sa conspiration, et contre les Clichiens, qui sont les successeurs des sectionnaires qui vinrent attaquer la Convention. Il continue donc à la fois le 9 thermidor et le 13 vendémiaire. Son administration est un mélange de mesu-

res qui portent l'empreinte de ce double caractère. Il frappe des deux mains, il persécute à la fois à gauche et à droite, mais à droite plus cruellement et plus durement qu'à gauche, parce que le sentiment d'une ancienne complicité le fait toujours pencher de ce côté.

Comme tout gouvernement sans principes, le Directoire est essentiellement arbitraire. On comprend que l'équité et la justice ne lui apparaissent point comme des considérations déterminantes, puisqu'il agit en dehors des principes. Sa loi suprême, c'est son intérêt. Cet intérêt change-t-il, il change lui-même à l'instant. Rien ne lui est un but, tout lui est un moyen ; il invoque avec un enthousiasme impossible à décrire la constitution de l'an III, parce qu'elle est son titre d'existence ; mais ces invocations ne l'empêchent pas de la violer de la manière la plus choquante dans l'occasion ; et, après comme avant ces violations, la constitution de l'an III est et demeure une vérité. Il ment avec une imperturbable assurance, et ses paroles sont autant de contre-vérités insolentes qui viennent se poser en face des faits. Il ne manque pas de parler des prospérités de la France en toute occasion, quand la misère est au comble et qu'on meurt de faim dans les rues ; il a soin de prononcer les grands mots de régularité et de probité la veille du jour où il fait banqueroute aux rentiers de la rente et du capital ; mais, surtout et avant tout, il n'omet jamais de faire peser sur les royalistes la responsabilité de tous les événements fâcheux. Il s'entend très-bien à réveiller sur ce point les ombrages de la révolution. Dans tous ses discours, les éternels ennemis de la liberté conspirent : « Sans le Directoire, la République était perdue, les Bourbons rentraient, et ils rentraient avec un esprit de représailles et de réaction. Tous les patriotes

étaient dévoués à une mort certaine. Les royalistes n'avaient rien appris ni rien oublié. Ils revenaient pour rétablir l'ancien régime dans toute son extension. Les listes de proscriptions étaient dressées, et les hommes qui avaient exercé une action dans une des nombreuses phases du mouvement révolutionnaire, quelle que fût son action, étaient des victimes dévouées au supplice. »

Le second caractère du gouvernement du Directoire était une haine inexplicable contre la presse. Cela est facile à concevoir. Le Directoire détestait la presse comme le sophisme abhorre la logique, comme le mensonge abhorre la vérité. La constitution de l'an III étant une constitution assez libérale, la presse jouissait à peu près du droit de tout dire, et elle usait de ce droit avec une franchise désolante pour un gouvernement sans principes. Un gouvernement sans principes, en effet, n'a pas de terrain pour soutenir la discussion; il est posé en l'air, il est donc naturellement poussé à tuer la discussion, parce que la discussion le tue. Cette tendance éclate dès l'origine du Directoire, et elle ne cesse de se manifester dans des actes partiels, jusqu'à ce qu'elle reçoive une expression décisive et générale dans le coup d'état du 18 fructidor. La presse représentait le mouvement des idées nationales, le Directoire représentait la puissance du fait. Il était impossible que le fait et l'idée ne se heurtassent point dans les crises finales. La presse était sans pitié pour les hommes et les crimes de la révolution; elle était devenue l'expression de la conscience publique, et elle servait de remords à ceux qui n'avaient pas de remords.

C'était le temps où La Harpe, Fontane, Michaud, et Richer de Serizy surtout, cet inexorable écrivain qui dressait chaque matin l'acte d'accusation des grands criminels de la Révolution

française, imprimait à la presse périodique une puissance et une élévation qu'elle n'avait pas encore eues. Le Directoire ne pouvait supporter cette guerre dans laquelle un gouvernement sans principes a toujours le dessous. Il fallait qu'il la fît cesser à tout prix. Aussi le coup d'état du 19 fructidor fut-il en grande partie dirigé contre les journaux.

Les Mémoires du temps et les récits des contemporains sont remplis de détails vraiment inouïs sur la corruption effrénée qui régna sous le régime directorial. Cette corruption fut double : corruption des consciences, corruption des mœurs. Il semble qu'une nation d'agioteurs, de tripoteurs d'affaires et de courtisanes soit éclose dans une nuit. Deux mots semblent résumer la morale publique et privée : vivre et jouir.

La régence recommence ; des agioteurs, des femmes à la vie équivoque, des hommes tarés assiégent le ministère, le trésor public, le petit Luxembourg, où réside le chef réel du Directoire. Le matin, c'est un bazar où l'on trafique de tout : emprunts financiers, marchés, ventes de bons territoriaux, commandements militaires et fournitures des armées, ordonnances, négociations, les lois à discuter, tout y est à l'encan. Les femmes de la cour de Barras et les loups-cerviers de l'époque s'abattent sur les débris de la fortune publique. Le soir, les petits soupers qui ont détrôné les repas civiques de l'ère républicaine attirent de nombreux convives.

Barras, c'est Thibeaudeau qui le dit dans ses Mémoires, avait les trois vices des époques corrompues, la soif du lucre, le libertinage des mœurs et le goût du faste et de tous les plaisirs. Ces trois caractères se retrouvent partout dans l'époque. L'administration est faite à l'image du Directoire. Comme les gouvernements sans principes ne recherchent pas les hommes

de bien, mais les instruments dociles, les fonctionnaires sont aussi corrompus que le pouvoir exécutif. Dupont de Nemours déclara à la tribune (brumaire an V) que, dans plusieurs départements, « des hommes poursuivis pour vol, pour assassinat, pour empoisonnement, étaient revêtus de fonctions publiques, et qu'un criminel sorti des galères siégeait dans un tribunal à côté des juges qui l'avaient condamné. » Tout s'achetait dans les bureaux, comme au petit Luxembourg, et chacun vendait ce qu'il voulait vendre. Quand le signal de la cupidité part du sommet des choses politiques, il est fidèlement suivi à tous les degrés de la hiérarchie.

Quand il s'agissait de renouveler la pentarchie, souvent on achetait l'abdication du membre sortant, au lieu de tirer au sort comme la loi l'ordonnait. C'est ce qui arriva pour Neufchâteau. Dans ces temps misérables on trouve des cœurs si bas placés, qu'ils abdiquent pour un pot-de-vin, et qu'après s'être servis du pouvoir pour tout vendre, ils vendent le pouvoir même à l'aide duquel ils ont tout vendu. Quand Rewbel sortit du Directoire, on lui donna trois cent mille livres, au lieu des cent mille qu'on était convenu d'attribuer au membre sortant, pour lui faire accepter d'un cœur plus résigné l'arrêt du sort; ce fut pour lui une consolation. Quand Treilhard fut déchu des fonctions directoriales par les conseils, sous prétexte d'une irrégularité constitutionnelle qui viciait son élection, il se hâta de revendiquer la prime attribuée par une convention tacite au membre éliminé par le sort. Il engagea une lutte désespérée pour garder, — non pas le pouvoir, il n'avait pas le courage de cette lutte, — mais les chevaux et la voiture, et il fallut presque employer la violence pour l'empêcher d'emporter en outre l'argenterie et le linge :

Le Directoire ne se contentait pas d'être corrompu, il corrompait tout autour de lui. A cette époque, le budget n'était pas une grande ressource, comme à d'autres époques du gouvernement représentatif. La révolution avait désorganisé l'immense mécanisme de l'impôt. Mais le Directoire avait trois autres moyens de corruption : les propriétés confisquées, les fournitures et le pillage organisé des pays conquis ou alliés. Il livrait, à vil prix, les propriétés confisquées à des révolutionnaires ardents, qui mettaient autant d'ardeur à s'emparer des dépouilles des victimes qu'ils en avaient mis autrefois à faire tomber leurs têtes. Pour quelques poignées d'assignats qui n'avaient aucune valeur, ils devenaient acquéreurs de propriétés magnifiques qui avaient appartenu aux proscrits ou aux guillotinés. C'est l'ordre toujours observé dans le vol à main armé ; d'abord on tue, ensuite on dépouille.

Les armées étaient mal vêtues, à peine nourries ; les blés fournis étaient souvent avariés, les souliers étaient si légers qu'après une ou deux marches ils faisaient défaut, et ces admirables soldats, qui étonnaient l'Europe des prodiges de leur valeur, gagnèrent leurs plus belles victoires pieds nus, et mouraient de faim au milieu de leurs triomphes. Il n'y avait guère de payé que les fournisseurs et les états-majors ; cependant on levait des sommes immenses sur le pays, mais presque jamais cet argent n'arrivait à sa destination légitime. Le pillage des états conquis ou alliés offrait une autre branche à exploiter, et des nuées de sauterelles affamées se précipitaient sur la proie qu'on leur offrait.

Quand on enleva Rome au pape et qu'on l'érigea en République, il y eut, outre le pillage public de toutes les richesses romaines organisé par le Directoire, un pillage privé qui sur-

passa les excès du premier. On dépouilla non-seulement les édifices publics, mais les maisons particulières ; lorsqu'on eut pris l'or et l'argent, on enleva jusqu'au cuivre. L'indignation de l'armée fut telle, qu'il y eut une sédition, et qu'en 1798 les officiers et les sous-officiers de tous les corps se réunirent au Panthéon pour protester « contre la honte dont on voulait, disaient-ils, couvrir l'armée et la patrie par le système de vol organisé par les commissaires du Directoire et plusieurs officiers et sous-officiers d'état-major. » On comprend que cette impulsion donnée à toutes les passions cupides de la nature humaine débarrassait le Directoire d'un grand nombre d'adversaires qu'il eût rencontrés devant lui dans la politique, s'il n'eût pas ouvert à leur activité malfaisante une carrière plus lucrative.

Le Directoire chercha, par tous les moyens, à donner l'essor à cette disposition des esprits, parce qu'elle devait favoriser sa puissance en détournant une grande partie de la société des préoccupations politiques. Il écrivait à ses agents *de désoler la patience des mauvais prêtres*, c'est-à-dire des prêtres fidèles qui avaient refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé ; il demandait aux électeurs le serment de haine à la royauté pour écarter des assemblées les hommes monarchiques et les réduire à la position d'une émigration à l'intérieur ; ils déportaient les écrivains qui entretenaient ou réveillaient les idées relevées et la noble passion du bien public ; il faisait fusiller, sans forme de procès, les émigrés qui rentraient en France, sans avoir été rayés des listes, comme des malfaiteurs qui ont rompu leurs bans, ou les déportait à Synnamarie. En même temps, il donnait l'impulsion à la corruption des mœurs, à tous les plaisirs, à toutes les dissipa-

tions qui peuvent entraîner les esprits en dehors de la politique, afin que, repoussés d'un côté par la terreur, attirés de l'autre par le plaisir, un grand nombre d'hommes de la droite se jetassent dans cette vie de dissipation et dans cette fièvre des jouissances qui exclut l'action politique.

De tous côtés des établissements consacrés au plaisir et au vice naissaient au souffle du Directoire : le ministre Sotin avait vendu le privilége d'établir des jeux publics; et ces maisons de hasard, où l'on vient s'enrichir et se ruiner sur une carte. exerçaient un immense attrait sur cette génération avide d'émotions. C'était la Bourse de cette époque. Des bals publics s'ouvraient sur tous les points de Paris, et les jeunes hommes et les jeunes femmes s'y donnaient des rendez-vous, et plus d'une vertu, c'est M. de Châteaubriand qui l'a dit, après avoir tenu ferme devant l'échafaud, fit naufrage devant un nœud de ruban ou une fleur. Les modes avaient pris un caractère étrange. Les vêtements couvraient sans cacher. On vit des femmes, et c'étaient les reines des salons, celles qu'on appellerait aujourd'hui les lionnes de la fashion, paraître dans des bals publics les pieds nus et posés dans des sandales, de façon à laisser apercevoir les bagues de diamants dont leurs pieds étincelaient. Les costumes du paganisme reparaissaient avec ses mœurs, la mythologie, avec sa robe transparente, avait envahi les salons.

Le luxe était immense, et il n'y avait qu'une chose qui l'égalât : c'était la misère. Il n'était pas rare de voir dans les rues de malheureux rentiers et des ouvriers mourir de faim. A deux pas de là, on entendait les sons joyeux des orchestres des bals publics, et l'on voyait une multitude élégante et parée se ruer à des fêtes qui renaissaient d'elles-mêmes. Une

foule de fortunes nouvelles, résultat des dilapidations, de l'agiotage, du brigandage ou du vol, avaient hâte de se produire au soleil, où il s'établissait, au lieu de la fraternité républicaine, une nouvelle et fugitive fraternité, celle de la jouissance et du plaisir. Tous les rangs étaient confondus dans cette espèce d'orgie sociale; il n'existait plus qu'une aristocratie, celle de la richesse. On oubliait à la fois le passé et l'avenir pour se renfermer dans le présent. On se dépêchait de vivre dans l'insouciance du lendemain. Le mariage avait cessé, pour beaucoup de gens, d'être une union, c'était une rencontre. La littérature, qui suit toujours le mouvement des mœurs quand elle ne le devance pas, était digne de l'époque. Chaque soir, le théâtre ouvrait une école de corruption. Les livres les plus immoraux y affluaient; ils faisaient fureur et trouvaient place sur le divan des femmes à la mode.

Il résultait de ce mouvement qui entraînait une portion considérable de la société, un grand affaiblissement du sens moral, et un aplatissement général dans l'esprit public. Cette période fut l'âge d'or des roués, des sceptiques et des indifférents. Les opinions pour ce monde de plaisirs et d'affaires n'avaient guère plus de valeur réelle que les assignats: on les exploitait sans y croire. Barras ne manquait pas, quand le 21 janvier revenait, de faire célébrer l'anniversaire du supplice du roi, « la Toussaint des régicides, » comme disait Bonaparte, indigné au sortir d'une de ces solennités impies. Cela n'empêchait point Barras d'être en correspondance avec Louis XVIII, et tout permet de penser qu'il était au moment de vendre la République à la royauté, à l'époque où le 18 brumaire vint le rendre à la vie privée. En attendant, on proscrivait les royalistes aussi impitoyablement que jamais: ce n'était

plus par passion, c'était par calcul politique; mais le résultat était le même. Seulement, quand les grands coups devaient être frappés, comme au 18 fructidor. Barras avertissait les femmes de sa cour, afin qu'elles pussent disparaître pendant la crise et avertir leurs amis d'en faire autant.

M. de Talleyrand était en ce temps-là l'homme en vogue aussi bien que l'homme en crédit. Toute une coterie le poussait aux affaires, et on le vit servir, comme ministre, le Directoire, qui tenait la puissance, tout en le trahissant pour Bonaparte, qui devait bientôt la prendre. Il commençait dès-lors la politique de toute sa vie, qui a été de sacrifier le passé au présent, et de savoir quitter à propos le présent pour l'avenir. Mme de Staël ouvrait son salon, qui exerçait une grande influence dont elle disposait en faveur de M. de Talleyrand, qu'elle contribua beaucoup à faire arriver aux affaires. Ce salon était une espèce de rue où toutes les opinions passaient; seulement chacun avait son heure plus spéciale : les Jacobins la matinée, les émigrés la soirée. A dîner, tout le monde se rencontrait; à la table de Mme de Staël, il y avait une espèce de désarmement général de tous les partis.

Voilà quelle était la situation de la France à l'époque du Directoire. L'intrigue était la reine du temps, l'argent en était le Dieu. Les Conseils, c'était ainsi qu'on nommait les Chambres représentatives de ce temps, n'étaient guère regardés par le Directoire, cette remarque est de Thibaudeau, que « comme de simples pourvoyeurs de ses exigences démesurées. » Ces exigences allèrent en une seule année (en l'an IV) à quinze cents millions. Les affaires les plus scandaleuses et les tripotages les plus inouïs étaient dénoncés aux tribunaux; mais le Directoire avait soin d'amortir toutes ces affaires; les ramifications s'é-

tendaient trop loin et s'élevaient trop haut pour qu'on permît au flambeau de la justice de les éclairer dans toute leur étendue.

Ces dilapidations, ce pillage des fonds publics, ce système d'ordonner toujours des dépenses, sans jamais calculer les recettes, avaient mis les finances dans une situation déplorable. Le service ne marchait qu'au moyen des anticipations. Le corps législatif employait la plus grande partie de ses sessions à voter des impôts, sans pouvoir combler les déficits qui allaient toujours croissants. La soif du lucre dévorait tout le corps politique, le Directoire, l'administration, les Conseils. Après le coup d'état du 18 fructidor, les députés qui étaient restés dans les Conseils s'adjugèrent un million d'arrérages de traitement qui n'avaient pas été payés à leurs collègues déportés; ils héritaient cyniquement de la dépouille des proscrits. Non-seulement on ne reculait plus devant de pareils actes, mais on n'en rougissait même pas. La pudeur publique avait péri dans le naufrage de toutes les pudeurs, et il n'y avait plus qu'une chose digne de mépris, la pauvreté.

Lorsqu'on va au fond de la situation que nous venons de peindre, on découvre qu'il n'y avait rien de fortuit, et par conséquent rien de surprenant dans la corruption profonde qui régna du temps du Directoire. Elle sortait des entrailles de la politique directoriale, elle avait quelque chose d'inévitable et de fatal. Lorsqu'on ne conduit pas les hommes par l'ascendant des principes, il faut les entraîner par l'attrait de leurs intérêts privés ou par l'amorce de leurs passions. C'est ce que faisait le Directoire. Il ouvrait le champ libre à toutes les convoitises des intérêts égoïstes; il y avait une table servie, à laquelle les cupidités pouvaient s'asseoir, et à l'aide de la sur-

excitation de toutes les mauvaises passions et de tous les instincts honteux, le Directoire, à la fois ridicule et infâme, réussissait à gouverner.

CHAPITRE VII.

Continuation de la guerre extérieure et intérieure.

Tandis que le Directoire, Barras à sa tête, donnait à Paris, par le luxe le plus insolent, l'exemple de toutes ces saturnales, nos braves guerriers continuaient à fixer la victoire sous les drapeaux de la France.

Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, occupe, le 14 juillet, la ville de Francfort-sur-le-Rhin; le général Gouvion Saint-Cyr s'empare, le 25 juillet, de la ville de Stuttgard; et l'armée de Sambre-et-Meuse, aux ordres de Jourdan, s'empare de Wurtzbourg : les Français trouvèrent dans la place trois cents bouches à feu; enfin Bamberg tombe également en leur pouvoir.

Le 5 août, Bonaparte attaque les Autrichiens à Castiglione, et les met entièrement en déroute; ils étaient commandés par le général Wurmser, qu'on appelait le Turenne de l'Allemagne. Le résultat de cette bataille donna aux Français dix mille prisonniers, soixante pièces de canon; elle leur assura, en outre, la possession de l'Italie.

Le général Hoche fut le pacificateur de la Vendée. Le seul des chefs vendéens qui était resté sous les armes, M. d'Autichamp, se soumit à la République; cette soumission permit au Directoire d'employer contre les étrangers les forces considérables qui étaient en Vendée.

L'Espagne, à cette même époque, grâce aux intrigues de

Godoï, Prince de la Paix et favori du roi et de la reine d'Espagne, fit un traité offensif et défensif avec le Directoire. Le roi d'Espagne s'engageait à fournir quinze vaisseaux de ligne, six frégates, quatre corvettes, dix-huit mille fantassins, six mille chevaux et de l'artillerie. La République française ne mettait plus les rois au ban des nations, elle traitait avec eux.

L'armée d'Italie, aux ordres de Bonaparte, continuait ses succès, tandis que Moreau, sur le Rhin, luttait péniblement contre le prince Charles et que Jourdan était obligé d'opérer une retraite désastreuse.

Le Directoire, qui commençait à s'inquiéter des succès de Bonaparte, résolut de diviser l'armée d'Italie entre lui et Kellermann. Il ordonna au premier de passer le Pô et de s'avancer au midi sur Rome et Naples, tandis que l'autre moitié de l'armée d'Italie presserait le siége de Mantoue et tiendrait tête aux Autrichiens. C'était arracher la victoire aux mains de Bonaparte. Il répondit en envoyant sa démission. Le gouvernement exécutif fut forcé de céder à un général victorieux et d'abandonner la campagne à sa seule direction.

Bonaparte bat les Autrichiens, le 4 septembre à Rovérédo; il fait cinq mille prisonniers et prend vingt pièces de canon. Le 8, Bonaparte est encore vainqueur à Bensano : trois mille Autrichiens prisonniers et vingt-cinq canons sont le fruit de la victoire. Le général en chef de l'armée autrichienne va se renfermer dans Mantoue.

Un manifeste du roi d'Espagne, du 8 octobre, déclarait la guerre au roi d'Angleterre; deux jours après, un traité est signé à Paris entre le Directoire et le roi de Naples, Ferdinand IV.

Le même mois d'octobre vit la mort du roi de Sardaigne, Victor Amédée III. La Corse rentre également sous la domination de la France, après avoir été occupée deux ans par les Anglais, qui furent dans la nécessité de l'évacuer ; ils emmenèrent avec eux Paoli le président et Pozzo-di-Borgo le secrétaire de cette assemblée législative qui avait proclamé l'indépendance de la Corse sous le protectorat de l'Anglais.

L'arrière-garde de l'armée de Rhin-et-Moselle arriva sur les bords du Rhin, le 26 octobre. Cette retraite, à jamais fameuse, s'opéra pendant quarante jours, au milieu de tous les obstacles de montagnes, de défilés, de forêts et de rivières, au milieu d'une population ennemie, suivie et attaquée sans cesse par des ennemis bien supérieurs en nombre. L'armée française ne fut jamais entamée dans une route de plus de cent lieues.

La mort de Catherine II délivra la République française d'un nouvel ennemi. Elle était à la veille de signer un traité avec l'Angleterre, quand elle mourut subitement, le 17 novembre 1795. Avec elle périt son projet de déclarer la guerre à la France; son fils, Paul 1er repoussa le traité, fit cesser les armements. et refusa d'entrer dans la politique des autres cabinets.

Kell tombe au pouvoir des Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles. Les troupes françaises se défendirent avec un courage héroïque; ils tirèrent soixante-dix jours dans des fortifications construites à la hâte; Desaix, qui les commandait, ne leur laissa qu'un amas de ruine.

Le 14 janvier eut lieu la bataille de Rivoli, village à quatre lieues de Vérone. La fortune du général autrichien Alvinzy pâlit encore une fois devant celle de Bonaparte. Le résultat de

cette journée fut cinq à six mille Autrichiens tués ou blessés, et vingt mille prisonniers. Le sort de la haute Italie se décida dans cette mémorable journée.

La victoire de Rivoli fut une des plus désespérées que Bonaparte ait jamais gagnées. « Il en fut surtout redevable, dit un historien, à ses talents militaires, et non au système de la force du nombre. Il eut lui-même plusieurs chevaux tués sous lui pendant l'action. L'habileté des manœuvres de Bonaparte fut parfaitement secondée par le dévoûment des généraux et le courage des soldats. Masséna se couvrit de gloire dans cette bataille. »

Le Directoire, dont les membres étaient pour la plupart régicides, fit célébrer la fête anniversaire de la mort de Louis XVI. Mais l'opinion publique, à Paris, fut indignée qu'on reproduisît le souvenir de ce temps où la tyrannie populaire frappait tous les partis.

CHAPITRE VIII.

Prise de Mantoue.

La dernière forteresse qui restait aux Autrichiens en Italie tomba au pouvoir de l'armée française, le 2 février. Le général Wurmser, qui s'était renfermé dans Mantoue, fut obligé de se rendre : la garnison, forte de douze mille hommes, resta prisonnière de guerre, et les vainqueurs y trouvèrent un grand nombre de pièces de canon.

La ville et le château de Mantoue sont situés sur une espèce d'île de cinq à six lieues carrées, nommée le Seraglio, formée par trois lacs qui communiquent avec le Mincio et le Pô.

Cette reddition de Mantoue couronna les victoires de Rivoli

et de la Favorite. Pendant quelques jours encore après les affaires décisives, qui ne laissaient plus à Wurmser aucun espoir d'être secouru, il continua de défendre la place avec un désespoir opiniâtre, mais honorable et conforme aux sentiments d'un vieux guerrier plein de bravoure qui, jusqu'au dernier moment, hésita entre le désir de se défendre et la pensée affligeante que ses moyens de subsistance étaient presque totalement épuisés. Enfin la résistance devenait absolument inutile. Il envoya son aide-de-camp, Kleneau (dont le nom devint ensuite célèbre) au quartier-général de Serrurier, qui commandait le blocus, pour traiter de la reddition de la place. Kleneau employa le langage usité en pareille circonstance. Il s'étendit sur les moyens qui restaient encore à Mantoue pour tenir, mais il ajouta que, comme Wurmser doutait que la place fût ravitaillée à temps, il règlerait sa conduite de manière à faire immédiatement sa soumission ou à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, suivant les conditions que le général français voudrait imposer.

Un officier français, d'un grade élevé, enveloppé dans son manteau, était présent à cette conférence, et se tenait à l'écart des deux officiers, de manière cependant à pouvoir entendre ce qui se disait. Lorsque la discussion fut finie, cet inconnu s'approcha de la table, et, prenant une plume, il écrivit les conditions auxquelles Wurmser serait admis à faire la reddition de la place; conditions plus honorables et plus avantageuses que l'extrémité à laquelle il était réduit ne pouvait le faire espérer. « Voici, dit cet officier inconnu à Kleneau, les conditions offertes à Wurmser : s'il avait seulement pour dix-huit ou vingt jours de vivres, et qu'il parlât de se rendre, il ne mériterait aucune capitulation honorable; mais

je respecte l'âge, la bravoure et les malheurs du maréchal. Voici les conditions que je lui accorde, s'il ouvre ses portes demain : s'il tarde quinze jours, un mois, deux mois, il aura encore les mêmes conditions; il peut attendre jusqu'à son dernier morceau de pain. Je pars à l'instant pour passer le Pô, et je marche sur Rome. Vous connaissez mes intentions; allez les dire à votre général. » Kleneau s'aperçut alors qu'il parlait au général en chef français, et convint franchement que la garnison ne pouvait tarder plus longtemps à se rendre, ayant à peine pour trois jours de provisions.

Ce trait de générosité de Bonaparte, envers un ennemi brave, mais malheureux, lui fit le plus grand honneur.

Il écrivit à ce sujet au Directoire qu'il avait accordé à Wurmser des conditions telles qu'elles convenaient à la générosité de la nation française vis-à-vis d'un ennemi qui, ayant perdu son armée par les hasards de la guerre, s'était montré si indifférent pour sa sûreté personnelle, qu'il s'était jeté dans Mantoue en s'en frayant le chemin à travers l'armée de blocus, se soumettant ainsi volontairement aux privations d'un siége que la bravoure du général avait prolongé jusqu'à sa dernière bouchée de pain.

Mais le jeune vainqueur montra une attention encore plus noble et plus délicate en évitant d'être présent lorsque le vieux Wurmser eut la mortification de rendre son épée à la tête de sa garnison, de vingt mille hommes, dont douze mille étaient en état de combattre. Cette abnégation personnelle du général français servit sa réputation presque autant que ses victoires mêmes.

Serrurier avait conduit le blocus; il eut l'honneur de recevoir la soumission de Wurmser, qui avait prolongé le siége

de six mois, pendant lesquels la garnison, suivant Napoléon, avait perdu vingt-sept mille hommes, tant par les maladies que par les nombreuses et sanglantes sorties qui avaient eu lieu. Cet événement décisif termina la guerre en Italie. La lutte avec l'Autriche ne devait plus avoir lieu que sur les domaines héréditaires de cette vaste puissance.

Les Français, maîtres de cet objet de leurs désirs, ne furent pas longtemps sans déployer l'esprit caractéristique de leur nation. Ils donnèrent des preuves de leur sagacité et de leur prévoyance militaire, en employant un de leurs plus habiles ingénieurs à réparer et à porter à un état de perfection les fortifications d'une ville que l'on peut regarder comme la citadelle de l'Italie.

Ils établirent en même temps diverses fêtes et cérémonies civiques, parmi lesquelles il y en eut une en l'honneur de Virgile, le panégyriste d'un empereur, assez mal choisi comme le génie protecteur d'une République naissante.

CHAPITRE IX.

Bonaparte attire les yeux de toute l'Europe.

Les yeux de toute l'Europe étaient alors fixés sur Bonaparte, dont l'élévation avait été si rapide, qu'il était devenu la terreur des empires et le fondateur de nouveaux états, le vainqueur enfin des meilleurs généraux et des troupes les mieux disciplinées de l'Europe, lui qui, quelques mois auparavant, simple soldat de fortune, cherchait de l'emploi, plutôt pour subsister, que pour parvenir au pouvoir et à la gloire. Cette élévation subite s'est vue parfois parmi des nations à demi-barbares, où les grandes insurrections populai-

res, les révolutions et les bouleversements sont des événements ordinaires, mais jusque-là c'était un exemple inouï dans l'Europe civilisée. Cette prééminence, si promptement obtenue, avait d'ailleurs été soumise à tant d'épreuves qu'on pouvait les regarder comme des garanties de sa durée. Les moyens sur lesquels il était parvenu à fonder sa grandeur étaient également propres à la consolider. Il avait su inspirer aux armées qu'il commandait une confiance illimitée dans son génie et le plus grand amour pour sa personne, de sorte qu'il était toujours certain de trouver des agents prêts à exécuter ses ordres les plus difficiles. Il leur avait même communiqué une portion de son activité infatigable et de son génie dominateur. Dans ces longues et fatigantes marches, qui formaient une partie essentielle de son système, il disait à ses soldats : « J'aimerais mieux gagner la victoire aux dépens de vos jambes qu'au prix de votre sang. » Les Français, sous ses ordres, semblèrent devenir des hommes tels qu'il lui en fallait, et oublier, dans l'ardeur du combat et dans l'espoir de la victoire, jusqu'à la fatigue et l'épuisement.

Napoléon, dans une de ses dépêches au Directoire, pendant sa première campagne d'Italie, fait lui-même le portrait suivant du soldat français :

« Si j'avais à nommer tous ceux qui se sont distingués par des actions de bravoure personnelle, il faudrait vous envoyer le contrôle de tous les grenadiers et carabiniers de l'avant-garde. Ils se jouent du danger et se rient de la mort, et si quelque chose peut égaler leur intrépidité, c'est la gaîté avec laquelle chantant tour à tour des chansons d'amour et de patriotisme, ils exécutent les marches les plus pénibles. Arrivent-ils à leur bivouac, ce n'est point pour se reposer,

ainsi qu'on pourrait le croire, mais pour répéter chacun de leur histoire de la bataille du jour, et former leur plan pour celle du lendemain; plusieurs parmi eux jugent avec exactitude des opérations militaires. L'autre jour, comme j'inspectais une demi-brigade, et qu'elle défilait devant moi, un simple chasseur s'approcha de mon cheval, et me dit: « Général, vous devriez faire comme çi et comme çà. — Tais-toi, coquin, lui répliquai-je. » Il disparut à l'instant, et je n'ai jamais pu le découvrir depuis; mais la manœuvre qu'il me conseillait était justement celle que j'avais intérieurement résolu de mettre à exécution. »

Pour commander ces soldats actifs, intelligents et intrépides, Bonaparte possédait des officiers dignes de cette mission, des hommes jeunes ou au moins peu avancés en âge, à l'ambition desquels la révolution et les guerres qu'elle avait entraînées avaient ouvert une carrière sans limites, et dont le talent était inspiré par les plans de leur chef et le succès qui les concernait. Bonaparte, qui avait l'œil sur chacun d'eux, ne négligeait jamais de distribuer, d'une main libérale, les récompenses et les châtiments, la louange et le blâme; jamais il n'oublia de demander l'avancement des officiers qui s'étaient particulièrement distingués; ce qui, dans les derniers temps, lui fut rarement refusé, ou même ne le fut jamais. Il entreprenait même d'adoucir la douleur de ceux dont les parents étaient morts sous ses drapeaux. Sa lettre de condoléance au général Clarke, sur la mort du jeune Elliot, son neveu, qui fut tué à Arcole, est touchante, en ce qu'elle montre qu'au milieu de toutes ses victoires il croyait être l'objet des reproches et de la critique.

On doit encore remarquer que Napoléon s'opposa cons-

tamment, avec hardiesse, aux dernières tentatives faites par les commissaires et une foule d'autres personnes qui cherchaient à faire leurs affaires avec les fonds consacrés au service de l'armée. Une grande partie de sa correspondance avec le gouvernement, et plus encore, ses lettres particulières sont remplies de plaintes contre les agents, bien qu'il sût qu'en les attaquant il désobligeait des hommes d'une grande influence, qui avaient souvent quelque intérêt secret dans les gains des dilapidateurs. Mais sa réputation militaire rendait ses services indispensables, et lui permettait de mépriser l'inimitié de ces personnages, qui sont généralement aussi timides qu'avares. Barras, le premier protecteur de Bonaparte, fut soupçonné d'être accessible à ce genre de corruption. Il s'opéra, par gradation, un changement dans sa conduite envers les officiers-généraux, à mesure que le commandant en chef voyait s'accroître de plus en plus le sentiment de son importance personnelle.

CHAPITRE X.

Campo-Formio. — Déclaration de guerre à Venise.

Bonaparte offrait toujours la paix après une victoire. A Vienne, on était si effrayé de sa marche que la cour traita enfin à Léoben. Les articles du traité de Léoben restèrent longtemps secrets. Ce fut à Campo-Formio que les préliminaires de Léoben furent finalement modifiés, et les dispositions essentielles réglées.

C'était alors, pour Venise, le moment de trembler. Cette République s'était déclarée contre les Français pendant leur absence; plusieurs avaient été massacrés, le ressentiment des

Français était porté à son comble, et les Vénitiens n'avaient aucun droit de compter sur l'indulgence de Bonaparte. Le traité de Léoben laissa le sénat absolument sans soutien; et l'Autriche même, ainsi que les Vénitiens l'apprirent dans la suite, après avoir plaidé leur cause pendant un certain temps, avait fini par demander d'avoir sa part de leurs dépouilles, ce qui lui avait été accordé par un article secret de ce traité.

Dans une lettre adressée au doge, datée de la capitale de la Haute-Styrie, Napoléon reprochait amèrement au sénat d'avoir payé sa générosité par la trahison et l'ingratitude; il lui demandait de faire connaître sur-le-champ, par l'aide-de-camp porteur de sa lettre, son choix entre la paix et la guerre, et n'accordait que vingt-quatre heures pour licencier les paysans insurgés et se soumettre à sa clémence.

Junot introduit dans le sein du sénat, fit entendre les menaces de son maître à ses membres consternés; et par les manières brusques et rudes d'un soldat parvenu, il ajouta encore à l'épouvante des oligarques. Le sénat envoya une humble apologie à Bonaparte, et dépêcha des agents pour détourner son courroux. Ces envoyés furent condamnés à subir une de ces scènes de violence qui étaient en quelque sorte naturelles à cet homme extraordinaire, mais auxquelles il semblait, dans certains cas, s'abandonner à dessein, afin de frapper de terreur ceux auxquels il s'adressait. « Les prisonniers sont-ils en liberté ? » dit-il d'une voix sévère, et sans faire attention aux humbles salutations des envoyés tremblants. Ils répondirent en hésitant qu'ils avaient relâché les Français, les Polonais et les Bresciens, qui avaient été fait prisonniers pendant la guerre insurrectionnelle. « Je veux les avoir tous, tous! s'écria Bonaparte; tous ceux qui sont en prison à cause

de leurs opinions politiques ; j'irai moi-même sous le Pont-des-Larmes : les opinions seront libres ; je ne veux plus d'inquisition. Si les prisonniers ne sont pas sans retard mis en liberté, l'agent anglais renvoyé, et le peuple désarmé, je déclare la guerre à l'instant. Je pouvais aller à Vienne, si j'avais voulu ; j'ai conclu la paix avec l'empereur, j'ai quatre-vingt mille hommes, vingt chaloupes canonnières. Je ne veux pas entendre parler d'inquisition ni de sénat ; je vous dicterai des lois ; je serai un Attila pour Venise. Si vous ne pouvez désarmer votre populace, je le ferai à votre place : votre gouvernement est trop vieux, il faut qu'il tombe en pièces. »

Tandis que Bonaparte, dans ses menaces entrecoupées, mais significatives, donnait aux députés le choix de la paix et de la guerre, il n'avait pas entendu parler du massacre de Vérone, et ignorait que des batteries d'un fort vénitien, sur le Lido, avaient tiré sur un vaisseau français qui s'était jeté dans le port pour échapper à la poursuite de deux vaisseaux de guerre autrichiens. On rapportait que le vaisseau avait été coulé, et que le maître, ainsi que quelques hommes de l'équipage avaient été tués.

La nouvelle de ces dernières agressions ne manqua pas d'exalter son indignation au plus haut degré. Les députés, dans leur terreur, essayèrent de toucher avec délicatesse la question d'une indemnité pécuniaire. La réponse de Bonaparte fut digne d'un Romain : « Vous m'offririez, dit-il, les trésors du Pérou ; vous couvririez d'or votre territoire entier, que vous ne pourriez acheter le sang français qui a été répandu par la trahison. »

D'après ces motifs, Bonaparte déclara la guerre à Venise le 3 mai, et il ordonna au ministre français de quitter la ville.

Les troupes françaises et celles des nouvelles républiques italiennes eurent ordre en même temps de s'avancer et de détruire, partout où il se trouverait sur leur passage, le lion ailé de Saint-Marc, emblème de la souveraineté vénitienne. La déclaration de guerre est datée de Palma-Nova.

Cette mesure avait déjà été exécutée par les Français qui étaient sur la frontière vénitienne, et par un nommé La Hotz, homme d'un caractère remarquable, qui était alors à la tête de l'armée des nouvelles républiques italiennes, ainsi que des forces des villes de Brescia et de Bergame, qui aspiraient à la même indépendance. Ce jeune commandant était d'extraction suisse, excellent officier, et en même temps passionné pour le système de la liberté française. Cependant, par la suite, il eut d'assez puissants motifs pour changer d'opinion, et il perdit la vie en combattant sous les drapeaux autrichiens.

Le sénat, épouvanté, fit voir que les descendants des Zéno, des Dandolo, des Morosini, n'étaient plus les défenseurs de la chrétienté, ni les superbes antagonistes de l'oppression papale. La meilleure des ressources qu'ils purent trouver, fut d'employer à Paris l'intercession de l'or, moyen que Bonaparte avait si brusquement rejeté. Napoléon nous assure qu'ils trouvèrent de l'appui au moyen de pareils arguments. Le Directoire, ébranlé, dit-il, par dix millions de francs que l'on fit passer de Venise, en billets de banque, envoya l'ordre au général de l'armée d'Italie d'épargner l'ancien sénat et l'aristocratie; mais les détails de cette transaction et l'état des sommes distribuées à Paris tombèrent entre les mains de Napoléon, avec des dépêches interceptées à Milan. Les membres du gouvernement français, que ces documents auraient

convaincus de corruption, furent forcés de garder le silence; et Bonaparte, se prévalant de quelques chicanes qu'on pouvait opposer à certaines formalités légales, prit sur lui de mépriser entièrement les ordres qu'il avait reçus.

Le sénat de Venise, plutôt étourdi que stimulé par l'extrémité du danger, tenait une espèce de conseil privé dans les appartements du doge, le 30 avril, lorsqu'une lettre du commandant de la flottille vénitienne l'informa que les Français élevaient des fortifications sur les basses terres contiguës aux lagunes ou canaux qui séparent du continent et les unes des autres les îles sur lesquelles Venise a posé les fondements de sa puissance. Cet officier proposait, en employant le style brusque d'un vaillant marin, de les détruire avant que les travaux pussent être terminés. En effet, rien n'eût été plus facile que de défendre les lagunes contre un ennemi qui, malgré la jactance de Napoléon, n'avait pas un seul navire. Les sénateurs arrêtèrent que l'amiral se mettrait en devoir d'agir. Peu de temps après que cet ordre fut expédié, leurs délibérations furent interrompues par le bruit des canons, les chaloupes canonnières vénitiennes dirigeant leur feu contre l'avant-garde de l'armée française, qui commençait à arriver à Tusina.

CHAPITRE XI.

Négociations de Venise avec Bonaparte. — Le traité de Campo-Formio est signé.

Afin de mettre un terme à ce bruit de triste présage, on envoya deux plénipotentiaires pour intercéder auprès du général français, et, pour prévenir les délais, le doge se chargea lui-même de faire connaître le résultat de la conférence.

Le grand conseil fut convoqué le 1er mai. Le doge, pâle et d'un air consterné, proposa, comme le seul moyen de salut, d'admettre quelques modifications démocratiques dans le gouvernement, sous la direction du général Bonaparte, ou en d'autres termes, de mettre les institutions de Venise aux pieds du vainqueur pour être réédifiées selon son bon plaisir. Sur six cent quatre-vingt-dix patriciens, vingt-un seulement refusèrent d'accéder à un vote qui entraînait l'abolition entière de leur constitution. Les conditions proposées ou convenues devaient, il est vrai, être soumises à la révision du grand conseil; mais la reddition devait être regardée comme sans réserve et complète.

Au milieu de l'abattement et de la confusion du gouvernement, un habile intrigant, le secrétaire, dit-on, de l'ambassadeur français à Venise dont le chef avait été rappelé, conçut le projet d'engager le gouvernement vénitien à commettre un acte de suicide politique, qui épargnât à Bonaparte l'embarras et le léger scandale qu'aurait pu entraîner le renversement total de la République.

Le 9 mai, au moment où le comité du grand conseil était en délibération secrète avec le doge, deux étrangers s'introduisent parmi les sénateurs, sans obstacle, sans objection; les deux étrangers furent autorisés à communiquer avec le sénat par écrit.

Leur avis, qui ressemblait à un ordre, était d'anticiper sur les réformes que les Français avaient intention de faire, de dissoudre le gouvernement actuel, d'ouvrir les cachots, de licencier les soldats esclavons, de planter l'arbre de la liberté sur la place Saint-Marc, et de prendre d'autres mesures populaires du même genre, dont la moins hardie, proposée

quelques mois auparavant, aurait été l'arrêt de mort de celui qui eût osé y faire seulement allusion.

Comme les conseillers amis avaient fait entendre que la plus grande célérité était nécessaire, le comité laissa à peine écouler trois jours avant de recommander leur avis au grand conseil. En attendant, ces oligarques se mirent à préparer d'avance la destruction de leur gouvernement et la reddition de leur ville, en démantelant leur flotte et licenciant les soldats.

Enfin le grand conseil s'assembla le 31 mai. Le doge avait commencé un discours pathétique sur les extrémités auxquelles la République était réduite, lorsqu'une décharge irrégulière d'armes à feu retentit sous les fenêtres du conseil. Tous les membres se levèrent en désordre : les uns supposèrent que les Esclavons livraient les citoyens ; les autres, que la populace se révoltait contre la noblesse, ou que les Français étaient entrés dans Venise et mettaient la ville au pillage. Les timides sénateurs n'attendirent pas, dans leur épouvante, qu'on leur eût appris la cause réelle du bruit qui les avait troublés ; mais, se hâtant de dépouiller leur ancien gouvernement de toute son autorité, et signant par là en quelque sorte sa sentence de mort civile, ils ajoutèrent à cet acte tout ce qui pouvait rendre le sacrifice plus agréable à Bonaparte, et se séparèrent en désordre, bien persuadés qu'ils avaient pris la meilleure mesure pour apaiser le tumulte, en remplissant les désirs du parti dominant. Ce n'était nullement le cas ; au contraire, ils eurent le malheur de trouver que l'insurrection dont la décharge de mousqueterie avait été le signal n'était pas dirigée contre les aristocrates, mais contre ceux qui proposaient de trahir l'indépendance nationale. Des bandes armées criaient : Vive à jamais Saint-Marc ! périsse la domination étrangère ! Il

y en avait d'autres, il est vrai, qui déployaient, en opposition à ces cris, des drapeaux tricolores avec le cri de : La liberté pour toujours! Les soldats licenciés et mutinés se mêlèrent à ces groupes hostiles et menacèrent la ville du feu et du pillage. Dans cette horrible confusion, et pendant que les différents partis se tiraient des coups de fusil, un gouvernement provisoire fut nommé à la hâte. On expédia des barques pour amener trois cents soldats français dans la ville. Ils prirent possession de la ville de Saint-Marc. Quelques habitants les reçurent avec acclamations; mais le plus grand nombre des Vénitiens, qui n'étaient pas les moins sensibles à l'odieuse tyrannie de l'ancienne aristocratie, la virent tomber dans un triste silence, parce qu'avec les anciennes institutions de leur patrie, quelque peu qu'il y en eût à regretter dans le nombre, tombaient aussi l'honneur et l'indépendance de Venise. Les conditions imposées par les Français parurent assez modérées, du moins ce qui en fut rendu public : il fut déclaré que les troupes étrangères ne resteraient pas au-delà du terme nécessaire pour protéger la paix de Venise; on garantit aussi la dette publique et le paiement des pensions faites aux nobles devenus pauvres. Les Français demandèrent, il est vrai, la continuation des poursuites intentées contre le commandant du fort de Lido, qui avait tiré sur le vaisseau français; mais toutes les autres offenses furent pardonnées, et Bonaparte laissa même depuis l'affaire de Lido tomber dans l'oubli; ce qui fit douter que la chose eût jamais été aussi sérieuse qu'on avait voulu le faire croire.

Cinq articles secrets et un peu plus désagréables accompagnaient les conditions avouées : l'un traitait de divers échanges de territoire déjà arrêtés aux dépens de Venise entre l'Au-

triche et la France; le deuxième et le troisième stipulaient le paiement de trois millions de francs en espèces et autant en munitions navales; un autre prescrivait la cession de trois vaisseaux de guerre et de deux frégates armées et équipées; un cinquième ratifiait le don de vingt tableaux et de cinq cents manuscrits. Le duc de Modène, qui s'était réfugié à Venise lorsque Bonaparte était entré en Lombardie, vit piller les restes de son trésor, montant à cent quatre-vingt mille sequins.

En échange de la cession de la Flandre et des pays situés sur la rive gauche du Rhin, y compris la ville de Mayence, qu'elle devait abandonner à la France à perpétuité, l'Autriche réclamait une indemnité sur quelque autre frontière. Le projet primitif portait que la République lombarde, appelée depuis cisalpine, obtiendrait tout le territoire qui s'étendait depuis le Piémont jusqu'à la rivière Oglio, au levant; le territoire au couchant de cette rivière devait être cédé à l'Autriche comme l'équivalent de la Belgique et des pays de la rive gauche du Rhin. L'Oglio, naissant dans les Alpes, descend à travers les fertiles districts de Brescia et de Cremasco, et se jette dans le Pô non loin de Borgo-Corte, comprenant Mantoue sur sa rive gauche: cette ville forte, la citadelle de l'Italie, devait donc être rendue à l'Autriche. Il y avait encore d'autres compensations assignées à l'empereur par les préliminaires de Léoben. Venise devait être dépouillée de ses territoires de terre ferme confisqués pour augmenter l'indemnité destinée à l'empire, quoique Venise, comme Bonaparte le croyait encore alors, eût été utile à la neutralité adoptée par elle. Pour confirmer cet acte d'injustice, il fallait une injustice nouvelle. L'état de Venise devait recevoir les légations de Bologne, Ferrare et la Romagne, en remplacement des domaines qu'elle devait céder

à l'Autriche ; il ne faut pas oublier que les légations étaient les principaux éléments de la République transpadane, fondée par Bonaparte lui-même. C'étaient ces mêmes pays, avec leur population, bercée de l'espoir d'un gouvernement libre et populaire, qu'il était sur le point d'abandonner à Venise la plus jalouse oligarchie du monde, qui n'était pas disposée à pardonner à ceux qui avaient exprimé, avec trop d'empressement, le dessein de l'indépondance. Telle fut la première discussion du traité de Léoben ; il paraît que les négociateurs des deux peuples regardaient les états secondaires et plus faibles, anciens ou modernes, comme de simples fractions de poids bonnes à être jetées dans la balance, afin d'en mettre au besoin les deux bassins de niveau.

Il est vrai que la jeune République Cispadane échappa au sort que son fondateur lui réservait alors ; car cet arrangement venait à peine d'être arrêté provisoirement, lorsqu'arrivèrent les nouvelles de la révolte de Venise, qui donnaient le droit à Bonaparte de la traiter en pays conquis. Mais, d'un autre côté, il avait reçu la soumission des Vénitiens ; il avait ratifié leur nouvelle constitution populaire, et s'était rendu maître de la ville, sous prétexte de lui procurer un gouvernement libre. Le droit de conquête était borné par les termes de la capitulation. L'autorité, à son tour, était d'autant plus tenue de protéger l'ancienne République, que c'était pour sa cause que Venise avait pris les armes ; mais l'Autriche ne s'est point fait scrupule de prétendre profiter des dépouilles d'un allié qui avait reçu une blessure mortelle pour lui. Pendant que les négociateurs s'assemblaient pour discuter définitivement les préliminaires, le Directoire, soit pour effrayer Bonaparte, dont la prééminence devenait trop évidente, soit

qu'il éprouvât réellement des craintes qu'il exprimait, avait décidé que Mantoue, prise avec tant de peine, resterait le boulevard de la République Cisalpine, au lieu de redevenir encore une fois celui des terroristes autrichiens, en Italie. Les plénipotentiaires impériaux insistaient, de leur côté, sur ce que Mantoue était absolument nécessaire à la sécurité de leurs possessions italiennes, et le devenait davantage encore d'après le caractère particulier de leur nouvelle voisine, la République Cisalpine, dont l'exemple risquait d'être dangereux pour les dépendances attenantes d'une ancienne monarchie. Afin de trancher cette difficulté, le général français proposa que les domaines restants de Venise fussent aussi partagés entre l'autorité et la France, celle-ci obtenant la possession de l'Albanie vénitienne et des îles Ioniennes, qui appartenaient à la République, dont les hautes puissances contractantes signaient l'arrêt de mort, tandis que l'Italie, la Dalmatie, Venise elle-même, et tous les autres domaines, feraient partie de l'Autriche. Par l'intermédiaire de son ministre, l'Autriche consentit à cet arrangement avec aussi peu de scrupule qu'à la saisie des possessions de terre ferme de sa malheureuse alliée. Mais, à mesure que les obstacles étaient écartés d'un côté, ils semblaient se présenter d'un autre; et il s'ensuivit une suspension des délibérations qu'aucun des deux partis ne paraissait disposé à conclure. Dans le fait, Napoléon, plénipotentiaire pour la France, et le comte de Cobentzel, diplomate d'un grand mérite, qui agissait principalement au nom de l'Autriche, prévoyaient depuis longtemps une crise. Cette crise, qui eut lieu le 18 fructidor, amena, par un nouveau mouvement révolutionnaire, un changement d'administration. Quand cette révolution fut

accomplie à leur avantage, les directeurs, se sentant plus forts, parurent vouloir écarter l'idée de la paix, et montrèrent un grand penchant à profiter de leur position plus favorable. Bonaparte était d'un avis contraire. Il savait que, si la guerre recommençait, les difficultés de la campagne retomberaient sur lui, et le blâme de même, si les résultats n'en étaient pas heureux.

Il était donc déterminé à conclure, en vertu de ses pleins pouvoirs, que le Directoire le voulût ou non. Dans cette intention, il s'adressa, avec toute la rudesse d'un envoyé militaire, à Cobentzel, qui voyait bien tout ce qu'il gagnait par les délais. Le 16 octobre, les conférences furent renouvelées sur les premières bases, et Cobentzel traita le sujet des indemnités, insistant pour que Mantoue et la ligne de l'Adige fussent accordées à l'empereur, menaçant d'appeler les Russes, si la guerre recommençait, insinuant que Bonaparte sacrifiait le désir de la paix à la gloire militaire, et qu'il voulait une guerre nouvelle.

Napoléon, avec indignation, mais du sang froid, prit, sur un guéridon, un cabaret de porcelaine que Cobentzel estimait beaucoup, comme un présent de l'impératrice Catherine : « Eh bien ! dit-il, la trêve est donc rompue et la guerre déclarée ; mais souvenez-vous qu'avant la fin de l'automne je briserai votre monarchie comme je brise cette porcelaine. En disant ces derniers mots, il la jeta par terre avec vivacité, et sortit brusquement. »

Les plénipotentiaires autrichiens n'hésitèrent plus à se soumettre à toutes les demandes de Napoléon plutôt que de le voir recommencer le cours de son invasion. Le traité de Campo-Formio fut donc signé, d'autant plus vite que Napo-

léon désirait se rapprocher du théâtre des événements qui agitaient Paris (1).

Le secrétaire de la légation française, qui avait joué un rôle très-actif pendant la révolution, hasarda d'adresser une remontrance à Bonaparte qui livrait ainsi Venise à l'Autriche au lieu d'en faire une démocratie indépendante ou de l'unir à la République Cisalpine. Bonaparte rit de pitié aux dépens d'un homme qui pensait encore à propager les principes du jacobinisme.

« J'ai reçu votre lettre, lui répondit-il avec mépris et sévérité, mais je ne puis la comprendre. La République française n'est tenue, par aucun traité, de sacrifier ses intérêts au comité de salut public de Venise, ou à toute autre classe d'individus. La France ne fait pas la guerre pour le profit des autres. Je sais qu'il ne coûte rien à quelques bavards déclamateurs, que je pourrais plutôt appeler des fous, de parler d'une République universelle ; je voudrais leur voir faire une campagne d'hiver. La République de Venise n'existe plus. Efféminés, corrompus, perfides, hypocrites, les Vénitiens ne sont pas faits pour la liberté; si Venise sait l'apprécier, ou si elle a le courage d'y prétendre, le temps n'est pas défavorable ; qu'elle la réclame les armes à la main. »

Le plus remarquable incident de la reddition des frontières de Venise aux Autrichiens fut que le vieux doge Marini tomba évanoui au moment de prononcer le serment d'allégeance au commissaire impérial. Il mourut bientôt après.

(1) *Vie de Napoléon.*

CHAPITRE XII.

Paix de Tolentino. — Suite de la guerre.

La paix est conclue à Tolentino, entre le Saint-Siége et la République française. Le pape, outre Avignon et le Comtat Venaissin, cède Bologne, Ferrare et la Romagne. A l'époque où ce traité fut signé, toute la haute Italie était occupée par les troupes françaises, et le Tyrol était déjà attaqué.

Depuis les succès de l'armée française en Italie, la position du pape était devenue fort difficile. Un incident vint hâter l'explosion. Le cardinal Busca, nouveau secrétaire-d'état, était en correspondance suivie avec le nonce, à Vienne. Dans une de ses lettres, il lui avouait qu'il avait peu d'inclination pour les Français, et qu'il fallait décider l'empereur à secourir le Souverain Pontife. Cette lettre fut interceptée et remise au général Bonaparte. Aussitôt Bonaparte rompt l'armistice, et l'armée française marche sur l'Etat de l'Eglise. Elle s'empare en courant d'Imola, de Forli, de Césène, de toute la Romagne, du duché d'Urbin; de la Marche d'Ancône, et arrive, le 17 février, à Tolentino. En quinze jours, la moitié des Etats de l'Eglise se trouve envahie. Le pape consentit à payer trente millions, à fournir seize cents chevaux équipés, à faire une pension à la famille de l'ambassadeur Basseville, assassiné à Rome dans une émeute ; à perdre les trois légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, et à recevoir garnison française dans Ancône. Ce traité sauvait Rome, mais il causa de grands embarras au pape : il y eut des attroupements et des séditions dans Rome. Ce fut dans ces transes et dans ces alarmes que Pie VI passa l'année 1797. Il fut atteint d'une maladie

grave, et ne se rétablit que pour voir fondre sur lui de plus grands malheurs.

L'Autriche avait réuni une nouvelle armée sous le commandement du prince Charles. Le 16 mars, il est attaqué dans ses positions et forcé de battre en retraite, laissant à découvert l'état vénitien et le Tyrol.

Le mois de mars ne fut qu'une suite de conquêtes : l'armée française s'empare successivement de Gradisca, de Botzen. La ville de Trente éprouve le même sort; les troupes françaises pénètrent à la fois dans la Corinthie et dans la Carniole.

L'ambassadeur de France signe, à Turin, un traité entre le roi de Sardaigne et la République; le contingent de la Sardaigne était de huit mille hommes d'infanterie, mille cavaliers et quatre pièces de canon. De son côté, le gouvernement français s'engageait à procurer les plus grands avantages au roi de Sardaigne, lorsque la paix viendrait à être rétablie.

Tant de désastres avaient donné beaucoup à réfléchir au cabinet de Vienne : quatre armées détruites en une seule campagne; l'Italie perdue pour l'Autriche, et les états héréditaires sérieusement menacés; cependant, dans une position qui semblait assez critique, les ouvertures ne vinrent point de l'Autriche.

C'est que dans la réalité la position des Français pouvait devenir mauvaise; tout le Tyrol était soulevé en masse; l'ennemi avait repris Botzen et Trente, et pénétrant de là dans les défilés du Tyrol, il avait occupé de nouveau Roveredo et Vérone; d'un autre côté, l'insurrection du Tyrol avait gagné les états vénitiens; Bonaparte comprit toutes ces difficultés, et c'est lui qui prit l'initiative de ces préliminaires, dans une lettre qu'il adressa au prince Charles.

Le passage du Rhin par l'armée de Sambre-et-Meuse, aux ordres du général Hoche, s'effectua le 18 avril. Bientôt les troupes impériales sont défaites, d'abord à Neuvied, ensuite à Dursdorf : elles y perdent cinq mille hommes et vingt bouches à feu.

Les 20 et 21 avril, l'armée de Rhin-et-Moselle passa également le Rhin de jour, et en face de l'ennemi ; c'était le général Moreau qui la commandait. La perte que les Autrichiens éprouvèrent fut évaluée à quatre mille hommes et à vingt pièces de canon. Les deux armées s'apprêtaient à marcher en avant quand l'ordre vint aux deux généraux de conclure un armistice sur le Rhin, conformément au traité provisoire de Léoben.

Gênes redevient un état démocratique sous le nom de République ligurienne. Un avocat appelé Corvetto joua un grand rôle dans cette révolution.

Une expédition française, partie du port de Venise sur les vaisseaux de cette ancienne république, s'empare de Corfou et des autres îles Ioniennes.

Il y eut vers la même époque un rapprochement, ou du moins une apparence de rapprochement entre le cabinet anglais et le Directoire. Lord Malmesbury se rendit à Lille pour arrêter des propositions de paix avec Letourneur, ex-membre du Directoire. Ces conférences n'eurent aucun résultat.

Napoléon venait de finir sa carrière en Italie pour le moment actuel : il prit congé en termes nobles de ses soldats, qui ne pouvaient guère espérer de le voir remplacer par un général d'un mérite plus transcendant ; et il fit une adresse modérée à la République Cisalpine. Enfin il partit pour retourner par la Suisse à Radstadt, où un congrès était convoqué

pour la pacification de l'empire germanique, et où il devait figurer comme plénipotentiaire de la France.

Pendant le voyage, on remarqua qu'il était sombre et rêveur. Sa séparation d'une armée de cent mille hommes, qu'il pouvait bien appeler à lui, et l'incertitude de sa destinée future suffisent pour l'expliquer, sans supposer, comme quelques-uns l'ont dit, qu'il avait déjà formé aucun des projets ambitieux qui l'occupèrent plus tard. Toutefois son ardente ambition lui montrait sans doute des visions d'une grandeur encore lointaine et indéfinie, et ne pouvait guère lui permettre de rester dans un rang médiocre, il devait nécessairement ou s'élever encore plus haut, ou être violemment rejeté dans la foule, et être condamné à une obscurité relative. Il n'y avait pas de situation moyenne pour le vainqueur et le libérateur de l'Italie.

Voici la proclamation que Bonaparte, en partant, adressa à ses soldats :

« Soldats, je pars demain pour me rendre à Radstadt ; séparé de l'armée, je soupirerai au moment de me retrouver au milieu d'elle, bravant de nouveaux dangers. Quelque poste que le gouvernement assigne aux soldats d'Italie, ils seront les dignes soutiens de la liberté et de la gloire du nom français.

« Soldats, en vous entretenant des princes que vous avez vaincus, des peuples que vous avez affranchis, des combats que vous avez livrés en deux campagnes, dites-vous : Dans deux campagnes, nous aurons plus fait encore. »

Un grand nombre de prêtres catholiques, proscrits par les lois révolutionnaires, étaient allés chercher un asile en Italie ; mais ils y restèrent dans le plus grand dénuement, au grand

scandale de la chrétienté. Soit sentiment d'humanité, soit politique, Bonaparte fit une proclamation dans laquelle il annonçait que les prêtres réfugiés français étaient sous la protection de l'armée; que leur résidence était autorisée; qu'ils seraient placés dans les maisons monastiques, et qu'ils recevraient un traitement.

CHAPITRE XIII.

Les finances sous le Directoire (1).

L'état des finances et le discrédit des assignats étaient la plaie la plus profonde de la République; jamais papier-monnaie n'avait été plus solidement établi et n'avait eu une meilleure garantie; mais des vices d'administration, suite d'une foule de circonstances majeures, avaient successivement altéré son crédit. Quel papier-monnaie pouvait résister à une émission indéfinie dans sa quantité et dans sa durée et une incertitude toujours croissante sur la mesure et la réalité des propriétés qui devaient en être le gage?

Pendant la Terreur, le numéraire avait entièrement disparu; et l'assignat, soutenu par la peine de mort, avait fait son service au pair. Après le 9 thermidor, l'argent lui avait fait la guerre, et la liberté des transactions, jointe à un concours d'autres causes, avait précipité sa dépréciation.

A l'ouverture de la session du Corps-Législatif, le louis valait déjà trois cent mille livres d'assignats, et il en avait été émis pour vingt-sept milliards. Le Directoire demandait un crédit de trois milliards pour les services courants les plus pressés. Lorsqu'environ un an après on brisa la planche et les

(1) M. Thibaudeau.

instruments de fabrication, le louis valait près de sept mille livres en assignats, et il en avait été émis pour quarante-cinq milliards. On croit rêver lorsqu'on pense à l'énormité de ces nombres, et la génération, qui n'a pas vu cette masse de papier, a de la peine à concevoir comment on pouvait vivre en France lorsqu'on payait quatre cents livres la livre de sucre, et tous les objets de consommation dans cette proportion.

Démonétiser tout à coup l'assignat, c'eût été une opération violente, qui eût froissé trop vivement des intérêts particuliers, et compromis les services publics. On ne le pouvait pas, on ne le voulait pas. Il y avait des représentants qui s'obstinaient, même d'autant plus à soutenir l'assignat, qu'ils se discréditaient chaque jour davantage; ils accusaient le royalisme et l'agiotage de sa dépréciation, ils regardaient comme de mauvais citoyens ceux qui n'avaient pas assez de patriotisme pour recevoir un louis en papier comme un louis en or, et ils croyaient encore possible de rétablir le crédit avec des amendes et la prison; mais les lois n'étaient plus capables d'arrêter l'effet d'une convention tacite entre tous les citoyens et entre eux et le gouvernement pour réduire successivement la valeur de l'assignat dans les différentes mains où il passait. Sa valeur était fixée par l'opinion, par nos rapports commerciaux avec l'étranger et par le prix du change; elle était le résultat de toutes les causes qui avaient concouru à diriger ou à précipiter le torrent de la révolution. Puisqu'on en avait encore besoin, en attendant que le numéraire eût reparu en assez grande quantité pour subvenir aux besoins de la circulation et qu'un système régulier de contributions eût assuré au trésor public des rentrées réelles capables de pourvoir aux dépenses, tout ce qu'on pouvait faire de mieux, c'était d'em-

ployer des palliatifs pour empêcher l'assignat de périr tout d'un coup, pour gagner du temps, et arriver peu à peu à l'époque où l'on se serait mis en état de s'en passer, et de le remplacer dans la circulation par une valeur quelconque en argent.

Il fallait fixer un terme à l'émission, et déterminer la quantité d'assignats qui existerait au moment où cesserait la fabrication. Il fallait créer à l'état des revenus en argent, vérifier la valeur des domaines nationaux, les soumettre aux formes du régime hypothécaire, les diviser par fractions que l'assignat pût saisir et contre lesquelles il allait, pour la plus grande partie, s'échanger.

Tel fut l'objet de plusieurs résolutions prises par le conseil des Cinq-Cents; elles furent rejetées par celui des Anciens, parce qu'elles avaient fixé, pour rompre la planche aux assignats, un délai trop rapproché, au-delà duquel on ne voyait aucun moyen efficace d'assurer les services publics.

Des discussions sans résultat laissaient un libre cours aux choses, et livraient l'assignat à la pente qui l'entraînait. On bâtissait sur un sol mobile et sans fond. Les calculs faits la veille pour asseoir un projet ne pouvaient lui servir de base le lendemain. Chaque jour de Bourse apportait un mécompte; les plans se multipliaient, se croisaient, se heurtaient; chaque député faisait le sien, sans compter ceux qu'adressaient journellement une foule de citoyens financiers, spéculateurs, empiriques. Pendant ce temps-là, le vaisseau, pourri de toutes parts, était menacé de submersion. A côté d'une grande voie, que des milliers d'ouvriers s'efforçaient de boucher, il s'en ouvrait une plus grande encore.

Le Directoire avait besoin de fonds, et en demandait d'une

manière brusque et quelquefois avec le ton brutal d'un créancier qui s'adresse à son débiteur. Il faisait, dans ses messages, des tableaux effrayants : il ne pouvait plus aller, tout était perdu, disait-il, si l'on n'amenait de suite des valeurs réelles au trésor. Cela était fort aisé à dire; mais comment en amener? Le Corps-Législatif n'avait pas l'art d'improviser l'or et l'argent, et les lettres de change tirées sur lui en écus et à vue par le Directoire, et ses peintures exagérées d'une situation déplorable, et ses menaces, n'étaient pas propres à maintenir la bonne harmonie entre les pouvoirs ni à rétablir le crédit public. Le Directoire était plus à même qu'un corps nombreux et délibérant de calculer, de réfléchir, et de combiner un plan de finances. Il proposa de faire un emprunt forcé de six cent millions en numéraire ou en assignats au cours, de briser la planche au bout de trois mois et de les changer à bureau ouvert en numéraire, au centième de leur valeur nominale.

Siéyès, chargé de faire un rapport préparatoire sur ce projet, dit, par forme de représailles, que le républicanisme du conseil des Cinq-Cents ne le cédait pas plus à celui du Directoire que celui du Directoire ne le cédait à celui du Conseil. Quoique cet emprunt eût tous les caractères d'un impôt illégal et arbitraire, sur le rapport de Ramel, le Conseil l'adopta par une résolution qui fut approuvée du conseil des Anciens.

C'était une ressource, mais il fallait le temps de la mettre en activité, et il était facile de prévoir que, basée sur des calculs hypothétiques et faits avec précipitation, elle ne rendrait pas la somme tout entière qu'on s'en était promise. Il ne se passait donc pas de séances qu'on ne s'occupât de finan-

ces; elles étaient constamment à l'ordre du jour, et elles obtenaient la préférence sur toutes les autres matières. Le Directoire adressait message sur message; pour faire de l'argent, on mettait à sa disposition le mobilier national, les maisons royales et leurs dépendances, les forêts nationales au-dessous de trois cents arpents; on l'autorisait à engager, pour trente ans, le revenu de plusieurs autres grandes forêts. Malgré toutes ces grandes ressources, le Directoire criait toujours misère; il déclamait contre l'agiotage, fermait la Bourse, et accusait tout le monde de ses désordres et de ses embarras.

Il fut enfin décidé que la planche aux assignats serait brisée (30 pluviose). On leur avait donné pour écoulement au cours l'emprunt forcé, l'arrière des contributions et les domaines nationaux.

Tandis que quelques personnes rêvaient encore la possibilité de relever le crédit des assignats, quoiqu'ils fussent toujours de plus en plus repoussés des transactions, et que le gouvernement ne traitât plus qu'en numéraire, on leur donna le coup de grâce par la création d'un nouveau papier-monnaie, ayant cours forcé, créé en présence de quarante-cinq milliards d'assignats et de l'argent qui reparaissait; c'était une entreprise tant soit peu téméraire. Aussi, quoiqu'il ne dût y avoir que deux milliards quatre cent millions de mandats déposés à la trésorerie, pour n'en sortir qu'en vertu de crédits ouverts au ministre, quoique ces mandats fussent spécialement hypothéqués sur les domaines nationaux, évalués à trois milliards cinq cent millions, et qu'ils dussent être délivrés d'après l'estimation aux soumissionnaires, ce papier eut un cours, pour ainsi dire, avant d'être émis.

En vain des lois pénales vinrent à son secours; son discrédit fut plus rapide encore que celui des assignats. Le gouvernement, sous peine d'être dupe, fut forcé de ne plus le recevoir qu'au cours, et dans moins d'un an il fallut ainsi le démonétiser.

Ce n'était pas assez pour le législateur de pourvoir aux recettes de la République; comme les mesures de finances avaient nécessairement une grande influence sur les transactions des particuliers, il fallait à chaque instant que la loi intervînt entre eux pour prévenir les injustices et concilier les divers intérêts; il fallait qu'elle rétablît entre les créanciers et les débiteurs, entre les acheteurs et les vendeurs, l'équilibre que le discrédit du papier-monnaie rompait sans cesse.

Ce n'était pas une petite affaire; car chaque député ne se laissait que trop influencer par des cas particuliers, et, dans l'impossibilité où l'on était de tout prévoir et de pourvoir à tout, la loi, forcée de soumettre à une échelle commune une foule d'obligations diverses, commettait bien des injustices partielles, et occasionnait beaucoup de plaintes. Les financiers avaient toujours craint que, le papier-monnaie venant à manquer avant que le numéraire eût reparu en assez grande quantité pour les besoins de circulation, qu'ils estimaient à deux milliards, toutes les branches de l'industrie ne fussent paralysées, et qu'il fût impossible aux contribuables de payer leurs impositions.

Ces craintes ne se réalisèrent point; à mesure que la liberté des transactions particulières fut rétablie, le numéraire sortit, comme par enchantement, de dessous terre. A mesure que le paiement des revenus et des dépenses de l'état eut

lieu en argent, il afflua dans la circulation. Une année, ou quinze mois tout au plus, suffirent pour compléter cette révolution financière, qui se fit, non sans beaucoup de discours, d'essais inutiles, de lois illusoires, de tiraillements, mais cependant sans catastrophes et sans secousses trop sensibles.

L'assignat avait servi à faire la révolution, à fonder la République, à défendre son indépendance, à agrandir son territoire, à mettre dans le commerce une grande masse de domaines nationaux.

La Convention avait solennellement promis un milliard à l'armée. Jamais dette n'avait été plus sacrée, jamais récompense nationale n'avait été mieux méritée. Au conseil des Cinq-Cents, dans tous les plans de finances, on avait toujours soin de déduire ce milliard de la masse des bons nationaux disponibles; mais il ne fut point affecté à sa destination. A la place de l'armée française, les légions romaines auraient refusé le service, et se seraient soulevées; le soldat républicain, au milieu des privations, allumait sa pipe avec des assignats, et, sous la tente, jouait en riant, contre une bouteille de vin, sa portion du milliard. On calcula que, depuis la création des assignats, le gouvernement avait dépensé annuellement, en valeur réelle, un milliard, et de 1791 à 1795, cinq milliards. Cette dépense énorme n'était cependant pas excessive, lorsqu'on considérait les armements immenses que la République avait été obligée de faire, et les désordres inséparables d'une administration révolutionnaire. La France, réduite à ses propres ressources, et pressée par toutes les armées de l'Europe, avait été forcée d'improviser rapidement et sans compter ses moyens de défense; ses revenus ordinaires n'auraient jamais pu y suffire. Les anciens impôts, dont le

produit eût été bien inférieur à de si grands besoins, avaient été remplacés par un système moins productif encore. La révolution, pour s'attacher le peuple, lui avait remis les impôts indirects, qui lui étaient devenus odieux. A la Convention, on eût, pendant longtemps, passé pour contre-révolutionnaire si l'on eût proposé de les rétablir, et Bourdon de l'Oise avait même promis la République sans impôt; elle eût été probablement vaincue sans les biens nationaux et les assignats. Le clergé et les émigrés payèrent donc les frais de la guerre, de la liberté et de l'indépendance.

Cette ressource était loin d'être épuisée, et les dépenses de la République devaient diminuer en même temps que le nombre de ses ennemis, qui diminuaient tous les jours. Mais, si d'un côté l'entretien des armées était moins dispendieux, de l'autre il était nécessaire, il était urgent de réparer, dans l'intérieur, les ruines qui s'y étaient accumulées. Il fallait enfin que le gouvernement constitutionnel ramenât l'ordre et la régularité dans les recettes et les dépenses et dans toutes les branches de l'administration; il fallait que, renonçant à de séduisantes illusions, à des théories trompeuses, il en revînt à un système régulier des contributions proportionnées aux besoins habituels de la République, et qu'il se ménageât des ressources pour les dépenses extraordinaires et les événements imprévus.

C'était le vœu du Corps-Législatif et le but de toutes les pensées, de tous les efforts des députés qui s'y occupaient le plus de finances; au conseil des Cinq-Cents, Ramel, qui passa ensuite au ministère des finances, Defermon, Camus, etc.; au conseil des Anciens, Lebrun, Barbé-Marbois, Lafon-Ladebat, Lecouteux.

Il était impossible de trouver une réunion d'hommes plus capables et mieux intentionnés; il eût été à désirer qu'on eût pu leur confier pendant quelques mois la dictature des finances, car leur restauration exigeait, outre l'habileté et le calcul, de l'ensemble dans les vues, de la maturité de réflexion et du calme dans la discussion. Deux Conseils délibérants, excellents pour discuter, conformément à la partie la plus essentielle de leur mission dans un gouvernement représentatif et républicain, le budget annuel de l'état, étaient peu propres à reconstituer les finances dans tous leurs détails; c'étaient moins des principes et des théories qu'il s'agissait d'établir, qu'une pratique régulière. Les systèmes avaient été discutés, approfondis et jugés; il ne fallait plus qu'assurer l'exécution de ceux que l'opinion et l'intérêt de l'état réclamaient. Chaque membre voulait y apporter son tribut, et mettre une pierre à l'édifice sans s'inquiéter s'il n'en dérangerait pas l'harmonie.

Malgré tous ces inconvénients, on n'en sortait pas moins peu à peu du désordre, on n'en faisait pas moins des pas très-sensibles vers l'amélioration des revenus publics, et l'on put aborder, sans être taxé de royalisme, un système de contributions indirectes, sans lequel nul état ne peut subsister, tel que les douanes, un droit d'entretien des routes, des droits sur le sel et le tabac, et même jusqu'à une loterie; enfin on parvint à faire une loi de finances pour l'an V. Les dépenses ordinaires y étaient fixées à quatre cent cinquante millions, et les dépenses extraordinaires à cinq cent cinquante. Il était pourvu aux premières par le produit des contributions et des revenus ordinaires, et aux secondes par des recettes extraordinaires, parmi lesquelles figurait toujours au premier

rang le produit des ventes des biens nationaux. La solde des troupes, les traitements des fonctionnaires publics, des employés, et une partie de la dette publique furent payés en numéraire. Les crédits furent ouverts aux ministres, et la comptabilité fut établie en argent.

Mais que pouvaient la prévoyance et tous les efforts des conseils législatifs, s'ils n'étaient pas secondés par le pouvoir exécutif? Que servait de créer des recettes pour les élever au niveau des dépenses une fois fixées, si l'on ne se renfermait pas dans leurs limites, et si sans cesse on en dépassait le terme? Quel effet devaient produire sur le Corps-Législatif qui dispensait presque aveuglément les trésors de la nation au Directoire, des messages insolents, injustes, alarmants, qu'il avait l'imprudence de publier, tandis que les Conseils les lisaient?

Les troupes étaient en souffrance dans plusieurs armées, la garnison de La Rochelle s'était soulevée, et le Directoire accusait directement la trésorerie, et indirectement les représentants de la nation, de livrer ses défenseurs à la famine, et de laisser manquer les services.

Quelle était la cause de cette pénurie factice? car il fut établi en comité secret que la trésorerie avait fait des envois considérables de fonds aux armées, et tout récemment à l'armée de l'Océan, de six cent mille livres écus. C'est que l'on commençait par payer exactement, et que l'on tenait à jour les états-majors, les employés, les fournisseurs, et qu'on laissait de côté la solde, cette créance privilégiée du soldat; c'est qu'à Paris une foule de femmes perdues, de faiseurs d'affaires et de vampires affamés assiégeaient le trésor public, les ministres, le Directoire, et dévoraient la substance la plus pré-

cieuse de l'état; c'est qu'il se faisait, dans les bureaux et jusque dans les salons du petit Luxembourg, un trafic honteux de fournitures, de marchés, d'ordonnances, de négociations et de paiements qui engloutissaient la fortune publique; c'est qu'au Directoire, chargé de faire les dépenses, et tenu par devoir autant que par sa situation de surveiller le bon, juste, convenable et fidèle emploi des fonds, les uns s'affranchissaient de ce devoir sacré par insouciance ou faiblesse, et d'autres étaient dans une criminelle connivence avec les intrigants qui s'engraissaient de tous ces désordres; c'est que le Directoire qui, avant la campagne de l'an IV, avait demandé quinze cent millions pour les dépenses de cette année, ne regardait le Corps-Législatif que comme le simple pourvoyeur de ses exigences démesurées, ne rendait aucun compte, ne présentait aucune réforme, aucune économie, et supportait avec impatience et humeur toutes celles qui prenaient naissance dans les Conseils. Il y avait pourtant plus de vrai patriotisme à réduire autant que possible les dépenses publiques, à soulager le contribuable, à administrer fidèlement les deniers, qu'à défendre quelques mauvaises lois révolutionnaires. qu'à soutenir les partis pour les opposer les uns aux autres, qu'à exercer de petites persécutions au nom d'une grande Répubique si imposante par ses victoires et sa puissance.

Parmi les faits scandaleux que présentait l'administration des finances, les opérations de la compagnie Dijon se trouvaient sans contredit au premier rang. Cette horde d'agioteurs s'était engagée à fournir au trésor public deux millions cinq cent mille livres en numéraire, moyennant cent millions de mandats, dont quarante millions payables à la trésorerie, et soixante à lever sur les caisses de quelques départements. Les

agents de la compagnie parcoururent en poste la République, vidant les caisses, et firent une récolte de six cent cinquante-un millions de mandats. Cette somme, évaluée et calculée d'après le cours des mandats à l'époque où la compagnie les avait extraits des caisses publiques, s'élevait à plus de neuf millions. Le dommage était énorme, la fraude était patente. Les commissaires de la trésorerie et le ministre des finances avaient replâtré tout cela avec des transactions où les intérêts du trésor public étaient loin d'être couverts, et sur les différents comptes qui avaient été rendus de cette monstrueuse affaire au conseil des Cinq-Cents, en comité secret, on n'avait pris aucune résolution. Defermont en fit un rapport public.

CHAPITRE XIV.

Conspiration anarchiste de Babœuf.

Le Directoire fut effrayé de l'audace des anarchistes. Leur club du Panthéon comptait jusqu'à quatre mille membres. Babœuf était à la tête de cette conspiration, dont le but était de renverser le Directoire. Drouet, qui faisait partie de la conspiration, et qui, comme représentant, aurait entraîné ses complices devant la cour nationale, s'évada des prisons de l'Abbaye en plein jour. Découverts par un des conjurés, ils furent tous décrétés d'accusation et cités à comparaître devant la haute cour assemblée à Vendôme. L'insolence et l'audace du plus grand nombre des accusés était à son comble. On fut obligé, pour rétablir l'ordre, de menacer les accusés de les exclure des débats, et de passer outre à leur jugement en leur absence.

Les débats durèrent une année entière. Enfin le jugement

fut rendu. Babœuf et Darthé furent condamnés à mort. En entendant leur jugement, ils se frappèrent d'un stylet, et furent conduits, l'un mourant et l'autre mort, à l'échafaud. Quelques autres accusés furent déportés.

Les anarchistes des départements et des étrangers suspects de tous les pays affluaient à Paris. Les anarchistes se rassemblèrent dans les cafés Godeau, Carazza et Chrétien; ils formaient des groupes dans différents quartiers, et jusqu'aux portes des Conseils. Ils y proclamaient la proscription des députés, l'apothéose de Robespierre, la constitution de 93 et les échafauds. Des représentants du Thibaudeau ne rougissaient pas de se rendre à leurs réunions. Le député Charlier, connu par son intempérance, se faisait remarquer dans leurs orgies.

Après la conspiration de Babœuf, les royalistes conspirèrent aussi contre le Directoire. Les principaux auteurs du complot étaient Brottier, Duverne de Preslc et la Villeurnoy.

Mais, pour faire réussir leur projet, il fallait trouver des chefs militaires. Ils s'ouvrirent donc au colonel Malo, qui s'était fait une certaine réputation dans la dernière conspiration de Grenelle, et l'adjudant-général Ramel, commandant les grenadiers de la garde du Corps-Législatif. Ces deux hommes feignirent de se montrer très-empressés à seconder les vues des chefs de la conspiration, mais ils la dénoncèrent au Directoire, qui les engagea à entrer dans leurs projets, et en même temps à rendre un compte exact de leurs démarches.

Au bout d'un mois, et la chose paraissant assez mûre, Malo attira tous les agents royaux chez lui à une conférence, et là il leur faisait répéter tous leurs projets, pour que des

agents, secrètement apostés, pussent les entendre; il les fit saisir avec tous leurs papiers.

Le lendemain, le Directoire envoya un rapport au ministre de la police, sur tout ce qui s'était passé, et Malo et Ramel furent déclarés avoir bien mérité de la patrie.

Les accusés, au nombre de dix-huit, traduits devant le conseil militaire, quatorze furent acquittés. Brottier, Duverne de Presle, la Villeurnoy et Poly, furent condamnés à mort, mais leur peine fut commuée en plusieurs années de réclusion. Voici les réflexions de Thibaudeau sur ces procès :

« Le ministre de la police, Cochon, me dit que le message du Directoire avait été déterminé par l'offre faite, par des conspirateurs royaux, de dénoncer les députés qui correspondaient avec Louis XVIII, le trésor des conjurés et tous leurs moyens ; que postérieurement au message, cet individu avait déclaré qu'il y avait dans la conspiration des députés des deux côtés des Conseils, et notamment toute la société de Clichy ; que cent quatre-vingt-quatre députés avaient traité avec Louis XVIII ; qu'il n'avait nommé que Lémerer et Marsan. Cochon ajouta qu'il savait que, depuis plus de six mois, Lémerer avait été vu dans des réunions de conspirateurs royalistes. Ces bruits finirent bientôt par se répandre dans les Conseils. Cent quatre-vingt-quatre députés vendus à la royauté, c'était une chose assez sérieuse pour qu'on cherchât à l'éclaircir. Lanjuinais en parla à Carnot, qui lui répondit que le fait était vrai, que le Directoire avait lu la liste, et que, puisque dans les Conseils on voulait l'attaquer, il prendrait les devants. Cependant peu de jours après, le Directoire, dans son journal officiel (12 germinal), démentit ce bruit. Duverne de Presle, à qui on avait imputé cette pré-

tendue révélation, la nia aussi par une lettre qu'il fit insérer dans ses journaux.

« Je ne vis dans tout cela qu'une des mille petites intrigues qui se forgeaient au Directoire, et que malheureusement il regardait comme des moyens de gouvernement. Il jetait aussi en avant des soupçons plus ou moins fondés, et, malgré ses démentis, il en restait toujours quelques traces, dont il profitait ensuite dans l'occasion. »

Voici comment Napoléon a jugé cette époque :

« La République était divisée : un parti avait confiance dans la constitution de 1795 ; un autre aurait voulu un président à la tête du gouvernement ; un troisième regrettait la constitution de 1793 ; enfin les émigrés, les restes des privilégiés appelaient de leurs vœux la contre-révolution. Mais ce dernier parti ne se composait que d'individus ; les émigrés mouraient de misère chez l'étranger. Les trois premiers partis comprenaient toute la population de France ; beaucoup de gens eussent voulu que le Directoire fût composé de magistrats n'ayant pas pris part aux affaires depuis le 10 août.

Les cinq directeurs avaient voté la mort du roi : on s'attendait qu'ils emploieraient tous ceux de leurs collègues à la Convention qui n'avaient pas été réélus aux Conseils. Il en fut autrement. Le nom de conventionnel fut d'abord une cause de défaveur, et peu après un titre de proscription. Ils furent, par mesure de haute police, chassés de Paris et contraints de se retirer dans le lieu de leur domicile. Les hommes de 93 s'étaient d'abord montrés disposés à s'attacher au char du gouvernement, composé d'hommes qui tous avaient été chauds Jacobins ; mais sa marche leur déplut : ils s'effarouchèrent de cette apparence de cour ; accoutumés à ne rien ménager, à ne

connaître aucune nuance, ils se livrèrent à toute espèce de sarcasme. Le Directoire fut exaspéré et sévit contre eux. Poussés à bout, ils conspirèrent, pour s'affranchir du joug des cinq sires du Luxembourg. Ils se ressouvinrent alors que Rewbell avait fermé les Jacobins; que Barras avait marché contre eux au 9 thermidor; que Laréveillère-Lepeaux était des 73. Carnot seul, à leurs yeux, était sans reproche.

Le parti qui désirait le gouvernement d'un président se serait sincèrement attaché au Directoire, s'il lui eût montré de la confiance; mais, loin de là, il le signala tout d'abord comme ennemi; ce parti s'aliéna, et s'il ne devint pas l'ennemi de la République, il le devint de l'administration.

Le Directoire s'attacha à se faire des partisans dans les classes privilégiées. Il ne réussit pas : elles ne montrèrent aucune considération pour des hommes sans naissance et n'ayant personnellement aucun genre d'illustration.

Les armées se rallièrent à un gouvernement fondé sur les principes pour lesquels elles combattaient depuis cinq ans, et qui leur assurait plus de stabilité et de considération.

Ainsi les deux partis extrêmes se formèrent de nouveau, les hommes de 93 parce qu'on les persécuta, les classes privilégiées parce qu'on les caressa.

Peu après, le Directoire adopta la politique funeste connue sous le nom de *bascule;* elle était fondée sur le principe de comprimer également les deux partis, de sorte que lorsque l'un des deux s'était compromis et avait attiré sa sévérité, dans le même moment, et par le même acte, il frappait le parti opposé, quand bien même, dans cette circonstance, il aurait secondé ses intentions. Le sentiment de l'injustice, de la fausseté, de l'immoralité de ce système, porta au plus haut degré

l'exaspération et le dégoût dans tous les esprits. Les partis s'accrurent et s'aigrirent chaque jour davantage; il s'opéra même entre eux une espèce de rapprochement. L'éclat que les victoires d'Italie répandaient sur le Directoire ne pouvait effacer l'ingénérosité de son administration; son sceptre était de plomb.

Les lois avaient proclamé la liberté des consciences; elles protégeaient également l'exercice de tous les cultes; mais, sous le gouvernement révolutionnaire, les prêtres de toutes les religions avaient été incarcérés, chassés du territoire, et enfin déportés. Après le 9 thermidor, cet état de choses s'était adouci depuis. Le directeur Laréveillère-Lepeaux se fit le chef des théophilanthropes; il leur donna des temples. La persécution contre les prêtres catholiques se renouvela, et, sous divers prétextes, on les gêna dans l'exercice de leur religion. Grand nombre de bons citoyens se trouvèrent de nouveau inquiétés et froissés dans ce que l'homme a de plus sacré.

Le calendrier républicain avait divisé l'année en douze mois égaux de trente jours, et chaque mois en trois décades; il n'y avait plus de dimanche; le décadi était marqué pour le jour de repos. Le Directoire alla au-delà et défendit, sous des peines correctionnelles, que l'on travaillât le décadi, et qu'on se reposât le dimanche; il employa les officiers de paix, les gendarmes, les commissaires de police, à faire exécuter ces absurdes réglements. Le peuple fut géné et exposé à des condamnations, à des vexations, pour des faits étrangers à l'ordre et à l'intérêt général. La clameur publique invoqua inutilement les droits de l'homme, les dispositions des constitutions, les lois qui garantissaient la liberté des consciences et

le droit de faire tout ce qui ne nuit ni à l'état ni à autrui. On se formerait difficilement une idée de l'aversion que cette conduite inspira contre l'administration qui tyrannisait ainsi les citoyens dans tous les détails de la vie, au nom de la liberté et des droits de l'homme.

Le besoin de l'uniformité des poids et mesures a été senti dans tous les siècles; plusieurs fois les Etats-Généraux l'ont signalé. On attendait ce bienfait de la révolution. La loi sur cette matière était si simple, qu'elle pouvait être rédigée dans les vingt-quatre heures, adoptée et pratiquée dans toute la France en moins d'une année. Il fallait rendre commun à toutes les provinces l'unité des poids et mesures de la ville de Paris. Le gouvernement, les artistes s'en servaient depuis plusieurs siècles; en envoyant des étalons dans toutes les communes, et contraignant l'administration et les tribunaux à n'en pas admettre d'autres, le bienfait eût été opéré sans efforts, sans gêne et sans lois coercitives. Les géomètres, les algébristes, furent consultés dans une question qui n'était que du ressort de l'administration. Ils pensèrent que l'unité des poids et mesures devait être déduite d'un ordre naturel, afin qu'elle fût adoptée par toutes les nations. Ils crurent qu'il n'était pas suffisant de faire le bien de quarante millions d'hommes, ils voulurent y faire participer l'univers. Ils trouvèrent que le mètre était une partie aliquote du méridien; ils en firent la démonstration et le proclamèrent dans une assemblée composée de géomètres français et italiens, espagnols et hollandais.

Dès ce moment, on décréta une nouvelle unité des poids et mesures, qui ne cadra ni avec les réglements de l'administration publique, ni avec les tables de dimensions de tous les

arts, ni avec celle d'aucune des machines existantes. Il n'y avait pas d'avantage à ce que ce système s'étendît à tout l'univers. Cela était d'ailleurs impossible; l'esprit national des Anglais et des Allemands s'y fût opposé. Si Grégoire VIII, en réformant le calendrier, l'a rendu commun à toute l'Europe, c'est que cette réforme tenait à des idées religieuses, qu'elle n'a point été faite par une nation, mais par la puissance de l'Eglise. Cependant on sacrifiait à des abstractions et à de vaines espérances le bien des générations présentes. Car, pour faire adopter à une nation vieille une nouvelle unité de poids et de mesures, il faut refaire tous les réglements d'administration publique, tous les calculs des arts. C'est un travail qui effraie la raison. La nouvelle unité des poids et mesures, quelle qu'elle soit, a une échelle ascendante et descendante qui ne cadre plus en nombres simples avec l'échelle d'unité des poids et mesures qui sert depuis des siècles au gouvernement, aux savants et aux artistes. La traduction ne se peut faire de l'une à l'autre nomenclature, parce que ce qui est exprimé par le chiffre le plus simple de l'ancienne se trouverait dans la nouvelle un chiffre composé. Il faudra donc augmenter ou diminuer de quelques factions, afin que l'espèce ou le poids exprimé dans la nouvelle nomenclature le soit en chiffres simples. Ainsi, par exemple, la ration du soldat est exprimée par 24 onces dans l'ancienne nomenclature. C'est un nombre fort simple; 4 admit dans la nouvelle, donne 730 grammes 257 millièmes. Il est donc évident qu'il faut l'augmenter ou la diminuer pour pouvoir arriver à 734 ou 735 grammes. Toutes les pièces et lignes qui composent l'architecture, tous les outils et pièces qui servent à l'horlogerie, à la bijouterie, à la librairie et à tous les arts; tous les

instruments, toutes les machines, ont été pensés et calculés dans l'ancienne nomenclature, et sont exprimés par des nombres simples que la traduction ne pourrait rendre qu'en nombres composés de cinq à six chiffres. Il faudra donc tout refaire.

Les savants conçurent une autre idée tout à fait étrangère au bienfait de l'unité de poids et de mesures ; ils y adaptèrent la numération décimale, en prenant le mètre pour unité ; ils supprimèrent tous les nombres complexes. Rien n'est plus contraire à l'organisation de l'esprit, de la mémoire et de l'imagination. Une toise, un pied, un pouce, une ligne, un point, sont des portions d'étendue fixes que l'imagination conçoit indépendamment de leurs rapports entre eux. Si donc on demande un tiers de pouce, l'esprit opère sur-le-champ; c'est l'étendue appelée pouce qu'il divise en trois. Par le nouveau système au contraire ce n'est pas l'opération de diviser un pouce en trois que doit faire l'esprit, c'est un mètre qu'il lui faut diviser en trois parties. L'expérience de tous les siècles avait tellement fait comprendre la difficulté de diviser un espace ou un poids au-delà de douze, qu'à chacune de ces divisions on avait créé un nouveau nom complexe appelé ligne. La numération décimale s'appliquait à tous les nombres complexes comme unité; et, si l'on avait besoin d'un centième de ligne, on écrivait un centième : par le nouveau système, si l'on veut exprimer un centième de ligne, il faut avoir recours à son rapport avec le mètre, ce qui jette dans un calcul infini.

On avait préféré le diviseur 12 au diviseur 10, parce que 10 n'a que deux facteurs 2 et 5, et que 12 en a quatre, savoir : 2, 3, 4, 6. Il est vrai que la numération décimale gé-

néralisée et exclusivement adaptée au mètre, comme unité, donne des facilités aux astronomes et aux calculateurs; mais ces avantages sont loin de compenser l'inconvénient de rendre la pensée plus difficile. Le premier caractère de méthode, c'est d'aider la conception et l'imagination, faciliter la mémoire, donner plus de puissance à la pensée. Les nombres complexes sont aussi anciens que l'homme, parce qu'ils sont dans la nature de son organisation, tout comme il est dans la nature de la numération décimale de s'adapter à chaque unité, à chaque nombre complexe et non à une unité exclusivement.

Enfin ils se servirent de racines grecques, ce qui augmenta les difficultés; ces dénominations, qui pouvaient être utiles pour les savants, n'étaient pas bonnes pour le peuple. Les poids et mesures furent une des plus grandes affaires du Directoire. Au lieu de laisser agir le temps et de se contenter d'encourager le nouveau système par tous les moyens de l'exemple et de la mode, il fit des lois coercitives qu'il fit exécuter avec rigueur. Les marchands et les citoyens se trouvèrent vexés pour des affaires en elles-mêmes indifférentes, ce qui contribua encore à dépopulariser une administration qui se plaçait hors du besoin et de la portée du peuple, brisait avec violence ses usages, ses habitudes, ses coutumes, comme l'aurait pu faire un conquérant grec ou tartare, qui, la verge levée, veut être obéi dans toutes ses volontés, qu'il règle sur ses préjugés et ses intérêts, abstraction faite de ceux du vaincu. Le nouveau système des poids et des mesures sera un sujet d'embarras et de difficulté pour plusieurs générations, et il est probable que la première commission savante chargée de vérifier la mesure du méridien trouvera quelques corrections à faire. C'est tourmenter le peuple pour des vétilles.

Les élections du Corps-Législatif amenèrent aux affaires des hommes d'une opinion contraire au Directoire, effet naturel de sa fausse politique et de sa mauvaise administration. Le général Pichegru, député du Jura aux Cinq-Cents, fut nommé, par acclamations, président de ce Conseil; on ignorait alors ses liaisons avec les étrangers; Barthélemy fut nommé au Directoire, à la place de Letourneur. Ces deux choix étaient fort populaires; Pichegru était alors le général le plus renommé de la République : il avait conquis la Hollande; Barthélemy était le négociateur qui avait fait la paix avec le roi de Prusse et le roi d'Espagne.

Le Directoire se divisa en deux partis. Rewbell, Barras et Laréveillère formèrent la majorité; Carnot et Barthélemy la minorité.

Le ministère fut changé. Benzech, ministre de l'intérieur, et Cochon, l'apparent ministre de la police, se trouvaient compromis dans les révélations de Darverne de Presle. Pétiet et Triguet tenaient au parti modéré des Conseils; ils avaient contribué à rendre à leur patrie grand nombre d'émigrés, dont la présence portait ombrage. Les services éminents que le ministre Pétiet rendait à l'administration de la guerre, le mérite surtout d'être le premier depuis la révolution qui eût présenté un compte clair et précis des dépenses de son ministère, ne le sauvèrent pas de la disgrâce des meneurs. Cependant, alors comme toujours, dans sa longue carrière administrative, il s'était fait remarquer par son intégrité. Il est mort sans fortune, ne laissant pour héritage à ses enfants que l'estime qui lui était si justement acquise. Ramel et Merlin, furent les seuls ministres conservés.

Trois partis se formèrent dans ces Conseils : les républi-

cains prononcés, qui marchèrent avec le Directoire; les partisans des princes et de l'étranger : Pichegru, Villot, Imbert, Colomès, Rovère, étaient seuls dans le secret de ce parti; les clubistes de Clichy, qui comptaient dans leurs rangs des hommes estimés, voulant le bien, mais ne sachant pas le faire, mécontents, ennemis des directeurs, des conventionnels et du gouvernement révolutionnaire. Que voulaient les Clichiens? Ils n'en savaient rien. Carnot ne conspirait pas contre la République, mais il était plein de haine contre les thermidoriens. Il y avait alors une réaction presque universelle contre la révolution.»

CHAPITRE XV.

Portraits des Directeurs par Napoléon donnés par Las Cases.

L'empereur, dit le *Mémorial de Sainte-Hélène*, a beaucoup parlé de la création du Directoire. Il l'avait installé se trouvant alors commandant en chef de l'armée de l'intérieur. Cela l'a conduit à passer en revue les directeurs, dont il a donné les portraits et les caractères. Il a peint leurs ridicules et leurs fautes, ce qui a conduit aux événements de fructidor, et a fourni un grand nombre de choses fort curieuses. Voici ce que j'en ai recueilli, partie de ses conversations perdues, partie de ses dictées sur les campagnes d'Italie :

« Barras, disait l'empereur, d'une des bonnes familles de Provence, était officier du régiment de l'Ile-de-France. A la révolution, il fut nommé député à la Convention nationale par le département du Nord. Il n'avait aucun talent pour la tribune et nulle habitude du travail. Après le 31 mai, il fut nommé,

avec Fréron, commissaire à l'armée d'Italie et de Provence, alors foyer de la guerre civile. De retour à Paris, il se jeta dans le parti thermidorien; menacé par Robespierre, ainsi que Tallien et tout le reste du parti de Danton, ils se réunirent, et firent la journée du 9 thermidor. Au moment de la crise, la Convention le nomma pour marcher contre la Commune, qui s'était insurgée en faveur de Robespierre; il réussit. Cet événement lui donna une grande célébrité. Tous les thermidoriens, après la chute de Robespierre, devinrent les hommes de la France. Le 12 vendémiaire, au moment de la crise, on imagina, pour se défaire subitement des trois commissaires près de l'armée de l'intérieur, de réunir dans sa personne les pouvoirs de commissaire et ceux de commandant de cette armée. Mais les circonstances étaient au-dessus de ses forces, Barras n'avait pas fait la guerre; il avait quitté le service n'étant que capitaine, il n'avait aucune connaissance militaire. Les événements de thermidor et de vendémiaire le portèrent au Directoire : il n'avait point les qualités nécessaires pour cette place. Il fit mieux que ceux qui le connaissaient ni n'attendaient rien de lui; il donna de l'éclat à sa maison : il avait un train de chasse, et faisait une dépense considérable. Quand il sortit du Directoire, il lui restait une grande fortune; il ne la dissimulait pas. Cette fortune n'était pas, il s'en faut, de nature à avoir influé sur le dérangement des finances; mais la manière dont il l'avait acquise, en favorisant les fournisseurs, altéra la morale publique. Barras était d'une haute stature; il parla quelquefois dans des moments d'orage, et sa voie alors couvrait la salle. Ses facultés morales ne lui permettaient pas d'aller au-delà de quelques phrases. La passion avec laquelle il parlait l'aurait fait prendre pour un homme de résolution :

il ne l'était point; il n'avait aucune opinion faite sur aucune partie de l'administration publique.

En fructidor, il forma, avec Rewbell et Laréveillère-Lepeaux, la majorité contre Carnot et Barthélemy. Après cette journée, il fut en apparence l'homme le plus considérable du Directoire; mais en réalité c'était Rewbell qui avait la véritable influence des affaires. Barras soutint constamment en public le rôle d'un ami chaud de Napoléon. Lors du 30 prairial, il eut l'adresse de se concilier le parti dominant dans l'assemblée, et ne partagea pas la disgrâce de ses collègues. Laréveillère-Lepeaux, natif d'Angers, était de la très-petite bourgeoisie, petit, bossu, de l'extérieur le plus désagréable qu'on puisse imaginer : c'était un véritable Esope. Il écrivait passablement; son esprit était de peu d'étendue; il n'avait ni l'habitude des affaires ni la connaissance des hommes; il fut alternativement dominé, selon les temps, par Carnot et par Rewbell. Le Jardin-des-Plantes et la théophilanthropie, dont il avait la manie de vouloir être le fondateur, faisaient toute son occupation. Du reste, il était patriote chaud et sincère, honnête homme, citoyen probe et instruit. Il entra pauvre au Directoire et en sortit pauvre. La nature ne lui avait accordé que les qualités d'un magistrat subalterne. Napoléon, après son retour de l'armée d'Egypte, se trouva, sans qu'il en pût deviner la cause, l'objet tout particulier du soin, de l'attention et des cajoleries du directeur Laréveillère, qui un jour lui offrit un dîner, strictement en famille, « et cela, disait-il, pour être plus ensemble. » Le général l'accepta, et, en effet, il ne s'y trouvait que la femme et la fille du directeur, « et tous les trois, disait l'empereur, étaient trois chefs-d'œuvre de laideur. » Après le dessert, les deux femmes se retirèrent, et la conver-

sation devint sérieuse. Laréveillère s'étendit longuement sur les inconvénients de notre religion, sur la nécessité cependant d'en avoir une, et vanta celle qu'il prétendait instituer : *la théophilanthropie.* « Je commençais à trouver, dit l'empereur, la conversation longue et un peu lourde, quand tout à coup, se frottant les mains avec affectation, il me dit : « De quel prix serait une acquisition comme la vôtre? de quel poids ne serait pas votre nom? et comme cela serait glorieux pour vous! Allons, qu'en pensez-vous? » Bonaparte était loin de s'attendre à une pareille proposition; toutefois il répondit avec humilité qu'il ne se sentait pas digne d'un tel honneur, et puis que, dans toutes les routes obscures, il avait pour principe de suivre ceux qui le devançaient; qu'ainsi il était résolu de faire là-dessus comme avaient fait son père et sa mère. Une réponse si positive fit bien voir au grand-prêtre qu'il n'y avait rien à faire là, et il en demeura là; mais aussi, depuis, plus de petits soins, ni de cajoleries pour le jeune général.

« Rewbell, disait l'empereur, natif d'Alsace, était un des meilleurs avocats de Colmar. Il avait de l'esprit, de cet esprit qui caractérise un bon praticien; il influa presque toujours les délibérations; connaissant facilement les préjugés, il croyait peu à la vertu, et était d'un patriotisme assez exalté. C'est un problème, que de savoir s'il s'est enrichi au Directoire : il était environné de fournisseurs, il est vrai; mais, par la tournure de son esprit, il serait possible qu'il se fût plu seulement dans la conversation d'hommes actifs et entreprenants, et qu'il eût joui de leurs flatteries sans leur faire payer les complaisances qu'il avait pour eux. Il avait une haine particulière contre le système germanique. Il a montré de l'énergie dans les assemblées, soit avant ou après sa magistrature;

il aimait à travailler et à agir. Il avait été membre de la Constituante et de la Convention : celle-ci le nomma commissaire à Mayence, où il montra peu de caractère et nul talent militaire; il contribua à la reddition de cette place, qui pouvait encore se défendre. Il avait, comme les praticiens, un préjugé d'état contre les militaires.

Carnot, natif de Bourgogne, était entré très-jeune dans le génie, et soutint dans son corps le système de Montalembert. Il passait pour un original parmi ses camarades, et était déjà chevalier de Saint-Louis lors de la révolution, qu'il embrassa chaudement. Il fut nommé à la Convention, et membre du comité de salut public avec Robespierre, Barrère, Couthon, Saint-Just, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, etc. Il montra une grande exaltation contre les nobles, ce qui lui occasionna plusieurs querelles avec Robespierre, qui sur les derniers temps en protégeait un grand nombre. Carnot était travailleur, sincère dans tout, mais sans intrigue, et facile à tromper. Il fut employé auprès de Jourdan comme commissaire de la Convention au déblocus de Maubeuge, où il rendit des services au comité de salut public. Il dirigea les opérations de la guerre, où il fut utile, du reste, sans expérience ni habitude de la guerre. Il montra toujours un grand courage moral. Après le 9 thermidor, lorsque la Convention mit en arrestation tous les membres du comité de salut public, excepté lui, Carnot voulut partager leur sort. Cette conduite fut d'autant plus noble, que l'opinion publique était violemment prononcée contre le comité. Il fut nommé membre du Directoire après le 13 vendémiaire; mais depuis le 9 thermidor il avait l'âme déchirée par les reproches de l'opinion publique, qui attribuait au comité tout le sang qui avait coulé sur les écha-

fauds. Il sentit le besoin d'acquérir de l'estime, et en croyant diriger lui-même, il se laissa entraîner par les meneurs du parti de l'étranger. Alors il fut porté aux nues; mais il ne mérita pas les éloges des ennemis de la patrie : il se trouva placé dans une fausse position, et succomba le 18 fructidor. Après le 18 brumaire, Carnot fut rappelé et mis au ministère de la guerre par le premier consul. Il eut beaucoup de querelles avec le ministre des finances et le directeur du trésor Dufrènes, dans lesquelles il est juste de dire qu'il avait toujours tort. Enfin il quitta le ministère, persuadé qu'il ne pouvait plus aller, faute d'argent. Membre du tribunat, il parla et vota contre l'Empire; mais sa conduite, toujours droite, ne donna point d'ombrage à l'administration. Plus tard, il fut fait inspecteur en chef aux revues, et reçut de l'empereur une pension de retraite de vingt mille francs. Tant que les choses prospérèrent, l'empereur n'en entendit point parler; mais après la retraite de Russie, lors des malheurs de la France, Carnot demanda du service. La ville d'Anvers lui fut confiée; il s'y comporta bien. Au retour de 1815, l'empereur, après quelque hésitation, le nomma ministre de l'intérieur, et il n'eut pas à s'en plaindre; il le trouva fidèle, probe, travailleur, et toujours vrai. Nommé membre de la commission du gouvernement provisoire au mois de juin, il y fut joué, étant peu propre à cette fonction.

Letourneur, de la Manche, est né en Normandie. Il avait été officier dans le génie avant la révolution. On a peine à s'expliquer comment il fut nommé au Directoire : ce ne peut être que par une de ces bizarreries attachées aux grandes assemblées. Il était de peu d'esprit, de peu d'instruction et d'un petit caractère. Il y avait à la Convention cinq cents députés

qui lui étaient préférables : du reste, il était probe et honnête homme ; il sortit pauvre du Directoire. Letourneur se rendit la fable et la risée de Paris : « Il vint, dit-on, de son département prendre possession au Directoire, dans un chariot, avec sa gouvernante, ses ustensiles de cuisine, sa basse-cour. » Les mauvais plaisants l'ajustèrent, et il fut aussitôt noyé. On le faisait revenir du Jardin-des-Plantes, où il était accouru tout d'abord, et raconter ce qu'il y avait trouvé de rare ; et comme on lui demandait s'il y avait vu Lacépède, il s'étonnait fort de l'avoir passé, assurant qu'on ne lui avait montré que la girafe.

A peine le Directoire fut établi, qu'il se compromit à tous les yeux par de grands travers d'esprit, de mœurs et de combinaisons. Ce ne fut que fautes et absurdités ; il se trouva discrédité, perdu au moment même de son apparition. Les directeurs, étourdis de leur élévation, songèrent à se donner des manières et coururent après le bon ton. Pour mieux y réussir, chacun des directeurs se composa une petite cour où fut accueillie la haute classe, jusque-là disgraciée et leur ennemie naturelle ; tandis qu'on en repoussait la masse des anciennes connaissances, celle des camarades, comme trop vulgaire, désormais tous ceux qui, dans la révolution, avaient montré plus d'énergie que les membres du Directoire, ou avaient marché avec eux, leur devinrent importuns et furent aussitôt éloignés.

Le Directoire donna à rire à l'un des deux partis, et s'aliéna l'autre. Les cinq petites cours exigeaient d'autant plus de servitude qu'elles étaient subalternes et ridicules ; mais un grand nombre d'hommes ne purent se résoudre à plier devant des formes que, ni les circonstances récentes, ni la nature du

gouvernement, ni le prestige des gouvernants ne pouvaient faire admettre.

Cependant tout ce que le Directoire fit pour gagner les salons de Paris ne lui réussit pas; il n'acquit aucune influence sur eux, et le parti des Bourbons gagna du terrain. Lorsque le Directoire s'en aperçut, il revint brusquement en arrière; mais alors il ne trouva plus les républicains qu'il avait expulsés. Ce furent donc des oscillations perpétuelles qui ressemblaient à des caprices; on naviguait sans direction, on n'avait aucun but, on n'était pas un. On ne voulait ni terreur ni royalisme; mais on ne savait pas prendre la route qui devait faire arriver. Le Directoire crut alors remédier à ces incertitudes et éviter ces oscillations, en frappant à la fois les deux partis extrêmes, qu'ils l'eussent mérité ou non; s'il faisait arrêter un républicain qui avait conspiré ou troublé la tranquillité publique, il faisait au même instant arrêter un royaliste, n'eût-il rien fait. Ce système s'appela la bascule politique. L'injustice, la fausseté de ce système discrédita le gouvernement; toutes les âmes se resserrèrent; ce fut un gouvernement de plomb. Tous les sentiments vrais et généreux furent contre le Directoire.

Les gens d'affaires, les agioteurs, les intrigants s'emparèrent des ressorts, et eurent tout crédit; les places furent données à des hommes vils, à des protégés ou à des parents. La corruption s'introduisit dans toutes les branches de l'administration; les dilapidateurs l'eurent bientôt senti, et purent agir sans crainte. Les affaires étrangères, les armées, les finances, l'intérieur, tout se ressentit d'un système aussi vicieux.

Un tel état de choses amoncela bientôt un orage politique,

et l'on marcha à grands pas vers la crise de fructidor. A cette époque, la manière du Directoire continuait d'être molle, capricieuse, incertaine; des émigrés rentrés, des journalistes aux gages de l'étranger flétrissaient audacieusement les meilleurs patriotes. La rage des ennemis de la gloire nationale irritait, exaspérait les soldats de l'armée d'Italie; ceux-ci se pononçaient hautement contre eux. Les Conseils de leur côté ne parlaient plus que prêtres, cloches et émigrés; ils agissaient en vrais contre-révolutionnaires; aussi tous les officiers de l'armée, qui avaient plus ou moins marqué dans les départements, dans les bataillons volontaires, ou même dans les troupes de ligne, se sentant attaqués dans ce qui les touchait de plus près, irritaient encore la colère de leurs soldats; tous les esprits étaient enflammés.

Dans une circonstance aussi orageuse, quel parti devait prendre le général de l'armée d'Italie? Il s'en présentait trois :

1° Se ranger du parti dominant dans les Conseils. Mais il était déjà trop tard; l'armée se prononçait, et les meneurs du parti, les orateurs du Conseil, en l'attaquant sans cesse, lui et l'armée, ne lui laissaient plus la possibilité de prendre cette résolution.

2° De prendre le parti du Directoire et de la République. C'était le plus simple, celui du devoir, l'impulsion de l'armée, celui-même où l'on se trouvait déjà engagé; car tous les écrivains restés fidèles à la révolution s'étaient déclarés d'eux-mêmes les ardents défenseurs et les apologistes zélés de l'armée et de son chef.

3° De dominer les deux factions, en se présentant franchement dans la lutte comme régulateur de la République. Mais

quelque fort que Napoléon se sentît de l'appui des armées, quelqu'accrédité qu'il fût en France, il ne pensait pas qu'il fût encore dans l'esprit du temps, ni dans l'opinion publique, de lui permettre une marche aussi audacieuse. Et d'ailleurs, quand ce troisième parti eût été son but secret, il n'eût pu y araiver immédiatement et sans avoir au préalable épousé un des deux partis qui se partageaient en ce moment l'arène politique. Il fallait de nécessité d'abord se ranger du côté des Conseils ou du côté du Directoire, lors même qu'on eût voulu former un tiers-parti. Ainsi, des trois partis à prendre, le troisième, pour son exécution, rentrait dans l'un des deux premiers. Depuis le renouvellement des Conseils et l'attaque déjà formée par eux contre Napoléon, l'un des deux autres, le premier, lui était absolument interdit. Cette analyse, observait l'empereur, ressortait d'une profonde méditation sur les circonstances actuelles de la France.

Le général n'avait donc rien à faire qu'à laisser aller les événements et seconder l'impulsion naturelle de ses troupes. De là l'adresse de l'armée d'Italie et le fameux ordre du jour de son général : « Soldats, je le sais, disait-il, votre cœur est plein d'angoisses sur les malheurs de la patrie; mais, si les armées de l'étranger pouvaient l'emporter, nous volerions du sommet des Alpes, avec la rapidité de l'aigle, pour défendre cette cause qui nous a déjà coûté tant de sang. » Ces mots décidèrent la question : les soldats en délire voulaient tous marcher sur Paris; le contre-coup en retentit aussitôt dans la capitale. Il s'y fit une véritable explosion, et le Directoire, que chacun croyait perdu, qui, l'instant d'auparavant, chancelait seul et abandonné, se trouva tout à coup fort de l'opinion publique; il prit aussitôt l'attitude et la marche d'un

parti triomphant, il terrassa à l'instant tous ses ennemis. Le général avait fait porter l'adresse de ses soldats au Directoire par Augereau, parce qu'il était de Paris, et fort prononcé dans les idées du moment. Cependant les politiques du temps se demandèrent : « Qu'aurait fait Napoléon si les Conseils l'eussent emportés, si cette faction, qui fut vaincue, avait au contraire culbuté le Directoire? » Dans ce cas, il paraît qu'il était décidé à marcher sur Lyon et Mirbel avec quinze mille hommes. Là se fussent ralliés à lui tous les républicains du midi et de la Bourgogne. Les Conseils, victorieux, n'auraient pas été trois ou quatre jours sans se diviser violemment; car, si ses membres étaient uniformes dans leur marche contre le Directoire, on savait qu'ils étaient loin de l'être dans le but ultérieur qu'ils se proposaient. Les meneurs, tels que Pichegru, Imbert-Colomes et autres, vendus à l'étranger, poussaient violemment au royalisme et à la contre-révolution, tandis que Carnot et autres voulaient des résultats tout-à-fait contraires. La confusion et l'anarchie n'eussent donc pas manqué d'être aussitôt dans l'état. Alors toutes les classes des citoyens, toutes les factions, auraient vu avec plaisir, dans Napoléon, un ancre de salut, un point de ralliement seul propre à sauver tout à la fois et de la terreur royale et de la terreur démagogique. Il devait donc arriver facilement à Paris, et s'y trouver naturellement porté à la tête des affaires par le vœu et l'assentiment de tous les partis. La majorité des Conseils était forte et positive à la vérité, mais c'était uniquement contre les directeurs. Elle devait se diviser à l'infini, sitôt qu'ils seraient renversés.

Le choix de trois nouveaux directeurs venant à mettre au grand jour la véritable intention des mesures de la contre-

révolution, l'immensité des citoyens, dans leur effroi, allaient se précipiter vers Napoléon, déployant l'oriflamme national; car les vrais contre-révolutionnaires étaient au fait en petit nombre, et leurs prétentions trop ridicules et trop absurdes; tout eût plié devant Napoléon. L'eût-on appelé César ou Cromwell, il marchait avec un parti dont les idées étaient fixes et populaires, il était maître de ses soldats; les caisses de l'armée étaient pleines; il possédait tous les autres moyens propres à s'assurer leur constance et leur fidélité; et, s'il s'agissait de dire si Napoléon, dans le secret de son cœur, n'aurait pas désiré que les affaires eussent pris cette tournure, nous penserions que oui. Que le triomphe de la majorité des consuls fût son désir et son espérance, nous sommes portés à le croire par le fait suivant : c'est que, dans le moment de la crise entre les deux factions, un arrêté secret, signé des trois membres composant le parti du Directoire, lui demanda trois millions pour soutenir l'attaque des Conseils, et que Napoléon, sous divers prétextes, ne les envoya pas, quoique cela lui fût facile, et l'on sait qu'il n'était pas dans son caractère d'hésiter pour des mesures d'argent. Aussi, quand la lutte fut finie, et que le Directoire triomphant se plut à déclarer tout haut qu'il devait son existence à Napoléon, il conserva néanmoins dans le cœur quelques sentiments vagues que Napoléon n'avait embrassé son parti que dans l'espoir de le voir culbuté, et de se mettre à sa place.

Quoi qu'il en soit, après le 18 fructidor, l'ivresse de l'armée fut au comble, et le triomphe de Napoléon complet. Mais le Directoire, malgré sa reconnaissance apparente, l'entoura dès ce moment de nombreux agents, qui épièrent ses pas et cherchèrent à pénétrer ses pensées.

La position de Napoléon était délicate, quoique sa conduite eût été si régulière et si parfaite qu'encore même à présent nous n'entretenons que de simples conjectures sur cet objet; seulement c'est dans cette délicatesse de position que nous croyons trouver les principales raisons de la conclusion de la paix à Campo-Formio, du refus de demeurer au congrès de Radstadt, enfin de l'entreprise de l'expédition d'Egypte.

Comme il arrive toujours en France, aussitôt après le 18 fructidor, le parti vaincu disparut tout à coup, et la majorité du Directoire triompha sans modération. Il devint tout et réduisit les Conseils à rien. Napoléon sentit alors la nécessité de la paix, qui, terminant les affaires actuelles, lui donnerait une nouvelle popularité: il avait tout à craindre de la continuation de la guerre; elle pouvait fournir à ceux qui l'auraient suspecté des prétextes faciles de lui nuire; on pouvait vouloir l'exposer dans des situations difficiles, et se servir contre lui du concours des autres généraux.

Deux des plus célèbres généraux d'alors avaient manifesté des dispositions authentiques dans cette grande affaire de fructidor: c'étaient Moreau et Hoche. Moreau s'était tout-à-fait montré contre le Directoire, et, par une conduite pusillanime et répréhensible, il se perdit tout à la fois sous le rapport du devoir et sous celui du point d'honneur. Hoche fut en entier pour le Directoire; cédant à la fougue de son caractère, il fit marcher sur Paris une partie de son armée, et manqua son but par trop d'impétuosité. Ses troupes furent contremandées par la puissance des Conseils, et lui-même fut obligé de se sauver de Paris dans la crainte de se voir arrêté par ces mêmes Conseils. Hoche avait donc nui au succès de cette journée par trop de zèle; mais il avait montré un homme tout dévoué, et la

majorité du Directoire pouvait se fier aveuglément a lui, bien que son imprudence eût manqué de le perdre.

Cette même majorité du Directoire doutait, au contraire, de Napoléon, qui l'avait fait triompher; il lui restait toujours la pensée que ce général avait pu calculer que le Directoire succomberait sous les Conseils, et qu'il pourrait s'élever sur ses ruines. Cependant comment le Directoire pouvait-il arranger cette pensée avec les actes de ce général, qui avait tout mis dans la balance pour le faire triompher? car il est évident que, sans l'ordre du jour de Napoléon et l'adresse de son armée, le Directoire était perdu. Des personnes bien instruites pensent avec raison que Napoléon n'avait pas assez calculé son influence personnelle en France; qu'il s'en était laissé imposer par les libelles et les journaux dirigés contre lui; qu'il avait cru les mesures qu'il prenait propres non à faire triompher tout-à-fait le Directoire, mais juste ce qu'elles devraient être pour devenir lui-même le sauveur et le vrai soutien de la République. Ces personnes ajoutent que, lorsque les officiers que Napoléon avait à Paris, et toute la correspondance de la France, lui eurent appris que sa proclamation avait du soir au matin changé tout-à-fait l'esprit de l'intérieur, alors seulement il s'aperçut qu'il avait trop fait.

Nous nous rangerions d'autant plus de cette opinion, que nous ne saurions comprendre comment Napoléon aurait pensé sérieusement à conserver trois directeurs dont il ne faisait aucun cas. Celui de tous qu'il estimait (Carnot) était du parti opposé, et nous savons qu'il était indigne de la corruption ou de la faiblesse des autres.

Le nommé Bottot, agent intime de Barras, fut expédié auprès de Napoléon, avec la mission secrète de le pénétrer et de

savoir pourquoi il n'avait pas envoyé les trois millions dont le Directoire avait eu tant de besoin. Bottot joignit le général français à Passeriaux. Il intrigua beaucoup dans les alentours de Napoléon ; mais il trouva chacun très-chaud pour le parti qui avait triomphé ; et ayant quelques intérêts à traiter pour lui-même, il finit par avouer le secret de sa mission et les soupçons vagues du Directoire. Il avait été facilement détrompé par la simplicité de l'entourage du général, la franchise de Napoléon, et surtout par l'élan de toute l'armée, et celui de l'Italie, en sa faveur. Mais le Directoire eût-il eu raison, il n'eût pas été difficile, au milieu de cette atmosphère, avec des prévenances et quelques conversations naïves et simples, d'ôter à Bottot jusqu'au plus petit ombrage; aussi écrivit-il à Paris que les craintes conçues n'étaient que de véritables chimères, bien moins dangereuses que le mauvais esprit des gens qui voulaient les faire croire. « Mais les trois millions, lui disait-on, d'où peut venir ce refus? » Napoléon avait prouvé que l'ordre envoyé par le Directoire était mystérieux, irrégulier, et qu'environné de fripons, tels que F...... et autres, qui avaient déjà volé le trésor, il avait dû s'assurer prudemment de la vérité; qu'il avait aussitôt expédié à Paris son aide-de-camp de confiance, Lavalette, et qu'aussitôt que Lavalette lui eût mandé le véritable état des choses, les trois millions partaient, lorsque la journée se trouva décidée.

CHAPITRE XVI.

Le 18 Fructidor.

Lafayette, depuis sa sortie de France, était retenu, par

ordre du cabinet de Vienne, dans les prisons d'Olmutz; c'est à Bonaparte qu'il fut redevable de sa liberté.

Depuis que les élections avaient été rendues à leur sincérité, la véritable opinion nationale faisait toujours de nouveaux progrès. Les nouveaux députés eurent pour adversaires les partisans de la constitution de 91 et les Jacobins; mais ils n'en travaillèrent pas moins dans l'intérêt de la France; ils réorganisèrent les gardes nationales; ils abolirent l'odieuse pénalité qui frappait les prêtres assermentés; ils proclamèrent enfin la liberté de tous les cultes.

Cependant la crise approchait, la majorité des Conseils appartenait à l'opinion générale avec la minorité du Directoire, Barthélemy et Carnot.

La majorité du Directoire, Barras, Rewbell et Laréveillère-Lepeaux, n'avait que la minorité des Conseils, composée de tout ce qui restait de députés exaltés de la Convention, tels que Tallien, Garnier, Lamarque, Merlin de Thionville.

Le Directoire, au milieu de toutes ses craintes, ne négligea pas de mettre l'armée de son côté; Hoche reçoit l'ordre de s'approcher avec plusieurs régiments de l'armée de Sambre-et-Meuse. La constitution interdisait le séjour des troupes près du lieu où siégeait la représentation nationale dans un rayon de douze lieues; elle fut violée par la majorité du Directoire: les troupes vinrent prendre position à Versailles, Meudon et Vincennes. Le ministère fut reconstitué, et l'ancien évêque d'Autun fit partie du nouveau cabinet.

Dans un dernier conseil, le coup d'état est arrêté, et dans la nuit du 3 au 4 septembre les troupes cantonnées autour de Paris entrent dans la capitale, sous le commandement d'Augereau.

Ce général avait, ce jour-là, dans son état-major, des chefs de ces anciennes bandes révolutionnaires qui firent le 10 août, le 21 janvier et le 31 mai, tels que Santerre, Rossignol, Tunek, Château-Neuf, Randon.

Augereau et ses troupes, au nombre de douze mille hommes, et traînant après eux quarante pièces de canons, arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville à une heure du matin; ils continuèrent leur marche, et à quatre heures du matin, les Tuileries étaient cernées; le canon d'alarme est tiré, et Augereau se présente à la grille du Pont-Tournant.

A sa vue, les grenadiers de la garde législative s'écrient : Vive Augereau! Vive le Directoire! et fraternisent avec les soldats qui viennent de violer la constitution. Augereau alors poursuit sa marche; il traverse le jardin, pénètre dans la salle des deux Conseils, où il fait arrêter Pichegru, Willot, Ramel, commandant de la garde législative, et tous les inspecteurs, qui sont conduits au Temple.

Pendant ce temps, la minorité, fidèle au Directoire, s'était réunie à l'Odéon et à l'Ecole-de-Médecine. Une commission est nommée; elle se composé de Poulain-Grandpré, de Cherzal, Villers, Boulaye (de la Meurthe) et Siéyès.

A six heures du matin, le coup d'état était consommé.

Voici le récit de cette journée fait par un témoin oculaire :

« La crise était imminente, et les deux partis étaient trop avancés pour se faire des concessions. Le Directoire, informé d'heure en heure, de minute en minute, de toutes les résolutions prises par les conjurés, apprit qu'ils devaient attaquer pendant la nuit du 15 au 18, et prévint le coup. Le ministre, instruit que Ramel, qui commandait les huit cents grenadiers de la garde du corps législatif, avait mis cette

troupe sous les armes, lui envoya, à minuit, l'ordre de se rendre auprès de lui. Ramel refusa d'y obtempérer. A trois heures du matin du 18 fructidor an V (4 septembre 97), le général Augereau, à la tête d'environ douze mille hommes, occupa plusieurs postes, mit de fortes gardes à toutes les avenues, et investit les deux édifices du Corps-Législatif. Ces dispositions terminées, il fit tirer un coup de canon, signal convenu.

A cinq heures et demie du matin, à l'entrée occidentale du jardin des Tuileries, dite le Pont-Tournant, gardée par les grenadiers, parut une troupe armée commandée par le général Lemoine. Ce général fit parvenir à Ramel l'ordre suivant: « Le général Lemoine somme, au nom du Directoire, le commandant des grenadiers du Corps-Législatif de donner passage, par le Pont-Tournant, à une colonne de quinze cents hommes chargés d'exécuter les ordres du gouvernement. » Le porteur d'ordre ajouta au commandant Ramel que la résistance serait inutile, que ses huit cents grenadiers étaient enveloppés par huit mille hommes et quarante pièces de canon. Ramel répondit que, ne devant obéissance qu'au Corps-Législatif, il allait lui demander une autorisation. Il donna des ordres à sa troupe, et se rendit à la commission des inspecteurs, où il trouva les généraux Pichegru et Willot. « J'envoyai, dit-il, les ordonnances chez le général Dumas, chez les présidents des deux Conseils, Lafori, Ladebat, pour les Anciens, et Simon pour les Cinq-Cents. Je fis aussi prévenir les députés dont les logements m'étaient connus dans le voisinage des Tuileries. J'engageai le général Pichegru à venir reconnaître l'investissement, que nous trouvâmes déjà formé. Je renouvelai au capitaine Vallière, commandant du poste du Carrousel, et au lieutenant

Leroi, commandant celui du Pont-Tournant, de tenir ferme.

Pendant que Ramel faisait tous ces mouvements, toutes ces recommandations, le poste du Pont-Tournant fut forcé, les divisions d'Augereau et de Lemoine entrèrent dans le jardin des Tuileries, dirigèrent une batterie contre la salle des Anciens. A quatre heures et demie, le général Verdière vint signifier aux députés, déjà réunis aux Tuileries, l'ordre de sortir du lieu de leurs séances; les députés s'y refusèrent. Le général Verdière, après plusieurs représentations, fit fermer toutes les issues de la salle. Le général Dumas s'y présenta, mais instruit que ses collègues y étaient enfermés, il se retira; et, à la faveur de son habit militaire, il parvint à s'échapper.

Ramel, qui se trouvait avec ses grenadiers près de la salle du conseil des Cinq-Cents, reçut d'Augereau l'ordre suivant, que lui remit, à cinq heures et demie, un aide-de-camp: « Il est ordonné au commandant des grenadiers du corps législatif de se rendre, avec son corps, sur le quai d'Orsay, où il attendra de nouveaux ordres. Ramel n'obéit point à cet ordre; bientôt abandonné par les grenadiers, il fut arrêté et conduit prisonnier au Temple.

Le Directoire fit, pendant la nuit, afficher dans Paris des impressions contenant les pièces trouvées à Venise dans le portefeuille d'Antraigues, pièces où se trouvait la preuve incontestable de la trahison de Pichegru, où se trouvaient aussi les déclarations de Duverne de Presle, où la conspiration des Clichyens et leur projet de rétablir l'ancien régime étaient mis en évidence, et où l'on voyait l'organisation que le royalisme avait secrètement établie en France, l'état des deux agences et quelques autres pièces. Il publia en même

temps la proclamation suivante aux citoyens de Paris : « Le royalisme, par un rouvel attentat, vient de menacer la constitution. Après avoir, depuis un an, ébranlé, par des manœuvres ténébreuses, toutes les bases de la République, il s'est cru assez fort pour en consommer la ruine, il s'est cru assez protégé pour oser diriger ses premiers coups contre les dépositaires suprêmes de l'autorité exécutive. Des armes étaient distribuées journellement aux conjurés, et tout Paris sait que l'un des distributeurs a été arrêté avec un grand nombre de bons, sur lesquels il avait déjà délivré beaucoup de fusils. Des cartes timbrées corps législatif et marquées d'une R ont été répandues pour servir de signe de reconnaissance aux conjurés chargés de poignarder le Directoire et les députés fidèles à la cause du peuple. Un grand nombre d'émigrés, d'égorgeurs de Lyon, de brigands de la Vendée, attirés ici par les intrigues du royalisme et le tendre intérêt qu'on ne craignait pas de leur prodiguer publiquement, ont attaqué les postes qui environnaient le Directoire exécutif ; mais la vigilance du gouvernement et des chefs de la force armée a rendu nuls leurs criminels efforts. Le Directoire va placer sous les yeux de la nation les renseignements authentiques qu'il a recueillis sur les manœuvres du royalisme. »

Le Directoire parle ici des pièces qui établissent clairement la trahison de Pichegru, les manœuvres perfides de plusieurs députés, et dévoilent le plan d'une conspiration permanente contre la République.

Une autre proclamation portait que tout individu qui rappellerait la royauté, la constitution de 1793 ou d'Orléans, serait à l'instant fusillé. Elle menaçait aussi de peines très-sévères ceux qui attenteraient aux personnes et aux propriétés.

Quelques députés, réunis dans la salle des inspecteurs, dans celles des deux Conseils, furent arrêtés ou mis en fuite. Plusieurs se rassemblèrent chez l'un de leurs collègues, dans une maison de la rue Gaillon et dans une autre maison du voisinage. Ils résolurent tous de se rendre au lieu de leurs séances. Ils s'y rendirent vers midi, au nombre d'environ quatre-vingts, mais ils furent repoussés.

Ne sachant quel parti prendre, ils se réunirent dans le logement d'André de la Lozère, rue Neuve-du-Luxembourg, au nombre de près de cent cinquante. Ils y rédigèrent une adresse au peuple sur les violences qu'ils venaient d'éprouver. Mais que peut une adresse contre une armée et des canons? et quelle partie du peuple aurait écouté, secouru ces royalistes? Le Directoire envoya un détachement de chasseurs contre ce rassemblement. Au lieu de se rendre dans le lieu où il se trouvait, ces chasseurs trompés investirent, dans la même rue, une maison où demeurait Lafont-Ladebat, président des Anciens. Il s'y trouvait quelques collègues qui, avec lui, furent arrêtés. Les députés rassemblés chez André de la Lozère, instruits de cet événement vers quatre heures après midi, se retirèrent. Les membres du Directoire, qui tenaient pour le parti clichien, eurent un sort différent. Carnot eut le bonheur d'échapper aux gardes qui venaient pour l'arrêter. Barthélemy fut aussi arrêté dans son lit. Les principaux membres des deux commissions étaient Pichegru, Willot, Aubry, Delarue, Rouère, plusieurs autres députés s'étaient rendus dans la salle des séances; ils en sortirent. On conduisit au Temple tous ceux qui furent arrêtés.

A huit heures du matin, les membres des deux Conseils qui ne marchaient pas sous les drapeaux de Clichy, avertis

des événements, se rendent au lieu de leurs séances; ils en trouvent les portes fermées et gardées par la force armée. On leur annonce que leur poste nouveau est, pour le conseil des Cinq-Cents, dans la salle de l'Odéon, et, pour le conseil des Anciens, dans l'amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine. A dix heures, la séance du conseil des Cinq-Cents s'ouvrit sous la présidence de Lamarque, l'un des derniers ex-présidents. Poulain Grandpré eut la parole.

« Les mesures qui ont été prises, le lieu où nous nous trouvons, dit-il, annoncent que la patrie a couru les plus grands dangers, et rien ne nous atteste encore que ces périls n'existent plus.

« Rendons grâce au Directoire; c'est à lui que nous devons le salut de la patrie. Je demande qu'il soit créé à l'instant une commission de cinq membres qui sera chargée de présenter le plus tôt possible toutes les mesures qui peuvent concourir maintenant au salut public et au maintien de la constitution de l'an III. » La commission fut nommée, et le Conseil arrêta qu'il serait fait un message au conseil des Anciens et un autre au Directoire, le premier pour annoncer aux Anciens que le conseil des Cinq-Cents était réuni, le second pour demander des renseignements sur les événements présents. Porte demanda que le Directoire fût autorisé, vu les circonstances, à faire entrer, dans le rayon de douze lieues, les troupes nécessaires pour protéger le Corps-Législatif et le Directoire.

Après quelques débats, cette proposition fut adoptée. Dans la séance du soir, le Directoire adressa les renseignements demandés au conseil des Cinq-Cents. « Le Directoire s'empresse de vous faire part des mesures qu'il a été forcé de prendre pour le salut de la patrie et le maintien de la consti-

tution. Il vous transmet, à cet effet, toutes les pièces qu'il a réunies et celles qu'il a fait publier avant que vous fussiez rassemblés. S'il eût tardé un jour de plus, la République était livrée à ses ennemis. Les lieux mêmes de vos séances étaient le point de réunion des conjurés ; c'était là qu'ils distribuaient hier leurs cartes et les bons pour délivrance d'armes; c'est de là qu'ils correspondaient cette nuit avec leurs complices, enfin ou dans les environs ou c'est là qu'ils essayaient encore des rassemblements clandestins et séditieux. C'eût été compromettre la sûreté publique et celle des représentants fidèles, que de les laisser confondre avec les ennemis de la patrie dans l'antre des conspirations. »

Le Directoire, après avoir, dans le message, détaillé les pièces probantes qu'il adresse au Conseil, ajoute qu'il a suspendu provisoirement de toutes fonctions les membres de l'administration centrale du département de la Seine et ceux des administrations municipales de Paris.

Boulay (de la Meurthe), membre de la commission nommée le matin, vint faire son rapport. Après avoir dit que les circonstances ne permettaient pas de longues discussions, et commandaient des résolutions promptes et vigoureuses, il ajouta : « Il y quelques mois, la paix paraissait assurée, le peuple français l'avait en quelque sorte proclamée par des transports de joie. Le commerce se ranimait partout. Tout est changé : la paix avec les puissances paraît éloignée; tous les esprits sont dans l'alarme; tout représente l'image d'une guerre intestine; le nom de républicain est tellement avili qu'on n'ose le prononcer. Tous ceux qui ont donné à la liberté des marques d'attachement semblent être proscrits. Tout cela est l'ouvrage d'une vaste conspiration dont le but est d'anéantir la liberté

et de rétablir le trône. Cette conspiration est prouvée par les pièces que le Directoire a mises sous nos yeux. Non-seulement le but mais les moyens de cette conspiration sont en évidence, les agents sont répandus et organisés dans toute la République. Mais, citoyens, ce que nous vous disons avec douleur, un des grands foyers de cette conspiration est dans le Corps-Législatif. Il ne faut pas croire que ce fût dans la majorité; non, elle est bonne et amie de la constitution, elle veut le bonheur du peuple. Nous croyons qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de nos collègues qui aient servi la conspiration; mais ils formaient dans le Corps-Législatif un parti qui avait souvent obtenu la majorité. »

L'orateur parle ensuite de ce parti, de sa marche concertée, des rôles distribués, de ses attaques continuelles contre le Directoire dont ils diminuaient la considération par des calomnies, et ses pouvoirs en s'emparant de ses attributions, et déclare qu'il faut mettre les ennemis dans l'impuissance de nuire à la chose publique.

..... « Le triomphe des républicains ne sera souillé par aucune goutte de sang. Malheur à celui qui, dans ses grandes circonstances, songerait à rétablir les échafauds. Les propriétés, les personnes, tout sera respecté. Il est question ici, non de vengeance, mais de salut public. Il n'y a pas, je le répète, un seul moment à perdre. Vous êtes vainqueurs aujourd'hui; si vous n'usez pas de la victoire, demain le combat recommencera, mais il sera sanglant et terrible. »

A la suite de ce rapport, un membre de la même commission proposa un projet de résolution en plusieurs articles. Le premier portait que les opérations des assemblées primaires, commerciales et électorales de quarante-neuf départements,

étaient déclarées illégitimes, comme ayant été influencées par une infinité d'agents royaux. Après quelques débats en faveur des élections de deux départements, l'article fut adopté.

Les articles II et III déclarèrent valables les opérations de quelques assemblées électorales. L'article V charge le Directoire de nommer aux places devenues vacantes dans les tribunaux, en vertu des articles précédents. Par les articles VII et VIII, la loi du 1er prairial dernier et l'article Ier de celle du 9 thermidor dernier sont rapportés, comme contraires à l'acte constitutionnel. L'article IX rétablit et remet en vigueur les quatre premiers articles de la loi du 3 brumaire, pendant les quatre années qui suivront la paix générale. L'article XI de la loi du 9 messidor concernant les chefs des Vendéens et des Chouans fut pareillement rapporté.

L'article XIII était important et devait exciter des réclamations. Il consistait en une liste de proscription de quatre-vingt-trois députés. Sur les représentations de leurs collègues, dix-sept députés furent exceptés de cette liste. Le général Savary parla en faveur de Normand; il fit l'éloge de ses services dans la Vendée, et plusieurs témoignages honorables vinrent à l'appui ; son nom fut rayé de la liste fatale.

Boulay (de la Meurthe) parla en faveur de Thibaudeau et obtint sans peine le même succès. Doulcet fut réclamé honorablement par Dumont, Hardy, Dubois-Dubay et Bellegarde; sa radiation fut prononcée.

Les députés Crécy, Detorcy, Tarbé, Richouri, Bovis, Bontoux et Rémusat furent pareillement exceptés.

Grégoire éleva la voix en faveur de Siméon; mais cette voix devint impuissante, lorsque Salicetti représenta que Siméon avait émigré, et qu'il était resté un an à Livourne.

Il restait sur la liste de proscription les noms de soixante-cinq personnes, savoir quarante-un du conseil des Cinq-Cents.

Dans le conseil des Anciens, le nombre de proscrits était de douze. Les deux directeurs Carnot et Barthélemy, y étaient compris. Puis s'y trouvaient inscrits les agents royaux qui avaient figuré au premier rang dans la dernière conspiration, l'abbé Brothier, Lavilleurnoy et Duverne de Presle, dit Dunain; enfin l'ex-ministre de la police Cochon, Dossonville, ex-employé à la police; le général Miranda, le général Margan, Saand, journaliste. Mailhe, ex-conventionnel, et Ramel, commandant des grenadiers du Corps-Législatif.

Plusieurs de ces malheureux échappèrent à la peine portée contre eux. D'autres subirent leur sort, qui fut très-rigoureux : quinze d'entre eux renfermés au Temple en furent tirés, le 23 fructidor, à trois heures du matin, pour être conduits à Rochefort, et de là embarqués pour la Guyane.

Mais reprenons les articles du projet de résolution. Le XIII[me] porte que les biens des proscrits seront séquestrés, et que la main-levée ne leur sera accordée que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé pour leur déportation. Par les articles XV et XVI, tous les individus inscrits sur la liste des émigrés et non rayés sont tenus de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures, et dans les quinze jours du territoire, sous peine d'être traduits devant une commission militaire pour y être jugés dans les vingt-quatre heures. Ces articles sont applicables aux individus qui, ayant émigré, sont rentrés en France, quoiqu'ils ne soient inscrits sur aucune liste d'émigrés. L'article XXIII révoque la loi du 7 de ce mois qui rappelle les prêtres déportés.

La rigueur de ces articles causa beaucoup de trouble en France. On vit une infinité d'émigrés et de prêtres rentrés sans autorisation s'agiter pour se soustraire à la loi. Les uns s'empressaient de partir, et les voitures publiques ne pouvaient suffire à leur empressement ; les autres cherchaient des asiles secrets pour se dérober aux poursuites; ceux-là assaillaient les ministres ; les députés pour solliciter une exception.

La duchesse d'Orléans, le prince de Conti et Mme de Bourbon, furent, par la même loi, obligés de quitter la France : dans la nuit du 27 au 28 fructidor, ils partirent pour l'Espagne. Par cette résolution, plusieurs lois que les Clichiens avaient fait rendre furent rapportées, et le Directoire fut investi du pouvoir de déporter, par des arrêtés individuels motivés, les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique. Le Directoire usa amplement de cette autorisation. Le conseil des Anciens approuva cette résolution.

Les directeurs Barras, Rewbell et Laréveillère-Lepeaux, publièrent des pièces qui tendaient à prouver l'existence d'une conspiration royaliste; une lettre du général Moreau qui dénonçait Pichegru, à qui il devait son premier grade, qu'il disait son ami, et une autre lettre du prince de Condé à Imbert-Calonnes, membre du conseil des Anciens; mais la population parisienne resta spectatrice impassible de cet événement, que décidèrent seule les baïonnettes des soldats.

Ce qu'il y eut d'étrange dans cette dénonciation de Moreau, c'est que, sept ans après, il se joignit à Pichegru pour renverser le gouvernement consulaire, que, dans la dernière campagne de la coalition contre la France impériale, il commandait les armées de l'étranger, et que le premier coup de canon tiré par l'artillerie de la garde impériale, dans une ba-

taille à jamais célèbre, lui emporta les deux jambes et mit fin à sa vie de trahison.

La commission se mit tout de suite à l'œuvre : les deux Conseils, mutilés, furent réinstallés ; une loi fut rendue, qui condamnait à la déportation dans les déserts meurtriers de la Guyane les deux directeurs Carnot et Barthélemy et cinquante-trois députés, parmi lesquels on remarquait Boissy-d'Anglas, Portalis, Barbé-Marbois, Camille Jordan, Tronçon-Ducoudray, Henri Larivière, Matthieu Dumas, Pichegru et Willot.

Tous ces proscrits furent transportés à Rochefort dans des voitures, espèces de cages à barreaux de fer, enfouis dans l'entrepont d'un vaisseau prêt à faire route pour l'île de Cayenne. Arrivés au fort de Synamary, des cases, qui servaient auparavant de prisons pour les nègres, leur servent d'habitation : ils n'ont ni lit, ni table, ni chaises, un hamac, et pour toute nourriture dix onces de biscuit, une livre de viande salée et un verre de rhum, pour corriger la mauvaise qualité de l'eau. Voilà le traitement que firent éprouver aux députés proscrits du 18 fructidor, dit un auteur contemporain, les restes flétris de la Convention, Barras, Rewbell et Laréveillère-Lepeaux.

Après les députés viennent les journalistes ; ils furent condamnés en masse à la déportation.

Les élections de quarante-neuf départements sont cassées ; les autorités administratives sont suspendues.

Les trois directeurs remplacèrent Barthélemy et Carnot par Merlin de Douai, auteur de la fameuse loi des suspects, et par François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur.

Quarante-deux journalistes furent proscrits ; la peine de la déportation atteint, non-seulement les journalistes, mais les

entrepreneurs, les directeurs et les propriétaires de ces feuilles.

Une loi exclut les nobles des fonctions publiques et les déclare incapables des droits politiques.

Enfin, pour couronner dignement l'œuvre d'une constitution indignement violée, le Directoire fit banqueroute des deux tiers du capital de la dette publique, et il eut l'audace d'appeler *tiers consolidé* ce qui restait aux malheureux créanciers de l'état.

Le général Hoche mourut quelques jours après le 18 fructidor; il n'avait que vingt-neuf ans. Le bruit courut généralement qu'il avait été empoisonné, et l'on en accusa le Directoire. Voulait-il se venger d'une trahison? redoutait-il une renommée qui montrait déjà de l'ambition? L'histoire n'a pas encore résolu ces questions; ce qui est certain, c'est que les trois derniers débris de l'assemblée régicide semblaient se conformer exactement, pour la conduite à tenir envers les généraux qui leur avaient gagné des batailles, à celle tenue jadis par la Convention. Moreau, en effet, quoiqu'il eût dénoncé Pichegru, avait été privé de son commandement. Pichegru lui-même était proscrit. Hoche mourait, dans la fleur de l'âge, de la manière la plus inattendue. Bernadotte avait été placé, malgré lui, dans la diplomatie. Enfin le Directoire se préparait à lancer Bonaparte sur l'Egypte, dans une expédition avantureuse où il aurait à redouter des dangers et des chances de tout genre, et, pour commencer, les croisières anglaises, qui pouvaient mettre au néant tout ce grand projet de la conquête de l'Egypte.

Dans un discours prononcé au conseil des Cinq-Cents, Boulay (de la Meurthe) demande, au nom d'une commission

composée des conventionnels régicides Siéyès, Debry, Oudot, Enguerrand, Lamarque et Ludot, que tous les nobles et anoblis, tous ceux qui ont fait partie de la maison civile et de la maison militaire du roi, des membres de la famille royale et des princes du sang, tous gouverneurs, lieutenants du roi, ambassadeurs, ministres, présidents, procureurs-généraux des anciens parlements, fussent bannis à perpétuité du territoire de France.

Ce projet souleva une telle opposition même dans les deux Conseils mutilés du 18 fructidor, que Boulay (de la Meurthe) se vit dans la nécessité de retirer son rapport.

CHAPITRE XVII.

Joie de Bonaparte en apprenant le 18 fructidor.

Augereau écrivait le 18 fructidor à Bonaparte :

« Enfin, mon général, *ma mission* est accomplie, et les promesses de l'armée d'Italie ont été acquittées cette nuit.

« Le Directoire s'est déterminé à un coup de vigueur ; le moment était encore incertain, les préparatifs incomplets, la crainte d'être prévenu a précipité les mesures.

« A minuit, j'ai envoyé l'ordre à toutes les troupes de se mettre en marche vers des points désignés ; avant le jour, tous les ponts et toutes les principales places étaient occupés avec du canon. A la pointe du jour, les salles des Conseils étaient cernées, les gardes des Conseils fraternisaient avec nos troupes, et les membres dont vous verrez la liste ont été arrêtés et conduits au Temple. On est à la poursuite d'un plus grand nombre. Carnot a disparu.

« Paris est calme et émerveillé d'une crise qui s'annonçait

comme terrible et qui s'est passée comme une fête. Le patriote robuste des faubourgs proclame le triomphe de la République, et les collets noirs sont sous terre.

« Maintenant, c'est à la sage énergie du Directoire et des patriotes des deux Conseils à faire le reste. Le local des séances est changé, et les premières opérations promettent le bien. Cet événement est un grand pas vers la paix, c'est à vous à franchir l'espace qui nous en tient encore éloignés. »

Cette crise du 18 fructidor, qui recula de trois ans la mort de la pentarchie, offre un des événements les plus remarquables de sa courte et pitoyable existence. Les faussetés, les fourberies, l'argent et les coups de sabre furent les grands moyens mis en usage.

« Bonaparte, dit Bourienne, fut dans l'ivresse de la joie, lorsqu'il apprit l'heureuse issue de la journée du 18 fructidor. Elle avait pour résultat la dissolution du Corps-Législatif et la chute du parti *clichyen* qui, depuis quelques mois, le privait de repos. Les *Clichyens* avaient refusé de recevoir Joseph Bonaparte, comme député du Liamone, au conseil des Cinq-Cents. La victoire de son frère leva la difficulté, mais le général en chef vit bientôt que le parti vainqueur abusait de son pouvoir et compromettait de nouveau le salut de la République, en recommençant le gouvernement révolutionnaire. Le Directoire s'alarma de son mécontentement, et fut piqué de son blâme. Il conçut la singulière idée d'opposer, à Bonaparte, Augereau dont il venait d'éprouver le dévouement aveugle : on le nomma commandant de l'armée d'Allemagne. Augereau, dont on connaissait l'extrême vanité, se croyait en état de lutter contre Bonaparte ; son arrogance se fondait sur ce qu'avec une troupe nombreuse, il avait arrêté quelques représentants

désarmés, et arraché les épaulettes au commandant de la garde des Conseils. Le Directoire et lui remplirent d'espions et d'intrigants le quartier général de Passériano. Bonaparte, informé de tout, se moqua du Directoire et offrit sa démission pour se faire supplier de conserver le commandemant. Le Directoire s'y refusa.

« Le parti qu'il a battu à cette époque ne lui a pas pardonné le passé; et peu après, celui qu'il a soutenu a redouté son avenir. Nous le verrons, cinq ans plus tard, faire revivre les mêmes principes qu'il vient de combattre, le 5 octobre 1795. Il fut nommé, le 10 octobre, sur la proposition de Barras, général en second de l'armée de l'intérieur, et il établit son quartier-général rue neuve des Capucines, où sont actuellement les archives et les affaires étrangères. C'est donc à tort qu'on a dit, qu'après cette journée, il était resté désœuvré à Paris; bien loin de là, il s'occupait sans relâche et de la politique du pays et de sa propre fortune. Bonaparte était en relation suivie avec tous ceux qui avaient alors le pouvoir, et savait faire son profit de tout ce qu'il voyait et entendait. »

« Bonaparte, dit Bourienne, voyait depuis longtemps la lutte qui s'engageait entre les partisans de la royauté et les Républicains; il fallait se décider. Le royalisme, disait-on, débordait de toutes parts; tous les généraux qui revenaient de Paris à l'armée se récriaient avec force sur l'esprit de réaction qui agitait l'intérieur. La correspondance particulière du général le pressait continuellement de prendre un parti ou l'excitait à agir pour lui-même.

« Il y avait dans la majorité des Conseils une malveillance évidente pour Bonaparte. Les meneurs du parti clichyen blessaient sans cesse son amour-propre par leurs discours et leurs

écrits. Il engageait le Directoire à faire arrêter les émigrés, à détruire l'influence des étrangers, et à briser les presses des journaux vendus à l'Angleterre.

« Sa résolution de passer les Alpes avec vingt-cinq mille hommes et de marcher par Lyon sur Paris avait été connue dans cette ville, et chacun discutait les conséquences de ce passage d'un nouveau Rubicon.

« Bonaparte méprisait le Directoire. Il l'accusait de faiblesse, de marche incertaine et pusillanime, de nombreuses fautes, de dilapidations et de persistance dans un système vicieux et avilissant pour la gloire nationale.

« Bonaparte, avant de se décider pour l'un des deux partis, pensa d'abord à lui-même. Il ne croyait pas avoir assez fait encore pour oser s'emparer du pouvoir; ce qui, dans ces circonstances, lui eût été certainement facile; il se contenta de soulever le parti qui avait pour lui l'opinion du moment. Je l'ai vu décidé à marcher sur Paris par Lyon avec vingt-cinq mille hommes, si les affaires lui eussent paru prendre une tournure défavorable à la République, qu'il préférait à la royauté parce qu'il espérait tirer meilleur parti de la première. Il faisait sérieusement son plan de campagne. A ses yeux, défendre ce Directoire tant méprisé, c'était défendre son propre avenir, c'est-à-dire un pouvoir qui semblait n'avoir plus d'autre mission que celle de lui garder la place jusqu'à son retour.

« Bonaparte voyait arriver, par la paix, le terme de sa carrière militaire. Le repos était un supplice pour lui. Il essaya d'entrer dans les affaires civiles de la République; il ambitionnait d'être un des cinq directeurs, persuadé avec raison qu'il le serait bientôt seul. La réussite de cette tentative eût empêché l'expédition d'Egypte et placé beaucoup plus tôt la cou-

ronne impériale sur sa tête. On intriguait à Paris, en son nom, pour lui faire obtenir, par une loi, une dispense d'âge. Il espérait, malgré ses vingt-huit ans, remplacer un des deux directeurs que l'on allait chasser. Ses frères et leurs amis se donnèrent beaucoup de peine pour faire réussir ce projet; mais on y voyait une violation si grande de la constitution de l'an III, qu'on n'osa pas en faire la proposition officielle. Le Directoire d'ailleurs était bien éloigné de vouloir Bonaparte pour collègue.

« Augereau fut envoyé par Bonaparte pour seconder la révolution qui se préparait contre le parti de Clichy et la minorité du Directoire.

« Bonaparte choisit Augereau, parce qu'il connaissait l'exagération de ses principes républicains, son audace et sa petite capacité politique. Il le crut propre à faciliter un mouvement que sa présence à l'armée d'Italie ne lui permettait pas de diriger en personne. Augereau n'était pas pour lui un rival de gloire et d'ambition qui pût s'emparer de ce mouvement à son profit. »

CHAPITRE XVIII.

Réflexions de M. Thibaudeau sur le 18 fructidor.

La révolution du 18 fructidor reculait la difficulté, et ne l'avait pas résolue. Annuler les élections de la plus grande partie des départements, destituer les administrations, rappeler dans tous les emplois exclusivement des hommes de la révolution, déporter des directeurs et des députés, sans proscrire en masse les nobles et les prêtres, briser les presses de quarante journalistes pour créer des journaux aux ordres du

parti vainqueur, tout cela ne pourvoyait qu'au moment, et nullement à l'avenir. Si les auteurs de cette révolution n'avaient en vue que le bien de la République, et eussent été capables de s'élever aux grandes conceptions qu'il eût dû leur inspirer, ils eussent pu convertir en un remède utile à la France le poison violent qu'ils venaient de lui administrer. Boulay (de la Meurthe) avait mis le doigt sur la plaie ; il avait tout dit dans cette phrase de son rapport : « Une vérité doit vous être démontrée à tous, c'est que la constitution française est telle que le gouvernement ne peut marcher qu'avec l'appui, je dirai presque la bienveillance du Corps-Législatif. »

Mais, dans le moment où il prononçait ces paroles, on n'avait d'oreilles que pour entendre des folies, on était aveuglé par l'enivrement de la victoire. Ce fut donc une bonne semence qui tomba sur le chemin; elle fut foulée aux pieds et perdue.

Je penserai toujours que le Directoire eût pu s'épargner ce coup d'état et triompher autrement des attaques du royalisme; que s'il eût voulu de bonne foi entrer dans le régime constitutionnel, il eût obtenu une grande majorité dans les Conseils. Mais, puisqu'il avait cru devoir recourir à la violence, il fallait en profiter du moins pour réviser la constitution, et prévenir le retour des inconvénients que l'expérience avait révélés; il le fallait à l'instant même où l'on venait de les prendre, pour ainsi dire, sur le fait. Quoique abreuvé d'amertume, je ne désespérai pas de la chose publique. Je n'étais plus en situation de proposer à la tribune, dans les comités ni au Directoire, une révision de la constitution, mais j'en parlai sérieusement à des députés qui avaient alors

de l'influence. Ils sentaient comme moi la nécessité de donner aux pouvoirs de nouvelles garanties.

On ne sut pas, on ne voulut pas saisir l'instant favorable. On s'enfonça rapidement dans les mesures les plus révolutionnaires, et huit jours après le 18 fructidor, le parti victorieux était déjà entraîné de manière à ne pouvoir plus s'arrêter. Si j'avais pu faire entendre alors ma voix aux Français, je leur aurais dit : « Rappelez-vous ce que vous demandiez en 89, ce que vous arrachiez des mains du despotisme, et voyez ce que vos magistrats, vos représentants, vous ont laissé. Vos premières conquêtes étaient immenses et vous coûtèrent peu : ce qui vous en restait, vous l'avez payé des plus cruelles souffrances, des plus grands malheurs, de vos biens, de vos vies, du sang d'un million d'hommes, et les factions l'ont dévoré ! Cette révolution, qui devait améliorer le sort de l'espèce humaine, et changer la face de la terre, n'aura donc brisé le sceptre des rois que pour en créer un plus pesant. La République ne sera donc qu'un changement de nombre, un calcul arithmétique, une multiplication du despotisme ! Peuple, tu voulus la liberté, va chercher parmi les directeurs, entourés de licteurs et de faisceaux, les organes de tes besoins, les défenseurs de tes droits. Ta souveraineté ! elle n'est plus qu'un vain mot. Encore quelques jours, et peut-être n'en auras-tu pas même conservé le souvenir. Ta liberté ! tu n'as plus que celle d'obéir ; par les victoires, tu commandes au monde, et c'est dans ton propre sein que les factions te préparent des fers ! Ainsi le voyageur s'étonne à l'aspect de ces monuments superbes que l'art a extérieurement embellis de tous ses prodiges, et qui ne renferment que des malades, des insensés ou des furieux.

En rompant, toute faible qu'elle était, la lumière que la constitution a placée entre le pouvoir, le Directoire a détruit la garantie du Corps-Législatif, son indépendance et son inviolabilité. Le pouvoir créé a brisé le pouvoir créateur, et s'est mis à sa place. Après un tel attentat, il ne peut plus exister de liberté d'opinions; elles seraient libres qu'on ne le croirait pas. Il n'y a donc plus de représentation ; une fois asservie, elle paraîtra toujours esclave. Le Directoire lui-même s'est suicidé; il succombera bientôt sous les factions et sous les armées avec lesquelles il a opprimé les Conseils. Il a semé tous les germes de destruction, il en recueillera les déplorables fruits.

Convaincu qu'il est des circonstances où l'homme de bien, assiégé par d'injustes préventions, sert véritablement sa patrie en s'isolant de la chose publique, je me condamne au silence. La tyrannie a souvent étouffé la voix de l'homme libre, mais les tortures n'ont pas toujours réussi à le faire parler. Je n'élèverai la voix que lorsque je le croirai vraiment utile, car alors cette stoïque abnégation deviendrait une lâcheté criminelle. Que l'on se dispute la triste gloire d'outrager les malheureux et de fouler aux pieds des cadavres, je ne m'associerai point à cet horrible triomphe; on n'arrachera point la pitié de mon cœur. Ah! plutôt, que les déserts brûlants de l'Afrique ou les marais infects de Sinnamary me dévorent avant que je me soumette à ce degré d'opprobre et d'humiliation.

Chazal fit imprimer un long discours composé avant le 18 fructidor, en réponse à mon rapport sur le message du Directoire. Ce discours, désormais sans utilité, puisque les baïonnettes avaient tranché la question, était une apologie antici-

pée de ce qu'on appelait la glorieuse journée du 18 fructidor et une accusation tardive d'hommes que la foudre dictatoriale avait frappés, et qui n'étaient pas en état de se défendre. J'en fis une réfutation; quoiqu'elle fût très-modérée, mes amis m'empêchèrent de la faire imprimer. Ils avaient raison, ce n'était plus, dans le fait, qu'une misérable affaire de vanité.

CHAPITRE XIX.

Jugement de Gohier sur le 18 fructidor.

Il est constant que dans le sein même du Corps-Législatif s'était organisée la plus redoutable conspiration. Le danger était imminent; il n'y avait pas un moment à perdre, et l'histoire rendra justice aux membres du Directoire qui se jetèrent courageusement au-devant du péril pour l'arrêter; mais ce fut malheureusement en recourant à un coup-d'état, et toutes mesures extraordinaires de la loi sapent les bases du pouvoir, tandis qu'il faudrait toujours au contraire chercher à l'affermir.

Le 18 fructidor, qui devait sauver la République, n'a fait qu'en retarder la chute et servir de point de départ pour y arriver.

Il est permis, sans doute, de saisir le bras levé pour nous frapper; mais, quelque terrible que fût la position du Directoire, il est fâcheux qu'il ait eu besoin de s'appuyer sur la force armée, lorsque toute sa force était dans les lois. En déjouant les projets de Pichegru, il traça la route qu'a suivie un plus heureux conspirateur, et le Corps-Législatif, en s'écartant des règles judiciaires prescrites par la constitution, leur porta la dernière atteinte.

L'humanité fut aussi blessée que la justice par la déportation sans jugement de citoyens de toutes les classes, militaires, hommes de lettres, membres du directoire exécutif, représentants du peuple, qu'il fallait respecter s'ils étaient innocents, ou envoyer en jugement s'ils étaient coupables.

Qui oserait soutenir que, dans cette trop nombreuse liste de députés ne se soient pas trouvés quelques sincères amis de leur pays? Comment soupçonner qu'un Carnot, entr'autres, ait jamais conçu le projet de renverser le gouvernement dont il était membre, lors même qu'il écoutait, avec trop de bonté peut-être, les hommes qui n'étaient pas aussi attachés que lui au triomphe de la liberté?... Comment confondre Camille-Jordan avec les conspirateurs, lorsque cet ancien législateur, dont on ne peut pas plus révoquer en doute la bonne foi que nier les talents, a prouvé, par les écrits qu'il a laissés sur le 18 fructidor, que son âme candide ne soupçonnait pas même qu'il y eût une conspiration à cette époque?... Comment croire qu'un Boissy-d'Anglas, et que, bien d'autres citoyens qui sont aujourd'hui les plus intrépides défenseurs des principes constitutionnels, seuls garants de notre liberté, aient été capables de se liguer contre elle?

Au reste, n'y eût-il qu'un seul individu injustement déporté, c'est assez pour gémir sur les déportations en masse, sans jugement, qui frappent sur l'innocent comme sur le coupable, et par cela même répandent un égal intérêt sur tous, appellent le crime même le sentiment de la commisération publique.

Qu'est-il résulté de cette journée, si favorablement inscrite dans les fastes de la République? c'est que, depuis ce temps, l'union qui constituait la force des deux grands pouvoirs cessa

d'exister; c'est que la crainte de voir cette mesure effroyable se renouveler sema la défiance entre les grands corps de l'état, les arma les uns contre les autres; c'est que Bonaparte, qui avai tdétaché le général Augereau pour cette expédition, s'était frayé, par l'un de ses lieutenants, le chemin qui l'a si audacieusement conduit au but qu'il ne perdait pas de vue, et auquel, sans ce fatal exemple, il n'eût peut-être jamais osé se flatter de pouvoir atteindre.

Je n'ai garde de prétendre justifier tous les journalistes déportés; mais la liberté de la presse, sauvegarde de toutes les libertés, commandait impérieusement qu'on eût, comme l'avait d'abord arrêté le Directoire, soumis leurs ouvrages et leur conduite au jury établi pour les juger. Au lieu d'enchaîner ensuite cette liberté précieuse, il fallait l'assurer, par une loi sage et en harmonie avec la constitution, contre les délits de la presse.

La liberté de la pensée est celle dont l'homme s'enorgueillit le plus, à laquelle il tienne davantage, celle qui peut être le moins impunément froissée. Liée essentiellement à son être, et le constituant en quelque sorte, c'est de la nature qu'il tient le droit comme la faculté de l'exprimer. C'est par l'exercice de cette faculté précieuse qui le distingue de tous les autres êtres animés, c'est par la communication qu'elle établit entre tous les hommes que s'est formée la société et qu'elle peut se maintenir.

Mais il faut que cette communication soit affranchie de toute contrainte; qu'elle se fasse sans intermédiaire; que l'homme qui écrit soit aussi libre que celui qui parle; qu'il ne puisse être bâillonné par un censeur. Des despotes aussi ombrageux que Bonaparte peuvent seuls imaginer que de cette dégra-

dation littéraire dépend l'harmonie d'un état bien constitué.

Il serait bien misérable, le gouvernement, qui pourrait être renversé par un journal! Ce ne sont point les journalistes qui font les révolutions, ce sont eux qui les anonncent, qui en révèlent les causes aux gouvernements qu'elles menacent; mais il faut avouer qu'ils se chargent ensuite volontiers de les justifier, si on n'a pas su les prévenir.

Ce ne sont point les journaux qui ont fait le 18 brumaire; mais le 18 brumaire a eu lieu parce que nous n'avons pas assez écouté les avertissements que nous ont donnés les journaux. Ceux qu'on nous dénonçait comme appartenant au parti démagogique ne cessaient de nous dire que Siéyès était le plus grand ennemi de la liberté; que Siéyès conspirait. Le 18 brumaire nous a prouvé que les journaux avaient raison, que Siéyès était un conspirateur.

Ce n'est pas lorsque les journaux parlent et que le peuple chante; c'est lorsqu'ils se taisent et que la nation consternée garde un profond silence, que le gouvernement doit intérieurement réfléchir sur sa position; ce n'est pas lorsque le mécontentement commence à éclater, mais lorsqu'il se concentre que le gouvernement doit trembler. Les cris du peuple indiquent les maux qui tourmentent le corps politique, et que l'on peut guérir; un triste et morne silence cache la plaie gangréneuse qui ne se manifestera que lorsqu'il ne sera plus temps d'y remédier.

Le gouvernement qui entraverait la liberté de la presse au lieu d'établir des lois contre ceux qui en abusent, qui, comme Bonaparte, ne laisserait aux auteurs des feuilles périodiques que la faculté de louer tous les actes de son administration, ressemblerait au pilote qui voudrait que tous les baromètres fus-

sent insensibles aux impressions diverses de l'atmosphère, fussent toujours au beau fixe, et briserait ceux qui annonceraient les tempêtes. Les tempêtes n'arriveraient pas moins; mais, le pilote surpris, n'aurait pas le temps d'exécuter les manœuvres nécessaires pour les braver, et, faute d'avoir été instruit à temps, le vaisseau courrait risque de sombrer sous voiles.

Le mandat d'arrêt lancé contre les journalistes portait qu'il seraient jugés conformément à la loi du 28 germinal an IV; et par cela même le Directoire annonçait qu'il voulait du moins les préserver de toute mesure arbitraire. Mais Boulay (de la Meurthe), ayant fait adopter la déportation sans jugement comme un bienfait, ne crut pas que des hommes de lettres dussent en être seuls privés. Boulay ne trouvait pas que la liste des déportés fût encore assez nombreuse. Réuni en comité avec Siéyès qu'une égale fureur de déportation tourmentait, il invoque, pour obtenir de nouvelles victimes, non plus les actes inciviques de ceux qu'il veut atteindre, mais que le hasard de leur naissance, des titres indépendants de leur volonté, et que la constitution elle-même refusait de reconnaître; en un mot, il prétend faire revivre la caste des nobles, pour avoir le droit de la dégrader et de la bannir; il propose de dépouiller du droit de cité ceux qu'on tolèrera sur le sol français, et de déporter les autres.

L'indignation générale porta Boulay (de la Meurthe) à retirer cet odieux projet, mais ce fut pour lui en substituer, sur un second rapport, un autre qui, pour être moins odieux, n'en était pas moins tout aussi inconstitutionnel.

Hommes de l'ancien régime, hommes à priviléges qu'aucune loi n'écarte aujourd'hui du gouvernement, à qui le nouveau mode d'élection livre en quelque sorte la chambre même

des députés pour votre propre intérêt, autant que pour celui du peuple, dont vous êtes si jaloux d'être les mandataires, ne prouvez donc pas que Siéyès et Boulay (de la Meurthe) avaient raison.

La découverte d'une conspiration dans le sein même de la représentation nationale avait indigné tous les amis de la République. De toutes parts, les auteurs du 18 fructidor reçurent des adresses de félicitation.

Le gouvernement chercha, dans l'intervention des élections, un moyen d'obtenir des représentants du peuple qui pussent le rassurer. Le mode auquel on eut recours fut un nouvel attentat à la constitution. La puissance électorale réside dans la réunion de tous les membres du corps à qui seul appartient le droit d'élire. Qu'on les divise, ce ne sont plus que de simples individus dont les rassemblements partiels sont absolument sans pouvoir. Ce fut cependant en morcelant ainsi les corps électoraux qu'on résolut de se rendre maître des élections. Le système des scissions fut adopté : on les autorisa, on les conseilla même, dans le cas où l'on s'apercevrait que le suffrage des électeurs parût se diriger sur des individus que redoutait le gouvernement.

Qu'arriva-t-il? c'est que partout où il y eut des ambitieux qui désespéraient de fixer le suffrage de la majorité, les scissions furent appelées à leur secours. L'unité des corps électoraux fut ainsi rompue, et l'on peut dire qu'il n'y eut plus vraiment d'élection. L'assemblée étant partagée en deux parts, en trois même quelquefois, chacune d'elles présenta ses députés, et, pour comble de scandale, le vœu d'une minorité factieuse triompha le plus souvent.

On fit plus : parmi les élus de la même assemblée, les

uns furent admis et les autres écartés. Des opérations aussi monstrueuses révoltèrent. Les coups d'état, qu'une nation jalouse de sa liberté pardonne le moins, sont ceux qui la paralysent dans l'exercice des droits qu'elle s'est réservés, ceux surtout qui, en frappant les élections dans leur base, lui imposent des mandataires qu'elle n'a pas élus et rejettent ceux qu'elle a prétendu élire. Le fatal résultat des scissions, blessant également tous les partis, accrut le nombre des ennemis du Directoire et refroidit le zèle de ses plus chauds partisans. Des réclamations générales se firent entendre et furent trop tard entendues.

Une réaction contre les terroristes de la Convention se manifestait de plus en plus dans les conseils depuis les dernières élections; déjà Camille Jordan avait proposé aux Cinq-Cents de rapporter les lois contre la liberté du culte catholique et de ses ministres, rendues dans des temps de désastreuse mémoire, et ce projet avait éprouvé une réprobation universelle dans les rangs des vieux Jacobins, qui étaient encore en nombre dans les conseils et le Directoire. On proposa donc dans le conseil des Cinq-Cents de rouvrir les portes de la France aux nombreux fugitifs de Toulon, qui avaient suivi la flotte anglaise dans sa retraite. Tallien, Jean de Bry et d'autres Jacobins de la Convention ne voulurent point entendre parler de ce projet; et, voyant qu'ils n'étaient pas en majorité, ils sortirent de la salle pour s'abstenir de voter. Tronçon-Ducoudray, qui avait été le témoin oculaire de tous les crimes qu'il voulait flétrir, s'écria, en appuyant cette proposition : « Est-il un seul homme de bonne foi qui ose assurer que Toulon eût trahi, s'il n'eût vu à ses portes les tigres qui venaient de répandre le sang par torrents dans la ville de Marseille? On reproche

aux Toulonnais d'avoir ouvert leurs portes et livré leurs vaisseaux aux ennemis ; mais les ennemis étaient des hommes, au moins, et ils fuyaient des monstres. »

CHAPITRE XX.

Les armées françaises et le Directoire (1).

Les deux grandes armées de la République, celles du Rhin et de l'Italie, furent presque constamment victorieuses jusqu'au traité de Campo-Formio, qui suspendit pendant quelques instants la longue guerre continentale. L'armée du Rhin, dont le général Moreau était le chef, avait conservé toute la simplicité républicaine; l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, éblouissait par ses conquêtes, mais elle s'écartait chaque jour davantage de l'esprit patriotique qui avait animé jusqu'alors les armées françaises. L'intérêt personnel prenait la place de l'amour de la patrie, et l'attachement à un homme l'emportait sur le dévouement à la liberté. Bientôt aussi les généraux de l'armée d'Italie commencèrent à s'enrichir, ce qui diminua d'autant leur enthousiasme pour les principes austères, sans lesquels un état libre ne saurait subsister.

Rien ne fut si brillant que la conquête rapide de l'Italie. Sans doute, le désir qu'ont eu de tout temps les Italiens éclairés de se réunir en un seul état, et d'avoir assez de force nationale pour ne plus rien craindre ni rien espérer des étrangers, contribua beaucoup à favoriser les progrès de Bonaparte. C'est au cri de vive l'Italie qu'il a passé le pont de

(1) Mme de Staël.

Lodi, et c'est à l'espoir de l'indépendance qu'il dut l'accueil des Italiens.

Mais les victoires qui soumettaient à la France des pays au-delà de ses limites naturelles, loin de favoriser sa liberté l'exposaient au danger du gouvernement militaire. On parlait déjà beaucoup à Paris du génie de Bonaparte ; la supériorité de son esprit en affaires, jointe à l'éclat de ses talents comme général, donnait à son nom une importance que jamais un individu quelconque n'avait acquise depuis le commencement de la révolution. Mais bien qu'il parlât sans cesse de la République dans ses proclamations, les hommes attentifs s'apercevaient qu'elle était un moyen et non un but. Il en fut ainsi pour lui de toutes les choses et de tous les hommes. Le bruit se répandit qu'il voulait se faire roi de Lombardie. Un jour, le général Augereau, qui revenait d'Italie, et qu'on citait, je crois alors, comme un républicain zélé, répondit à cette demande s'il était vrai que le général Bonaparte songeait à se faire roi : « Non, assurément, répondit-il, c'est un jeune homme trop bien élevé pour cela. »

Aucune époque de la révolution n'a été plus désastreuse que celle qui a substitué le régime militaire à l'espoir, justement fondé, d'un gouvernement représentatif. Sans doute le gouvernement d'un chef militaire ne fut pas encore proclamé au moment où le Directoire envoya des grenadiers dans les deux chambres; seulement cet acte tyrannique, dont les soldats furent les agents, prépara les voies à la révolution opérée deux ans après par le général Bonaparte lui-même ; et il parut simple alors qu'un chef militaire adoptât une mesure que des magistrats s'étaient permise.

Les directeurs ne se doutaient guère cependant des suites

inévitables du parti qu'ils prenaient. Leur situation était périlleuse; ils avaient trop de pouvoir arbitraire, et trop peu de pouvoir légal. On leur avait donné tous les moyens de persécuter qui excitent la haine, mais aucun des droits constitutionnels avec lesquels ils auraient pu se défendre.

Au moment où le second tiers des chambres fut renouvelé par les élections de 97, l'esprit public devint une seconde fois impatient d'écarter les conventionnels des affaires; mais une seconde fois aussi, au lieu d'attendre une année, pendant laquelle la majorité du Directoire devait changer, et le dernier tiers des chambres se renouveler, la vivacité française porta les ennemis du gouvernement à vouloir le renverser sans délai.

On vit s'agiter de toutes parts un esprit de réaction : à Lyon, à Marseille, on assassinait des hommes, il est vrai très-coupables, mais on les assassinait. Les journaux proclamaient chaque jour la vengeance, en s'armant de la calomnie. Il y avait dans l'intérieur des deux conseils, comme au-dehors, un parti très-décidé à ramener l'ancien régime (1). et le général Pichegru en était un des principaux instruments.

Le Directoire, en tant que conservateur de sa propre existence politique, avait de grandes raisons de se mettre en défense. Mais comment le pouvait-il? Les défauts de la constitution rendaient très-difficile au gouvernement de résister légalement aux attaques des Conseils. Le conseil des Anciens inclinait à défendre les directeurs, seulement parce qu'il tenait

(1) Il est certain que le parti royaliste alors ne savait ce qu'il voulait. Le pouvoir absolu était au fond de la pensée de ceux qui agissaient. Il y a loin de ce temps à celui-ci, où les royalistes veulent tout ce que la France veut et savent parfaitement où ils vont !

la place d'une chambre des pairs; mais comme les députés de ce Conseil n'étaient point nommés à vie, ils avaient peur de se dépopulariser en soutenant des magistrats repoussés par l'opinion publique.

La majorité du Directoire, Rewbell, Barras et Laréveillère-Lepeaux, hésitèrent quelque temps entre deux auxiliaires dont ils pouvaient également disposer, le parti jacobin, et l'armée. Ils eurent peur, avec raison, du premier : c'était une arme bien redoutable encore, que les terroristes, et celui qui s'en servait pouvait être terrassé par elle. Les directeurs crurent donc qu'il valait mieux faire venir des adresses des armées, et demander au général Bonaparte, celui de tous les commandants en chef qui se prononçait alors le plus fortement contre les Conseils, d'envoyer un de ses généraux de brigade à Paris pour être aux ordres du Directoire. Bonaparte choisit le général Augereau. C'était un homme très-décidé dans l'action, et peu capable de raisonnement, ce qui le rendait un excellent instrument de despotisme, pourvu que ce despotisme s'intitulât révolution.

Quand le Directoire prit la funeste résolution d'envoyer des grenadiers saisir les législateurs sur leurs bancs, il n'avait déjà plus même besoin du mal qu'il se déterminait à faire. Le changement du ministère et les adresses des armées suffisaient pour contenir le parti royaliste, et le Directoire se perdit en poussant trop loin son triomphe; car il était si contraire à une République de faire agir des soldats contre les représentants du peuple, qu'on devait ainsi la tuer tout en voulant la sauver. La veille du jour funeste, chacun savait qu'un grand coup allait être frappé; car, en France, on conspire toujours sur la place publique, ou plutôt on ne conspire pas,

et qui sait écouter ce qu'on dit saura d'avance ce qu'on va faire. Le soir qui précéda l'entrée d'Augereau dans les Conseils, le frayeur était telle, que la plupart des personnes connues quittèrent leurs maisons dans la crainte d'y être arrêtées.

On apprit le matin que le général Augereau avait conduit ses bataillons dans le conseil des Cinq-Cents ; et qu'il y avait arrêté plusieurs des députés qui s'y trouvaient réunis en comité, que présidait alors le général Pichegru. Ce général n'avait aucun moyen de faire effet sur l'imagination : c'était un homme honnête, mais sans physionomie ni dans ses traits ni dans ses paroles.

Quelques membres du conseil des Anciens, ayant à leur tête l'intrépide et généreux vieillard Dupont de Nemours et le respectable Barbé-Marbois, se rendirent à pied à la salle de leurs séances, et, après avoir constaté que la porte leur en était fermée, ils revinrent de même, passant au milieu des soldats alignés, sans que le peuple qui les regardait, comprît qu'il s'agissait de ses représentants opprimés par la force armée. La crainte de l'ancien régime avait malheureusement désorganisé l'esprit public; on ne savait où saisir la cause de la liberté entre ceux qui la déshonoraient et ceux qu'on accusait de la haïr. On condamna les hommes les plus honorables, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, Camille Jordan, à la déportation outre-mer. Des mesures atroces suivirent cette première violation de toute justice. La dette publique fut réduite de deux tiers, et l'on appela cette opération la mobiliser; tant les Français sont habiles à trouver des mots qui semblent doux pour les actions les plus dures! Les prêtres et les nobles furent procrits de nouveau avec une impitoyable barbarie. On

abolit la liberté de la presse, car elle est inconciliable avec l'exercice de pouvoir arbitraire.

L'invasion de la Suisse, le projet insensé d'une descente en Angleterre éloignèrent tout espoir de paix avec l'Europe. On évoqua l'esprit révolutionnaire, mais il reparut sans l'enthousiasme qui l'avait jadis animé; et, comme l'autorité civile ne s'appuyait point sur la justice, sur la magnanimité, enfin sur aucune des grandes qualités qui doivent la caractériser, l'ardeur patriotique se tourna vers la gloire militaire qui, du moins alors, pouvait satisfaire l'imagination (1).

CHAPITRE XXI.

Traité de Campo-Formio. — Bonaparte à Paris. — Bonaparte au Luxembourg.

Le général Bonaparte, pour le Directoire, et le comte de Cobentzel, pour l'Autriche, signèrent, le 17 octobre, dans un bourg du Frioul, près d'Udine, ce fameux traité de Campo-Formio, où la République directoriale, grâce aux victoires de Bonaparte, traita d'égale à égale avec la maison d'Autriche.

Après avoir signé, avec l'épée, le traité de Campo-Formio, Bonaparte quitta le théâtre de ses exploits pour se rendre à Paris, où l'attendaient les ovations hypocrites du Directoire, qui le craignait beaucoup plus qu'il ne l'aimait.

La présentation solennelle de Bonaparte eut lieu le 30 décembre au Luxembourg, dans une cour qui avait été changée en une salle immense; on y voyait les directeurs assis sur une espèce de trône et avec un luxe tout oriental. Des deux côtés

(1) Mme de Staël.

étaient les ministres, puis tous les ambassadeurs étrangers, les autorités de Paris et sa population.

Au milieu de la salle s'élevait un autel de la patrie, sous un dais formé des drapeaux que Bonaparte avait enlevés aux phalanges autrichiennes; le livre de la constitution, richement doré, était sur cet autel.

Tout à coup une voiture s'arrête : quatre généraux en descendent chamarrés d'étincelantes broderies; un cinquième s'élance après eux; c'est un homme petit, au visage pâle, maigre, bazané; sa chevelure est plate et négligée; le collet de son uniforme est orné à peine d'une étroite broderie. « On dirait, dit un écrivain contemporain, un humble adjudant à la suite de superbes généraux... Ce petit homme n'était pourtant rien moins que Bonaparte, le libérateur de la Convention, le vainqueur de quatre armées autrichiennes, le pacificateur de Campo-Formio.

Ce fut M. de Talleyrand, l'évêque de la messe du 14 juillet 1790, qui présenta Bonaparte aux quatre conventionnels régicides. Il était ministre des affaires étrangères du Directoire; il prononça un long discours à la louange du vainqueur de l'Italie: « Tous les Français, disait-il, ont vaincu en Bonaparte; sa gloire est la prospérité de tous. Il déteste le luxe et l'éclat, misérable ambition des âmes communes. Il aime les chants d'Ossian, surtout parce qu'ils détachent de la terre. »

Bonaparte remit au Directoire le traité de Campo-Formio. Il répondit ensuite dans un style et avec des pensées plus appropriées aux circonstances.

« De la paix que vous venez de conclure, dit-il, date l'ère des gouvernements représentatifs.

« Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière sera libre. »

Barras répondit : « La nature avait épuisé tous ses richesses pour créer Bonaparte... Bonaparte a médité ses conquêtes avec la pensée de Socrate ; il a réconcilié l'homme avec la guerre. »

« Le Directoire, dit un écrivain contemporain, fit au général Bonaparte une réception solennelle qui, à plusieurs égards, doit être considérée comme une époque dans l'histoire de la révolution. On choisit la cour du palais du Luxembourg pour cette cérémonie. Aucune salle n'aurait été assez vaste pour contenir la foule qu'elle attirait ; il y avait des spectateurs à toutes les fenêtres et sur tous les toits. Les cinq directeurs, en costume romain, étaient placés sur une estrade au fond de la cour, et près d'eux, les députés des deux Conseils, les tribunaux et l'Institut. Si ce spectacle avait eu lieu avant que la représentation nationale eût subi le joug du pouvoir militaire, le 18 fructidor, on y aurait trouvé de la grandeur ; une belle musique jouait des airs patriotiques ; des drapeaux servaient de dais au Directoire, et ces drapeaux rappelaient de grandes victoires.

Bonaparte arriva très-simplement vêtu, suivi de ses aides-de-camp, tous d'une taille plus haute que la sienne, mais presque courbés par le respect qu'ils lui témoignaient. L'élite de la France, alors présente, couvrait le général victorieux d'applaudissements ; il était l'espoir de chacun : républicains, royalistes, tous voyaient le présent et l'avenir dans l'appui de sa main puissante. Hélas ! de tous les jeunes gens qui criaient alors vive Bonaparte ! combien son insatiable ambition en a-t-elle laissé vivre ?

M. de Talleyrand, en présentant Bonaparte au Directoire, l'appela le libérateur de l'Italie et le pacificateur du continent. Il assura que le général Bonaparte détestait le luxe et l'éclat, misérable ambition des âmes communes, et qu'il aimait les poésies d'Ossian, surtout parce qu'elles détachent de la terre. La terre n'eût pas mieux demandé, je crois, que de le laisser se détacher d'elle. Enfin Bonaparte parla lui-même avec une sorte de négligence affectée, comme s'il eût voulu faire comprendre qu'il aimait peu le régime sous lequel il était appelé à servir.

Il dit que depuis vingt siècles le royalisme et la féodalité avaient gouverné le monde, et que la paix qu'il venait de conclure était l'ère du gouvernement républicain. « Lorsque le bonheur des Français, ajouta-il, sera assis sur de meilleures lois organiques, l'Europe entière sera libre. » Je ne sais s'il entendait, par lois organiques de la société, l'établissement de son pouvoir absolu. Quoiqu'il en soit, Barras, alors son ami, et président du Directoire, lui répondit en le supposant de bonne foi dans tout ce qu'il venait de dire; il finit par le charger spécialement de conquérir l'Angleterrre, mission un peu difficile.

On chanta de toutes parts l'hymne que Chénier avait composé pour célébrer cette journée.

Hélas! que sont-ils devenus ces jours de gloire et de paix, dont la France se flattait? Tous ces biens ont été dans les mains d'un seul homme : qu'en a-t-il fait?»

Le commencement de janvier 1798 fut marqué par une grande mesure du gouvernement français; ordre de saisir toutes les marchandises provenant d'Angleterre et déclaration de bonne prise pour tous les navires sur lesquels ces marchandises seraient trouvées.

L'anniversaire du 21 janvier fut célébré à Paris avec un grand éclat; elle eut lieu dans l'église Saint-Sulpice, transformée, à cette époque, en Temple de la Victoire.

La populace de Rome, soulevée par les troupes françaises aux ordres du général Berthier, secoua l'autorité du Saint-Siége; la République romaine fut proclamée et le consulat rétabli. Pie VI quitta Rome pour se retirer dans un couvent de Sienne; il en sortit bientôt pour se réfugier dans une chartreuse, à quelques milles de Florence.

La Suisse fut envahie, le 2 mars, par le général Brune, à la tête d'une armée forte de quarante-cinq mille hommes; on s'empara successivement de Soleure, de Fribourg, de Morat; et Berne, prise par capitulation, entraîna la conquête de toute la Suisse.

Le Directoire n'était pas enclin à la paix, non qu'il voulût étendre la domination française au-delà du Rhin et des Alpes, mais parce qu'il croyait la guerre utile à la propagation du système républicain. Son plan était d'entourer la France d'une ceinture de Républiques telles que celles de Hollande, de Suisse, de Piémont, de Lombardie, de Gênes. Partout il établissait un Directoire, deux Conseils de députés, enfin une constitution semblable à celle de France. C'est un des grands défauts des Français, résultat de leurs habitudes sociales, que de s'imiter les uns les autres, et de vouloir qu'on les imite. Ils prennent les variétés naturelles dans la manière de penser de chaque homme, ou même de chaque nation, pour un esprit d'hostilité contre eux.

Le général Bonaparte était assurément moins sérieux et moins sincère dans l'amour des idées républicaines que le Directoire, mais il avait beaucoup plus de sagesse dans l'ap-

préciation des circonstances. Il pressentit que la paix allait devenir populaire en France, parce que les passions s'apaisaient et qu'on était las des sacrifices. En conséquence il signa le traité de Campo-Formio avec l'Autriche. Mais ce traité contenait la cession de la République de Venise. « A dater de cet acte, dit Mme de Staël, non moins arbitraire que le partage de la Pologne, il n'a plus existé dans le gouvernement de France aucun respect pour aucune doctrine politique, et le règne d'un homme a commencé quand celui des principes a fini.

Le général Bonaparte se faisait remarquer par son caractère et son esprit autant que par ses victoires, et l'imagination des Français commençait à s'attacher à lui. On citait ses proclamations aux Républiques Cisalpine et Ligurienne. Dans l'une on remarquait cette phrase : « Vous étiez divisés et pliés par la tyrannie; vous n'étiez pas en état de conquérir la liberté. » Dans l'autre : « Les vraies conquêtes, les seules qui ne coûtent point de regrets, ce sont celles que l'on fait sur l'ignorance. » Il régnait un ton de modération et de noblesse dans son style qui faisait contraste avec l'âpreté révolutionnaire des chefs civils de la France. Le guerrier parlait alors en magistrat, tandis que les magistrats s'exprimaient avec la violence militaire.

Le général Bonaparte n'avait pas mis à exécution dans son armée les lois contre les émigrés. On disait qu'il aimait beaucoup sa femme, dont le caractère était plein de douceur; on assurait qu'il était sensible aux beautés d'Ossian; on se plaisait à lui croire toutes les qualités généreuses qui donnent un beau relief aux facultés extraordinaires. On était d'ailleurs si fatigué des oppresseurs, empruntant le nom de liberté, et des

opprimés regrettant l'arbitraire, que l'admiration ne savait où se prendre, et le général Bonaparte semblait réunir tout ce qui devait la captiver.

Bonaparte n'avait alors aucune puissance; on le croyait même assez menacé par les soupçons ombrageux du Directoire; ainsi la crainte qu'il inspirait n'était causée que par le singulier effet de sa personne sur presque tous ceux qui l'approchent.

Bonaparte n'était ni bon, ni violent, ni doux, ni cruel, à la façon des individus à nous connus; c'était plus ou moins qu'un homme. Sa tournure, son esprit, son langage étaient empreints d'une nature étrangère. Aucune émotion du cœur ne pouvait agir sur lui, il regardait une créature humaine comme un fait ou comme une chose, mais non comme un semblable. Il ne hait pas plus qu'il n'aime, dit un historien contemporain, il n'y a que lui pour lui, tout le reste des créatures sont des chiffres. La force de sa volonté consiste dans l'imperturbable calcul de son égoïsme; c'est un habile joueur d'échecs dont le genre humain est la partie adverse qu'il se propose de faire échec et mat. Ses succès tiennent autant aux qualités qui lui manquent qu'aux talents qu'il possède. Ni la pitié, ni l'attrait, ni la religion, ni l'attachement à une idée quelconque ne sauraient le détourner de sa direction principale. Il est pour son intérêt ce que le juste doit être pour la vertu : si le but était bon, sa persévérance serait belle.

Ses discours indiquaient le tact des circonstances comme le chasseur a celui de sa proie. Quelquefois il racontait les faits politiques et militaires de sa vie d'une façon très-intéressante; il avait même dans les récits, qui permettaient de la gaieté, un peu de l'imagination italienne. Cependant,

dit encore Mme de Staël, rien ne pouvait triompher de mon invincible éloignement pour ce que j'apercevais en lui. Je sentais dans mon âme une épée froide et tranchante qui glaçait en blessant; je sentais dans son esprit une ironie profonde à laquelle rien de grand ni de beau, pas même sa propre gloire, ne pouvait échapper, car il méprisait la nation dont il voulait les suffrages, et nulle étincelle d'enthousiasme ne se mêlait à son besoin d'étonner le monde.

Sa figure, alors maigre et pâle, était assez agréable; depuis il a engraissé, ce qui lui va très-mal; car on a besoin de croire un tel homme tourmenté par son caractère pour tolérer un peu que ce caractère fasse tellement souffrir les autres. Comme sa stature est petite et cependant sa taille fort longue, il était beaucoup mieux à cheval qu'à pied; en tout c'est la guerre, et seulement la guerre qui lui sied. Sa manière d'être dans la société est gênée, sans timidité; il a quelque chose de dédaigneux, quand il se contient; et de vulgaire, quand il se met à l'aise; le dédain lui va mieux, aussi ne s'en fait-il pas faute.

Par une vocation naturelle pour l'état de prince, il adressait déjà des questions insignifiantes à tous ceux qu'on lui présentait. Etes-vous marié, demandait-il à l'un des convives? Combien avez-vous d'enfants, disait-il à l'autre? Depuis quand êtes-vous arrivé? Quand partez-vous? Et autres interrogations de ce genre qui établissent la supériorité de celui qui les fait sur celui qui se laisse questionner ainsi. Il se plaisait déjà dans l'art d'embarasser en disant des choses désagréables; art dont il s'est fait depuis un système, comme de toutes les manières de subjuguer les autres en les avilissant. Il avait pourtant à cette époque le désir de plaire, puisqu'il renfermait dans

son esprit le projet de renverser le Directoire et de se mettre à sa place; mais, malgré ce désir, on eût dit qu'à l'inverse du prophète, il maudissait involontairement, quoiqu'il eût l'intention de bénir.

Je l'ai vu un jour s'approcher d'une Française très-connue par sa beauté, son esprit et la vivacité de ses opinions; il se plaça tout droit devant elle comme le plus raide des généraux allemands, et lui dit : « Madame, je n'aime pas que les femmes se mêlent de politique. — Vous avez raison, général, lui répondit-elle; mais dans un pays où on leur coupe la tête, il est naturel qu'elles aient envie de savoir pourquoi. » Bonaparte alors ne répliqua rien. C'est un homme que la résistance véritable apaise; ceux qui ont souffert son despotisme doivent en être autant accusés que lui-même.»

CHAPITRE XXII.

Expédition d'Egypte.

Le Directoire n'avait pas renoncé à la descente en Angleterre; il n'avait plus que cet ennemi au-dehors, et rassemblait toutes ses forces pour le combattre. Le commandement de cette entreprise étant devenu vacant par la mort de Hoche, le Directoire le proposa à Bonaparte. On avait des hommes, des vaisseaux, mais on manquait d'argent. Il fut question d'un emprunt ayant pour hypothèque un impôt sur le sel. Le Directoire le proposa au conseil des Cinq-Cents. Il fut discuté en comité secret le 4 nivose. Tout le monde l'attaqua, personne ne le défendit : c'était, disait-on, la gabelle avec tous ses abus.

L'ambassade de Constantinople étant vacante par la mort

d'Aubert du Bayet, on dit que Bonaparte l'avait demandée pour l'occuper après son retour d'Angleterre. L'opinion, étonnée de son inaction, le portait à toutes les places; le Directoire, fatigué de sa présence, cherchait toutes les occasions de l'écarter de Paris; et lui, jouant le désintéressement et la lassitude, ne se pressait pas d'accepter de l'emploi, ne paraissant aspirer qu'au repos, et observant en silence tout ce qui se passait sous ses yeux.

Bonaparte était resté à Paris depuis la paix, observant les partis, et en apparence n'en épousant aucun; tous le craignaient. C'était surtout pour le Directoire une charge bien pesante, qu'un général victorieux et alors sans occupation. Chaque directeur se mesurant avec lui était effrayé de sa hauteur; il avait des liaisons avec les thermidoriens Barras et Tallien. Les Jacobins, qui avaient un instinct merveilleux pour découvrir leurs ennemis, ne tardèrent pas à attaquer ouvertement le vainqueur de l'Italie. Ils démolissaient d'abord sa renommée pour diminuer son influence. Bonaparte jugeait bien sa situation, et prévoyait que s'il s'endormait à Paris sur ses lauriers on aurait bientôt oublié ses services et flétri sa gloire. Une femme s'était présentée chez lui, et lui avait dit que lui et les cinq directeurs devaient être empoisonnés dans un dîner; il méprisa cet avertissement. Le ministre de la police en ayant été instruit, fit rechercher cette femme : on la trouva assassinée, baignée dans son sang. Elle fit cependant des déclarations importantes avant de mourir. Aréna, compatriote de Bonaparte, mais son ennemi, disait : « Vous ne connaissez pas cet homme-là : c'est lui qui, après avoir envoyé Augereau à Paris pour y faire le 18 fructidor, l'a fait disgracier ensuite par le Directoire, et qui a poussé l'ingratitude jusqu'à mettre

en délibération de le faire arrêter. Il a volé vingt millions en Italie, il a laissé tous les généraux piller à son exemple; c'est l'homme le plus dangereux pour la liberté. »

Le général Bonaparte, à cette même époque, à la fin de 1797, sonda l'opinion publique relativement aux directeurs; il vit qu'ils n'étaient pas aimés, mais qu'un sentiment républicain, rendait encore impossible à un général de se mettre à la place des magistrats civils. Un soir, il parlait avec Barras de son ascendant sur les peuples italiens, qui avaient voulu le faire duc de Milan et roi d'Italie : « Moi je ne pense, dit-il, à rien de semblable dans aucun pays. — Vous faites bien de n'y pas songer en France, répondit Barras, car si le Directoire vous envoyait au Temple, il n'y aurait pas quatre personnes qui s'y opposassent. » Bonaparte était assis sur un canapé à côté de Barras; à ces paroles, il s'élança vers la cheminée, n'étant pas maître de son irritation; puis reprenant cette espèce de calme apparent dont les hommes les plus passionnés parmi les habitants du midi sont capables, il déclara qu'il voulait être chargé d'une expédition militaire. Lorsque le Directoire lui proposa la descente en Angleterre, il alla visiter les côtes, et reconnaissant bientôt que cette expédition était insensée, il revint, décidé à tenter la conquête de l'Egypte.

Bonaparte a toujours cherché à s'emparer de l'imagination des hommes; et, sous ce rapport, il sait bien comment il faut les gouverner quand on n'est pas né sur le trône. Une invasion en Afrique, la guerre portée dans un pays presque fabuleux, l'Egypte, devait agir sur tous les esprits. L'on pouvait aisément persuader aux Français qu'ils tireraient un grand avantage d'une telle colonie dans la Méditerranée, et qu'elle leur offrirait un jour les moyens d'attaquer les établissements des An-

glais dans l'Inde. Ces projets avaient de la grandeur, et devaient augmenter encore l'éclat du nom de Bonaparte. S'il était resté en France, le Directoire aurait lancé contre lui, par tous les journaux dont il disposait, des calomnies sans nombre et terni ses exploits dans l'imagination des oisifs.

Il n'y avait pas d'argent pour transporter une armée en Egypte, et ce que Bonaparte fit surtout de condamnable, ce fut d'exciter le Directoire à l'invasion de la Suisse, afin de s'emparer du trésor de Berne, que deux cents ans de sagesse et d'économie avaient amassé. « La cause de la Suisse, dit Mme de Staël, me paraissait si sacrée, que je ne croyais pas encore alors tout-à-fait impossible d'engager Bonaparte à la défendre. Je restai près d'une heure tête-à-tête avec lui; il écoute bien et patiemment, car il veut savoir si ce qu'on lui dit pourrait l'éclairer sur ses propres affaires; mais Démosthènes et Cicéron réunis ne l'entraîneraient pas au moindre sacrifice de son intérêt personnel. Beaucoup de gens médiocres appellent cela de la raison : c'est de la raison du second ordre; il y en a une plus haute, mais qui ne se devine pas par le calcul seulement.

Le général Bonaparte, en causant avec moi sur l'état de la Suisse, m'objecta l'état du pays de Vaud comme un motif pour y faire entrer les troupes françaises. Il me dit que les habitants de ce pays étaient soumis aux aristocrates de Berne, et que des hommes ne pouvaient pas maintenant exister sans droits politiques. Je tempérai tant que je le pus cette ardeur républicaine en lui représentant que les Vaudois étaient parfaitement libres sous tous les rapports civils, et que quand la liberté existait de fait, il ne fallait pas, pour l'obtenir de droit, l'exposer au plus grand des malheurs, celui de voir des étran-

gers sur son territoire. « L'amour-propre et l'imagination, reprit le général, font tenir à l'avantage de participer au gouvernement de son pays, et c'est une injustice que d'en exclure une portion de citoyens. — Rien n'est plus vrai en principe, lui dis-je, général, mais il est également vrai que c'est par ses propres efforts qu'il faut obtenir la liberté, et non en appelant comme auxiliaire une puissance nécessairement dominante. » Le mot de principe a depuis paru très-suspect au général Bonaparte; mais alors il lui convenait de s'en servir, et il me l'objecta. J'insistai de nouveau sur le bonheur et la beauté de l'Helvétie, sur le repos dont elle jouissait depuis plusieurs siècles. « Oui, sans doute, interrompit Bonaparte, mais il faut aux hommes des droits politiques; oui, répéta-t-il comme une chose apprise, oui, des droits politiques ; » et changeant de conversation parce qu'il ne pouvait plus rien entendre sur ce sujet, il me parla de son goût pour la retraite, pour la campagne, pour les beaux-arts, et se donna la peine de se montrer à moi sous des rapports analogues au genre d'imagination qu'il me supposait.

Cette conversation me fit concevoir cependant l'agrément qu'on peut lui trouver quand il prend l'air bonhomme et parle comme d'une chose simple de lui-même et de ses projets. Cet art, le plus redoutable de tous, a captivé beaucoup de gens. A cette même époque, je revis encore quelquefois Bonaparte en société, et il me parut toujours profondément occupé des rapports qu'il voulait établir entre lui et les autres hommes, les tenant à distance ou les rapprochant de lui, suivant qu'il croyait se les attacher plus sûrement. Quand il se trouvait avec les directeurs surtout, il craignait d'avoir l'air d'un général sous les ordres de son gouvernement, et il essayait tour

à tour dans ses manières avec cette sorte de supérieurs, la dignité ou la familiarité; mais il manquait le ton vrai de l'une et de l'autre. Il ne savait être naturel que dans le commandement. »

Le projet de l'expédition d'Egypte n'était pas nouveau; il avait été agité quelques années avant la révolution. Les victoires de Catherine II contre les Turcs, qui avaient porté ses frontières si près de Constantinople, ne pouvaient manquer d'éveiller la sollicitude du cabinet de Versailles. On songea, non à empêcher la ruine de l'empire ottoman, qui paraissait inévitable, mais à s'assurer une part dans ses dépouilles. Il fut question de l'occupation de l'Egypte. M. de Sartine, ministre de la marine, la proposa formellement : « C'est le seul moyen, disait-il, de conserver notre commerce dans le Levant. L'Egypte civilisée deviendra pour nous une admirable colonie, et qui nous dédommagera de la perte de toutes les autres. Maîtres de la mer Rouge, nous pourrons attaquer les Anglais dans l'Inde, ou établir dans ces parages un commerce rival du leur. L'Angleterre et la Russie s'opposeront sans doute à ce que nous occupions l'Egypte; mais nous aurions pour nous l'Autriche en lui promettant une partie de la Turquie d'Europe et l'Espagne, qui est notre alliée naturelle dans toute guerre maritime. Celle-ci joindra sa flotte à la nôtre. L'Egypte est conquise, si nous parvenons à y débarquer. »

Le baron de Tott se rendit sur les lieux, en 1777, sans autre but, en apparence, que de faire des observations astronomiques pour l'Académie des Sciences et des recherches sur l'histoire naturelle, mais avec mission de reconnaître les côtes de l'Egypte et de Syrie, celles de la Grèce et de l'Archipel, et d'examiner surtout l'île de Candie, dont l'occupation préala-

blé paraissait nécessaire pour faciliter celle de l'Egypte. On lui recommanda de s'assurer si la partie de la côte entre Alexandrie et Aboukir ne serait pas l'endroit favorable pour opérer le débarquement. Un enseigne de vaisseau lui fut adjoint pour sonder tous les mouillages.

Un autre officier fut chargé de se rendre à Suez et dans la mer Rouge, pour examiner toutes les côtes de cette mer, et pour reconnaître l'île située à son entrée, dont il pourrait être utile de s'emparer. Cet officier, à son passage au Caire, leva le plan de la ville et du château.

On rechercha, dans les chroniques, tout ce qui est relatif à l'expédition de saint Louis, pour voir ce qui l'avait fait échouer. On se flattait toutefois que l'Egypte, plus faible sous les Mamelucks que sous le gouvernement des Soudans, opposerait moins de résistance.

Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'il fût question davantage de ce projet. Le comte de Saint-Priest, ambassadeur de France à Constantinople, écrivit, en 1781, pour en presser l'exécution. « Les Russes, écrivait-il, ont sur un point quinze frégates et deux vaisseaux de 64; ils en ont autant sur un autre. Cette escadre n'a qu'à paraître devant Constantinople pour y opérer une révolution. Son apparition sera le signal du soulèvemement des Grecs. Les Turcs auront quitté l'Europe avant qu'on puisse arriver pour les secourir. C'est à la France de ne pas se laisser prendre au dépourvu par ce grand événement. Il faut qu'elle se hâte d'occuper l'Egypte. La conquête de ce pays sera facile. Il n'est défendu que par cinq ou six mille Mamelucks qui n'ont jamais vu le feu et qui ne possèdent pas une pièce de canon. »

Le gouvernement, déterminé par ces considérations, avait

résolu de tenter l'entreprise : vingt mille hommes devaient être embarqués au mois de juillet sur plusieurs divisions de la flotte qui, parties de différents ports, se seraient ralliées au port de Paléo-Castro, à l'est de Candie. On se serait porté de là sur Alexandrie et Damiette, aux deux bouches du Nil ; on aurait occupé Aboukir et Rosette. On comptait sur les secours de nombreux chrétiens répandus au Caire et dans la Haute-Egypte, qui gouvernaient le pays pour les beys, et en faisaient tout le commerce.

Les événements de la guerre d'Amérique empêchèrent le départ de l'expédition ; ceux de la révolution vinrent ensuite, qui permirent encore moins de s'en occuper. Il était réservé au Directoire de reprendre ce projet, et à Bonaparte de l'exécuter.

Bonaparte sentait aussi que le pavé de Paris serait brûlant pour lui, et qu'avec toute sa gloire il n'y tiendrait pas. Le Directoire et lui étaient deux puissances rivales qui ne pouvaient vivre en paix l'une à côté de l'autre. Il fallait donc se faire la guerre ou se séparer.

La descente en Angleterre, outre la difficulté de l'argent, en présentait d'autres. Limitée à une invasion partielle, à une attaque de flibustier, elle ne pouvait convenir à un homme qui se regardait, non sans raison, comme le premier général de la République, et qui était accoutumé aux grandes entreprises. Destinée à bouleverser la Grande-Bretagne et à détruire sa puissance, une descente exigeait une masse de forces et de moyens qui ne se trouvaient pas prêts, et qu'on ne pouvait pas assez promptement réunir.

L'expédition d'Egypte fut donc résolue. Bonaparte y avait déjà sérieusement pensé tandis qu'il commandait l'armée d'Italie.

Il écrivait, le 29 thermidor, an V, au Directoire :

« Les îles de Corfou, Zante et Céphalonie, sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble. Je crois que, si nous étions obligés d'opter, il vaudrait mieux restituer l'Italie à l'empereur et garder les îles. qui sont une source de richesses et de prospérité pour notre commerce. L'empire des Turcs s'écroule tous les jours; la possession des îles vous mettra à même de le soutenir, autant que cela sera possible, ou d'en prendre notre part.

« Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que, pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Egypte. Le vaste empire ottoman, qui périt tous les jours, nous met dans l'obligation de penser de bonne heure à prendre des moyens de conserver notre commerce du Levant. »

Le 27 thermidor, il écrivait au ministre des relations extérieures, M. de Talleyrand : « Je pense que désormais la grande maxime de la République doit être de ne jamais abandonner Corfou et Zante. Nous devons au contraire nous y établir solidement. Nous y trouverons des ressources pour notre commerce ; elles seront d'un grand intérêt pour nous et les événements futurs de l'Europe.

« Pourquoi ne nous emparerions-nous pas de l'île de Malte? L'amiral Brueys pourrait très-bien mouiller là et s'en emparer.

« Quatre cents chevaliers et au plus un régiment de cinq cents hommes sont la seule garde qu'ait la ville de Lavalette. Les habitants, qui montent à plus de cent mille, sont très-bien portés pour nous, et fort dégoûtés de leurs chevaliers, qui ne peuvent plus vivre, et meurent de faim. Je leur ai fait exprès confisquer tous leurs biens en Italie et ceux de l'île de

Saint-Pierre que nous a cédée le roi de Sardaigne. Malte et Corfou étant en notre pouvoir, nous serons maîtres de toute la Méditerranée.

« S'il arrivait qu'à notre paix avec l'Angleterre nous fussions obligés de céder le cap de Bonne-Espérance, il faudrait alors nous emparer de l'Egypte. Ce pays-là n'a jamais appartenu à une nation européenne; les Vénitiens seuls y ont eu une prépondérance précaire. On pourrait partir d'ici avec vingt-cinq mille hommes escortés par huit ou dix bâtiments de ligne ou frégates vénitiennes, et s'en emparer.

« L'Egypte n'appartient pas au grand-seigneur.

« Je désirerais que vous prissiez à Paris quelques renseignements, et que vous me fissiez connaître quelle réaction aurait sur la Porte une expédition d'Egypte.

« Avec des amis comme les vôtres, pour qui toutes les religions sont égales, mahométane, copthe, arabe, tout cela est indifférent; nous respecterons les unes comme les autres. »

M. de Talleyrand lui répondit, le 2 vendémiaire an VI :

« Quant à l'Egypte, vos idées à cet égard sont grandes, et l'utilité doit en être sentie; je vous écrirai sur ce sujet au large : aujourd'hui je me borne à vous dire que, si l'on en faisait la conquête, ce devrait être pour déjouer les intrigues russes et anglaises qui se renouvellent si souvent dans ce malheureux pays. Un si grand service rendu aux Turcs les engagerait aisément à nous y laisser toute la prépondérance et tous les avantages commerciaux dont nous avons besoin. L'Egypte, comme colonie, remplacerait bientôt toutes les productions des Antilles, et comme chemin, nous donnerait le commerce de l'Inde. Car tout, en matière de commerce,

réside dans le temps, et le temps nous donnerait cinq voyages contre trois par la route ordinaire. »

Le Directoire, satisfait d'éloigner de lui une renommée aussi importune que celle de Bonaparte, lui écrivit pour lui donner, à cet égard, les pouvoirs les plus étendus. Le secret fut bien gardé : tandis qu'on faisait tous les préparatifs de l'expédition, on cherchait à Paris à en deviner la destination. Les uns la dirigeaient sur la Grèce, les autres sur l'Egypte; d'autres voyaient déjà la puissance anglaise renversée dans l'Inde. La plupart de ceux qui faisaient partie de l'expédition ignoraient même la vérité. On se perdait en mille conjectures diverses. Les amis de la liberté rêvaient la délivrance de la Grèce et la renaissance de ses beaux jours.

Le général Bonaparte recrutait de toutes parts, officiers et soldats, savants et gens de lettres, ouvriers et artistes. Il rassemblait des instruments, des outils, des livres, des machines, des modèles; il semblait en effet, par toutes ces dispositions, qu'il allait, nouveau Colomb, explorer un monde, et lui porter la civilisation. Tout se réunissait à Toulon; on eût dit que Paris allait émigrer dans la Méditerranée. Malgré tout l'appareil de la guerre, on partait comme pour une partie de plaisir. C'était à qui serait de la fête.

Bonaparte écrivait au général Menou, qui croyait avoir eu besoin de se justifier de sa conduite au 13 vendémiaire de l'an IV : « J'ai vu cette affaire de plus près que personne. Je sais que vous avez été la victime de la lâcheté et de la perfidie des commissaires ridicules qui s'étaient attribués tout le pouvoir pour laisser peser toute la responsabilité sur les généraux. » Et Bonaparte écrivait cela sous les yeux du Directoire, où il y avait des députés de la Conven-

tion, et en présence de Barras, qui avait été l'un de ces commissaires. Alors c'était à qui essaierait de se laver des injures faites dans d'autres temps au capitaine d'artillerie, sous les murs de Toulon. Un ex-député, dans une adresse présentée au Corps-Législatif, relativement à l'emprunt forcé, et qui avait été commissaire de la Convention en 1793, disait : « Je n'ai pas ordonné l'arrestation du général Bonaparte. Elle a été faite par les ordres des représentants Albite et Salicetti, exécutée par Vierdein, commandant de gendarmerie, et Aréna, adjudant-général. Ses papiers ont été examinés par le commissaire ordonnateur Dénicé. » Il était remarquable que deux des compatriotes de Bonaparte eussent concouru à son arrestation.

Le général Menou, avec de la bravoure et des connaissances militaires, avait commencé tard à faire la guerre, et n'était renommé par aucun fait d'armes. Son esprit un peu aventurier, la situation équivoque dans laquelle il était avec le Directoire, le dérangement de ses affaires, le jetèrent dans l'expédition. Une réputation de talents administratifs, d'habitude des affaires, et son nom, le firent accueillir par Bonaparte. Le général Kléber, qui détestait cordialement Bonaparte, partit aussi pour voir, disait-il dans son langage grossièrement énergique, *ce que Bonaparte avait dans le ventre*. Tel était alors l'ascendant de Bonaparte, qui enrôlait sous ses drapeaux ses amis comme ses ennemis.

CHAPITRE XXIII.

Départ pour l'Egypte.

Le 19 mai, la flotte qui portait Bonaparte et sa fortune

allant à la conquête de l'Egypte, appareilla de Toulon. Elle était forte de 13 vaisseaux de ligne, 8 frégates et 2 bricks, sous les ordres de l'amiral Brueys. Elle escortait cent quarante bâtiments de transport portant dix-neuf mille hommes, deux mille employés, un nombre considérable de savants et d'artistes et une immense quantité de munitions et d'objets nécessaires à une pareille expédition.

La flotte, augmentée en mer de nouvelles divisions, réunissait 72 bâtiments de guerre, 400 bâtiments de transport montés par dix mille marins et trente-six mille hommes de troupes réglées. Parmi les généraux, on distinguait Desaix, Kléber, Murat, Lannes, Davoust, Cafarelli, Junot.

Parmi les savants : Berthollet, Desgenettes, Delille, Champy, Monge, Parseval et La Peyre.

L'expédition parut devant Malte le 10 juin; après une faible défense, les chevaliers ouvrirent les portes d'une place imprenable, moitié par lâcheté, moitié par trahison. Les Français y trouvèrent deux vaisseaux, une frégate, quatre galères, douze cents bouches à feu, une prodigieuse quantité de munitions et le trésor de l'ordre évalué à trois millions.

Après la prise de Malte, la flotte cingla vers l'Egypte, et se présenta au commencement de juillet devant Alexandrie. Kléber, commandant de l'avant-garde, entra de vive force dans cette place.

La bataille des Pyramides eut lieu le 21 juillet. Elle se donna dans une plaine près du Nil, à une lieue ouest de la ville du Caire, capitale de l'Egypte. Les Mamelouks, la meilleure cavalerie de l'Orient, commandés par Mourad-Bey, ne purent résister à l'artillerie et aux baïonnettes françaises, et les Français entrèrent le lendemain dans la ville du Caire.

Tandis que Bonaparte gagnait, presque sans coup férir, la bataille des Pyramides, célèbre par l'allocution qu'il adressa à l'armée : « Français, songez que du haut de ces monuments quarante siècles vous contemplent, » un désastre inouï frappait notre marine dans la baie d'Aboukir, à vingt lieues Est d'Alexandrie.

La flotte française comptait treize vaisseaux et quatre frégates portant 1,126 canons; la flotte anglaise avait treize vaisseaux de 74 et un de 50, en tout 1,156 canons, elle était commandée par l'amiral Nelson.

L'ennemi commença l'attaque à trois heures du matin : cinq de ses vaisseaux passent entre la terre et la flotte française ; deux autres la coupent, tandis que les six autres la canonnent en-dehors. La flotte française, prise de la sorte entre deux feux, soutenait un combat trop inégal : à neuf heures, le vaisseau amiral l'*Orient* saute ; c'est le commencement du désastre. L'action se soutient cependant, et dure jusqu'à trois heures. Que faisait, pendant ce temps, la division des cinq vaisseaux commandée par l'amiral Villeneuve? elle restait spectatrice du désastre. L'amiral Villeneuve ne coupa ses cables que lorsqu'il s'aperçut que le feu allait cesser; mais ce fut pour s'éloigner à toutes voiles. Neuf vaisseaux furent pris, une frégate coulée bas, un vaisseau et une frégate brûlés par l'équipage; deux vaisseaux et deux frégates échappèrent seulement avec les contre-amiraux Villeneuve et Decrès, l'amiral Brueys mourut en héros dans le combat, sur son banc de quart. On voulut enlever l'amiral Brueys et le transporter au poste des blessés; mais il s'y oppssa, en s'écriant d'une voix ferme : *Un amiral français doit mourir sur son banc de quart.* L'amiral Nelson, atteint à la tête par un morceau de mitraille,

crut sa blessure mortelle, se fit descendre au poste du chirurgien, et demanda le chapelain pour l'assister dans ses derniers moments. A l'inspection de la plaie, on s'aperçut qu'elle n'était que légère. Quand Bonaparte apprit cette terrible nouvelle, en revenant au Caire, après le combat de Salahich, aucune altération ne parut sur son visage : « Nous n'avons plus de flotte, dit-il, eh bien! il faut rester ici ou en sortir grands comme les anciens. »

La perte de la bataille d'Aboukir (1) releva en Europe toutes les espérances de la coalition ; elle eut surtout un effet prodigieux en Angleterre. L'Autriche et la Russie resserrèrent les liens qui les unissaient. Un traité d'alliance offensive et défensive fut signé entre l'empereur d'Allemagne et le roi des Deux-Siciles. Enfin la Porte, à la nouvelle de l'expédition d'Egypte, déclara la guerre à la France, et fit une alliance offensive avec l'Angleterre et la Russie.

CHAPITRE XXIV.

Le Directoire. — L'armée d'Italie et d'Allemagne, et l'armée d'Egypte.

Le budget des dépenses pour le service ordinaire de 1799 fut fixé, le 22 septembre, à six cent millions; une loi mit, deux jours après, deux cent mille conscrits en activité de service.

Le Diretoire, à la fin du mois d'octobre, était menacé en Allemagne et en Italie. Dans cette dernière contrée, les Autrichiens reprirent l'offensive, le 21 novembre. Le général

(1) Les Français perdirent onze vaisseaux, dont la plupart furent pris ou brûlés à a côte.

Mack attaqua les troupes françaises sur la frontière des états du Saint-Siége.

Le général Championnet commandait à cette époque en Italie; il demanda le motif de cette violation du traité signe à Campo-Formio; le général autrichien répondit que depuis ce traité une révolution s'était opérée dans les Etats-Romains, révolution que l'empereur d'Autriche et son allié le roi des Deux-Siciles n'ont jamais reconnue.

Deux traités furent signés par le roi de Naples, l'un avec la Russie, qui s'engageait à fournir contre la France ses vaisseaux et un corps d'armée; l'autre avec l'Angleterre : les ports des Deux-Siciles devaient être fermés à tous les bâtiments français, et une flotte anglaise plus considérable que celle de France envoyée dans les eaux de la Méditerranée.

Le 6 décembre, le Directoire déclara la guerre aux rois de Naples et de Sardaigne; Turin fut occupé, le 10, par le général Joubert; le roi de Sardaigne se réfugia dans son île, d'où il protesta contre l'usurpation de ses états de terre-ferme par le gouvernement de la France.

L'année 1799 fut fertile en grands événements politiques.

Le sort du roi de Sardaigne arrive au roi des Deux-Siciles. Le général Championnet s'empare de Naples, et le roi Ferdinand se voit dans la nécessité de se réfugier à Palerme; une république *parthénopéenne* est fondée à Naples; son existence a été courte. Les troupes françaises furent obligées d'évacuer Naples, et cette ville fut livrée aux plus grands désordres.

Des événements remarquables se passaient, à cette même époque en Egypte.

Le 25 janvier, le général Desaix gagnait la bataille de Stamboul dans la Haute-Egypte; Desaix se faisait admirer même des

Arabes par son désintéressement autant que par son courage : ils le proclamèrent *sultan juste*.

On était à la veille d'une seconde guerre continentale; le Directoire n'avait à opposer à ses nombreux ennemis que deux cent mille combattants, divisés en sept corps d'armée.

Le prince Charles passa, le 4 mars, le Lech, à Augsbourg, et marcha à la rencontre du général Jourdan, commandant l'armée du Danube. Une première affaire eut lieu, le 10, à Ostrach, en Souabe, et les Français furent obligés de battre en retraite, après avoir essuyé une perte assez considérable. Le 23, le prince Charles attaqua les Français près de Pfullendorff, à huit lieues nord de Constance, et remporta une victoire complète. L'armée française précipita sa retraite après avoir éprouvé des pertes considérables.

Tout le reste du mois de mars ne fut qu'une suite de revers pour nos armées.

Schérer, qui avait la confiance du Directoire, se fit battre par les Autrichiens, sous Vérone. Sa perte fut de plus de dix mille hommes, il fut de nouveau défait sur l'Adige par le général autrichien Kray.

Ce même mois fut marqué par deux événements importants : l'arrestation du pape Pie VI, par ordre du Directoire, et l'entrée en campagne d'une armée russe, forte de quarante mille hommes, commandée par Suvarow, et se dirigeant sur l'Italie.

Le 14 avril, Suvarow réunit sous ses ordres l'armée autrichienne à Vérone; il attaque, le 27 avril, à Carsano, le général Moreau, qui avait remplacé Schérer. Les Français sont défaits; ils se retirent en désordre, laissant à l'ennemi sept à huit mille hommes tués, blessés ou prisonniers, et plusieurs pièces de canon. C'est après cette bataille que le géné-

ral russe Suwarow écrit au général Moreau qu'il fera fusiller cent prisonniers français pour chaque émigré pris les armes à la main, et qui serait mis à mort en vertu du décret du 9 octobre 1793.

Le 28 avril, les envoyés du Directoire Jean de Bry, Roberjot et Bonnier quittaient Radstadt; ils étaient à peine à cinq cents pas des murs de la ville qu'ils sont attaqués par des hussards autrichiens : Roberjot et Bonnier sont tués; Jean de Bry échappe seul avec les personnes de sa suite.

Le Directoire accusa la politique autrichienne et l'archiduc Charles de cet assassinat. A Paris, l'opinion publique accusa le Directoire d'avoir organisé ce coup de Radstadt, exécuté par des assassins travestis en hussards; ils parlaient français, et les Transylvains ne savaient pas un mot de notre langue; le Directoire voulait rendre impossible toute négociation entre la France et l'Autriche.

Une autre version a couru, disait-on, d'après laquelle cet assassinat aurait été l'œuvre de la reine Caroline de Naples, qui, pour empêcher toute conciliation entre l'empereur et le Directoire et se venger des Français qui avaient envahi son royaume, donna ordre au colonel des hussards de Syeckler de faire sabrer les envoyés du Directoire.

Une autre version l'a attribué à la politique machiavélique de l'Angleterre.

Enfin, on l'a attribué à Bonaparte lui-même, qui voulait susciter des embarras au ministère et qui revint quatre mois après l'affaire de Radstadt.

CHAPITRE XXV.

Révolution de Suisse (1).

Quand Bonaparte mit à la voile pour l'Egypte, il avait laissé la France en paix avec l'Autriche; les négociations continuaient toujours à Radstadt, et ne permettaient aucun doute sur l'issue pacifique des affaires d'Allemagne. L'Angleterre seule restait toujours l'ennemie de la France; la première victorieuse sur mer, et la seconde sur terre, « Mais quoique les intérêts de la France, dit un historien contemporain, et ceux de l'humanité réclamassent impérieusement la paix, les directeurs, voyant échapper le timon de l'état de leurs mains inhabiles, et jugeant que le licenciement des armées rendrait leur situation encore plus précaire, résolurent de continuer la guerre sur un nouveau point. Sous le plus léger prétexte, ils envahirent les états neutres de la Suisse. »

Les treize cantons suisses ne formaient pas une seule et même république : c'était une réunion de provinces indépendantes dont six cantons seulement étaient démocratiques, le reste aristocratique.

Le pays de Vaud, cette partie de la Suisse la plus rapprochée de la France, et la seule où la langue française soit généralement adoptée, devait être nécessairement le plus sujet aux influences de la révolution; on lui suggéra l'idée de s'affranchir de la domination de Berne et de demander à former un quatorzième canton suisse. Le sénat de Berne repoussa cette prétention et traita la demande d'attentat à l'autorité légi-

(1) M. Michaud.

time. Le pays de Vaud se plaça sous la protection de la France; le Directoire fit notifier au sénat bernois qu'il offrait sa médiation dans cette affaire, et fit avancer des troupes de ce côté. Le sénat de Berne lève une armée. On entre en pourparlers; mais un aide-de-camp du général français, qui se rendait à Berne pour y porter une dernière sommation du Directoire, est attaqué par une patrouille bernoise qui tue une partie de son escorte et le blesse lui-même avant qu'il soit arrivé à Moudon.

Après cet événement, le général français accorde une éclatante protection aux habitants du pays de Vaud et favorise la réunion de tous les députés des communes vaudoises dans la ville de Lausanne. Quelques désordres signalent d'abord l'ouverture de cette assemblée; les partisans des Bernois sont obligés de quitter la ville, et les patriotes plantent un arbre de la liberté. Les députés vaudois proclament leur séparation du canton de Berne; ils arborent la cocarde verte, couleur de Guillaume-Tell, et se constituent en gouvernement démocratique sous le nom de République Lémanique.

Les milices du pays, soutenues par les troupes françaises, mettent en fuite les Bernois et vont porter la guerre presque sous les murs de Berne.

Cette levée de boucliers devait amener d'autres changements. Le canton de Berne est le lien fédéral de la Suisse; il pouvait mettre alors soixante mille hommes sous les armes. Confiant dans sa force, il se dispose à agir hostilement, et attaque les Français le 25 février. La conduite de cette guerre est confiée au général Brune qui entre en Suisse sans de grands obstacles. Fribourg est pris d'assaut, et les Français marchent vers les défilés de Germine, fortifiés par les Bernois; ils sont

emportés. Cette victoire laisse Berne à découvert; elle capitule et ouvre ses portes aux Français.

On pouvait dès-lors regarder la guerre comme terminée dans les cantons; mais un esprit d'indépendance s'était glissé dans beaucoup de têtes helvétiennes. L'ancien gouvernement est aboli successivement dans les cantons aristocratiques et remplacé par une administration provisoire. Une assemblée nationale est chargée de rédiger une nouvelle constitution. Les cantons, gouvernés antérieurement par les patriciens, éprouvent le besoin d'un protectorat étranger, et se hâtent d'adopter une constitution fabriquée à Paris; elle réunissait la Suisse en une seule république.

Les cantons démocratiques, plus attachés à leur mode d'administration partielle, repoussent le nouveau code constitutionnel, qui obtient cependant l'assentiment de la majorité des cantons.

La ville d'Arau est choisie pour le siége de la première législature suisse. Elle prend sur-le-champ en main le gouvernement, qui s'étend sur toute la Suisse, excepté sur le pays des Grisons dont les députés ne veulent point renoncer à leur antique administration et retournent dans leur pays, après avoir protesté contre les innovations françaises. Cette opposition devient le signal des plus odieuses persécutions. Les gouvernants d'une grande nation qui se prétendait libre attaquent des hommes qui ne veulent point échanger l'indépendance qu'ils tiennent de leurs pères contre une liberté politique qui n'est pas selon leurs vues. Toute la force des baïonnettes françaises se tourne contre les malheureux Grisons; l'oligarchie bernoise, protégée par les neiges de ses montagnes, est quelque temps à l'abri des tentatives de la faction constitutionnelle;

mais on fait une guerre d'extermination à des démocrates pauvres et presque sans commerce qui n'ont d'autre tort que d'être attachés à une constitution qu'une possession de cinq siècles leur a rendue chère. On voulait leur en imposer une autre qu'ils repoussaient.

« Les horreurs exercées dans ces contrées, dit un historien, ont forcé les Suisses à se jeter dans les bras des Autrichiens, leurs anciens ennemis. La ville de Mulhausen est réunie à la France. Cette ville qui formait alors une république indépendante est restée annexée au département du Haut-Rhin, malgré les bouleversements que le territoire français à subis depuis l'époque de cette réunion. »

Le trésor public de Berne, qui contenait onze millions, devint la proie du Directoire; toutes les caisses de la république furent également vidées, tous les cantons furent désarmés, excepté ceux des Hautes-Alpes, qui ne voulurent pas supporter le joug. Le reste de la Suisse reçut en échange une constitution calquée sur celle de la France, deux conseils législatifs et un Directoire exécutif; et la république helvétique, ainsi reconstituée, fut déclarée, comme la nôtre, *une et indivisible*.

« La Suisse étant menacée d'une invasion prochaine, dit Mme de Staël, je quittai Paris au mois de janvier 1798, pour aller rejoindre mon père à Coppet. Il était inscrit sur la liste des émigrés, et une loi positive condamnait à mort un émigré qui restait dans un pays occupé par les troupes françaises. Je fis l'impossible pour l'engager à quitter sa demeure; il ne le voulut pas : « A mon âge, disait-il, il ne faut point errer sur la terre. »

Lorsque l'entrée des Français fut positivement annoncée, nous

restâmes seuls, mon père et moi, dans le château de Coppet avec mes enfants en bas âge. Le jour marqué pour la violation du territoire suisse, nos gens, curieux, descendirent au bas de l'avenue, et mon père et moi, qui attendions notre sort, nous nous plaçâmes sur un balcon d'où l'on voyait le grand chemin par lequel les troupes devaient arriver. Quoique ce fût au milieu de l'hiver, le temps était superbe; les Alpes se réfléchissaient dans le lac, et le bruit du tambour troublait seul le calme de la scène. Mon cœur battait cruellement par la crainte de ce qui pouvait menacer mon père. Je savais que le Directoire parlait de lui avec respect; mais je connaissais aussi l'empire des lois révolutionnaires sur ceux qui les avaient faites. Au moment où les troupes françaises passèrent la frontière de la confédération helvétique, je vis un officier quitter sa troupe pour monter à notre château. Une frayeur mortelle me saisit; mais ce qu'il nous dit me rassura bientôt. Il était chargé par le Directoire d'offrir à mon père une sauvegarde; cet officier, très-connu depuis sous le nom de maréchal Suchet, se conduisit à merveille pour nous, et son état-major qu'il amena le lendemain chez mon père, imita son exemple.

Jadis, au moment de livrer la bataille de Granson, les Suisses se prosternèrent devant Dieu, et leurs ennemis crurent qu'ils allaient rendre les armes; mais ils se relevèrent et furent vainqueurs. Les petits cantons, en 1798, dans leur noble ignorance des choses de ce monde, envoyèrent leur contingent à Berne; ces soldats religieux se mirent à genoux devant l'église, en arrivant sur la place publique : « Nous ne redoutons pas, disaient-ils, les armées de la France; nous sommes quatre cents, et si cela ne suffit pas, nous sommes prêts à faire marcher encore quatre cents autres de nos compagnons au se-

cours de notre patrie. » Qui ne serait touché de cette grande confiance en de si faibles moyens ! Mais les temps de trois cents Spartiates était passé ; le nombre pouvait tout, et le dévoûment individuel luttait en vain contre les ressources d'un grand état et les combinaisons de la tactique.

Le jour de la première bataille des Suisses contre les Français, quoique Coppet soit à trente lieues de Berne, nous entendions, dans le silence de la fin du jour, les coups de canons qui retentissaient au loin à travers les échos des montagnes. On osait à peine respirer pour mieux distinguer ce bruit funeste; et quoique toutes les probabilités fussent pour l'armée française, on espérait encore un miracle en faveur de la justice ; mais le temps seul en est l'allié tout puissant. Les troupes suisses furent vaincues en bataille rangée : les habitants se défendirent toutefois très-longtemps dans leurs montagnes ; les femmes et les enfants prirent les armes; des prêtres furent massacrés au pied des autels. Mais, comme il y avait dans ce petit espace une volonté nationale, les Français furent obligés de transiger avec elle; et jamais les petits cantons n'acceptèrent la république une et indivisible, présent métaphysique que le Directoire leur offrait à coups de canons. Il faut pourtant convenir qu'il y avait en Suisse un parti pour l'unité de la république, et que ce parti comptait des noms fort respectables. Jamais le Directoire n'a influé sur les affaires des nations étrangères sans s'appuyer sur une portion quelconque des hommes du pays. Mais ces hommes, quelque prononcés qu'ils fussent en faveur de la liberté, ont eu de la peine à maintenir leur popularité, parce qu'ils s'étaient ralliés à la toute puissance des Français.

Le Directoire voulut réunir Genève à la France; il commit à

cet égard une injustice d'autant plus révoltante qu'elle était en opposition avec tous les principes qu'il professait. On ôtait à un petit état libre son indépendance, malgré le vœu bien prononcé de ses habitants.

Mon père, par la réunion de Genève, se trouvait Français légalement, lui qui l'avait toujours été par ses sentiments et sa carrière. Il fallait donc qu'il obtînt sa radiation de la liste des émigrés pour vivre en sûreté dans la Suisse, alors occupée par les armées du Directoire. Il me remit, pour le porter à Paris, un Mémoire plein de dignité et de logique. Le Directoire, après l'avoir lu, fut unanime dans la résolution de rayer M. Necker. »

Le général Bernadotte, ambassadeur français auprès de la cour de Vienne, avait fait arborer, le 13 avril, sur l'ordre du Directoire, un drapeau tricolore à son hôtel; il est bientôt assailli par une foule furieuse qui nécessita le départ de Bernadotte pour la ville de Radstadt, dans l'attente de nouveaux ordres.

Dans le même mois, la Hollande se donne une nouvelle constitution sous le nom de république batave *une et indivisible* (1).

(1) Sans qu'aucun prétexte pût justifier cette violence, les Français s'emparèrent de Turin, la capitale de ce roi, leur vassal, et le réduisirent bientôt à quitter ses possessions continentales, pour se réfugier avec sa famille dans l'île de Sardaigne.

La France immola encore à son ambition croissante une autre victime, au sort de laquelle le monde chrétien devait être vivement intéressé. Nous avons déjà vu que Bonaparte, quoiqu'il eût dépouillé le pape de ses trésors et de son pouvoir, avait jugé plus prudent de lui permettre de subsister comme un petit prince, que de le pousser au désespoir en lui ôtant toute autorité temporelle, et de l'obliger à employer, contre la république, ses armes spirituelles, auxquelles l'opinion des nations catholiques attribuait une grande efficacité. Le Directoire fut d'un avis contraire, et quoique le pape se fût soumis passivement à toutes les demandes qui lui avaient été faites par l'ambassadeur français, demandes tout-à-fait contraires aux stipulations du

CHAPITRE XXVI.

Retour de Bonaparte de l'expédition d'Egypte.

Rien n'était plus propre à frapper les esprits que la guerre d'Egypte; et bien que la grande victoire navale remportée par

traité de Tolentino, le Directoire, avec la politique ordinaire de la république, excitait secrètement à Rome un parti qui désirait une révolution. Les conspirateurs prirent les armes, et lorsqu'ils furent dispersés par la garde romaine, ils se réfugièrent à l'hôtel de Joseph Bonaparte, alors ambassadeur français auprès du pape. Dans l'émeute qui s'ensuivit, l'ambassadeur fut insulté, sa vie fut menacée, et le général Duphot fut tué à ses côtés : cet outrage devait mettre le sceau à la ruine du pape. Chassé de ses états, Pie VI se réfugia à Siennes, et ce vénérable vieillard fut, dans cet exil, l'objet de plus de respects que lorsqu'il conservait, sur le trône pontifical, une prétendue autorité, sous le bon plaisir de la France. L'ombre d'un grand nom, *la République romaine*, remplaça le gouvernement papal; mais les Gaulois étaient maîtres du Capitole, et tous les vieux souvenirs associés au titre de la nouvelle république de Rome, ne procurèrent pas aux Romains plus d'indépendance qu'aux autres républiques éphémères de cette époque.

Par l'expulsion du pape et l'occupation des Etats romains, le roi de Naples vit approcher de ses frontières cette nation redoutable autant qu'odieuse pour lui, et pour laquelle il n'ignorait pas que son royaume était une conquête enviée. La guerre étant à ses yeux inévitable, il résolut d'être le premier à la déclarer. La victoire que Nelson venait de remporter, et l'influence que ce héros avait acquise dans une cour qu'on pourrait appeler une cour de femmes, où il se montrait avec les lauriers récents du Nil sur la tête, confirmèrent le gouvernement napolitain dans sa détermination. Mack, général autrichien qui avait la réputation d'un tacticien habile et d'un vaillant capitaine, fut envoyé par l'empereur pour discipliner et commander l'armée napolitaine. Nelson mesura tout d'abord le mérite de l'homme. « Le général Mack, dit-il, ne peut faire un pas sans avoir cinq équipages; mon opinion est faite, je désire me tromper. » Nelson ne se trompait pas. L'armée napolitaine marcha sur Rome, rencontra l'armée française, combattit juste assez de temps pour perdre quarante hommes, et s'enfuit ensuite, abandonnant armes et bagages. « Les officiers napolitains n'ont pas perdu beaucoup d'honneur, dit Nelson, car Dieu sait qu'ils n'avaient pas grand'chose à perdre de ce côté; mais enfin, ils ont perdu tout ce qu'ils pouvaient en perdre. » Ce même coup d'œil, qui devinait juste, sur terre comme sur mer, avait aussi prévu que les Français seraient bientôt à Naples. Ils y vinrent effectivement, mais non pas sans éprouver quelque résistance. La populace napolitaine en guenilles, c'est-à-dire les lazzaroni, montra un courage désespéré. Ils attaquèrent les Français avant

Nelson près d'Aboukir en eût détruit les avantages possibles, des lettres datées du Caire, des ordres qui partaient d'Alexan-

qu'ils fussent sous les murailles; et malgré un combat meurtrier, cette troupe irrégulière défendit Naples, avec des mousquets, pendant deux jours, contre des troupes disciplinées et munies de canons. Que peut-on dire d'un pays où la populace est courageuse et les soldats poltrons, sinon que la haute classe, parmi laquelle on choisit les officiers, est la seule blâmable ?

La famille royale s'enfuit en Sicile; Naples reçut du général français un nouveau gouvernement, appelé la *république parthénopéenne*, titre sonore et classique. Les Français étaient maîtres de toute l'Italie, excepté de la Toscane, qui n'était même indépendante que de nom.

Quelques débats existaient entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, qui envoyèrent des commissaires à Paris pour rétablir la bonne intelligence entre les deux pays : ils ne furent pas reconnus publiquement en France comme ambassadeurs; mais on leur fit clairement entendre qu'ils ne seraient admis à traiter qu'à la condition que les Etats-Unis prêteraient à la République un million sterling, et les directeurs firent, sans pudeur, demander une somme de cinquante mille pounds (1), comme une *douceur* pour leur bourse particulière. Cette curieuse proposition diplomatique étonna les envoyés américains; et ils pouvaient à peine croire qu'ils eussent bien entendu, quoiqu'on eût pris soin de le leur répéter plusieurs fois.

« La clause essentielle du traité, dit un des agents français, est qu'*il faut de l'argent, beaucoup d'argent.* » Pour leur faire mieux goûter cet arrangement, il leur cita les peuples de quelques parties de l'Amérique, qui avaient acheté la paix au poids de l'or, et leur dit de se souvenir de la puissance irrésistible de la France. Les républicains de l'Atlantique, peu émus de ces arguments, répondirent sans hésitation : « Qu'il ne convenait qu'aux petits états d'acheter leur indépendance par un tribut; que l'Amérique comptait avec raison sur ses propres forces, et ne voudrait pas acquérir à prix d'argent ce qu'elle possédait, grâce à ses puissants moyens de défense. » A cela, ils ajoutèrent « qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour traiter d'un emprunt. »

Les agents français rabaissèrent leurs prétentions, et dirent aux commissaires américains que s'ils voulaient donner quelque chose comme à-compte, on leur permettrait de rester à Paris pendant que l'un d'eux irait en Amérique chercher de nouvelles instructions auprès du gouvernement; mais les commissaires ne voulurent prêter l'oreille à aucune proposition semblable. Le traité devint public, et causa un grand scandale en France et dans toute l'Europe : on était indigné de voir un gouvernement faire la guerre dans des vues aussi viles. Comparé à ceux qui faisaient la guerre en esprit de conquête, c'était une bande de voleurs à pied comparée à une bande de voleurs à cheval.

(1) Livres sterling, ou pounds, valant environ 25 francs.

drie ; pour arriver jusqu'aux ruines de Thèbes, vers les confins de l'Ethiopie, accroissaient la réputation d'un homme qu'on ne voyait plus ; mais qui semblait de loin un phénomène extraordinaire. Il mettait à la tête de ses proclamations : *Bonaparte, général en chef, et membre de l'Institut national* ; on en concluait qu'il était ami des lumières, et qu'il protégeait les lettres.

Lorsque, depuis, Napoléon en 1805 fut nommé roi d'Italie, il dit au général Berthier, dans un de ces moments où il causait de tout pour essayer de ses idées sur les autres : « Ce Sidney-Smith m'a fait manquer ma fortune à Saint-Jean-d'Acre ; je voulais partir d'Égypte, passer par Constantinople, et prendre l'Europe à revers pour arriver à Paris. »

Bonaparte, s'emparant avec habileté de l'enthousiasme des Français pour la gloire militaire, associa leur amour-propre à ses victoires comme à ses défaites. Il prit par degrés la place que tenait la révolution dans toutes les têtes, et reporta sur son nom seul tout le sentiment national qui avait grandi la France aux yeux des étrangers.

Deux de ses frères, Lucien et Joseph, siégeaient au conseil des Cinq-Cents, et tous les deux, dans des genres différents, avaient assez d'esprit et de talents pour être très-utiles au général. Ils veillaient pour lui sur l'état des affaires, et, quand le moment fut venu, ils lui conseillèrent de rentrer en France ; les armées étaient alors battues en Italie, et pour la plupart désorganisées par les fautes de l'administration. Les Jacobins commençaient à se remontrer ; le Directoire était sans considération et sans force : Bonaparte reçut toutes ces nouvelles en Egypte ; et, après s'être enfermé quelques heures pour les méditer, il se résolut à partir. Cet aperçu rapide et

sûr des circonstances est précisément ce qui le distingue ; et l'occasion ne s'est jamais présentée à lui en vain. Plus occupé de la France que de l'Egypte, il vit que tout était disposé pour une révolution, partit sur une frégate, débarqua à Fréjus, et renversa, vingt-deux jours après, le faible gouvernement du Directoire. Il s'empara du souverain pouvoir, sous le titre de premier consul, le même jour où Washington terminait, en Amérique, sa glorieuse vie dans le rang de simple citoyen (1).

Nous allons voir comment s'accomplit ce grand événement.

(1) On avait promis à Bonaparte que l'habileté de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères, saurait disposer le grand-seigneur et son divan à voir d'un œil favorable l'occupation de l'Egypte par une armée française. Cet adroit négociateur avait totalement échoué dans une entreprise qui offrait si peu de chances de succès; et s'il eût été envoyé à Constantinople, ainsi que Napoléon dit que le Directoire le lui avait promis, il n'aurait réussi qu'à se faire enfermer dans la prison des Sept-Tours. La Porte avait déclaré depuis longtemps que toute attaque faite à l'Egypte, ce passage des villes saintes de la Mecque et de Médine, serait toujours regardée comme une déclaration de guerre, quels que fussent les prétextes qu'on alléguât. L'invasion de Bonaparte fut considérée par elle comme une injure que rien n'avait provoquée, et que rien également ne pouvait justifier. La Porte déclara donc la guerre à la France; elle appela tous les sectateurs de Mahomet à prendre la défense de son vicaire sur la terre; elle rassembla toutes ses forces, et menaça de chasser les infidèles de l'Egypte. La victoire que les Anglais remportèrent à Aboukir accrut sa confiance; Nelson reçut de nombreux témoignages de l'admiration et de l'estime du sultan; et les plus grands préparatifs furent faits contre Bonaparte, ennemi des Turcs, qu'il fût chrétien ou renégat.

Pendant ce temps, ce chef audacieux et actif s'occupait d'accroître ses moyens de défense et de conquête, comme de recueillir toutes les informations nécessaires pour conserver ce qu'il avait acquis, et acquérir davantage encore. Il forma des corps d'Egyptiens, dont quelques-uns furent montés sur des dromadaires, monture excellente pour traverser les déserts. Il fit aussi le voyage de l'isthme de Suez, seul point de réunion de l'Asie avec l'Afrique. Il ratifia la charte accordée aux Maronites du mont Sinaï, avec d'autant plus de plaisir que la signature de Mahomet avait déjà sanctionné cet ancien document. Il visita les célèbres fontaines de Moïse, et faillit se noyer dans la mer Rouge, par la faute de son guide; ce qui, suivant ses propres paroles, aurait fourni un beau texte à tous les prédicateurs de l'Europe; mais la Divinité, qui rendit ce golfe si fatal à Pharaon, avait réservé, pour celui qui défiait

CHAPITRE XXVII.

De la fin du Directoire, par Mme de Staël.

Après le coup funeste que la force militaire avait porté (le 18 fructidor) à la considération des représentants du peuple,

également son pouvoir, les rochers d'une île sauvage au milieu de l'Atlantique.

Bonaparte poursuivait cette excursion, ou était au moment de son retour, lorsqu'il apprit que deux armées turques étaient rassemblées, l'une à Rhodes et l'autre en Syrie, dans le dessein de reconquérir l'Egypte. Ce génie entreprenant, qui le poussait toujours à devancer les projets de l'ennemi, lui fit prendre la résolution de marcher avec des forces considérables pour occuper la Syrie, espérant à la fois alarmer les Turcs par ses progrès, et éviter que les deux armées ne l'attaquassent en Egypte. Son début fut heureux. Un corps entier de Mamelucks fut dispersé dans une attaque de nuit; le fort d'El-Arish, considéré comme l'une des clés de l'Egypte, tomba aisément entre ses mains. Suivi d'environ dix mille hommes, il traversa ce désert, si fameux dans l'histoire sainte, qui sépare l'Afrique de l'Asie, et entra dans la Palestine sans essuyer de grandes pertes, mais non sans avoir éprouvé toutes les privations auxquelles ont toujours été exposés ceux qui ont voyagé à travers ces sables. Ses soldats regardaient avec effroi cette affreuse solitude; mais son immensité même plaisait à l'âme de Napoléon, et avait certains rapports avec ses projets vastes et sans bornes. Une flatterie qui lui plaisait beaucoup fut celle qui fit dériver son nom de baptême de deux mots grecs signifiant le Lion du Désert.

En entrant dans la Terre-Sainte, Bonaparte repoussa devant lui un corps de ces mêmes Mamelucks, qui, après la bataille des Pyramides, avaient dirigé leur retraite vers la Syrie. Son armée occupa Gaza, qui ne fit aucune résistance; ses soldats trouvèrent dans cette ancienne ville des Philistins d'abondantes provisions. Jaffa, ville célèbre au temps des croisades, fut attaquée avec bravoure et défendue avec acharnement; mais la valeur et la tactique française prévalurent : la place fut emportée d'assaut, trois mille Turcs furent passés au fil de l'épée, et la ville abandonnée aux soldats; leur licence fut telle, dit Napoléon, qu'il n'en avait jamais vu de semblable. Telles sont les lois de la guerre! Combien de nos lecteurs trouveront que le maréchal de Montluc avait raison lorsqu'il s'écriait : « Certes, nous autres soldats, nous avons besoin, plus que tous autres hommes, de la miséricorde de Dieu, puisque notre profession nous oblige de commander de tels actes de cruauté, et d'en être les témoins. » Ce n'est pas seulement aux horreurs qu'entraîne le sac d'une ville que se borne ici l'accusation contre Bonaparte. L'action qu'on lui reproche est injuste et barbare, si elle est vraie; nous essaierons de reproduire les charges de l'accusation et la défense de Napoléon lui-même, en nous en tenant à la simple exposition des faits.

le Directoire se maintint encore pendant près de deux années sans aucun changement extérieur dans son organisation. Mais le principe de vie qui l'avait animé n'existait plus. Les élec-

Après que la brèche eut été ouverte, une grande partie de la garnison, estimée par Bonaparte à douze cents hommes, que Miot fait monter à deux ou trois mille, et dont le nombre est encore exagéré par d'autres, resta sur la défensive, s'enferma dans les mosquées et dans une espèce de citadelle jusqu'au moment où, désespérant d'être secourue, elle mit bas les armes et obtint une apparence de capitulation. On sépara avec soin les Égyptiens des Turcs, des Maugrabins et des Arnautes; on rendit aux premiers la liberté, et on les renvoya dans leur pays; les autres furent confiés à une forte escorte. On leur distribua des vivres et on leur permit d'aller, par détachements, chercher de l'eau. Selon toutes les apparences, ils furent considérés et traités comme des prisonniers de guerre. La prise de Jaffa avait eu lieu le 18 mars; le 20, ce corps de prisonniers fut envoyé au-delà de la ville, et placé, pendant le trajet, au milieu d'un bataillon carré, commandé par le général Bon. Miot nous assure qu'il suivit lui-même à cheval cette colonne de victimes, et fut témoin de l'événement. Les Turcs comprirent le sort qui les menaçait, et n'eurent recours ni aux larmes ni aux prières pour le prévenir; ils marchèrent en silence et avec calme. Quelques-uns, d'un rang plus élevé, paraissaient les exhorter à se soumettre, comme de vrais serviteurs du prophète, au décret qui, suivant leur croyance, était écrit sur leur front.

Ils furent escortés jusqu'aux dunes de sable situées au sud-ouest de Jaffa; là on les divisa en petits pelotons et on les fusilla : cette exécution dura assez longtemps.

Bonaparte s'est défendu en disant que les lois de la guerre autorisaient ce massacre; que le gouverneur de Jaffa avait fait trancher la tête à l'officier qu'il avait envoyé pour sommer la ville de se rendre; que ces mêmes Turcs faisaient partie de la garnison d'El-Arish; qu'ils s'étaient engagés à ne pas servir contre les Français; qu'au mépris des termes de leur capitulation, ils avaient été trouvés en armes dans Jaffa.

Déterminé à faire la conquête de la Syrie, Bonaparte résolut d'avancer jusqu'à Saint-Jean-d'Acre, si célèbre dans les guerres de la Palestine. Le pacha turc ou gouverneur de la Syrie, comme tous les pachas éloignés du Grand-Seigneur, se croyait presque un souverain indépendant, c'était Achmet, à qui ses cruautés et ses continuelles exécutions avaient acquis le surnom de Djezzar ou le boucher. Bonaparte adressa deux lettres à ce chef formidable, lui offrant son alliance et le menaçant de sa vengeance s'il la rejetait. Le pacha ne répondit ni à l'une ni à l'autre, mais il fit mettre à mort le messager qui lui porta la seconde. Le général français s'avança vers Acre en jurant de se venger; mais des obstacles, qu'il n'avait pas prévus, s'opposèrent au succès de son entreprise.

Le pacha avait instruit de l'approche de Napoléon sir Sidney Smith, qui, ayant reçu la mission de soutenir les Turcs dans l'expédition qu'ils projetaient de faire en

tions, les délibérations des Conseils, ne présentaient aucun intérêt, puisque les résultats en étaient toujours connus d'avance. Les persécutions qu'on faisait subir aux nobles et aux

Egypte, croisait à cet effet dans les mers du Levant. Il se dirigea en toute hâte vers Saint-Jean-d'Acre avec deux vaisseaux de ligne, le *Tigre* et le *Thésée*, y arriva deux jours avant les Français, et contribua beaucoup à faire mettre en état de défense la ville, dont les fortifications, très-mal entretenues, étaient d'ancienne construction gothique.

Ce brave officier ayant été fréquemment employé à porter l'alarme sur les côtes de France, avait été pris et renfermé au Temple, contrairement au droit des nations, et par un sentiment étroit de vengeance. Le parti royaliste était parvenu à le faire évader, par un hardi stratagème. Il y avait à peine quelques heures qu'il était arrivé près d'Acre, que déjà la Providence sembla lui accorder une marque de faveur. *Le Thésée*, détaché pour intercepter les bâtiments français qui pouvaient escorter Bonaparte dans sa marche, rencontra une petite flottille sous le mont Carmel, et eut la bonne fortune de s'emparer de sept bâtiments sur neuf : c'était un convoi venant de Damiette et destiné pour l'attaque de Saint-Jean-d'Acre, ayant à bord du gros canon, des plates-formes et des munitions de toute espèce. Le canon et toutes les munitions pour le siége de la ville devinrent utiles pour sa défense ; et l'importance de cette prise, due au hasard, rendit l'issue du siége peu douteuse. Le colonel Phélipeaux, royaliste français et officier de génie, fit placer sur ces mêmes murs, qu'ils étaient destinés à détruire, les trente ou quarante canons dont on venait de s'emparer. Cet officier, qui avait été le camarade d'études de Bonaparte, et l'un des principaux agents de la délivrance de Sidney Smith, possédait de rares talents dans sa profession. Ainsi se trouvèrent réunis, sous les murs de la ville d'Acre, un officier anglais échappé récemment de la prison du Temple, à Paris, et un colonel de génie français, avec le général de l'armée d'Italie, ancien condisciple de Phélipeaux, et qui allait bientôt devenir presque l'ennemi personnel de Sidney Smith.

Le 17 mars, les Français parurent devant Saint-Jean-d'Acre. Cette ville, bâtie sur une langue de terre qui avance dans la mer, est si heureusement située, que les vaisseaux peuvent stationner près du rivage, et foudroyer de leur artillerie ceux qui voudraient attaquer ses fortifications. Malgré la présence de deux vaisseaux de guerre anglais et la perte de son artillerie de siége, pointée contre lui, Bonaparte, avec cette persévérance caractéristique qui, dans des occasions semblables, dégénérait en obstination, refusa d'abandonner son entreprise, et fit ouvrir la tranchée, quoiqu'il n'eût à y placer que des pièces de douze. Le point d'attaque était une tour élevée qui dominait le reste des fortifications. On fit passer en même temps une mine sous les ouvrages les plus reculés.

Le 28 mars, la brèche parut praticable. La mine fut ouverte, et les Français se paparèrent à l'assaut. Ils avancèrent au pas de charge sous un feu meurtrier; mais ils eurent la mortification de trouver un fossé profond entre eux et la tour. Ils le fran-

prêtres n'étaient plus même provoquées par la haine populaire; la guerre n'avait plus d'objet, puisque l'indépendance de la France et la limite du Rhin étaient assurées.

chirent cependant à l'aide des échelles qu'ils avaient avec eux, et se frayèrent un passage jusqu'à la tour, d'où l'on prétend que la garnison, craignant le sort de celle de Jaffa, commençait à fuir. L'exemple de Djezzar retint ses soldats; il déchargea ses pistolets sur les Français, et menaça les musulmans qui abandonnaient leur poste. Le feu recommença; les Français ne purent le soutenir, et furent forcés de reculer: les Turcs les poursuivirent alors le sabre à la main, en tuèrent un grand nombre, entre autres Mailly, l'officier qui les commandait. La garnison fit de fréquentes sorties pour détruire les ouvrages des Français; et, quoique les cris qui accompagnent toutes les manœuvres militaires de Turcs eussent donné l'alarme, soutenus par un détachement de marins anglais, ils parvinrent à reconnaître la mine que les Français pratiquaient de nouveau, et en profitèrent pour creuser une contre-mine.

Pendant que les soldats, des deux côtés, continuaient à s'attaquer avec des pertes mutuelles et une animosité toujours croissante, de nouveaux dangers menaçaient les assiégeants. Une armée de musulmans de diverses nations, mais toutes guidées par le même enthousiasme religieux, s'était rassemblée dans les montagnes de Samarie; là, se réunissant aux habitants belliqueux de la contrée appelée maintenant *Naplous*, ces nouveaux ennemis avaient formé le projet d'attaquer l'armée française d'un côté, pendant que Djezzar l'attaquerait de l'autre. Kléber fut envoyé avec sa division pour dissiper ce rassemblement. Il remporta des avantages assez marquants sur les divers détachements de l'armée syrienne; mais celle-ci était si supérieure en nombre à la division française, que Kleber se trouvant près du mont Thabor avec deux ou trois mille hommes, fut enveloppé par des forces dix fois plus considérables que les siennes. Bonaparte se hâta de courir à son secours. Il laissa deux divisions pour garder les tranchées devant Acre, et pénétra dans le pays en divisant ses troupes en trois colonnes. Une quatrième, commandée par Murat, occupait le passage appelé *le Pont de Jacob*. L'attaque, dirigée sur divers points, fut également heureuse sur tous. Le camp de l'armée syrienne fut pris; les troupes furent mises en pleine déroute, et leurs débris se réfugièrent à Damas. Bonaparte revint, couronné de lauriers, continuer le siége de Saint-Jean-d'Acre.

Il y reçut de Jaffa trente pièces de siége; les Français purent alors espérer des succès que le manque d'artillerie les avait empêchés d'obtenir jusqu'alors. Ce fut à peu près à cette époque que Bonaparte, gravissant la montagne qui porte encore le nom de *Richard-Cœur-de-Lion*, s'adressa en ces termes à Murat, en lui montrant la ville d'Acre: « Le sort de l'Orient est dans cette bicoque; la chute de cette ville est le but de mon expédition; Damas doit en être le fruit. »

Ainsi l'on voit que, dans le moment même de l'entreprise, Bonaparte tenait le même langage qu'il tint depuis à Saint-Hélène.

Des assauts multipliés et désespérés prouvèrent l'importance qu'il attachait à la

On proclama la république romaine du haut du Capitole : mais il n'y avait de républicains dans la Rome de nos jours que les statues; et c'était n'avoir aucune idée de la nature de

possession d'Acre. Les Français eurent beaucoup à souffrir, dans toutes ces attaques, du feu de deux ravelins qui avaient été construits sous la direction de Phélipeaux, et en même temps de la canonnade des vaisseaux anglais. Redoublant d'efforts et faisant jouer à la fois toute l'artillerie qu'il venait de recevoir, Bonaparte, en dépit d'une sanglante opposition, parvint à se loger dans la tour si disputée : cela ne lui procura, il est vrai, aucun accès dans la ville, et les troupes y restèrent comme dans un cul-de-sac; le logement qu'elles avaient fait dans le second étage fut mis à couvert du feu des Anglais et des Turcs, par le moyen de ballots de coton dans lesquels on avait cousu des cadavres.

Dans ce moment critique, une flotte amenant des renforts impatiemment attendus, fut signalée par la garnison; elle avait à bord des soldats turcs sous le commandement de Hassan-Bey. Le danger croissait toujours de plus en plus : il devenait important pour les Français que la ville fût enlevée avant que ces nouvelles troupes eussent pu débarquer. Pour prévenir ce malheur, Sidney Smith en personne marcha sur la tour à la tête d'un détachement de matelots anglais armés de piques. Ils se joignirent à un corps de soldats turcs des plus braves, qui défendaient la brèche, n'ayant guère plus d'autres armes que de grosses pierres. Le monceau de ruines qui séparait les combattants servait de barrière aux deux partis. Les canons de fusil se touchaient, et les lances des drapeaux s'entre-croisaient. Ce fut dans ce moment qu'un des régiments turs de l'armée de Hassan étant débarqué, vint fondre sur les Français; et quoiqu'il fût repoussé, cependant cette diversion força les assiégeants à quitter leur logement. En abandonnant cette tour funeste, qui avait coûté la vie à tant de braves, Bonaparte dirigea toutes ses forces vers une brèche considérable qu'on avait pratiquée dans la courtine, et qui semblait promettre une entrée plus facile. Elle ne le fut en effet que trop; car Djezzar usa, dans cette occasion, d'un nouveau genre de tactique : se confiant en ses forces supérieures, il permit que la division commandée par l'intrépide Lannes passât à travers la brèche, et pénétrât dans l'intérieur de la place. Les Français n'y furent pas plutôt, qu'un corps considérable de Turcs les entoura en poussant de bruyantes clameurs; et avant qu'ils eussent le temps de former leurs rangs de manière à profiter de leur discipline, ils furent forcés d'accepter un de ces combats où l'agilité et la force l'emportent sur tout autre avantage. Les Turcs, tenant le sabre d'une main et le poignard de l'autre, mirent en pièces presque tous les Français qui y étaient entrés. Le général Rambaut resta sans vie, la tête séparée du corps; Lannes, blessé dangereusement, ne fut enlevé qu'avec peine. Les Turcs ne firent point de quartier, et coupant aussitôt les têtes de ceux qu'ils avaient tués, ils les portèrent au pacha, qui payait publiquement, à prix d'or, ces sanglants trophées, empilés autour de lui. C'était le sixième assaut livré à ces remparts chancelants et teints de carnage. « La victoire, dit Bonaparte, est à celui qui persévère le plus

l'enthousiasme, que d'imaginer qu'en le contrefaisant on le ferait naître. Le consentement libre des peuples peut seul donner aux institutions politiques une certaine beauté native et

longtemps, » et contre l'avis de Kléber il résolut d'attaquer encore une fois la place.

Le 21 mai vit ce dernier effort désespéré. Il y eut, le matin, une attaque qui échoua; le colonel Verneux la renouvela vers midi. « Soyez assuré, dit-il au général, que la ville sera à vous ce soir ou que Verneux mourra sur la brèche. » Il tint parole, mais ce fut en mourant. Bon fut aussi blessé à mort : c'était lui dont la division avait exécuté les prisonniers à Jaffa. Les Français furent enfin contraints à se retirer, abattus et désespérant du succès. Ils avaient combattu à la distance d'une demi-portée de fusil. La putréfaction des cadavres exposés à un soleil brûlant causa des maladies parmi ceux que le fer n'avait pas atteints. On essaya d'obtenir une suspension d'armes pour obvier à cet horrible surcroît de maux. Miot dit que le pacha ne fit aucune réponse à cette proposition du général français.

Bonaparte avait adressé une proclamation à tous les Turcs soumis au pachalick d'Achmet Djezzar, pour les engager à se révolter et à venir se joindre aux Français. Le pacha et Sidney Smith répandirent à leur tour, dans le camp formé devant Acre, des lettres qui excitaient les soldats à la révolte et à la désertion.

Deux mois s'étaient écoulés depuis que les Français avaient ouvert la tranchée du siége d'Acre; ils étaient montés huit fois à l'assaut; les assiégés avaient fait onze sorties furieuses; tant, des deux côtés, les efforts du courage étaient grands. Plusieurs des meilleurs généraux français étaient tués, et parmi eux le général Caffarelli, pour lequel Bonaparte avait une estime particulière. L'armée, diminuée par le fer, et que la peste menaçait d'une entière destruction, ne pouvait plus renouveler des attaques : la retraite était devenue inévitable. Toutefois, Bonaparte cherchait à lui donner l'apparence d'une détermination volontaire. Il disait que son projet, en assiégeant Saint-Jean-d'Acre, avait suffisamment réussi, puisqu'il avait renversé le palais du pacha; d'autres fois il affirmait que la ville n'était plus qu'un monceau de ruines. Il écrivit au Directoire qu'il aurait pu aisément s'emparer de la place, mais que la peste y régnait; et que jugeant qu'il serait impossible d'empêcher les troupes de toucher au butin imprégné de contagion, il avait préféré retarder la prise de Saint-Jean-d'Acre, plutôt que de risquer d'introduire cette horrible maladie parmi ses soldats. De quelque prétexte qu'il cherchât à colorer sa défaite, on voit, par l'aveu sincère qu'il fit à un petit nombre de personnes qui l'avaient suivi à Sainte-Hélène, combien il en avait éprouvé de regrets. Parlant avec eux du rapport que les choses les plus légères en apparence ont avec les affaires les plus importantes, il dit que la seule méprise d'un capitaine de frégate, qui ne sut pas se forcer un passage pour arriver au lieu de sa destination, prévint une grande révolution. « Acre, dit-il, aurait été prise; l'armée française aurait volé à Damas et à Alep; en un clin-d'œil elle serait arrivée sur l'Euphrate; les chrétiens de la Syrie se seraient joints à nous; les Druses, les Arméniens aussi. » Quelqu'un répliqua qu'il aurait pu augmenter ainsi son armée de cent mille

spontanée, une harmonie naturelle qui garantisse leur durée. Le monstrueux système du despotisme dans les moyens, sous prétexte de la liberté dans le but, ne créait que des gouverne-

hommes. « Dites de six cent mille, repartit l'empereur; et qui peut en calculer le nombre? J'aurais atteint Constantinople et les Indes; j'eusse changé la face du monde..... »

Bonaparte, effectua sa retraite, harcelé par les habitants du pays, leur rendant le mal qu'ils lui faisaient, en brûlant et pillant les villages situés sur sa route. Il avait quitté Jaffa le 28 mai, et, le 14 juin, il rentra au Caire, où il trouva sa réputation militaire plus obscurcie, pour le moment, par la levée du siége d'Acre, qu'illustrée par la victoire qu'il avait remportée au mont Thabor.

Pendant l'absence de Bonaparte, la Basse-Egypte était restée plus tranquille, sauf quelques insurrections partielles : on y avait vu un imposteur jouer le rôle de ce mystérieux Imaum-Mohadi, que les Orientaux croient toujours vivant et destiné à venir combattre l'Antechrist, avant que la fin du monde n'arrive. Ce prétendu personnage surnaturel, et les autres chefs qui avaient voulu susciter des insurrections par des moyens plus simples, furent complétement défaits; les Français montrèrent la plus grande sévérité à punir leurs partisans, et à en purger le pays.

L'opposition avait été plus sérieuse dans la Haute-Egypte. Murad-Bey, cet habile chef de Mamelucks, s'était maintenu dans le pays avec tant de prudence et de hardiesse tout à la fois, que les Français en étaient continuellement inquiétés; sa cavalerie lui permettait d'avancer ou de reculer avec une égale promptitude, et la parfaite connaissance qu'il avait du terrain ajoutait encore à cet avantage.

Desaix, envoyé contre Murad, après la bataille des Pyramides, avait battu ce chef à Sedinan, et prouvé de nouveau la supériorité de la discipline européenne sur la valeur de la cavalerie irrégulière des Orientaux : mais la destruction de Murad était loin d'avoir été achevée. Desaix ayant reçu un renfort de chevaux au mois de décembre 1798, recommença ses attaques, qui se terminèrent généralement en sa faveur : le reste des Mamelucks, et les Arabes leurs alliés, furent forcés à se réfugier dans le désert. L'Egypte semblait être entièrement soumise aux Français, et une flotille s'était emparée du Cosseir, port situé avantageusement dans la mer Rouge, et qui protége tout le golfe.

Trois ou quatre semaines après le retour de Bonaparte, cet heureux état de tranquillité fut à la veille d'être troublé. Murad-Bey, rentrant dans la Haute-Egypte, avec ses Mamelucks et ses alliés, descendit le Nil en deux corps, occupant l'une et l'autre rive du fleuve. Ibrahim-Bey, autrefois associé avec lui au gouvernement de l'Egypte, fit un mouvement semblable vers les frontières de la Syrie, comme s'il voulait communiquer avec l'aile droite de l'armée de Murad. La Grange fut envoyé contre les Mamelucks qui occupaient la rive droite du fleuve, tandis que Murat marcha contre ceux qui, commandés par le bey, descendaient la rive gauche. Les Français espéraient que les deux *Murats*, ainsi qu'ils les nommaient à cause de la ressemblance de

ments à ressort, qu'il fallait remonter sans cesse et qui s'arrêtaient dès qu'on cessait de les faire marcher. On donnait des fêtes à Paris avec des costumes grecs et des chars antiques;

leurs noms, allaient se rencontrer et se mesurer ensemble; mais le mameluck Murad recula devant le Murat de l'armée française.

Cependant l'apparition d'une flotte turque expliqua ce mouvement des troupes de terre. Elle était partie d'Alexandrie, et débarqua dix-huit mille hommes à Aboukir. Ceux-ci s'emparèrent du fort; et ils se disposaient à s'y fortifier, espérant que les Mamelucks, suivant le plan de guerre adopté pour expulser les Français, viendraient promptement se joindre à eux.

Ces nouvelles parvinrent à Bonaparte près des Pyramides, où il s'était rendu, afin d'assurer la destruction de Murad-Bey. Il partit à l'instant pour Alexandrie, d'où il marcha sur Aboukir pour repousser les Turcs. Il joignit son armée, qui s'était arrêtée à une courte distance du camp turc, et passa une partie de la nuit à faire ses préparatifs pour la bataille du lendemain matin. Murat était seul avec lui, lorsque Bonaparte s'écria tout à coup d'un ton d'oracle: « Cette bataille va décider du sort du monde! »

« Du sort de cette armée, au moins! » répondit Murat, qui ne comprenait pas la secrète pensée de Napoléon. « Mais les Turcs n'ont pas de cavalerie; et si jamais « infanterie doit être chargée par de la cavalerie, les Turcs le seront par la mienne. »

Napoléon ne faisait pas seulement allusion à l'Egypte, mais encore à l'Europe, où il se proposait peut-être déjà de revenir, sans y être attendu, ce qui lui serait devenu impossible, s'il n'eût pas remporté un triomphe complet sur les Turcs. Il est douteux qu'en quittant l'armée d'Egypte, comme il le fit, Napoléon fût irréprochable; mais il eût été sans excuse, s'il l'avait laissée en présence d'un ennemi victorieux.

Le lendemain matin, 25 juillet, Bonaparte commença l'attaque des avant-postes des Ottomans, qu'il réussit à repousser jusque sur leur corps principal, commandé par Seid-Mustapha-Pacha. Les Français les culbutèrent facilement au premier choc, et poursuivirent les fugitifs dans leurs retranchements avec un grand carnage. Mais bientôt les batteries turques, d'un côté; de l'autre, le feu des chaloupes canonnières de la baie, vinrent arrêter soudain leur impétuosité, et les Turcs s'élançant alors avec leurs mousquets en bandoulière, firent un tel massacre parmi les Français, à coups de sabre, de poignard et de pistolet, qu'ils les contraignirent à reculer à leur tour. Cet avantage fut aussitôt perdu par l'empressement que les barbares mirent à couper les têtes de leurs ennemis morts, pour lesquelles ils reçoivent toujours une récompense. Ils se précipitèrent en désordre hors de leurs retranchements pour s'emparer de ces sanglants trophées; les Français, se ralliant aussitôt, les chargèrent avec vigueur, et entrèrent avec eux en escaladant les remparts.

Fidèle à la promesse qu'il avait faite la veille, Murat avait toujours été à la tête de l'armée. Lorsque les Français eurent franchi les retranchements, il forma une colonne qui prit à revers la position des Turcs, et les chargeant à la bayonnette, il les

mais rien n'était fondé dans les âmes, et l'immoralité seule faisait des progrès de toutes parts, car l'opinion publique ne récompensait ni n'intimidait personne.

Une révolution avait eu lieu dans l'intérieur du Directoire comme dans l'intérieur d'un sérail, sans que la nation y prît la moindre part. Les nouveaux choix étaient tombés sur des hommes tellement vulgaires, que la France, tout-à-fait lassée d'eux, appelait à grands cris un chef militaire; car elle ne voulait ni des Jacobins ni de la contre-révolution.

Les avocats qu'on avait appelés dans l'année 1799 à la place de directeurs, n'y développaient que les ridicules de l'autorité, sans les talents et les vertus qui la rendent utile et respectable. C'était, en effet, une chose singulière, que la facilité avec laquelle un directeur se donnait des airs de cour du soir au lendemain; il faut que ce ne soit pas un rôle bien difficile. Gohier, Moulins, que sais-je? les plus inconnus des mor-

jeta dans le plus grand désordre. Assaillis de tous côtés par un feu continuel, les Turcs, au lieu d'une armée, ne furent bientôt plus qu'une multitude en tumulte. Dans l'excès de la terreur, ils se précipitèrent par milliers dans la mer, qui parut tout à coup couverte de turbans. Ce ne fut plus un combat, mais une boucherie : ce ne fut que la lassitude du carnage qui fit obtenir quartier à environ six mille hommes. Le reste de l'armée turque, qui naguère se composait de dix-huit mille combattants, avait péri sur le champ de bataille ou dans les flots. Mustapha-Pacha fut pris et amené en triomphe devant Bonaparte. Ce turc, fier et hautain, n'avait rien perdu de son orgueil. « J'aurai soin d'informer le sultan du courage dont vous avez « fait preuve dans cette bataille, quoique vous ayez eu le malheur de la perdre, » lui dit le vainqueur, qui voulut montrer de la courtoisie. « Tu peux t'en épargner la « peine, répondit Mustapha avec hauteur; mon maître me connaît mieux que toi. »

Bonaparte triomphant revint au Caire, le 9 août, après avoir entamé des négociations pour la mise en liberté des prisonniers turcs; car il tenait surtout à se faire passer pour ami de la Porte-Ottomane.

La brillante et décisive victoire d'Aboukir termina la carrière de Napoléon en Orient. Elle était devenue impérieusement nécessaire, pour qu'il pût quitter le commandement de l'armée sans perdre son crédit dans l'esprit public.

tels, étaient-ils nommés directeurs, le jour d'après ils ne s'occupaient plus que d'eux-mêmes; ils vous parlaient de leur santé, de leurs intérêts de famille, comme s'ils étaient devenus des personnages chers à tout le monde. Ils étaient entretenus dans cette illusion par des flatteurs de bonne ou mauvaise compagnie, mais qui faisaient enfin leur métier de courtisans, en montrant à leur prince une sollicitude touchante surtout ce qui pouvait le regarder, à condition d'en obtenir une petite audience pour une requête particulière. Ceux de ces hommes qui avaient eu des reproches à se faire pendant le règne de la Terreur conservaient toujours à ce sujet une agitation remarquable. Prononciez-vous un mot qui pût se rapprocher au souvenir qui les inquiétait? ils vous racontaient aussitôt leur histoire dans les plus grands détails, et quittaient tout pour vous en parler des heures entières. Reveniez-vous à l'affaire dont vous vouliez les entretenir? ils ne vous écoutaient plus. La vie de tout individu qui a commis un crime politique est toujours attachée à ce crime, soit pour le justifier, soit pour le faire oublier à force de pouvoir.

La nation, fatiguée de cette caste révolutionnaire, en était arrivée à ce période de crise politique où l'on croit trouver du repos par le pouvoir d'un seul. Ainsi Cromwell gouverna l'Angleterre en offrant aux hommes compromis par la révolution l'abri de son despotisme. L'on ne peut nier à cet égard qu'il n'y ait quelque vérité dans ce mot de Bonaparte : « J'ai trouvé la couronne de France par terre, et je l'ai ramassée. » Mais c'était la nation française elle-même qu'il fallait relever.

Les Russes et les Autrichiens avaient remporté de grandes victoires en Italie; les partis se multipliaient à l'infini dans l'intérieur, et l'on entendait dans le gouvernement cette sorte

de craquement qui précède la chute de l'édifice. On souhaita d'abord que le général Joubert se mît à la tête de l'état ; il préféra le commandement des troupes, et se fit tuer noblement par les ennemis, ne voulant pas survivre aux revers des armées françaises. Les vœux de tous auraient désigné Moreau pour premier magistrat de la République, et certainement ses vertus l'en rendaient digne ; mais il ne se sentait peut-être pas assez d'habileté politique pour un telle situation ; et il aimait mieux s'exposer aux dangers qu'aux affaires (1).

(1) La mésintelligence qui régnait toujours entre les directeurs avait amené divers changements parmi eux. Lorsque Bonaparte partit pour l'Egypte, le pouvoir exécutif était entre les mains de Barras, Rewbell, Treilhard, Merlin, Laréveillère-Lepeaux. L'opposition les attaqua avec tant d'animosité dans les deux chambres, avec Boulay de la Meurthe, Lucien Bonaparte, François de Neufchâteau, et d'autres hommes de talent à sa tête, que les directeurs craignirent avec raison qu'on ne les rendît personnellement responsables des actes du gouvernement, des exactions de leurs agents, et des fautes graves qui avaient exaspéré les amis et les alliés de la France. Rewbell, celui dont la réputation de talent et d'intégrité était le mieux établie, fut désigné par le sort pour sortir le premier du Directoire : on prétendit qu'on avait usé de supercherie dans cette occasion. Il fut bientôt remplacé par un homme souvent cité dans la révolution, l'abbé Siéyès.

Ce politique distingué était devenu célèbre, non-seulement par la subtilité de sa métaphysique, mais encore par une sorte de mystère dont il enveloppait sa personne et ses opinions. Il avait certainement de grandes connaissances et beaucoup d'expérience des affaires ; il était expert dans l'art de composer des constitutions de toute espèce, et s'était surtout fait une grande réputation, comme apte à conduire le vaisseau de l'état au milieu des orages de la révolution. L'abbé Siéyès ménageait, il est vrai, cette réputation de grand politique avec une prudente économie ; en évitant de hasarder son crédit témérairement, il s'éleva dans l'opinion publique peut-être plus haut que ne le méritaient ses talents. Très-soigneux de sa sûreté, plus hardi en théorie métaphysique qu'en action, son caractère s'accordait très-bien avec son air affecté de mystère et de réserve. Dans l'assemblée constituante, sa brochure sur le tiers-état avait produit une vive impression, et avait contribué à la réunion des trois ordres. Ardent patriote de 92 et de 93, il avait voté la mort de l'infortuné Louis XVI. Il s'occupa activement de la division de la France en départements ; mesure importante qui confondit toutes les anciennes distinctions des provinces. Sous le règne de la Terreur, on n'entendit presque plus parler de lui ; il suivit cette maxime de Pytha-

CHAPITRE XXVIII.

Révolution du 18 brumaire.

Dans le temps qui s'était écoulé depuis les lettres que les frères de Bonaparte lui avaient écrites en Egypte pour le rap-

gore, qu'on ne doit rendre de culte qu'à l'écho (divinité des lieux solitaires) lorsque les tempêtes grondent.

Après la révolution du 9 thermidor, Siéyès se réunit au parti modéré, et proposa le rappel des membres qui avaient été expulsés par la faction jacobine, lors de la chute des girondins. Il fut un des onze chargés de rédiger la nouvelle constitution qui reçut le nom de constitution de l'an III. Ce métaphysicien, à la fois politique et philosophe, se montra peu jaloux de partager avec ses collègues l'honneur d'un travail qu'il se croyait exclusivement en état de produire. Il composa donc, à lui seul, un modèle de constitution très-ingénieux, qui prouvait dans son auteur une parfaite connaissance des doctrines politiques, et offrait un foule de balances délicates, de capacités et d'incapacités, opposées entre elles, de manière à se servir réciproquement de contre-poids et de contrôle. Nous donnerons ici une idée de ce grand ouvrage, qui sert à caractériser le génie de Siéyès.

D'après son plan, la constitution, avec les pouvoirs judiciaires et administratifs, devait émaner du peuple; mais, de peur que le peuple ne fût comme la laie, mère dénaturée qui dévora ses neuf marcassins, les fonctionnaires, investis du pouvoir une fois délégué, devaient être placés hors des atteintes du peuple qui les créait. Le mode qu'il proposait, pour obtenir ce résultat, était à la fois ingénieux et singulier : les officiers publics devaient être pris dans les trois ordres de l'état, formant une triple hiérarchie : 1° les citoyens de chaque commune devaient élire un dixième de leur propre nombre, qu'on eût nommés les notables des communes; parmi ceux-ci étaient choisis les magistrats des communes et les juges de paix; 2° les notables des communes élisaient encore un dixième de leur classe, qui constituait les notables du département; les préfets, les juges et les administrateurs des provinces devaient être pris parmi ce second corps de l'état; 3° les notables du département, dont le nombre s'élevait à six mille, devaient également élire un dixième d'entre eux; c'était cette haute classe de citoyens qui aurait eu le droit de remplir les places les plus importantes et les plus honorables de l'état, les ministères, les hautes fonctions du gouvernement et de la législature, le sénat et les ambassades. On reconnaît dans ce système qu'au lieu de cette égalité tant vantée, et pour laquelle on avait répandu tant de sang, la constitution eût établi trois classes de citoyens privilégiés; il est vrai que cette espèce de noblesse, nommée alors la notabilité, n'était nullement fondée sur la naissance, mais sur le choix du peuple, de qui, plus ou moins directement, tous les

peler, les affaires avaient singulièrement changé de face en France. Le général Bernadotte, nommé ministre de la guerre, avait en peu de mois réorganisé les armées.

Ce n'étaient donc plus les revers de la France au-dehors qui faisaient désirer Bonaparte en 1799 ; mais la peur que causaient les Jacobins le servit puissamment. Ils n'avaient plus de

fonctionnaires recevaient leur commission. Les élections devaient avoir lieu tous les cinq ans.

Afin de représenter la dignité, le pouvoir et la gloire de la nation, il y aurait eu un grand électeur, à qui on eût donné des gardes, un revenu et tout l'apanage de la royauté : tous les actes du gouvernement, les lois et les jugements eussent été proclamés en son nom. Cette espèce de *roi fainéant* n'aurait eu de l'autorité suprême que le droit de nommer deux consuls, l'un pour la paix et l'autre pour la guerre, et de choisir, dans les listes de candidats, les individus qui devaient remplir les emplois vacants. Mais, après avoir usé de ce privilége, le grand-électeur ou proclamateur général était *functus officio*, et n'avait plus de devoirs à remplir ni de pouvoir à exercer. Les deux consuls n'étaient point soumis à son autorité, et devaient agir, chacun dans son département de la paix ou de la guerre, sans aucun contrôle : les autres fonctionnaires devenaient également indépendants du grand-électeur, aussitôt qu'il les avait nommés. Il n'aurait ressemblé à aucun souverain, si ce n'est à la reine-abeille, qui n'a qu'à s'abandonner à l'oisiveté et aux plaisirs, ou à procréer les insectes laborieux dont l'industrie fait la richesse de la ruche.

Sous ce gouvernement, le système de législature de l'abbé Siéyès ressemblait à celui de la France du temps des parlements. Il y aurait eu un Corps-Législatif de deux cent cinquante députés; mais il devait plutôt former un tribunal de juges qu'une assemblée populaire et délibérante. Deux autres corps, un conseil d'état, du côté du gouvernement, et un Tribunat composé de cent députés, du côté du peuple, devaient proposer et discuter, en présence du Corps-Législatif, toutes les mesures présumées nécessaires. Le Corps-Législatif devait alors les adopter ou les rejeter, par le moyen du vote, sans rendre aucun compte des motifs qui décidaient son refus ou son acceptation. Le Tribunat était investi du droit de conserver les libertés du peuple; il dénonçait au sénat conservateur les malversations des officiers publics, les actes préjudiciables et les lois mal concertées qui avaient besoin d'être refaites.

Ce qui paraissait surtout à l'abbé Siéyès une invention merveilleuse était la création d'un sénat conservateur, dont les seules attributions seraient de veiller au maintien de la constitution. Ce sénat avait le pouvoir singulier d'appeler dans son sein, et de réduire ainsi à sa propre nullité tout individu qui occupait n'importe quel emploi dans l'état, et que ses talents, son ambition ou sa popularité rendaient un objet de jalousie. Le grand-électeur même n'était pas exempt de cette *absorption*, ainsi qu'on

moyens, et leur apparition n'était que celle d'un spectre qui vient remuer les cendres; mais c'en était assez pour ranimer la haine qu'ils inspiraient, et la nation se précipita dans les bras de Bonaparte en fuyant un fantôme.

Le président du Directoire avait dit, le 10 août de l'année même où Bonaparte se fit consul : « La royauté ne se relèvera

nommait ce passage d'un emploi actif à cette situation passive, bien qu'il dût conserver ordinairement son trône de Cocagne. Le moindre acte d'autorité arbitraire ou jugé tel par le sénat suffisait pour que ce corps l'admît parmi ses membres. Il devait alors quitter son palais; il n'avait plus ni gardes ni revenus, et devenait inhabile à occuper tout autre emploi que celui de sénateur. Cette haute conception politique poussait aussi loin que possible, comme on voit, le système des contre-poids et des balances.

Au premier coup d'œil, ce plan curieux était trop compliqué pour ne pas paraître impraticable à tout homme d'état. Pour être utiles, les lois doivent d'abord commander le respect et l'obéissance de ceux qu'elles intéressent. Il y avait trop de subtilités, dans ces ingénieuses combinaisons, pour qu'elles fussent comprises, excepté des profonds philosophes. Le reste de la nation ne pouvait donc y applaudir; c'eût été pour elle comme une montre entre les mains d'un sauvage qui, au lieu de se conformer à la marche uniforme dont elle règle le temps, préfère en reculer ou en avancer les aiguilles, selon son caprice. Un homme d'un mérite ordinaire, et d'une honnêteté éprouvée, aurait été, par cette doctrine d'*absorption*, rendu impropre aux fonctions de la vie publique, comme un homme qui ne sait pas nager se noierait si on le jetait dans un lac; mais un bon nageur aurait bientôt gagné le rivage, et un homme tel que Bonaparte, bravant ce nouveau genre d'ostracisme, aurait refusé de se laisser neutraliser par l'absorption du sénat. De plus, le plan de l'abbé Siéyès détruisait le véritable principe d'une représentation nationale, en y introduisant une élection métaphysique au lieu du vote populaire. Dans l'alambic de l'abbé Siéyès, le principe réel et invariable de la représentation du peuple s'évanouissait en fumée.

Soit par ces motifs, soit par d'autres, la commission de l'an III n'approuva pas le projet de l'abbé Siéyès. Mécontent, à son tour, de la constitution préférée à la sienne, il se retira des délibérations du conseil des onze, et accepta l'ambassade de Prusse, où il se montra diplomate habile.

En 1799, Siéyès revint de Berlin à Paris, dans l'espoir d'édifier sa constitution favorite sur les ruines de celle du Directoire; et il obtint, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'être élu à la place de Rewbell. Merlin et Lepeaux, menacés d'une dénonciation, se laissèrent persuader de donner leur démission. Treilhard avait déjà été destitué, sous prétexte d'un manque de formalité dans sa nomination. Les directeurs qui entrèrent à leur place furent Roger-Ducos, modéré ou plutôt royaliste, Gohier

jamais ; on ne verra plus ces hommes qui se disaient délégués du Ciel pour opprimer avec plus de sécurité la terre, et qui ne voyaient dans la France que leur patrimoine, dans les Français que leurs sujets, et dans les lois que l'expression de leur bon plaisir. Ce qu'on ne devait plus voir, on le vit bientôt néanmoins ; et ce que la France souhaitait en appelant Bonaparte,

et Moulins, tous hommes d'un trop faible talent pour s'opposer avec succès aux vues de Siéyès. Les dépenses excessives de Barras, sa vie voluptueuse, ses liaisons avec les agioteurs, les encouragements qu'il avait donnés au péculat l'avaient trop compromis pour lui permettre de jouer un rôle d'homme fort. Il se laissait mener par les circonstances, et il s'allia, ou plutôt se soumit à Siéyès, qui voyait approcher le moment où la constitution de l'an III allait lui céder le terrain; mais la révolution qu'il méditait ne put s'opérer que par la force.

Les changements arrivés dans le Directoire avaient détruit le système de bascule; les modérés et les républicains demeurèrent en présence et prêts à se mesurer dans une lutte sérieuse. Siéyès, quoiqu'il ne fût assurément ni royaliste ni partisan des Bourbons, se mit à la tête des modérés, pour qui cet homme subtil était un utile auxiliaire. Les modérés avaient la majorité dans le conseil des Anciens, mais les membres du club du Manége, républicains, sinon jacobins, avaient obtenu, lors des dernières élections, une grande majorité dans le conseil des Cinq-Cents. On savait que les républicains s'opposeraient à ce qu'on apportât aucun changement dans la constitution de l'an III; ainsi, ceux qui tramaient une nouvelle évolution ne pouvaient la faire réussir sans l'appui d'une assistance extérieure. Le temps était passé de faire un appel au peuple. Il était présumable que tout ce que la nation comptait de républicains prendrait plutôt le parti des clubistes du Manége que celui de l'abbé Siéyès. Les partisans d'un changement dans le gouvernement n'avaient d'espoir que dans l'armée, et ils sentirent le besoin de trouver un général qui eût assez d'ascendant sur elle pour la déterminer en leur faveur. Siéyès jeta les yeux sur Joubert, officier d'une grande réputation, et l'un de ceux qui s'étaient le plus distingués parmi les généraux de Bonaparte. Les directeurs le nommèrent commandant de la garde départementale, mais ils l'envoyèrent peu de temps après en Italie, afin qu'il acquît une gloire nouvelle en arrêtant les progrès de Suwarow, et qu'il devînt ainsi plus propre, par son influence sur l'esprit public, à soutenir Siéyès dans la crise qui se préparait. La bataille de Novi fut fatale au brave Joubert, et sa mort vint si à propos ouvrir les voies aux prétentions de Bonaparte, que, selon quelques rumeurs, on l'attribua, certainement sans la moindre probabilité, non aux balles des Autrichiens, mais à celles d'assassins, payés par la famille de Napoléon pour le débarrasser d'un dangereux compétiteur. C'eût été un crime bien gratuit puisque rien n'assurait que le retour de Bonaparte dût être prochain, ni qu'il fût accepté par Siéyès à la place de Joubert.

le repos et la paix, était précisément ce que son caractère repoussait comme un élément dans lequel il ne pouvait vivre.

« Le 18 brumaire, dit encore M[me] de Staël, précisément j'arrivais de Suisse à Paris, et comme je changeais de chevaux à quelques lieues de la ville, on me dit que le directeur Barras venait de passer, retournant à sa terre de Grosbois, accompa-

Toutefois la famille de Bonaparte n'épargnait aucun moyen pour le rappeler souvenir du peuple. On insérait dans les papiers publics tout ce qui pouvait lui donner de l'importance; on prétendit une fois qu'on avait tiré le canon à Londres, et qu'il y avait eu des réjouissances publiques sur le seul bruit qu'il avait été assassiné. M[me] Bonaparte recevait beaucoup de monde, se faisait remarquer par une grande dépense et une manière de vivre fort recherchée. Elle réunissait chez elle tous les hommes les plus distingués par leur mérite et leurs talents, et un grand nombre de femmes d'esprit, accoutumées à prendre part aux intrigues politiques. Lucien Bonaparte s'était montré habile orateur dans le conseil des Cinq-Cents; il avait, dans les commencements, affecté d'être un zélé républicain, et s'opposait maintenant avec succès aux prétentions renaissantes des démocrates. Joseph Bonaparte, homme de talent et d'un caractère excellent, quoique en butte depuis à une foule d'imputations à cause du rôle que son frère voulut lui faire jouer en Espagne, vivait honorablement, recevait beaucoup de monde, et n'était pas sans ascendant sur la société de Paris. On ne saurait douter que Bonaparte ne fût instruit par ses proches parents de l'état des affaires et du moment plus favorable de faire l'épreuve de sa supériorité.

La communication entre Toulon et Alexandrie était devenue très-difficile, mais non pas tout-à-fait interrompue, et lorsque Bonaparte se décida à revenir tout à coup en France, nous ne saurions douter qu'il ne connût l'état des affaires au-dedans et aux frontières. Miot dit, mais sans en donner des preuves positives, qu'un grec nommé Bambuki fut le porteur d'une lettre que Joseph écrivait à son frère pour lui annoncer ces nouvelles importantes. Si l'on en croit les Mémoires de Fouché, ce ministre apprit de Joséphine elle-même le retour de son mari, et paya mille louis ce secret. Son arrivée à Fréjus ne put donc le surprendre. On peut fort bien ne consulter qu'avec doute ces Mémoires particuliers, mais on se persuaderait difficilement que les nouvelles contenues dans les papiers publics aient déterminé seules Bonaparte à quitter aussi subitement l'Egypte, sans qu'il ait reçu aucune communication confidentielle de sa famille.

Revenons à l'état de la France. La mort de Joubert déconcerta les plans de Siéyès, et l'exposa, ainsi que son parti, à des représailles. Le ministre de la guerre, Bernadotte, était, ainsi que Jourdan et Augereau, un ardent républicain. Chacun de ces généraux distingués pouvait faire marcher la force militaire pour exiger des changements, au gré de leur parti, dans la constitution. Déjà, dans le conseil des

gné par les gendarmes. Les postillons racontaient les nouvelles du jour ; et cette façon populaire de les apprendre, leur donnait encore plus de vie. C'était la première fois, depuis la révolution, qu'on entendait un nom propre dans toutes les bouches. Jusqu'alors on disait : L'Assemblée constituante a fait telle chose ; le peuple, la Convention : maintenant, on ne parlait plus que de cet homme qui devait se mettre à la place de tous et rendre l'espèce humaine anonyme, en accaparant

Anciens, Jourdan avait prononcé un discours dont la violence rappelait le club des Jacobins : il y menaçait les modérés d'une insurrection générale telle qu'elle avait eu lieu en 1792, et proposait de déclarer la patrie en danger. Ce furent Lucien Bonaparte, Chénier et Boulay de la Meurthe qui lui répliquèrent, et ils eurent la plus grande peine à empêcher qu'on adoptât cette motion, très-fortement soutenue. Mais ce danger, qu'ils venaient d'éluder, n'en subsistait pas moins ; il pouvait reparaître avec plus de force que jamais au moindre revers qu'eussent éprouvé les armées françaises, et dont les démocrates se seraient prévalus pour exciter de nouveaux troubles.

Mais, comme si les calamités de la France, qui venaient de se succéder les unes aux autres si rapidement, ne pouvaient aller plus loin, les affaires de ce pays prirent tout à coup une tournure plus favorable : en Hollande, le général Brune battit l'armée anglo-russe, et la contraignit à accepter une capitulation pour l'évacuation du pays où elle avait fait une descente. Quelques malentendus ayant eu lieu entre les empereurs d'Autriche et de Russie, l'archiduc Charles, sous prétexte de repousser une incursion que les Français avaient faite sur le Mein, retira une grande partie des troupes qu'il avait portées en Suisse sur la Limat, après les succès des Russes sous Korsakow. Masséna profita de ce mouvement imprudent, traversa la Limat, surprit les Russes, et mit en déroute Korsakow. Suwarow, qui s'était avancé pour opérer sa jonction avec ce général, se trouva ainsi dégarni sur son flanc droit, et eut beaucoup de peine à se retirer en bon ordre devant le général Lecourbe.

Ces nouvelles décidèrent les républicains à différer l'attaque qu'ils avaient résolue contre les modérés ; et tant il est vrai que les grands événements dépendent le plus souvent des causes les plus légères, si un plus long intervalle se fût écoulé entre ces victoires et l'arrivée de Bonaparte, il est plus que probable que la place laissée vacante par la mort de Joubert eût été remplie par un de ces généraux dont les succès venaient d'élever la réputation. Mais Bonaparte mit le pied sur le sol de la France dans le moment le plus favorable de la crise, lorsque la présence d'un chef d'un génie supérieur était indispensable, et lorsqu'il n'y avait encore aucun nom qui, faisant autant de bruit que le sien, pût lui disputer une partie des acclamations publiques.

la célébrité pour lui seul, et en empêchant tout être existant de pouvoir jamais en acquérir.

Le soir même de mon arrivée, j'appris que pendant les cinq semaines que le général Bonaparte, avait passées à Paris depuis son retour, il avait préparé les esprits à la révolution qui venait d'éclater. Tous les partis s'étaient offerts à lui, et il leur avait donné de l'espoir à tous. Il avait dit aux Jacobins qu'il les préserverait du retour de l'ancienne dynastie; il avait, au contraire, laissé les royalistes se flatter qu'il rétablirait les Bourbons; il avait fait dire à Siéyès qu'il lui donnerait les moyens de mettre au jour la constitution qu'il tenait dans un nuage depuis dix ans; il avait surtout captivé le public qui n'est d'aucun parti, par des protestations générales d'amour de l'ordre et de la tranquillité. On lui parla d'une femme dont le Directoire avait fait saisir les papiers : il se récria sur l'absurde atrocité de tourmenter les femmes, lui qui en a tant condamné, selon son caprice, à des exils sans terme; il ne parlait que de la paix, lui qui a introduit la guerre éternelle dans le monde. Enfin il y avait dans sa manière une hypocrisie doucereuse qui faisait un singulier contraste avec ce qu'on savait de sa violence. Mais, après une tourmente de dix années, l'enthousiasme des idées avait fait place, dans les hommes de la révolution, aux craintes et aux espérances qui les concernaient personnellement. Au bout d'un certain temps, les idées revinrent; mais la génération qui a eu part à de grands troubles civils n'est presque jamais capable d'établir la liberté : elle s'est trop souillée pour accomplir une œuvre aussi pure.

La révolution de France, dit Mme de Staël, n'a plus été, depuis le 18 fructidor, qu'une succession continuelle d'hommes

qui se perdaient en préférant leur intérêt à leur devoir : ils donnaient du moins ainsi une grande leçon à leurs successeurs.

Bonaparte ne rencontra point d'obstacle pour arriver au pouvoir. Moreau n'était pas entreprenant dans les affaires civiles. Le général Bernadotte demanda vivement au Directoire de le rappeler au ministère de la guerre : sa nomination fut écrite, mais le courage manqua pour la signer. Presque tous les militaires se rallièrent donc à Bonaparte ; car, en se mêlant encore une fois des révolutions intérieures, ils étaient résolus à placer un des leurs à la tête de l'état, afin de s'assurer ainsi les récompenses qu'ils voulaient obtenir. »

CHAPITRE XXIX.

Autre récit du 18 brumaire.

« Les partis avaient marché à leur but (1). Bonaparte a reçu leurs diverses propositions : il a donné des espérances, mais point de promesses. Dans cet état de fluctuation il n'y a plus de gouvernement : l'administrateur subalterne reste incertain entre l'obéissance et la défection ; le comptable déprédateur s'arrête, et cherche à deviner s'il devra fuir un juge ou féliciter un complice ; les royalistes ne se montrent pas ; ils espèrent que dans le choc qui se prépare l'édifice républicain s'écroulera sans leur secours.

Les citoyens paisibles commencent à s'étonner que le retour du chef de l'armée d'Orient ne reçoive pas d'explication : un soldat, revenu d'Egypte quelques jours après Bonaparte, avait rendu public le mécontentement de ses camarades à la disparition de leur général. L'armée appelle le héros de l'Italie. En-

(1) Lallemand.

fin l'opinion, dans une agitation sombre, demande qu'un pouvoir s'élève.

D'un côté est Siéyès, à qui Roger-Ducos, son collègue au Directoire, s'attache comme à sa planète. Siéyès a dans son parti un grand nombre de membres du conseil des Anciens, quelques-uns des Cinq-Cents, des diplomates sans mission ostensible, des proscripteurs de toutes les époques, des intrigants politiques qui se prétendent hommes d'état et publicistes. Leur projet tend à abattre les républicains, qu'ils désignent sous les noms d'anarchistes et de démagogues; à renverser la Constitution, et à établir un système semi-aristocratique dont on n'a jamais bien connu les bases : l'un d'eux a dit de Siéyès qu'il ne leur avait dérobé qu'un chapitre de chacune de ses constitutions.

D'une autre part est la majorité du conseil des Cinq-Cents, grossie de tous les républicains calomniés ou trahis. Ils ont avec eux les directeurs Moulins et Gohier. Ils croient avoir aussi dans leurs rangs le général Bernadotte. Leur but est le maintien de la constitution; ce n'est pas qu'ils la regardassent comme pouvant être durable; mais ils ne voyaient qu'en elle le moyen d'arracher la liberté à une oligarchie civile ou au despotisme militaire : leur secrète pensée était une réforme qui aurait ramené l'unité dans le système représentatif, et ils voulaient attendre l'époque fixée par l'acte constitutionnel même pour sa révision.

Ainsi les destinées de la République se trouvent placées entre une faction et un parti. Deux membres du Directoire sont là; deux autres sont ici. Un directeur reste encore; c'est Barras : il dépendrait de lui de porter la majorité directoriale sur un point; et alors, que ce soit la faction ou le parti qui triom-

phe, le coup d'état s'exécuterait sans le secours d'une influence étrangère aux membres du gouvernement; les hommes de guerre resteraient des instruments; le plus audacieux serait sacrifié : mais Barras qui ne voit de sûreté nulle part, garde une lâche neutralité. Des deux côtés on en est donc réduit à s'attacher à Bonaparte : c'est la première pensée; c'est le dernier moyen. Désormais nous appellerons *conjurés* les membres de la faction dont Siéyès est le chef; nous laisserons à leurs adversaires le titre de *républicains*.

Bonaparte assistait parfois aux réunions qui se tenaient de part et d'autre : il appréciait les hommes, et pesait les intentions. Le projet des conjurés répugnait à son âme; celui des républicains lui paraissait trop austère : ceux-ci lui promettaient une gloire sans éclat; avec ceux-là il ne pouvait espérer qu'un rang secondaire, et il devait craindre qu'après le succès, ils n'en brisassent l'instrument. Nulle part il ne voyait un prompt remède aux maux de la patrie, et partout il voyait la guerre des opinions devenir le signal de la guerre civile. Son ambition s'agrandit de son amour pour la chose publique. Il se détermina à tromper les conjurés parce qu'il ne démêlait en eux qu'un sentiment profond d'égoïsme, et à abandonner les républicains parce qu'il n'y trouvait aucune disposition aux moyens extrêmes que lui inspirait le salut de l'état. Il est vrai de dire que parmi les républicains on rencontrait peu d'hommes supérieurs : c'était l'ouvrage du Directoire; la persécution avait abattu les cœurs que la corruption n'avait pu flétrir. L'établissement d'une dictature paraissait être à Bonaparte d'une impérieuse nécessité, et il s'y croyait appelé. « Je n'estime Siéyès ni les siens, disait-il aux patriotes; mais ils sont prêts à tout oser... Hâtez-vous; ils feront avant vous et

sans vous... Faites-moi directeur, et nous les renversons tous. — Vous n'avez pas l'âge requis, lui répondait-on ; et il reprenait : « Sotte constitution, qui veut qu'on ait quarante ans pour être utile à son pays ! Votre respect pour cette constitution est une absurdité ; elle n'existe plus. » — Et tout-à-coup il brisait l'entretien ; mais quelque nouveau sujet qu'il abordât, son esprit frappé ramenait sur ses lèvres l'aveu de sa passion pour le pouvoir : — Sans Djezzar pacha, s'écria-t-il dans une de ces réunions, après avoir raconté avec beaucoup de franchise la défaite qu'il essuya devant Saint-Jean-d'Acre, sans ce pacha je serai peut-être maintenant *empereur d'Orient*, et je rendrais du moins des services à la République française. — Cette exclamation fit sourire ; on était loin d'y voir une contre-vérité prophétique. Les républicains finirent par lui proposer, avec le généralat en chef de l'armée d'Italie, un caractère diplomatique qui lui donnait l'initiative sur les mouvements de toutes les armées, et le rendait ainsi l'arbitre de la paix ou de la guerre ; mais il voulait le titre de *généralissime*, proscrit par la constitution, et les républicains se refusaient à toute concession sur ce point : ils persistaient dans le maintien d'une loi fondamentale qui leur permettait la destitution et l'accusation de trois membres du Directoire. On voit que si Bonaparte eût compté quarante années, c'est la constitution de l'an III qui serait devenue le premier degré de sa puissance.

Quant aux conjurés, ils lui promettaient tout, mais ils n'arrêtaient rien, et Bonaparte, pour éviter d'engager sa parole, n'exigeait d'eux aucune garantie positive ; il lui suffisait que leur vœu fût conforme au sien, le renversement de la constitution. Mais tandis qu'ils se reposaient déjà dans l'utopie que

Siéyès, qui se faisait *grand électeur*, déroulait verbalement à leur avidité, Bonaparte, sans dessein formé, se promenait en quelque sorte de cette pensée dans une sphère supérieure à toutes les combinaisons; il applaudissait complaisamment aux vues profondes de leur chef; il souriait même à ce rapprochement que quelques-uns d'entre eux présentaient gravement comme un heureux augure, savoir, que Siéyès était né dans la ville qui avait reçu Napoléon à son débarquement (Fréjus); il les laissait enfin le considérer comme un instrument, et c'était lui qui les attachait à son char. Il ne se confia qu'à ses deux frères, Joseph et Lucien, et à l'amiral Bruéix. Son intimité avec ce dernier éveilla les soupçons de Siéyès : l'amiral reçut du Directoire, quelques jours avant le 18 brumaire, l'ordre de se rendre à Brest avec son état-major; Bruéix resta auprès de Bonaparte.

Les conjurés et les républicains, au moment même où leur rupture allait devenir publique, se trouvèrent réunis à une fête civique que les deux conseils avaient donnée à Bonaparte dès les premiers jours de son arrivée à Paris. Les circonstances n'étaient plus les mêmes : alors on se disputait le héros; depuis, le dé avait été jeté : aussi n'aperçut-on sur la physionomie des convives que la contrainte et la défiance. Plusieurs députés républicains refusèrent d'assister à ce banquet, dont Moreau partagea les honneurs contre la volonté de ceux qui l'avaient voté. Moreau, homme d'un caractère faible et d'un esprit ambitieux, avait une importance qu'il ne méritait pas; sa pusillanimité comme citoyen surpassait son habileté comme général, et depuis sa dénonciation contre Pichegru il ne jouissait de la confiance d'aucun parti : mais un homme faible peut devenir dangereux; cette raison détermina les con-

jurés, qui d'abord avaient eu des vues sur lui, à le pousser dans leurs rangs, et Bonaparte à se l'attacher. Ce dernier ne parut qu'un moment à la fête dont il était l'unique objet; il se retira avec Moreau, après avoir porté cette santé: *A l'union de tous les Français!* Moreau exprima froidement celle-ci : *A tous les fidèles alliés de la République!*

Dans les deux jours qui suivent (16 et 17 brumaire), la faction et le parti redoublent d'activité pour arriver à un dénoûment. Les républicains pressent Barras de se joindre à Moulins et à Gohier pour former dans le Directoire une majorité qui replace tout-à-coup Bernadotte au ministère de la guerre; mais Barras hésite toujours, et Bernadotte, le seul général qui puisse être un obstacle à Bonaparte, doute ou affecte de douter de son influence sur les troupes s'il n'est revêtu d'un pouvoir spécial: il temporise. Les conjurés, rassemblés le 16 chez Lemercier, président des Anciens, et le 17 chez Lahary, membre du même conseil, se lient d'abord par un serment énergique, puis s'arrêtent à un dernier avis ouvert par Régnier, et vivement appuyé par Lucien Bonaparte, qui déclare que *son frère le général répond de tout*. Le moyen proposé par Régnier consiste à faire usage du droit que la constitution donne exclusivement au conseil des Anciens de changer la résidence du Corps-Législatif; et c'est ce décret irrévocable, motivé par la calomnie, soutenu par les armes, qui va surprendre les républicains dans leurs scrupuleuses réserves.

Les conjurés s'étaient distribué les rôles; ils se chargèrent de voir les députés sur lesquels on pouvait compter, et de les prévenir. La commission des inspecteurs passa la soirée du 17 à préparer les lettres de convocation pour le conseil des An-

ciens; mais on se garda bien d'en adresser à un seul des membres que l'on soupçonnait de républicanisme. On se servit, à cet effet, de lettres de convocation depuis longtemps déposées à la commission; ce travail achevé, Courtois resta seul aux Tuileries. A cinq heures du matin, la commission se réunit de nouveau. On chargea des sous-officiers de la garde du Corps-Législatif de porter les lettres à domicile; et en même temps on fit doubler les postes.

Les membres convoqués se hâtèrent d'accourir. Un grand nombre étaient étonnés de cette réunion extraordinaire; mais au fur et à mesure de leur arrivée, ceux qui étaient du secret, allaient au-devant d'eux, et se hâtaient de les prévenir qu'on avait découvert une conspiration anarchiste, prête à éclater; que l'on n'avait plus que quelques jours, peut-être quelques heures devant soi; qu'il fallait prévenir les Jacobins. Enfin, cent cinquante membres formant la majorité nécessaire pour délibérer étant présents, le président Lemercier ouvrit la séance. »

CHAPITRE XXX.

Conseil des Anciens. — Séance du 18 brumaire (huit heures du matin).

Le président du conseil, Lemercier, ouvre la séance en donnant la parole au président de la commission des inspecteurs, à *Cornet*, qui porte la parole en ces termes :

Cornet. « Représentants du peuple, la confiance dont vous avez investi votre commission des inspecteurs lui a imposé l'obligation de veiller à votre sûreté individuelle, à laquelle se rattache le salut de la chose publique; car, dès que les représentants d'une nation sont menacés dans leurs personnes, dès qu'ils ne jouissent pas dans les délibérations de l'indépen-

dance la plus absolue, dès que les actes qui peuvent émaner d'eux n'en ont pas l'empreinte, il n'y a plus de corps représentatif, il n'y a plus de liberté, il n'y a plus de République.

« Les symptômes les plus alarmants se manifestent depuis plusieurs jours; les rapports les plus sinistres nous sont faits. Si des mesures ne sont pas prises, si le conseil des Anciens ne met pas la patrie et la liberté à l'abri des plus grands dangers qui les aient encore menacées, l'embrasement devient général; nous ne pouvons plus en arrêter les dévorants effets ; il enveloppe amis et ennemis; la patrie est consumée, et ceux qui échapperont à l'incendie, verseront des pleurs amers, mais inutiles, sur les cendres qu'il aura laissées sur son passage.

« Vous pouvez, représentants du peuple, le prévenir encore : un instant suffit; mais si vous ne le saisissez pas, la République aura existé, et son squelette sera entre les mains de vautours qui s'en disputeront les membres décharnés.

« Votre commission des inspecteurs sait que les conjurés se rendent en foule à Paris; que ceux qui s'y trouvent déjà n'attendent qu'un signal pour lever leurs poignards sur des représentants de la nation, sur des membres des premières autorités de la République : elle a donc dû vous convoquer extraordinairement pour vous en instruire; elle a dû provoquer les délibérations du conseil sur le parti qu'il lui convient de prendre dans cette grande circonstance. Le conseil des Anciens a dans ses mains les moyens de sauver la patrie et la liberté; ce serait douter de sa profonde sagesse que de penser qu'il ne s'en saisira pas avec son courage et son énergie accoutumée. »

Ce discours est reçu dans le silence : on attendait une proposition formelle. Le représentant qui avait conçu le projet de translation du Corps-Législatif, Régnier, se présente aussitôt à la tribune ; il dit :

« Représentants du peuple, quel est l'homme assez stupide pour douter encore des dangers qui nous environnent ?

« Les preuves n'en sont que trop multipliées ; mais ce n'est pas le moment de dérouler ici leur épouvantable série. Le temps presse, et le moindre retard pourrait devenir si fatal, qu'il ne fût plus en votre puissance de délibérer sur les remèdes.

« A Dieu ne plaise que je fasse l'injure aux citoyens de Paris de les croire capables d'attenter à la représentation nationale ! Je ne doute pas au contraire qu'ils ne lui fissent, au besoin, un rempart de leurs corps ; mais cette ville immense renferme dans son sein une foule de brigands audacieux et de scélérats désespérés, vomis et jetés parmi nous de toutes les parties du globe par cette exécrable faction de l'étranger qui a causé tous nos malheurs. Ces instruments de crime vous épient vous observent, attendent avec une impatience féroce un moment d'imprévoyance ou de surprise pour vous frapper, et par conséquent frapper au cœur la République elle-même.

« Arrachez-la aux dangers qui la menacent en vous menaçant vous-mêmes ; transférez le Corps-Législatif dans une commune voisine de Paris, et fixez votre choix de manière que les habitants de cette grande commune demeurent bien convaincus que votre résidence ailleurs ne sera que momentanée.

« Représentants du peuple, ne concevez aucune inquiétude sur l'exécution de votre décret : d'abord il est puisé dans la

constitution elle-même, à qui tout doit être soumis; ensuite il aura pour garant la confiance publique, que vous avez méritée jusqu'ici par votre courage autant que par votre sagesse, et que votre généreux dévouement dans les conjonctures où nous sommes va faire monter au plus haut degré. S'il vous fallait quelque chose de plus, je vous dirais que Bonaparte est là, prêt à exécuter votre décret aussitôt que vous l'en aurez chargé. Cet homme illustre, qui a tant mérité de la patrie. brûle de couronner ses nobles travaux par cet acte de dévouement envers la République et la représentation nationale.

« Représentants du peuple, la voix de la patrie, la voix de votre conscience se font entendre! Point de temporisation; elle pourrait vous coûter de bien amers regrets.»

Après ce discours, Cornet proposa de transporter le Corps-Législatif à Saint-Cloud, et de charger le général Bonaparte de toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale.

Ce projet entendu, un mouvement se manifeste dans l'assemblée. Montmayou et plusieurs autres membres réclament la parole; mais la majorité se lève, et insiste pour que le projet soit mis aux voix sans discussion. Dentzel s'écrie : « La liberté des opinions!... » Le président déclare que le projet est adopté.

Cornet et Baraillon, membres de la commission des inspecteurs, Huard et Luzebis, huissiers du Conseil, reçoivent l'ordre de se rendre immédiatement chez Bonaparte. Il les attendait, entouré déjà des honneurs militaires dus aux fonctions dont on venait l'informer qu'il avait été revêtu ; sa maison était occupée militairement; les officiers d'état-major de la division et de la place s'y étaient rendus à l'avance pour

recevoir l'ordre. — Général, dit Huard à Bonaparte, le conseil des Anciens m'a chargé de vous notifier le décret qui vous nomme commandant de la garde du Corps-Législatif. C'est pour moi un grand jour, puisqu'il me procure l'honneur de voir un grand homme et le sauveur de ma patrie. — Oui, nous la sauverons! répond le général. Puis, s'adressant à Cornet et à Baraillon: — Je vais aller faire prêter serment aux troupes. Si vous voulez, citoyens représentants, venir avec moi, nous nous rendrons ensemble au conseil, et j'y prêterai le serment qui m'est prescrit. — Général, lui fait observer Cornet, il faut que nous allions au conseil lui rendre compte de notre mission, et lui annoncer que vous allez venir à la barre prêter votre serment. — Citoyens représentants, reprend le général, je serai aussitôt que vous au conseil.

Bonaparte avait réuni auprès de sa personne les officiers supérieurs qu'il voulait employer, et ceux dont il croyait devoir paralyser l'action : Bernadotte se trouvait parmi ces derniers. En lui donnant connaissance du décret, Bonaparte l'invite à le suivre et à l'aider dans sa mission. Bernadotte se récrie contre des préparatifs qui lui semblent attentatoires à la représentation nationale. — Nous avons tous combattu pour la République et pour la Constitution, ajoute-t-il, et nous voulons les conserver et les défendre. Que voulez-vous? qu'allez-vous faire? — Je veux la République, repart Bonaparte; nous la voulons tous; mais nous ne voulons plus de factions. Au surplus, vous ne sortirez pas sans me promettre. . — Comment! serais-je prisonnier ici? interrompt Bernadotte avec chaleur; et en même temps, sans s'en apercevoir, il agitait une canne à épée qu'il avait à la main. Bonaparte s'offense de son mouvement; il va le faire arrêter. Mais une ex-

plication amicale ne tarda pas à s'engager ; et l'on eut lieu de croire qu'elle se termina, de la part de Bernadotte, par la promesse de rester neutre dans les grands démêlés qui allaient s'élever.

Bonaparte monte à cheval, suivi d'un nombreux état-major; il traverse les Champs-Elysées, s'y montre aux troupes déjà rassemblées, reçoit leurs acclamations, donne l'ordre qu'on les fasse avancer jusque dans les Tuileries, où il les passera en revue; enfin il arrive au conseil des Anciens. Introduit à la barre avec les généraux Berthier, Lefebvre, Moreau, Macdonald, Murat, Moncey, Serrurier, Beurnonville, Marmont et quelques autres, il dit :

« Citoyens représentants, la République périssait; vous l'avez su, et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre ! je les arrêterai, aidé du général Lefebvre, du général Berthier et de tous mes compagnons d'armes.

« Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples qui pourraient retarder votre marche ! Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle; rien dans la fin du dix-huitième siècle ne ressemble au moment actuel.

« Votre sagesse a rendu ce décret; nos bras sauront l'exécuter.

« Nous voulons une République fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale : nous l'aurons, je le jure; je le jure en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes ! »

Le président répond à Bonaparte :

« Général, le conseil des Anciens reçoit vos serments; il ne forme aucun doute sur leur sincérité et sur votre zèle à

les remplir. Celui qui ne promit jamais en vain des victoires à la patrie ne peut qu'exécuter avec dévouement de nouveaux engagements de la servir et de lui rester fidèle. »

Bonaparte, accompagné de ses officiers-généraux, s'établit momentanément dans le local de la commission des inspecteurs ; et c'est de là qu'en un instant il a déféré les commandements, réglé la marche des troupes, rédigé ses proclamations, etc. Son chef d'état-major, Alexandre Berthier, expédiait les ordres comme si déjà il eût été ministre de la guerre. Des soldats viennent camper dans l'enceinte de la représentation nationale, les barrières se ferment, le départ des courriers est suspendu ; Paris est comme en état de siége ; mais partout règne l'ordre le plus parfait.

Bonaparte, général en chef, aux citoyens composant la garde nationale sédentaire de Paris.

Du 18 brumaire an VIII de la République.

« Citoyens, le conseil des Anciens, dépositaire de la sagesse nationale, vient de rendre le décret ci-joint. Il y est autorisé par les articles 102 et 103 de l'acte constitutionnel.

« Il me charge de prendre les mesures pour la sûreté de la représentation nationale. Sa translation est nécessaire et momentanée. Le Corps-Législatif se trouvera à même de tirer la représentation du danger imminent où la désorganisation de toutes les parties de l'administration nous conduit.

« Il a besoin, dans cette circonstance essentielle, de l'union et de la confiance des patriotes. Ralliez-vous autour de lui ; c'est le seul moyen d'asseoir la République sur les bases de la liberté civile, du bonheur intérieur, de la victoire et de la paix. Vive la République ! »

Bonaparte, général en chef, aux soldats.

Au quartier-général de Paris, le 18 brumaire an VIII de la République.

« Soldats, le décret extraordinaire du conseil des Anciens est conforme aux articles 102 et 103 de l'acte constitutionnel. Il m'a remis le commandement de la ville et de l'armée.

« Je l'ai accepté pour seconder les mesures qu'il va prendre, et qui sont tout entières en faveur du peuple.

« La République est mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant de maux; vous l'avez célébré avec une union qui m'impose des obligations que je remplis : vous remplirez les vôtres, et vous seconderez votre général avec l'énergie, la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous.

« La liberté, la victoire et la paix replaceront la République française au premier rang qu'elle occupait en Europe, et que l'ineptie ou la trahison a pu seule lui faire perdre. Vive la République! »

Ces premières dispositions prises, il n'était pas encore onze heures. Bonaparte descendit dans le jardin appelé national (les Tuileries) pour passer la revue des troupes : trois mille hommes environ s'y trouvaient rassemblés. Il les harangua en ces termes :

« Soldats, l'armée s'est unie de cœur avec moi, comme je me suis uni avec le Corps-Législatif. La République serait bientôt détruite si les Conseils ne prenaient des mesures fortes et décisives.

« Dans quel état j'ai laissé la France, et dans quel état je

l'ai retrouvée! Je vous avais laissé la paix, et je retrouve la guerre! Je vous avais laissé des conquêtes, et l'ennemi presse vos frontières! J'ai laissé nos arsenaux garnis, et je n'ai pas retrouvé une arme! J'ai laissé les millions de l'Italie, et je retrouve partout des lois spoliatrices et la misère! Nos canons ont été vendus! le vol a été érigé en système! les ressources de l'état épuisées! On a eu recours à des moyens vexatoires, réprouvés par la justice et le bon sens! On a livré le soldat sans défense! Où sont-ils les braves, les cent mille camarades que j'ai laissés couverts de lauriers? que sont-ils devenus?

« Cet état de choses ne peut durer; avant trois mois il nous mènerait au despotisme. Mais nous voulons la République, la République assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de la liberté civile et de la tolérance politique. Avec une bonne administration tous les individus oublieront les factions dont on les fit membres pour leur permettre d'être Français. Il est temps enfin que l'on rende aux défenseurs de la patrie la confiance à laquelle ils ont tant de droits! A entendre quelques factieux, bientôt nous serions tous des ennemis de la République, nous qui l'avons affermie par nos travaux et notre courage! Nous ne voulons pas de gens plus patriotes que les braves qui sont mutilés au service de la République. »

Pendant que Bonaparte plaçait sous sa main toutes les ressources de la force militaire, les conjurés déployaient toutes les menées de la séduction pour s'appuyer de la force civile. Ils s'emparaient des administrations, ou entravaient leur marche; ils circonvenaient les magistrats du peuple, leur traçaient de nouveaux devoirs; enfin, selon leur expression,

ils *travaillaient* l'esprit public, afin de le soulever contre les noms honorables qu'ils se préparaient à flétrir ; les écrivains connus par leur véhémence avaient été recrutés à l'avance. Un seul ministre était entré dans la conjuration ; mais c'était Fouché, le plus habile homme en intrigues politiques après Talleyrand ; et Talleyrand lui-même, quoiqu'il ne fût pas ministre alors, secondait Fouché de tous ses moyens. Les conjurés comptaient encore dans leurs rangs Rœderer, Réal et Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

A côté du décret des Anciens et des proclamations de Bonaparte, affichés avant midi sur tous les murs de Paris, on lisait des écrits anonymes qui invitaient le peuple à se rattacher à *la fortune du héros dont le nom, la gloire, le génie, l'existence pouvaient seuls assurer l'existence de la République*. On y remarquait surtout un *dialogue* entre un membre des Anciens et un membre des Cinq-Cents : celui-ci craignait un César, un Cromwell ; celui-là répondait en citant Bonaparte lui-même, qui avait dit quelques jours auparavant dans une réunion particulière : « Mauvais rôles, rôles usés, indignes d'un homme de sens quand ils ne le seraient pas d'un homme de bien.... ce serait une pensée sacrilége que celle d'attenter au gouvernement représentatif dans le siècle des lumières et de la liberté. Il n'y aurait qu'un fou qui voulût, de gaieté de cœur, faire perdre la gageure de la République contre la royauté, après l'avoir soutenue avec quelque gloire et tant de périls. »

A ces pamphlets en placards se joignaient encore deux proclamations : l'une, du ministre de la police générale, Fouché ; l'autre, de l'administration centrale du département de la Seine, alors présidée par Lecouteulx, et ayant près d'elle

Réal en qualité de commissaire du Directoire exécutif. Dans ces deux pièces on s'attachait à montrer la République touchant à sa ruine, mais heureusement sauvée par la sagesse du conseil des Anciens et par l'appui de Bonaparte; on invitait les citoyens à suivre avec sécurité le cours de leur affaires et de leurs habitudes domestiques. « Ce jour n'est point un jour d'alarmes, disaient les magistrats du peuple; c'est celui qui vous promet au contraire une restauration générale. — Que les faibles se rassurent, disait le ministre; ils sont avec les forts. »

Le conseil des Cinq-Cents paraît une seule fois dans cette journée, mais en minorité, et surpris par une convocation précipitée. Vers dix heures, Lucien Bonaparte ouvre la séance. Bientôt après un messager d'état est introduit, il apporte le décret fatal. Lucien en donne lecture, et le conseil se disperse devant cet acte constitutionnel.

Le Directoire se trouvait également hors du mouvement qui s'opérait. Une sorte de gouvernement s'était formée dans le local de la commission des inspecteurs du conseil des Anciens; Bonaparte, avec son état-major, y protégeait la masse des conjurés. Siéyès et Roger-Ducos s'y étaient rendus avant neuf heures du matin. Une invitation de se présenter devant ces nouveaux arbitres de la République avait été adressée aux trois autres directeurs. Gohier exerçait alors son trimestre de présidence directoriale. Gohier resta à son poste, disposé à faire respecter son caractère. Moulins nourrissait les mêmes sentiments; il se joignit à Gohier. Mais deux directeurs ne pouvaient délibérer seuls : c'est en vain qu'ils appellent Barras pour former la majorité.

Barras, retranché dans ses appartements, et comme con-

centré dans une seule pensée, sa sûreté personnelle, feignait encore de peser le parti qu'il avait à prendre. Des conjurés le pressaient de donner sa démission : des patriotes l'engageaient à la résistance; ils espéraient, dans toute l'erreur de la bonne foi, qu'en flattant sa vanité ils serviraient la chose publique. Une personne, chargée de l'affermir dans cette résolution, écrivait à dix heures à un membre des Cinq-Cents : *Barras tiendra ; on n'aura pas sa démission ; il va se montrer*. Un instant après : *Talleyrand et Brueix viennent d'entrer chez Barras ; il a cédé en lâche*. En effet, à onze heures Barras avait donné sa démission, et il ne s'occupait plus, par l'entremise de son secrétaire Bottot, que de négocier sa retraite dans sa terre de Grosbois : Bonaparte lui accorda pour sa sûreté une escorte de trente dragons.

D'un autre côté, Gohier et Moulins se trouvaient privés de tout moyen d'exécution. Jubé, commandant de la garde du Directoire avait conduit ses soldats à Bonaparte, quoique le décret des Anciens ne l'y eût point autorisé. Moreau commandait au Luxembourg avec les troupes de ligne. Ainsi Gohier et Moulins étaient isolés devant la défection et la force.

Vers trois heures, ils se présentent à la commission des inspecteurs. Ils réclament avec chaleur contre les mesures qui ont ont été prises. Ils ne contestent pas au conseil des Anciens le droit qu'il a d'ordonner la translation du Corps-Législatif; mais ils démontrent que son décret viole essentiellement l'acte constitutionnel dans ses dispositions relatives à la force publique. On veut exiger leur démission; ils la refusent avec fermeté. « Mais que prétendez-vous faire? leur disait Bonaparte. Vous le voyez, il n'y a plus de Directoire. Joignez-vous à nous pour établir un nouvel ordre de choses. — Com-

ment, répondaient-ils, il n'y a plus de Directoire? Il n'y a donc plus de constitution? Et nos serments à tous? Si trois de nos collègues ont donné leur démission, nous ne voyons là qu'une obligation pour les Conseils de nommer trois nouveaux directeurs. — Il n'y a plus de Directoire? répétait Gohier. Auriez-vous oublié, général, qu'aujourd'hui même vous devez dîner chez le président du Directoire exécutif, et que c'est vous qui avez fixé ce jour? Etait-ce un piége? — Non, répondait le général, mais je ne prévoyais pas la décision du conseil des Anciens.

En ce moment on remit à Bonaparte un billet qui lui annonçait qu'un mouvement se préparait dans le faubourg Saint-Antoine. Le fait était faux. Un des conjurés, Courtois, a-t-on dit, avait voulu, par cet avis officieux, se rendre agréable au général, et le porter à des mesures violentes. Après en avoir pris lecture, Bonaparte adressa ces mots à Moulins : « Santerre est votre parent; faites-lui savoir que s'il remue je le fais fusiller à l'instant. — Santerre n'est pas mon parent, répondit Moulins, mais il est mon ami; c'est un bon citoyen, incapable de causer du trouble. »

Gohier et Moulins se retirèrent sans avoir accordé leur démission; et ils ne l'ont point donnée. Rentrés au palais directorial, ils rédigèrent une adresse aux deux Conseils : ils réclamaient le concert, invoquaient le courage des représentants pour le maintien de la constitution jurée; ils promettaient de se rendre le lendemain à Saint-Cloud. Cette pièce fut interceptée.

CHAPITRE XXXI.

Le 19 brumaire.

La journée du 18 était décidée. Les conjurés eurent la volonté de préparer le succès du 19 en faisant arrêter les députés dont ils redoutaient l'opposition; c'est Bonaparte qui repoussa cette mesure. Mais il plaça les deux directeurs non démissionnaires sous une surveillance plus active que celle qu'il avait déjà prescrite. Moreau annonça lui-même à Moulins l'ordre qu'il avait reçu de le garder à vue dans ses appartements. « Et c'est vous, général, qui faites les fonctions d'un gendarme ! » s'écria Moulins.

Au milieu de ces événements, les habitants de Paris montraient de l'agitation, mais point de crainte; ils ne voyaient en tout que Bonaparte, et l'amour qu'ils lui portaient fermait leur cœur au soupçon. Les réunions de patriotes se prolongent jusque dans la nuit; on se consume en projets, et nulle ressource ne s'offre pour l'exécution. Le dernier vœu des républicains, c'est de mourir sur la chaise curule; ils se rendent à Saint-Cloud en criant : *Vive la République!*

Les troupes, sous le commandement du général Serrurier, avaient occupé Saint-Cloud avant le jour. A une heure parut le général Bonaparte, accompagné de son état-major : il était venu dans une voiture qu'escortaient des grenadiers à cheval de la garde directoriale. Siéyès et Roger-Ducos arrivèrent à deux heures; ils avaient avec eux Lagarde, secrétaire-général du Directoire : descendus d'une même voiture, ils s'installèrent tous trois, et comme furtivement, dans une salle du palais éloignée des Conseils. Informé de leur présence, le général

Bonaparte vint sur-le-champ s'entretenir particulièrement avec eux ; il y resta près d'une heure : les conférences s'établirent ensuite, et très-activement, avec tous les conjurés, qui tour à tour se partagèrent entre cette commission secrète et le Conseil dont ils étaient membres.

Jusqu'à l'ouverture des séances, il y eut à l'extérieur un concours de monde dont les mouvements, bruyants et variés, offraient déjà l'image du grand spectacle qui se préparait. A leur air empressé, discret, et l'on peut dire hypocritement satisfait, on reconnaissait les conjurés ; ils saluaient avec affection les officiers et même les soldats ; ils prenaient l'accent de la douleur auprès des représentants qu'ils espéraient séduire, préjugeant l'inévitable et nécessaire abandon de l'acte constitutionnel, accordant des demi-confidences ; mais ils s'écartaient avec soin de ceux dont ils avaient résolu la perte, et qu'ils savaient être inébranlables dans leurs vues et fidèles à leurs serments. On voyait Bonaparte, suivi de quelques grenadiers, traverser rapidement les cours et les appartements, et, plusieurs fois, s'entretenant avec lui-même, on l'entendit répéter : *Non, je ne veux plus de faction, il faut que cela finisse ; je n'en veux plus absolument.* Des officiers de tous grades, cherchant de l'emploi ou de l'avancement, étaient venus offrir leur dévouement au général en chef. Des hommes selon les circonstances, des intrigants politiques se montraient çà et là, inquiets et silencieux, calculant les forces des partis, n'osant encore se prononcer. Quant aux républicains, ils avaient brûlé leurs vaisseaux. Leur démarche était lente et fière ; ils levaient sans contrainte un œil accusateur sur la force qui les menaçait ; leurs traits réfléchissaient la profonde tristesse de leur âme ; ils s'abordaient en se serrant la main

avec émotion, et disant : *La République est perdue !* Ils relisaient, commentaient les proclamations déjà séditieuses que Bonaparte avait publiées à l'instant même de sa nomination par les Anciens, et ils ajoutaient : *Aurons-nous Cromwell ou César ? Il dispersera le parlement ! Il passera le Rubicon !* Du reste, ils ne formaient qu'un projet ; c'était, avant toute délibération, de lier la majorité des représentants par le renouvellement individuel du serment de fidélité à la constitution. Ils voulaient ainsi contraindre les conjurés à lever le masque ou à se charger d'un nouveau parjure, et en même temps constater la défection présumée de plusieurs de leurs collègues. Salicetti éveillait leurs soupçons. Augereau, qui avait voulu se porter l'accusateur de Bonaparte, qui avait refusé de contribuer au repas de Saint-Sulpice, Augereau les avait abandonnés : dès la veille, il était venu dire à Bonaparte, dans la commission des inspecteurs : « Général, lorsqu'il s'agit de sauver la patrie, tu oublierais Augereau ! » L'accueil froid qu'il en reçut ne le découragea point ; à Saint-Cloud, il lui réitéra l'offre de ses services. Bonaparte persista à ne point l'employer. Augereau, en habit bourgeois, resta comme en observation dans les cours du palais de Saint-Cloud, et, selon l'événement, prêt à prendre l'épée ou la toge.

Les troupes, à qui des distributions extraordinaires avaient été faites ; le peuple, plus agité par une inquiétude curieuse que par un vœu déterminé ; les troupes et le peuple confondaient encore dans leurs vivats et la *République*, et *Bonaparte*, et la *constitution*.

Enfin les Conseils ouvrent leurs séances.

CHAPITRE XXXII.

Conseil des Anciens. — Séance du 19 brumaire, tenue dans la grande galerie du palais de Saint-Cloud.

A deux heures, les représentants entrent dans le lieu de leurs délibérations, précédés de la musique du Conseil qui exécute l'hymne à la liberté. (*Allons, enfants de la patrie!*)

Après quelques interpellations insignifiantes, il est arrêté que la séance sera suspendue jusqu'à ce que le conseil des Cinq-Cents et le Directoire exécutif aient donné connaissance de leur arrivée à Saint-Cloud.

A trois heures et demie, la séance est reprise pour entendre la lecture d'une lettre du secrétaire-général du Directoire, qui annonce « que le message n'a pu être reçu, attendu que quatre directeurs ont donné leur démission, que le cinquième a été mis en surveillance par ordre du général Bonaparte, et qu'ainsi il ne se trouve plus de Directoire exécutif. »

Sur la demande de plusieurs membres, le Conseil ordonne le renvoi de cette lettre aux Cinq-Cents, afin qu'il soit procédé à la formation d'une liste de candidats au Directoire.

La séance, de nouveau suspendue, est rouverte à quatre heures. La surprise et l'agitation se manifestent dans une partie de l'assemblée; l'autre ne comprime qu'avec peine sa profonde satisfaction. On annonce le général Bonaparte; il paraît suivi de ses aides-de-camp, et demande la parole, que le président lui accorde avec empressement.

Le général Bonaparte. « Représentants du peuple, vous n'êtes point dans des circonstances ordinaires; vous êtes sur

un volcan. Permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat, avec celle d'un citoyen zélé pour le bien de son pays; et suspendez, je vous en prie, votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez entendu jusqu'à la fin.

« J'étais tranquille à Paris lorsque je reçus le décret du conseil des Anciens, qui me parla de ses dangers, de ceux de la République. A l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères d'armes, et nous vînmes vous donner notre appui; nous vînmes vous offrir les bras de la nation, parce que vous en étiez la tête. Nos intentions furent pures, désintéressées; et, pour prix du dévouement que nous avons montré hier, aujourd'hui déjà on nous abreuve de calomnies! On parle d'un nouveau César, d'un nouveau Cromwel; on répand que je veux établir un gouvernement militaire.

« Représentants du peuple, si j'avais voulu opprimer la liberté de mon pays, si j'avais voulu usurper l'autorité suprême, je ne me serais point rendu aux ordres que vous m'avez donnés, je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du sénat. Plus d'une fois, et dans des circonstances extrêmement favorables, j'ai été appelé à la prendre. Après nos triomphes en Italie, j'y ai été appelé par le vœu de la nation; j'y ai été appelé par le vœu de mes camarades, par celui de ces soldats qu'on a tant maltraités depuis qu'ils ne sont plus sous mes ordres, de ces soldats qui sont obligés encore aujourd'hui d'aller faire, dans les départements de l'ouest, une guerre horrible, que la sagesse et le retour aux principes avaient calmé, et que l'ineptie ou la trahison viennent de rallumer.

« Je vous le jure, représentants du peuple, la patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi; je me dévoue tout entier

pour faire exécuter vos ordres. Mais c'est sur vous seuls que repose son salut, car il n'y a plus de Directoire : quatre des membres qui en faisaient partie ont donné leur démission, et le cinquième a été mis en surveillance pour sa sûreté. Les dangers sont pressants; le mal s'accroît : le ministre de la police vient de m'avertir que, dans la Vendée, plusieurs places étaient tombées entre les mains des chouants. Représentants du peuple, le conseil des Anciens est investi d'un grand pouvoir; mais il est encore animé d'une plus grande sagesse : ne consultez qu'elle et l'imminence des dangers; prévenez les déchirements. Evitons de perdre ces deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices, la liberté et l'égalité! »

Lenglet « Et la constitution? »

Le général Bonaparte. « La constitution! Vous sied-il de l'invoquer? et peut-elle être encore une garantie pour le peuple français? Vous l'avez violée au 18 fructidor; vous l'avez violée au 22 floréal; vous l'avez violée au 30 prairial. La constitution! elle est invoquée par toutes les factions, et elle a été violée par toutes; elle est méprisée par toutes; elle ne peut être pour nous un moyen de salut, parce qu'elle n'obtient plus le respect de personne. La constitution! n'est-ce pas en son nom que vous avez exercé toutes les tyrannies? Et aujourd'hui encore c'est en son nom que l'on conspire. Je connais tous les dangers qui vous menacent.

« Représentants du peuple, ne voyez pas en moi un misérable intrigant qui se couvre d'un masque hypocrite! J'ai fait mes preuves de dévouement à la République, et toute dissimulation m'est inutile. Je ne vous tiens ce langage que parce que je désire que tant de sacrifices ne soient pas perdus. La

constitution ! les droits du peuple ont été violés plusieurs fois, et puisqu'il ne nous est plus permis de rendre à cette constitution le respect qu'elle devrait avoir, sauvons au moins les bases sur lesquelles elle repose ; sauvons l'égalité, la liberté ! Trouvons des moyens d'assurer à chaque homme la liberté qui lui est due, et que la constitution n'a pas su lui garantir. Je vous déclare qu'aussitôt que les dangers qui m'ont fait confier des pouvoirs extraordinaires seront passés, j'abdiquerai ces pouvoirs. Je ne veux être à l'égard de la magistrature que vous aurez nommée que le bras qui la soutiendra et fera exécuter ses ordres. »

Cornudet « Vous venez de l'entendre, représentants du peuple ! Qui douterait maintenant qu'il y eût une conspiration ? Celui à qui vous avez décerné tant d'honneurs, à qui vous avez tant de fois transmis les expressions de la reconnaissance nationale, celui devant qui l'Europe et l'univers se taisent d'admiration est là ; c'est lui qui vous atteste l'existence de la conspiration : sera-t-il regardé comme un vil imposteur ? Je vous le déclare, j'ai participé à la mesure de translation qui vous a été proposée parce que j'avais eu connaissance de propositions faites au général Bonaparte. Où est alors le crime de les avoir prévenues par une conspiration plus sainte ? Oui, je le déclare, je suis entré dans celle-ci ; j'y suis entré pressé par ma conscience. Quelles qualifications faudra-t-il donner maintenant aux doutes de ceux qui demandent des preuves ? Je demande un comité général, et là je m'expliquerai avec plus d'étendue. »

Fargues « Puisqu'on a demandé des preuves, je propose qu'on fasse imprimer à trois exemplaires le discours du général Bonaparte. » — Adopté.

Plusieurs voix. « Qu'il nomme les conspirateurs! — Oui, nommez! nommez! »

Le général Bonaparte. « S'il faut s'expliquer tout à fait, s'il faut nommer les hommes, je les nommerai, Je dirai que les directeurs Barras et Moulins m'ont proposé de me mettre à la tête d'un parti tendant à renverser tous les hommes qui ont des idées libérales. »

Plusieurs voix. « Un comité général! »

Un plus grand nombre. « Non, non! — Que tout soit dit en public. »

Laussat. « Je m'oppose à la formation d'un comité général. Puisque le général Bonaparte vient de vous dénoncer la conspiration et les conspirateurs, il faut que tout soit dit et fait à la face de la France. Nous serions les plus indignes des hommes si nous ne prenions pas en cet instant toutes les mesures qui peuvent sauver la liberté et l'égalité. Général achevez! »

Cornudet. « Je demande que le général continue à s'expliquer en public, et après je ferai la proposition de demander au conseil des Cinq-Cents s'il veut proposer, et à l'instant même, les mesures de salut public que les circonstances réclament. Si le conseil des Cinq-Cents s'y refuse, ce sera à nous de sauver seuls la patrie! Si, quand la liberté périt, tout citoyen est magistrat du salut public, à plus forte raison ceux qui sont déjà revêtus du caractère de la représentation nationale. Songeons, représentants du peuple, que si la liberté est perdue pour nous, elle est perdue pour l'univers entier!

« Je demande que le général Bonaparte continue; il n'y a plus rien à cacher après ce qu'il a dit. »

Duffau. « Je vois dans l'assemblée beaucoup d'agitation, tandis qu'il ne devrait y avoir que du calme. Ne sommes-nous

pas tous Français, tous républicains, tous représentants du peuple? On parle d'une conspiration, nous devons la connaître; nous devons en recevoir les détails du général Bonaparte. Je demande que le conseil se forme en comité secret pour entendre le général Bonaparte. »

Plusieurs voix. « Non, non! — Publiquement! » — Adopté.

Le général Bonaparte. « Je vous le répète, représentants du peuple, la constitution, trois fois violée, n'offre plus de garantie aux citoyens; elle ne peut entretenir l'harmonie, parce qu'il n'y a plus de diapason; elle ne peut point sauver la patrie, parce qu'elle n'est respectée de personne. Je le répète encore, qu'on ne croie point que je tienne ce langage pour m'emparer du pouvoir après la chute des autorités; le pouvoir, on me l'a offert depuis mon retour à Paris. Les différentes factions sont venues sonner à ma porte; je ne les ai point écoutées, parce que je ne suis d'aucune coterie, parce que je ne suis que du grand parti du peuple français.

« Plusieurs membres du conseil des Anciens savent que je les ai entretenus des propositions qui m'ont été faites; et je n'ai accepté l'autorité que vous m'avez confiée que pour soutenir la cause de la République. Je ne vous le cache pas, représentants du peuple, en prenant le commandement je n'ai compté que sur le conseil des Anciens. Je n'ai point compté sur le conseil des Cinq-Cents, qui est divisé; sur le conseil des Cinq-Cents, où se trouvent des hommes qui voudraient nous rendre la Convention, les comités révolutionnaires et les échafauds; sur le conseil des Cinq-Cents, où les chefs de ce parti viennent de prendre séance en ce moment; sur le conseil des Cinq-Cents, d'où viennent de partir des émissaires chargés d'aller organiser un mouvement à Paris.

« Que ces projets criminels ne vous effraient point, représentants du peuple; environné de mes frères d'armes, je saurai vous en préserver. J'en atteste votre courage, vous, mes braves camarades! vous, aux yeux de qui on voudrait me peindre comme un ennemi de la liberté! vous, grenadiers, dont j'aperçois les bonnets! vous, soldats, dont j'aperçois les baïonnettes, que j'ai si souvent fait tourner à la honte de l'ennemi, à l'humiliation des rois, que j'ai employées à fonder des Républiques! Et si quelque orateur payé par l'étranger parlait de me mettre *hors la loi*, qu'il prenne garde de porter cet arrêt contre lui-même! S'il parlait de me mettre *hors la loi*, j'en appellerais à vous, mes braves compagnons d'armes! à vous, braves soldats, que j'ai tant de fois menés à la victoire! à vous, braves défenseurs de la République, avec lesquels j'ai partagé tant de périls pour affermir la liberté et l'égalité! Je m'en remettrais à mes braves amis, au courage de vous tous et à ma fortune!

« Je vous invite, représentants du peuple, à vous former en comité général, et à y prendre les mesures salutaires que l'urgence des dangers commande impérieusement. Vous trouverez toujours mon bras pour faire exécuter vos résolutions. »

Le président. « Général, le Conseil vient de prendre une délibération pour vous inviter à dévoiler dans toute son étendue le complot dont la République était menacée. »

Le général Bonaparte. « J'ai eu l'honneur de dire au Conseil que la constitution ne pouvait sauver la patrie, et qu'il fallait arriver à un ordre de choses tel que nous puissions la retirer de l'abîme où elle se trouve. La première partie de ce que je viens de vous répéter m'a été dite par les deux mem-

bres du Directoire que je vous ai nommés, et qui ne seraient pas plus coupables qu'un très-grand nombre d'autres Français, s'ils n'eussent fait qu'articuler une chose qui est connue de la France entière. Puisqu'il est reconnu que la constitution ne peut pas sauver la République, hâtez-vous donc de prendre des moyens pour la tirer du danger, si vous ne voulez point recevoir de sanglants et d'éternels reproches du peuple français, de vos familles et de vous-mêmes ! »

Le général se retire.

Courtois. « Je déclare au Conseil qu'en ce moment on organise un mouvement à Paris ; mais nous saurons y résister ! »

Un mouvement tumultueux, les cris : *Aux armes! Vive Bonaparte!* se font entendre du dehors. Le Conseil reste quelques moments dans l'agitation ; plusieurs membres sortent. (En quittant le conseil des Anciens, Bonaparte s'était immédiatement rendu aux Cinq-Cents.)

D'Alphonse. « Le général vous a dit : La constitution n'obtient plus le respect de personne, parce qu'elle a été violée... J'estime beaucoup les talents d'un général qui réunit l'admiration de l'Europe et la reconnaissance de la France ; mais cela ne m'empêchera point de dire ma pensée. Le 18 fructidor a creusé l'abîme dans lequel la constitution est tombée ; mais je n'ai point participé au 18 fructidor. Quelles que soient les destinées réservées à la France, je désire qu'elle sache que j'ai traversé la révolution avec une âme pure ; je ne la souillerai point aujourd'hui. Les maux qui nous environnent sont immenses ; mais nous devons être au-dessus d'eux. Ces maux ont pris naissance dans l'abus qu'on a fait de la constitution !

Eh bien ! c'est dans la constitution qu'il faut en trouver le remède. On peut donner à la France un Directoire digne d'elle et propre à sauver la liberté ; mais toutes les mesures doivent être prises par le Corps-Législatif entier, et conformément à la constitution. Tout ce qui s'écartera de cette base, loin de sauver la République, rétablira la royauté sur les débris de la liberté publique.

« Je demande que nous fassions tous le serment de fidélité à la constitution de l'an III. » (Murmures.)

Cornudet. « Je vous conjure, représentants, de ne plus vous laisser enchaîner par de prétendus principes et par des abstractions funestes qui entraînent beaucoup plus loin qu'on ne veut ! Qu'entend-on par la constitution ? Est-ce la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la division et l'indépendance des pouvoirs ? J'y jure obéissance ; je veux conserver ces bases sacrées.

« Mais, au nom de ces bases sacrées, gardons-nous de rétablir un Directoire tyrannique qui les tue ! Rappelez-vous que c'est au nom de la liberté que ce Directoire criminel vous demanda d'attenter à la liberté de la République.

« Au 18 fructidor vous l'avez vu mutiler avec audace la représentation nationale, arracher de vos côtés cent cinquante de vos collègues, en envoyer plusieurs périr sur les sables brûlants de l'Afrique. Au 22 floréal an VI, n'a-t-il pas fallu encore déférer à ses ordres souverains, et fermer la porte des Conseils aux envoyés du peuple ? Non cependant que je prétende que la journée du 18 fructidor an V, et celle du 22 floréal an VI ne soient premièrement le crime : celle-là du royalisme, qui était parvenu à faire entrer quelques-uns de ses délégués dans le Corps-Législatif ; celle-ci de la démagogie,

qui avait facilement embrasé les assemblées d'élection par l'image du succès contre-révolutionnaire obtenu dans ces assemblées en l'an v. Mais ces journées combinées par la violence, n'en furent pas moins des outrages envers la majesté du peuple. Et ce serait-là un pouvoir national! Rappelez-vous encore qu'au 27 prairial, vous avez été contraints de vous insurger contre ce Directoire. Non, la puissance exécutrice des lois ne peut plus même exister désormais sous le nom de *Directoire*, nom qui ne peut plus se trouver dans le code de la liberté!

« Plus d'abstractions, je le répète; revenons au bon sens. Il nous dira qu'un pouvoir exécutif est essentiellement vicieux, lorsque son organisation est telle qu'il peut impunément déchirer la représentation nationale; lorsque, pour lui résister, la représentation nationale elle-même est forcée de recourir à des moyens extraordinaires. Je veux un pouvoir exécutif mieux organisé; je veux aussi un pouvoir législatif qui en soit séparé.

« C'est au nom de la souveraineté du peuple que j'invoque l'ordre du jour sur le serment proposé. Il n'y a d'excuse à cette multitude de serments que vous avez faits que dans la nécessité où l'on vous avait mis de les faire ou de devenir les victimes d'une nouvelle mutilation.

« Je demande aussi que la dénonciation du général Bonaparte soit transmise au conseil des Cinq-Cents par un message. »

Guyomard. « Nous avons prêté au 1er vendémaire le serment de maintenir la constitution, et je pense, comme notre collègue D'Alphonse, que nous ne devons aujourd'hui entendre ni faire aucune proposition contraire à la constitution. Au

surplus, que nous prêtions ou non le serment aujourd'hui, nous n'en sommes pas moins liés par celui que nous avons prêté précédemment. Si nous en sommes réduits au point que les partisans de la constitution doivent être regardés comme des factieux, je déclare que je serai plutôt seul de cette faction que de manquer à mon serment! La constitution est au-dessus du Corps-Législatif; il ne peut pas y toucher. Je demande que le Conseil ne prenne que des mesures sages et constitutionnelles. »

Le président (Lemercier) quitte le fauteuil, où il est remplacé par Cornudet, ex-président. Lemercier monte à la tribune. A peine a-t-il prononcé quelques mots, que Fargues, sorti depuis peu, rentre tout troublé et la voix émue.

Fargues. « Le général Bonaparte vient de me faire appeler, et je suis douloureusement affecté d'être obligé de répéter au Conseil ce qu'il m'a dit.

« Vous savez avec quelle bienveillance il a été accueilli dans ce Conseil: en sortant il est allé dans le conseil des Cinq-Cents; savez-vous comment il y a été accueilli? Avec des poignards! »

Courtois. « Par Aréna? »

Fargues. « Par Aréna, à l'égard duquel le général a commis le crime d'avoir porté la lumière dans les marchés scandaleux passés en Italie.

« Le général vous demande que vous preniez des mesures pour déjouer le mouvement contre-révolutionnaire que des émissaires, partis du conseil des Cinq-Cents, sont allés organiser à Paris. Je vous propose de vous former en comité général. » (Appuyé! appuyé!)

Le président (*Cornudet*). « Notre collègue Lemercier a la parole ; je mettrai ensuite aux voix la proposition. »

Lemercier. « Je crois avoir donné quelques preuves d'attachement à la constitution de l'an III, et de courage à la défendre : toute la France sait que je lui fis élever un autel dans le sanctuaire des lois au moment où il était à peine permis de l'invoquer et d'en parler. J'avoue qu'un des plus puissants motifs de cette détermination fut de sauver la République des dangers imminents de la résurrection, soit de la charte monstrueuse de 91, soit du code sanguinaire de 93, et l'attitude que prit le conseil des Anciens à partir de cette époque a préservé la France des déchirements dont elle était menacée. Aujourd'hui je porte au pacte social la même vénération ; mais je déclare qu'elle n'est point un asservissement judaïque, littéral, à quelques articles réglementaires qui, de l'aveu de tous les partis, l'entravent, l'énervent et le tuent ; mais ce respect est fondé sur les principes éternels qui lui servent de base, la souveraineté du peuple, l'unité, l'indivisibilité de la République, la division et l'indépendance des pouvoirs, la liberté de parler et d'écrire, le maintien des droits des citoyens. C'est dans l'ensemble de ces principes sacrés, et non dans quelques mots, que consiste véritablement, essentiellement, cette constitution pour laquelle j'ai juré et proteste encore de sacrifier tous mes moyens, ma fortune et ma vie !

« J'appuie la proposition de Cornudet pour la formation d'un comité secret, où le Conseil s'occupera des moyens de sauver la liberté. » (Adopté.)

Des clameurs, le bruit des armes, un violent tumulte se font entendre.

Le comité secret, formé dans l'agitation, ne se tint qu'entre

quelques membres, qui annoncèrent presque aussitôt à leurs collègues que le Conseil venait de charger cinq représentants de rédiger des mesures de salut public. Régnier, Cornet, Cornudet, Laloi et d'Alphonse composaient cette commission : le choix du dernier n'était qu'une convenance envers l'opposition. La séance redevint publique à l'arrivée de Lucien Bonaparte et de plusieurs autres membres des Cinq-Cents.

Grand de la Dordogne. « La force armée vient de s'introduire dans le conseil des Cinq-Cents; elle a outragé la représentation nationale. Le conseil des Cinq-Cents est dissous. J'ai pénétré jusqu'au conseil des Anciens pour lui rendre compte de ces faits et l'inviter à prendre des mesures. »

Lucien Bonaparte. « Citoyens représentants, on vous en impose! Cette force armée, que l'on vous dit avoir outragé la représentation nationale, ne consistait que dans quelques grenadiers qui suivaient leur capitaine. Leur présence a opéré un mouvement dans le Conseil. Appellerez-vous *représentants* des assassins armés de poignards? Ils se précipitaient sur moi, aidés de leurs complices, qui occupaient la tribune; ils voulaient, les cannibales! me forcer de prononcer la mise *hors la loi* de mon frère! Une poignée de factieux tyrannise encore le conseil des Cinq-Cents; mais sa majorité adhère au conseil des Anciens et à sa sagesse. »

Boscq de l'Aube se dispose à parler, mais, sur la demande de plusieurs membres, le conseil des Anciens déclare qu'il n'entendra que ses orateurs. La séance est suspendue. Elle n'est reprise qu'après la dispersion des Cinq-Cents.

Cornudet. « Je demande la parole au nom de la commission formée pendant la tenue du comité général et secret, et

composée des citoyens Régnier, Cornet, Laloi, D'Alphonse et moi.

« Le conseil des Anciens reste donc la providence de la nation! Il est par le fait toute la représentation nationale; c'est donc à lui qu'il appartient de pourvoir au salut de la patrie et de la liberté, puisque seul il en a le pouvoir.

« Il n'existe plus de pouvoir exécutif; car l'autorité militaire n'est plus qu'un moyen de pouvoir exécutif essentiellement civil.

« Voici le décret que nous vous proposons :

« Le conseil des Anciens, attendu la retraite du conseil des Cinq-Cents, décrète ce qui suit :

« Quatre des membres du Directoire exécutif ayant donné leur démission, et le cinquième étant mis en surveillance, il sera nommé une commission exécutive provisoire, composée de trois membres.

« Le Corps-Législatif est ajourné au 1er nivôse prochain, époque à laquelle il se réunira de droit, et sans autre convocation dans la commune de Paris.

« Il sera formé une commission intermédiaire, prise dans le conseil des Anciens, seul existant, pour conserver les droits de la représentation nationale pendant cet ajournement.

« La commission intermédiaire demeure autorisée à convoquer le Corps-Législatif plus tôt si elle le juge convenable. »

D'Alphonse. « Les propositions qui vous sont présentées n'ont pas été délibérées par la commission; elles ne sont que l'opinion personnelle du rapporteur. »

Laloi. « C'est dans la galerie même que la commission s'est réunie. Un seul de nos collègues ne s'y est pas trouvé; et c'est

bien au nom de la majorité que le rapporteur a présenté le projet dont il a fait lecture, car il est le vœu de trois d'entre nous. »

Ce projet est immédiatement mis aux voix et adopté. Le Conseil suspend sa séance jusqu'à neuf heures du soir, déclarant qu'alors il s'occupera des mesures décrétées.

CHAPITRE XXXIII.

Conseil des Cinq-Cents. — Séance du 19 brumaire tenue à Saint Cloud dans le local de l'Orangerie.

La séance est ouverte à une heure et demie. Emile Gaudin obtient le premier la parole pour une motion d'ordre :

« Citoyens représentants, dit-il, un décret du conseil des Anciens a transféré les séances du Corps-Législatif dans cette commune.

« Cette mesure extraordinaire ne pouvait être provoquée que par la crainte ou l'approche d'un danger extraordinaire.

« En effet, le conseil des Anciens a déclaré aux Francais qu'il usait du droit qui lui est délégué par l'article 102 de la constitution *pour enchaîner les factions qui prétendent subjuguer la représentation nationale, et pour rendre la paix intérieure.*

« Représentants du peuple, reportez-vous au 30 prairial. Dans cette journée mémorable vous voulûtes arracher le système représentatif aux usurpations du Directoire exécutif, et faire jouir enfin le peuple français de cette liberté qu'il avait achetée aux prix de tant de sacrifices.

« Eh bien ! rappelez-vous les sinistres événements qui l'ont

suivie, et où vous avez tour à tour figuré comme tristes témoins où comme acteurs dévoués.

« Jamais peut-être la dignité et l'indépendance de la représentation nationale ne furent plus attaquées et plus compromises !

« Jamais un plus grand oubli de toutes les idées libérales, généreuses et philanthropiques !

« Jamais on ne rétrograda plus rapidement vers les erreurs et la servitude de la monarchie !

« Jamais enfin on n'eut plus à redouter une dégénération totale des esprits et des cœurs !

« D'un côté les fauteurs du royalisme ne conspirent plus dans les ténèbres ; ils ont arboré l'étendard de la rébellion.

« De l'autre les passions délirantes et destructives des démagogues s'exaltent et s'agitent d'une manière vraiment funeste et alarmante.

« Déjà même elles promènent sur toutes les têtes la hache de la terreur, qu'elles ne tiennent plus suspendue qu'à un fil.

« Représentants du peuple, il est temps de sauver la patrie !

« Il est temps de prouver les principes de la révolution.

« Il est temps enfin d'assurer au peuple la jouissance tout entière des droits et des avantages qu'elle lui avait promis.

« Vous y parviendrez aisément si vous déployez, le 19 brumaire, le dévouement des 27 et 28 fructidor.

« Je demande : 1° Qu'il soit formé une commission de sept membres chargée de faire un rapport sur la situation de la République et sur les moyens de la sauver ;

« 2° Que cette commission fasse son rapport séance tenante ;

« 3° Que jusque-là toute délibération soit suspendue ;

« 4° Que toute proposition qui serait faite, lui soit renvoyée. »

Plusieurs membres. « Appuyé ! Aux voix ! »

Delbrel. « Oui, sans doute, représentants du peuple, de grands dangers menacent la République ; mais ceux qui veulent la détruire sont ceux même qui, sous prétexte de la sauver, veulent changer ou renverser la forme du gouvernement existant. En vain ces hypocrites conspirateurs ont cru nous effrayer en déployant autour de nous l'appareil formidable de la force armée ! Non, les défenseurs de la patrie ne consentiront jamais à tourner leurs armes contre ses représentants.

« Si néanmoins les conspirateurs parvenaient à tromper ou à égarer le courage de nos guerriers, nous saurions mourir à notre poste, en défendant la liberté publique contre les tyrans, contre les dictateurs qui veulent l'opprimer ! Nous voulons la *constitution ou la mort* ! Les baïonnettes ne nous effraient pas : nous sommes libres ici. Je demande que tous les membres du Conseil, appelés individuellement, renouvellent à l'instant le serment de maintenir la constitution de l'an III. »

L'assemblée se lève en masse.

Plusieurs membres. « Point de dictature ! A bas les dictateurs ! Vive la constitution ! »

Delbrel. « Je demande qu'on renouvelle le serment de fidélité à la constitution. »

Cette proposition est accueillie avec enthousiasme par le plus grand nombre des représentants, qui invitent le président à la mettre aux voix. Le président ne paraît consulter qu'un groupe qui forme évidemment la minorité. La majorité le rappelle à son devoir, le somme de prendre le vœu de toute l'assemblée ;

il tient encore la même conduite. On la lui reproche avec véhémence. Une foule de membres se portent au bureau et à la tribune; tous les autres sont debout; diverses propositions sont faites, et se perdent dans le bruit. Au milieu de ce tumulte s'élèvent les cris: *Point de dictateurs! Vive la constitution! Le serment!* Le président, toujours vivement pressé de mettre aux voix la proposition de Delbrel, écarte la question pour n'écouter que les reproches qu'on lui adresse; il se couvre.

Le président. « Je sens trop la dignité du poste que j'occupe pour supporter plus longtemps les menaces insolentes de quelques orateurs, et pour ne pas rappeler de tout mon pouvoir l'ordre et la décence dans ce conseil. »

Le calme se rétablit, et le président accorde la parole à l'orateur qui l'avait réclamée le premier après Gaudin.

Grandmaison. « Représentants, la France ne verra pas sans étonnement que la représentation nationale et le conseil des Cinq-Cents, cédant au décret constitutionnel du conseil des Anciens, se soient rendus dans cette nouvelle enceinte sans être instruits du danger, imminent sans doute, qui nous menaçait.

« On parle de former une commission pour proposer des mesures à prendre, pour savoir ce qu'il y avait à faire; il faudrait plutôt en proposer une pour savoir ce qui a été fait. On a parlé de factieux; nous les avions signalés depuis longtemps, et certes ils ne nous épouvantent pas! Je demande qu'on s'informe des motifs qui nous amènent ici, qu'on nous dise quels sont les dangers qui menacent la constitution : je dis la constitution, car tout le monde peut parler de la République; reste à savoir quelle république on veut. Sera-ce celle de Venise,

celle des Etats-Unis? Prétendra-t-on qu'en Angleterre la république et la liberté existent? Certes ce n'est pas pour vivre sous de tels gouvernements que nous avons depuis dix ans fait tous les sacrifices imaginables, que nous avons épuisé nos fortunes! Le sang français coule depuis dix ans pour la liberté; ce n'est pas pour avoir une constitution semblable à celle des Etats-Unis, ou un gouvernement comme celui de l'Angleterre!

« Je demande qu'à l'instant tous les membres du conseil renouvellent le serment de fidélité à la constitution de l'an III. (*Delbrel.* « Le serment conforme à la loi. ») Je demande que nous fassions le serment de nous opposer au rétablissement de toute espèce de tyrannie. Je demande en outre un message au conseil des Anciens pour que nous soyons instruits du plan et des détails de cette vaste conspiration qui était à la veille de renverser la République! »

L'orateur quitte la tribune au bruit des plus vifs applaudissements; les cris : *Vive la constitution!* se prolongent pendant plusieurs minutes; puis : *Le serment! le serment!* Le président consulte l'assemblée; elle vote en masse pour la prestation du serment; à la contre-épreuve, faite sur la demande de Delbrel, aucun membre ne se lève, et cette démonstration d'une parfaite unanimité excite un mouvement général de satisfaction.

Chaque représentant, nominativement appelé à la tribune, jure *fidélité à la République et à la constitution de l'an III*... Plusieurs des conjurés s'expriment avec quelque embarras, mais tous jurent. Lucien Bonaparte avait quitté le fauteuil pour prêter ce serment à la tribune; au moment où il en descendit, Briot s'écria : *Moniteur, écrivez!* Un seul député,

Bergoing, s'affranchit de l'engagement commun ; il donna sa démission.

Le résultat de l'appel nominal avait démontré que très-peu de membres étaient absents. Le conseil, par un message, fait informer les Anciens qu'il est réuni en majorité dans le palais de Saint-Cloud.

Bigonnet. « Le serment de l'Orangerie de Saint-Cloud occupera sa place dans les fastes de l'histoire ; il pourra être comparé à ce serment célèbre que l'assemblée constituante prêta au Jeu-de-Paume, avec cette différence qu'alors les représentants de la nation avaient cherché un asile contre les baïonnettes de la royauté, et qu'ici ils seront défendus par les baïonnettes républicaines..... (*Plusieurs membres.* « Oui ! oui !) »

« Le premier serment fonda la liberté, le second la consolidera... (*Les mêmes.* « Oui ! oui ! ») Mais le serment serait illusoire si nous ne nous hâtions de le remplir, d'abord en adressant un message au Directoire pour lui annoncer notre installation, et ensuite en adoptant la proposition de Grandmaison, c'est-à-dire en envoyant un message au conseil des Anciens pour lui demander compte des motifs de la convocation extraordinaire qui nous réunit ici. »

Aréna Barthélemy. « Je demande qu'il soit dressé une liste des membres qui ont répondu à l'appel nominal, et qu'elle soit imprimée et envoyée aux départements. Le Corps-Législatif ne peut avoir changé de résidence sans de grands dangers ; il faut que la France sache que nous sommes à notre poste, et que nous sommes décidés à périr pour le maintien de la constitution républicaine. »

Cette motion n'a pas de suite.

Darracq. « On a proposé d'adresser un message au Directoire pour lui annoncer que nous sommes constitués ; cela est fort bien ; mais, pour lui remettre ce message, il faudrait savoir où est le Directoire. Quant à moi, je ne sais pas où il existe. S'il était quelque part, je pense qu'il nous l'eût annoncé. Je sais que la constitution ordonne au Directoire de siéger dans la commune où se trouve le Corps-Législatif ; eh bien ! le Directoire est-il dans cette commune ? voilà ce que nous ne savons pas. Vous enverrez un message ; il faut savoir où ce message ira (Murmures). Oui, tant que nous ne saurons où est le Directoire, il est ridicule de lui envoyer un message. Voulez-vous donc que vos messagers parcourent les rues de Saint-Cloud pour demander la maison où le Directoire est logé ? (Rumeurs) Ainsi donc, je le répète, il est inutile de s'occuper de l'envoi d'un message au Directoire dans le moment actuel. Je demande l'ordre du jour. »

L'ordre du jour est mis aux voix et rejeté. Le Conseil arrête qu'un message sera fait au Directoire.

La discussion allait continuer ; un secrétaire donne lecture de la lettre qui suit, adressée au président du conseil des Anciens, et transmise par ce conseil à celui des Cinq-Cents :

« Ce 18 brumaire.

« Citoyen président, engagé dans les affaires publiques uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à partager la première magistrature de l'état que pour la soutenir dans ses périls par mon dévouement, pour préserver des atteintes de ses ennemis les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs de la patrie ces soins particuliers qui ne pouvaient leur être plus constamment

donnés que par un citoyen anciennement témoin de leurs vertus héroïques, et toujours touché de leurs besoins.

« La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire, les marques éclatantes de confiance que lui donne le Corps-Législatif, et le décret de la représentation nationale, m'ont convaincu que, quel que soit le poste où l'appelle désormais l'intérêt public, les périls de la liberté sont surmontés, et les intérêts des armées garantis. Je rentre avec joie dans les rangs de simple citoyen; heureux, après tant d'orages, de remettre entiers et plus respectables que jamais les destins de la République, dont j'ai partagé le dépôt!

« Salut et respect, BARRAS. »

Une discussion s'ouvre pour savoir si on remplacera le directeur; elle est soudainement interrompue par un mouvement violent qui se manifeste dans l'assemblée; tous ses membres sont debout, ou montés sur leurs siéges, ou réunis en groupes, ou attachés à la tribune, et l'œil fixé sur l'entrée de la salle. C'est le général Bonaparte qui a paru : des grenadiers le suivent à quelque distance; ils ne dépassent pas la porte, mais on aperçoit les baïonnettes. Bonaparte s'avance seul et découvert; son geste et ses regards annoncent qu'il se dispose à parler : l'agitation, les clameurs ne le lui permettent point. Bigonnet l'aborde le premier, et lui dit en l'arrêtant : « Que faites-vous, téméraire? Retirez-vous, vous violez le sanctuaire des lois! » Dans l'expression tumultueuse des sentiments qui dominent, on entend répéter de toutes parts : « Quoi! des baïonnettes, des sabres, des hommes armés ici! dans le sanctuaire de la représentation nationale! Hors la loi

le dictateur! A bas, à bas le dictateur! Mourons à notre poste! Vivent la République et la constitution de l'an III! Hors la loi le dictateur! A bas! à bas! » Bonaparte est entouré, pressé, menacé par la foule des représentants; Destrem l'apostrophe en ces termes: « Général, est-ce donc pour cela que tu as vaincu? » Bonaparte n'oppose pas un mot; il rejoint précipitamment ses soldats, et s'éloigne avec eux.

Le président. « Le mouvement qui vient d'avoir lieu au sein du Conseil prouve sans doute ce que tout le monde a dans le cœur, ce que moi-même j'ai dans le mien... — (*Plusieurs membres.* « Oui, oui; c'est vive la République! ») Il était cependant naturel de croire que la démarche du général, qui a paru exciter de si vives inquiétudes, n'avait pour objet que de rendre compte de la situation des affaires ou de quelque objet intéressant la chose publique; il venait remplir l'obligation que ses fonctions lui imposent. Mais je crois qu'en tout cas nul de vous ne peut soupçonner... »

Un membre. « Aujourd'hui Bonaparte a terni sa gloire! Fi! »

Un autre. « Bonaparte s'est conduit en roi! »

Le président. « Nul de vous ne peut soupçonner de projets liberticides celui... »

Un membre. « Bonaparte a perdu sa gloire! Je le voue à l'opprobre, à l'exécration des républicains et de tous les Français! »

Quelques voix. « Oui, oui! » (Applaudissements et murmures.)

Le président. « Je demande au reste qu'on prenne tous les éclaircissements nécessaires pour rassurer le Conseil. »

Un membre. « Je demande que le général Bonaparte soit traduit à la barre pour y rendre compte de sa conduite. » (Mouvements divers.)

Le président. « Et moi je demande à quitter la fauteuil. »

Chazal, ex-président, remplace au fauteuil Lucien Bonaparte.

Grandmaison. « Il faut déclarer le décret rendu hier comme non avenu sous le rapport de la nomination inconstitutionnelle du général Bonaparte. » (Aux voix! aux voix!)

Crochon. « Nous ne pouvons prendre une mesure précipitée... (Murmures.) Le décret était constitutionnel : il ordonnait votre translation; il fallait bien nommer un général pour assurer l'exécution du décret. » (Murmures.)

Un membre. « Il faut avant tout déclarer que Bonaparte n'est point le commandant de votre garde. »

Un autre. « C'est donner le signal d'un combat. »

Destrem. « Les circonstances ne nous permettent point de rester ici; il faut retourner à Paris, ou aller ailleurs pour y retrouver notre indépendance. »

La proposition d'un message au conseil des Anciens est mise aux voix et adoptée.

Destrem. « Cela ne peut suffire; vous avez des mesures urgentes à prendre. Sans entrer dans le détail de la validité de la nomination, et des observations faites sur votre garde et celui qui doit la commander, je demande que vous déclariez la permanence. »

Blin. « Six mille hommes sont autour de vous, déclarez qu'ils font partie de la garde du Corps-Législatif.

Delbrel. « A l'exception de la garde du Directoire. Marche, président, mets aux voix cette proposition! »

Un grand nombre de membres avec chaleur. « Aux voix ! aux voix, président ! Allons, allons ! »

Lucien Bonaparte. « Je ne m'oppose point à la proposition ; mais je dois faire observer qu'ici les soupçons paraissent s'élever avec bien de la rapidité et peu de fondement. Un mouvement même irrégulier aurait-il déjà fait oublier tant de services rendus à la liberté ? » (Murmures.)

Plusieurs membres. « Non, non ! On ne les oubliera pas. »

D'autres. « Le temps se passe ! Aux voix la proposition. »

Lucien Bonaparte. « Je demande qu'avant de prendre une mesure vous appeliez le général. » (Murmures, cris. *Plusieurs voix.* « Nous ne le reconnaissons pas ! ») — Je n'insisterai pas davantage ; mais certainement, quand la première effervescence des passions sera calmée, quand l'inconvenance du mouvement extraordinaire qui s'est manifesté sera sentie, vous rendrez justice à qui elle est due, dans le silence des passions..... — (*Plusieurs voix.* Au fait, au fait ! — *Un membre :* Il n'y a plus de liberté ici ; laissez donc parler l'orateur ! »)

Un membre. « Aux voix *la mise hors la loi* du général Bonaparte ! »

Un grand nombre de membres appuient cette proposition ; plusieurs veulent la motiver ; ils se pressent à la tribune ; Lucien Bonaparte, qui s'y est maintenu, veut encore justifier son frère ; sa voix est étouffée sous les reproches qu'on lui adresse ; cependant on l'invite à reprendre le fauteuil, à ne voir que la patrie, à la sauver. — « Quoi ! s'écrie-t-il, vous voulez que je prononce le *hors la loi* contre mon frère ! — Oui,

oui! répondent quelques membres; le *hors la loi*, voilà pour les tyrans! »

Lucien a repris le fauteuil : il espère que cette proposition sera rejetée. Et d'abord il met aux voix les différentes motions qui ont été faites. Le tumulte ne permet aucun ordre dans la délibération, néanmoins plusieurs membres déclarent successivement qu'il a été décrété : 1° que le Conseil était en permanence; 2° qu'il se rendrait sur-le-champ dans son palais à Paris ; 3° que les troupes rassemblées à Saint-Cloud faisaient partie de la garde du Corps-Législatif : 4° que le commandedement en était confié au général Bernadotte. Un cri : *hors la loi!* rappelle encore à Lucien la proposition fatale ; il la croit soutenue, adoptée, et il tombe suffoqué par les larmes. Bientôt après il s'arrache des bras de ses collègues, monte à la tribune, et prononce ces mots dans une extrême agitation : — « Puisque je n'ai pu me faire entendre dans cette enceinte, je dépose, avec un sentiment profond de dignité outragée, je dépose les marques de la magistrature populaire. » Et en même temps il a quitté sa toque et son manteau. « Reprenez le fauteuil ! lui crient encore quelques membres. — Non, non, répond-il. — Tant mieux ! ajoutent quelques autres. »

Cependant des représentants en assez grand nombre se pressent autour de lui, et cherchent à ramener le calme dans son âme ; ils le revêtent de son costume ; ils l'invitent à voir son frère, à le faire appeler, enfin à tout réparer par une explication franche, que l'assemblée se montrera disposée à entendre. Lucien parle des résolutions qu'il croit avoir été prises ; on lui prouve aisément qu'elles n'ont rien de légal. Enfin, va céder... Mais en ce moment un peloton des grenadiers du

Corps-Législatif entre, l'arme au bras, dans la salle; l'officier qui le commande, fend la foule, pénètre jusqu'au fauteuil du président, dit quelques mots à Chazal, feint de vouloir s'adresser au Conseil, revient à Lucien, l'enlève et se retire avec lui au milieu de ses grenadiers; et Lucien, dans le trouble de son esprit, dans l'incertitude où son frère l'a laissé sur les moyens de la conjuration, se frappe de l'idée que les Républicains sont vainqueurs au-dehors. Il s'écrie, pendant qu'on l'entraîne; « *Vous me parliez de réconciliation*, *et vous me faites arrêter!* »

La consternation succède un instant au tumulte et aux cris qni ont accompagné cette expédition. Mais bientôt après l'agitation recommence; les cris *hors la loi le dictateur!* se font entendre de nouveau. Talot rappelle les mesures déjà proposées; il exhorte ses collègues à venir réclamer du peuple et de l'armée la protection due à leur caractère; les uns objectent que cette démarche serait *inconstitutionnelle*; d'autres déclarent qu'ils veulent mourir à leur poste. C'est en ce moment qu'un officier de la garde du Corps-Législatif, le seul défenseur que la représentation nationale eût rencontré parmi les troupes, pénètre dans la salle en s'écriant: « Citoyens représentants, donnez-moi des ordres; je les ferai exécuter. A cette offre généreuse un mouvement éclate dans la minorité; on entend répéter: « Suivons notre président!... Levez la séance!... Il n'y a plus de Conseil... » *Une voix.* « A bas les agitateurs!... » Et l'on voit sortir plusieurs députés, hommes faibles ou conjurés. Ils vont se mettre sous la protection de la force; déjà l'un d'eux pressait Bonapate *de mettre fin à une résistance devenue coupable.*

Le représentant Scherlock annonce que, dans les corridors

et dans les cours, les troupes courent aux armes, et qu'au moment où les grenadiers ont remis Lucien Bonaparte aux côtés de son frère, les cris de *Vive Bonaparte !* se font entendre. Scherlock ajoute qu'il ne sait ce qu'on prépare, mais qu'il croit nécessaire et prudent de suivre le président, ou de lui envoyer l'ordre de venir sur-le-champ reprendre ses fonctions.

Ces avis sont repoussés. Des propositions plus vigoureuses se succèdent avec rapidité, se développent avec chaleur, se croisent, se confondent dans l'explosion de la douleur qui déchire les âmes ; mais on ne délibère point : la passion du patriotisme se montre dans un sublime désordre. L'orateur, dont la voix s'épuise, retombe sur son siége en prononçant encore : *Vive la République ! Mourons pour la liberté ! Hors la loi le dictateur ! Vive la constitution de l'an III !* Alors des grenadiers, au pas de charge, et l'arme au bras, entrent : les législateurs les reçoivent en criant : *Vive la République !* et les soldats s'arrêtent avec respect. Le général Leclerc est à leur tête ; il dit : « Citoyens représentants, on ne peut plus répondre de la sûreté du Conseil. Je vous invite à vous retirer. » Les représentants, en se replaçant avec calme sur leurs siéges : *Vive la République !* Un officier reprend : « Représentants, retirez-vous ; le général a donné ses ordres... » Les représentants conservent la même attitude. Un autre officier : « Grenadiers, en avant ! Tambours, la charge ! » Les représentants lèvent un œil tranquille ; ils montrent leur poitrine ; quelques-uns s'embrassent ; plusieurs jettent leur toque et leur ceinture ; tous répètent : *Vive la République !* Bignonnet à la tribune, Talot, Jourdan et Prudhon se mêlant aux soldats, tous quatre haranguent avec chaleur. — « Qui êtes-

vous, militaires? Vous êtes les grenadiers de la représentation nationale, et vous osez attenter à sa sûreté, à son indépendance! Et vous ternissez ainsi les lauriers que vous avez cueillis! » Et quelques soldats répondaient : « On a voulu assassiner notre général! »

Cependant le général Leclerc a réitéré ses instances dans les termes les plus mesurés : il a montré le danger; les députés se sont décidés à le braver. « Au nom du général Bonaparte, s'écrie Leclerc, le Corps-Législatif est dissous. Que les bons citoyens se retirent. Grenadiers, en avant! » Et les grenadiers pénètrent dans toute la longueur de la salle, en présentant la baïonnette, mais avec hésitation et lenteur; ils semblaient accuser la discipline de l'outrage qu'ils faisaient aux magistrats du peuple. En circulant, ils poussent devant eux les représentants, et ceux-ci, lorsqu'ils ne sont pas poursuivis jusqu'à une issue, reviennent encore à leur place, toujours en couvrant du cri de : *Vive la République!* le roulement que les tambours exécutent. Une partie des représentants est éconduite enfin; mais il en est qui veulent mourir sur leurs bancs; des soldats les prennent dans leurs bras et les transportent ainsi au-dehors, sans autre violence et sans injure verbale. Il était cinq heures et demie lorsque la salle fut totalement évacuée et fermée. Les représentants, dispersés dans les cours et les jardins, signalaient encore leur retraite en criant : *Vive la République!*

Bonaparte sortait du conseil des Cinq-Cents, où pour la première fois il avait tremblé. Rendu à ses troupes, il veut parcourir leurs rangs; mais, comme poursuivi et frappé par le décret de *hors la loi*, il tombe de cheval. Ses lieutenants l'entourent. Le général Lefebvre donne l'ordre de faire enlever

Lucien du Conseil. A la vue de son frère, Bonaparte reprend ses sens, et tous deux, conseillés, pressés par les conjurés réunis dans la commission secrète, se déterminent à *emporter la journée* par tous les moyens.

Voici deux harangues précieuses, celle de Lucien Bonaparte et celle de son frère :

« Citoyens, soldats, le président du conseil des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité de ce Conseil est dans ce moment sous la terreur de quelques représentants à stylets, qui assiégent la tribune, présentent la mort à leurs collègues, et enlèvent les délibérations les plus affreuses !

« Je vous déclare que ces audacieux brigands, sans doute soldés par l'Angleterre, se sont mis en rébellion contre le conseil des Anciens, et ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé de l'exécution de son décret, comme si nous étions encore à ce temps affreux de leur règne, où ce mot, *hors la loi !* suffisait pour faire tomber les têtes les plus chères à la patrie !

« Je vous déclare que ce petit nombre de furieux se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté de ce Conseil. Au nom de ce peuple, qui depuis tant d'années est le jouet de ces misérables enfants de la terreur, je confie aux guerriers le soin de délivrer la majorité de leurs représentants, afin que, délivrée des stylets par les baïonnettes, elle puisse délibérer sur le sort de la République !

« Général, et vous, soldats, et vous tous, citoyens, vous ne reconnaîtrez pour législateurs de la France que ceux qui vont se rendre auprès de moi ! Quant à ceux qui resteraient dans l'Orangerie, que la force les expulse !... Ces brigands ne sont plus représentants du peuple, mais les *représentants*

du poignard! Que ce titre leur reste! qu'il les suive partout! et lorsqu'ils oseront se montrer au peuple, que tous les doigts les désignent sous ce nom mérité de *représentants du poignard!*

Vive la République!

Harangue du général Bonaparte.

« Soldats, je vous ai menés à la victoire; puis-je compter sur vous? — (Oui! oui!... Vive le général!... Qu'ordonnez-vous?) Soldats, on avait lieu de croire que le conseil des Cinq-Cents sauverait la patrie; au contraire, il se livre à des déchirements! Des agitateurs cherchent à le soulever contre moi! Soldats, puis-je compter sur vous? —(Oui! oui!... Vive Bonaparte!) Eh bien! je vais les mettre à la raison! = (Vive Bonaparte!) —(*Ici il donne des ordres à ses lieutenants, puis il reprend.*) Depuis assez longtemps la patrie est tourmentée, pillée, saccagée! depuis assez longtemps ses défenseurs sont avilis, immolés!... — (Vive Bonaparte!) Ces braves, que j'ai habillés, payés, entretenus au prix de nos victoires, dans quel état je les retrouve!... — (Vive Bonaparte!) On dévore leur subsistance! On les livre sans défense au fer de l'ennemi! Mais ce n'est pas assez de leur sang; on veut encore celui de leurs familles! Des factieux parlent de rétablir leur domination sanguinaire! J'ai voulu leur parler; ils m'ont répondu par des poignards! Il y a trois ans que les rois coalisés m'avaient mis hors la loi pour avoir vaincu leurs armées, et j'y serais mis aujourd'hui par quelques brouillons qui se prétendent plus amis de la liberté que ceux qui ont mille fois bravé la mort pour elle! Ma fortune n'aurait-elle triomphé des plus redoutables armées que pour venir échouer con-

tre une poignée de factieux? Trois fois, vous le savez, j'ai sacrifié mes jours pour ma patrie; mais le fer ennemi les a respectés : je viens de franchir les mers sans craindre de les exposer une quatrième fois à de nouveaux dangers; et ces dangers, je les trouve au sein d'un sénat d'assassins! Trois fois j'ai ouvert les portes à la République, et trois fois on les a refermées. »

Ces derniers mots furent accueillis par des cris de *Vive Bonaparte!* poussés avec fureur. Le général Serrurier parcourt à son tour les rangs, en répétant ces mots : « Soldats, le conseil des Anciens s'est réuni au général Bonaparte; le conseil des Cinq-Cents a voulu assassiner notre général. » Et les soldats, croyant à ce mensonge, répondaient encore : *Vive Bonaparte!* — « Ils ont voulu assassiner notre général, s'écriaient la plupart avec un étonnement mêlé de colère. — Il est temps de f...... dehors ces orateurs, disaient d'autres; avec leur bavardage ils nous laissent depuis six mois sans solde et sans souliers! —Nous n'avons pas besoin de tant de gouvernants! — Ah! si Bonaparte était le maître, tout cela irait mieux; nous serions plus heureux! — Les scélérats voulaient nous faire périr de misère! — (*Quelques soldats montrant leur pipe.*) Voyez, commandant, nous n'avons pas même de quoi acheter un peu de tabac!» — « Ça ira, camarades! et la paix au bout de ça ! » reprenait le général Serrurier. — « Vive le général! vive Bonaparte! » — « Bravo! A bas les Jacobins, à bas les 93!) — A ces clameurs succèdent le roulement des tambours, le bruit des armes, le pas de charge..... L'ordre était donné de faire évacuer le conseil des Cinq-Cents.

Parmi les représentants dispersés dans Saint-Clond, plusieurs y cherchaient un asile, d'autres revenaient à Paris. On

ne prévoyait pas que les conjurés voulussent compléter leur triomphe en faisant avouer le renversement de la représentation nationale par cette représentation même. Cependant, vers huit heures, des huissiers reçurent l'ordre de se répandre chez les traiteurs et dans les maisons particulières pour y rechercher tels et tels députés, et les informer que les Conseils allaient reprendre leur séance; on ferma les barrières, on visita les voitures, et, à l'aide de ces hommes qui forment leur opinion sur les circonstances, on parvint à rendre une apparente existence au Corps-Législatif.

Les bases du gouvernement provisoire avaient été arrêtées en commission secrète. Mais un fait remarquable dans les conférences tenues à ce sujet, c'est que, presque jusqu'au dernier moment, il n'y fut aucunement question de donner un place à Bonaparte; les conjurés le considéraient encore comme un instrument lorsqu'ils devaient déjà l'écouter comme un maître; et quand ils eurent enfin reconnu que c'étaient eux qui lui servaient d'instrument, leur âme conçut le projet d'une nouvelle défection. A Saint-Cloud même, avant l'ouverture des séances, ils cherchèrent les moyens de renverser le *dictateur*, et de se réunir à l'opposition des Cinq-Cents. Mais comment paralyser l'action de ce pouvoir militaire qu'ils avaient créé? Sur qui se fier? pouvaient-ils même avoir confiance les uns dans les autres? Alors, *pâles et tremblants* (c'est l'expression et l'aveu de l'un des leurs), honteux de se trouver en ce lieu, et de *n'avoir prévu aucune conséquence*, ils eurent la pensée de revenir à Paris, où ils auraient à la fois accusé Bonaparte, dénoncé leurs complices, invoqué l'appui du peuple. L'état dans lequel se trouva Bonaparte en sortant des Cinq-Cents, son incertitude, son découragement, le trouble de son

esprit, cette défaite en quelque sorte du général en chef vinrent encore les fortifier dans leur dessein; et quelques-uns prirent en effet la fuite. Quant aux autres, c'est l'activité et le dévouement des officiers supérieurs, c'est l'audace de Lucien qui les déterminèrent à se placer sous la protection plus certaine et plus prompte des baïonnettes, à s'abandonner à la fortune du héros, qui, revenu de son effroi, accepta d'eux seuls le conseil décisif de faire évacuer la salle des Cinq-Cents par la force armée. Bonaparte ne s'y décida qu'à regret : il avait espéré de tout obtenir par sa présence et par ses discours et lorsqu'il eut échoué dans sa tentative aux Cinq-Cents, devant qui il se proposait de parler comme il l'avait fait devant les Anciens, il était resté sans aucun projet.

Après la défaite de l'opposition républicaine, les conjurés déployèrent une prodigieuse activité : leur nombre s'était accru de tous les hommes qui jusque-là avaient gardé l'expectative. Discours, rapports, proclamations, projets, tout s'improvise. On convient de suivre les formes : un représentant est chargé de la proposition aux Cinq-Cents; une commission sera nommée, dont on choisit les membres d'avance; cette commission motivera, approuvra, et les Conseils adopteront. Pour remplir tel article, qui doit contenir une liste de proscription, des représentants dénoncent leurs collègues; ils les inscrivent eux-mêmes : toutefois la liste n'est pas encore assez nombreuse; on décide qu'elle sera grossie pendant la délibération : la vue des Conseils assemblés aidera à la mémoire des proscripteurs.

Le *conseil des Cinq-Cents* se compose de vingt-cinq ou trente membres seulement. Aux Anciens, qui sont en nombre suffisant pour délibérer, la loi proposée n'est votée que par la minorité.

Ainsi s'exécuta le passage de la constitution de l'an III au consulat de Bonaparte. Le 18 brumaire a été nommé une *journée de dupes* ; et les conjurés ont admis cette qualification. Les Républicains ont pu lui en donner une autre. Voici comment s'explique sur ce point un des principaux conjurés, Cornet :

« Cette journée du 18 brumaire fut une *journée de dupes*, en ce sens que le pouvoir passa dans des mains qu'on n'avait pas assez redoutées. Le général affirmait qu'il ne voulait être que l'exécuteur des volontés des représentants de la nation et du gouvernement qu'ils établiraient. Les uns croyaient la révolution monarchique et royale ; en effet, la constitution de l'an III avait préparé les voies pour un gouvernement constitutionnel. Les autres rêvaient une République à la romaine, et songeaient à ramener sur la scène du monde des consuls, un sénat, un tribunat. Mais Bonaparte n'a jamais connu et entendu que le pouvoir absolu. Toute sa famille avait les mêmes vues ; cela ne pouvait être autrement. Tous les hommes que le premier consul a associés à son pouvoir ne pouvaient prospérer qu'à l'aide de sa toute-puissance : aussi l'ont-ils tous secondé ; les honneurs et les richesses ont été le prix de leur asservissement extérieur (1). » (Au 4 nivôse de l'an VIII, Cornet était *sénateur*.)

(1) Bonaparte s'était fait précéder du récit de ses campagnes en Afrique et en Asie. La brillante victoire d'Aboukir lui avait fourni l'occasion de passer légèrement sur le mauvais succès de ses opérations en Syrie, sur la perte de sa flotte et le danger de Malte étroitement bloqué par la flotte anglaise. Toutefois ses dépêches ne pouvaient faire penser au retour soudain d'un général engagé dans une expédition étrangère aussi importante sans avoir de meilleures raisons à alléguer, sinon qu'il croyait que ses talents seraient plus utiles à la patrie en France qu'en Egypte. Pouvait-on s'attendre à le voir abandonner son armée à son sort, et sans permission ni ordre du gouvernement, venir offrir ses services là où ils n'étaient ni demandés ni

CHAPITRE XXXIV.

Conseil des Cinq-Cents. — **Seconde séance du 19 brumaire, tenue dans l'Orangerie du château de Saint-Cloud.**

Il est neuf heures du soir. Trente membres à peine sont présents. Un message est fait aux Anciens pour les informer

désirés peut-être? Tout autre dans les mêmes circonstances, ou Bonaparte lui-même, à une autre période de la révolution, eût été reçu du public avec défaveur; et par le gouvernement, il aurait été soumis à une enquête sévère, sinon dénoncé. Mais telle était alors la confiance de tous en ses talents qu'on fut charmé de son retour, et personne ne songea à s'informer en vertu de quelle autorité il avait quitté l'Egypte. Il fut fêté partout comme un monarque victorieux qui rentre dans son royaume parce que cela lui convient ainsi. On sonna les cloches, on illumina les villes; un délire de joie s'empara de tous les esprits, et le messager qui vint annoncer son débarquement fut reçu comme s'il eût appris aux Parisiens la nouvelle du gain d'une bataille importante.

La salle du conseil des Cinq-Cents retentit des acclamations de victoire, lorsque l'orateur, après avoir annoncé à la chambre les succès que Brune et Masséna venaient d'obtenir, l'un sur les Anglais, et l'autre sur les Russes, parla du retour de Bonaparte comme d'un événement aussi heureux que ces avantages remportés par les armées françaises; il fut interrompu par les cris de *Vive à jamais la République!* exclamation qui s'appliquait assez mal à la circonstance, comme l'événement le prouva.

Joséphine et Joseph Bonaporte, informés, par le gouvernement, du retour de Napoléon, allèrent au-devant de lui; il fut reçu, sur toute sa route, avec les mêmes acclamations qu'à son débarquement.

On doit supposer que les membres du gouvernement ressentirent une inquiétude et des alarmes qu'ils s'efforcèrent de cacher pour paraître partager la joie générale. Un homme tel que Bonaparte, si influent, par sa gloire, sur l'esprit public, d'un caractère ferme et décidé, n'étant encore lié à aucune faction ni à aucun système politique, devait nécessairement faire pencher la balance en faveur du parti pour lequel il se déclarerait. Tous les yeux étaient fixés sur lui; mais sa manière de vivre simple et réservée ne permettait de former aucune conjecture sur le rôle qu'il voudrait jouer dans la révolution qui se préparait. Espérant également son appui et sa participation, les républicains et les modérés, loin d'exiger qu'il s'expliquât sur les motifs qui lui avaient fait quitter l'armée d'Egypte et revenir à Paris sans y être appelé, le recherchaient comme l'arbitre qui devait, par sa décision, fixer les destinées de la France.

que le Conseil est en séance. Le président prend ensuite la parole.

Discours de Lucien Bonaparte.

« Représentants du peuple, la République, mal gouvernée, tiraillée dans tous les sens, minée par l'affreux épuisement des finances, croule de toutes parts! Point de confiance,

Bonaparte, pendant ce temps, paraissait s'occuper exclusivement de littérature : lorsqu'il eut fait les visites d'usage qu'il devait aux chefs du gouvernement, on le trouva plutôt à l'Institut ou discutant avec le voyageur Volney et d'autres hommes de lettres sur les antiquités et les monuments des arts recueillis en Egypte, que dans les réunions politiques ou les sociétés des chefs d'aucun parti. Il ne se montrait jamais dans les lieux publics, évitait les grandes assemblées, allait rarement au spectacle, et s'y plaçait dans une loge grillée.

On lui donna une fête dans l'église de Saint-Sulpice; les deux Corps-Législatifs y assistèrent. Moreau eut sa part des honneurs, ce qui n'était peut-être pas le plus agréable à Bonaparte. Jourdan et Augereau n'allèrent point à cette cérémonie : elle fut triste; Bonaparte ne fit qu'une apparition d'un moment. Tout fut terminé au bout d'une heure.

Il affectait la même réserve à l'égard des militaires. Il n'avait point de cercle chez lui, et n'assistait à aucune revue. Les hommes de tout rang cherchaient vainement à lui payer un tribut d'éloges, il semblait les fuir ou restait silencieux en leur présence.

Une politique profonde dictait cette conduite. Personne ne savait mieux que lui que les applaudissements populaires ne sont excités que par l'enthousiasme de la nouveauté; il savait combien l'homme qui recherche les applaudissements du peuple est à ses yeux au-dessous de celui qui, avec plus de dignité, obtient d'autant plus facilement cette popularité, objet secret de son ambition, qu'il paraît la négliger davantage. Cette réserve et cette indifférence apparente de Bonaparte servaient à mieux cacher son étude des projets et des moyens des divers partis; et comme chacun était très-empressé de se concilier son appui, il lui était facile d'obtenir tous les renseignements qu'il désirait.

Les ardents républicains, qui étaient en majorité dans le conseil des Cinq-Cents, lui firent des avances : les généraux Jourdan, Augereau et Bernadotte, lui offrirent de le mettre à la tête de ce parti, pourvu qu'il voulût maintenir la constitution de l'an III. En s'unissant à ce parti actif et violent, Bonaparte entrevoyait les chances d'un succès prompt et assuré, mais il avait à craindre de compromettre par là ses projets ultérieurs. Des chefs militaires tels que Jourdan et Bernadotte, à la tête d'une faction aussi violente que celle des républicains, ne pouvaient être écartés sans diffi-

et dès-lors point de ressources ; ni force ni ensemble dans le gouvernement, et dès-lors l'incertitude, et la guerre intestine se rallumant partout ; point de garantie pour les puissances

culté et sans danger ; or, l'arrière-pensée de Bonaparte étant de s'emparer du pouvoir suprême, il était plus prudent à lui de se réunir à ceux qui, différant d'opinion sur la forme du gouvernement à établir, s'accordaient à désirer un changement dans celui qui existait.

Barras, cherchant à sonder les intentions du général de l'armée d'Egypte, lui parla de placer à la tête du Directoire Hédouville, homme fort ordinaire et employé alors comme général d'un corps d'armée qui portait encore le nom d'armée d'Angleterre ; il ajoutait que lui, Barras, abdiquerait ses fonctions, et que Bonaparte aurait le commandement en chef de toutes les forces que la République avait sur les frontières. Barras supposait vainement qu'il y avait là de quoi satisfaire son ambition ; mais Bonaparte ne voulut pas entendre parler d'un arrangement qui devait l'éloigner de la capitale et de la suprême administration des affaires. Il savait que le caractère de Barras l'avait rendu méprisable, que ses ressources étaient épuisées, que le mérite d'avoir renversé Robespierre était effacé par la conduite qu'il avait tenue depuis, et que se joindre à Barras c'eût été faire déverser sur le général de l'armée d'Egypte une partie du blâme que méritait le plus impopulaire des directeurs. Il rejetait l'alliance que lui offrait Barras, alors même que, abandonnant son plan, le directeur s'engagerait à adopter tous ceux que Bonaparte proposerait.

Une union avec Siéyès et le parti sous son influence promettait de plus grands avantages. Cet habile théoricien avait attiré à lui tous ceux qui, différant sur tous les autres points, étaient unanimes sur la nécessité de détruire les formes démagogiques du gouvernement, pour en substituer de plus modérées et plus conformes aux principes monarchiques. Le nombre rendait ce parti très-puissant. Dans le Directoire, il comptait Siéyès et Ducos ; il avait une grande majorité dans le conseil des Anciens et une respectable minorité dans celui des Cinq-Cents. La plus grande partie de la classe bourgeoise avait embrassé avec plus ou moins de zèle, dans toute la France, les principes des modérés, et convenait qu'il devenait urgent que le pouvoir exécutif fût assis sur des bases plus équitables et plus fortes, afin de remédier aux maux des mouvements révolutionnaires. Le pouvoir de ce parti augmentait de jour en jour, malgré les nuances qui le divisaient : c'était surtout dans ces nuances d'opinion que Bonaparte voyait son propre triomphe. En s'unissant au parti de Siéyès, il renversait et les républicains et le gouvernement existant ; et comme les modérés ne s'entendaient que sur ce seul point, leur manque d'union sur tout autre lui ménageait le temps nécessaire pour arriver à son but, pendant que chacun d'eux chercherait à faire prévaloir son système et ses opinions particulières.

Bonaparte se mit donc en rapport avec Siéyès, et ils convinrent ensemble que le général serait élevé au poste le plus éminent ; que la constitution de l'an III, qu'il avait nommée lui-même *un chef-d'œuvre de législation qui détruisait les abus de dix-*

étrangères, et dès-lors point d'espérance pour arriver à la paix !

« Tous les cœurs des bons citoyens sentaient le mal ; tous

huit siècles, serait abolie ; qu'on en adopterait une autre dont il ne connaissait rien encore, sinon qu'elle était toute prête dans le portefeuille de Siéyès. Il n'y a aucun doute que Bonaparte ne fît quelques restrictions mentales, se réservant le droit d'altérer la constitution ainsi qu'il conviendrait à ses desseins ; droit dont il ne manqua pas d'user assez largement. Lorsque ces importants préliminaires furent fixés, il fut arrêté qu'on mettrait le complot à exécution du 15 au 20 brumaire.

Dans l'intervalle, quelques hommes influents des deux corps législatifs furent initiés dans ce secret. Talleyrand, que l'influence des républicains avait privé de ses emplois, offrit à Bonaparte son appui et ses talents. Si l'on en croit Bonaparte lui-même, Fouché ne fut pas consulté, mais les Mémoires qui portent le nom de celui-ci disent le contraire ; quoi qu'il en soit, il est certain qu'il se servit en faveur du général, pendant cette révolution, de tous les moyens dont il pouvait faire usage comme ministre de la police. Il y eut aussi d'autres membres des Conseils qui, sans être complétement initiés à ce qui se tramait, reçurent seulement avis de se tenir prêts pour un grand mouvement.

Il fallait s'assurer d'une force militaire suffisante, et la réputation de Bonaparte garantissait aux conjurés un grand nombre d'auxiliaires. Parmi les soldats, trois régiments de dragons demandaient, avec de vives instances, l'honneur d'être passés en revue par lui ; on pouvait donc compter sur eux. Les officiers de la garnison de Paris, ainsi que les quarante adjudants de la garde nationale qui avaient été nommés par Bonaparte, lorsqu'il commandait les troupes de l'intérieur, avaient témoigné le désir d'être admis à lui présenter leurs respects. Plusieurs autres officiers employés activement ou en disponibilité désiraient voir le célèbre général, pour lui témoigner leur dévouement à sa personne et à sa fortune. Par une politique adroite, Bonaparte avait ajourné le moment de les recevoir.

Deux hommes de la plus haute réputation, Moreau et Macdonald, lui avaient fait des offres de service ; ils favorisaient tous deux le parti des modérés, et n'avaient aucun soupçon des vues ultérieures de Bonaparte.

On décida, le 15 brumaire, que le grand événement aurait lieu le 18 (8 novembre). Il fallait un intervalle ; mais le risque d'être trahi ou devancé exigeait que cet intervalle fût court. Quoique le secret eût été bien gardé, tant de personnes en avaient connaissance, qu'un bruit vague donna l'alarme aux parties intéressées.

Tous les généraux et les officiers qui, depuis si longtemps, désiraient d'être admis auprès de Bonaparte, furent invités à se rendre chez lui le 18 brumaire, à six heures du matin. Les trois régiments de cavalerie furent également avertis de se trouver aux Champs-Elysées, pour que le général les passât en revue. Pour motiver un rendez-vous à une telle heure, on donna pour excuse que Bonaparte était forcé de se mettre en route immédiatement après. Plusieurs officiers, sachant ou devinant ce qui

les vœux appelaient le remède. La sagesse du conseil des Anciens s'est éveillée ; mais, les yeux encore fixés sur les dernières tentatives d'une faction exécrable, le conseil des An-

allait se passer, vinrent armés de pistolets; le plus grand nombre n'avaient pas le moindre soupçon. Lefebvre, commandant la garde du Corps-Législatif, et que l'on supposait être dévoué au Directoire, ne reçut son invitation que la veille au soir. Bernadotte, zélé partisan de la faction républicaine, et ignorant tout ce qu'on tramait, fut cependant amené chez Bonaparte par son frère Joseph.

La surprise des uns, l'inquiète curiosité des autres, se devinent aisément à la vue d'une assemblée militaire si brillante et si nombreuse, dans une maison qui ne pouvait contenir la moitié de tous ceux qui s'y étaient rendus. Bonaparte fut obligé de les recevoir en plein air. Mais, pendant qu'ils attendent qu'on leur distribue leurs rôles, nous allons faire connaître les manœuvres politiques qui devaient donner le signal aux militaires.

Quelque matinale que fût l'audience de Bonaparte, le conseil des Anciens, convoqué secrètement et en toute hâte, s'était assemblé plus matin encore. On avait répandu le bruit que le parti républicain avait formé un plan audacieux pour précipiter le gouvernement dans une nouvelle direction plus révolutionnaire. On disait que cette résolution avait été prise à l'hôtel de Salm, par ceux qui persistaient dans les principes des anciens jacobins. Les deux corps représentatifs devaient être réunis en une seule assemblée nationale et un comité de salut public, créé sur le modèle du comité de la Terreur, serait investi, prétendait-on, de toute l'autorité du gouvernement. Ce bruit circula rapidement, et se grossit d'autres bruits, selon l'usage, en passant de bouche en bouche : le conseil des Anciens était dans les alarmes. Cornudet, Lebrun et Fargues montèrent à la tribune; leurs phrases mystérieuses et leurs réticences ajoutaient encore à la terreur qu'inspirait ce qu'ils avouaient. Ils se plaignirent de la contrainte des délibérations et des menaces par lesquelles on cherchait à les intimider. Ils parlaient de dangers personnels, de la perte de la liberté, et de la prochaine destruction de la République. « Vous n'avez plus qu'un moment pour sauver la France, dit Cornudet; si vous le laissez échapper, la patrie ne sera plus qu'un cadavre que les vautours se disputeront entre eux. » La conspiration n'était pas distinctement définie, mais les mesures recommandées pour l'arrêter étaient suffisamment décisives.

Par les articles 102, 103 et 104 de la constitution, le conseil des Anciens avait le droit de changer le lieu de réunion des Conseils, et de les convoquer partout où il le jugerait à propos. Cette précaution était nécessaire pour prévenir l'abus de la force; abus dont les Parisiens s'étaient déjà rendus coupables envers l'Assemblée nationale et la Convention. Le conseil des Anciens usa de son privilége : un premier arrêté transféra à Saint-Cloud le siége des deux Conseils; par un autre arrêté, on délégua au général Bonaparte des pleins-pouvoirs pour faire exécuter cette mesure de sûreté générale, et il fut chargé à cet effet du commandement militaire de tout le

ciens a transféré hors de Paris la résidence du Corps-Législatif.

« C'est nous maintenant qui avons l'initiative ; nous seuls

département. Un messager d'état fut envoyé au général pour lui communiquer ces diverses délibérations, et lui apprendre qu'il était attendu au Conseil, où sa présence était indispensable dans ce moment de crise.

Quelques mots suffirent pour déterminer les officiers dont il était entouré, lorsqu'il reçut ce message, à concourir avec lui au rétablissement de l'ordre. Le général Lefebvre lui-même, qui commandait la garde du Corps-Législatif, déclara son adhésion.

Le Directoire n'avait conçu encore aucune crainte. Siéyès et Ducos étant du complot, ils étaient déjà aux Tuileries pour seconder le mouvement qui se préparait. On dit que Barras les avait vus passer à cheval, et s'était beaucoup diverti de la tournure gauche de l'abbé : il ne se doutait guère pour quelle expédition il était en route.

Bonaparte, à la tête d'un brillant état-major, prit le commandement des trois regiments de cavalerie qui s'étaient rendus aux Champs-Elysées, et les mena aux Tuileries, où le conseil des Anciens l'attendait. Il entra dans le lieu des séances suivi des généraux et des officiers dont les noms rappelaient tant de victoires. « Vous êtes la sagesse de la nation, dit-il au Conseil assemblé, je viens, entouré des généraux de la République, vous promettre leur secours. Je nomme Lefebvre mon lieutenant. Ne perdons pas de temps à chercher des précédents inutiles ; car rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siecle. Votre prudence a choisi les mesures les plus salutaires; nos armes les mettront à exécution. » Il annonça aux officiers qui l'avaient suivi la volonté du Conseil et le commandement qui lui était confié : de nombreuses acclamations confirmèrent cette délégation de pouvoir.

Pendant ce temps, les trois directeurs, Barras, Gohier et Moulins, qui n'étaient point dans le secret, commencèrent un peu tard à prendre l'alarme. Moulins proposa d'envoyer un bataillon pour cerner la maison de Bonaparte, et le faire prisonnier, lui et tous ceux qui s'y trouveraient. Mais les directeurs n'avaient pas la moindre influence sur les troupes ; et ils eurent l'humiliation de voir que leur propre garde les laissa sans défense, lorsque son chef, devenu l'aide-de-camp de Bonaparte, lui intima l'ordre de se réunir aux forces qu'il commandait.

Barras envoya Bottot, son secrétaire, pour demander des explications à Bonaparte. Celui-ci le reçut avec hauteur, et publiquement, devant un groupe d'officiers et de soldats, lui reprocha les malheurs de la patrie, non pas du ton d'un citoyen ordinaire, n'ayant que sa part d'intérêt individuel dans les affaires d'une grande nation, mais comme un prince qui, revenant d'une expédition lointaine, trouve que, pendant son absence, ceux à qui le pouvoir a été confié ont abusé de leur charge et mal gouverné ses États. « Qu'avez-vous fait, dit-il, pour cette belle France que je vous avais laissée dans une situation si brillante? Je vous ai laissé la paix, et je retrouve la guerre. Je vous ai laissé les millions de l'Italie, et je ne retrouve plus

devons proposer les remèdes à la dissolution générale qui nous menace. Le peuple et l'armée nous regardent. Pourrions-nous craindre de sonder la plaie? Pourrions-nous, par une lâche

que des exactions et la misère. Où sont les cent mille Français que j'ai connus..... tous mes compagnons de gloire? ils sont morts. » On voit qu'alors même que sa vaste entreprise était à peine commencée, Bonaparte avait déjà pris le ton d'un maître qui déclare chacun responsable des actes du gouvernement, et lui seul exempté de rendre compte de sa conduite.

Etourdi et intimidé, Barras envoya sa démission : peut-être craignait-il que ses malversations ne lui attirassent de plus grands malheurs, et il voulut les prévenir en se soumettant, dans les termes les plus humbles, à la volonté du vainqueur. Il disait que les intérêts de la République et son zèle pour la cause de la liberté avaient pu seuls le décider à se charger du fardeau des affaires, et que, voyant les destinées de la France sous la garde de son jeune et invincible général, il se dépouillait avec joie de son autorité. Il quitta Paris pour se rendre à sa maison de campagne. Bonaparte le fit escorter par un détachement de cavalerie, plutôt pour le surveiller que pour lui faire honneur, quoique ce fût le prétexte dont il se servit. Ses collègues Gohier et Moulins signèrent aussi leur démission. Siéyès et Ducos avaient déjà donné l'exemple : ainsi le pouvoir exécutif fut dissous, et toute l'autorité demeura entre les mains de Bonaparte. Cambacérès, ministre de la justice, Fouché, ministre de la police, et tous ceux qui faisaient partie de l'administration, le reconnurent pour chef de l'Etat : il fut ainsi mis en possession du pouvoir civil et du pouvoir militaire.

Le conseil des Cinq-Cents, ou, pour mieux dire, la majorité républicaine de ce corps, montra plus d'opiniâtreté ; et si, au lieu de donner leur démission, Barras, Gohier et Moulins s'étaient réunis aux chefs de ce parti, ils auraient pu causer beaucoup d'embarras à Bonaparte, quelque heureux qu'il eût été jusque-là.

Ce Conseil hostile ne s'assembla qu'à dix heures en ce jour mémorable, lorsqu'il reçut, avec surprise, l'avis que le conseil des Anciens avait transféré le lieu de ses séances de Paris à Saint-Cloud, et soustrait ainsi les délibérations au voisinage de la populace, sur qui peut-être les vieux principes du jacobinisme avaient conservé quelque influence. Les lois ne laissaient au conseil des Cinq-Cents aucun moyen d'éluder cette décision ; il ajourna au lendemain sa prochaine séance à Saint-Cloud, toujours déterminé à défendre les éléments démocratiques de la constitution. Les députés se séparèrent aux cris de *vivent la République et la constitution!* Les galeries retentirent des mêmes acclamations. Les *tricoteuses* et tous ceux qui suivaient les débats avec le plus d'intérêt résolurent d aller aussi à Saint-Cloud, et ils s'y trouvèrent en effet en si grand nombre, que Bonaparte et Siéyès n'avaient plus pour alternative que d'abandonner tout-à-fait leur dessein ou de l'accomplir définitivement.

Les deux factions opposées tinrent conseil tout le soir, et même une partie de la nuit, afin de se préparer à la lutte qui devait avoir lieu le lendemain. Siéyès était

pusillanimité, changer en indignation l'allégresse publique?

« Entraînés par le torrent de l'opinion, quelques membres du Directoire ont déposé leur puissance; d'autres les ont imi-

d'avis qu'on arrêtât quarante membres de l'opposition, mais Bonaparte s'estimait assez fort pour obtenir une victoire décisive sans avoir recours à cette violence. Ils fixèrent leur plan d'opération dans les deux Conseils, et convinrent d'établir un gouvernement provisoire composé de trois consuls, qui seraient Bonaparte, Siéyès et Ducos. On s'occupa des troupes qui devaient être dirigées sur Saint-Cloud, et le commandement en fut confié au zèle et à la fidélité de Murat. Bonaparte aurait voulu persuader à Bernadotte, Jourdan et Augereau qu'ils ne devaient point se rendre le lendemain à Saint-Cloud; car il n'espérait pas qu'ils consentissent à prendre son parti dans la crise qui s'approchait. Le dernier de ces généraux parut blessé de ce manque de confiance, et dit à Bonaparte : « Eh quoi, général! n'osez-vous plus vous fier à votre petit Augereau? »

Quelques préparatifs furent nécessaires pour mettre le palais de Saint-Cloud en état de recevoir les deux Conseils : l'orangerie fut réservée au conseil des Cinq-Cents; la galerie de Mars à celui des Anciens.

Dans ce dernier Conseil, les modérés, ayant la majorité, étaient disposés à tout mettre en usage pour obtenir un changement de gouvernement et de constitution. Mais la minorité, revenue de la surprise que lui avaient causée les événements du jour précédent, n'était ni muette ni dans l'inaction. La commission des inspecteurs fut sévèrement inculpée pour avoir omis de prévenir, ainsi que son devoir l'exigeait, plusieurs des membres de la minorité de la convocation extraordinaire qui avait eu lieu la veille au matin, à une heure inaccoutumée. La légalité de la translation des chambres à Saint-Cloud fut contestée; de violents débats s'élevèrent et ne furent apaisés que par la présence de Bonaporte, qui entra dans la salle, et harangua les membres, après en avoir reçu la permission du président : « Citoyens, leur dit-il, vous êtes placés sur un volcan. Laissez-moi vous dire la vérité avec la franchise d'un soldat. Citoyens, j'étais paisiblement dans ma famille, lorsque le conseil des Anciens m'a ordonné de prendre les armes. J'ai rassemblé mes braves camarades, et suis venu offrir à ceux qui sont à la tête de la patrie les bras destinés à sa défense. C'est la calomnie qui est notre récompense : on me compare à Cromwell, à César! Si j'avais voulu usurper l'autorité suprême, l'occasion s'en est déjà plusieurs fois présentée à moi avant ce jour; mais, je vous le jure, la patrie n'a pas de citoyen plus désintéressé. Nous sommes environnés de dangers et menacés d'une guerre civile, ne hasardons donc pas de perdre les avantages pour lesquels nous avons fait de si grands sacrifices, la *liberté* et *l'égalité!* »

« Et la constitution! » s'écria Linglet, l'un des plus ardents républicains, interrompant ainsi un discours qui semblait, à dessein, vague et obscur.

« La constitution, reprit Bonaparte, s'exprimant alors plus franchement et plus clairement qu'il n'avait osé le faire jusqu'alors, la constitution fut violée au 18 fruc-

tés, persuadés que la cause de tous nos maux est dans la mauvaise organisation du système politique. Il n'y a plus de Directoire exécutif.

tidor, elle fut violée au 22 floréal, elle fut violée au 30 prairial. La constitution! toutes les factions l'ont invoquée, et toutes l'ont méprisée à leur tour, elle ne saurait être plus longtemps un moyen de salut puisqu'elle n'obtient le respect de personne. Puisque nous ne pouvons conserver la constitution, sauvons au moins la liberté et l'égalité, les seules bases durables sur lesquelles elle est assise. » Il continua sur le même ton pour leur persuader que la sûreté de la République exigeait qu'on s'en fiât uniquement à la sagesse et au pouvoir du conseil des Anciens, puisque dans celui des Cinq-Cents on trouvait des hommes qui voulaient ressusciter la Convention avec ses comités révolutionnaires, ses échafauds et ses insurrections populaires. « Mais moi, leur dit-il, je vous arracherai à de telles horreurs; moi et mes braves camarades, dont j'aperçois les épées aux portes de cette salle, et si quelque orateur payé parlait de mise hors la loi, j'en appellerais à la valeur de mes compagnons d'armes avec lesquels j'ai combattu et vaincu pour la liberté. »

L'assemblée invita le général à lui faire connaître les particularités de la conspiration dont il avait voulu parler, mais il s'en référa au témoignage de Siéyès et de Ducos; et répétant encore que la constitution ne pouvait sauver la patrie, il engagea le Conseil à adopter des mesures efficaces qui pussent y suppléer. Il sortit au milieu des cris de *vive Bonaparte!* répétés par tous les militaires qui étaient dans la grande cour, et il alla essayer l'effet de son éloquence sur le conseil des Cinq-Cents, moins facile à manier.

Les députés du conseil des Jeunes ayant trouvé la place désignée pour leurs séances encore pleine d'ouvriers restèrent, pendant quelque temps, dans une situation analogue à celle des membres de l'assemblée nationale à Versailles, lorsque ceux-ci furent obligés de se réfugier dans un jeu de paume. Ce souvenir devait naturellement enflammer leur résolution; et lorsqu'ils purent enfin être admis dans la salle de l'orangerie, ils y entrèrent très-indisposés contre le conseil des Anciens et contre Bonaparte. On leur avait inutilement fait des propositions d'accommodement. Ils voulaient bien agréer Bonaparte au nombre des directeurs, mais ils refusaient de consentir à ce qu'aucun changement radical fût fait à la constitution de l'an III.

Cette séance, rémarquable en ce qu'elle fût la dernière où le parti républicain jouit en France de la liberté d'énoncer franchement son opinion, s'ouvrit le 19 brumaire, à deux heures après midi; Lucien Bonaparte était président du Conseil. Gaudin, l'un des membres du parti modéré, proposa d'élire un comité composé de sept membres pour faire un rapport sur la situation de la République, et de se mettre en correspondance avec le conseil des Anciens. Il fut interrompu par les bruyantes clameurs de la majorité.

Ces cris, *la constitution! la constitution ou la mort!* s'élevèrent de tous les coins de la salle.

« L'expérience comme la raison prouvent que l'organisation actuelle de la constitution est aussi vicieuse que ses bases sont augustes. Cette organisation incohérente nécessite chaque

« Les baïonnettes ne nous effrayeront pas, dit Delbrel; nous sommes des hommes libres. »

« A bas la puissance dictatoriale! pas de dictateur! » s'écrièrent plusieurs autres.

Lucien chercha vainement à rétablir l'ordre. Gaudin fut arraché de la tribune; la voix des autres modérés fut couverte par celle des républicains : jamis le parti démocratique ne s'était montré plus furieux ni plus tenace qu'au moment d'être frappé du dernier coup.

« Jurons de maintenir la constitution de l'an III! » s'écria Delbrel; et les applaudissements que cette exclamation excita, furent tels, qu'ils imposèrent silence à la minorité. Les membres du parti modéré, et Lucien lui-même, furent forcés de prêter serment de fidélité à cette constitution contre laquelle ils étaient ligués.

« Le serment que vous venez de prononcer, dit Bigonet, sera placé dans l'histoire à côté du fameux serment du Jeu-de-Paume. L'un fut le fondement de la liberté, l'autre en consolidera l'édifice. »

Au milieu de cette fermentation des esprits, on apporta la lettre contenant la démission de Barras; elle fut accueillie avec les marques du plus profond mépris, comme l'acte d'un soldat qui abandonne son poste au moment du danger. Le parti modéré semblait réduit au silence, vaincu, et sur le point de se joindre à la grande majorité du conseil, lorsqu'un bruit d'armes se fit entendre à la porte de la salle. Tous les yeux se tournèrent de ce côté. On aperçut alors, de la porte, les baïonnettes, les sabres nus, les plumets des généraux et de leurs aides-de-camp, avec les bonnets des grenadiers. Bonaparte entra dans l'orangerie, suivi seulement de quatre grenadiers appartenant à la garde constitutionnelle des Conseils. Ils restèrent à l'entrée de la salle, tandis que Bonaparte s'avançait d'un pas mesuré, et la tête découverte.

Il fut reçu avec de violents murmures. « Quoi! des épées tirées, des hommes armés, des soldats dans le sanctuaire des lois! » s'écrièrent les députés, dont le courage semblait s'augmenter devant l'appareil menaçant de la force. Tous se levèrent; quelques-uns se précipitèrent sur Bonaparte, et le saisirent au collet; d'autres crièrent : « Hors la loi, hors la loi! qu'il soit déclaré traître! » On dit qu'Aréna, Corse de naissance, comme Bonaparte, allait le frapper d'un poignard, lorsqu'il en fut empêché par un des grenadiers. Ce fait paraît très-douteux, mais il est certain que Bonaparte fut saisi par deux ou trois députés pendant que les autres lui criaient : « Est-ce pour en venir à cette action que vous avez gagné tant de batailles? » Et ils l'accablèrent de reproches. Dans cette crise un détachement de grenadiers se précipita dans la salle, le sabre à la main; et arrachant Bonaparte des mains des députés, ces soldats l'enlevèrent dans leurs bras, pâle et respirant à peine.

Ce fut probablement alors que la fidélité d'Augereau envers son général, commença

année une secousse politique, et ce n'est pas pour avoir tous les ans des secousses que les peuples se donnent des constitutions.

à chanceler, et que ses principes révolutionnaires l'emportèrent sur l'attachement qu'il portait à Bonaparte. « Vous vous êtes mis là dans une belle situation, » dit-il à Bonaparte; mais celui-ci lui répondit sévèrement: « Augereau, les choses étaient encore pire à Arcole. Croyez-moi, restez tranquille; tout ceci changera avant qu'il soit peu. » Augereau, dont l'appui et la coopération pouvaient être, dans ce moment critique, de la plus grande importance pour le conseil, entendit à demi-mot, et resta neutre. Jourdan et Bernadotte étaient prêts à se montrer pour le parti démocratique, si les troupes eussent hésité à obéir à Bonaparte; mais ils ne virent aucune chance dont ils pussent profiter.

Le départ de Bonaparte n'avait pas calmé les esprits, la chambre était dans la plus grande agitation; elle l'accusait d'avoir usurpé l'autorité suprême, demandait à grands cris qu'il fût mis hors la loi, et qu'il fut appelé à la barre. « Pouvez-vous me demander que je fasse voter la mise hors la loi de mon frère? » dit Lucien. Mais personne n'eut égard à ce prétexte de sentiment fraternel, et l'on continua de demander à grands cris que Bonaparte fût déclaré traître à la patrie. A la fin Lucien se dépouilla de son costume officiel, et jeta sur la table sa toque, son manteau et son écharpe. « Si ce n'est comme votre président, écoutez-moi au moins comme l'avocat de celui que vous accusez si faussement et si violemment. » Mais cette nouvelle demande ne fit qu'accroître le tumulte. Dans cet instant un détachement de grenadiers, envoyé par Bonaparte au secours de son frère, s'avança dans la salle.

Ils furent d'abord reçus avec des applaudissements; le conseil des Cinq-Cents, accoutumé à voir les opinions démocratiques triompher parmi les troupes, ne douta pas que ces grenadiers n'eussent déserté la cause de leur général pour se ranger du côté des députés. Mais cet espoir s'évanouit bientôt: les grenadiers sortirent, emmenant Lucien au milieu d'eux.

Les choses en étaient venues à la dernière extrémité des deux côtés. Le conseil, violemment irrité par ces incursions militaires, était dans le plus grand désordre; il ne pouvait qu'exprimer sa fureur contre Bonaparte, et, faute de calme, était hors d'état d'adopter aucune mesure décisive.

Pendant ce temps, la vue de Bonaparte, presque hors d'haleine, et portant sur sa personne les marques des violences qu'on lui avait faites, excitait au plus haut degré l'indignation des militaires. Il leur dit en mots entrecoupés que lorsqu'il avait voulu montrer aux députés le chemin qui pouvait mener la patrie à la gloire, ils lui avaient répondu avec des poignards.

Des cris de colère s'élevèrent parmi les troupes; leur ressentiment augmenta encore, lorsqu'on amena dans leurs rangs, comme dans un sanctuaire, le président Lucien qui seconda admirablement bien son frère, ou qui, pour mieux dire, lui montra le chemin de cette périlleuse journée. Il monta aussitôt à cheval, et s'écria d'une voix

« Le sentiment national universel attribue tous les malheurs de la patrie aux vices de la nôtre. Placés dans la position où nous sommes, à l'abri des factions, nous n'avons point d'ex-

naturellement sonore : « Général, et vous soldats! le président du conseil des Cinq-Cents proclame devant vous que des factieux armés de poignards ont interrompu les délibérations de l'assemblée. Il vous autorise à employer la force contre ces perturbateurs de l'ordre public : le conseil des Cinq-Cents est dissous! »

Murat, envoyé par Bonaparte pour exécuter les ordres de Lucien, entra dans l'orangerie avec un détachement marchant au pas de charge et croisant la baïonnette. Il enjoignit aux députés de sortir au péril de leur vie, pendant qu'un officier de la garde constitutionnelle leur criait qu'il ne répondait plus de leur sûreté. Des cris d'indignation et de fureur se mêlèrent aux cris de vive la république! Un officier monta à la tribune du président et dit aux membres de se retirer, « le général en a donné l'ordre. »

Quelques-uns des députés et des spectateurs commencèrent à quitter la salle; le plus grand nombre resta ferme et continua à protester contre l'abus de la force. Enfin toutes ces remontrances furent étouffées par le bruit des tambours.

« En avant, grenadiers, » dit l'officier qui commandait le peloton; les grenadiers présentèrent la baïonnette et s'avancèrent au pas de charge. Les députés avaient peut-être encore conservé quelque espoir que leurs personnes seraient inviolables; mais alors ils s'enfuirent de tous côtés, sautant la plupart par les fenêtres, et abandonnant leurs toques, leurs écharpes et leurs manteaux; en peu d'instants la salle fut entièrement évacuée. C'est ainsi que fut dissoute la dernière assemblée démocratique de la France, dont la dernière séance offre un parallèle frappant avec la scène qui mit fin au long parlement sous Charles Ier.

Bonaparte affirme qu'un des officiers de sa suite lui offrit de placer en embuscade cinquante hommes qui feraient feu sur les députés au fur et à mesure qu'ils quitteraient l'assemblée; mais il se refusa sagement à cette cruauté gratuite et inutile.

Le conseil des Anciens fut instruit de ces mesures extraordinaires; on allégua pour cause de la dissolution de la chambre, la violence faite à Bonaparte, par Aréna, qu'on disait avoir été provoquée parce que le général avait révélé quelques malversations dont ce Corse s'était rendu coupable en Italie. Le *Moniteur* amplifia l'histoire du poignard; ce n'était plus Aréna seul, mais Marchezzi et quelques autres députés qui, armés de stylets et de pistolets, avaient attenté à la vie de Bonaparte. On fit aussi courir le bruit qu'il avait été blessé, ce qui certainement était faux. L'exemple de Brutus pouvait, il est vrai, avoir séduit un républicain, qui était de plus italien; mais l'idée que des conjurés eussent voulu attaquer des troupes régulières avec des poignards et des pistolets de poche est trop ridicule pour être admise. Aréna démentit le fait; personne parmi les députés n'en avait été témoin; seulement on avait trouvé un poignard sur le parquet, et un grenadier avait eu sa manche déchirée; circonstances qui pouvaient être assurément expliquées de plus d'une manière. Mais comme

cuse; si nous ne faisons pas le bien, si nous oublions aujourd'hui que le salut du peuple est la suprême loi, si nous ne prêtons pas un prompt appui à l'édifice politique qui s'écroule, nous nous chargeons de l'exécration justement méritée du siècle présent et des siècles futurs.

« Il existe des principes constitutionnels : nous voulons tous maintenir ces principes ; mais il n'existe plus d'organisation constitutionnelle, car celle qui existe a été violée tour à tour

elles avaient servi dans le temps d'apologie au parti violent que Bonaparte avait pris, on ne laissa pas tomber ces bruits populaires. Le Corps-Législatif déclara que Thomé, ce grenadier qui, disait-on, avait sauvé la vie à Bonaparte, avait bien mérité de la patrie; il eut l'honneur d'être admis à la table du général, et reçut de Joséphine un baiser et un diamant de prix. On fit courir d'autres bruits sur les projets sanguinaires des jacobins. On disait que l'ancien révolutionnaire Santerre cherchait à exciter un mouvement dans le faubourg Saint-Antoine, et qu'ayant été informé de ses menées par l'ex-directeur Moulins, Bonaparte l'avait menacé de le faire condamner, par la loi martiale, à être fusillé.

Il est hors de doute que le parti populaire songeait à changer la forme du gouvernement pour lui rendre son caractère démocratique; mais il fut prévenu par les événements des journées des 18 et 19 brumaire, que rien ne pouvait, par conséquent, faire considérer comme des mesures défensives. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les affaires en étaient venues à un tel point, que la lutte était inévitable, et qu'il était nécessaire pour le parti modéré, de s'assurer l'avantage des premiers coups quoiqu'il s'exposât, en agissant ainsi, au reproche d'avoir été l'agresseur.

Le conseil des Anciens avait témoigné combien il trouvait dangereux qu'on employât la force militaire contre l'autre conseil. Mais Lucien Bonaparte ayant réussi à rallier autour de lui une centaine de députés du conseil des Jeunes, en forma un Corps-Législatif, purgé des dissidents; et en sa qualité de président des Cinq-Cents, il donna au conseil des Anciens des explications qui parurent d'autant plus satisfaisantes, qu'on ne demandait pas mieux que de se laisser convaincre. Alors les deux conseils s'ajournèrent au 19 février 1800, après que chacun d'eux eut remis ses pouvoirs à un comité composé de vingt-cinq personnes, qui reçurent des instructions pour préparer un code civil, en attendant la convocation des Corps-Législatifs. Un gouvernement provisoire fut institué et composé de trois consuls : Bonaparte, Siéyès et Ducos.

Ce fut donc la force des armes qui assura le succès des 18 et 19 brumaire : la victoire était complète; il ne restait plus qu'à considérer tout le parti qu'on en pouvait tirer.

par tous les partis. On peut en imposer par des mots vides de sens aux peuples ignorants et crédules, mais on ne peut en imposer au peuple le plus instruit et le plus impatient de la terre. Croyez-vous qu'il ignore que cette organisation, qui ne lui a garanti aucun de ses droits tant promis, et dont tant de mains ont arraché les pages à peine écrites, n'est plus qu'une arme offensive ou défensive dont chaque faction se prévaut tour à tour? Et s'il est vrai qu'aucun droit ne soit garanti par elle, devons-nous tarder à la notifier? Et si nous tardions, pouvons-nous douter que les fauteurs des dangers de la patrie ne ressaisissent à la première occasion le moment que nous aurons laissé échapper?

« Telle est la question que j'adresse à chacun de mes collègues. Méditons, et prononçons ensuite, dans toute la liberté de notre âme, sur la situation de la patrie.

« Cet ancien palais des rois où nous siégeons dans cette nuit solennelle atteste que la puissance n'est rien, et que la gloire est tout. Si nous sommes indignes aujourd'hui du premier peuple de la terre; si, par des considérations pusillanimes et déplacées, nous ne changeons pas l'affreux état où il se trouve; si nous trompons ses espérances, dès aujourd'hui nous perdons notre gloire, et nous ne garderons pas longtemps notre puissance : lorsque la mesure des maux se comble, l'indignation des peuples s'approche.

« J'ai cru, représentants du peuple, pouvoir vous tenir ce langage : de vos délibérations dépendent la prospérité publique et la paix. Vous devez oublier tous les liens factices, et ne vous ressouvenir que du bonheur du peuple français, dont vous êtes chargés. Je livre à vos méditations profondes les idées que je viens d'émettre. »

Bérenger fit alors la proposition suivante :

« Représentants du peuple, les ennemis du peuple ont commis leur dernier attentat ! Les poignards levés sur Bonaparte menaçaient le Corps-Législatif, la nation et les armées. La mort du héros citoyen qui en Europe, en Asie, en Afrique, a conduit nos défenseurs de victoire en victoire, avec qui les soldats français ont acquis à notre patrie le titre de *grande nation*, eût été le signal de la vôtre. Elle livrait la France à ses bourreaux, ouvrait ses frontières à la coalition, allumait la guerre civile, et préparait l'anéantissement du nom français ? Tel a été le projet des démagogues ; telles étaient nos destinées si le génie de la France n'eût enchaîné la fureur des assassins. Il fallait aujourd'hui périr ou vaincre avec le peuple. Nous avons vaincu ses plus cruels ennemis. Gloire et reconnaissance à Bonaparte ! aux généraux, à l'armée, qui ont délivré le Corps-Législatif de ses tyrans, et sauvé la liberté sans verser une goutte de sang ! C'est aujourd'hui que l'humanité triomphe, et que le règne de la justice a commencé ; il ne finira jamais : elle sera terrible aux méchants, tutélaire pour les faibles, égale pour tous les citoyens. La journée du 19 brumaire est celle du peuple souverain, de l'égalité, de la liberté, du bonheur et de la paix ; elle terminera la révolution, et fondera la République, qui n'existait encore que dans le cœur des républicains. »

Bérenger propose et le conseil adopte par acclamation la résolution suivante :

« Le conseil des Cinq-Cents, considérant que le général Bonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres ont sauvé la majorité du Corps-Législatif, attaquée par une minorité composée d'assassins ;

« Considérant qu'il est instant de leur témoigner la reconnaissance nationale;

« Déclare qu'il y a urgence.

« Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

« Art. Ier. Le général Bonaparte, les généraux Lefebvre, Murat, Gardanne, les autres officiers généraux et particuliers dont les noms seront proclamés; les grenadiers du Corps-Législatif et du Directoire exécutif; les sixième, soixante-dix-neuvième, quatre-vingt-seizième de ligne; les huitième et neuvième de dragons; le vingt-unième de chasseurs à cheval et les grenadiers qui ont couvert le général Bonaparte de leurs corps et de leurs armes, ont bien mérité de la patrie.

« La présente sera imprimée; elle sera envoyée aux armées, et portée au conseil des Anciens par un messager d'état. »

Aussitôt après cette résolution, Chazal fait la proposition suivante :

« Citoyens représentants, il ne suffit pas d'avoir vaincu; il faut savoir profiter de la victoire, pour se dispenser de vaincre encore. Je viens vous proposer des mesures dont la situation de la République prouve l'urgence, et dont ce qui s'est passé depuis un an, ce qui s'est passé surtout aujourd'hui, prouve l'indispensable nécessité. Agissons. Voici les mesures, j'en demande le renvoi à une commission spéciale :

« Le conseil des Cinq-Cents, considérant la situation de la République, déclare l'urgence, et prend la résolution suivante.

« Art Ier. Il n'y a plus de Directoire, et ne sont plus mem-

bres de la représentation nationale, pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés, et notamment le plus grand nombre d'entre eux dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés. »

(Ici Chazal s'arrête, et, prenant l'accent d'une douloureuse conviction, il dit : « Vous en dresserez la liste! » puis il continue la lecture de son projet.)

« 2. Le Corps-Législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Siéyès, Roger-Ducos, ex-directeurs, et Bonaparte, général, qui porteront le nom de *consuls de la République française*.

« 3. Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure, et de procurer une paix honorable et solide.

« 4. Elle est autorisée à envoyer des délégués avec un pouvoir déterminé, et dans les limites du sien.

« 5. Le Corps-Législatif s'ajourne au premier ventôse prochain; il se réunira de plein droit à cette époque, à Paris, dans ses palais.

« 6. Pendant l'ajournement du Corps-Législatif les membres ajournés, conservent leur indemnite et leur garantie constitutionnelle.

« 7. Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentants du peuple, être employés comme ministres, agens diplomatiques, délégués de la commission consulaire exécutive, et dans toutes les autres fonctions civiles. Ils sont même invités, au nom du bien public, à les accepter.

« 8. Avant sa séparation, et séance tenante, chaque Conseil

nommera dans son sein une commission composée de vingt-cinq membres.

« 9. Les commissions nommées par les deux Conseils statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de police, de législation et de finances.

« 10. La commission des Cinq-Cents exercera l'initiative, la commission des Anciens l'approbation.

« 11. Les deux commissions sont encore chargées de préparer, dans le même ordre de travail et de concours, les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution dont l'expérience a fait sentir les vices et les inconvénients.

« 12. Ces changements ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français, la République une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.

« 13. La commission consulaire exécutive pourra leur présenter ses vues à cet égard.

« 14. Enfin les deux commissions sont chargées de préparer un code civil.

« 15. Elles siégeront à Paris, dans les palais du Corps-Législatif, et elles pourront le convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix, ou dans un grand danger public.

« 16. La présente sera imprimée, envoyée par des courriers extraordinaires dans les départements, et solennellement publiée et affichée dans toutes les communes de la République. »

Le Conseil nomme, pour examiner ce projet, les représentants Boulay de la Meurthe, Chénier, Villetard, Jacqueminot et Chazal. La commission est invitée à faire son rapport séance tenante. En l'attendant, le président prend la parole.

Discours de Lucien Bonaparte.

« Ce matin, des assassins revêtus de la toge ont fait retentir ces voûtes des cris de la rage et des accents de la fureur ! Votre courage, celui des soldats de la patrie, les ont arrêtés; à cette heure leur règne est passé. Mais achevons de peindre au monde épouvanté la hideuse physionomie de ces enfants de la Terreur. Ce qui se dit dans cette nuit du 19 brumaire, au milieu de cette enceinte, sera répété par les siècles.

« Pendant que votre commission travaille au salut de la patrie, permettez-moi de vous entretenir, pour la dernière fois, de ceux qui avaient juré sa perte.

« Ils répètent sans cesse les mots d'attentat à la constitution et de serments violés... Eux qui, lorsqu'il faut donner au peuple français le bonheur et la paix, affectent tant de scrupules politiques, que faisaient-ils, que disaient-ils il y a quelques mois? Avaient-ils alors oublié leurs serments, lorsque, conspirant dans les ténèbres et réunissant tous les éléments révolutionnaires, ils appelaient la discorde et l'épouvante dans le sein de la patrie, et qu'ils désignaient tous les hommes généreux à la proscription? Croient-ils que nous ayons oublié, que la France ait oublié ces jours de deuil où la terreur gravitait de nouveau sur l'horizon menaçant ? Croient-ils que nous ayons oublié leurs projets de Convention, de comité de

salut public, de carnage et d'effroi? Qu'avaient-ils fait alors de leurs serments? Le peuple français nous écoute, et puisqu'ils osent se parer du masque de la vertu, je veux le leur arracher, et livrer à la France épouvantée ces figures hideuses, livides encore des projets de destruction anéantis par notre courage!

« Ils parlent de vertu, de constitution, de serments..... Qu'ils répondent, je les interpelle. Qu'avaient-ils fait de leurs serments ce jour où, dans cette caverne du manége, oubliant leur caractère de représentants du peuple, ils allaient se mêler aux assassins pour appeler les poignards sur nos têtes? Parlaient-ils constitution lorsqu'au milieu de leurs sicaires, ils s'écriaient qu'il fallait que le peuple se sauvât lui-même, et que nos têtes n'étaient plus populaires? Audacieux conspirateurs, ils appelaient alors à l'insurrection! et aujourd'hui, lâches caméléons, ils invoquent cette charte sur laquelle ils avaient déjà imprimé leurs mains ensanglantées!

« Ils espéraient faire déborder une seconde fois sur notre sol le torrent de leur affreuse domination, et ils ne trouvaient plus alors que la constitution fût une digue suffisante pour les arrêter; et lorsqu'il s'agit de donner la paix et le bonheur à la France, ils trouvent que cette digue est un obstacle invincible! C'est ainsi que, changeant sans cesse de masque, leur figure est toujours la même: c'est la figure affreuse du crime, de la bassesse et de la tyrannie.

« Mais ce moment doit les démasquer tout entiers. Nous avions gardé le silence sur leurs complots fratricides parce que nous devions présumer qu'ils préféreraient la générosité à la justice; mais ils prennent, eux, la générosité pour la faiblesse, et nous devons cesser aujourd'hui d'être généreux.

« Ils parlent toujours du peuple et pour le peuple... Eh bien ! je l'évoque autour de nous ce peuple répandu sur l'immense République ; que ses flots majestueux nous pressent, nous entourent ! qu'il nous écoute, et qu'il juge !

« Depuis que la constitution existe, les démagogues ne cessent de conspirer contre elle pour lui substituer leur code de 93. Il y a quatre mois qu'ils avaient cru voir arriver le moment de sa mort ; ils conspiraient tous les jours et toutes les nuits, et c'était sans doute en faveur du peuple, car ils voulaient lui rendre les inappréciables bienfaits du *maximum*, de la famine, des tribunaux révolutionnaires, des échafauds, et tant d'autres lois qu'ils appelaient *bonheur commun*... La patrie fut en proie un instant aux ennemis étrangers ; et, comme s'ils avaient attendu le signal, ils s'élancèrent aussi en vautours sur la patrie, et ils crurent pouvoir accomplir leurs projets. Voulaient-ils alors la constitution de l'an III, ces sénateurs intègres qui montrent tant de zèle aujourd'hui ? La voulaient-ils lorsque des hordes d'assassins, ramassées par leurs ordres autour de nos palais, préludaient à notre assassinat par les injures ? Les voix féroces de leurs frères demandaient notre sang ; et lorsqu'on nous offrait d'une main le poignard, de l'autre on leur offrait le sceptre de plomb. Eux observaient, écoutaient avec complaisance ces hommes bourreaux, ces femmes furies qui souriaient à leurs sourires ; ils traversaient leurs rangs d'un air calme et d'un pas lent, comme le triomphateur qui savoure à longs traits les cris de l'allégresse publique ; ils montraient leurs cartes à ces groupes infernaux, et ils étaient salués du titre de représentants fidèles !... Oui, ils étaient fidèles à l'assassinat et au brigandage... Et aujourd'hui ils osent parler principes ! Ils ont perdu

le droit de le faire. Ils sont condamnés au silence et à l'exécration. Il est passé le temps de l'indulgence et de la faiblesse, et les hommes de bien ont enfin senti que la guerre civile même serait préférable à l'infamie de leur joug !

« Mais vous, pères de la patrie, vous qui voulez donner à la France le bonheur et la paix, vous êtes enfin séparés de ces hommes, et leur petit nombre doit les épouvanter autant que la multitude de leurs crimes! Leur groupe affreux est livré à l'exécration du public, à l'animadversion des guerriers, à l'horreur du monde.

« La France, les armées, l'Europe, l'Afrique et l'Asie nous contemplent. Si nous étions faibles aujourd'hui, nous serions les plus lâches des hommes. Quant à moi, j'ai rougi de porter plus longtemps la toge lorsque les clameurs et les poignards de quelques factieux étouffaient dans cette enceinte les cris de trente millions d'hommes qui demandent la paix ; je rougirais encore de l'avoir reprise si, délivrés du joug des démagogues assassins, vous pouviez, dans cette séance décisive, reculer devant le salut de la patrie. *Vive la République !* »

Dans le rapport fait par Boulay (de la Meurthe), sur la proposition de Chazal, on doit remarquer les passages suivants :

« Il faut construire un nouvel édifice politique qui soit régulier et solide. Les bases de la constitution ou les principes généraux sont bons : ce sont les principes de tout gouvernement républicain, la souveraineté du peuple, l'unité de la République, l'égalité des droits, la liberté, le régime représentatif; mais l'organisation constitutionnelle arrangée sur ces bases est essentiellement vicieuse ; l'expérience l'a

démontré. Il faut donc s'élever à ces principes fondamentaux, ne plus voir la constitution que dans eux, et nos obligations que dans leur maintien. Mais vouloir tenir à la partie réglementaire de la constitution, ce serait de notre part un respect superstitieux et funeste ; ce serait favoriser la dissolution du corps politique ; ce serait manquer à ce qu'il y a d'essentiel dans notre serment.

« Il ne faut pas craindre d'énoncer cette vérité salutaire ; elle est dans l'intérêt national, elle est avouée par tous les hommes éclairés et de bonne foi ; elle est aussi dans la conviction des démagogues qui nous tourmentent depuis si longtemps. Ils sentent comme nous que l'ordre de choses actuel ne peut plus subsister ; et toute la question entre eux et nous est de savoir si le changement sera fait par eux ou par les hommes instruits et honnêtes. Ils voudraient s'emparer du mouvement et gouverner la France à la manière de 1793 ; au lieu que nous désirons l'établissement d'une liberté convenable, d'un plan de liberté qui s'allie avec l'ordre, et fasse naître le bonheur. Nous voulons la liberté pour tous, et ils ne la voudraient que pour eux ; nous voulons nationaliser la République, et eux ne la placer que dans leur parti. C'est une nouvelle caste nobiliaire qu'ils voudraient introduire, laquelle serait beaucoup plus insupportable que celle que nous avons détruite, en ce qu'elle ne comprendrait que la portion la plus ignorante, la plus immorale et la plus ville de la nation.

« Si l'état actuel des choses ne peut plus subsister, il faut donc le détruire, et le remplacer par un autre qui arrache la République à l'abîme où elle est sur le point d'être ensevelie. Mais ce nouvel ordre de choses peut-il être difinitif ? Non ; il est impossible d'en improviser un qui le soit. On ne peut trop

apporter de réflexions et de maturité à sa création ; il faut par conséquent prendre le temps et les précautions nécessaires à son établissement ; il faut donc créer les instruments qui puissent l'établir. Il faut quelque chose de provisoire et d'intermédiaire ; et c'est précisément ce que vous présente le projet qui est soumis à votre délibération. Il crée un pouvoir exécutif composé de trois hommes qui porteront le nom de *consuls*, et, qui, par leur moralité, leurs talents, la gloire qui les environne, feront renaître la confiance publique, imprimeront un mouvement rapide et fort à toutes les parties de l'exécution, et prépareront avec succès une paix honorable et solide.

« Dans ce projet le Corps-Législatif est ajourné, et laisse deux commissions qui le suppléent pour tous les objets urgents de police, de législation et de finance ; elles sont aussi chargées de préparer une nouvelle organisation constitutionnelle ; travail important, qui peut seul assurer le succès de cette journée mémorable, et préparer la liberté et le bonheur public.

« Les députés ajournés pourront recevoir toute espèce de missions du pouvoir exécutif : par là ils concourront à l'exécution du plan concerté, en établissant partout l'unité d'intention et de direction.

« Telles sont les vues principales du projet qui vous est proposé : il paraît nécessaire pour arriver au résultat qui est le but du grand mouvement qui vient de s'opérer. Il faut ici, représentants du peuple, juger sainement la position de la République ; il faut vous élever à des idées grandes et politiques. C'en serait fait de la liberté si vous n'aviez pas le courage de prendre un parti généreux et magnanime. »

Au nom de la même commission, Villetard succède à Boulay. Après avoir donné une seconde lecture du projet de Chazal ; il en propose l'adoption sans aucun amendement. Plusieurs autres membres se présentent encore pour l'appuyer.

Le projet, immédiatement mis aux voix, fut adopté sans aucune réclamation.

« Art. 1er. Il n'y a plus de Directoire ; et ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés, et notamment le plus grand nombre d'entre eux dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés :

« Joubert de l'Hérault, Jouenne, Talot, Duplantier de la Gironde, Aréna, Garau, Quirot, Leclerc-Scheppers, Brische de l'Ourthe, Poullain-Grandprey, Bertrand du Calvados, Goupilleau de Montaigu, Daubermesnil, Marquezi, Guesdon, Grandmaison, Groscassan-Dorimon, Frison, Dessaix, Bergasse-Laziroule, Montpellier, Constant des Bouches-du-Rhône, Briot, Destrem, Carrère-Lagarrière, Gorand, Legot, Blin, Boulay-Paty, Souilhé, Demoor, Bigonnet, Mentor, Boissier, Bailly de la Haute-Garonne, Bouvier, Brichet, Honoré-Declerck, Housset, Gasting du Var, Laurent du Bas-Rhin, Beyt, Prudon, Porte, Truck, Delbrel, Leyris, Doche-Delisle, Stevenotte, Jourdan de la Haute-Vienne, Lesage-Senault, Chalmel, André du Bas-Rhin, Dimartinelli, Collombel de la Meurthe, Philippe, Moreau de l'Yonne, Jourdain d'Ille-et-Vilaine, Letourneux, Citadella, Bordas. »

Les différentes délibérations du conseil des Cinq-Cents avaient été transmises sur-le-champ au conseil des Anciens, qui les renvoya presque aussitôt avec son approbation.

En conséquence de la loi qui prescrit l'établissement d'une commission consulaire et de deux commissions législatives, le conseil des Cinq-Cents, pour composer celle de ces commissions qu'il doit former dans son sein, nomme les représentants :

Cabanis, Boulay de la Meurthe, Chazal, Lucien Bonaparte, Chénier, Creusé-Latouche, Bérenger, Daunou, Gaudin de la Loire, Jaqueminot, Beauvais, Arnould de la Seine, Mathieu, Thiessé, Villetard, Giraud-Pouzol, Gourlay, Casenave, Chollet de la Gironde, Ludot, Devinck-Thierry, Frégeville, Thibaut, Chabaud du Gard, Barra des Ardennes.

Le conseil, avant de se séparer, mande les consuls pour recevoir leur serment. Le président commence le discours de clôture.

Discours de Lucien Bonaparte.

« Représentants du peuple, la liberté française est née dans le Jeu de Paume de Versailles. Depuis l'immortelle séance du Jeu de Paume elle s'est traînée jusqu'à vous en proie tour à tour à l'inconséquence, à la faiblesse, et aux maladies convulsives de l'enfance.

« Elle vient aujourd'hui de prendre la robe virile. Elles sont finies dès aujourd'hui, toutes les convulsions de la liberté. A peine venez-vous de l'asseoir sur la confiance et l'amour des Français, et déjà le sourire de la paix et de l'abondance brille sur ses lèvres.

« Représentants du peuple, entendez les bénédictions de ce peuple et de ces armées longtemps le jouet des factions intestines, et que leurs cris pénètrent jusqu'au fond de vos âmes. Entendez aussi le cri sublime de la postérité : *Si la liberté na-*

quit dans le Jeu de Paume de Versailles, elle fut consolidée dans l'Orangerie de Saint-Cloud; les constituants de 89 *furent les pères de la révolution, mais les législateurs de l'an VIII furent les pères et les pacificateurs de la patrie!*

« Ce cri sublime retentit déjà dans l'Europe : chaque jour il s'accroîtra, et dans sa force universelle il embrassera bientôt les cent bouches de la renommée.

« Vous venez de créer une magistrature extraordinaire et momentanée dont les effets doivent ramener l'ordre et la victoire, seul moyen d'arriver à la paix.

« Auprès de cette magistrature vous avez placé deux commissions pour la seconder, et s'occuper de l'amélioration du système social que tous les vœux réclament.

« Dans trois mois vos consuls et vos commissaires vous rendront compte de leurs opérations : ils vont travailler pour le bonheur de leurs contemporains et pour la postérité. Ils sont investis de tous les pouvoirs nécessaires pour faire le bien : plus d'actes oppressifs, plus de titres ni de listes de proscription, plus d'immoralité ni de bascule. Liberté, sûreté pour tous les citoyens; garantie pour les gouvernements étrangers qui voudront faire la paix; et quand à ceux qui voudraient continuer la guerre, s'ils ont été impuissants contre la France désorganisée, livrée à l'épuisement et au pillage, que sera-ce aujourd'hui!

« Qu'il est beau le mandat que vous avez donné aux consuls de la République! Dans peu le peuple français, et vous jugerez s'ils ont su le remplir.

« Je déclare au nom du Corps-Législatif, que le conseil des Cinq-Cents est ajourné au premier ventôse dans son palais.

« A cette déclaration solennelle la présente session se termine. Puisse la prochaine s'ouvrir avant trois mois, au milieu d'un peuple heureux, tranquille et pacifié.

« *Vive la République!* »

Ici l'on entend battre aux champs. Les trois consuls arrivent dans la salle au milieu d'un nombreux cortége; ils s'arrêtent devant le bureau. Le président reprend, debout et découvert :

« Citoyens consuls, le plus grand peuple de la terre vous confie ses destinées : dans trois mois l'opinion vous attend.

« Le bonheur de trente millions d'hommes, la tranquillité intérieure, les besoins des armées, la paix, tel est le mandat qui vous est donné. Il faut sans doute du courage et du dévouement pour se charger d'aussi importantes fonctions; mais la confiance du peuple et des guerriers vous environne, et le Corps-Législatif sait que vos âmes sont tout entières à la patrie.

« Citoyens consuls, nous venons, avant de nous ajourner, de prêter le serment que vous allez répéter au milieu de nous, le serment sacré de « fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la République française une et indivisible, à l'égalité, à la liberté et au système représentatif. »

Les trois consuls répètent ce serment. Le président lève la séance, et le Conseil se sépare aux cris de *Vive la République !*

CHAPITRE XXXV.

Retour des consuls et des députés a Paris.

A quatre heures du matin, le 20 brumaire, les députés et les consuls se rendent sur-le-champ dans la capitale.

Proclamation du général en chef Bonaparte. — Du 19 brumaire, onze heures du soir.

« A mon retour à Paris j'ai trouvé la division dans toutes les autorités, et l'accord établi sur cette seule vérité que la constititution était à moitié détruite, et ne pouvait sauver la liberté.

« Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets, et m'ont demandé mon appui : j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

« Le conseil des Anciens m'a appelé; j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avait été concerté par des hommes en qui la nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété : ce plan demandait un examen calme, libre, exempt de toute influence et de toute crainte; en conséquence le conseil des Anciens a résolu la translation du Corps-Législatif à Saint-Cloud. Il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats périssant dans nos armées, à la gloire nationale acquise au prix de leur sang, d'accepter le commandement.

« Les Conseils se rassemblent à Saint-Cloud; les troupes républicaines garantissent la sûreté au-dehors. Mais les assassins établissent la terreur au-dedans; plusieurs députés du conseil des Cinq-Cents, armés de stylets et d'armes à feu, font circuler tout autour d'eux des menaces de mort.

« Les plans qui devaient être développés sont resserrés, la majorité désorganisée, les orateurs les plus intrépides déconcertés, et l'inutilité de toute proposition sage évidente.

« Je porte mon indignation et ma douleur au conseil des

Anciens ; je lui demande d'assurer l'exécution de ses généreux desseins ; je lui représente les maux de la patrie, qui les lui ont fait concevoir : il s'unit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

« Je me présente au conseil des Cinq-Cents, seul, sans armes, la tête découverte, tel que les Anciens m'avaient reçu et applaudi : je venais rappeler à la majorité ses volontés, et l'assurer de son pouvoir.

« Les stylets qui menaçaient les députés sont aussitôt levés sur leur libérateur ; vingt assassins se précipitent sur moi, et cherchent ma poitrine ; les grenadiers du Corps-Législatif que j'avais laissés à la porte de la salle, accourent, et se mettent entre les assassins et moi. L'un de ces braves grenadiers, Thomé, est frappé d'un coup de stylet dont ses habits sont percés. Ils m'enlèvent.

« Au même moment les cris de *hors la loi* se font entendre contre le défenseur *de la loi* : c'était le cri farouche des assassins contre la force destinée à les réprimer.

« Ils se pressent autour du président ; la menace à la bouche, les armes à la main, ils lui ordonnent de prononcer le *hors la loi*. On m'avertit ; je donne ordre de l'arracher à leur fureur, et six grenadiers du Corps-Législatif s'en emparent. Aussitôt après des grenadiers du Corps-Législatif entrent au pas de charge dans la salle et la font évacuer.

« Les factieux, intimidés, se dispersent et s'éloignent. La majorité, soustraite à leurs coups, rentre librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui devaient lui être faites pour le salut public, délibère, et prépare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle et provisoire de la République.

« Français, vous reconnaîtrez sans doute à cette conduite le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen de la République. Les idées conservatrices, tutélaires, libérales, sont rentrées dans leurs droits par la dispersion des factieux qui opprimaient les Conseils, et qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont point cessé d'être les plus méprisables. »

Proclamation des consuls. — Du 21 brumaire an VIII.

« La constitution de l'an III périssait : elle n'avait su ni garantir vos droits, ni se garantir elle-même. Des atteintes multipliées lui ravissaient sans retour le respect du peuple; des factions haineuses et cupides se partageaient la République; la France approchait enfin du dernier terme d'une désorganisation générale.

« Les patriotes se sont entendus. Tout ce qui pouvait vous nuire a été écarté; tout ce qui pouvait vous servir, tout ce qui était resté pur dans la représentation nationale s'est réuni sous les bannières de la liberté.

« Français, la République, raffermie et replacée dans l'Europe au rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre, verra se réaliser toutes les espérances des citoyens, et accomplira ses glorieuses destinées.

« Prêtez avec nous le serment que nous faisons d'être fidèles à la République une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif.

« Par les consuls de la République, ROGER-DUCOS, BONAPARTE, SIÉYÈS. »

Les consuls conservèrent Cambacérès au ministère *de la*

justice et Fouché à *la police générale.* Ils remplacèrent, à *la guerre*, Dubois-Crancé par Alexandre Berthier ; à *l'intérieur*, Quinette par Laplace ; aux *finances*, Robert Lindet par Gaudin ; aux *relations extérieures*, Reinhart par Talleyrand ; à la *marine*, Bourdon-Vatry par Forfait.

CHAPITRE XXXVI.

Récit de ce qui s'est passé à Saint-Cloud.

Un de mes amis, présent à la séance de Saint-Cloud, dit Mme de Staël, m'envoyait des courriers d'heure en heure : une fois il me manda que les Jacobins allaient l'emporter, et je me préparai à quitter de nouveau la France ; l'instant d'après, j'appris que le général Bonaparte avait triomphé, les soldats ayant dispersé la représentation nationale ; et je pleurai, non la liberté, elle n'a pas existé en France, mais l'espoir de cette liberté, sans laquelle il n'y a pour ce pays que honte et malheurs. Je me sentais dans cet instant une difficulté de respirer qui est devenue depuis, je crois, la maladie de tous ceux qui ont vécu sous l'autorité de Bonaparte.

Il se rendit à la barre du conseil des Anciens, et voulut les entraîner en leur parlant avec chaleur et avec noblesse ; mais il ne sait pas s'exprimer dans le langage soutenu ; ce n'est que dans la conversation familière que son esprit mordant et décidé se montre à son avantage ; d'ailleurs, comme il n'a d'enthousiasme véritable sur aucun sujet, il n'est éloquent que dans l'injure, et rien ne lui était plus difficile que de s'abstreindre, en improvisant, au genre de respect qu'il faut pour une assemblée qu'on veut convaincre. Il essaya de dire au conseil des Anciens : « Je suis le dieu de la guerre et de la fortune,

suivez-moi. » Mais il se servait de ces paroles pompeuses par embarras, à la place de celles qu'il aurait aimé leur dire : « Vous êtes tous des misérables, et je vous ferai fusiller si vous ne m'obéissez pas. »

Le 19 brumaire, il arriva dans le conseil des Cinq-Cents, les bras croisés, avec un air très-sombre, et suivi de deux grands grenadiers qui protégeaient sa petite stature. Les députés appelés jacobins poussèrent des vociférations en le voyant entrer dans la salle; son frère Lucien, bien heureusement pour lui, était alors président; il agitait en vain la sonnette pour rétablir l'ordre; les cris de traître et d'usurpateur se faisaient entendre de toutes parts, et l'un des députés, compatriote de Bonaparte, le corse Aréna, s'approcha de ce général et le secoua fortement par le collet de son habit. On a supposé, mais sans fondement, qu'il avait un poignard pour le tuer. Son action cependant effraya Bonaparte, et il dit aux grenadiers qui étaient à côté de lui, en laissant tomber sa tête sur l'épaule de l'un d'eux : *tirez moi d'ici*. Les grenadiers l'enlevèrent du milieu des députés qui l'entouraient; ils le portèrent hors de la salle, en plein air, et dès qu'il y fût sa présence d'esprit lui revint : il monta à cheval à l'instant même, et parcourut les rangs de ses grenadiers, et les détermina bientôt à ce qu'il voulait d'eux.

Après que le général Bonaparte fut sorti de la salle des Cinq-Cents, les députés qui lui étaient opposés demandèrent avec véhémence qu'il fût mis hors la loi; et c'est alors que son frère Lucien, président de l'assemblée, lui rendit un éminent service, en se refusant, malgré toutes les instances qu'on lui faisait, à mettre cette proposition aux voix. S'il y avait consenti, le décret aurait passé, et personne ne peut savoir l'impression

que ce décret eût encore produit sur les soldats : ils avaient constamment abandonné depuis dix ans ceux de leurs généraux que le pouvoir législatif avait proscrits, et, bien que la représentation nationale eût perdu son caractère de légalité par le 18 fructidor, la ressemblance des mots l'emporte souvent sur la diversité des choses. Le général Bonaparte se hâta d'envoyer la force armée prendre Lucien pour le mettre en sûreté hors de la salle ; dès qu'il fut sorti, les grenadiers entrèrent dans l'orangerie, où les députés étaient rassemblés, et les chassèrent en marchant en avant d'une extrémité de la salle à l'autre, comme s'il n'y avait eu personne. Les députés repoussés contre le mur furent forcés de s'enfuir par la fenêtre dans les jardins de Saint-Cloud, avec la toge sénatoriale. On avait déjà proscrit des représentants du peuple en France. Mais c'était la première fois depuis la révolution qu'on rendait l'état civil ridicule en présence de l'état militaire ; et Bonaparte, qui voulait fonder son pouvoir sur l'avilissement des corps aussi bien que sur celui des individus, jouissait d'avoir su, dès les premiers instants, détruire la considération des députés du peuple. Au moment où la force morale de la représentation nationale était anéantie, un corps législatif, quel qu'il fût, n'offrait aux yeux des militaires qu'une réunion de cinq cents hommes beaucoup moins forts et moins dispos qu'un bataillon du même nombre, et ils ont toujours été prêts depuis, si leur chef le commandait, à redresser les diversités d'opinion comme les fautes de discipline. Dans les comités des Cinq-Cents, en présence des officiers de la suite de quelques amis des directeurs, le général Bonaparte tint un discours qui fut imprimé dans les journaux du temps. Ce discours offre un rapprochement singulier, et que l'histoire doit recueillir. « Qu'ont-ils fait, dit-il, en par-

lant des directeurs, de cette France que je leur ai laissée si brillante? Je leur avais laissé la paix, et j'ai retrouvé la guerre; je leur avais laissé des victoires, et j'ai retrouvé des revers. Enfin, qu'ont-ils fait de cent mille Français que je connaissais tous, mes compagnons d'armes, et qui sont morts maintenant? » Puis, terminant tout à coup sa harangue d'un ton plus calme, il ajouta : « Cet état de choses ne peut durer; il nous mènerait dans trois ans au despotisme. » Bonaparte s'est chargé de hâter l'accomplissement de sa prédiction.

On devrait conclure que de nos jours une nation éclairée ne peut rien faire de pis que de se remettre entre les mains d'un homme. Le public a plus d'esprit qu'aucun individu maintenant, et les institutions rallient les opinions beaucoup plus sagement que les circonstances. Si la nation française, au lieu de choisir ce fatal étranger qui l'a exploitée pour son propre compte, si la nation française, alors si imposante malgré ses fautes, s'était constituée elle-même, en respectant les leçons que dix années d'expériences venaient de lui donner, elle serait encore la lumière du monde.

CHAPITRE XXXVII.

Comment la constitution consulaire fut établie.

Je continuerai ce que j'ai commencé, et je ferai connaître Bonaparte par ceux qui l'ont vu de près, et qui ont jugé ses actions avec la lumière des principes vrais.

Le sortilége le plus puissant dont Bonaparte se soit servi pour fonder son pouvoir, c'est la terreur qu'inspirait le nom seul du jacobinisme. Bonaparte paralysait toute résistance à ses volontés par ces mots : « Voulez-vous que je vous livre aux

Jacobins? » Et la France alors pliait devant lui sans que des hommes énergiques osassent lui répondre : « Nous saurons combattre les Jacobins et vous. » Enfin, même alors on ne l'aimait pas, mais on le préférait ; il fut presque toujours offert en concurrence avec une autre crainte, afin de faire accepter sa puissance comme un moindre mal.

Une commission, composée de cinquante membres des Cinq-Cents et des Anciens fut chargée de discuter avec le général Bonaparte la constitution qu'on allait proclamer.

Bonaparte laissait des hommes, accoutumés à la tribune, dissiper en paroles leur reste de caractère ; mais quand ils approchaient par la théorie trop près de la pratique, il abrégeait les difficultés en les menaçant de ne plus se mêler de leurs affaires, c'est-à-dire de les terminer par la force. Il se complaisait assez dans ces longues discussions parce qu'il aime beaucoup lui-même à parler. Son genre de dissimulation en politique n'est pas le silence ; il aime mieux dérouter les esprits par un tourbillon de discours qui fait croire tour à tour aux choses les plus opposées. En effet on trompe souvent mieux en parlant qu'en se taisant. Le moindre signe trahit ceux qui se taisent, mais quand on a l'impudeur de mentir activement, on peut agir davantage sur la conviction. Bonaparte se prêtait donc aux arguties d'un comité qui discutait l'établissement d'un ordre social comme la composition d'un livre. Il n'était pas alors question de corps anciens à ménager, de priviléges à conserver, ou même d'usages à respecter : la révolution avait tellement dépouillé la France de tous les souvenirs du passé, qu'aucune base antique ne gênait le plan de la constitution nouvelle.

On croyait que Siéyès présenterait toute rédigée cette fa-

meuse constitution dont on parlait depuis dix ans comme de l'arche d'alliance qui devait réunir tous les partis. Bonaparte, qui ne perdait son temps ni dans la contemplation des idées abstraites, ni dans le découragement de l'humeur, aperçut très-vite en quoi le système de Siéyès pouvait lui être utile. C'était parce qu'il anéantissait très-artistement les élections populaires; Siéyès y substituait des listes de candidats sur lesquelles le sénat devait choisir les membres du Corps-Législatif et du Tribunat; car on mettait trois corps dans cette constitution, et même quatre, si l'on y comprend le conseil d'état, dont Bonaparte s'est su si bien servir depuis. Quand le choix des députés n'est pas fait par le peuple, il n'y a plus de gouvernement représentatif; des institutions héréditaires peuvent accompagner celle de l'élection, mais c'est en elle que consiste la liberté. Aussi l'important pour Bonaparte était-il de paralyser l'élection populaire, parce qu'il savait bien qu'elle est inconciliable avec le despotisme.

Dans cette constitution, le Tribunat, composé de cent personnes, devait parler, et le Corps-Législatif, composé de deux cent cinquante personnes, devait se taire; mais on ne concevait pas pourquoi l'on donnait à l'un cette permission, en imposant à l'autre cette contrainte. Le Tribunat et le Corps-Législatif n'étaient point assez nombreux en proportion de la population de la France, et toute l'importance politique devait se concentrer dans le Sénat conservateur qui réunissait tous les pouvoirs, hors un seul, celui qui naît de l'indépendance de fortune. Les sénateurs n'existaient que par les appointements qu'ils recevaient du pouvoir exécutif. Le Sénat n'était en effet que le masque de la tyrannie; il donnait aux ordres d'un seul l'apparence d'être discutés par plusieurs.

Quand Bonaparte fut assuré de n'avoir affaire qu'à des hommes payés, divisés en trois corps, et nommés les uns par les autres, il se crut certain d'atteindre son but. Ce beau nom de tribun signifiait des pensions pour cinq ans; ce grand nom de sénateur signifiait des canonicats à vie, et il comprit bientôt que les uns voudraient acquérir ce que les autres désiraient conserver.

Bonaparte se faisait dire sa volonté sur divers tons, tantôt par la voix sage du Sénat, tantôt par les cris commandés par les tribuns, tantôt par les scrutins silencieux du Corps-Législatif; et ce chœur à trois parties était censé l'organe de la nation, quoiqu'un même maître en fût le coryphée. L'œuvre de Siéyès fut sans doute altérée par Bonaparte. Sa vue longue lui fit découvrir et supprimer tout ce qui, dans les institutions proposées, pouvait amener quelque résistance; mais Siéyès avait perdu la liberté, en substituant quoi que ce fût à l'institution populaire.

Bonaparte a dit de lui-même, avec raison, qu'il savait jouer à merveille de l'instrument du pouvoir. En effet, comme il ne tient à aucune idée et qu'il n'est arrêté par aucun obstacle, il se présente dans l'arène des circonstances en athlète aussi souple que vigoureux, et son premier coup-d'œil lui fait connaître ce qui, dans chaque personne, ou dans chaque association d'hommes, peut servir à ses desseins personnels. Son plan, pour parvenir à dominer la France, se fonda sur trois bases principales : contenter les intérêts des hommes aux dépens de leurs vertus, dépraver l'opinion par des sophismes et donner à la nation pour but la guerre au lieu de la liberté.

Après avoir fait préférer une constitution dans laquelle il

n'existait point de garanties. Bonaparte eut grand soin de laisser subsister les lois émises pendant la révolution, afin de prendre l'arme qui lui convenait dans cet arsenal détestable. Les commissions extraordinaires, les déportations, les exils, l'esclavage de la presse, ces mesures malheureusement prises au nom de la liberté, étaient fort utiles à la tyrannie. Il mettait en avant, pour les adopter, tantôt la raison d'état, tantôt la nécessité des temps, tantôt l'activité de ses adversaires, tantôt le besoin de maintenir le calme.

Telle est l'artillerie des phrases qui fondent le pouvoir absolu; car les circonstances ne finissent jamais, et plus on veut comprimer par des mesures illégales, plus on fait des mécontents qui motivent la nécessité de nouvelles injustices. C'est toujours à demain qu'on remet l'établissement de la loi, et c'est un cercle vicieux dont on ne peut sortir, car l'esprit public, qu'on attend pour permettre la liberté, ne saurait résulter que de cette liberté même.

La constitution donnait à Bonaparte deux collègues; il choisit, avec une sagacité singulière, pour ses consuls adjoints, deux hommes qui ne servaient qu'à déguiser son unité despotique: l'un, Cambacérès, jurisconsulte d'une grande instruction, mais qui avait appris, dans la Convention, à ployer méthodiquement devant la terreur; et l'autre, Lebrun, homme d'un esprit très-cultivé et de manières très-polies, mais qui s'était formé, sous le chancelier Maupeou, sous ce ministre qui avait substitué un parlement, nommé par lui, à ceux de France, ne trouvant pas encore assez d'arbitraire dans la monarchie telle qu'elle était alors.

Cambacérès était l'interprète de Bonaparte auprès des révolutionnaires, et Lebrun auprès des royalistes; l'un et

l'autre traduisant le même texte en deux langues différentes. Deux habiles ministres avaient aussi chacun pour mission d'adapter l'ancien et le nouveau régime. Le premier, un grand seigneur engagé dans la révolution, disait aux royalistes qu'il leur convenait de retrouver les institutions monarchiques, en renonçant à l'ancienne dynastie. Le second, un homme des temps funestes, mais néanmoins prêt à servir au rétablissement des cours, prêchait aux républicains la nécessité d'abandonner leurs opinions politiques, pourvu qu'ils pussent conserver leurs places.

L'armée politique du premier consul était composée des transfuges des deux partis. Les royalistes lui sacrifiaient leur fidélité envers les Bourbons, et les patriotes leur attachement à la liberté; ainsi donc aucune façon de penser indépendante ne pouvait se montrer sous son règne, car il pardonnait plus volontiers un calcul égoïste qu'une opinion désintéressée. C'était par le mauvais côté du cœur humain qu'il croyait pouvoir s'en emparer.

Bonaparte prit les Tuileries pour sa demeure, et ce fut un coup de partie que le choix de cette habitation. On avait vu là le roi de France; les habitudes monarchiques y étaient encore présentes à tous les yeux, et il suffisait, pour ainsi dire, de laisser faire les murs pour tout rétablir. Vers les derniers jours du dernier siècle, je vis entrer le premier consul dans le palais bâti par les rois; et, quoique Bonaparte fut bien loin encore de la magnificence qu'il a développée depuis, l'on voyait déjà, dans tout ce qui l'entourait, un empressement de se faire courtisan à l'orientale, qui dût lui persuader que gouverner la terre était chose bien facile. Quand sa voiture fut arrivée dans la cour des Tuileries, ses

valets ouvrirent la portière et précipitèrent le marche-pied avec une violence qui semblait dire que les choses physiques elles-mêmes étaient insolentes quand elles retardaient un instant la marche de leur maître. Lui ne regardait ni ne remerciait personne, comme s'il avait craint qu'on pût le croire sensible aux hommages même qu'il exigeait. En montant l'escalier, au milieu de la foule qui se pressait pour le voir, ses yeux ne se portaient ni sur aucun objet ni sur aucune personne en particulier ; il y avait quelque chose de vague et d'insouciant dans sa physionomie, et ses regards n'exprimaient que ce qu'il lui convenait toujours de montrer, l'indifférence pour le sort et le dédain pour les hommes. Ce qui servait singulièrement le pouvoir de Bonaparte, c'est qu'il n'avait rien à ménager que les masses; toutes les existences individuelles étaient anéanties par dix ans de troubles, et rien n'agit sur un peuple comme les succès militaires; il faut une grande puissance de raison pour combattre le penchant au lieu d'en profiter. Personne, en France, ne pouvait croire sa situation assurée: les hommes de toutes les classes, ruinés ou enrichis, bannis ou récompensés, se trouvaient également un à un, pour ainsi dire, entre les mains du pouvoir. Des milliers de Français étaient portés sur la liste des émigrés, des milliers de Français étaient acquéreurs de biens nationaux, des milliers craignaient d'être attaqués pour leurs faits révolutionnaires. Bonaparte, qui marchait toujours entre deux intérêts contraires, se gardait bien de mettre un terme à ces inquiétudes par des lois fixes qui pussent faire connaître à chacun ses droits. Il rendait à tel ou tel ses biens; à tel ou tel il les ôtait pour toujours. Un arrêté sur la restitution des biens réduisait l'un à la misère, l'autre se trouvait fort au-delà de ce qu'il

avait possédé. Il rendait quelquefois les biens du père au fils, ceux du frère aîné au frère cadet, selon qu'il était content ou mécontent de leur attachement à sa personne. Il n'y avait pas un Français qui n'eût quelque chose à demander au gouvernement, et ce quelque chose, c'était la vie; car alors la faveur consistait, non dans le frivole plaisir qu'elle peut donner, mais dans l'espérance de revoir sa patrie, et de retrouver au moins une portion de ce qu'on possédait. Le premier consul s'était réservé la faculté de disposer, sous un prétexte quelconque, du sort de tous et de chacun. Cet état inouï de dépendance excuse, à beaucoup d'égards, la nation. Peut-on en effet s'attendre à l'héroïsme universel ? Et ne faut-il pas de l'héroïsme pour s'exposer à la ruine et au bannissement qui pesait sur toutes les têtes par l'application d'un décret quelconque?

Un concours unique de circonstances mettait à la disposition d'un homme les lois de la terreur et la force militaire créée par l'enthousiasme républicain. Quel héritage pour un habile despote ! Ceux parmi les Français qui cherchaient à résister au pouvoir, toujours croissant, du premier consul, devaient invoquer la liberté pour lutter avec succès contre lui. Mais, à ce mot, les aristocrates et les ennemis de la révolution criaient au jacobinisme, et secondaient ainsi la tyrannie, dont ils ont voulu depuis faire retomber le blâme sur leurs adversaires. Pour calmer les Jacobins, qui ne s'étaient pas encore tous ralliés à cette cour, dont ils ne comprenaient pas bien le sens, on répandait des brochures, dans lesquelles on disait que l'on ne devait pas craindre que Bonaparte voulût ressembler à César, à Cromwell ou à Monk; rôles usés, disait-on, qui ne conviennent plus au siècle.

On soumit bientôt les nombreux journaux qui existaient en France à la censure la plus rigoureuse, mais en même temps la mieux combinée. Bonaparte établit dès-lors cette tyrannie bavarde dont il a été tiré depuis un si grand avantage. Les feuilles périodiques répétaient toutes la même chose chaque jour, sans que jamais il fût permis de les contredire. La liberté des journaux diffère, à plusieurs égards, de celle des livres. Les journaux annoncent les nouvelles dont toutes les classes de personnes sont avides, et la découverte de l'imprimerie, loin d'être, comme on l'a dit, la sauvegarde de la liberté, serait l'arme la plus terrible du despotisme, si les journaux, qui sont la seule lecture des trois quarts de la nation, étaient exclusivement soumis à l'autorité. Car, de même que les troupes réglées sont plus dangereuses que les milices pour l'indépendance des peuples, les écrivains soldés dépravent l'opinion bien plus qu'elle ne pouvait se dépraver, quand on ne communiquait que par la parole, et que l'on formait ainsi son jugement d'après les faits. Mais, lorsque la curiosité pour les nouvelles ne peut se satisfaire qu'en recevant un appoint de mensonges, lorsqu'aucun événement n'est raconté sans être accompagné d'un sophisme, lorsque la réputation de chacun dépend d'une calomnie dans les gazettes, qui se multiplient de toutes parts, sans qu'on accorde à personne la possibilité de les réfuter, lorsque les opinions sur chaque circonstance, sur chaque ouvrage, sur chaque individu, sont soumises au mot d'ordre des journalistes, comme les mouvements des soldats aux chefs de file, c'est alors que l'art de l'imprimerie devient ce que l'on a dit du canon, la dernière raison des rois.

Bonaparte, lorsqu'il disposait d'un million d'hommes ar-

més, n'en attachait pas moins d'importance à l'art de guider l'esprit public par les gazettes; il dictait souvent lui-même des articles de journaux, qu'on pouvait reconnaître aux saccades violentes du style; on voyait qu'il aurait voulu mettre, dans ce qu'il écrivait, des coups au lieu de mots.

On ne peut arriver à un grand pouvoir qu'en mettant à profit la tendance de son siècle; aussi Bonaparte étudia-t-il bien l'esprit du sien. Il y avait eu, parmi les hommes du dix-huitième siècle, en France, un superbe enthousiasme pour les principes qui fondent le bonheur et la dignité de l'espèce humaine; mais, à l'abri de ce grand chêne croissaient des plantes vénéneuses, l'égoïsme et l'ironie; et Bonaparte sut habilement se servir de ces dispositions funestes. Il tourna toutes les belles choses en ridicule, excepté la force; et la maxime proclamée sous son règne était: « Honte aux vaincus! » Aussi l'on ne serait tenté de dire aux disciples de sa doctrine qu'une seule injure: « Et pourtant vous n'avez pas réussi! » car tout blâme, tiré du sentiment moral, ne leur importerait guère.

Il fallait cependant donner un principe de vie à ce système de dérision et d'immoralité sur lequel se fondait le gouvernement civil. Les puissances négatives ne suffisaient pas pour marcher en avant sans l'impulsion des succès militaires. L'ordre dans l'administration et dans les finances, les embellissements des villes, la confection des canaux et des grandes routes, tout ce qu'on a pu louer enfin dans les affaires de l'intérieur, avait pour unique base l'argent obtenu par les contributions levées sur les étrangers. Il ne fallait pas moins que les revenus du continent pour procurer alors de tels avantages à la France; et, loin qu'ils fussent fondés sur des ins-

titutions durables, la grandeur apparente de ce colosse ne reposait que sur des pieds d'argile (1).

CHAPITRE XXXVIII.

Jugement de Mme de Staël sur le Directoire.

Il faut rendre justice aux directeurs, et plus encore à la puissance des institutions libres, sous quelque forme qu'elles soient admises. Les vingt premiers mois qui succédèrent à l'établissement du Directoire, présentent une période d'administration singulièrement remarquable. Cinq hommes : Carnot, Rewbell, Barras, Lareveillère, Letourneur, choisis par la colère, ne possédant pas pour la plupart des facultés transcendantes, arrivèrent au pouvoir dans les circonstances les plus défavorables ; ils entrèrent au palais du Luxembourg, qui leur était destiné, sans y trouver une table pour écrire, et l'état n'était pas plus en ordre que le palais. Le papier monnaie était réduit presque au millième de sa valeur nominale ; il n'y avait pas 100,000 fr. en espèces au trésor public ; les subsistances étaient encore si rares, que l'on contenait à peine le mécontentement du peuple à cet égard. L'insurrection de la Vendée durait toujours. Les troubles civils avaient fait naître des bandes de brigands connus sous le nom de chauffeurs, qui commettaient d'horribles excès dans les campagnes ; enfin, presque toutes les armées françaises étaient désorganisées.

En six mois, le Directoire releva la France de cette déplorable situation. L'argent remplaça le papier sans secousse ; les propriétaires anciens vécurent en paix à côté des acquéreurs de

(1) Ces pages, empruntées aux *Considérations sur la révolution*, sont d'une beauté remarquable.

biens nationaux ; les routes et les campagnes redevinrent d'une sûreté parfaite ; les armées ne furent que trop victorieuses ; la liberté de la presse reparut ; les élections suivirent leur cours légal, et l'on aurait pu dire que la France était libre, si les deux classes des nobles et des prêtres avaient joui des mêmes garanties que les autres citoyens. Mais la sublime perfection de la liberté consiste en ceci, qu'elle ne peut rien faire à demi. Si vous voulez persécuter un seul homme dans l'état, la justice ne s'établira jamais pour tous ; à plus forte raison, lorsque cent mille individus se trouvent placés hors du cercle protecteur de la loi. Les mesures révolutionnaires ont donc gâté la constitution dès l'établissement du Directoire. La dernière moitié de l'existence de ce gouvernement, qui a duré en tout quatre années, a été misérable sous tous les rapports. Mais l'histoire impartiale mettra cependant sur deux lignes très-différentes, la république avant le 18 fructidor, et la république après cette époque, si toutefois ce nom peut encore être mérité par les autorités factieuses qui se renversèrent l'une l'autre, sans cesser d'opprimer la masse sur laquelle elles retombaient.

Les meilleurs généraux de l'Europe obéissaient à cinq dictateurs, dont trois n'étaient que des hommes de loi. L'amour de la patrie et de la liberté était encore assez puissant sur les soldats eux-mêmes pour qu'ils respectassent la loi plus que leur général, si ce général voulait se mettre au-dessus d'elle. Toutefois la prolongation indéfinie de la guerre a nécessairement mis un grand obstacle à l'établissement d'un gouvernement libre en France ; car, d'une part, l'ambition des conquêtes commençait à s'emparer de l'armée, et, de l'autre, les décrets de recrutement qu'on obtenait des légis-

lateurs, ces décrets avec lesquels on a depuis asservi le continent, portaient déjà des atteintes funestes au respect pour les institutions civiles.

L'Angleterre, en 1797, dix-huit mois après l'installation du Directoire, envoya des négociateurs à Lille; mais les succès de l'armée d'Italie avaient inspiré de l'arrogance aux chefs de la république; les dictateurs étaient déjà vieux dans le pouvoir, et s'y croyaient affermis. Les gouvernements qui commencent souhaitent tous la paix; il faut savoir profiter de cette circonstance avec habileté; en politique, comme à la guerre, il y a des coups de temps qu'on doit se hâter de saisir. Mais l'opinion, en Angleterre, était exaltée par Burke, qui avait acquis un grand ascendant sur ses compatriotes, en prédisant trop bien les malheurs de la révolution. Il écrivit, lors de la négociation de Lille, des lettres sur la *paix régicide*, qui renouvelèrent l'indignation publique contre les Français. M. Pitt crut opérer une grande diversion en transportant les royalistes à Quiberon, et n'amena qu'une scène sanglante, dont tous les efforts les plus courageux de l'escadre anglaise ne purent adoucir l'horreur. Les malheureux gentilshommes français qui s'étaient vainement flattés de trouver en Bretagne un grand parti prêt à se lever pour eux furent abandonnés en un instant. Le général Lemoine, commandant de l'armée française, m'a raconté avec admiration les tentatives réitérées des marins anglais pour s'approcher de la côte et recevoir dans les chaloupes les émigrés cernés de toutes parts et fuyant à la nage pour regagner les vaisseaux hospitaliers de l'Angleterre. Mais les ministres anglais, et M. Pitt à leur tête, en voulant toujours faire triompher en France le parti purement royaliste, ne consultèrent nullement l'opinion du

pays ; et, de cette erreur, sont nés les obstacles qu'ils ont rencontrés pendant longtemps dans leurs combinaisons politiques.

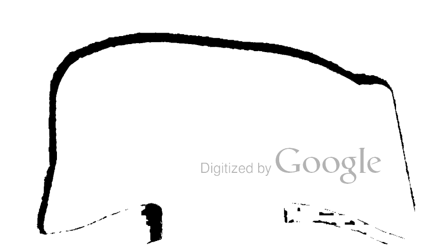
FIN DU CINQUIÈME VOLUME DE LA 2e SÉRIE.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE LA CONVENTION.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME DE LA 2e SÉRIE.


Digitized by Google

